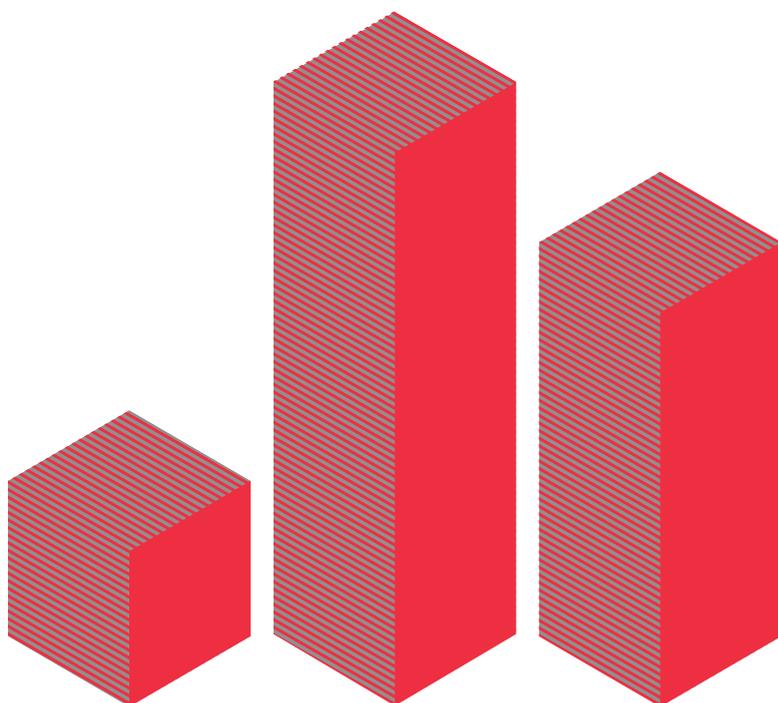


REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE



2016

direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance



Aude
11 Département

CAEN Académie

— Limite d'académie

■ Région académique

MAYOTTE
976

LA RÉUNION
974

Haute-Corse
2B **CORSE**
Corse-du-Sud
2A



Académie	Département
AIX-MARSEILLE	Alpes-de-Hte-Provence Hautes-Alpes Bouches-du-Rhône Vaucluse
AMIENS	Aisne Oise Somme
BESANÇON	Doubs Jura Haute-Saône Territoire de Belfort
BORDEAUX	Dordogne Gironde Landes Lot-et-Garonne Pyrénées-Atlantiques
CAEN	Calvados Manche Orne
CLERMONT-FERRAND	Allier Cantal Haute-Loire Puy-de-Dôme
CORSE	Corse-du-Sud Haute-Corse
CRÉTEIL	Seine-et-Marne Seine-Saint-Denis Val-de-Marne
DIJON	Côte-d'Or Nièvre Saône-et-Loire Yonne
GRENOBLE	Ardèche Drôme Isère Savoie Haute-Savoie
LILLE	Nord Pas-de-Calais
LIMOGES	Corrèze Creuse Haute-Vienne
LYON	Ain Loire Rhône
MONTPELLIER	Aude Gard Hérault Lozère Pyrénées-Orientales

Académie	Département
NANCY-METZ	Meurthe-et-Moselle Meuse Moselle Vosges
NANTES	Loire-Atlantique Maine-et-Loire Mayenne Sarthe Vendée
NICE	Alpes-Maritimes Var
ORLÉANS-TOURS	Cher Eure-et-Loir Indre Indre-et-Loire Loir-et-Cher Loiret
PARIS	Paris
POITIERS	Charente Charente-Maritime Deux-Sèvres Vienne
REIMS	Ardennes Aube Marne Haute-Marne
RENNES	Côtes d'Armor Finistère Ille-et-Vilaine Morbihan
ROUEN	Eure Seine-Maritime
STRASBOURG	Bas-Rhin Haut-Rhin
TOULOUSE	Ariège Aveyron Haute-Garonne Gers Lot Hautes-Pyrénées Tarn Tarn-et-Garonne
VERSAILLES	Yvelines Essonne Hauts-de-Seine Val-d'Oise
GUADELOUPE	Guadeloupe
GUYANE	Guyane
MARTINIQUE	Martinique
MAYOTTE	Mayotte
LA RÉUNION	La Réunion

SIGNES CONVENTIONNELS UTILISÉS

–	Pas d'effectif
ε	Résultat très petit mais non nul
n.s.	Résultat non significatif
n.d.	Information non disponible
(blanc)	Aucun résultat ne peut être inscrit
p	Données provisoires
(r)	Données révisées par rapport à l'édition précédente

CHAMP GÉOGRAPHIQUE

- Départements d'outre-mer (DOM) :
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Collectivités d'outre-mer (COM) :
Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.
Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie
de Guadeloupe.
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité
spécifique ».
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine,
les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.
- Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité
d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM).
Ce changement de statut a été pris en compte à partir de l'édition 2012
du RERS.

REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES

SUR LES ENSEIGNEMENTS,
LA FORMATION ET LA RECHERCHE

2016

Directrice de la publication

Fabienne Rosenwald

Rédactrice en chef

Mireille Dubois

Responsable d'édition

Annick Vialla

Sécretaire de rédaction

Bernard Javet

Maquette

Corinne Jadas

Impression

AMI

Auteurs

Sarah Abdouni Dominique Abriac Cédric Afsa Élisabeth Algava Sandra Andreu Philippe Arzoumanian
Éric Baccala Linda Ben-Ali Évelyne Blanché Alexis Boinet Gérard Briaud Sandrine Chaumeron
Sophie Cristofoli Étienne Dalibard Jean-Pierre Dalous Catherine David Aurélie Delaporte
Aurélie Demongeot Mathias Denjean Mireille Dubois Françoise Dupouy Yann Etève Lisa Fratacci
Laurent Fauvet Sylvie Fumel Paul-Olivier Gasq Joëlle Grille Valentin Guillon Martin Guyot
Tamara Hubert Caroline Iannone Christophe Jagers Marie-Laurence Jaspas Sylvaine Jego
Marianne Julliard Nadine Laïb Aline Landreau-Mascaro Denise Latouche Sylvie Le Laidier
Stéphanie Lemerle Béatrice Le Rhun Agnès Lievre Isabelle Maetz Nathalie Marchal Diane Marlat
Kélène Michaudon Nicolas Miconnet Olivier Monso Jean-Marc Pastor Antoine Philippon Anna Pottier
Pascale Poulet-Coulibando Sandrine Prost-Dambelescu Patricia Prouchand Danielle Prouteau
Juliette Robin Sophie Ruiz Jean Schmitt Alexia Stéfanou Claire Steinmetz Fanny Thomas
Mustapha Touahir Catherine Valette Thierry Voisine Ronan Vourc'h Cynthia Wavoeke Nadine Zygmunt

ISSN 1635 9089 / ISBN 978-2-11-151353-2
RERS 2015 numérique : e-ISBN 978-2-11-151354-9
Fonds de carte © IGN-2016
Dépôt légal : août 2016

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et références statistiques est organisé selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page. Son utilisation est ainsi particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : « Définitions » et « Pour en savoir plus », qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation, du primaire au supérieur, et de la recherche. Il présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques. Ainsi cette édition présente de nouvelles pages, notamment sur le climat scolaire et la violence dans les lycées (2.13), les élèves résidant dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (2.18), le devenir des élèves en situation de handicap à dix ans (3.11), et, aussi, sur les compétences en maîtrise de la langue en fin d'école (8.3) et sur les compétences langagières et la littératie en fin de collège (8.4), dans le cadre du dispositif Cedre, ainsi que celles en lecture sur support numérique (8.6), évaluées en marge de ce dispositif.

Ce trente-troisième numéro de **Repères et références statistiques** apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Isabelle Kabla-Langlois

Sous-directrice des systèmes d'information
et des études statistiques
DGESIP-DGRI-A2

Fabienne Rosenwald

Directrice de l'évaluation, de la prospective
et de la performance

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES 2016

SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.1	Les principales filières de formation à la rentrée 2015	10
1.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	12
1.3	Le taux de scolarisation par département et académie	14
1.4	Le taux de scolarisation par âge	16
1.5	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	18
1.6	La scolarisation des élèves en situation de handicap	20
1.7	La scolarisation des élèves allophones arrivants	22
1.8	Les personnels des secteurs public et privé	24
1.9	Les structures de formation initiale	26

2. LES ÉTABLISSEMENTS

2.1	Les écoles	28
2.2	Les classes du premier degré	30
2.3	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	32
2.4	Les collèges et les lycées : cycles d'enseignement et classes	34
2.5	La taille des classes dans le second degré	36
2.6	La taille des collèges et des lycées	38
2.7	Les collèges et les lycées par académie	40
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	42
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	44
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	46
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	48
2.12	Le climat scolaire et la violence dans les collèges	50
2.13	Le climat scolaire et la violence dans les lycées	52
2.14	Les incidents graves déclarés par les collèges et les lycées publics	54
2.15	L'absentéisme des élèves du second degré	56
2.16	Les réseaux d'éducation prioritaire renforcés [REP+]	58
2.17	Les réseaux d'éducation prioritaire [REP]	60
2.18	Les élèves habitant dans un quartier prioritaire	62
2.19	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	64

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.1	Le premier degré : évolution	66
3.2	Le premier degré par département et académie	68
3.3	Le premier degré : sexe, âge	70
3.4	Le préélémentaire : évolution	72
3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	74
3.6	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	76
3.7	Le devenir des élèves trois ans après l'entrée en CP	78
3.8	La santé des enfants en grande section et en CM2	80
3.9	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	82
3.10	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	84
3.11	Le devenir des élèves en situation de handicap à 10 ans	86

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.1	Le second degré : évolution	88
4.2	Le second degré par département et académie	90
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	92
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge, flux	94
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	96
4.6	Le second cycle professionnel : classe, sexe	98
4.7	Le second cycle professionnel : âge, sexe	100
4.8	Le second cycle professionnel : flux	102
4.9	Le second cycle professionnel par spécialité	104
4.10	Le second cycle général et technologique par série	106
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge, flux	108
4.12	Les options de seconde générale et technologique	110
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	112
4.14	Les options de première générale et technologique	114
4.15	Les options de terminale générale et technologique	116
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	118
4.17	Les sections linguistiques dans le second degré	120
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	122
4.19	Les élèves de Segpa	124
4.20	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	126
4.21	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	128
4.22	Les élèves des dispositifs relais en collèges	130
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	132
4.24	Le devenir des élèves sept ans après leur entrée en sixième	134
4.25	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	136

5. LES APPRENTIS

5.1	Les centres de formation d'apprentis : évolution des effectifs	138
5.2	Les apprentis par région et académie	140
5.3	Les apprentis par spécialité de formation	142
5.4	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	144
5.5	Les origines scolaires des apprentis du second degré	146
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	148
5.7	Les apprentis en EPLE	150
5.8	Les apprentis et les CFA en 2015-2016	152

6. LES ÉTUDIANTS

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	154
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	156
6.3	Les étudiants dans les formations scientifiques	158
6.4	Les étudiants des universités	160
6.5	Les nouveaux entrants à l'université	162
6.6	La population universitaire par établissement et académie	164
6.7	Les étudiants préparant un DUT	166
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	168
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	170
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles - CPGE	172
6.11	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés	174
6.12	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés par spécialité	176
6.13	Les femmes dans l'enseignement supérieur	178
6.14	L'origine sociale des étudiants français	180
6.15	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur	182
6.16	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur par nationalité	184
6.17	Les étudiants de nationalité étrangère dans les universités	186
6.18	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 1	188
6.19	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 2	190
6.20	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	192
6.21	Le devenir des bacheliers 2008 : poursuite d'études et entrée dans l'enseignement supérieur	194
6.22	Le devenir des bacheliers 2008 : parcours après l'entrée à l'université	196
6.23	Le devenir des bacheliers 2008 : parcours après l'entrée dans l'enseignement supérieur hors université	198
6.24	Les stages étudiants	200

7. LA FORMATION CONTINUE

7.1	La formation continue : évolution	202
7.2	La formation continue dans les Greta	204
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	206

8. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

8.1.	Les compétences du socle en fin de CE1 et en fin de collège	208
8.2	Les compétences du socle commun en début de sixième	210
8.3	Les compétences en maîtrise de la langue en fin d'école	212
8.4	Les compétences langagières et la littératie en fin de collège	214
8.5	Les compétences des jeunes en lecture	216
8.6	Les compétences des élèves en lecture sur support numérique	218
8.7	Le second degré : accès au niveau IV de formation	220
8.8	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale	222
8.9	La réussite au baccalauréat selon la série	224
8.10	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	226
8.11	La proportion de bacheliers dans une génération	228
8.12	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	230
8.13	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	232
8.14	La réussite au CAP et au BEP : sexe, âge	234
8.15	La réussite au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel par spécialité	236
8.16	Le BTS : présentation générale	238
8.17	Le BTS : réussite par spécialité	240
8.18	Les diplômes universitaires de technologie - DUT	242
8.19	La réussite au DUT	244
8.20	Les diplômes universitaires : évolution	246
8.21	Les diplômes universitaires par discipline	248
8.22	La réussite en cursus licence	250
8.23	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	252
8.24	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	254
8.25	L'emploi à la sortie du lycée	256
8.26	L'emploi des sortants d'apprentissage	258
8.27	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	260
8.28	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	262
8.29	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	264
8.30	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	266
8.31	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	268

9. LES PERSONNELS

9.1	Les personnels selon leur affectation budgétaire	270
9.2	La féminisation du personnel	272
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	274
9.4	Les enseignants du premier degré public	276
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	278
9.6	Les enseignants du premier degré privé	280
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	282
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	284
9.9	Les enseignants du second degré privé	286
9.10	Les enseignants du second degré « face à élèves » par type d'établissement	288
9.11	Les enseignants du second degré « face à élèves » par discipline	290
9.12	Le service des enseignants dans le second degré	292
9.13	L'encadrement des élèves dans le second degré	294
9.14	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	296
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	298
9.16	Le personnel administratif, technique et d'encadrement – 1	300
9.17	Le personnel administratif, technique et d'encadrement – 2	302
9.18	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	304
9.19	Les départs à la retraite des personnels	306
9.20	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré	308
9.21	Les concours externes de recrutement de personnels enseignants du premier degré public	310
9.22	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	312
9.23	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	314
9.24	Les concours de recrutement de personnels d'éducation et d'orientation	316
9.25	Les concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	318
9.26	Les concours de recrutement de personnels ASS et des bibliothèques	320
9.27	Les concours de recrutement de personnels IRTF	322

10. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENT

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	324
10.2	Le budget : analyse et évolution	326
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	328
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	330
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	332
10.6	Les bourses nationales dans le second degré	334
10.7	L'aide aux étudiants	336
10.8	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	338
10.9	L'action sociale en faveur des étudiants	340

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

11.1	Les doctorants et les docteurs	342
11.2	La recherche et développement : effectifs	344
11.3	La recherche et développement : vision d'ensemble	346
11.4	Les acteurs de la recherche et développement publique	348
11.5	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	350
11.6	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	352
11.7	La recherche et développement dans les régions	354
11.8	Les activités de recherche et développement dans le monde	356

12. LA FRANCE D'OUTRE-MER

12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	358
12.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	360
12.3	Le premier degré dans les DOM	362
12.4	Le second degré dans les DOM	364
12.5	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	366
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	368
12.7	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	370
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	372
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	374
12.10	Les diplômés dans les DOM	376
12.11	La réussite au baccalauréat dans les DOM	378
12.12	Les personnels dans les DOM	380
12.13	Les enseignants du second degré public dans les DOM	382

	Table des sigles	384
	Bibliographie	391



LE SYSTÈME ÉDUCATIF français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le **premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

L'**enseignement du second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle, de la sixième à la troisième) et les lycées (2nd cycle GT et 2nd cycle professionnel). Depuis la rentrée 1995, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. À la rentrée 2012, s'est achevée la rénovation du second cycle professionnel entamée en 2008 : disparition du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

L'**enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

AVERTISSEMENT

À partir de la rentrée 2016, les cycles d'enseignement à l'école et au collège sont modifiés comme suit :

- cycle I, cycle des apprentissages premiers : petite, moyenne et grande section de maternelle ;
- cycle II, cycle des apprentissages fondamentaux : CP, CE1 et CE2 ;
- cycle III, cycle de consolidation : CM1, CM2 et classe de sixième ;
- cycle IV, cycle des approfondissements : classes de cinquième, quatrième et troisième.

REMARQUE

Ensemble du Supérieur : source Onisep.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECOND DEGRÉ

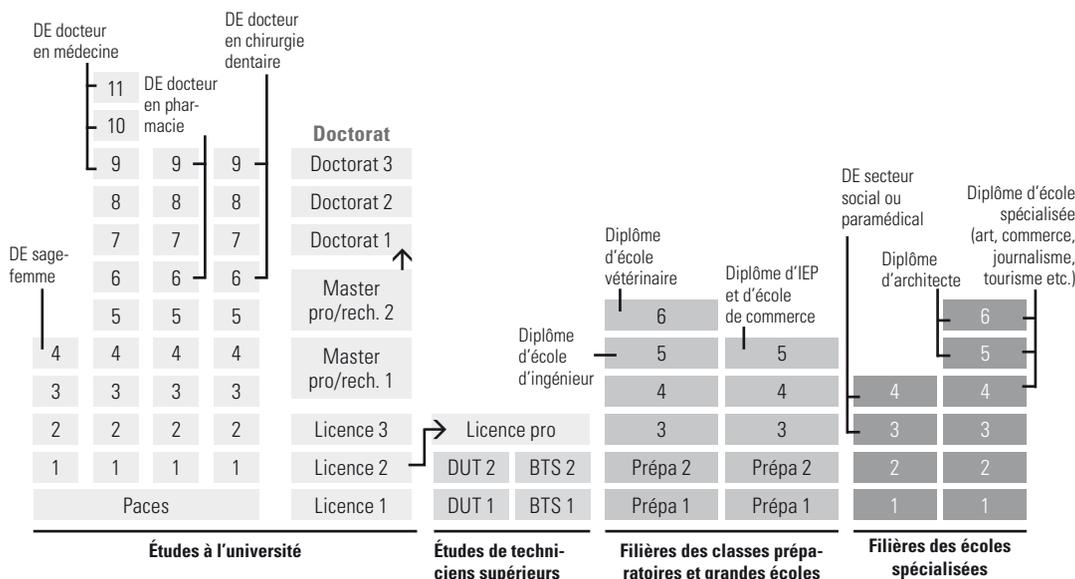
PREMIER DEGRÉ

Second cycle

Premier cycle

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire



	Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro	CAP
Lycée	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale BT	Terminale professionnelle	2 ^{de} année CAP
	Première générale	Première technologique	Première BT	Première professionnelle	
	Seconde générale et technologique		Seconde BT	Seconde professionnelle	1 ^{re} année CAP

	Diplôme national du brevet (DNB)		
Collège	Cycle d'orientation	Troisième	CPA / Clipa / DIMA
	Cycle central	Quatrième	
		Cinquième	Sixième à troisième Segpa
Cycle d'observation et d'adaptation	Sixième		

École	Cycle des approfondissements (cycle III)	Cours moyen deuxième année	Classes d'initiation et d'adaptation
		Cours moyen première année	
		Cours élémentaire deuxième année	
Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II)	Cours élémentaire première année		
	6 ans Cours préparatoire		
Cycle des apprentissages premiers (cycle I)	Grande section		
	Petite section		

BT Examen terminal

→ Passage d'une formation à une autre

Enseignements adaptés, ASH

DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2015, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,5 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, 140 000 de plus qu'à la rentrée précédente (1).

L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation des inscriptions de 3,2 %. Certes, cette croissance résulte d'un accroissement des doubles inscriptions des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à l'université, mais en partie seulement (voir 6.1). À quelques exceptions près, tous les types d'établissement participent à cette croissance, même si les formations conduisant à un diplôme universitaire de technologie (DUT) et les sections de techniciens supérieurs (STS) sont en retrait. Les formations d'ingénieurs puis les CPGE continuent à figurer parmi les formations les plus attractives.

Le second degré connaît une croissance plus vive (+ 0,7 %) que l'année précédente. Elle est essentiellement portée par le second cycle général et technologique, avec une augmentation de 3,5 %, et il faut remonter à la fin des années 1980 pour retrouver un tel niveau d'évolution. Le second cycle professionnel de l'Éducation nationale enclenche de nouveau une dynamique positive avec une évolution de + 0,6 % contre - 1,1 % l'année précédente. On notera la baisse des effectifs inscrits dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), poursuivant la tendance des années passées. Enfin, les apprentis de l'enseignement secondaire continuent de baisser (- 2,1 %), mais à un rythme nettement ralenti par rapport aux années précédentes. Comme les effectifs d'apprentis du supérieur connaissent de nouveau une hausse notable, le nombre total de jeunes en apprentissage se maintient à peu près (2).

Le premier degré, quant à lui, évolue peu ou prou comme l'année précédente, avec une légère diminution du nombre d'enfants scolarisés en maternelle et une augmentation de ceux en élémentaire. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) continue à accueillir davantage d'élèves d'une année à l'autre.

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, de la culture) sont comptabilisés. On notera que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées.

Depuis le 31 mars 2011, Mayotte est devenue département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir « Définitions » en 4.1.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 6.1.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

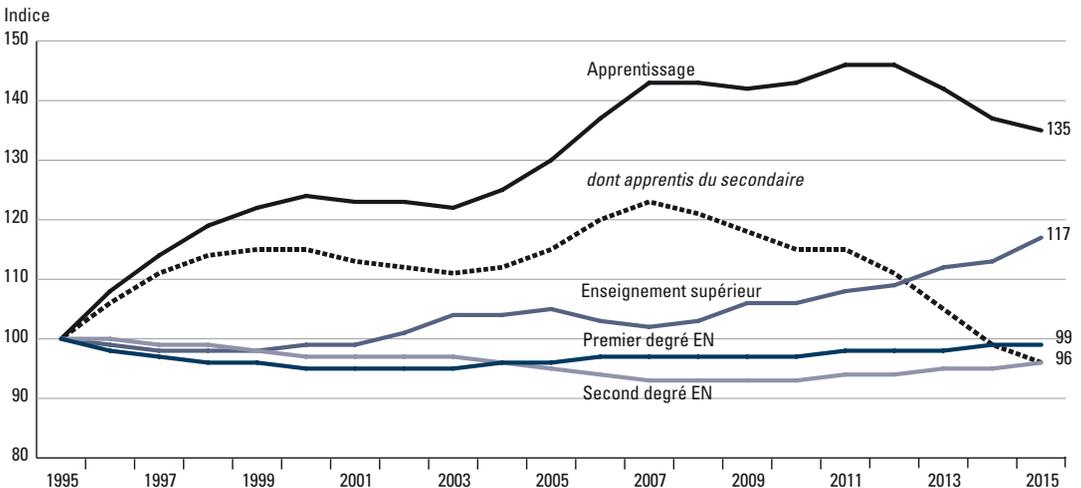
1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers.

	1980	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015p	Évol (%) 2015/2014
Premier degré Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 788,6	6 805,2	0,2
Prélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 574,9	2 563,6	-0,4
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 165,7	4 193,0	0,7
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8	48,0	48,7	1,5
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 497,1	5 536,4	0,7
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 243,6	3 229,8	-0,4
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	663,0	667,0	0,6
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 498,9	1 550,9	3,5
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	91,7	88,8	-3,2
Second degré Agriculture (1)	117,1	116,2	151,3	154,9	149,9	153,3	153,6	143,7	144,5	0,5
Scolarisation dans établissements de la Santé (1)	96,2	88,2	81,4	76,3	71,5	72,6	72,6	70,3	71,4	1,5
Centre de formation des apprentis (2)	244,1	226,9	376,1	395,6	433,5	442,9	443,3	411,8	410,8	-0,2
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,1	313,4	267,1	261,4	-2,1
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,9	122,9	138,8	144,1	3,8
Préapprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	6,9	6,9	5,9	5,3	-10,3
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 471,2	2 551,1	3,2
Universités (hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 256,4	1 284,3	1 299,3	1 310,9	1 310,9	1 385,8	1 445,6	4,3
CPGE et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	80,2	87,6	88,8	88,8	95,0	98,0	3,1
STS et assimilés	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	245,8	246,0	255,2	256,1	0,3
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	111,3	115,7	115,0	115,0	116,4	116,2	-0,2
Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat)	40,0	57,7	96,6	104,4	122,0	130,4	130,4	141,5	146,4	3,5
Écoles de commerce, gestion et vente (hors BTS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	126,7	126,7	134,3	136,2	1,4
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	140,6	140,7	135,4	135,4	n.s.
Autres établissements d'enseignement supérieur (3)	76,0	121,7	218,5	252,6	194,1	192,4	192,4	207,5	217,2	4,7
dont autres établissements d'enseignement universitaire (4)	n.d.	35,5	36,2	48,7	58,7	57,6	57,6	60,5	63,7	5,3
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 992,1	15 061,7	15 146,8	15 382,7	15 519,4	0,9
Total élèves du premier degré (5)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 693,3	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 851,9	6 869,5	0,3
Total élèves et apprentis du second degré (5)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 972,9	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 920,9	5 954,8	0,6
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 353,9	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 610,0	2 695,2	3,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

- Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).
- Données provisoires pour l'année 2015.
- Groupe non homogène (écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).
- Établissements universitaires privés et grands établissements dispensant des formations de type universitaire (Paris-Dauphine, EHESP, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, EPHE, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes).
- Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

2 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

DÉFINITIONS

En 2014-2015, les effectifs de la population scolarisée (15 025 300) ont augmenté de 50 900 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,3 % par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté de 0,5 %. Au total, 22,7 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisé en 2014-2015.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015. Ils progressent pour la majorité des académies avec éventuellement des disparités départementales. Mais ils diminuent dans neuf d'entre elles : Martinique (- 2,3 %), Guadeloupe (- 1,6 %), Paris (- 0,9 %), Dijon (- 0,6 %), Clermont-Ferrand (- 0,4 %), Besançon et Caen (- 0,3 %), Nancy-Metz et Lille (- 0,2 %). La hausse la plus importante revient aux académies de Lyon et de Guyane (+ 1,3 %) ; viennent ensuite celles de Versailles et de Corse (+ 1,0 %).

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,6 % dans l'académie de Corse à 32,0 % dans celle de Guyane. En France métropolitaine, Paris détient le taux de scolarisation le plus élevé (29,3 %). Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,2 % en Haute-Garonne contre 16,4 % dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 15,0 % de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (27,4 %) est toujours au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui affiché en 1.2.

La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2013 et 2014). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

TAUX DE SCOLARISATION - Rapport de la population scolarisée à la population totale, quel que soit son âge.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES. Pour la source du SIES, « Formation d'ingénieurs en partenariat FIP, ex-NFI », il s'agit des données de 2013-2014.

- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture (2014-2015) et par le ministère en charge de la santé (2013-2014).

- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2014-2015.

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2014/2013 (%)	Population totale	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2014/2013 (%)	Population totale	Taux de scolarisation (%)
Meurthe-et-Moselle	179 658	0,4	730 242	24,6	Corse-du-Sud	23 709	1,0	152 378	15,6
Meuse	35 873	-1,4	190 797	18,8	Haute-Corse	30 436	0,9	173 892	17,5
Moselle	210 328	-0,1	1 046 932	20,1	Corse	54 145	1,0	326 270	16,6
Vosges	73 355	-1,3	372 224	19,7	Seine-et-Marne	326 990	0,7	1 393 436	23,5
Nancy-Metz	499 214	-0,2	2 340 195	21,3	Seine-Saint-Denis	387 266	0,7	1 580 541	24,5
Ardennes	54 765	-1,5	279 003	19,6	Val-de-Marne	308 791	1,2	1 377 949	22,4
Aube	66 080	0,6	307 860	21,5	Créteil	1 023 047	0,8	4 351 926	23,5
Marne	138 337	0,7	572 415	24,2	Paris	655 604	-0,9	2 236 201	29,3
Haute-Marne	32 840	-1,6	179 558	18,3	Yvelines	338 832	-0,4	1 426 673	23,7
Reims	292 022	0,0	1 338 836	21,8	Essonne	305 759	1,9	1 280 935	23,9
Bas-Rhin	261 339	0,9	1 119 491	23,3	Hauts-de-Seine	373 541	0,9	1 608 831	23,2
Haut-Rhin	153 000	-0,3	761 945	20,1	Val-d'Oise	297 341	1,8	1 212 683	24,5
Strasbourg	414 339	0,4	1 881 436	22,0	Versailles	1 315 473	1,0	5 529 122	23,8
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	1 205 575	0,1	5 560 467	21,7	Île-de-France	2 994 124	0,5	12 117 249	24,7
Dordogne	68 832	-0,5	418 228	16,5	Aude	68 071	-0,1	370 291	18,4
Gironde	362 311	1,1	1 544 297	23,5	Gard	152 106	0,8	749 291	20,3
Landes	71 199	0,5	405 299	17,6	Hérault	273 054	0,9	1 125 939	24,3
Lot-et-Garonne	61 564	0,4	333 769	18,4	Lozère	15 933	-0,5	76 301	20,9
Pyrénées-Atlantiques	134 851	0,3	670 568	20,1	Pyrénées-Orientales	92 821	0,9	472 385	19,6
Bordeaux	698 757	0,6	3 372 161	20,7	Montpellier	601 985	0,7	2 794 207	21,5
Corrèze	43 634	0,0	238 708	18,3	Ariège	26 655	-0,7	152 860	17,4
Creuse	17 938	-0,8	119 474	15,0	Aveyron	49 847	-0,9	278 286	17,9
Haute-Vienne	77 920	0,5	375 414	20,8	Haute-Garonne	336 981	1,4	1 335 334	25,2
Limoges	139 492	0,2	733 596	19,0	Gers	33 829	-0,7	191 500	17,7
Charente	64 725	-0,5	354 538	18,3	Lot	28 301	-1,3	173 014	16,4
Charente-Maritime	121 844	0,3	639 760	19,0	Hautes-Pyrénées	44 199	0,6	228 557	19,3
Deux-Sèvres	72 286	0,2	372 488	19,4	Tarn	76 561	1,4	385 967	19,8
Vienne	105 277	0,6	434 092	24,3	Tarn-et-Garonne	51 716	1,3	256 092	20,2
Poitiers	364 132	0,2	1 800 878	20,2	Toulouse	648 089	0,8	3 001 610	21,6
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	1 202 381	0,5	5 906 635	20,4	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	1 250 074	0,8	5 795 817	21,6
Allier	60 464	-0,8	343 451	17,6	Aisne	112 654	-0,4	539 772	20,9
Cantal	24 034	-1,7	146 250	16,4	Oise	181 581	0,3	823 309	22,1
Haute-Loire	44 922	-0,5	227 432	19,8	Somme	137 655	0,4	572 622	24,0
Puy-de-Dôme	145 486	0,0	646 664	22,5	Amiens	431 890	0,1	1 935 703	22,3
Clermont-Ferrand	274 906	-0,4	1 363 797	20,2	Nord	671 294	-0,2	2 612 335	25,7
Ardèche	61 832	-0,6	323 277	19,1	Pas-de-Calais	331 934	-0,3	1 468 021	22,6
Drôme	50 722	0,7	501 252	21,1	Lille	1 003 228	-0,2	4 080 356	24,6
Isère	308 621	0,9	1 254 260	24,6	Nord-Pas-de-Calais-Picardie	1 435 118	-0,1	6 016 059	23,9
Savoie	90 298	0,2	429 687	21,0	Calvados	160 971	0,1	693 958	23,2
Haute-Savoie	163 850	0,5	790 215	20,7	Manche	95 529	-0,6	499 755	19,1
Grenoble	730 323	0,6	3 298 691	22,1	Orne	56 451	-1,1	286 491	19,7
Ain	129 013	0,8	631 646	20,4	Caen	312 951	-0,3	1 480 204	21,1
Loire	173 415	0,9	762 017	22,8	Eure	125 312	0,4	599 886	20,9
Rhône	498 128	1,6	1 819 401	27,4	Seine-Maritime	297 632	0,2	1 258 519	23,6
Lyon	800 556	1,3	3 213 064	24,9	Rouen	422 944	0,2	1 858 405	22,8
Auvergne-Rhône-Alpes	1 805 785	0,7	7 875 552	22,9	Normandie	735 895	0,0	3 338 609	22,0
Doubs	129 297	0,2	537 181	24,1	Loire-Atlantique	329 912	1,0	1 358 634	24,3
Jura	51 846	-1,1	259 290	20,0	Maine-et-Loire	201 778	0,6	809 393	24,9
Haute-Saône	45 942	-0,9	238 302	19,3	Mayenne	66 822	-0,1	307 774	21,7
Territoire de Belfort	32 949	-0,5	144 764	22,8	Sarthe	126 037	0,3	571 844	22,0
Besançon	260 034	-0,3	1 179 537	22,0	Vendée	135 506	0,7	667 761	20,3
Côte-d'Or	125 925	-0,6	533 320	23,6	Nantes	860 055	0,7	3 715 406	23,1
Nièvre	36 940	-1,7	212 269	17,4	Pays de la Loire	860 055	0,7	3 715 406	23,1
Saône-et-Loire	102 715	-0,6	556 096	18,5	Alpes-de-Haute-Provence	29 863	0,1	162 827	18,3
Yonne	64 760	-0,2	340 920	19,0	Hautes-Alpes	25 512	-1,3	140 734	18,1
Dijon	330 340	-0,6	1 642 605	20,1	Bouches-du-Rhône	470 011	0,8	2 013 398	23,3
Bourgogne-Franche-Comté	590 374	-0,5	2 822 142	20,9	Vaucluse	122 550	0,1	556 440	22,0
Côtes-d'Armor	118 721	-0,4	599 584	19,8	Aix-Marseille	647 936	0,6	2 873 399	22,5
Finistère	195 630	0,3	907 317	21,6	Alpes-Maritimes	232 472	0,7	1 084 902	21,4
Ille-et-Vilaine	275 765	0,3	1 039 858	26,5	Var	195 671	-0,1	1 043 940	18,7
Morbihan	155 080	-0,1	747 994	20,7	Nice	428 143	0,3	2 128 842	20,1
Rennes	745 196	0,1	3 294 753	22,6	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 076 079	0,5	5 002 241	21,5
Bretagne	745 196	0,1	3 294 753	22,6	France métropolitaine	14 496 288	0,8	64 354 708	22,5
Cher	55 365	-0,5	311 496	17,8	Guadeloupe	114 290	-1,6	447 465	25,5
Eure-et-Loir	89 689	0,0	435 555	20,6	Guyane	81 958	1,3	255 887	32,0
Indre	39 077	-1,4	225 874	17,3	Martinique	88 188	-2,3	380 286	23,2
Indre-et-Loire	140 340	0,4	606 056	23,2	La Réunion	244 571	0,0	847 544	28,9
Loir-et-Cher	64 368	0,0	333 291	19,3	France métro. + DOM (1)	15 025 295	0,3	66 285 890	22,7
Loiret	152 648	1,0	671 236	22,7					
Orléans-Tours	541 487	0,2	2 583 508	21,0					
Centre-Val de Loire	541 487	0,2	2 583 508	21,0					

1. Hors Mayotte.

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015, 15 025 300 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,7 % de la population totale (1).

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux atteint 11,8 % à la rentrée 2014. Il diminue légèrement de 0,1 point par rapport à 2013.

La scolarisation des enfants âgés de 4 à 8 ans est stable dans le premier degré, mais décroît sensiblement à 11 ans. Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne puisque les plus de 18 ans sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en légère augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 17 à 21 ans, mais décroît légèrement pour les étudiants âgés de 22 à 24 ans. C'est le nombre d'étudiants âgés de 18 ans qui augmente le plus.

Le taux de scolarisation en apprentissage des 15-27 ans est stable. Il recule pour les jeunes âgés de 15 à 22 ans, augmente très légèrement pour ceux âgés de 23 et 25 ans. En revanche, il est stable pour ceux âgés de 26 et 27 ans (voir 5.1).

L'espérance de scolarisation est stable à la rentrée 2014. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2014-2015 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans encore 6,3 années de formation initiale, dont 2,9 années dans l'enseignement supérieur (2). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,1 années contre 2,6 années); elles s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES. Pour la source du SIES, « Formation d'ingénieurs en partenariat FIP, ex-NFI », il s'agit des données de 2013-2014.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture (2014-2015) et par le ministère en charge de la santé (2013-2014).
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui affiché en 1.2.

La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2013 et 2014). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

ÂGE - L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

PREMIER DEGRÉ - Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (MENESR).

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ HORS MENESR - Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENESR, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

SECOND DEGRÉ DU MENESR - Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MENESR.

AUTRES FORMATIONS DU SECOND DEGRÉ - Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

APPRENTIS - Tous niveaux, y compris préapprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

1 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2014-2015

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)						
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MENESR y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENESR	2 nd degré MENESR y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Enseignement supérieur
2013-2014	0-1 an	1 613 712	s.o.							
2012	2 ans	816 462	96 194	11,8 (-0,1)	11,8 (-0,1)					
2011	3 ans	816 496	800 537	98,0 (-0,5)	98,0 (-0,5)					
2010	4 ans	825 918	831 125	100,0 (0,0)	100,0 (0,0)					
2009	5 ans	817 934	825 207	100,0 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)				
2008	6 ans	829 322	836 373	100,0 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)				
2007	7 ans	825 423	826 088	100,0 (0,0)	99,7 (0,3)	0,3 (0,0)				
2006	8 ans	839 842	834 628	99,4 (0,1)	99,0 (0,1)	0,4 (0,0)				
2005	9 ans	823 325	812 913	98,7 (-0,1)	98,2 (-0,1)	0,5 (0,0)	0,1 (0,0)			
2004	10 ans	819 274	807 076	98,5 (0,0)	95,2 (0,2)	0,5 (0,0)	2,8 (-0,1)			
2003	11 ans	815 525	806 323	98,9 (0,0)	12,5 (-1,4)	0,6 (0,0)	85,8 (0,6)			
2002	12 ans	820 317	807 115	98,4 (-0,1)	0,3 (-0,1)	0,7 (0,0)	97,4 (0,0)			
2001	13 ans	833 327	819 022	98,3 (0,7)		0,8 (0,0)	97,2 (0,7)	0,2 (0,0)		
2000	14 ans	851 211	828 586	97,3 (-0,7)		0,8 (0,0)	94,9 (-0,8)	1,6 (0,1)		
1999	15 ans	813 665	796 335	97,9 (0,3)		0,9 (0,0)	90,6 (0,3)	4,0 (0,0)	2,4 (-0,1)	
1998	16 ans	811 124	764 382	94,2 (-0,3)		0,9 (0,0)	83,4 (0,4)	4,4 (-0,1)	5,6 (-0,7)	
1997	17 ans	794 359	727 645	91,6 (0,4)		0,7 (0,0)	76,9 (1,1)	4,2 (0,0)	6,9 (-0,8)	2,9 (0,2)
1996	18 ans	793 063	614 430	77,5 (-0,3)		0,6 (0,0)	27,6 (-1,7)	2,3 (-0,4)	7,4 (-0,3)	39,6 (2,1)
1995	19 ans	776 857	495 154	63,7 (-0,3)		0,4 (0,0)	7,3 (-1,3)	1,0 (-0,3)	7,0 (-0,2)	48,0 (1,5)
1994	20 ans	747 468	393 990	52,7 (-0,3)		0,2 (0,0)	1,9 (-0,4)	0,5 (-0,1)	6,2 (-0,3)	43,9 (0,5)
1993	21 ans	735 362	319 364	43,4 (0,8)		0,1 (0,0)	0,6 (-0,1)	0,3 (0,0)	5,2 (-0,2)	37,2 (1,1)
1992	22 ans	767 823	269 578	35,1 (-0,3)			0,3 (0,0)	0,2 (0,0)	4,4 (-0,1)	30,2 (-0,2)
1991	23 ans	773 273	202 501	26,2 (0,0)			0,2 (0,0)	0,1 (0,0)	3,4 (0,2)	22,4 (-0,2)
1990	24 ans	784 199	135 660	17,3 (-0,1)			0,1 (0,0)	0,1 (0,0)	2,2 (0,1)	14,9 (-0,2)
1989	25 ans	781 022	88 205	11,3 (0,1)				0,1 (0,0)	1,3 (0,1)	9,9 (0,1)
1988	26 ans	788 354	58 837	7,5 (-0,1)					0,6 (0,0)	6,8 (-0,1)
1987	27 ans	786 782	40 593	5,2 (0,2)					0,2 (0,0)	4,9 (0,1)
1986	28 ans	799 225	29 521	3,7 (0,1)					0,1 (0,0)	3,6 (0,1)
1985	29 ans	798 233	22 095	2,8 (0,0)						2,7 (0,0)
1984 et avant	30 et plus	42 186 993	135 818	0,3 (0,0)						0,3 (0,0)
Total		66 285 890	15 025 295	22,7 (0,0)	10,2 (0,0)	0,1 (0,0)	8,2 (0,0)	0,2 (0,0)	0,6 (0,0)	3,3 (0,0)

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

(p) : provisoire.

s.o. : sans objet.

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2013.

Exemple : à 20 ans, 52,7 % des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2014, soit - 0,3 point de moins qu'à la rentrée 2013.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

2 Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans, en années (1).

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte						
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014 (p)	2014 2015 (p)	
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,3	6,2	6,3	6,3	
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,5	6,4	6,5	6,5	
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,1	6,0	6,1	6,1	
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,6	3,5	3,5	3,4	
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4	
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,6	3,5	3,5	3,4	
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	2,7	2,7	2,8	2,9	
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	2,9	3,0	3,1	3,1	
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6	2,6	

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge.

Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

En 2014-2015, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 74,8 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième en 2014-2015, contre 59,4 % dix ans plus tôt. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons (78,0 % contre 71,8 %). Au même âge, 17,2 % des garçons sont encore en quatrième, seulement 13,0 % des filles sont dans ce cas (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 59,7 % des filles sont en seconde générale ou technologique contre seulement 47,5 % des garçons (1). Ceux-ci sont encore massivement au collège.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (64,4 % pour les filles et 51,6 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38,6 %) que les filles (28,2 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 8,4 % des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 9,5 % contre 7,3 %.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

POPULATION À 14, 15, 16 ET 17 ANS - Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2014).

PRÉAPPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

PRO COURT SCOLAIRE - Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

PRO COURT APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

PRO LONG SCOLAIRE - Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

PRO LONG APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

POST-BAC - Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES. Pour la source du SIES, « Formation d'ingénieurs en partenariat FIP, ex-NFI », il s'agit des données de 2013-2014.

- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture (2014-2015) et par le ministère en charge de la santé (2013-2014).

- Insee-traitements DEPP pour la population par âge.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2014-2015

Effectifs	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	11 595	19 906	31 501	11 454	19 310	30 764	2 756	5 073	7 829	2 331	3 590	5 921
6 ^e et 5 ^e	1 989	2 856	4 845	251	284	535	52	93	145	12	9	21
4 ^e	54 143	75 000	129 143	3 061	4 363	7 424	164	212	376	31	37	68
3 ^e (y compris préapprentis)	324 049	312 638	636 687	69 919	96 314	166 233	6 696	8 811	15 507	1 001	1 232	2 233
2 ^{de} générale et techno	12 282	12 762	25 044	236 483	198 472	434 955	37 991	39 764	77 755	3 836	4 151	7 987
1 ^{re} générale et techno	274	394	668	11 652	11 498	23 150	205 275	163 858	369 133	39 111	42 009	81 120
Terminale générale et techno	26	15	41	283	399	682	11 397	10 468	21 865	186 383	144 796	331 179
Pro court scolaire (1)	36	41	77	6 540	7 924	14 464	22 192	28 604	50 796	18 570	23 613	42 183
Pro court apprentissage (1)				2 965	9 317	12 282	9 788	29 075	38 863	10 334	30 365	40 699
Pro long scolaire (1)	236	339	575	45 241	58 274	103 515	78 341	97 412	175 753	82 229	97 388	179 617
Pro long apprentissage (1)				358	1 927	2 285	1 074	4 938	6 012	3 203	10 360	13 563
Post-bac	2	3	5	20	26	46	122	226	348	11 849	11 205	23 054
Total scolarisés	404 632	423 954	828 586	388 227	408 108	796 335	375 848	388 534	764 382	358 890	368 755	727 645
Non-scolarisés (2)	10 982	11 643	22 625	7 803	9 527	17 330	19 953	26 789	46 742	28 162	38 552	66 714
Population	415 614	435 597	851 211	396 030	417 635	813 665	395 801	415 323	811 124	387 052	407 307	794 359

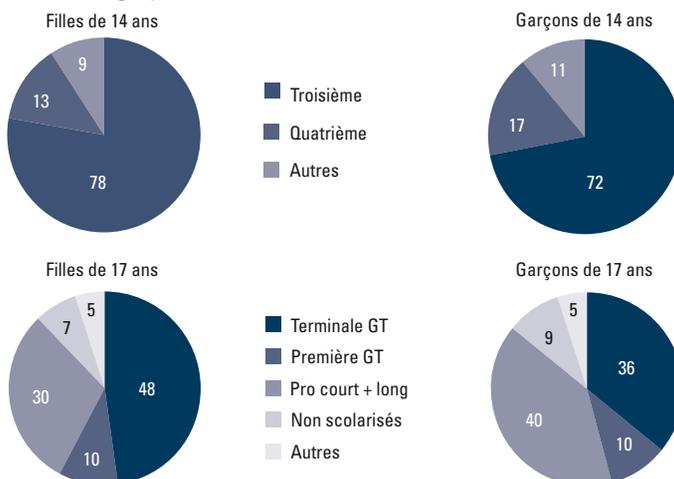
En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	2,8	4,6	3,7	2,9	4,6	3,8	0,7	1,2	1,0	0,6	0,9	0,7
6 ^e et 5 ^e	0,5	0,7	0,6	0,1	0,1	0,1	€	€	€	€	€	€
4 ^e	13,0	17,2	15,2	0,8	1,0	0,9	€	0,1	€	€	€	€
3 ^e (y compris préapprentis)	78,0	71,8	74,8	17,7	23,1	20,4	1,7	2,1	1,9	0,3	0,3	0,3
2 ^{de} générale et techno	3,0	2,9	2,9	59,7	47,5	53,5	9,6	9,6	9,6	1,0	1,0	1,0
1 ^{re} générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,9	2,8	2,8	51,9	39,5	45,5	10,1	10,3	10,2
Terminale générale et techno	€	€	€	0,1	0,1	0,1	2,9	2,5	2,7	48,2	35,5	41,7
Pro court scolaire (1)	€	€	€	1,7	1,9	1,8	5,6	6,9	6,3	4,8	5,8	5,3
Pro court apprentissage (1)				0,7	2,2	1,5	2,5	7,0	4,8	2,7	7,5	5,1
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	11,4	14,0	12,7	19,8	23,5	21,7	21,2	23,9	22,6
Pro long apprentissage (1)				0,1	0,5	0,3	0,3	1,2	0,7	0,8	2,5	1,7
Post-bac	€	€	€	€	€	€	€	0,1	€	3,1	2,8	2,9
Total scolarisés	97,4	97,3	97,3	98,0	97,7	97,9	95,0	93,5	94,2	92,7	90,5	91,6
Non-scolarisés (2)	2,6	2,7	2,7	2,0	2,3	2,1	5,0	6,5	5,8	7,3	9,5	8,4
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Voir « Définitions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2014-2015, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau (1).

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, 350 300 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés, soit une hausse de 6,1 % par rapport à l'année scolaire précédente. Près de 80 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et les 20 % restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1).

Le milieu ordinaire scolarise 19 000 élèves supplémentaires, soit une hausse de 7,3 % (contre 8,7 % en 2014). Après deux années de baisse consécutive, les établissements spécialisés voient leurs effectifs progresser de 2,2 % (+ 1 800 élèves). En milieu ordinaire, les effectifs progressent de 5,7 % dans les classes du premier degré et de 9,6 % dans celles du second degré. La scolarisation collective croît moins vite dans le premier degré que dans le second degré (respectivement 1,8 % et 10,7 %). Les effectifs de Segpa sont stables.

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif (2).

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves en situation de handicap dans le premier degré (69 000 élèves), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (42 700 élèves). Ils sont plus souvent en ULIS (62 000 élèves) qu'en classe ordinaire (49 700 élèves) et forment 46,2 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP - Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux. Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n° 3 et n° 12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : ULIS-école (précédemment dénommée CLIS) dans l'enseignement élémentaire, ULIS-collège ou ULIS-lycée, dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MÉDICO-SOCIAUX - Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 3.9.

SOURCES

- MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MENESR-DEPP, Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2009 (1)	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014 (%)
Premier degré	96 396	111 083	120 180	126 294	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	5,7
dont PPS (2)	–	89 045	115 951	123 213	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	
Classe ordinaire	58 812	71 399	79 129	83 309	86 089	90 705	90 900	94 782	103 908	111 682	7,5
ULIS	37 584	39 684	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361	1,8
% public	91,5	91,5	90,3	90,1	90,1	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	
Second degré	37 442	44 278	67 310	75 094	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	9,6
dont PPS (2)	–	28 789	60 380	70 080	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	
Classe ordinaire	31 454	34 928	50 125	54 865	56 719	63 244	63 261	68 473	75 941	82 875	9,1
dont Segpa collège	n.d.	7 571	13 392	15 099	15 788	16 029	16 030	15 582	15 491	15 558	0,4
ULIS	5 988	9 350	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	10,7
% public	88,5	87,0	86,0	85,6	84,5	84,0	84,1	83,9	83,5	83,2	
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	187 490	201 388	210 395	224 942	225 563	239 160	259 941	278 978	7,3
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 936	7 192	8 153	8 273	8 273	7 931	7 769	8 140	4,8
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	67 909	70 920	71 625	71 600	71 600	71 286	70 193	71 574	2,0
Total étab. spécialisés (3)	77 141	76 951	74 845	78 112	79 778	79 873	79 873	79 217	77 962	79 714	2,2
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	6 763	6 626	7 132	7 075	7 075	7 524	7 656	8 359	9,2
Ensemble (4)	210 979	232 312	255 572	272 874	283 041	297 740	298 361	310 853	330 247	350 333	6,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.**

1. Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.
2. Voir « Définitions ».
3. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2015-2016

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
		dont Segpa (2)	dont EREA					
Premier degré	111 682			48 361	160 043	5 546	61 615	67 161
Préélémentaire	31 299			6 914	38 213	2 457	21 173	23 630
Élémentaire	80 383			41 447	121 830	3 089	40 442	43 531
Second degré	82 875	15 558	2 313	36 060	118 935	2 299	6 754	9 053
Premier cycle	62 596	15 558	1 093	15 794	78 390	1 464	5 347	6 811
Second cycle	19 663		1 204	4 130	41 300	835	1 407	2 242
Autre niveau (4)	616		16	16 136	16 752			
Niveau indéterminé (5)						295	3 205	3 500
Total	194 557	15 558	2 313	84 421	278 978	8 140	71 574	79 714

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.**

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
2. Segpa de collège.
3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.
5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

3 Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2015-2016

Déficiences	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels et cognitifs	32 653	36 395	17 086	25 601	111 735	724	36 072	36 796
Troubles du psychisme	28 379	4 588	16 344	3 271	52 582	4 451	16 583	21 034
Troubles du langage et de la parole	18 137	2 313	23 166	2 996	46 612	221	1 349	1 570
Troubles auditifs	3 344	745	2 922	575	7 586	4	2 717	2 721
Troubles visuels	2 265	251	2 286	264	5 066	5	483	488
Troubles viscéraux	2 213	147	1 535	127	4 022	369	75	444
Troubles moteurs	9 194	1 066	11 083	1 224	22 567	607	2 663	3 270
Plusieurs troubles associés	10 311	2 537	5 212	1 760	19 820	1 090	8 615	9 705
Autres troubles	5 186	319	3 241	242	8 988	618	1 891	2 509
Polyhandicap (1)						51	1 126	1 177
	111 682	48 361	82 875	36 060	278 978	8 140	71 574	79 714

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.**

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

DÉFINITIONS

DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015, 52 500 élèves allophones ont été accueillis dans des établissements du premier et du second degrés : 25 500 dans une école élémentaire, 22 300 dans un collège, et 4 700 dans un lycée (1). Au total, ces élèves représentent 0,56 % des effectifs scolaires du premier et du second degrés. Par ailleurs, 1 600 jeunes ont été pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en raison principalement de leur âge. La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. L'Île-de-France (académies de Paris, Créteil et Versailles) accueille à elle seule trois élèves sur dix.

Globalement, 88,3 % des allophones bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique, lors de leur entrée dans le système éducatif français. Cette prise en charge est plus fréquente au collège (91,2 % contre 86,7 % dans les écoles élémentaires et 83,1 % dans les lycées). Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

Dans six académies (Limoges, Guadeloupe, Martinique, Rennes, Toulouse et Caen), au moins un élève sur cinq est accueilli en classe ordinaire sans soutien linguistique malgré sa maîtrise insuffisante du français. Pour les académies de métropole, il s'agit surtout d'élèves scolarisés à l'école élémentaire.

Plus d'un quart des élèves allophones scolarisés dans une école, un collège ou un lycée sur le territoire français en 2014-2015 l'étaient déjà avant le 1^{er} septembre 2014. Il peut s'agir d'élèves maintenus, en raison de leurs besoins, dans des dispositifs spécifiques au-delà d'une année. Il peut aussi s'agir d'élèves arrivés en cours d'année, voire en fin d'année 2013-2014, et pour lesquels la prise en charge s'effectue alors à cheval sur deux années scolaires.

La majorité des élèves sont arrivés au cours de l'année scolaire 2014-2015. Les arrivées s'observent tout au long de l'année. Cependant, le flux des entrées est plus important en septembre, lors de la rentrée scolaire : 53 % des élèves sont positionnés à cette période (2).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des élèves allophones de France métropolitaine et des DOM hors Mayotte, scolarisés en 2014-2015, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année, du CP jusqu'à la terminale, sans condition d'âge.

ÉLÈVE ALLOPHONE - Élève ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde. L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Dès les années 1970, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

UPE2A - Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.

SOUTIEN - Dispositif d'aide (UPE2A, soutien linguistique, module d'accueil temporaire) dans lequel est scolarisé en partie ou entièrement un élève allophone lors de son entrée dans le système éducatif français.

MLDS - Mission de lutte contre le décrochage scolaire.

AVERTISSEMENT

Depuis la rentrée 2014, la DEPP a complètement rénové l'enquête permettant de recenser les élèves allophones nouvellement arrivés. Auparavant (jusqu'à l'année scolaire 2012-2013), les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Désormais, l'enquête recueille des données individuelles ; elle a vocation à recenser les élèves au fur et à mesure de leur arrivée et à décrire leur intégration dans le système éducatif français. Étant donné les révisions apportées à l'enquête, tant au niveau du champ (France métropolitaine et DOM hors Mayotte) que de la méthodologie, les comparaisons temporelles ne sont pas possibles.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête EANA 2014-2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.35.

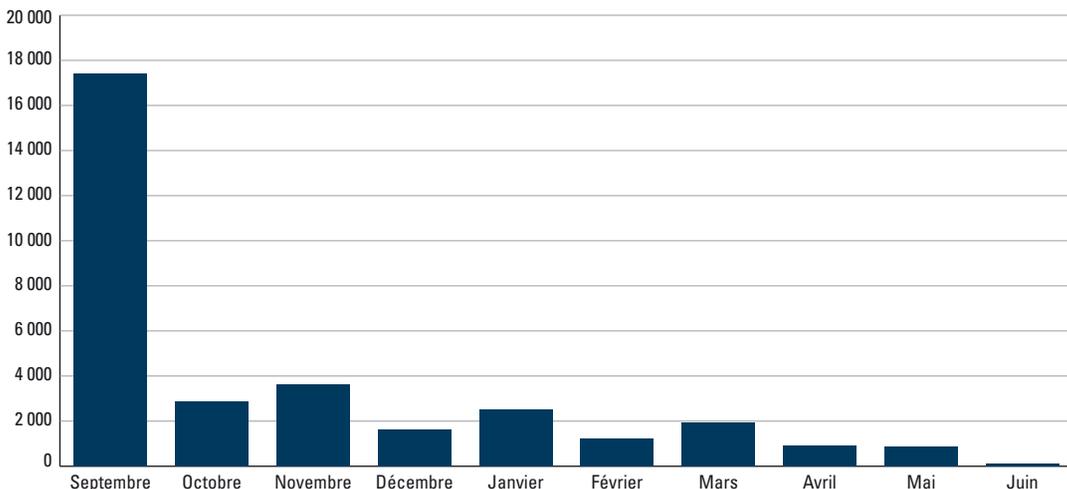
1 Scolarisation des élèves allophones par académie en 2014-2015

Académies	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		
Aix-Marseille	1 685	90,5	959	96,8	110	70,8	2 754	92,0
Amiens	552	82,7	560	90,9	177	66,5	1 289	84,0
Besançon	319	73,5	370	97,6	58	94,8	747	87,1
Bordeaux	873	86,2	722	89,3	80	77,5	1 675	87,1
Caen	162	85,2	154	82,4	61	55,0	377	79,2
Clermont-Ferrand	400	83,7	263	95,0	95	89,5	758	88,3
Corse	127	61,5	131	99,2	23	95,7	281	81,9
Créteil	2 853	92,7	2 539	84,3	606	77,7	5 997	87,6
Dijon	427	81,7	471	89,0	106	74,2	1 004	84,4
Grenoble	1 505	96,5	1 450	98,3	386	97,1	3 340	97,4
Lille	718	92,0	739	97,1	225	86,8	1 682	93,5
Limoges	195	57,9	247	83,8	129	70,5	571	72,0
Lyon	2 049	93,9	1 326	92,1	226	79,6	3 601	92,4
Montpellier	1 009	80,7	787	94,1	209	87,6	2 005	86,8
Nancy-Metz	1 044	70,6	831	93,1	109	75,2	1 984	80,3
Nantes	790	79,2	736	93,7	81	56,9	1 607	84,8
Nice	1 159	89,5	648	97,8	67	64,2	1 874	91,5
Orléans-Tours	714	82,1	576	85,8	146	74,3	1 436	82,8
Paris	926	99,5	1 063	99,4	440	99,8	2 429	99,5
Poitiers	275	89,8	169	98,2	79	82,3	523	91,4
Reims	367	94,6	322	95,3	105	81,0	794	93,1
Rennes	497	64,9	472	93,5	123	81,3	1 092	79,0
Rouen	357	65,7	584	99,6	102	94,1	1 043	87,2
Strasbourg	827	75,3	764	94,5	132	78,0	1 723	84,0
Toulouse	996	68,3	1 078	88,0	116	88,6	2 190	79,2
Versailles	3 359	93,2	3 227	86,0	665	88,1	7 252	89,5
France métropolitaine	24 075	86,7	21 077	91,6	4 620	83,3	49 772	88,5
Guadeloupe	138	80,4	309	73,8	20	-	467	72,6
Guyane	980	84,7	733	88,0	40	87,5	1 753	86,1
Martinique	64	87,1	61	64,1	7	80,0	132	78,3
La Réunion	248	100,0	161	99,4	21	100,0	430	99,7
DOM	1 429	86,8	1 263	85,1	88	69,8	2 780	85,5
France métr. + DOM	25 504	86,7	22 340	91,2	4 708	83,1	52 552	88,3

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

Note : la répartition des élèves allophones en 2014-2015 par région académique est disponible dans le fichier .xls téléchargeable sur www.education.gouv.fr/statistiques/rens.

2 Calendrier d'arrivée des élèves allophones au cours de l'année 2014-2015



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

Remarque : les élèves allophones arrivés avant septembre 2014, mais toujours scolarisés en 2014-2015, sont exclus de cette représentation graphique.

DÉFINITIONS

En 2014-2015 en France métropolitaine et dans les DOM, 1,2 million d'enseignants et de personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La part des enseignants, secteurs public et privé réunis, est prépondérante parmi l'ensemble des personnels (78,5 %). Relevant tous du secteur public, les personnels non enseignants représentent 21,5 % de la population et comptent plus d'un tiers d'assistants d'éducation.

Les effectifs de l'ensemble du personnel ont diminué de 12,3 % depuis 1999 (1) (2). La baisse considérable du nombre des non-enseignants du secteur public entre 1999 et 2011 (- 32,1 %) est largement due au transfert de la gestion des personnels ouvriers, d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales à partir de 2004. Entre 2011 et 2012, les effectifs des non-enseignants ont de nouveau augmenté (+ 2,8 %), du fait de la très forte progression des effectifs d'assistants d'éducation (+ 31,9 %). Depuis 2013, le nombre d'assistants d'éducation fléchit (- 3,4 % en 2014), les effectifs globaux des non-enseignants progressant légèrement (0,3 %).

Parmi l'ensemble des enseignants, la baisse de 5,6 % des effectifs depuis 1999 est plus accentuée dans le public (- 2,4 %) que dans le privé (- 1,2 %). Dans l'enseignement scolaire, après une augmentation en 2013 (public : 1,8 %, privé : 0,9 %) en raison du recrutement de contractuels, admissibles à la session exceptionnelle 2014 des concours enseignants, les effectifs se maintiennent quasiment en 2014 dans les deux secteurs et les deux degrés.

Le nombre d'enseignants du premier degré public a globalement augmenté depuis 1999 (+ 5,0 %). Le second degré public a reculé sur la même période (- 7,9 %) de même que, dans une moindre mesure, les deux degrés du secteur privé (- 0,3 % et - 1,6 %).

Les enseignants exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur (non compris les enseignants non permanents) représentent 6,0 % de l'ensemble des personnels en 2014 et 7,6 % des enseignants. Leurs effectifs ont progressé de 9,2 % entre 1999 et 2007, année à partir de laquelle ils ont fortement diminué jusqu'en 2012 (- 10,4 %). Après une progression en 2013 (+ 1,8 %), ils fléchissent à nouveau en 2014 (- 0,9 %).

LES ENSEIGNANTS - Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'enseignement supérieur les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les doctorants contractuels (voir 9.16). Dans les données de l'édition 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

ADMISSIBLES CONTRACTUELS - Une session exceptionnelle des concours enseignants a été organisée en 2013-2014. Dans l'attente des épreuves d'admission organisées en juin 2014, les candidats admissibles ont pu bénéficier d'une première expérience de l'enseignement, tout en poursuivant leur parcours en master 2 pour ceux qui n'avaient pas encore obtenu ce diplôme. Leur temps de service était égal à un tiers de l'obligation réglementaire de service du corps auquel ils postulaient.

LES AUTRES PERSONNELS - Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. La catégorie « assistants d'éducation » regroupe les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire. Le statut des accompagnants des élèves en situation de handicap a été créé en 2014 (décret du 27 juin 2014), afin de professionnaliser la fonction d'accompagnant et de permettre, entre autres mesures, aux auxiliaires de vie scolaire d'accéder au contrat à durée déterminée. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant dans les services départementaux de l'Éducation nationale et en rectorat.

Loi LRU - Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, du 10 août 2007. Elle a prévu le transfert aux universités de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois. Ces dispositions concernent l'ensemble des universités depuis 2013. Leurs personnels (enseignants et non enseignants) ne sont alors plus rémunérés sur crédits d'État. Ils sont recensés à partir des fichiers de gestion.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 2000 à janvier 2015.

- Annuaire EPP, Agora, Poppée-BIB et Poppée-ITRF, de 2010 à 2015.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

1 Répartition des personnels selon l'affectation de 1999-2000 à 2005-2006



	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 730	316 150	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 970	739 790	746 218	750 005	748 644	742 621	739 112
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé	139 155	140 290	142 065	144 169	145 394	144 940	144 909
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 094	74 881	75 853	76 004	75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	33 565
Ensemble des enseignants (1)	980 295	989 890	1 004 672	1 014 684	1 013 736	1 005 138	993 744
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance <i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation</i>	364 790 61 470	368 470 62 320	369 960 60 430	367 195 55 770	353 937 50 190	344 794 51 287	344 154 58 197
Ensemble	1 345 085	1 358 360	1 374 635	1 381 879	1 367 673	1 349 932	1 337 898
Part des enseignants/ensemble	72,9	72,9	73,1	73,4	74,1	74,5	74,3

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, situation en janvier de l'année scolaire.

1. Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

2 Répartition des enseignants selon le type de programme LOLF ou l'affectation depuis 2008-2009



	2008 2009 (2)	2009 2010	2010 2011 (3)	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Enseignement scolaire du 1 ^{er} degré public	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	323 449	(6) 330 784	330 496
Enseignement scolaire du 2 nd degré public	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	381 902	(6) 387 491	387 030
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	715 599	712 453	720 655	707 926	712 625	705 351	718 275	717 526
Enseignement du 1 ^{er} degré privé	46 140	45 483	44 377	43 824	43 824	43 590	(6) 44 169	44 034
Enseignement du 2 nd degré privé	95 521	94 971	94 262	93 198	93 198	92 726	(6) 93 400	93 468
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé (4)	141 661	140 454	138 639	137 022	137 022	136 316	137 569	137 502
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	62 141	74 085	69 164	70 303	70 319	(5) 70 074	71 370	70 755
Stagiaires des établissements de formation	21 002	17 505						
Ensemble des enseignants (1)	940 403	944 497	928 458	915 251	919 966	911 741	927 214	925 783
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance <i>dont aides éducateurs, assistants d'éducation et accompagnants élèves situations de handicap (8)</i>	242 377 67 538	252 197 68 949	248 080 68 321	247 332 68 766	247 523 68 821	254 362 90 754	(7) 253 404 89 827	254 232 86 772
Ensemble	1 182 780	1 196 694	1 176 538	1 162 583	1 167 489	1 166 103	1 180 618	1 180 015
Part des enseignants/ensemble	79,5	78,9	78,9	78,7	78,8	78,2	78,7	78,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, situation en janvier de l'année scolaire.

1. Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

2. Depuis 2006, ne sont plus comptabilisés les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales. En 2008, les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur n'ont pas été pris en compte.

3. À partir de 2010, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

4. Non compris Mayotte (données non disponibles).

5. Les données relatives aux personnels du second degré exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur sont celles de 2011, les données 2012 ne sont pas disponibles.

6. Les admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours de 2013-2014 n'étaient pas comptabilisés dans les effectifs des enseignants (secteurs public et privé) dans l'édition 2014 du RERS.

7. Les effectifs des personnels non enseignants ont été réévalués par rapport à l'édition 2014 du RERS, en raison de la prise en compte tardive de personnels affectés dans l'enseignement supérieur.

8. Le décret du 27 juin 2014 professionnalise la fonction d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), qui se substitue aux assistants de vie scolaire.

DÉFINITIONS

LA FORMATION INITIALE regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MENESR. À la rentrée 2015, la France métropolitaine et les DOM comptent 46 400 écoles publiques et 5 300 écoles privées. En 2015, le nombre d'écoles du secteur public poursuit sa baisse (-1,1 %) et celui du secteur privé augmente de 0,9 %.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MENESR ou du MAAF. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 100 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM baisse de nouveau en 2015. Ce sont les nombres des lycées professionnels sous tutelle du MENESR du secteur public et du secteur privé qui connaissent la plus forte diminution (respectivement de 3 % et de 1,8 %). Le nombre de collèges poursuit sa hausse dans les deux secteurs (respectivement 0,2 % et 0,6 %).

Dans l'enseignement supérieur, la création de l'université Grenoble Alpes, par fusion au 1^{er} janvier 2016 des universités Grenoble I, Grenoble II et Grenoble III, porte le nombre d'universités à 72.

Les établissements dotés de STS ou de CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MENESR ou du MAAF. Pour les STS, leur nombre continue de progresser en 2015 (+0,5 %), alors qu'il diminue pour les CPGE (-1,3 %).

Le nombre de centres de formation d'apprentis baisse de 0,2 % en 2015.

STRUCTURES CONCERNÉES - Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.
Premier degré : sous tutelle du MENESR.
Second degré : sous tutelle du MENESR ou du MAAF.
Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

ÉCOLE MATERNELLE - L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers et la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - L'école élémentaire accueille les enfants pour les deuxième et troisième années du cycle des apprentissages fondamentaux et pour le cycle des approfondissements.

COLLÈGE - Établissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la sixième à la troisième.

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE (LEGT) Établissement qui dispense l'enseignement de second cycle du second degré, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

LYCÉE POLYVALENT - Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

LYCÉE PROFESSIONNEL - Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté.

MFREO - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du MAAF.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 2.19.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

SOURCES

- MENESR-DEPP, RERS 2.1 et 2.3.
- MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, RERS 2.19.
- MAAF, RERS 4.23.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015p	Évolution 2015/2014 (%)
Premier degré	53 203	53 418	52 937	52 580	52 225	51 745	-0,9
Public	47 944	48 139	47 672	47 306	46 962	46 435	-1,1
Écoles maternelles	15 621	15 686	15 435	15 215	15 079	14 784	-2,0
Écoles élémentaires	32 323	32 453	32 237	32 091	31 883	31 651	-0,7
Privé	5 259	5 279	5 265	5 274	5 263	5 310	0,9
dont écoles élémentaires	5 137	5 150	5 142	5 147	5 126	5 172	0,9
Second degré	12 213	12 243	12 209	12 183	12 165	12 148	-0,1
Public	8 094	8 122	8 111	8 089	8 080	8 069	-0,1
dont établissements avec STS ou CPGE (MENESR+MAAF)	1 479	1 483	1 483	1 503	1 527	1 544	1,1
Établissements sous tutelle du MENESR	7 866	7 893	7 882	7 863	7 854	7 843	-0,1
Collèges	5 252	5 270	5 274	5 271	5 279	5 290	0,2
Lycées professionnels	957	960	942	924	901	874	-3,0
LEGT ou polyvalents	1 578	1 584	1 587	1 589	1 595	1 600	0,3
EREA	79	79	79	79	79	79	0,0
Établissements sous tutelle du MAAF	228	229	229	226	226	226	0,0
Privé	4 119	4 121	4 098	4 094	4 085	4 079	-0,1
dont établissements avec STS ou CPGE (MENESR+MAAF)	707	707	718	718	720	723	0,4
Établissements sous tutelle du MENESR	3 523	(5) 3 524	(5) 3 503	(5) 3 499	(5) 3 489	(5) 3 488	0,0
Collèges	1 776	1 776	1 777	1 786	1 796	1 807	0,6
Lycées professionnels	670	670	660	659	652	640	-1,8
LEGT ou polyvalents	1 077	1 077	1 065	1 053	1 040	1 040	0,0
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFREO)	596	597	595	595	596	591	-0,8
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	75	75	76	74	74	72	-2,7
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	114	114	113	110	111	0,9
ESPE	-	-	-	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 282	2 286	2 307	2 334	2 367	2 378	0,5
dont établissements du second degré (MENESR+MAAF)	2 023	2 027	2 041	2 060	2 085	2 106	1,0
Public	1 372	1 376	1 376	1 392	1 415	1 432	1,2
Privé	910	910	931	942	952	946	-0,6
Établissements avec CPGE	449	449	451	451	451	445	-1,3
dont établissements du second degré (MENESR+MAAF)	435	435	439	441	443	435	-1,8
Public	350	350	351	354	355	351	-1,1
Privé	99	99	100	97	96	94	-2,1
Écoles d'ingénieurs	254	254	253	254	257	261	1,6
Écoles de commerce, gestion et vente	210	210	208	195	198	191	-3,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	235	236	245	240	241	0,4
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (3)	627	627	632	637	644	644	n.s.
Autres établissements d'enseignement supérieur	229	229	228	235	233	271	16,3
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (4)	980	980	975	969	961	959	-0,2
Public	264	264	268	259	254	254	0,0
Privé	716	716	707	710	707	705	-0,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011, l'institut national universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte.

3. Données 2014-2015 reconduites en 2015-2016.

4. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

5. Dont un EREA.

À LA RENTRÉE 2015, l'enseignement du premier degré compte 51 700 écoles en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Entre 2014 et 2015, la baisse se poursuit dans le secteur public (-1,1 % après -0,7 % en 2014) qui compte 300 écoles maternelles et 230 écoles élémentaires ou primaires en moins. Dans le secteur privé, le nombre d'écoles augmente à la rentrée 2015 (+0,9 %).

La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé. En effet, la quasi-totalité des écoles privées sont des écoles primaires contre un tiers dans le secteur public (2). Regroupant enseignements pré-élémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur privé et comportent six classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où près des deux tiers ont cinq classes ou moins (3).

Dans le secteur public, on dénombre 21,3 % d'écoles à deux classes ou moins, dont plus de 4 100 écoles à classe unique (8,9 %). Quatre écoles publiques sur dix ont entre trois et cinq classes. Les écoles maternelles n'accueillant que trois niveaux sont naturellement plus petites que les écoles élémentaires et, dans une moindre mesure, que les écoles primaires : ainsi, 57,9 % des écoles maternelles comptent trois à cinq classes contre 20,8 % des écoles élémentaires et 44,1 % des écoles primaires. De même, 1,3 % des écoles maternelles publiques comptent onze classes et plus, contre respectivement 16,6 % et 8,8 % des écoles élémentaires et primaires publiques.

Dans le secteur privé, on compte seulement 12,9 % d'écoles à deux classes ou moins (dont 3,6 % à classe unique) : c'est le cas de 9,7 % des écoles primaires alors que 57,2 % des écoles maternelles et 48,0 % des écoles élémentaires sont de cette taille. À l'opposé, 19,2 % des écoles comprennent onze classes et plus (0,7 % des écoles maternelles, 9,6 % des écoles élémentaires et 20,3 % des écoles primaires).

Dans les DOM, les écoles sont plus grandes qu'en France métropolitaine : les secteurs public et privé ont respectivement 32,7 % et 33,0 % de leurs écoles comprenant onze classes et plus (8,5 % et 18,9 % en France métropolitaine).

DÉFINITIONS

CLASSE - Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

CLASSES PRÉÉLÉMENTAIRES, ÉLÉMENTAIRES, D'INCLUSION SCOLAIRE ET ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES, PRIMAIRES

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé.

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent des élèves en situation de handicap.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS définies en 3.1) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS définies en 3.1).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notes d'Information : 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26.

1 Évolution du nombre d'écoles

	2005	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Public										
Écoles maternelles	17 583	16 748	16 366	16 056	15 621	15 686	15 435	15 215	15 079	14 784
Écoles élémentaires (1) ou primaires	33 085	32 750	32 609	32 466	32 323	32 453	32 237	32 091	31 883	31 651
<i>dont à classe unique</i>	4 503	3 960	3 774	3 695	3 547	3 547	3 427	3 302	3 225	3 096
Total Public	50 668	49 498	48 975	48 522	47 944	48 139	47 672	47 306	46 962	46 435
Privé										
Écoles maternelles	190	194	131	133	122	129	123	127	137	138
Écoles élémentaires (1) ou primaires	5 300	5 183	5 174	5 143	5 137	5 150	5 142	5 147	5 126	5 172
<i>dont à classe unique</i>	–	153	136	122	126	127	120	117	116	149
Total Privé	5 490	5 377	5 305	5 276	5 259	5 279	5 265	5 274	5 263	5 310
Ensemble	56 158	54 875	54 280	53 798	53 203	53 418	52 937	52 580	52 225	51 745

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

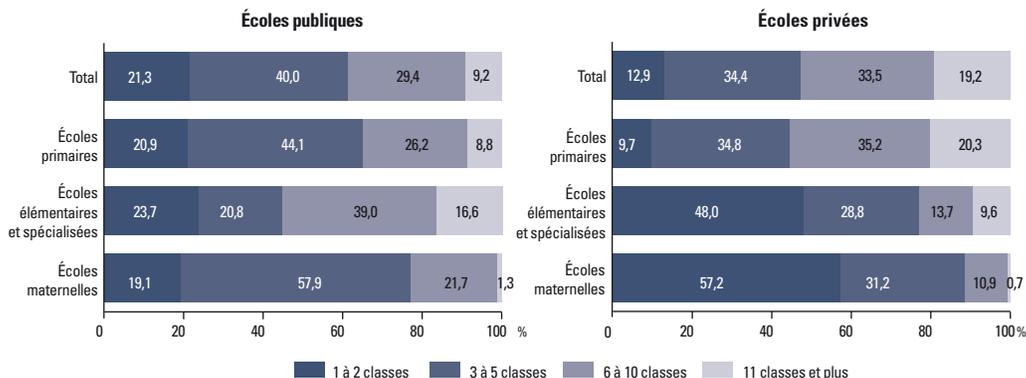
1. Y compris les écoles spécialisées.

2 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2015

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
Public												
1	1 018	2 356	733	4 107	9	1	8	18	1 027	2 357	741	4 125
2	1 781	1 658	2 308	5 747	19	3	17	39	1 800	1 661	2 325	5 786
3	3 188	813	2 552	6 553	54	6	31	91	3 242	819	2 583	6 644
4	3 025	933	2 069	6 027	55	18	39	112	3 080	951	2 108	6 139
5	2 194	1 726	1 753	5 673	48	34	36	118	2 242	1 760	1 789	5 791
6 à 10	2 987	6 438	3 689	13 114	219	176	150	545	3 206	6 614	3 839	13 659
11 à 15	130	2 206	940	3 276	51	187	73	311	181	2 393	1 013	3 587
16 et plus	1	329	236	566	5	89	44	138	6	418	280	704
Total Public	14 324	16 459	14 280	45 063	460	514	398	1 372	14 784	16 973	14 678	46 435
Privé												
1	39	71	78	188	1	2	1	4	40	73	79	192
2	34	57	396	487	5	–	1	6	39	57	397	493
3	14	20	561	595	6	3	8	17	20	23	569	612
4	15	21	655	691	3	1	8	12	18	22	663	703
5	5	27	472	504	–	6	1	7	5	33	473	511
6 à 10	13	35	1 703	1 751	2	23	23	27	15	37	1 726	1 778
11 à 15	–	18	644	662	–	–	14	14	–	18	658	676
16 et plus	1	6	316	323	–	2	20	22	1	8	336	345
Total Privé	121	255	4 825	5 201	17	16	76	109	138	271	4 901	5 310
Ensemble	14 445	16 714	19 105	50 264	477	530	474	1 481	14 922	17 244	19 579	51 745

► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2015, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER DEGRÉ, le nombre de classes a connu une légère diminution entre les rentrées 1980 et 1999, à un rythme proche de 0,5 % en moyenne par an à partir de 1990, suivi d'une hausse entre 1999 et 2010 (1). Le nombre de classes continue à augmenter à la rentrée 2015, plus fortement dans le secteur privé (+ 1,0 %) que dans le secteur public (+ 0,2 %). Le secteur public gagne 560 classes par rapport à 2014 et atteint 248 600 classes. Le secteur privé en gagne 360 et compte 37 600 classes en 2015.

Le secteur public concentre 86,9 % des classes : 88,2 % des classes préélémentaires, 86,0 % des classes élémentaires (CP-CM2) et 92,5 % des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) (2). Les classes élémentaires représentent 62,8 % des classes dans le secteur public contre 67,7 % dans le privé.

En 2015, le nombre moyen d'élèves par classe est stable dans le secteur public (23,7 élèves par classe) et dans le secteur privé (24,5). La taille des classes en préélémentaire est de 25,5 élèves en moyenne dans le secteur public et de 27,0 en moyenne dans le privé. Elle est de 23,0 élèves par classe en élémentaire dans le public et supérieure dans le privé (23,5) (3).

Plus de 60 % des classes élémentaires publiques accueillent entre 20 et 24 élèves contre plus de 40 % des classes préélémentaires (4). Ces dernières sont effectivement plus chargées, avec près de 55 % des classes à 25 élèves et plus.

Dans le secteur privé, plus d'un tiers des classes de niveau élémentaire ont 20 à 24 élèves et plus de 40 % en ont de 25 à 29. Plus des deux tiers des classes préélémentaires accueillent 25 élèves ou plus, dont 6,6 % ont plus de 35 élèves.

La quasi-totalité des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), tous secteurs confondus, comprend moins de 15 élèves.

CLASSE - Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{er} ou 2^e année, cours moyen 1^{er} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

CLASSES PRÉÉLÉMENTAIRES, ÉLÉMENTAIRES, D'INCLUSION SCOLAIRE ET ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES, PRIMAIRES Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent des élèves en situation de handicap.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS définies en 3.1) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS définies en 3.1).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26.

1 Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1)

		1980	1990	1999	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Public	Écoles maternelles	59 758	70 538	71 087	65 839	65 032	63 619	64 083	63 468	63 439	63 266	62 669
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	194 862	179 177	172 906	179 376	180 251	180 770	182 252	182 469	183 812	184 822	185 977
	dont classes uniques	11 449	7 667	5 616	3 774	3 695	3 547	3 547	3 427	3 302	3 225	3 096
	Total	254 620	249 715	243 993	245 215	245 283	244 389	246 335	245 937	247 251	248 088	248 646
Privé	Écoles maternelles	1 081	1 380	973	453	453	382	409	376	425	410	397
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	37 201	37 037	36 202	36 762	36 702	36 447	36 521	36 567	36 693	36 803	37 175
	dont classes uniques	347	215	-	136	122	126	127	121	117	116	149
	Total	38 282	38 417	37 175	37 215	37 155	36 829	36 930	36 943	37 118	37 213	37 572
Public + Privé	292 902	288 132	281 168	282 430	282 438	281 218	283 265	282 880	284 369	285 301	286 218	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

2. Les classes préélémentaires dans des écoles primaires sont comptabilisées ici.

Lecture : à la rentrée 2015, en France métropolitaine et dans les DOM, les écoles maternelles publiques comportent 62 669 classes préélémentaires et les écoles élémentaires, primaires et spécialisées comprennent 185 977 classes préélémentaires et élémentaires.

2 Évolution du nombre de classes selon le type de classe (1)

		2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Public	Classes préélémentaires	86 642	86 184	86 869	86 788	86 383	86 940	86 990	87 757	87 989	88 007
	CP-CM2	153 030	153 985	154 221	154 359	153 899	155 187	154 782	155 246	155 791	156 270
	ULIS	5 058	4 920	4 125	4 136	4 107	4 208	4 165	4 246	4 308	4 369
	Total	244 730	245 089	245 215	245 283	244 389	246 335	245 937	247 251	248 088	248 646
Privé	Classes préélémentaires	11 853	11 820	11 654	11 593	11 553	11 597	11 596	11 692	11 736	11 796
	CP-CM2	25 067	25 082	25 196	25 218	24 928	24 983	25 019	25 063	25 131	25 420
	ULIS	384	435	365	344	348	350	328	363	346	356
	Total	37 304	37 336	37 215	37 155	36 829	36 930	36 943	37 118	37 213	37 572
Public + Privé	Classes préélémentaires	98 495	98 004	98 523	98 381	97 936	98 537	98 586	99 449	99 725	99 803
	CP-CM2	178 097	179 067	179 417	179 577	178 827	180 170	179 801	180 309	180 922	181 690
	ULIS	5 442	5 354	4 490	4 480	4 455	4 558	4 493	4 609	4 654	4 725
	Total	282 034	282 425	282 430	282 438	281 218	283 265	282 880	284 369	285 301	286 218

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

Lecture : à la rentrée 2015, on compte 88 007 classes préélémentaires dans les écoles maternelles et primaires publiques de France métropolitaine et des DOM.

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type de classe (1)

		1980	1990	1999	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Public	Classes préélémentaires	30,1	27,9	25,5	25,5	25,7	25,8	25,8	25,8	25,8	25,7	25,5
	CP-CM2	23,6	22,5	22,3	22,6	22,7	22,7	22,7	22,8	22,9	23,0	23,0
	Total	29,9	27,1	25,9	27,1	27,0	27,2	27,2	27,0	26,8	27,0	27,0
Privé	Classes préélémentaires	26,2	24,5	23,9	22,9	22,9	23,3	23,3	23,3	23,2	23,4	23,5
	CP-CM2	30,1	27,8	25,5	25,7	25,8	26,0	26,0	25,9	26,0	25,8	25,7
	Total	23,9	22,8	22,5	22,7	22,7	22,7	22,8	22,9	22,9	23,0	23,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

4 Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2015, en %.

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves/classe
Public	Classes préélémentaires	0,5	5,1	41,1	45,6	5,5	2,1	100,0	88 007	25,5
	CP-CM2	2,5	9,9	60,4	27,1	0,1	€	100,0	156 270	23,0
	ULIS	99,8	0,2	€	-	-	-	100,0	4 369	10,4
	Total	0,6	7,0	60,0	31,7	0,7	€	100,0	248 646	23,7
Privé	Classes préélémentaires	4,7	5,5	20,8	45,0	17,4	6,6	100,0	11 796	27,0
	CP-CM2	6,0	10,7	36,3	45,2	1,7	0,1	100,0	25 420	23,5
	ULIS	99,4	-	0,3	-	-	0,3	100,0	356	9,1
	Total	4,0	5,9	33,0	55,7	1,4	€	100,0	37 572	24,5
Public + Privé	1,0	6,9	56,5	34,9	0,8	€	100,0	286 218	23,8	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

A LA RENTRÉE 2015, le nombre d'établissements du second degré est de 11 331. Il est le plus bas constaté depuis trente ans, après avoir oscillé autour de 11 400 depuis la rentrée 2000 (1).

Entre 1960 et 1980, les collèges se multiplient pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Dans les années 2000, le nombre de lycées professionnels diminue, tandis que celui des lycées polyvalents augmente.

Un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé : 40 % des LEGT et des LP, 25 % des collèges.

Le nombre global de classes (236 100) augmente à la rentrée 2015 (2). Cette hausse, due à 42 200 élèves supplémentaires scolarisés en un an, concerne les lycées d'enseignement général et technologique du secteur public.

À la rentrée 2015, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges est de 24,6 – nombre stable depuis 2013 (3). Dans les LEGT, l'effectif moyen par classe atteint 27,2 élèves ; il est de 18,5 élèves par classe dans les lycées professionnels. À l'exception des lycées professionnels et des EREA, le nombre moyen d'élèves par classe atteint à la rentrée 2015 est le plus fort constaté depuis le début des années 2000.

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés que dans les lycées publics. Ce constat est valable pour tous les types de lycée, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels ou polyvalents : de deux à trois élèves de moins en moyenne. Dans les collèges privés, au contraire, les classes comptent presque deux élèves de plus que celles des collèges publics.

DÉFINITIONS

ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ - Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré

	1980	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Public											
Collèges	4 891	5 019	5 128	5 220	5 253	5 252	5 270	5 274	5 271	5 279	5 290
LP	1 353	1 362	1 108	1 050	973	957	960	942	924	901	874
LEGT	1 134	1 294	1 513	1 551	1 576	1 578	1 584	1 587	1 589	1 595	1 600
<i>dont LPO</i>	–	–	477	525	582	594	600	612	625	639	659
ÉREA	n.d.	82	80	80	80	79	79	79	79	79	79
Total Public	7 378	7 757	7 829	7 901	7 882	7 866	7 893	7 882	7 863	7 854	7 843
Privé											
Collèges	1 757	1 814	1 808	1 790	1 765	1 776	1 776	1 777	1 786	1 796	1 807
LP	978	809	647	658	664	670	670	660	659	652	640
LEGT	1 194	1 290	1 102	1 074	1 064	1 077	1 077	1 065	1 053	1 040	1 040
<i>dont LPO</i>	–	–	119	196	204	201	201	200	206	206	202
ÉREA	–	–	–	–	–	–	1	1	1	1	1
Total Privé	3 929	3 913	3 557	3 522	3 493	3 523	3 524	3 503	3 499	3 489	3 488
Ensemble	11 307	11 670	11 386	11 423	11 375	11 389	11 417	11 385	11 362	11 343	11 331

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

2 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement

	1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Public											
Collèges	116 431	115 614	109 628	106 971	106 733	106 307	107 086	107 219	107 659	107 477	106 697
LP	24 041	23 011	22 422	21 885	21 658	21 030	21 110	19 695	19 644	19 378	18 929
LEGT	53 248	55 989	56 999	55 707	55 924	55 437	55 711	55 160	56 002	57 065	58 862
<i>dont LPO</i>	–	18 351	20 402	21 630	22 378	22 656	22 930	22 861	23 690	24 653	26 264
ÉREA	1 324	1 149	980	933	944	909	909	892	898	892	904
Total Public	195 044	195 763	190 029	185 496	185 259	183 683	184 816	182 966	184 203	184 812	185 392
Privé											
Collèges	26 183	26 033	26 019	25 930	26 018	26 028	26 028	26 163	26 307	26 439	26 490
LP	6 105	6 427	6 361	6 328	6 500	6 401	6 401	6 245	6 445	6 405	6 236
LEGT	17 542	17 479	17 628	17 980	18 061	17 846	17 846	17 745	17 894	17 821	17 937
<i>dont LPO</i>	–	3 456	5 751	5 889	5 994	5 728	5 728	5 711	5 947	5 926	5 932
ÉREA	–	–	–	–	–	–	4	8	10	8	12
Total Privé	49 830	49 939	50 008	50 238	50 579	50 275	50 279	50 161	50 656	50 673	50 675
Ensemble	244 874	245 702	240 037	235 734	235 838	233 958	235 095	233 127	234 859	235 485	236 067

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Lecture : en 2015, on dénombre 236 067 classes accueillant des élèves du second degré ou des classes supérieures de lycées (STS, CPGE, etc.).

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement

	1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Public											
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,5	23,6	23,9	24,0	24,2	24,2	24,2	24,3
LP	22,0	20,2	20,1	18,9	19,1	19,0	19,0	19,0	19,1	19,0	19,1
LEGT	28,6	27,4	27,3	26,8	26,8	27,2	27,2	27,7	27,8	27,8	27,9
<i>dont LPO</i>	–	–	24,6	23,9	23,8	24,1	24,2	24,8	25,0	25,1	25,2
ÉREA	9,2	9,7	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3	11,5	11,2	11,2	11,1
Privé											
Collèges	24,9	24,9	24,8	25,2	25,4	25,9	25,9	26,0	26,0	26,0	26,1
LP	20,8	18,7	18,9	18,0	17,9	17,6	17,6	17,3	17,0	16,7	16,7
Lycées	24,5	23,6	23,8	23,9	23,8	24,3	24,3	24,6	24,5	24,6	24,9
<i>dont LPO</i>	–	–	22,1	21,7	21,7	21,9	21,9	22,3	22,1	22,2	22,4
ÉREA	–	–	–	–	–	–	16,3	15,5	16,0	20,1	14,3
Public + Privé											
Collèges	23,9	23,6	23,6	23,8	24,0	24,3	24,3	24,5	24,6	24,6	24,6
LP	21,8	19,8	19,9	18,7	18,8	18,7	18,7	18,6	18,5	18,4	18,5
LEGT	27,6	26,5	26,5	26,1	26,1	26,5	26,5	26,9	27,0	27,1	27,2
<i>dont LPO</i>	–	–	24,1	23,4	23,4	23,7	23,7	24,3	24,4	24,5	24,7
ÉREA	9,2	9,7	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3	11,5	11,3	11,3	11,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Lecture : en 2015, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 27,2 élèves ou étudiants.

DÉFINITIONS

LES ÉTABLISSEMENTS du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes du premier cycle dans les collèges, celles du second cycle général et technologique dans les LEGT et celles du second cycle professionnel dans les LP (1). Il existe cependant des singularités. Ainsi, 4,1 % des élèves scolarisés dans les lycées professionnels publics (respectivement 6,4 % dans les lycées professionnels privés) sont des élèves de niveau collège, principalement de classe de troisième. De même, certains élèves suivant un enseignement professionnel sont scolarisés dans un lycée général et/ou technologique. De tels lycées, où l'enseignement général et technologique est néanmoins majoritaire, sont dits polyvalents.

Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent environ un élève sur sept des LEGT. L'enseignement adapté est présent essentiellement dans les collèges et dans les EREA. Ces derniers, par leur nature, sont habilités à dispenser l'ensemble des formations (voir « Définitions »).

À la rentrée 2015, le nombre de classes diminue légèrement dans le premier cycle. La baisse concerne le seul secteur public où l'on compte environ 500 classes de moins. Dans le secteur privé, le nombre de classes augmente très légèrement (+ 20) (2). Accompagnant les évolutions démographiques, le nombre de classes dans le premier cycle du secteur public a fortement baissé entre 2000 et 2008 puis remonté légèrement en 2009 et 2010. Dans le second cycle général et technologique du secteur public, le nombre de classes poursuit sa hausse (+ 1 300), après avoir augmenté pour la première fois depuis 2000 à la rentrée 2013. Une telle évolution est en phase avec la croissance des effectifs observée dans les LEGT. Dans le secteur privé, les classes sont restées stables en nombre depuis 2005. Enfin, le second cycle professionnel se caractérise par une très légère hausse, à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé.

En 2015, le nombre moyen d'élèves par classe continue à augmenter dans le second cycle général et technologique (30,0 élèves par classe dans le secteur public et 26,4 dans le secteur privé) (3). Dans le second cycle professionnel, la taille moyenne des classes se maintient autour de 19 élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Mais il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles.

LE NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'études suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent des formations professionnelles, à côté des formations générales ou technologiques.

LP - Lycée d'enseignement professionnel.

DIMA - Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS - Les unités localisées pour l'inclusion scolaire ont remplacé, en 2010, les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ - Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (Segpa). Voir 4.19.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations du 1^{er} cycle aux classes post-bac.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le cycle d'enseignement à la rentrée 2015, y compris post-bac, en %.

	Premier cycle	Enseignement adapté (Segpa)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 nd degré
Public								
Collèges	96,8	3,1	€	€	–	100,0	2 589 456	2 589 456
LP	4,1	€	93,8	0,7	1,3	100,0	361 753	356 922
LEGT	0,4	–	11,1	74,2	14,2	100,0	1 644 388	1 410 126
<i>dont LPO</i>	1,0	–	27,4	60,0	11,6	100,0	663 129	586 223
EREA	7,7	32,3	57,8	1,6	0,5	100,0	10 048	9 996
Total Public	54,9	1,8	11,5	26,6	5,2	100,0	4 605 645	4 366 500
Privé								
Collèges	99,3	0,6	€	0,1	–	100,0	690 687	690 687
LP	6,4	0,1	87,0	0,6	5,9	100,0	104 206	98 095
LEGT	1,5	–	10,8	72,9	14,7	100,0	446 742	380 964
<i>dont LPO</i>	2,3	–	34,8	45,0	17,9	100,0	132 678	108 937
EREA	–	63,4	36,6	–	–	100,0	172	172
Total Privé	56,3	0,4	11,2	26,4	5,8	100,0	1 241 807	1 169 918

► **Champ : France métropolitaine + DOM, MENESR.**

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

Lecture : 74,2 % des élèves accueillis dans les LEGT du secteur public suivent un second cycle général et technologique.

Dans le secteur public, 26,6 % des élèves suivent un second cycle général et technologique.

2 Évolution du nombre de classes selon le cycle d'enseignement

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Public									
1 ^{er} cycle (1)	108 890	103 308	101 399	101 090	101 778	102 070	102 681	102 649	102 170
Segpa	8 582	7 822	6 872	6 721	6 783	6 691	6 573	6 455	5 928
2 nd cycle professionnel	27 952	28 308	28 878	28 461	28 592	26 779	27 089	26 935	27 323
2 nd cycle général et technologique	41 947	41 850	39 127	38 389	38 632	38 277	38 678	39 485	40 741
Total Public	187 371	181 288	176 275	174 661	175 785	173 817	175 021	175 524	176 162
Privé									
1 ^{er} cycle (1)	26 999	26 647	26 538	26 510	26 513	26 606	26 734	26 820	26 839
Segpa	262	292	329	336	336	359	367	369	358
2 nd cycle professionnel	7 867	8 038	8 242	8 077	8 078	7 865	8 039	7 911	7 922
2 nd cycle général et technologique	12 332	12 364	12 332	12 258	12 258	12 147	12 232	12 270	12 397
Total Privé	47 460	47 341	47 440	47 181	47 185	46 977	47 372	47 370	47 516
Total Public + Privé	234 831	228 629	223 715	221 842	222 970	220 794	222 393	222 894	223 678

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, MENESR.**

1. Y compris DIMA et ULIS.

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

	2000	2005	2007	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Public										
1 ^{er} cycle (1)	24,1	24,0	23,9	24,2	24,5	24,6	24,7	24,8	24,8	24,8
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,3	13,4	13,5	13,6	13,7	13,5	13,3
2 nd cycle professionnel	19,9	20,1	19,4	19,1	19,1	19,1	19,2	19,3	19,3	19,3
2 nd cycle général et technologique	28,6	28,8	28,3	28,5	29,1	29,1	29,7	29,8	29,9	30,0
Privé										
1 ^{er} cycle (1)	24,8	24,7	25,0	25,3	25,8	25,8	26,0	26,0	26,0	26,1
Segpa	14,3	13,9	13,5	12,6	12,8	12,8	12,6	12,3	12,1	11,6
2 nd cycle professionnel	18,9	19,2	18,8	18,6	18,2	18,2	18,0	17,9	17,7	17,6
2 nd cycle général et technologique	24,5	25,0	24,9	25,1	25,6	25,6	26,1	26,0	26,1	26,4
Public + Privé										
1 ^{er} cycle (1)	24,2	24,2	24,2	24,4	24,8	24,8	25,0	25,0	25,1	25,1
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,3	13,4	13,5	13,6	13,6	13,4	13,2
2 nd cycle professionnel	19,7	19,9	19,3	19,0	18,9	18,9	19,0	19,0	18,9	18,9
2 nd cycle général et technologique	27,7	27,9	27,5	27,7	28,3	28,3	28,8	28,9	29,0	29,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, MENESR.**

1. Y compris DIMA et ULIS.

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER CYCLE, les classes des établissements publics et privés comptent 24,5 élèves en moyenne. 9,3 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves (1). Les classes de la sixième à la troisième regroupent en moyenne un peu plus de 25 élèves. À côté de ces classes, il existe, dans le premier cycle, des classes spécialisées à effectifs réduits du fait de leurs conditions spécifiques d'encadrement. Les ULIS, UPE2A et Segpa comptent en moyenne 12 à 13 élèves par classe.

Dans l'enseignement professionnel, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (18,9 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production, en particulier en baccalauréat professionnel (22,4 élèves en moyenne contre 18,7).

Avec 29,2 élèves, les classes dans le second cycle général et technologique sont les plus chargées des trois cycles d'enseignement. Plus d'une classe sur cinq (22,5 %) du second cycle général et technologique compte au moins 35 élèves. La classe de seconde reste la plus chargée, avec 32 élèves en moyenne. Quatre classes sur cinq comptent plus de 30 élèves et une classe sur trois rassemble au moins 35 élèves. Les classes sont moins chargées en première où l'effectif moyen est de 28 élèves, ainsi qu'en terminale avec en moyenne 27,6 élèves par classe.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (2). Pour le premier cycle, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 25,9 et 24,2 élèves). Cela s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans les établissements privés.

Dans le second cycle professionnel, les différences de tailles de classes sont plus faibles entre les deux secteurs. Cependant, on observe dans le secteur public une plus forte concentration de classes autour de 20-24 élèves et de 29-30 élèves, correspondant respectivement aux formations industrielles et de services.

Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, les classes des établissements publics comptent en moyenne 3,6 élèves de plus que celles des établissements privés. Dans le secteur public, 65,4 % des classes scolarisent au moins 30 élèves contre 46,1 % dans le secteur privé. À l'opposé, 12 % des classes accueillent moins de 15 élèves dans le secteur privé contre 1,5 % dans le secteur public.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Mais il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles.

LE NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'études suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

BMA - Brevet des métiers d'art.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI, unité pédagogique d'intégration).

UPE2A - Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants. Comme les ULIS, les UPE2A sont souvent d'effectifs réduits et peuvent regrouper des élèves de niveau différent (des sixièmes et des cinquièmes par exemple). Pour ces raisons, UPE2A et ULIS apparaissent ici dans la même ligne du tableau (1). Dans toutes les autres fiches (celles du chapitre 4), les élèves d'UPE2A sont comptabilisés avec ceux du niveau correspondant (sixième UPE2A avec les autres sixième, etc.).

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2015, en %.

Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves / classe
Sixième	1,3	4,4	33,7	51,7	8,7	0,2	€	100,0	32 173	25,1
Cinquième	1,0	3,3	30,5	55,2	9,9	0,2	€	100,0	31 259	25,5
Quatrième	0,8	3,8	30,4	54,3	10,5	0,2	€	100,0	31 211	25,5
Troisième	1,6	4,8	32,9	51,0	9,5	0,2	€	100,0	32 117	25,1
Total 6^e à 3^e	1,2	4,1	31,9	53,0	9,6	0,2	€	100,0	126 760	25,3
ULIS (1), DIMA, relais, UPE2A (2)	72,9	12,7	4,0	8,4	1,8	-	0,1	100,0	2 249	11,9
Total 1^{er} cycle (hors Segpa)	2,4	4,2	31,4	52,2	9,5	0,2	€	100,0	129 009	25,1
Segpa	56,8	42,7	0,5	€	-	-	-	100,0	6 286	13,2
Total 1^{er} cycle (y compris Segpa)	5,0	6,0	29,9	49,8	9,1	0,2	€	100,0	135 295	24,5
Public	4,8	5,9	32,8	52,0	4,5	€	-	100,0	108 098	24,2
Privé	5,5	6,5	18,6	41,1	27,4	0,9	0,1	100,0	27 197	25,9
CAP production seul	69,5	15,8	10,9	3,0	0,8	-	€	100,0	4 704	13,0
CAP services seul	57,3	20,7	12,5	5,8	3,2	0,3	0,3	100,0	3 600	14,5
CAP production et services	17,7	31,1	41,1	8,2	1,9	-	-	100,0	367	19,0
Total CAP	62,3	18,5	12,8	4,4	1,8	0,1	0,1	100,0	8 671	13,9
Bac pro, BMA production seul	30,7	20,2	31,1	13,3	4,6	0,1	€	100,0	11 635	18,7
Bac pro, BMA services seul	15,6	18,3	24,5	21,6	18,3	1,4	0,2	100,0	13 472	22,4
Bac pro, BMA production - services	7,2	22,1	54,6	13,3	2,6	0,2	-	100,0	1 239	21,1
Total bac pro/BMA	21,9	19,3	28,8	17,5	11,6	0,8	0,1	100,0	26 346	20,7
Total 2nd cycle professionnel (3)	32,6	19,0	24,4	14,1	9,1	0,6	0,1	100,0	35 245	18,9
Public	30,5	18,4	26,9	14,4	9,4	0,4	€	100,0	27 323	19,3
Privé	39,7	20,9	15,9	13,4	8,1	1,5	0,6	100,0	7 922	17,6
Seconde GT	1,2	1,3	6,0	9,9	47,3	33,9	0,4	100,0	17 724	32,0
Première GT	4,9	6,5	17,6	19,1	34,4	17,0	0,4	100,0	17 772	28,0
Terminale GT	5,6	7,6	18,1	19,4	33,4	15,6	0,2	100,0	17 642	27,6
Total 2nd cycle GT	3,9	5,1	13,9	16,1	38,4	22,2	0,3	100,0	53 138	29,2
Public	1,5	4,1	13,8	15,3	40,7	24,7	€	100,0	40 741	30,0
Privé	12,0	8,6	14,4	19,0	30,8	13,9	1,4	100,0	12 397	26,4

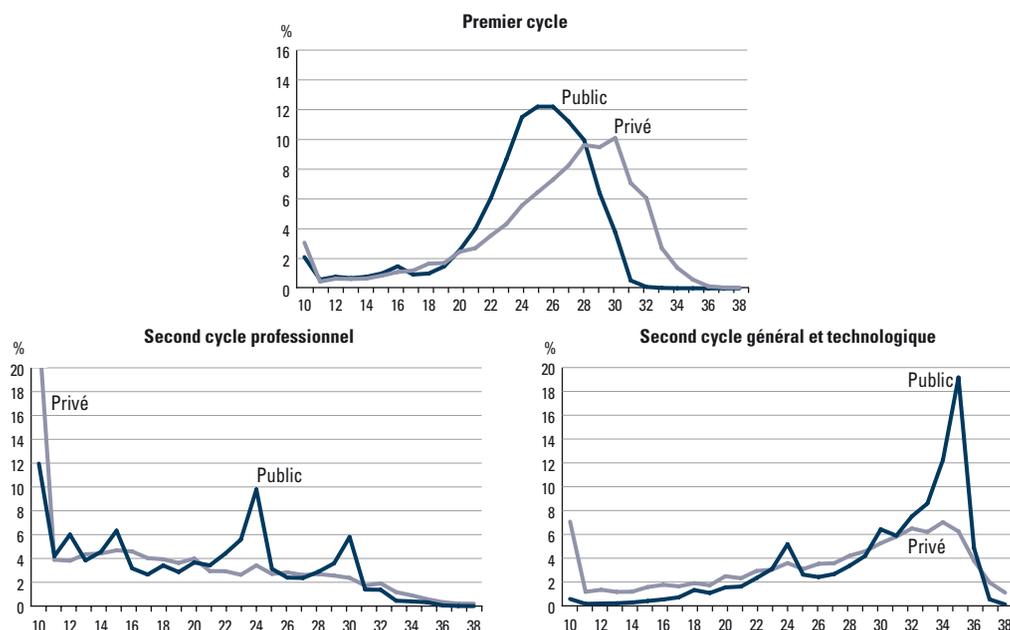
► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

1. Classes regroupant une majorité, éventuellement la totalité, d'élèves en ULIS.

2. Classes regroupant une majorité, éventuellement la totalité, d'élèves en UPE2A. Voir « Définitions » ci-contre.

3. Y compris les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

2 Répartition des classes des trois cycles d'enseignement à la rentrée 2015 selon la taille, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 12,2 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 7,3 % dans l'enseignement privé).

DÉFINITIONS

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES de France métropolitaine et des DOM sont de taille extrêmement variée et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle des établissements du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé.

L'effectif moyen des collèges atteint 490 élèves dans le secteur public et 382 élèves dans le secteur privé (1). L'accueil des élèves de Segpa, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : 14 % des collèges privés ont moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques dizaines d'établissements de cette taille dans le secteur public (2). De même, près de trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Pour les LP, la taille moyenne par secteur varie encore plus que pour les collèges : 414 élèves pour les LP publics et 163 élèves pour le privé. Près d'un LP privé sur deux scolarise moins de 100 élèves, huit sur dix moins de 300 élèves. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement « 300 à 499 élèves » qui concerne 44,2 % d'entre eux.

L'effectif moyen des LEGT est de 430 élèves pour le secteur privé et de 1 028 élèves pour le secteur public. Le poids des élèves des classes post-baccalauréat, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. La distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Ainsi, les deux tiers d'entre eux scolarisent moins de 500 élèves et un peu plus de deux établissements sur cinq accueillent moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : près d'un lycée sur deux a une taille comprise entre 900 et 1 500 élèves et plus d'un établissement sur dix accueille au moins 1 500 élèves. Deux LEGT sur cinq dans le secteur public et un sur cinq dans le secteur privé sont des lycées polyvalents (LPO). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT pour le secteur public mais est, en revanche, beaucoup plus grande pour le secteur privé.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors EREA).

TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES - Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

LP - Lycée professionnel.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycées polyvalents. Ils font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n^{os} 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

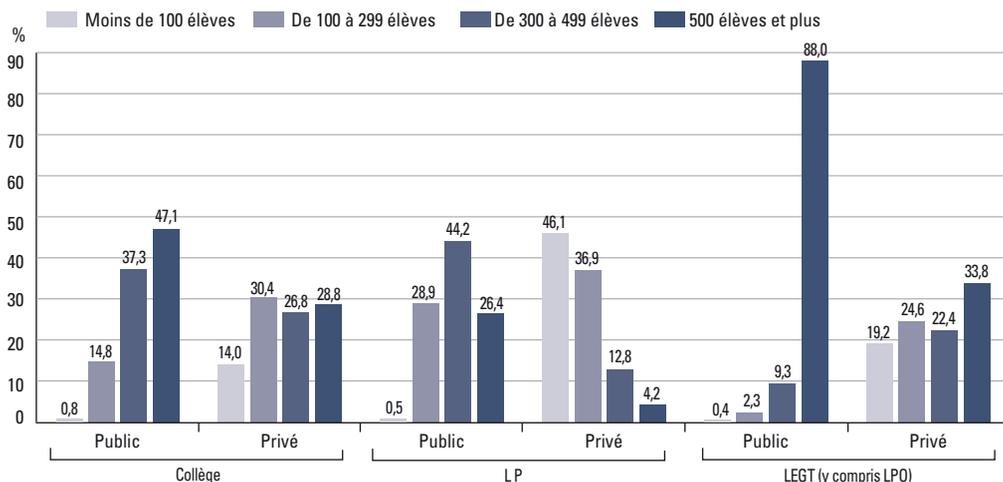
1 Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2015

		Public				Privé			
		Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
		Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Collège	Moins de 100 élèves	43	0,8	3 331	0,1	253	14,0	13 300	1,9
	De 100 à 299 élèves	783	14,8	174 724	6,7	549	30,4	107 700	15,6
	De 300 à 499 élèves	1 974	37,3	803 642	31,0	485	26,8	191 063	27,7
	De 500 à 699 élèves	1 842	34,8	1 083 287	41,8	285	15,8	167 625	24,3
	De 700 à 899 élèves	561	10,6	432 150	16,7	146	8,1	114 484	16,6
	900 élèves et plus	87	1,6	92 322	3,6	89	4,9	96 515	14,0
	Total	5 290	100,0	2 589 456	100,0	1 807	100,0	690 687	100,0
	Taille moyenne	490 élèves				382 élèves			
LP	Moins de 100 élèves	4	0,5	332	0,1	295	46,1	13 201	12,7
	De 100 à 299 élèves	253	28,9	57 643	15,9	236	36,9	44 064	42,3
	De 300 à 499 élèves	386	44,2	152 720	42,2	82	12,8	30 669	29,4
	De 500 à 699 élèves	164	18,8	94 737	26,2	23	3,6	12 761	12,2
	De 700 à 899 élèves	53	6,1	41 114	11,4	2	0,3	1 589	1,5
	900 élèves et plus	14	1,6	15 207	4,2	2	0,3	1 912	1,8
	Total	874	100,0	361 753	100,0	640	100,0	104 196	100,0
	Taille moyenne	414 élèves				163 élèves			
LEGT	Moins de 100 élèves	7	0,4	269	€	200	19,2	10 322	2,3
	De 100 à 299 élèves	36	2,3	7 483	0,5	256	24,6	50 043	11,2
	De 300 à 499 élèves	149	9,3	61 692	3,8	233	22,4	91 183	20,4
	De 500 à 699 élèves	208	13,0	125 653	7,6	148	14,2	88 527	19,8
	De 700 à 899 élèves	258	16,1	206 827	12,6	91	8,8	70 962	15,9
	De 900 à 1 199 élèves	429	26,8	449 522	27,3	67	6,4	69 297	15,5
	De 1 200 à 1 499 élèves	295	18,4	393 475	23,9	29	2,8	37 899	8,5
	1 500 élèves et plus	218	13,6	399 467	24,3	16	1,5	28 509	6,4
	Total	1 600	100,0	1 644 388	100,0	1 040	100,0	446 742	100,0
		Taille moyenne	1 028 élèves				430 élèves		
<i>dont LPO</i>	Moins de 100 élèves	-	-	-	-	11	5,4	505	0,4
	De 100 à 299 élèves	17	2,6	3 585	0,5	34	16,8	6 822	5,1
	De 300 à 499 élèves	68	10,3	28 421	4,3	40	19,8	15 582	11,7
	De 500 à 699 élèves	98	14,9	58 733	8,9	33	16,3	19 890	15,0
	De 700 à 899 élèves	111	16,8	89 130	13,4	31	15,3	24 538	18,5
	De 900 à 1 199 élèves	176	26,7	185 479	28,0	28	13,9	29 392	22,2
	De 1 200 à 1 499 élèves	106	16,1	141 580	21,4	17	8,4	21 842	16,5
	1 500 élèves et plus	83	12,6	156 201	23,6	8	4,0	14 107	10,6
	Total	659	100,0	663 129	100,0	202	100,0	132 678	100,0
		Taille moyenne	1 006 élèves				657 élèves		

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Lecture : 14,8 % des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves. 6,87% des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

2 Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2015



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

DÉFINITIONS

SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, le nombre d'établissements du second degré est de 11 300 à la rentrée 2015, dont 390 dans les DOM (3,4 %) (1). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements : Versailles, Lille, Créteil, Nantes, Rennes.

Six établissements sur dix sont des collèges (2). En France métropolitaine, Clermont-Ferrand est l'académie où la proportion de collèges est la plus forte (68 %). En revanche, Paris et Aix-Marseille ont proportionnellement moins de collèges, mais une offre de lycées plus importante.

Plus de six lycées sur dix sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, 33 % sont des lycées polyvalents. Au total, 57 % des lycées proposent des formations professionnelles (LP et LPO), avec toutefois des disparités : un lycée sur trois à Paris contre sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon et Montpellier et dans trois DOM (3).

79 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine, exceptée l'académie de Nice. Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA. Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

Au niveau national, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé (1). Leur poids avoisine 46 % dans les académies de Nantes, de Rennes et de Paris. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement moins élevée dans le secteur privé que dans le secteur public (52 % contre 67 %). L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est légèrement supérieure dans le public : 1,8 LEGT pour 1 LP dans le secteur public, 1,6 LEGT pour 1 LP dans le secteur privé.

ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ - Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales et technologiques, des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2015

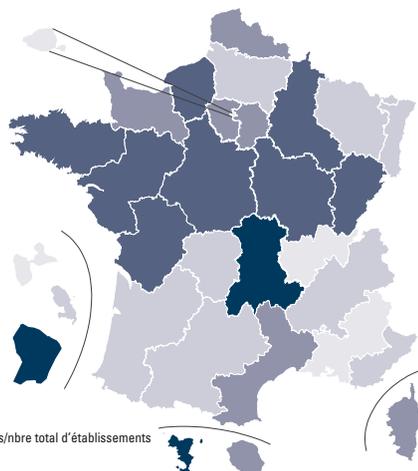
Académies	Public						Privé					Public + Privé	
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Total étab.	Part du privé (%)
Aix-Marseille	210	47	60	17	3	320	77	58	64	—	199	519	38,3
Amiens	173	40	46	9	2	261	48	21	26	—	95	356	26,7
Besançon	109	19	29	16	2	159	37	18	9	1	64	223	28,7
Bordeaux	256	59	73	22	5	393	95	45	41	—	181	574	31,5
Caen	146	20	41	14	3	210	54	21	26	3	101	311	32,5
Clermont-Ferrand	139	17	31	14	3	190	54	14	25	5	93	283	32,9
Corse	29	4	9	4	1	43	2	—	3	—	5	48	10,4
Créteil	356	37	132	82	3	528	78	19	47	8	144	672	21,4
Dijon	158	17	44	25	3	222	27	8	20	13	55	277	19,9
Grenoble	244	35	80	42	4	363	91	43	56	7	190	553	34,4
Lille	327	73	87	30	6	493	119	20	59	25	198	691	28,7
Limoges	77	18	23	7	1	119	10	5	7	3	22	141	15,6
Lyon	210	50	67	15	3	330	100	55	58	4	213	543	39,2
Montpellier	201	22	54	30	2	279	66	34	37	17	137	416	32,9
Nancy-Metz	221	36	59	28	4	320	43	30	37	3	110	430	25,6
Nantes	247	32	67	27	4	350	176	38	73	23	287	637	45,1
Nice	142	20	39	15	—	201	44	18	35	7	97	298	32,6
Orléans-Tours	231	39	50	17	3	323	60	23	28	12	111	434	25,6
Paris	115	29	74	20	3	221	72	19	101	11	192	413	46,5
Poitiers	160	31	42	10	4	237	45	10	17	6	72	309	23,3
Reims	130	17	37	16	2	186	31	10	16	4	57	243	23,5
Rennes	213	38	61	17	5	317	175	32	65	23	272	589	46,2
Rouen	166	27	48	18	2	243	34	9	21	6	64	307	20,8
Strasbourg	148	15	54	28	1	218	32	15	25	—	72	290	24,8
Toulouse	240	47	72	20	3	362	80	37	44	5	161	523	30,8
Versailles	424	48	145	73	7	624	128	24	83	12	235	859	27,4
France métro.	5 072	837	1 524	616	79	7 512	1 778	626	1 023	198	3 427	10 939	31,3
Guadeloupe	47	6	19	9	—	72	9	10	6	—	25	97	25,8
Guyane	31	5	8	5	—	44	4	—	2	1	6	50	12,0
Martinique	43	9	14	7	—	66	9	2	6	2	17	83	20,5
Mayotte	20	4	6	5	—	30	—	—	—	—	(1)1	31	3,2
La Réunion	77	13	29	17	—	119	7	2	3	1	12	131	9,2
DOM	218	37	76	43	—	331	29	14	17	4	61	392	15,6
F. métro. + DOM	5 290	874	1 600	659	79	7 843	1 807	640	1 040	202	3 488	11 331	30,8

► Champ : établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.

1. Il s'agit d'un EREA.

Note : la répartition du nombre d'établissements par région académique est disponible dans le fichier .xls téléchargeable sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

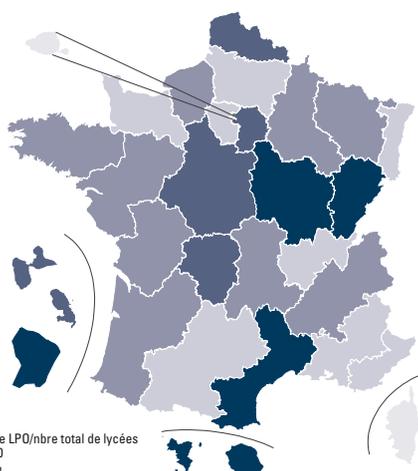
2 Part des collèges dans les établissements du second degré, rentrée 2015, en %.



France métropolitaine + DOM : 62,6 %

► Champ : établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.

3 Part des lycées proposant un enseignement professionnel, rentrée 2015, en %.



France métropolitaine + DOM : 57,2 %

► Champ : établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.

A LA RENTRÉE 2015, environ deux élèves du second degré sur trois sont demi-pensionnaires et moins d'un sur vingt-cinq est interne (216 000 élèves). Depuis le début des années 2000, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 10 points aux dépens des externes (1). La part des internes est stable depuis 2000. Les élèves du second degré public sont plus souvent demi-pensionnaires (66,5 % contre 62,0 % dans le privé). L'internat est plus développé dans le secteur privé que dans le secteur public.

Tous secteurs confondus, l'internat est peu développé dans le premier cycle, où il concerne moins d'un élève sur cent (2). Il est en revanche plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 13,3 % des élèves du second cycle professionnel sont internes à la rentrée 2015.

La forte proportion d'internes observée dans les EREA s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial (3). Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS, CPGE), 247 600 élèves sont internes. À la rentrée 2015, près de 4 millions d'élèves, internes et demi-pensionnaires prennent leur repas de midi dans un établissement du second degré.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

EXTERNE - Élève qui fréquente les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

DEMI-PENSIONNAIRE - Élève qui prend ses repas de midi dans un établissement scolaire.

INTERNE - Élève qui est hébergé et nourri pour les repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externe ».

LP - Lycée professionnel.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ DU SECOND DEGRÉ - Il comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

POST-BAC - Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n^{os} 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

		2000		2010		2011 hors Mayotte		2011 y.c. Mayotte		2015	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 729 719	64,4	2 733 368	64,1	2 905 284	66,5
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 344 832	31,8	1 372 210	32,2	1 299 272	29,8
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	159 822	3,8	159 824	3,7	161 944	3,7
	Total	4 491 074	100,0	4 213 928	100,0	4 234 373	100,0	4 265 402	100,0	4 366 500	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	566 273	50,4	670 638	58,9	686 145	59,6	686 210	59,7	725 157	62,0
	Externes	488 473	43,5	408 441	35,9	403 436	35,1	403 436	35,1	390 674	33,4
	Internes	68 607	6,1	60 209	5,3	60 539	5,3	60 539	5,3	54 087	4,6
	Total	1 123 353	100,0	1 139 288	100,0	1 150 120	100,0	1 150 185	100,0	1 169 918	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 139 769	55,9	3 445 437	64,4	3 415 864	63,4	3 419 578	63,1	3 630 451	65,6
	Externes	2 247 911	40,0	1 685 869	31,5	1 748 268	32,5	1 775 646	32,8	1 689 936	30,5
	Internes	226 747	4,0	221 910	4,1	220 361	4,1	220 363	4,1	216 031	3,9
	Total	5 614 427	100,0	5 353 216	100,0	5 384 493	100,0	5 415 587	100,0	5 536 418	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR, hors post-bac.

2 Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle, en %.

		1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014	2015
1^{er} cycle	Demi-pensionnaires	55,1	58,0	62,0	67,6	68,7	68,2	67,9	69,9	70,2	70,4
	Externes	43,5	40,9	36,9	31,4	30,3	30,8	31,1	29,2	28,9	28,8
	Internes	1,4	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd cycle GT	Demi-pensionnaires	55,8	56,7	60,1	62,6	63,0	61,1	60,8	63,3	63,5	63,5
	Externes	36,7	36,7	33,2	30,5	30,1	32,1	32,4	30,0	29,9	30,1
	Internes	7,5	6,6	6,7	6,9	6,9	6,8	6,8	6,7	6,6	6,4
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd cycle pro	Demi-pensionnaires	44,2	44,2	47,0	47,2	47,9	46,3	46,2	47,4	47,5	47,2
	Externes	42,2	43,7	41,1	40,0	39,3	40,8	41,0	39,1	39,1	39,5
	Internes	13,6	12,1	11,9	12,8	12,8	12,9	12,8	13,4	13,4	13,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	64,0	65,2	63,5	62,8	63,8	64,4	65,0
	Externes	45,5	36,9	35,2	32,5	31,7	33,4	34,2	33,1	32,5	32,0
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,5	3,1	3,1	3,0	3,1	3,1	3,0
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	53,8	56,0	59,5	63,6	64,4	63,4	63,1	65,3	65,6	65,6
	Externes	41,6	40,0	36,4	32,3	31,5	32,5	32,8	30,7	30,5	30,5
	Internes	4,6	4,0	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0	3,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR, hors post-bac.

3 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2015, en %.

		Collège	ERA	LP	LEGT	Total	dont post-bac
Ensemble	Demi-pensionnaires	70,4	46,5	45,4	58,4	64,1	37,4
	Externes	28,9	8,7	41,4	34,0	31,7	52,5
	Internes	0,7	44,8	13,2	7,6	4,2	10,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	3 280 143	10 220	465 949	2 091 130	5 847 452	311 034
<i>dont Public</i>	Demi-pensionnaires	69,7	46,3	49,2	62,4	65,4	45,2
	Externes	30,0	8,2	36,4	30,0	30,5	43,3
	Internes	0,3	45,6	14,4	7,6	4,1	11,6
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	2 589 456	10 048	361 753	1 644 388	4 605 645	239 145

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER DEGRÉ, le secteur privé accueille, à la rentrée 2015, 920 000 élèves dans 5 300 écoles (1). Les écoles privées sous contrat scolarisent 96,9 % de ces élèves. Il existe marginalement des classes hors contrat dans des écoles sous contrat (voir « Définitions »). Les écoles privées hors contrat scolarisent proportionnellement davantage d'enfants dans l'enseignement préélémentaire que les écoles privées sous contrat (40 % contre 34 %) (2). Les enfants relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) accueillis en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont très peu présents dans le secteur privé.

Les établissements du second degré privé scolarisent 1 241 800 élèves en 2015-2016, y compris dans des formations post-baccalauréat (3). Hors formation post-baccalauréat, 1 169 900 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 47 500 classes appartenant à 3 400 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat ont des classes hors contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat. L'ensemble des classes du secteur privé sous contrat accueille 97,2 % des élèves ; la part de l'enseignement privé sous contrat est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (89,8 %) ainsi que dans le second cycle professionnel (92,7 %) (4). Les trois-quarts des élèves préparant un CAP en un an dans le secteur privé sont scolarisés dans un établissement hors contrat.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Écoles et établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT SOUS CONTRAT - Le contrat, au sens de la loi Debré (n° 59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'Éducation nationale. Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association.

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT HORS CONTRAT - L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat, mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Le premier degré privé à la rentrée 2015 selon le contrat d'école souscrit

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Privé sous contrat	4 795	35 615	891 151
<i>dont classes hors contrat</i>	<i>245</i>	<i>4 383</i>	
Privé hors contrat	515	1 957	28 822
Total	5 310	37 572	919 973

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Nombre d'élèves dans le premier degré privé à la rentrée 2015 selon le contrat d'école souscrit

	Sous contrat (1)	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	306 905	11 569	318 474	96,4
Élémentaire	581 020	17 230	598 250	97,1
ASH	3 226	23	3 249	99,3
Total premier degré	891 151	28 822	919 973	96,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

ASH : adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.

1. Y compris les 4 383 élèves dans les classes hors contrat (3 005 en préélémentaire et 1 378 en élémentaire).

3 Le second degré privé à la rentrée 2015 selon le contrat d'établissement souscrit

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post-bac			Y compris post-bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Collèges	Sous contrat	1 660	25 877	683 803	1 660	25 877	683 803
	<i>dont avec classes HC</i>	<i>10</i>	<i>23</i>	<i>444</i>	<i>10</i>	<i>23</i>	<i>444</i>
	Hors contrat (HC)	147	613	6 884	147	613	6 884
	Total	1 807	26 490	690 687	1 807	26 490	690 687
LP	Sous contrat	389	4 772	88 932	389	4 870	90 987
	<i>dont avec classes HC</i>	<i>5</i>	<i>30</i>	<i>351</i>	<i>8</i>	<i>39</i>	<i>476</i>
	Hors contrat (HC)	233	971	9 163	251	1 366	13 209
	Total	622	5 743	98 095	640	6 236	104 196
LEGT (y compris LPO)	Sous contrat	859	14 262	369 509	866	16 715	432 008
	<i>dont avec classes HC</i>	<i>13</i>	<i>27</i>	<i>337</i>	<i>25</i>	<i>57</i>	<i>877</i>
	Hors contrat (HC)	153	986	11 455	174	1 222	14 734
	Total	1 012	15 248	380 964	1 040	17 937	446 742
EREA	Sous contrat	1	12	172	1	12	172
Tous types	Sous contrat	2 909	44 923	1 142 416	2 916	47 474	1 206 970
	<i>dont avec classes HC</i>	<i>28</i>	<i>80</i>	<i>1 132</i>	<i>43</i>	<i>119</i>	<i>1 797</i>
	Hors contrat (HC)	533	2 570	27 502	572	3 201	34 827
	Ensemble	3 442	47 493	1 169 918	3 488	50 675	1 241 797

► Champ : France métropolitaine et DOM.

Lecture : parmi les 1 660 collèges privés sous contrat, 10 ont néanmoins des classes hors contrat ; ces classes sont au nombre de 23 et scolarisent 444 élèves.

4 Nombre d'élèves du second degré privé à la rentrée 2015 selon le contrat de l'établissement

Type de formation	Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)	
Premier cycle	Sixième	174 299	2 561	176 860	98,6
	Cinquième	170 298	2 369	172 667	98,6
	Quatrième	169 499	2 311	171 810	98,7
	Troisième	172 056	2 301	174 357	98,7
	Total sixième à troisième	686 152	9 542	695 694	98,6
	Autres (ULIS, DIMA, dispositifs relais etc.)	3 263	79	3 342	97,6
	Segpa	4 359	-	4 359	100,0
	Total premier cycle	693 774	9 621	703 395	98,6
Second cycle professionnel	CAP en 1 an	807	2 300	3 107	26,0
	Première année de CAP en 2 ans	9 509	1 252	10 761	88,4
	Deuxième année de CAP en 2 ans	8 602	1 300	9 902	86,9
	Total CAP	18 918	4 852	23 770	79,6
	Seconde professionnelle	36 720	1 673	38 393	95,6
	Première professionnelle et première année BMA	36 780	1 923	38 703	95,0
	Terminale professionnelle et deuxième année BMA	34 050	1 598	35 648	95,5
	Total baccalauréat professionnel	107 550	5 194	112 744	95,4
	Autres formations pro de niveau IV et V	1 823	83	1 906	95,6
	ULIS en second cycle professionnel	776	-	776	100,0
Total second cycle professionnel	129 067	10 129	139 196	92,7	
Second cycle général et technologique	Seconde	115 688	2 307	117 995	98,0
	Première	104 425	2 530	106 955	97,6
	Terminale	99 404	2 915	102 319	97,2
	ULIS en second cycle GT	58	-	58	100,0
	Total second cycle général et technologique	319 575	7 752	327 327	97,6
	Total second degré	1 142 416	27 502	1 169 918	97,6
Formations post-baccalauréat	64 554	7 325	71 879	89,8	
Ensemble	1 206 970	34 827	1 241 797	97,2	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris 1 797 élèves dans les classes hors contrat (447 dans le 1^{er} cycle, 429 dans le 2nd cycle professionnel, 256 dans le 2nd cycle GT et 665 dans les formations post-bac).

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER DEGRÉ public de France métropolitaine et des DOM, le nombre moyen d'élèves par ordinateur est de 19,3 pour les écoles maternelles et de 8,3 pour les écoles élémentaires (1). Les établissements publics du second degré sont mieux dotés : en 2015-2016, le nombre moyen d'élèves par ordinateur est de 4,0 dans les collèges, 2,4 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) et 1,8 dans les lycées professionnels (LP) (2).

Les écoles et collèges préfigurateurs du plan numérique ont bénéficié de moyens spécifiques pour leur équipement. On y compte respectivement 6,3 et 2,2 élèves par ordinateur. Il y a quatre fois plus d'ordinateurs portables pour les collégiens des établissements préfigurateurs que pour ceux de l'ensemble des collèges (4,6 contre 18,5 élèves par ordinateur portable).

La proportion de classes mobiles la plus haute se trouve dans les écoles élémentaires (2,8 pour 1 000 élèves, 4,6 pour les écoles préfiguratrices. Il y a entre 0,4 et 1,5 classe mobile pour 1 000 élèves dans les autres types d'établissements (2,5 dans les collèges préfigurateurs) (1) (2).

En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) se situe entre 11 et 16 pour 1 000 élèves dans le second degré, et jusqu'à 17,8 dans les collèges préfigurateurs. Il est moins élevé dans les écoles élémentaires (10,2) et ce type d'équipement est quasiment inexistant dans les écoles maternelles. Même constat pour le nombre de vidéoprojecteurs : entre 31 et 45 pour 1 000 élèves dans le second degré, mais seulement 10,9 et 4,1 respectivement pour les écoles élémentaires et maternelles.

Les projets d'écoles incluent un volet TICE dans sept écoles élémentaires sur dix. Dans le second degré, c'est le cas dans plus de 90 % des établissements.

80,9 % des écoles élémentaires et plus de 98,5 % des EPLE utilisent un dispositif de filtrage de l'accès internet. Concernant le débit global de la connexion à internet, 57,8 % des écoles élémentaires disposent d'un débit compris entre 512 kB/s et 2 048 kB/s. Dans le second degré, 43,0 % des LEGT, 47,6 % des LP et 55,9 % des collèges ont un débit global de connexion à Internet compris entre 2 MB/s et 10 MB/s. Le pourcentage de collèges possédant un débit supérieur à 2 MB/s s'établit à 85,2 % (94,8 % pour les collèges préfigurateurs) ; ceci est le cas pour 90 à 93 % des lycées.

L'ENQUÊTE - Les données sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) présentées ici ont été collectées auprès des écoles et établissements publics des premier et second degrés entre le 17 mars 2015 et le 17 juin 2016.

LES ÉCOLES ET COLLÈGES PRÉFIGURATEURS - Ils ont été choisis à l'issue d'un appel à projet national pour expérimenter le déploiement du Plan numérique pour l'éducation, annoncé en mai 2015 par le Président de la République. Ils ont bénéficié de ressources et d'équipements numériques (notamment matériels mobiles individuels dans les collèges et classes mobiles dans les écoles) ainsi que d'un accompagnement associé.

TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF (TNI) - Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

CLASSE MOBILE - Meuble roulant contenant divers éléments multimédias (terminaux mobiles pour les élèves et l'enseignant, imprimante, borne d'accès wifi, logiciels de sécurité, etc.) et permettant de les déplacer d'une salle de classe à l'autre. Les terminaux sont reliés entre eux et au réseau de l'établissement.

CHARTRE DE BON USAGE DE L'INTERNET ET DES TIC - Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

SOURCES

MENESR-DEPP/MENESR-DNE, enquête sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

1 Les TICE dans les écoles publiques en 2015-2016

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles préfiguratives
Nombre d'écoles existantes	15 063	31 927	351
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	12 365	28 009	302
Pourcentage d'écoles répondantes	82,1	87,7	86,0
Équipements à usage pédagogique			
Nombre d'écopliers par ordinateur	19,3	8,3	6,3
Nombre d'écopliers par ordinateur de moins de 5 ans	48,4	17,2	10,7
Nombre d'écopliers par ordinateur portable	73,1	19,7	14,4
Nombre de classes mobiles pour 1 000 écoliers	0,4	2,8	4,6
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 écoliers (hors TBI/TNI)	4,1	10,9	10,7
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 écoliers	2,0	10,2	9,1
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet TICE (numérique)	40,0	70,0	76,4
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	50,4	80,9	86,0
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	34,5	76,3	76,5
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	18,1	46,2	48,3
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 kB et 2 048 kB	56,2	57,8	47,5
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 2 048 kB	28,0	31,0	44,2
Pourcentage d'écoles mettant à disposition des ressources éditoriales pédagogiques en ligne			
Aucune ressource	80,8	64,4	63,0
Une à quatre ressources	13,0	22,4	20,7
Cinq ressources ou plus	6,2	13,2	16,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Les TICE dans les établissements publics du second degré en 2015-2016

	Collèges	dont collèges préfigurateurs	LEGT	dont LPO	LP
Nombre d'établissements existants	5 279	215	1 593	656	876
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	4 362	179	1 228	529	647
Pourcentage d'établissements répondants	82,6	83,3	77,1	80,6	73,9
Équipements à usage pédagogique					
Nombre d'élèves par ordinateur	4,0	2,2	2,4	2,2	1,8
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	6,7	3,5	4,3	4,1	3,1
Nombre d'élèves par ordinateur portable	18,5	4,6	26,2	24,8	17,1
Nombre de classes mobiles pour 1 000 élèves	1,2	2,5	0,8	0,8	1,5
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TBI/TNI)	31,6	32,3	33,4	34,4	45,3
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	15,7	17,8	11,2	11,1	16,1
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux TICE	92,1	95,5	89,7	90,5	91,0
Accès à Internet et sécurité					
Pourcentage d'EPLÉ utilisant un dispositif de filtrage	98,6	98,9	98,8	98,5	99,0
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	96,8	98,3	96,0	95,9	96,7
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit entre 2 MB et 10 MB	55,9	39,0	43,0	45,8	47,6
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 MB	29,3	55,8	50,0	46,5	42,6
Pourcentage d'EPLÉ mettant à disposition des ressources éditoriales pédagogiques en ligne					
Aucune ressource	11,9	7,3	8,0	9,7	15,5
Une à quatre ressources	48,8	39,7	47,1	48,2	52,6
Cinq ressources ou plus	39,2	53,0	44,8	42,1	31,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

En 2015, 7308 ensembles immobiliers ont été recensés dans le second degré public en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, au nombre de 79). Parmi eux, 426 cités scolaires regroupent 862 établissements du second degré (1). Ces ensembles occupent une surface cadastrale d'environ 164 millions de m², dont 42,9 millions de m² bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 26,2 %.

La surface plancher totale représente 81,1 millions de m², dont 77,8 millions pour les bâtiments principaux et 0,4 million pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (garage, chaufferie, etc.) ou non (préau, garage à vélos, etc.).

La surface développée moyenne par élève s'élève à 17,7 m² en 2015 et varie de 15,1 m² dans les collèges à 31,8 m² dans les lycées professionnels (LP) (2).

Près des deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 30,7 % de leurs surfaces ont été bâties dans les années 1970 et seulement 24,9 % antérieurement.

Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 79,2 % (voir « Définitions »). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90 % dans 30,8 % des établissements et même plus de 100 % dans 9,7 % d'entre eux qui fonctionnent donc en surcapacité.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98,1 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (93,1 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour 13 élèves.

21,1 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (4,5 %) et établissements du second cycle (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (63,2 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où plus des quatre cinquièmes des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 45,0 %).

94,8 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

ENSEMBLE IMMOBILIER - L'ensemble immobilier est constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

SURFACE BÂTIE - Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

SURFACE NON BÂTIE - Elle se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie, etc.).

SURFACE PLANCHER - Somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert (sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m), calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escaliers et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménageables, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments (y compris pour le stockage des déchets).

CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR L'ENSEIGNEMENT - Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

INTERNAT - Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

REMARQUE

Le nombre d'établissements comptabilisé dans le tableau (1) peut être légèrement différent de celui affiché dans la double page 2.3 en raison de dates d'observation qui ne sont pas strictement identiques et d'une comptabilisation différente des annexes.

1 Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2015-2016

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	5 028	1 172	682	426	7 308
Nombre d'établissements en cité scolaire	259	414	189		862
Nombre total d'établissements	5 287	1 586	871		7 744
Surface cadastrale (1)	82 312,9	42 404,3	17 983,7	21 079,3	163 780,1
<i>dont surfaces non bâties :</i>	<i>61 021,1</i>	<i>31 343,5</i>	<i>12 693,8</i>	<i>16 006,0</i>	<i>121 064,3</i>
<i>Cours de récréation</i>	<i>14 143,2</i>	<i>6 113,2</i>	<i>2 083,3</i>	<i>3 030,8</i>	<i>25 370,6</i>
<i>Parkings découverts</i>	<i>8 302,9</i>	<i>4 083,2</i>	<i>1 977,3</i>	<i>2 433,1</i>	<i>16 796,5</i>
<i>Aires sportives découvertes</i>	<i>6 164,1</i>	<i>3 181,7</i>	<i>962,0</i>	<i>1 968,2</i>	<i>12 276,0</i>
<i>Espaces verts</i>	<i>32 039,8</i>	<i>17 668,7</i>	<i>7 555,0</i>	<i>8 540,2</i>	<i>65 803,7</i>
<i>Autres</i>	<i>374,5</i>	<i>297,1</i>	<i>116,8</i>	<i>33,6</i>	<i>821,9</i>
<i>dont surfaces bâties</i>	<i>21 299,8</i>	<i>11 200,6</i>	<i>5 320,4</i>	<i>5 104,5</i>	<i>42 925,4</i>
Taux d'encombrement (%) (2)	25,9	26,4	29,6	24,2	26,2
Surfaces plancher (1)	37 124,3	23 588,6	9 183,8	11 211,9	81 108,6
<i>dont : surface plancher des bâtiments principaux</i>	<i>35 226,4</i>	<i>22 745,0</i>	<i>8 892,4</i>	<i>10 950,5</i>	<i>77 814,3</i>
<i>surface des bâtiments démontables</i>	<i>192,1</i>	<i>139,6</i>	<i>47,0</i>	<i>53,4</i>	<i>432,2</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Surfaces en milliers de mètres carrés.
2. Surface bâtie/surface cadastrale.

2 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2015-2016

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²) (1)	15,1	18,7	31,8	19,2	17,7
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	24,9	46,5	36,7	63,3	38,0
Construits de 1970 à 1979	30,7	12,0	22,4	16,4	22,3
Construits de 1980 à 1989	11,1	9,2	14,0	4,6	10,0
Construits de 1990 à 1999	15,1	21,6	14,9	9,7	16,2
Construits de 2000 à 2009	13,2	7,6	8,8	3,6	9,7
Construits depuis 2010	5,0	3,2	3,1	2,3	3,9
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (2) (%)					
Taux moyen d'occupation	78,4	82,6	70,7		79,2
Part des établissements occupés à plus de 90 %	30,1	41,8	14,9		30,8
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97,8	98,6	99,3	98,6	98,1
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	97,1	76,5	91,4	93,8	93,1
Nombre d'élèves par place en CDI (3)	12,8	14,9	10,0	10,3	12,8
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	4,5	52,9	55,0	73,7	21,1
Taux d'occupation des lits	63,2	85,1	81,1	82,8	82,6
Part des lits destinés aux filles	46,7	47,5	36,4	47,9	45,0
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,5	96,4	92,1	98,8	94,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Surface développée : surface plancher totale.
2. Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.
3. CDI : centre de documentation et d'information.

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, les élèves ont un avis très positif sur le climat de leur collège : 93 % s’y sentent bien (1). Les griefs les plus fréquents concernent toujours les punitions, surtout chez les garçons, qui sont 39 % à les trouver injustes (contre 26 % pour les filles). L’opinion des élèves se dégrade tout au long de la scolarité en ce qui concerne les aspects pédagogiques (le fait que l’on apprenne bien dans le collège, par exemple), alors que le sentiment de sécurité dans le collège et dans le quartier s’accroît. Le climat dans le collège paraît moins bon pour les élèves relevant de l’éducation prioritaire comparés aux autres établissements, l’écart étant souvent assez faible, mais statistiquement significatif. Ils sont ainsi 87 % en éducation prioritaire à déclarer bien apprendre dans leur collège, soit presque 5 points de moins que dans les autres établissements et sont le tiers à avoir un sentiment d’insécurité autour de leur collège contre le quart pour les autres établissements.

Les insultes, les vols de fournitures scolaires et les moqueries sont les atteintes les plus courantes (3). Très peu d’élèves déclarent des faits de violence graves tels que les menaces ou les blessures par armes. Les garçons sont plus concernés par les violences physiques (coups, bagarres collectives), les filles par la mise à l’écart ou les violences à caractère sexuel.

Une synthèse des déclarations des élèves a été effectuée en combinant les violences psychologiques et les violences physiques (2). La moitié des élèves ne connaît pas de victimation (voir « Définitions »). Cependant, 7 % déclarent un nombre de faits violents qui pourrait indiquer une situation de harcèlement. Cette multivictimation est deux fois plus présente chez les élèves de sixième que ceux de troisième. Les élèves des collèges Éclair (Écoles, collèges lycées pour l’ambition, l’innovation et la réussite) se trouvent un peu plus souvent dans une situation de harcèlement (9 % contre 7 %) et ils expriment moins souvent une opinion positive sur le collège (65 % donnent au moins 10 réponses positives sur 12 questions contre 75 % hors Éclair).

Les élèves qui ont été victimes de violences ont une opinion moins favorable sur le climat scolaire dans leur collège (4). Les élèves qui n’ont connu aucune des neuf situations violentes sont 88 % à se trouver dans la tranche d’élèves estimant le climat scolaire le plus positif. Cette proportion n’est que de 25 % pour les élèves en situation de harcèlement.

L’ENQUÊTE NATIONALE DE VICTIMATION - L’enquête nationale de victimation auprès des collégiens a pour finalité de préciser les connaissances quant à l’étendue, la nature et les contextes de la violence en milieu scolaire. Elle s’est déroulée au printemps 2013, sur un échantillon de 21 600 élèves scolarisés dans 360 collèges publics et privés sous contrat, représentatif au niveau national (France métropolitaine et DOM), avec un taux de réponse de 76 %. C’est un outil de mesure permettant de déterminer les phénomènes de violences, de vols et d’autres atteintes aux personnes qui ont lieu dans les établissements scolaires en s’adressant directement aux élèves. Ses objectifs sont de fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, qu’ils aient fait l’objet ou non d’un signalement au sein de l’établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. Cette enquête est, à côté de l’enquête Sivis (voir 2.13), une source essentielle pour mesurer l’évolution des phénomènes de violence et d’atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire. Le questionnaire, totalement anonyme, a reçu un avis d’opportunité favorable de la part du Conseil national de l’information statistique (CNIS) et le label d’intérêt général et de qualité statistique.

LE CLIMAT SCOLAIRE - L’indice de climat scolaire répertorie le nombre de réponses positives données aux 12 questions relatives au climat scolaire. Cet indice varie de 0 à 12 et a été catégorisé en 3 modalités : de 0 à 6 réponses positives, de 7 à 9 réponses positives et au moins 10 réponses positives.

LA VICTIMATION - L’indicateur de victimation est issu de la synthèse de neuf faits de violences. Pour la violence psychologique, cinq faits de violences ont été retenus : avoir reçu un surnom méchant souvent ou plutôt souvent, avoir été moqué pour sa bonne conduite souvent ou plutôt souvent, avoir été mis à l’écart souvent ou plutôt souvent, avoir été insulté au moins trois fois et avoir été humilié. Pour les violences physiques, quatre situations ont été repérées : avoir été bousculé au moins deux fois, avoir été frappé au moins deux fois, avoir été la cible d’un lancer d’objet au moins deux fois, avoir été pris dans une bagarre collective. Selon le nombre et la fréquence de violences subies, on distingue quatre catégories de victimation : l’absence de victimation, une faible victimation, une victimation modérée et une forte victimation assimilée à du harcèlement.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d’Information : 13.26 ; 11.14.

1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège, au printemps 2013, en %.

Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
		Filles	Garçons	Éclair	hors Éclair	6 ^e	3 ^e
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son collège	92,5	93,0	92,1	89,6	92,6	92,5	92,3
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	82,3	80,7	83,7	76,8	82,6	76,9	87,6
Beaucoup ou plutôt beaucoup de copains et copines	91,0	90,8	91,2	90,2	91,0	88,9	91,8
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	87,0	90,6	83,6	80,7	87,5	90,2	85,7
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	90,9	90,4	91,5	88,3	91,0	89,6	85,7
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	89,9	91,1	88,7	82,2	90,5	91,8	91,9
Les relations avec les autres adultes sont bonnes ou très bonnes	90,6	91,4	89,8	90,2	90,7	93,5	89,0
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le collège	90,9	92,1	89,8	86,7	91,2	94,7	88,0
Les punitions données sont très ou plutôt justes	67,5	73,9	61,3	64,7	67,8	77,6	62,3
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le collège	86,3	87,4	85,2	80,4	86,7	85,9	88,5
Jamais d'absence due à la violence	94,0	92,9	95,1	91,4	94,1	93,9	94,6
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du collège	74,7	72,1	77,4	69,1	75,7	70,7	79,5

► **Champ : France métropolitaine et DOM, collèges publics et privés sous contrat.**

Lecture : 92,5 % des élèves ont déclaré « Tout à fait bien » ou « plutôt bien » à la question demandant comment ils se sentaient dans leur collège.

2 Indicateur de victimation et de climat scolaire selon le sexe, le type d'établissement et le niveau scolaire, en %.

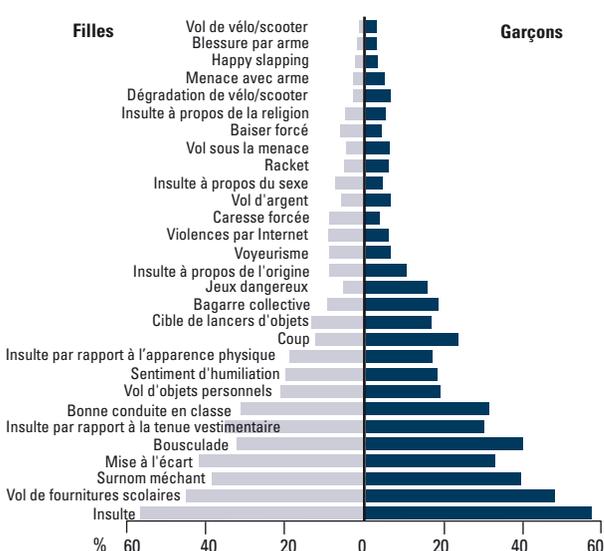
	Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
			Filles	Garçons	Éclair	hors Éclair	6 ^e	3 ^e
Indicateur de victimation (1)	Absence de victimation	50,2	54,3	46,4	49,2	50,3	46,9	55,9
	Faible victimation	31,8	30,2	33,4	31,5	31,8	31,7	31,1
	Victimation modérée	11,1	10,0	12,1	10,6	11,1	13,0	8,7
	Forte victimation - harcèlement	6,9	5,6	8,2	8,7	6,8	8,4	4,2
Indicateur de climat scolaire	De 0 à 6 réponses positives	5,4	4,9	6,0	9,4	5,2	5,2	5,0
	De 7 à 9 réponses positives	20,4	18,7	22,0	25,7	20,1	19,6	19,6
	de 10 à 12 réponses positives	74,2	76,4	72,1	64,9	74,6	75,2	75,4

► **Champ : France métropolitaine et DOM, collèges publics et privés sous contrat.**

1. Voir « Définitions ».

Lecture : 5,6 % des filles ont déclaré une forte multivictimation contre 8,2 % des garçons. 76,4 % des filles ont déclaré au moins 10 réponses positives sur les 12 questions concernant le climat scolaire.

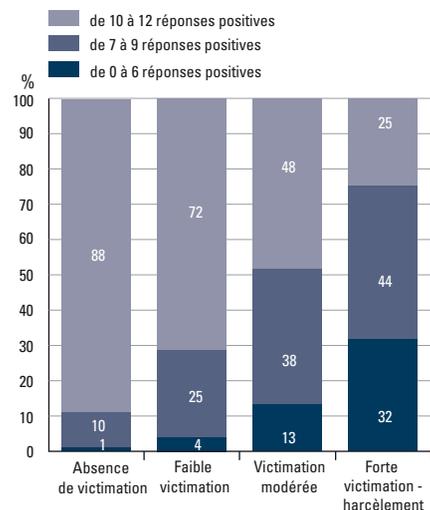
3 Proportions d'élèves déclarant des victimations proposées dans le questionnaire selon le sexe, en %.



► **Champ : France métropolitaine et DOM, collèges publics et privés sous contrat.**

Lecture : 0,8 % des filles et 1,8 % des garçons ont déclaré avoir subi un vol de scooter durant l'année scolaire.

4 Indice de climat scolaire selon l'importance de la victimation, en %.



► **Champ : France métropolitaine et DOM, collèges publics et privés sous contrat.**

Lecture : 88 % des élèves n'ayant connu aucun fait de violence parmi les 9 retenus pour construire la mesure de la multivictimation ont donné au moins 10 réponses favorables sur les 12 questions sur le climat scolaire.

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, les lycéens ont un avis très positif sur le climat scolaire de leur établissement : 94 % s’y sentent bien (1). Tout comme les collégiens, les griefs les plus fréquents concernent les punitions, surtout chez les garçons, qui sont 35 % à les trouver injustes (contre 25 % pour les filles). Les garçons ont globalement une opinion un peu moins favorable du climat scolaire : 77 % ont donné au moins 13 réponses positives aux 17 questions contre 80 % des filles (2). Le climat paraît moins bon pour les élèves de lycées professionnels (LP). Ils sont ainsi 85 % en LP à déclarer bien apprendre dans leur lycée, soit 7 points de moins que dans les lycées généraux et technologiques (LEGT) ; l’écart est de 10 points pour l’opinion concernant l’ambiance entre les élèves. Les élèves de LP sont 88 % à déclarer une absence de violence dans l’établissement contre 97 % en LEGT. En revanche, la différence est plus faible pour les relations avec les adultes, dont les enseignants et l’opinion sur les notes. Globalement, 68 % des élèves de LP ont donné 13 réponses positives sur les 17 questions, contre 83 % en LEGT.

Les vols de fournitures scolaires, l’ostracisme, les surnoms désagréables et les insultes sont les atteintes les plus courantes (3). Moins de 2 % des élèves déclarent des faits de violence graves tels que le racket ou les menaces ou les blessures par armes. Les violences physiques sont beaucoup moins nombreuses que pour les collégiens. Les garçons sont plus concernés par les violences physiques (bousculades, coups), les filles par la mise à l’écart ou le sentiment d’humiliation.

Une synthèse des déclarations des élèves a été effectuée en combinant les violences psychologiques et les violences physiques. Les trois quarts des élèves ne connaissent pas de victimation (voir « Définitions »). Cependant, 5 % déclarent un nombre de faits violents qui pourrait indiquer une situation allant d’une multivictimation modérée à du harcèlement. Cette situation est deux fois plus présente chez les élèves en LP (8 % contre 4 % pour les autres établissements).

L’ENQUÊTE NATIONALE DE VICTIMATION - L’enquête nationale de victimation auprès des lycéens a pour finalité de préciser les connaissances quant à l’étendue, la nature et les contextes de la violence en milieu scolaire. Elle s’est déroulée au printemps 2015, sur un échantillon de 30 000 élèves scolarisés dans 300 lycées publics et privés sous contrat, représentatif au niveau national (France métropolitaine et DOM), avec un taux de réponse de 52 %. C’est un outil de mesure permettant de déterminer les phénomènes de violences, de vols et d’autres atteintes aux personnes qui ont lieu dans les établissements scolaires en s’adressant directement aux élèves. Ses objectifs sont de fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, qu’ils aient fait l’objet ou non d’un signalement au sein de l’établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. Cette enquête est, à côté de l’enquête Sivis (voir 2.14) et des précédentes enquêtes de victimation au collège (voir 2.12), une source essentielle pour mesurer l’évolution des phénomènes de violence et d’atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire. Le questionnaire, totalement anonyme et confidentiel, a reçu un avis d’opportunité favorable de la part du Conseil national de l’information statistique (CNIS) et le label d’intérêt général et de qualité statistique.

LE CLIMAT SCOLAIRE - L’indice de climat scolaire répertorie le nombre de réponses positives données aux 17 questions relatives au climat scolaire. Cet indice varie de 0 à 17 et a été catégorisé en 4 modalités : de 0 à 4 réponses positives, de 5 à 8 réponses positives, de 9 à 12 réponses positives et de 13 à 17 réponses positives.

LA VICTIMATION - L’indicateur de victimation est issu de la synthèse de huit faits de violences. Pour la violence psychologique, cinq faits de violences ont été retenus : avoir reçu un surnom désagréable souvent ou plutôt souvent, avoir été moqué pour sa bonne conduite souvent ou plutôt souvent, avoir été mis à l’écart souvent ou plutôt souvent, avoir été insulté au moins trois fois et avoir été humilié. Pour les violences physiques, trois situations ont été repérées : avoir été bousculé au moins deux fois, avoir été frappé au moins deux fois, avoir été la cible d’un lancer d’objet au moins deux fois. Selon le nombre et la fréquence de violences subies, on distingue quatre catégories de victimation : l’absence de victimation, une faible victimation (entre 1 et 2 faits de violence), une victimation modérée (entre 3 et 4 faits de violence) et une forte victimation assimilée à du harcèlement (5 faits de violence ou plus).

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête nationale de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d’Information : 15.50 ; 14.39 ; 13.26 ; 11.14.

1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans les lycées au printemps 2015, en %.

	Ensemble	Sexe		Type de lycée		
		Filles	Garçons	Professionnel	Général et technologique	Polyvalent
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son lycée	94,4	95,0	93,9	90,0	95,8	94,9
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	89,2	86,5	91,9	82,0	92,0	89,3
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	88,8	90,5	87,1	85,5	89,4	90,1
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	92,4	91,2	93,5	89,8	93,5	92,1
Les bâtiments (salles de cours, cour, etc.) sont agréables ou plutôt agréables	78,9	79,6	78,1	73,1	80,9	79,4
Les relations avec la vie scolaire sont bonnes ou très bonnes	87,9	87,8	88,0	87,4	87,7	88,5
Les relations avec les autres adultes sont bonnes ou très bonnes	90,0	90,6	89,4	90,3	90,7	88,6
Pas du tout ou pas beaucoup de violence au lycée	94,5	94,7	94,3	87,7	97,4	94,3
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le lycée	89,8	91,9	87,7	84,8	92,1	89,2
Les punitions données sont très ou plutôt justes	70,1	75,0	65,2	60,0	73,5	71,0
N'a jamais été puni dans l'année	52,2	61,1	43,3	42,9	55,3	53,3
Trouve que les notes sont très justes ou plutôt justes	86,5	89,0	84,0	87,0	85,4	87,7
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le lycée	94,9	94,5	95,4	90,1	96,9	94,7
Jamais d'absence due à la violence	96,7	95,9	97,6	94,5	97,5	97,0
Jamais d'absentéisme	58,4	62,0	54,7	54,0	61,3	56,3
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du lycée	82,6	79,8	85,5	80,2	84,7	80,7
En sécurité dans les transports scolaires	84,1	79,7	88,6	81,2	85,3	84,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM, lycées publics et privés sous contrat.**

Lecture : 94,4 % des élèves ont déclaré se sentir tout à fait bien ou plutôt bien dans leur lycée.

2 Indicateurs de victimation et de climat scolaire selon le sexe et le type d'établissement, en %.

	Ensemble	Sexe		Type de lycée		
		Filles	Garçons	Professionnel	Général et technologique	Polyvalent
Indicateur de victimation (1)						
Absence de victimation	74,0	72,7	75,3	71,2	75,5	73,3
Faible victimation	20,6	22,0	19,2	20,7	19,9	21,7
Victimation modérée	4,1	4,4	3,8	5,5	3,8	3,7
Fort victimation - harcèlement	1,4	1,0	1,7	2,7	0,9	1,3
Indicateur de climat scolaire						
De 0 à 4 réponses positives	0,4	0,3	0,6	0,7	0,3	0,5
De 5 à 8 réponses positives	2,5	2,2	2,9	5,4	1,5	2,4
De 9 à 12 réponses positives	18,4	17,3	19,5	25,8	15,4	18,5
De 13 à 17 réponses positives	78,7	80,2	77,1	68,3	82,8	78,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM, lycées publics et privés sous contrat.**

1. Voir « Définitions ».

Lecture : 1,0 % des filles ont déclaré une forte multivictimation contre 1,7 % des garçons.

80,2 % des filles ont déclaré au moins 13 réponses positives sur les 17 questions concernant le climat scolaire.

3 Proportions d'élèves déclarant des violences, en %.

	Ensemble	Sexe		Type de lycée		
		Filles	Garçons	Professionnel	Général et technologique	Polyvalent
Vol de fournitures scolaires	33,2	30,1	36,3	34,4	32,0	34,2
Mise à l'écart	30,6	37,0	24,1	28,4	31,5	30,3
Surnom désagréable	28,7	27,1	30,3	32,4	27,3	28,6
Insulte	22,1	22,6	21,7	26,7	20,0	22,7
Moquerie de la bonne conduite en classe	18,4	18,3	18,6	20,6	16,9	19,6
Sentiment d'humiliation	14,0	16,6	11,4	12,9	14,1	14,5
Vol d'objets personnels	13,5	13,8	13,3	17,6	12,0	13,5
Bousculade	9,9	9,1	10,8	12,6	8,9	9,9
Injurié ou moqué par téléphone	8,6	9,8	7,4	9,3	8,8	8,2
Menace	7,9	7,4	8,4	10,7	6,5	8,3
Injurié ou moqué sur un réseau social	7,5	8,0	7,0	7,8	7,6	7,2
Cible de lancers d'objets	6,1	4,5	7,7	9,3	4,7	6,4
Vol d'argent	6,1	5,9	6,3	8,9	5,1	5,9
Dégradation d'accessoires personnels	4,5	3,4	5,6	6,0	4,0	4,3
Victime de photos diffusées sur Internet	4,1	3,6	4,6	4,4	4,1	3,9
Coup	3,7	2,5	4,9	5,5	3,0	3,7
Menace avec armes	1,7	0,8	2,6	2,6	1,3	1,7
Racket	1,7	0,9	2,3	2,3	1,2	1,8
Blessure par arme	0,9	0,4	1,3	1,5	0,6	0,9
Injurié ou moqué par mail	0,7	0,5	0,8	1,0	0,5	0,8
Témoin d'insulte homophobe	30,2	32,0	28,4	24,9	30,7	32,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM, lycées publics et privés sous contrat.**

Lecture : 33,2 % des élèves ont déclaré un vol de fournitures scolaires.

DÉFINITIONS

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissements du second degré s'établit à 12,4 incidents pour 1 000 élèves (1), un chiffre comparable à celui de 2013-2014.

Dans la continuité des années précédentes, le degré d'exposition aux incidents graves diffère sensiblement selon le type d'établissement. Ainsi, les lycées professionnels (LP) sont les plus affectés, comptant 24,2 incidents pour 1 000 élèves. Parallèlement, on dénombre 12,4 incidents pour 1 000 élèves en collège, et 5,3 incidents pour 1 000 élèves en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycée polyvalent (LPO).

Quel que soit leur type, une forte proportion d'établissements ne signalent aucun incident grave au cours d'un trimestre (2). Au cours du second trimestre 2014-2015, 54 % des LEGT et LPO ne déclarent aucun incident grave, soit une hausse statistiquement significative de 10 points par rapport à mise en place de l'enquête en 2007-2008. Durant ce même trimestre, 43 % des collèges et 30 % des LP ne déplorent aucun incident grave : les variations constatées par rapport à l'année 2007-2008 ne sont pas ici statistiquement significatives.

Les incidents graves déclarés concernent principalement les atteintes aux personnes, ces dernières représentant 79 % des faits (3). Les atteintes aux biens concentrent 8,5 % des faits, et les autres types d'atteintes 12,5 %. Les violences verbales représentent 42 % des faits, et les violences physiques 30 %. Ces proportions sont comparables à celles de l'an passé. La hausse constatée des autres types d'atteinte par rapport à 2007-2008 s'explique par un élargissement du champ des données collectées (voir « Définitions »). La part de la consommation de stupéfiants est en hausse depuis plusieurs années et atteint 3,8 %.

L'ENQUÊTE STATISTIQUE SIVIS - Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007. En 2008, l'enquête Sivis a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (CNIS), qui a renouvelé la délivrance de ce label en 2014.

Un échantillon de 3 300 EPLE du secteur public est interrogé, ainsi que 300 établissements du secteur privé. Toutefois, les chiffres publiés concernent le secteur public uniquement, en raison de la fragilité des résultats observés sur le privé.

L'enquête est centrée sur les actes les plus graves afin d'homogénéiser au mieux les données collectées. Pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, au moins une des conditions suivantes doit être remplie : motivation à caractère discriminant, situation de harcèlement, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, commis dans le cadre d'une intrusion, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Depuis la mise en place de l'enquête, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains incidents : une modalité « autres types de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de considérer d'éventuels phénomènes émergents. L'extension d'échantillon n'a pas permis de conserver cette modalité, car les réponses en clair qu'elle comportait nécessitaient un recodage manuel, qui ne pouvait être effectué sur une aussi grande population. L'enquête 2009-2010 a intégré une nouvelle comptabilisation des objets dangereux utilisés, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire. La nomenclature 2010-2011 comptabilise désormais la consommation d'alcool, les suicides et tentatives de suicide. Enfin, depuis la rentrée 2011, les situations de harcèlement sont repérées.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête Sivis.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.49 ; 14.38 ; 13.32 ; 12.18 ; 11.13.

1 Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves

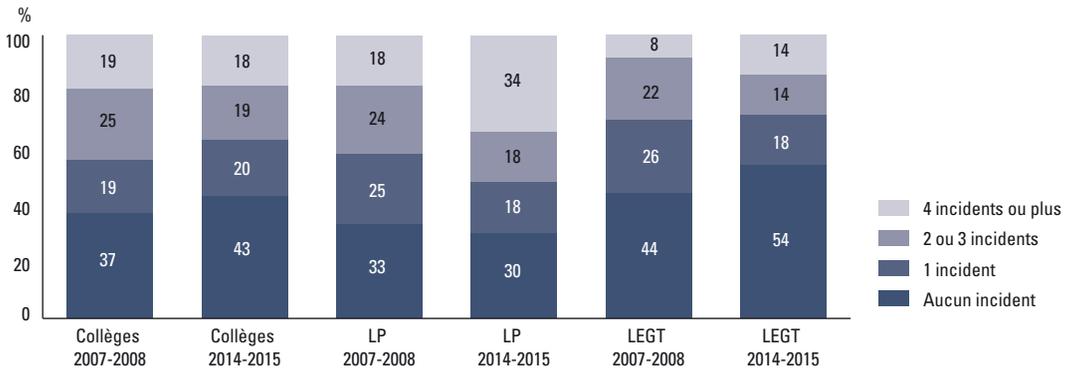
	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1	15,0	15,3	13,6	12,4
Lycées professionnels (LP)	15,1	13,1	17,2	17,4	19,6	24,0	25,3	24,2
Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT et LPO)	4,0	3,6	4,3	4,6	5,5	5,6	4,5	5,3
Ensemble des EPLE (1)	11,6	10,5	11,2	12,6	13,6	14,4	13,1	12,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré, Public (2).**

1. Établissements publics locaux d'enseignement.

2. La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur le nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves.

2 Nombre d'incidents graves selon le type d'établissement, décembre 2007-février 2008 et décembre 2014-février 2015.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2014-2015, second degré, Public (1).**

1. La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2014-2015 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves par type d'établissement.

Lecture : 43 % des collèges n'ont déclaré aucun incident entre décembre 2014 et février 2015.

3 Les incidents graves selon leur nature, en %.

Types d'incident grave (1)	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Atteintes aux personnes	80,9	80,6	76,2	78,6	80,7	79,9	79,3	79,0
Violence physique	36,4	38,8	30,4	31,2	33,4	32,8	30,2	30,0
Violence verbale	37,5	35,3	37,9	40,2	40,4	40,7	41,7	42,0
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5	2,3	1,9	2,0	1,7
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6	1,8	2,1	2,4	2,6
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8	1,8	2,1	2,0
Happy slapping (2)	0,9	0,7	0,8	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4
Atteintes aux biens	15,4	13,0	14,1	11,7	10,0	9,9	9,1	8,5
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3	5,2	4,9	4,9	4,5
Dompage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2	3,9	4,0	3,1	3,3
Dompage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2	0,9	1,0	1,1	0,7
Autres atteintes	3,8	6,3	9,7	9,7	9,3	10,2	11,6	12,5
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5	2,0	2,7	3,1	3,8
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6	0,7	1,0	1,1	0,9
Port d'arme blanche ou d'objet dangereux (3)	1,2	2,2	3,3	2,1	2,2	2,6	2,6	2,6
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Intrusions sans violence (3)			2,1	2,0	1,5	1,4	1,9	2,4
Consommation d'alcool (3)				2,6	2,3	1,8	2,0	2,1
Suicide et tentative de suicide (3)				0,8	0,4	0,6	0,9	0,5
Autres types de fait (3)		0,8	0,8					
Total	100,0							

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré, Public (4).**

1. À partir de la rentrée 2011, une situation de harcèlement constitue un critère de gravité suffisant pour qu'un acte de violence soit comptabilisé.

Les actes dont le seul critère de gravité est le harcèlement représentent 5 % des actes en 2014-2015, les violences physiques étant surreprésentées.

2. Le *happy slapping* est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

3. La modalité « Autres types de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009

et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicide ne sont prises en compte que depuis la rentrée 2010.

4. La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves selon leur nature.

Pour l'année scolaire 2014-2015, en France métropolitaine et dans les DOM, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absents (voir « Définitions ») s'élève à 4,4 % en moyenne sur l'année. Elle évolue de 2,5 % à 6,0 % entre les mois de septembre et d'avril. Tous types d'établissement confondus, le taux d'absentéisme augmente entre septembre et mars, malgré une légère baisse en février (1).

En matière d'absentéisme, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absents sur l'année 2014-2015 s'élève à 5,2 %. Pour les lycées professionnels (LP), cette proportion est de 13,1 %. Et la proportion moyenne d'élèves absents par collège se situe à 2,8 %.

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, en janvier 2015 (le mois de janvier, situé en milieu d'année scolaire et comprenant peu de variation d'une année à l'autre de son nombre de jours travaillés, est retenu comme mois de référence), la moitié des établissements présentent moins de 1,7 % d'élèves absents (2). Plus précisément, une minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme dépasse 11,6 % dans 10 % d'entre eux. Cela représente 112 300 élèves sur une totalité de 217 700 absents dans le mois, soit 51,6 % d'entre eux.

Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 3,2 % d'élèves absents quand les trois quarts des LEGT présentent un taux inférieur à 7,2 % et que, pour la moitié des LP, il dépasse 9 %.

Depuis cinq ans, le taux d'absentéisme sur l'ensemble des établissements reste stable autour de 5 % (3).

En raison de la totalité de leurs absences, qu'elles soient justifiées ou non, l'ensemble des élèves perd 5,9 % de temps d'enseignement, en moyenne (voir « Définitions »). Cette proportion d'heures perdues pour absence des élèves dépasse sa moyenne annuelle dès le mois de décembre (4). Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collégiens perdent en moyenne 5,4 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, alors que les élèves des LEGT en perdent 6 % et ceux des LP 9,3 %.

L'ENQUÊTE - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2014-2015 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2014 à avril 2015, car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

UN ÉLÈVE EST CONSIDÉRÉ COMME ABSENTÉISTE dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

UNE ABSENCE EST NON JUSTIFIÉE à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée) ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

LE SEUIL DE QUATRE DEMI-JOURNÉES D'ABSENCES NON JUSTIFIÉES PAR MOIS a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT PERDU est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences - justifiées ou non, tous motifs confondus (maladie, raisons familiales, etc.) - rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LP - Lycée professionnel.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.11 ; 15.05 ; 14.02, 13.01 ; 12.08.

1 Proportion moyenne d'élèves absents en 2014-2015, en %.

	Septembre 2014	Octobre 2014	Novembre 2014	Décembre 2014	Janvier 2015	Février 2015	Mars 2015	Avril 2015	Moyenne 2014-2015
Collège	1,6	1,6	2,7	2,9	3,2	2,8	3,7	3,7	2,8
LEGT	2,5	2,8	5,0	4,9	5,9	5,3	7,8	7,4	5,2
LP	9,0	9,2	13,9	13,2	14,2	12,0	16,3	16,8	13,1
Ensemble	2,5	2,6	4,3	4,4	5,0	4,3	6,1	6,0	4,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 2,5 % en septembre 2014 à 6,0 % en avril 2015.

2 Distribution de la proportion d'élèves absents en janvier 2015, en %.

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,2	0,9	3,2	8,8
LEGT	0,9	2,8	7,2	17,6
LP	3,8	9,0	20,1	30,1
Ensemble	0,3	1,7	5,8	11,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : en janvier 2015, un quart des établissements (ceux du premier quartile) a moins de 0,3 % d'élèves absents,

la moitié des établissements (médiane) a moins de 1,7 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) a plus de 5,8 % d'élèves absents, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 11,6 % d'élèves absents.

3 Évolution de la proportion d'élèves absents au mois de janvier, en %.

	Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2012	Janvier 2013	Janvier 2014	Janvier 2015
Collège	3,2	3,2	2,7	2,8	3,3	3,2
LEGT	7,0	6,1	5,7	6,4	5,4	5,9
LP	20,0	14,3	15,0	14,8	12,9	14,2
Ensemble	6,0	5,2	4,8	4,9	4,7	5,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM à partir de janvier 2014, Public.**

Lecture : pour l'ensemble des établissements, la population moyenne des élèves absents est de 6,0 % en janvier 2010 et de 5,0 % en janvier 2015.

4 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement, en %.

	Septembre 2014	Octobre 2014	Novembre 2014	Décembre 2014	Janvier 2015	Février 2015	Mars 2015	Avril 2015	Moyenne 2014-2015
Collège	3,1	4,2	4,6	6,1	6,1	7,8	5,9	5,2	5,4
LEGT	3,0	4,9	5,5	6,4	7,0	8,1	6,4	7,0	6,0
LP	6,0	8,8	8,9	9,2	9,8	11,7	9,9	10,1	9,3
Ensemble	3,4	4,8	5,3	6,5	6,7	8,3	6,4	6,1	5,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues, pour absences tous motifs confondus, varie de 3,4 % en septembre 2014 à 6,1 % en avril 2015.

DÉFINITIONS

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE a connu une profonde refondation à la rentrée 2015, s'appuyant sur deux nouveaux réseaux : les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et réseaux d'éducation prioritaire (REP voir 2.17). 352 collèges publics sont en REP+ en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces établissements scolarisent 6,5 % des collégiens du secteur public (168 800 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en REP+ oscille entre 0,4 % pour les académies de Dijon et de Rennes et 13,1 % pour celle d'Aix-Marseille.

Dans les DOM, 27,5 % des collèges sont en REP+ contre 5,8 % en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 4,6 % en Guadeloupe et 63,3 % en Guyane.

On dénombre 2 425 écoles publiques REP+ à la rentrée 2015. Elles accueillent 7,6 % des écoliers (444 800 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : en France métropolitaine, la part des écoliers en REP+ oscille entre 14,9 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,4 % pour celle de Rennes.

Dans les DOM, 31,8 % des écoliers sont dans une école REP+ contre 6,3 % en France métropolitaine. Dans les écoles d'outre-mer, 31,2 % des élèves de maternelle et 32,1 % des élèves d'élémentaire sont en REP+, contre respectivement 6,8 % et 6,0 % dans les écoles métropolitaines.

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire (REP et REP+) recouvre à plus de 80 % l'ancienne carte. Plus particulièrement, 94 % des 352 collèges REP+ à la rentrée 2015 étaient en éducation prioritaire à la rentrée 2014. Ainsi, 242 relevaient du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et 88 étaient en réseaux de réussite scolaire (RRS)

Comme attendu, les collégiens des REP+ sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (74,7 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 37,9 % dans les établissements hors éducation prioritaire (2). Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 18,3 % des élèves issus des écoles en REP+ sont en retard à l'entrée en sixième contre 9,6 % hors éducation prioritaire.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné de façon expérimentale, 102 réseaux dits d'éducation prioritaire préfigurateurs (REP+). À la rentrée 2015, ce dispositif a été étendu aux réseaux REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 13.07 ; 09.09.

- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

1 Nombre et proportion d'écoles et de collèges en REP+ à la rentrée 2015

Régions académiques	Académies	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
		Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Nancy-Metz	9	4,1	3 011	3,3	47	7 436	3,6	3 000	3,9	4 436	3,5
	Reims	10	7,7	3 919	7,5	58	8 976	7,6	3 792	8,4	5 184	7,0
	Strasbourg	12	8,1	6 263	8,4	85	17 360	10,2	7 002	10,8	10 358	9,8
	Total Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	31	6,2	13 193	6,0	190	33 772	6,8	13 794	7,4	19 978	6,5
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Bordeaux	3	1,2	1 135	0,9	19	3 150	1,2	1 362	1,4	1 788	1,0
	Limoges	2	2,6	639	2,3	15	1 795	3,1	772	3,6	1 023	2,8
	Poitiers	4	2,5	1 443	2,1	32	3 809	2,6	1 610	3,0	2 199	2,4
	Total Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	9	1,8	3 217	1,5	66	8 754	1,9	3 744	2,1	5 010	1,7
Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	5	3,6	1 668	3,5	35	4 507	4,4	1 898	5,0	2 609	4,1
	Grenoble	4	1,6	1 402	1,1	30	4 150	1,4	1 750	1,5	2 400	1,3
	Lyon	21	10,0	10 047	8,9	150	32 100	11,1	13 797	12,1	18 303	10,4
	Total Auvergne-Rhône-Alpes	30	5,1	13 117	4,5	215	40 757	5,9	17 445	6,6	23 312	5,5
Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	4	3,7	1 878	3,9	28	4 306	4,0	1 767	4,3	2 539	3,8
	Dijon	1	0,6	250	0,4	8	1 030	0,8	446	0,9	584	0,7
	Total Bourgogne-Franche-Comté	5	1,9	2 128	1,9	36	5 336	2,2	2 213	2,4	3 123	2,0
Bretagne	Rennes	1	0,5	415	0,4	5	727	0,4	322	0,4	405	0,3
Centre-Val de Loire	Orléans-Tours	10	4,3	3 567	3,4	66	10 285	4,4	4 448	5,1	5 837	4,0
Corse	Corse	1	3,4	197	1,6	5	781	3,1	280	3,0	501	3,2
Île-de-France	Créteil	34	9,6	18 808	9,7	252	53 338	11,0	21 304	11,3	32 034	10,9
	Paris	4	3,5	1 577	2,8	28	4 918	3,7	1 947	3,7	2 971	3,7
	Versailles	24	5,6	11 511	4,7	174	32 083	5,5	13 180	5,7	18 903	5,3
	Total Île-de-France	62	6,9	31 536	6,5	454	90 339	7,5	36 431	7,7	53 908	7,4
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Montpellier	16	8,0	7 730	7,2	117	19 712	8,4	7 900	9,0	11 812	8,0
	Toulouse	5	2,1	1 897	1,7	40	6 482	2,7	2 997	3,2	3 485	2,3
	Total Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	21	4,8	9 627	4,4	157	26 194	5,5	10 897	6,1	15 297	5,1
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Amiens	13	7,5	6 459	7,7	114	15 986	8,6	6 665	9,3	9 321	8,1
	Lille	41	12,5	16 462	10,4	298	48 795	13,0	20 397	13,6	28 398	12,6
	Total Nord-Pas-de-Calais-Picardie	54	10,8	22 921	9,5	412	64 781	11,5	27 062	12,2	37 719	11,1
Normandie	Caen	3	2,1	905	1,7	11	1 756	1,5	757	1,7	999	1,4
	Rouen	14	8,4	4 302	5,3	74	11 245	6,4	4 739	7,0	6 506	6,0
	Total Normandie	17	5,4	5 207	3,8	85	13 001	4,5	5 496	5,0	7 505	4,1
Pays de la Loire	Nantes	12	4,9	3 309	3,0	69	10 643	4,1	4 755	4,9	5 888	3,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	33	15,7	14 691	13,1	220	38 754	14,9	15 526	15,7	23 228	14,4
	Nice	6	4,2	2 843	3,5	53	10 203	5,7	4 260	6,3	5 943	5,3
	Total PACA	39	11,1	17 534	9,0	342	59 600	8,5	24 541	9,3	35 059	8,1
France métropolitaine		292	5,8	125 968	5,2	2 033	354 327	6,3	146 673	6,8	207 654	6,0
Guadeloupe	Guadeloupe	3	6,4	1 158	4,6	17	2 500	5,4	913	5,7	1 587	5,3
Guyane	Guyane	19	61,3	12 895	63,3	102	26 086	63,1	9 214	62,6	16 872	63,4
Martinique	Martinique	9	20,9	3 123	16,5	57	6 457	18,2	2 644	20,0	3 813	17,1
Mayotte	Mayotte	8	40,0	10 698	40,9	69	22 972	43,8	6 943	40,7	16 029	45,3
La Réunion	La Réunion	21	27,3	14 993	27,0	147	32 428	29,7	11 859	29,6	20 569	29,7
DOM		60	27,5	42 867	29,3	392	90 443	31,8	31 573	31,2	58 870	32,1
France métropolitaine + DOM		352	6,7	168 835	6,5	2 425	444 770	7,6	178 246	7,9	266 524	7,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, soit 15,7 % des collèges publics de l'académie. 14 691 collégiens sont scolarisés en REP+, soit 13,1 % des élèves de l'académie scolarisés dans le secteur public. 220 écoles sont en REP+, accueillant 38 754 élèves soit 14,9 % des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

2 Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2015, en %.

	Scolarisation dans un collège			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	74,7	59,8	37,9	43,4
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,3	16,9	34,9	30,6
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	18,3	14,9	9,6	10,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

DÉFINITIONS

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE a connu une profonde refondation à la rentrée 2015, s'appuyant sur deux nouveaux réseaux : les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+ voir 2.16) et réseaux d'éducation prioritaire (REP). 743 collèges publics sont en REP en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces établissements scolarisent 14,2 % des collégiens du secteur public (369 000 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en REP oscille entre 5,8 % pour l'académie de Nice et 44,3 % pour celle de Corse.

Dans les DOM, 33,0 % des collèges sont en REP contre 13,2 % en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 24,0 % en Guadeloupe et 59,1 % à Mayotte.

On dénombre 4 353 écoles publiques en REP à la rentrée 2015. Elles accueillent 12,4 % des élèves (729 500 élèves). Dans le premier degré, la part des écoliers en REP est inférieure à 5,0 % dans cinq académies (Poitiers, Clermont-Ferrand, Nice, Toulouse et Besançon) et supérieure à 20,0 % dans trois d'entre elles (Créteil, Paris et Corse). Dans les DOM, elle varie entre 23,3 % en Guadeloupe et 56,2 % à Mayotte. En France métropolitaine, 11,9 % des élèves de maternelle et 11,0 % des élèves d'élémentaire sont en REP, contre respectivement 33,6 % et 33,2 % dans les DOM.

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire (REP et REP+) recouvre à plus de 80 % l'ancienne carte. Plus particulièrement, trois quarts des 743 collèges REP à la rentrée 2015 étaient en éducation prioritaire à la rentrée 2014. Ainsi, 56 relevaient du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et 500 étaient en réseaux de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2014.

Les collégiens des REP sont très massivement d'origine sociale défavorisée : près de six d'entre eux sur dix ont des parents ouvriers ou inactifs, contre un 37,9 % dans les établissements hors éducation prioritaire (2). Ils sont nombreux à être en retard dans leur scolarité : 14,9 % des élèves issus des écoles en REP sont en retard à l'entrée en sixième contre 9,6 % hors éducation prioritaire.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné de façon expérimentale, 102 réseaux dits d'éducation prioritaire préfigurateurs (REP+). À la rentrée 2015, ce dispositif a été étendu aux réseaux REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 13.07 ; 09.09.

- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

1 Nombre et proportion d'écoles et de collèges en REP à la rentrée 2015

Régions académiques	Académies	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
		Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Nancy-Metz	25	11,3	10 855	11,8	140	18 198	8,9	7 225	9,4	10 973	8,6
	Reims	20	15,4	8 316	15,9	89	12 772	10,7	5 072	11,3	7 700	10,4
	Strasbourg	9	6,1	4 933	6,6	40	9 500	5,6	3 694	5,7	5 806	5,5
	Total Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	54	10,8	24 104	11,0	269	40 470	8,2	15 991	8,6	24 479	8,0
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Bordeaux	31	12,1	13 988	11,2	275	30 902	11,4	11 978	11,9	18 924	11,1
	Limoges	5	6,5	2 233	8,1	28	2 988	5,2	1 248	5,9	1 740	4,8
	Poitiers	10	6,3	4 219	6,2	40	5 637	3,9	2 228	4,2	3 409	3,7
	Total Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	15	6,3	6 452	6,7	343	39 527	8,4	15 454	8,9	24 073	8,1
Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	6	4,3	2 920	6,1	32	3 853	3,8	1 399	3,7	2 454	3,8
	Grenoble	25	10,2	13 947	10,7	138	24 803	8,2	10 075	8,9	14 728	7,9
	Lyon	25	11,9	12 180	10,7	152	29 749	10,3	12 937	11,3	16 812	9,6
	Total Auvergne-Rhône-Alpes	46	9,3	20 440	9,3	322	58 405	8,4	24 411	9,2	33 994	8,0
Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	12	11,0	6 109	12,8	43	5 238	4,8	2 183	5,4	3 055	4,5
	Dijon	22	13,9	9 296	14,3	111	11 975	8,8	4 853	9,5	7 122	8,4
	Total Bourgogne-Franche-Comté	34	12,7	15 404	13,7	154	17 213	7,0	7 036	7,7	10 177	6,7
Bretagne	Rennes	17	8,0	6 030	6,5	89	12 809	6,3	5 495	7,0	7 314	5,8
Centre-Val de Loire	Orléans-Tours	20	8,7	8 296	7,8	93	16 029	6,9	6 362	7,3	9 667	6,7
Corse	Corse	10	34,5	5 305	44,3	70	8 697	34,8	3 238	34,9	5 459	34,7
Île-de-France	Créteil	98	27,5	52 598	27,1	542	114 988	23,8	45 829	24,2	69 159	23,6
	Paris	25	21,7	11 129	19,8	187	36 097	27,2	14 130	26,9	21 967	27,4
	Versailles	73	17,2	38 660	16,4	478	98 222	16,8	40 502	17,6	57 720	16,3
	Total Île-de-France	196	21,9	102 387	21,0	1 207	249 307	20,8	100 461	21,3	148 846	20,4
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Montpellier	16	8,0	8 183	7,6	83	13 497	5,7	5 434	6,2	8 063	5,4
	Toulouse	15	6,3	6 763	6,1	92	10 655	4,4	4 187	4,5	6 468	4,3
	Total Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	31	7,0	14 946	6,8	175	24 152	5,0	9 621	5,3	14 531	4,8
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Amiens	30	17,3	14 794	17,7	202	24 922	13,3	9 703	13,6	15 219	13,2
	Lille	78	23,9	35 432	22,4	472	68 961	18,3	27 911	18,5	41 050	18,2
	Total Nord-Pas-de-Calais-Picardie	108	21,6	50 226	20,8	674	93 883	16,7	37 614	16,9	56 269	16,5
Normandie	Caen	12	8,2	3 578	6,6	47	6 453	5,6	2 578	5,9	3 875	5,4
	Rouen	31	18,7	12 333	15,3	150	21 604	12,2	8 758	13,0	12 846	11,8
	Total Normandie	43	13,8	15 911	11,8	197	28 057	9,6	11 336	10,2	16 721	9,2
Pays de la Loire	Nantes	19	7,7	7 538	6,8	97	13 407	5,2	5 458	5,6	7 949	5,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	29	13,8	14 758	13,1	174	24 748	9,5	9 953	10,0	14 795	9,2
	Nice	8	5,6	4 799	5,8	46	7 877	4,4	3 231	4,7	4 646	4,1
	Total PACA	37	10,5	19 557	10,1	317	46 032	6,6	18 642	7,0	27 390	6,3
France métropolitaine		671	13,2	319 192	13,1	3 910	634 581	11,3	255 661	11,9	378 920	11,0
Guadeloupe	Guadeloupe	12	25,5	6 070	24,0	75	10 751	23,3	3 607	22,3	7 144	23,9
Guyane	Guyane	11	35,5	6 578	32,3	52	13 830	33,5	5 004	34,0	8 826	33,2
Martinique	Martinique	13	30,2	5 592	29,5	67	11 298	31,8	4 391	33,2	6 907	30,9
Mayotte	Mayotte	12	60,0	15 454	59,1	110	29 482	56,2	10 109	59,3	19 373	54,7
La Réunion	La Réunion	24	31,2	16 153	29,1	139	29 595	27,1	10 919	27,2	18 676	27,0
DOM		72	33,0	49 847	34,1	443	94 956	33,4	34 030	33,6	60 926	33,2
France métropolitaine + DOM		743	14,0	369 039	14,2	4 353	729 537	12,4	289 691	12,9	439 846	12,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges en REP, soit 13,8 % des collèges publics de l'académie. 14 758 collégiens sont scolarisés en REP, soit 13,1 % des élèves de l'académie scolarisés dans le secteur public. 174 écoles sont en REP, accueillant 24 748 élèves soit 9,5 % des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

2 Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2015, en %.

	Scolarisation dans un collège			Ensemble
	en REP+	en REP	hors EP	
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	74,7	59,8	37,9	43,4
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,3	16,9	34,9	30,6
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	18,3	14,9	9,6	10,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : Éducation prioritaire

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2013, 8,4 % des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré en France métropolitaine résident dans un quartier prioritaire (QP) (1).

L'académie de Créteil scolarise plus de 20 % d'élèves habitant dans un QP. À l'inverse, dix académies, situées majoritairement au Centre et à l'Ouest, comme Rennes ou Clermont-Ferrand, scolarisent moins de 5 % d'élèves habitant dans un QP.

9,7 % des élèves des collèges publics habitent dans un QP. C'est le cas de moitié moins des élèves des collèges privés soit 4,3 %. Ce constat est le même pour les lycéens. Ainsi, 7,9 % des élèves des LEGT publics habitent dans un QP contre 3,3 % des élèves des LEGT privés. De même, 15,5 % des élèves des LP publics habitent dans un QP contre 7,8 % des élèves des LP privés.

Comme attendu, les collégiens habitant dans un QP sont très massivement d'origine sociale défavorisée : parmi eux, 61,8 % des élèves des collèges publics ont des parents ouvriers ou inactifs (39,2 % des élèves des collèges privés), contre 31,8 % des collégiens du public n'habitant pas dans un QP (17,7 % des collégiens du privé) (2). Le retard scolaire est plus important pour les élèves habitant dans un QP : 27,4 % des élèves des collèges publics habitant dans un QP (18,8 % des élèves des collèges privés) sont en retard à l'entrée en sixième contre 14,4 % des élèves des collèges publics n'habitant pas dans un QP (10,6 % des élèves des collèges privés).

Plus de six collégiens sur dix habitant en QP sont scolarisés dans un collège relevant de l'éducation prioritaire : 29,7 % sont scolarisés dans un collège d'un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 32,3 % dans un collège d'un réseau d'éducation prioritaire (REP) (3). Un peu moins d'un collégien sur dix n'habitant pas dans un QP est scolarisé en éducation prioritaire. L'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent, mais pas complètement.

La nouvelle géographie de la politique de la ville recouvre partiellement l'ancienne : 72,7 % des élèves qui habitent dans ce qui était une zone urbaine sensible (ZUS) résident dans un QP (4). Le lieu de résidence de 27,3 % des élèves antérieurement classé en ZUS n'est actuellement pas classé en QP.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré de France métropolitaine relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Pour des raisons techniques, les DOM sont exclus de l'analyse.

QUARTIER PRIORITAIRE (QP) - Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Rapport 2015* de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - édition 2015.
- Darriau V., Henry M., Oswald N., « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers », *France, Portrait Social*, édition 2014.

1 Proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire (QP) par académie à la rentrée 2013

Académies	Nombre de QP	% d'élèves habitant en QP	% de collégiens habitant en QP		% de lycéens généraux et technologiques habitant en QP		% de lycéens professionnels habitant en QP	
			Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Aix-Marseille	91	14,7	16,1	10,7	11,9	6,4	26,1	20,0
Amiens	44	8,4	9,3	4,2	7,2	2,9	13,5	6,8
Besançon	27	6,5	7,1	3,5	5,3	2,4	12,5	8,6
Bordeaux	44	3,2	3,5	2,3	2,7	1,3	6,2	3,4
Caen	23	4,2	4,8	2,5	3,4	1,5	8,1	5,4
Clermont-Ferrand	16	3,1	3,4	1,6	2,8	1,2	6,1	4,0
Corse	5	3,6	3,6	3,6	2,9	2,9	5,4	—
Créteil	129	21,2	23,1	11,2	21,2	6,9	34,3	14,0
Dijon	31	4,5	5,1	2,6	3,9	2,8	8,9	—
Grenoble	53	4,0	4,7	2,2	3,6	1,5	8,2	3,1
Lille	155	13,5	16,0	8,8	11,5	7,3	22,3	14,5
Limoges	13	5,4	6,0	3,3	4,6	2,2	7,5	0,6
Lyon	71	8,1	10,2	4,1	6,8	2,6	19,4	7,7
Montpellier	60	9,1	10,1	6,0	8,1	4,5	16,3	10,5
Nancy-Metz	51	6,2	6,9	3,1	5,0	2,2	12,2	4,9
Nantes	46	4,3	6,1	2,0	4,3	1,8	12,0	5,0
Nice	37	6,0	7,0	2,1	4,7	1,5	12,1	4,9
Orléans-Tours	52	6,6	7,3	3,5	5,4	3,3	12,0	8,9
Paris	20	8,9	10,7	5,3	9,0	5,2	19,5	19,4
Poitiers	24	3,8	4,3	1,5	2,8	2,4	7,3	9,2
Reims	34	8,7	9,6	4,9	7,1	3,9	16,5	8,8
Rennes	32	2,6	3,8	1,3	2,5	1,2	6,4	1,8
Rouen	39	7,7	8,5	4,5	6,7	2,6	14,8	8,1
Strasbourg	31	9,6	10,9	5,8	8,6	3,9	18,2	8,1
Toulouse	45	4,1	4,5	2,6	3,4	1,7	7,8	4,7
Versailles	123	12,1	13,9	4,3	12,4	2,9	24,1	7,6
France métropolitaine	1 296	8,4	9,7	4,3	7,9	3,3	15,5	7,8

► **Champ** : France métropolitaine.

Lecture : dans l'académie de Nancy-Metz, il y a 51 QP 6,2 % des élèves habitent en QP. C'est aussi le cas de 6,9 % des collégiens scolarisés dans un établissement public et de 3,1 % de ceux scolarisés dans un établissement privé. 5,0 % des lycéens généraux et technologiques scolarisés dans un établissement public et de 2,2 % de ceux scolarisés dans un établissement privé habitent en QP. Pour les lycéens professionnels, c'est le cas de 12,2 % des lycéens du secteur public et de 4,9 % des lycéens du secteur privé.

Note : la proportion d'élèves habitant dans un QP par région académique à la rentrée 2013 est disponible dans le fichier .xls téléchargeable sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

2 Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2013, en %.

	Collégiens habitant					
	en QP		hors QP		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	61,8	39,2	31,8	17,7	34,7	18,6
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,0	23,8	34,1	50,6	31,6	49,5
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	27,4	18,8	14,4	10,6	15,6	10,9

► **Champ** : France métropolitaine.

Lecture : 61,8 % des élèves habitant en QP scolarisés dans le public sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

3 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'il habite en QP ou non, à la rentrée 2013, en %.

	Collégiens en éducation prioritaire (EP) en %			Collégiens hors éducation prioritaire (EP) en %			Ensemble
	en REP+	en REP	Total EP	dans le public	dans le privé	Total hors EP	
Collégiens habitant en QP	29,7	32,3	62,0	27,4	10,6	38,0	100,0
Collégiens n'habitant pas en QP	1,5	8,1	9,6	68,0	22,4	90,4	100,0
Ensemble	4,0	10,2	14,1	64,5	21,4	85,9	100,0

► **Champ** : France métropolitaine.

REP+ : réseaux d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseaux d'éducation prioritaire.

4 Lien entre ZUS et QP à la rentrée 2013, en %.

Lieu de résidence de l'élève	Classé en QP	Non classé en QP	Ensemble
Était classé en ZUS	72,7	27,3	100,0
N'était pas classé en ZUS	3,7	96,3	100,0
Ensemble	8,4	91,6	100,0

► **Champ** : France métropolitaine.

ZUS : zone urbaine sensible.

Lecture : le lieu de résidence de 72,7 % des élèves antérieurement classé en ZUS est actuellement classé en QP.

Le lieu de résidence de 27,3 % des élèves antérieurement classé en ZUS n'est actuellement pas classé en QP.

DÉFINITIONS

EN 2015, la France métropolitaine et les DOM comptent 72 universités (y compris l'institut national universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte qui a ouvert en 2012) (1).

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années 1990 grâce au plan « Universités 2000 ». À partir de 1991, ce dernier a permis la création d'universités, d'antennes universitaires, d'IUT et d'écoles d'ingénieurs universitaires, localisés sur de nouveaux sites. À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes, devenus depuis respectivement un institut national universitaire et une université.

Depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les trois anciennes universités strasbourgeoises et en 2011, les trois universités d'Aix-Marseille ont fusionné pour donner naissance à l'université d'Aix-Marseille. La tendance au regroupement des structures correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire, de mise en œuvre de synergies locales et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire. Depuis juillet 2013, la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche favorise la redéfinition de la carte universitaire et scientifique et la coopération institutionnelle territoriale et fait obligation aux établissements d'enseignement supérieur de s'engager dans une politique de site. Pour davantage de visibilité et une plus grande autonomie dans leurs choix stratégiques et la gestion de leurs moyens, les établissements peuvent se regrouper selon trois modes : la fusion, l'association ou la création d'une communauté d'universités et d'établissements (Comue). En 2015-2016, il existe vingt Comue et cinq associations. L'université de Bordeaux a été créée le 1^{er} janvier 2014 par fusion des universités Bordeaux I, Bordeaux II et Bordeaux IV, l'université de Montpellier a été créée le 1^{er} janvier 2015 par fusion des universités Montpellier I et Montpellier II. Le 1^{er} janvier 2016, l'université Grenoble Alpes a été créée par fusion des universités Grenoble I, Grenoble II et Grenoble III. En revanche, l'université d'Antilles-Guyane s'est scindée en l'université des Antilles et l'université de la Guyane, le 30 juillet 2014.

En 2004, Paris IX-Dauphine a quitté le champ des universités pour devenir un grand établissement. En 2011, c'est l'université de Lorraine (née de la fusion des deux universités de Nancy, de l'université de Metz et de l'INP de Lorraine) qui rejoint ce groupe. Elle continue cependant à être dénombrée parmi les universités.

En 2015, 2 378 établissements proposent des STS, soit + 0,5 % par rapport à 2014.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP et enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

UNIVERSITÉS - Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également l'institut national universitaire d'Albi et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte. L'université de Lorraine, devenue grand établissement en 2011, reste dénombrée parmi les universités.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS - Établissements ou composantes d'établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE FORMATION DES MAÎTRES (IUFM) Établissements responsables de la formation des futurs enseignants du premier degré et du second degré. En 2008 et 2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion ont été intégrés dans une université de rattachement. Ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique l'ont été en 2010. Les IUFM ont été fermés en 2010 et ont été remplacés par les ESPÉ à partir de 2013.

ÉCOLES SUPÉRIEURES DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE) - Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, elles forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Elles sont rattachées aux universités.

CPGE, STS - Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des CPGE et des STS.

AUTRES ÉCOLES - Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Code de l'éducation, livre 7, titre 1^{er}, chapitre 1^{er} et chapitre VIII bis.

1 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur depuis la rentrée 2005

Type d'établissement ou de structure	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Universités (1)	81	81	79	79	79	75	76	74	74	72
IUT	114	114	115	114	114	114	114	113	110	111
ESPE								30	30	30
IUFM universitaires			27	27						
IUFM non universitaires	30	30	3	3						
STS (2)	2 109	2 133	2 182	2 207	2 258	2 286	2 307	2 334	2 367	2 378
Publiques	1 312	1 319	1 335	1 335	1 358	1 376	1 376	1 392	1 415	1 432
Privées	797	814	847	872	900	910	931	942	952	946
CPGE (2)	407	414	422	429	442	449	451	451	451	445
Publiques	317	324	331	337	345	350	351	354	355	351
Privées	90	90	91	92	97	99	100	97	96	94
Écoles d'ingénieurs	246	253	240	245	250	254	253	254	257	261
Publiques, dépendantes des universités	69	74	59	57	59	66	66	67	67	69
Publiques, dépendantes des INP	21	11	10	10	10	3	3	3	3	3
Publiques, dépendantes des UT	3	2	2	2	2	3	3	3	5	5
Publiques, dépendantes d'un grand établissement	0	13	9	13	12	12	12	12	12	12
Publiques, indépendantes des universités	84	85	92	94	97	97	92	94	93	90
Privées	69	68	68	69	70	73	77	75	76	82
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	223	210	206	212	213	210	208	195	198	191
Autres établissements d'enseignement universitaire (3)	22	22	22	21	21	21	21	21	23	27
Écoles normales supérieures	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4
Écoles d'architecture	23	20	21	22	22	22	22	22	22	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles	236	242	233	237	235	235	236	245	240	241
Écoles paramédicales hors université (4)	418	410	409	414	406	412	415	420	423	423
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)	161	188	202	202	217	215	217	217	221	221
Autres écoles de spécialités diverses	217	206	198	203	197	182	181	188	184	218
<i>dont : écoles juridiques et administratives</i>	57	56	52	52	51	46	43	43	39	40
<i>écoles de journalisme et écoles littéraires</i>	25	25	23	27	29	28	25	32	32	28
<i>écoles vétérinaires</i>	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Y compris les centres de formation et de recherche (CUFR) ; y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.
2. Établissements disposant de classes STS ou CPGE.
3. Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHES, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.
4. Données 2014-2015 reconduites en 2015-2016.

LES ÉCOLES des secteurs public et privé du premier degré scolarisent 6 805 200 élèves à la rentrée 2015 en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Le premier degré gagne 16 700 élèves à la rentrée 2015 (+ 0,2 %), après une augmentation des effectifs de 28 000 élèves en 2014. Cette hausse est la résultante d'une augmentation de 4 400 élèves dans le secteur public et de 12 300 dans le secteur privé.

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans ou plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans (2). À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse entre 1992 et 1997 et à la hausse entre 1998 et 2005. À la rentrée 2015, les effectifs préélémentaires dans le secteur public diminuent de 0,6 % (13 400 élèves) alors qu'ils augmentent dans le secteur privé (+ 0,6 % soit + 2 000).

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2015, les effectifs des classes élémentaires continuent à augmenter dans le public (+ 0,5 %). Ils augmentent également dans le secteur privé (+ 1,7 %).

La hausse se poursuit pour les effectifs d'élèves en unités localisées pour l'inclusion scolaire (+ 1,5 % en 2015). Dans l'ensemble, le secteur public accueille 93,3 % des élèves relevant de cet enseignement.

DÉFINITIONS

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est dispensé dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

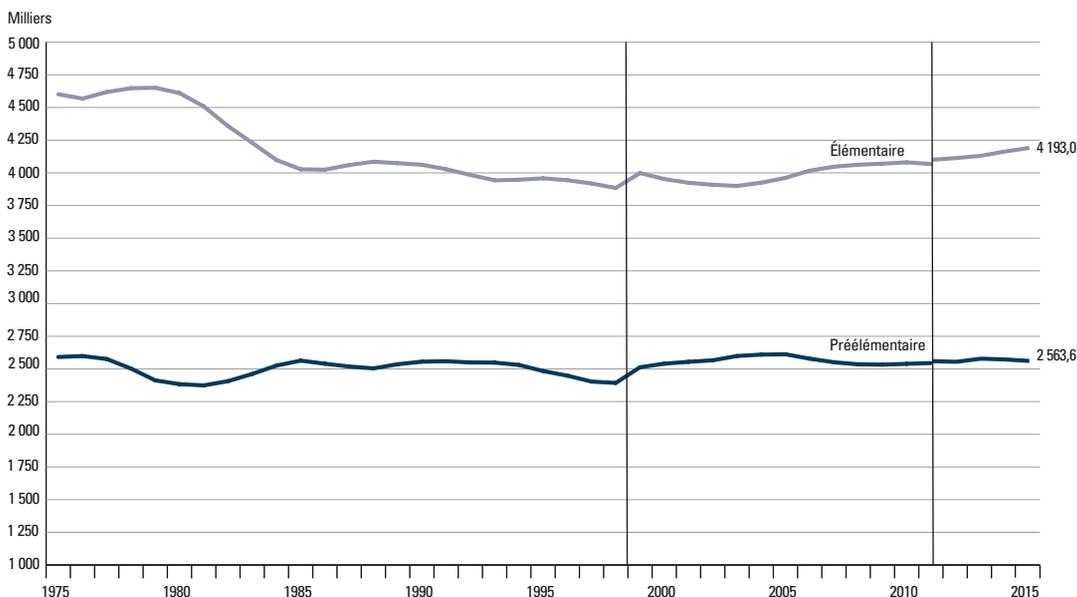
- Notes d'Information : 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26.

1 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers.

	2005	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Préélémentaire										
Public	2 288,3	2 219,3	2 218,8	2 226,2	2 231,0	2 246,6	2 244,0	2 267,1	2 258,5	2 245,1
Privé	323,8	316,1	314,0	313,0	314,1	315,2	313,0	313,7	316,5	318,5
Total	2 612,1	2 535,4	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9	2 563,6
Part du public (%)	87,6	87,5	87,6	87,7	87,7	87,7	87,8	87,8	87,7	87,6
Élémentaire										
Public	3 391,4	3 484,1	3 492,4	3 503,6	3 487,5	3 520,7	3 533,8	3 552,1	3 577,6	3 594,7
Privé	570,6	578,1	578,1	577,2	580,1	581,4	581,9	580,5	588,0	598,3
Total	3 962,0	4 062,2	4 070,5	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7	4 132,6	4 165,7	4 193,0
Part du public (%)	85,6	85,8	85,8	85,9	85,7	85,8	85,9	86,0	85,9	85,7
ULIS										
Public	46,7	42,7	40,5	41,2	41,8	43,4	43,1	44,0	44,8	45,4
Privé	3,8	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3	3,1	3,2	3,2	3,2
Total	50,5	46,0	43,8	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2	48,0	48,7
Part du public (%)	92,5	92,8	92,4	92,9	92,7	92,9	93,4	93,3	93,3	93,3
Total premier degré										
Public	5 726,4	5 746,1	5 751,7	5 770,9	5 760,2	5 810,8	5 820,9	5 863,2	5 880,9	5 885,3
Privé	898,2	897,5	895,4	893,3	897,5	899,9	898,0	897,4	907,7	920,0
Total	6 624,6	6 643,6	6 647,1	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9	6 760,6	6 788,6	6 805,2
Part du public (%)	86,4	86,5	86,5	86,6	86,5	86,6	86,6	86,7	86,6	86,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

2 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers.



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, 6 805 200 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les départements d'outre-mer en scolarisent 309 900, dont 118 800 à La Réunion.

Les écoles privées accueillent 13,8 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 8,1 % dans les DOM. Cette part est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5 % de la scolarisation des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Moselle, Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 4,9 % à Mayotte à 12,1 % en Guadeloupe.

Le poids de chaque académie dans le niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7 % de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse et Limoges en accueillent moins de 1 % chacune.

Les effectifs du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM sont en hausse par rapport à 2014 (+ 0,2 %). Les académies en plus forte augmentation sont celles de Créteil (+ 1,1 %), de Lyon et de Versailles (+ 1,0 %) et d'Aix-Marseille (+ 0,9 %). À l'opposé, Paris perd la plus grande part d'élèves (- 1,6 %), suivie de Dijon et Caen (- 0,7 %), Reims (- 0,6 %) et Besançon (- 0,5 %). Dans les DOM, la Guyane et Mayotte voient leurs effectifs augmenter (respectivement + 0,6 % et + 4,8 %) tandis que les autres départements sont en baisse, en particulier la Guadeloupe, où les effectifs diminuent de 3,1 %.

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est dispensé dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier (voir « Définitions » en 3.1).

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.44 ; 14. 41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2015

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Meurthe-et-Moselle	64 651	4 485	69 136	93,5
Meuse	16 154	1 259	17 413	92,8
Moselle	92 966	4 371	97 337	95,5
Vosges	31 640	2 529	34 169	92,6
Nancy-Metz	205 411	12 644	218 055	94,2
Ardennes	25 162	2 163	27 325	92,1
Aube	28 424	2 694	31 118	91,3
Marne	50 230	6 509	56 739	88,5
Haute-Marne	15 066	805	15 871	94,9
Reims	118 882	12 171	131 053	90,7
Bas-Rhin	100 936	5 477	106 413	94,9
Haut-Rhin	69 265	5 274	74 539	92,9
Strasbourg	170 201	10 515	180 952	94,1
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	494 494	35 566	530 060	93,3
Dordogne	30 969	2 089	33 058	93,7
Gironde	135 362	13 385	148 747	91,0
Landes	33 431	2 606	36 037	92,8
Lot-et-Garonne	26 882	2 855	29 737	90,4
Pyrénées-Atlantiques	44 847	13 645	58 492	76,7
Bordeaux	271 491	34 580	306 071	88,7
Corrèze	18 649	1 476	20 125	92,7
Creuse	8 442	188	8 630	97,8
Haute-Vienne	30 253	1 780	32 033	94,4
Limoges	57 344	3 444	60 788	94,3
Charente	28 251	2 702	30 953	91,3
Charente-Maritime	50 717	3 660	54 377	93,3
Deux-Sèvres	29 520	6 907	36 427	81,0
Vienne	35 796	4 751	40 547	88,3
Poitiers	144 284	18 020	162 304	88,9
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	473 119	56 044	529 163	89,4
Allier	26 242	2 504	28 746	91,3
Cantal	9 809	1 395	11 204	87,5
Haute-Loire	14 992	7 037	22 029	68,1
Puy-de-Dôme	51 391	7 026	58 417	88,0
Clermont-Ferrand	102 434	17 962	120 396	85,1
Ardèche	23 180	7 940	31 120	74,5
Drôme	45 177	7 143	52 320	86,3
Isère	121 698	12 497	134 195	90,7
Savoie	37 558	4 024	41 582	90,3
Haute-Savoie	73 143	11 120	84 263	86,8
Grenoble	300 756	42 724	343 480	87,6
Ain	62 619	6 872	69 491	90,1
Loire	61 140	17 076	78 216	78,2
Rhône	165 926	34 674	200 600	82,7
Lyon	289 685	58 622	348 307	83,2
Auvergne-Rhône-Alpes	692 875	119 308	812 183	85,3
Doubs	15 137	4 991	20 128	75,2
Jura	22 110	2 723	24 833	89,0
Haute-Saône	22 089	1 257	23 346	94,6
Territoire de Belfort	13 044	1 402	14 446	90,3
Besançon	108 380	10 373	118 753	91,3
Côte-d'Or	43 690	4 724	48 414	90,2
Nièvre	15 916	1 044	16 960	93,8
Saône-et-Loire	46 088	3 912	50 000	92,2
Yonne	30 287	2 597	32 884	92,1
Dijon	135 981	12 277	148 258	91,7
Bourgogne-Franche-Comté	244 361	22 650	267 011	91,5
Côtes-d'Armor	39 746	17 286	57 032	69,7
Finistère	55 550	31 306	86 856	64,0
Ille-et-Vilaine	71 150	41 552	112 702	63,1
Morbihan	37 470	36 055	73 525	51,0
Rennes	203 916	126 199	330 115	61,8
Bretagne	203 916	126 199	330 115	61,8
Cher	25 293	1 987	27 280	92,7
Eure-et-Loir	42 629	4 586	47 215	90,3
Indre	17 447	1 289	18 736	93,1
Indre-et-Loire	51 509	6 209	57 718	89,2
Loir-et-Cher	29 029	3 163	32 192	90,2
Loiret	66 226	6 179	72 405	91,5
Orléans-Tours	232 133	23 413	255 546	90,8
Centre-Val de Loire	232 133	23 413	255 546	90,8

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Corse-du-Sud	11 536	649	12 185	94,7
Haute-Corse	13 467	406	13 873	97,1
Corse	25 003	1 055	26 058	96,0
Seine-et-Marne	157 455	7 618	165 073	95,4
Seine-Saint-Denis	188 318	9 521	197 839	95,2
Val-de-Marne	136 942	10 754	147 696	92,7
Créteil	482 715	27 893	510 608	94,5
Paris	132 857	39 135	171 992	77,2
Yvelines	149 160	16 194	165 354	90,2
Essonne	142 935	7 864	150 799	94,8
Hauts-de-Seine	149 505	18 950	168 455	88,8
Val-d'Oise	143 662	8 630	152 292	94,3
Versailles	585 262	51 638	636 900	91,9
Île-de-France	1 200 834	118 666	1 319 500	91,0
Aude	31 160	2 587	33 747	92,3
Gard	64 986	8 465	73 451	88,5
Hérault	95 782	12 572	108 354	88,4
Lozère	4 564	2 361	6 925	65,9
Pyrénées-Orientales	39 442	3 820	43 262	91,2
Montpellier	235 934	29 805	265 739	88,8
Ariège	11 995	1 083	13 078	91,7
Aveyron	18 300	5 786	24 086	76,0
Haute-Garonne	116 957	12 245	129 202	90,5
Gers	13 845	2 037	15 882	87,2
Lot	12 201	1 182	13 383	91,2
Hautes-Pyrénées	16 854	2 534	19 388	86,9
Tarn	29 946	5 491	35 437	84,5
Tarn-et-Garonne	24 335	3 075	27 410	88,8
Toulouse	244 433	33 433	277 866	88,0
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	480 367	63 238	543 605	88,4
Aisne	52 206	4 507	56 713	92,1
Oise	85 707	5 820	91 527	93,6
Somme	49 040	8 096	57 136	85,8
Amiens	186 953	18 423	205 376	91,0
Nord	232 981	63 237	296 218	78,7
Pas-de-Calais	143 171	20 550	163 721	87,4
Lille	376 152	83 787	459 939	81,8
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	563 105	102 210	665 315	84,6
Calvados	57 990	9 557	67 547	85,9
Manche	36 882	9 022	45 904	80,3
Orne	20 834	5 224	26 058	80,0
Caen	115 706	23 803	139 509	82,9
Eure	61 030	4 789	65 819	92,7
Seine-Maritime	115 404	11 867	127 271	90,7
Rouen	176 434	16 656	193 090	91,4
Normandie	292 140	40 459	332 599	87,8
Loire-Atlantique	97 624	49 289	146 913	66,5
Maine-et-Loire	53 934	33 967	87 901	61,4
Mayenne	21 774	11 143	32 917	66,1
Sarthe	49 399	8 869	58 268	84,8
Vendée	34 495	34 069	68 564	50,3
Nantes	257 226	137 337	394 563	65,2
Pays de la Loire	257 226	137 337	394 563	65,2
Alpes-de-Haute-Provence	13 731	784	14 515	94,6
Hautes-Alpes	11 352	1 042	12 394	91,6
Bouches-du-Rhône	183 896	23 220	207 116	88,8
Vaucluse	51 546	6 352	57 898	89,0
Aix-Marseille	260 525	31 398	291 923	89,2
Alpes-Maritimes	91 234	10 853	102 087	89,4
Var	89 226	6 375	95 601	93,3
Nice	180 460	17 228	197 688	91,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	440 985	48 626	489 611	90,1
France métropolitaine	5 600 558	894 771	6 495 329	86,2
Guadeloupe	46 060	6 321	52 381	87,9
Guyane	41 327	2 970	44 297	93,3
Martinique	35 539	3 756	39 295	90,4
Mayotte	52 454	2 693	55 147	95,1
La Réunion	109 332	9 462	118 794	92,0
DOM	284 712	25 202	309 914	91,9
France métr. + DOM	5 885 270	919 973	6 805 243	86,5

LES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ scolarisent 6 805 200 élèves à la rentrée 2015 en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces effectifs sont en hausse de 16 700 élèves (+ 0,2 %) par rapport à la rentrée 2014.

Les filles représentent près de 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît en France 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. De plus, dans l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap, les filles sont très largement minoritaires (36,8 %).

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard à l'entrée dans un niveau que les garçons : 3,2 % des filles et 4,6 % des garçons sont en retard à l'entrée en CE1, et respectivement 9,0 % et 11,6 % en CM2 (2). Le taux de retard à l'entrée en CP est très faible. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 1,4 point en CE1 et de 2,6 points en CM2.

En France métropolitaine, les taux de redoublement en élémentaire dans l'enseignement public ont marqué une nette baisse en 2015, particulièrement en CE1. Les taux de redoublement du CP et du CE1 atteignent respectivement 2,1 % et 1,8 % en 2015 contre 3,0 % et 3,3 % en 2014 (3). En CE2 et en CM2, ce taux est respectivement de 0,7 % et 0,6 %. Il est le plus faible en CM1 (0,5 %).

Dans les DOM, les taux de redoublement sont plus élevés quel que soit le niveau de l'élève.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2015 pour l'année scolaire 2015-2016 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2015-2016 sont nés en 2013.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en CM2 est de 10 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE RETARD - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n .

Le calcul se fait pour des élèves scolarisés en $n-1$ et en n dans une école publique.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26.

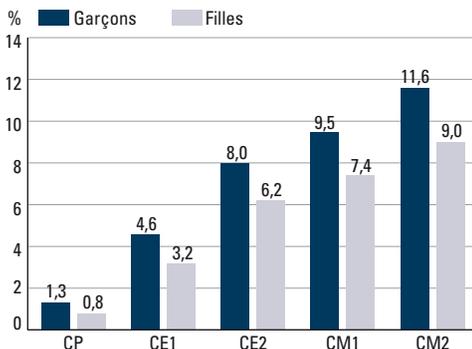
1 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2015

	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (1)		Total	dont filles	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles			
Public	2 ans	73 239	37 398	—	—	1	1	73 240	37 399	
	3 ans	703 071	344 512	—	—	51	16	703 122	344 528	
	4 ans	723 924	354 711	48	20	121	39	724 093	354 770	
	5 ans	735 665	360 158	4 674	2 618	141	33	740 480	362 809	
	6 ans	8 697	2 880	712 610	349 992	828	230	722 135	353 102	
	7 ans	455	182	719 623	352 607	4 194	1 421	724 272	354 210	
	8 ans	75	38	705 473	346 827	6 797	2 480	712 345	349 345	
	9 ans	—	—	707 079	348 257	9 711	3 569	716 790	351 826	
	10 ans	—	—	667 998	329 385	11 302	4 207	679 300	333 592	
	11 ans	—	—	75 944	32 381	11 298	4 326	87 242	36 707	
	12 ans	—	—	1 160	542	873	317	2 033	859	
	13 ans et plus	—	—	94	43	124	40	218	83	
	Total y c. Mayotte		2 245 126	1 099 879	3 594 703	1 762 672	45 441	16 679	5 885 270	2 879 230
	France métropolitaine		2 143 900	1 049 693	3 413 860	1 673 964	42 798	15 825	5 600 558	2 739 482
Privé	2 ans	20 345	10 362	—	—	40	24	20 385	10 386	
	3 ans	96 730	47 824	—	—	20	7	96 750	47 831	
	4 ans	99 281	48 933	9	6	17	5	99 307	48 944	
	5 ans	100 883	49 186	1 157	670	23	9	102 063	49 865	
	6 ans	1 114	387	115 704	56 980	52	18	116 870	57 385	
	7 ans	91	47	118 157	57 598	261	96	118 509	57 741	
	8 ans	30	15	117 426	57 379	485	180	117 941	57 574	
	9 ans	—	—	120 359	58 794	709	267	121 068	59 061	
	10 ans	—	—	114 359	55 850	763	287	115 122	56 137	
	11 ans	—	—	10 845	4 549	781	325	11 626	4 874	
	12 ans	—	—	190	88	84	35	274	123	
	13 ans et plus	—	—	44	26	14	9	58	35	
	Total y c. Mayotte		318 474	156 754	598 250	291 940	3 249	1 262	919 973	449 956
	France métropolitaine		309 634	152 360	581 911	283 896	3 226	1 255	894 771	437 511
Public + Privé	2 ans	93 584	47 760	—	—	41	25	93 625	47 785	
	3 ans	799 801	392 336	—	—	71	23	799 872	392 359	
	4 ans	823 205	403 644	57	26	138	44	823 400	403 714	
	5 ans	836 548	409 344	5 831	3 288	164	42	842 543	412 674	
	6 ans	9 811	3 267	828 314	406 972	880	248	839 005	410 487	
	7 ans	546	229	837 780	410 205	4 455	1 517	842 781	411 951	
	8 ans	105	53	822 899	404 206	7 282	2 660	830 286	406 919	
	9 ans	—	—	827 438	407 051	10 420	3 836	837 858	410 887	
	10 ans	—	—	782 357	385 235	12 065	4 494	794 422	389 729	
	11 ans	—	—	86 789	36 930	12 079	4 651	98 868	41 581	
	12 ans	—	—	1 350	630	957	352	2 307	982	
	13 ans et plus	—	—	138	69	138	49	276	118	
	Total y c. Mayotte		2 563 600	1 256 633	4 192 953	2 054 612	48 690	17 941	6 805 243	3 329 186
	France métropolitaine		2 453 534	1 202 053	3 995 771	1 957 860	46 024	17 080	6 495 329	3 176 993

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Unités localisées pour l'inclusion scolaire

2 Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2015, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public (1).

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

3 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2015, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
France métropolitaine	2,1	1,8	0,7	0,5	0,6
DOM	3,3	4,2	1,3	0,8	1,9
France métropolitaine + DOM	2,2	1,9	0,8	0,5	0,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public (1).

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

À LA RENTRÉE 2015, 2 563 600 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM (1). Le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire diminue par rapport à l'année précédente (- 0,4 %). Le nombre d'élèves âgés de deux ans diminue légèrement en 2015 (- 2 800 élèves). Il a diminué dans le secteur public (- 1,4 %) et surtout dans le secteur privé (- 8,0 %).

Y compris Mayotte, le taux de scolarisation des enfants de deux ans à la rentrée 2015 diminue pour la deuxième année consécutive et atteint 11,5 % (- 0,2 point) (2). Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6 % hors Mayotte, a été divisé par trois. À la rentrée 2013, ce taux a augmenté pour la première fois depuis dix ans, en raison d'un changement de politique éducative plus favorable à la scolarisation à cet âge notamment dans les zones les plus défavorisées. À la rentrée 2015, le périmètre de l'éducation prioritaire change. Les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) remplacent les réseaux Éclair et RRS. Ce sont 19,3 % des enfants de deux ans qui sont scolarisés dans ces nouveaux réseaux d'éducation prioritaire en 2015. En 2014, dans l'ancien périmètre de l'éducation prioritaire, 20,6 % de ces enfants étaient scolarisés.

Depuis vingt ans, la totalité des enfants âgés de trois ans et plus est scolarisée. L'évolution du nombre d'élèves de trois à cinq ans suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Depuis 1999, la baisse du taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans s'explique essentiellement par la diminution constante du nombre d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans (11,0 % en 2012 contre 34,6 % en 1999) (3). À la rentrée 2015, ce taux diminue très légèrement et s'établit à 77,6 %.

DÉFINITIONS

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2015 pour l'année scolaire 2015-2016 ; ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2015 sont nés en 2013, ceux de trois ans en 2012.

PRÉÉLÉMENTAIRE - Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

POPULATION SCOLARISABLE - La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2016, ont été calées sur le recensement de la population (RP). Les données démographiques ne sont pas disponibles pour Mayotte.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair). Entrés en vigueur à la rentrée 2015, les réseaux REP et REP+ (Réseau d'éducation prioritaire) sont composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public. Un indice social a été construit pour permettre d'identifier ces réseaux.

Du fait de ces changements de périmètre, l'évolution du taux de scolarisation entre les différents zonages d'éducation prioritaire est à prendre avec précaution.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
Insee, estimations démographiques, traitements DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26.

1 Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

	Rentrée 2015						Rappel 2014			
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM			France métropolitaine + DOM			
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	
2 ans	69 486	19 745	89 231	73 239	20 345	93 584	74 285	22 114	96 399	
%	3,2	6,4	3,6	3,3	6,4	3,7	3,3	7,0	3,7	
3 ans	672 964	94 053	767 017	703 071	96 730	799 801	709 159	95 494	804 653	
%	31,4	30,4	31,3	31,3	30,4	31,2	31,4	30,2	31,2	
4 ans	690 817	96 509	787 326	723 924	99 281	823 205	738 634	98 473	837 107	
%	32,2	31,2	32,1	32,2	31,2	32,1	32,7	31,1	32,5	
5 ans	701 928	98 129	800 057	735 665	100 883	836 548	725 984	98 963	824 947	
%	32,7	31,7	32,6	32,8	31,7	32,6	32,1	31,3	32,0	
6 ans et plus	8 705	1 198	9 903	9 227	1 235	10 462	10 419	1 409	11 828	
%	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	
Total	2 143 900	309 634	2 453 534	2 245 126	318 474	2 563 600	2 258 481	316 453	2 574 934	
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► Champ : Public + Privé.

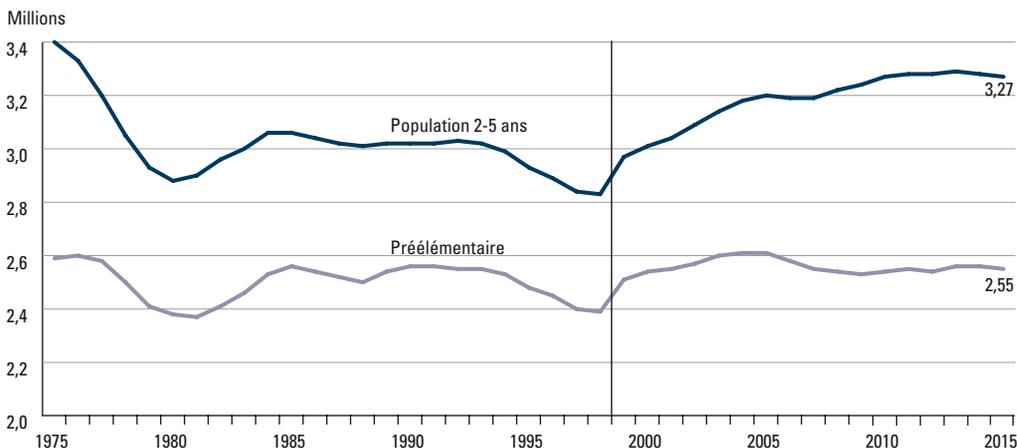
2 Les élèves âgés de 2 ans

	France métropolitaine + DOM hors Mayotte					France métropolitaine + DOM y c. Mayotte		
	1999	2010	2011	2012	2013	2013	2014	2015
Effectifs à la rentrée	256 089	111 658	94 571	90 957	96 983	97 156	96 399	93 584
Taux de scolarisation	34,6	13,6	11,6	11,0	11,9	11,8	11,7	11,5
dont en éducation prioritaire (1)	32,8	20,3	17,9	17,8	20,7	20,2	20,6	19,3
Taux de scolarisation des 2-5 ans	84,2	77,7	77,2	77,1	77,7	77,6	77,6	77,5

► Champ : Public + Privé.

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

3 Évolution de la population scolarisable (2-5 ans) et de la population scolarisée



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, puis France métr + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

DÉFINITIONS

L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 constitue une année de continuité dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire, dans l'attente de la généralisation de cet enseignement à la classe de cours préparatoire à la rentrée 2016. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). La liaison avec les professeurs de collège permet d'aborder directement le niveau A2, sans reprendre systématiquement les apprentissages visés à l'école élémentaire.

À la rentrée 2015, 99,3 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de l'école élémentaire (hors CP) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). La progression constatée pour la classe de CE1 est confirmée avec une couverture, pour les écoles publiques, de 98,7 % (contre 97,5 % en 2014, 96,3 % en 2013, 95,0 % en 2012, 91,9 % en 2011 et seulement 9,0 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture s'établit à 96,4 % pour l'école élémentaire (hors CP).

Au CP, 95,2 % des élèves du public et 90,4 % de ceux du privé sous contrat étudient une langue vivante.

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 92,0 % des groupes bénéficient de l'enseignement de cette langue (2). L'allemand, en très légère progression, maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 6,2 % des groupes d'élèves (6,0 % en 2014, 6,0 % en 2013, 6,2 % en 2012 et 7,6 % en 2011).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais augmente sensiblement pour s'établir à 98,1 % des groupes (96,8 % en 2014, 93,0 % en 2013, 92,2 % en 2012), l'enseignement de l'allemand, avec 4,2 %, progresse (3,4 % des groupes en 2014) et retrouve le niveau qu'il avait en 2012.

CHAMP DE L'ENQUÊTE - Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'Éducation nationale en 2015-2016 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire. Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

SOURCES

MENESR-DGESCO, Enquête sur les langues vivantes.

POUR EN SAVOIR PLUS

- B.O.EN hors série n°8 et 9 du 30 août et du 27 septembre 2007.

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %.

	Public				Privé sous contrat			
	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	CP	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	CP
2001-2002	71,9	24,7			71,9	22,8		
2002-2003	83,8	55,7			80,9	59,6		
2003-2004	89,6	70,6			89,8	73,8		
2004-2005	93,3	81,0			85,5	61,1		
2005-2006	97,5	92,9			88,5	81,2		
2006-2007	98,5	97,5	9,0		91,0	87,2		
2007-2008	99,3	99,0	59,5		94,1	92,2	72,4	
2008-2009	99,9	99,7	72,4		94,0	92,2	78,4	
2009-2010	99,9	99,7	81,9		96,3	95,0	85,8	
2010-2011	99,3	99,1	86,3		96,5	95,6	89,6	
2011-2012	99,6	98,5	91,9		97,5	97,0	91,6	
2012-2013	99,6	99,4	95,0		97,5	97,0	93,6	
2013-2014	99,7	99,6	96,3		96,8	96,5	93,7	
2014-2015	99,4	99,3	97,5	91,5	96,9	96,7	96,0	88,9
2015-2016	99,6	99,4	98,7	95,2	96,0	96,5	95,7	90,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

2 Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue enseignée, en %.

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	–	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	–	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	–	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	–	1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4	–	1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	ε	1,2	0,8	0,1
2015-2016	6,2	92,0	–	1,1	0,7	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	–	1,3	0,3	–
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	–
2011-2012	4,4	96,1	–	1,7	0,2	–
2012-2013	6,7	92,2	–	1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0	–	1,7	0,2	–
2014-2015	3,4	96,8	ε	1,2	0,2	–
2015-2016	4,2	98,1	–	1,9	0,3	–

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

À LA RENTRÉE 2015 en France métropolitaine et dans les DOM, 787 700 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), dont 76 800 avec au moins un an de retard (9,8 %) (1). Ce taux est inférieur de plus de 7 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,2 %).

De manière générale, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (8,6 % contre 10,9 %). On observe par ailleurs de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève (2). Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (22,4 % contre 2,6 %).

En lien avec ces disparités sociales, l'environnement de l'établissement d'origine apparaît aussi corrélé au retard des élèves. Parmi les élèves scolarisés à la rentrée 2014 dans une école publique relevant du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), plus d'un sur six (17,4 %) est en retard. Cette part est largement supérieure à celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (9,7 %) (3). Cependant, entre les rentrées 2008 et 2015, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves scolarisés en zone d'éducation prioritaire (- 12,4 points) que pour les autres (- 5,1 points).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ». L'âge est calculé en différence de millésimes entre l'année de la rentrée scolaire et l'année de naissance de l'élève.

LES ENTRANTS EN SIXIÈME - Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS

(Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

ÉCLAIR - Le dispositif « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » a remplacé, à la rentrée 2011, les réseaux « ambition réussite » (RAR). Le périmètre de l'éducation prioritaire a encore évolué avec la mise en place, à la rentrée 2015, des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), voir 2.16 et 2.17.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Caille J.-P., « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- Cosnefroy O., Rocher T., « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.
- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

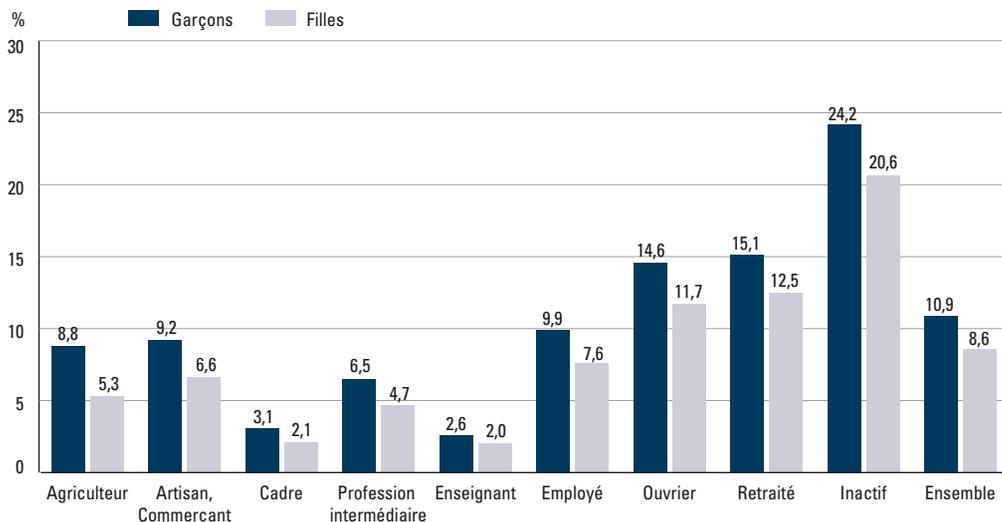
1 Évolution du retard à l'entrée en sixième

	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015			
								Public	Privé	Total	
« À l'heure » ou en avance											
Effectifs	592 974	659 401	695 692	698 452	695 165	695 083	698 205	600 249	110 641	710 890	
%	82,8	86,8	87,9	87,7	88,0	88,6	89,6	89,8	92,5	90,2	
1 an de retard											
Effectifs	117 304	97 595	93 761	95 522	91 741	86 833	79 682	66 657	8 670	75 327	
%	16,4	12,8	11,8	12,0	11,6	11,1	10,2	10,0	7,2	9,6	
Au moins 2 ans de retard											
Effectifs	6 044	2 814	2 010	2 805	2 809	2 343	1 775	1 196	308	1 504	
%	0,8	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	
Total en retard											
Effectifs	123 348	100 409	95 771	98 327	94 550	89 176	81 457	67 853	8 978	76 831	
%	17,2	13,2	12,1	12,3	12,0	11,4	10,4	10,2	7,5	9,8	
Total entrants en sixième	716 322	759 810	791 463	796 779	789 715	784 259	779 662	668 102	119 619	787 721	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

LECTURE : 9,8 % des élèves entrant en sixième à la rentrée 2015 avaient au moins un an de retard. 9,6 % en avaient un seul, et 0,2 % en avait au moins deux.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2015 selon l'origine sociale de l'élève, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2015 selon l'appartenance de l'école d'origine au dispositif Éclair

	En Éclair en 2014		Hors Éclair en 2014		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR (1)
« À l'heure » ou en avance	31 741	82,6	568 508	90,3	70,2	85,2
1 an de retard	6 486	16,9	60 171	9,6	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	186	0,5	1 010	0,2	2,1	0,5
Total en retard	6 672	17,4	61 181	9,7	29,8	14,8
Total entrants en sixième	38 413	100,0	629 689	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public, MENESR.

1. RAR : réseau ambition réussite.

LECTURE : en 2015, 17,4 % des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant au dispositif « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) » avaient au moins un an de retard. 16,9 % en avaient un seul, et 0,5 % en avait au moins deux.

A LA RENTRÉE 2014, 92,1 % des écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire en 2011 sont parvenus au CM1 ou au CM2 (1). Cette proportion traduit une diminution assez importante du retard scolaire au cours des trois premières années d'école, car quatorze ans auparavant, 86,8 % des écoliers atteignaient le CM1 ou le CM2 dans les mêmes conditions. En quatorze ans, les taux de redoublement en CP, CE1, et CE2 ont considérablement baissé. Le taux de redoublement en CP est passé de 4,9 % en 1997 à 3,0 % en 2011, et le taux de redoublement en CE1 est passé de 6,4 % à 3,0 %. Celui du CE2 est passé de 2,2 % à 1,5 % (2).

Néanmoins, cette baisse des redoublements en CP, CE1, et CE2 s'accompagne du maintien de disparités sociales de réussite assez fortes (3). L'accès au CM1 sans redoublement est quasi général chez les enfants de professions libérales, cadres, chefs d'entreprises et enseignants (98,3 %). En revanche, le redoublement touche encore un enfant d'ouvrier sur dix et un enfant d'inactif sur quatre. Cependant, les écarts entre milieux sociaux tendent à se réduire, avec des progressions importantes parmi les plus défavorisés. Entre la rentrée 2000 et la rentrée 2014, le taux d'accès au CM1 sans redoublement chez les enfants d'ouvriers non qualifiés est passé de 72,4 % à 86,6 % soit une hausse de plus de 14 points.

Les conditions de scolarisation à l'école maternelle continuent d'influencer le degré de réussite à l'école élémentaire : la situation trois ans après l'entrée au CP des élèves qui ont fréquenté l'école maternelle seulement un ou deux ans (environ 5 % des élèves du panel 2011) apparaît nettement moins bonne que celle des autres élèves. Seulement 82,6 % des premiers parviennent au CM1 sans redoublement, contre 92,1 % pour l'ensemble des élèves, soit près de 10 points de moins (4). En revanche, aucune différence significative n'apparaît entre les enfants scolarisés à deux ans et ceux scolarisés à trois ans. L'écart entre enfants de cadres et d'ouvriers est de même intensité parmi ceux entrés à deux ans que parmi ceux entrés à trois ans. L'entrée en maternelle à deux ans ne semble pas être un moyen efficace de résorber significativement les inégalités de réussites scolaires au début de l'école élémentaire.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2011, représentatif au 1/50^e de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date. Il a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques du premier degré stratifié par le critère « secteur d'enseignement croisé avec l'appartenance au réseau ambition réussite ».

Il est issu d'un sondage à deux degrés avec quatre variables de contrôle : la taille de l'école, la taille d'unité urbaine de la commune de scolarisation, le type de structure pédagogique, et le nombre de classes.

- Le panel 1997, représentatif au 1/81^e de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997.

Il est issu d'un sondage à deux degrés.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS

(profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation. Il en est de même des retraités.

SOURCES

MENESR-DEPP, Panel 2011, Panel 1997.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.23.

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

1 Répartition des élèves selon la classe atteinte trois ans après leur entrée au CP, en %.

	Panel 2011	Panel 1997
CE1	ε	0,5
CE2	6,8	12,0
CM1	91,1	85,7
CM2	1,0	1,1
Classe spécialisée (1)	1,0	0,8
Ensemble	100,0	100,0

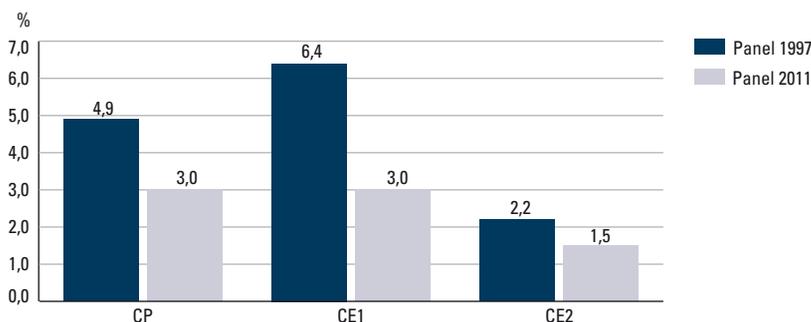
► Champ : France métropolitaine.

1. Il s'agit de toutes les classes qui, sous une appellation ou une autre, accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Lecture : 91,1 % des écoliers du panel 2011 ont atteint le CM1 à la rentrée 2014 ;

85,7 % des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 2000.

2 Taux de redoublement en CP, en CE1 et en CE2, en %.



► Champ : France métropolitaine.

Lecture : 3 % des écoliers du panel 2011 ont redoublé leur CP.

3 Proportion d'élèves de CP parvenus au CM1 sans avoir redoublé selon l'origine sociale, en %.

	Panel 2011	Panel 1997
Agriculteurs	93,7	91,9
Artisans, commerçants (1)	94,0	87,9
Professions libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	98,3	93,2
Enseignants (3)	98,3	96,2
Professions intermédiaires (4)	95,5	94,9
Employés	92,7	85,7
Ouvriers qualifiés	89,1	82,4
Ouvriers non qualifiés	86,6	72,4
Inactifs	76,6	64,3
Ensemble	92,1	86,8

► Champ : France métropolitaine.

1. Non compris chefs d'entreprises.

2. Non compris professeurs.

3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles

Lecture : 93,7 % des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint le CM1 sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

4 Proportion d'élèves de CP parvenus au CM1 sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social, en %.

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	99,2	88,6	91,6
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	98,3	88,9	92,8
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	95,7	79,2	82,6
Ensemble	98,3	88,4	92,1

► Champ : France métropolitaine.

1. Y compris chefs d'entreprises.

2. Y compris les écoliers des PCS non ventilées dans les colonnes précédentes.

Lecture : 99,2 % des enfants de cadres ou d'enseignants entrés, en 2011,

à l'école maternelle à deux ans ont atteint le CM1 sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

DÉFINITIONS

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, près de 19 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, une enquête similaire avait été réalisée auprès de 7 700 enfants scolarisés en CM2.

12 % des enfants de 5 et 6 ans sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3,5 % sont obèses selon les seuils internationaux en grande section de maternelle (1). En classe de CM2, ces proportions sont de 19 % et 4 % (2). La prévalence de la surcharge pondérale s'est stabilisée, en grande section de maternelle, par rapport à 2005-2006, après une diminution au début des années 2000. Elle est quasi stable en CM2 entre 2001-2002 et 2007-2008.

La santé bucco-dentaire s'est améliorée : ainsi, 10,5 % des élèves de grande section ont au moins deux dents cariées en 2012-2013 contre 15 % en 1999-2000. Au CM2, cette part a diminué de 30 % à 26 % entre 2004-2005 et 2007-2008.

Près de 11 % des enfants de grande section ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie et 12 % ont déclaré avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois en 2012-2013, contre 10 % et 11 % en 2005-2006. Une hausse de la prévalence de l'asthme a également été constatée en CM2 entre 2004-2005 et 2007-2008.

18 % des enfants de grande section maternelle portent des lunettes en 2012-2013, en augmentation depuis 1999-2000 (12 %). En CM2, cette proportion s'établit à 24 % en 2007-2008, proche de celles enregistrées lors des enquêtes précédentes. Les couvertures vaccinales contre la rougeole et l'hépatite B ont progressé. Ainsi, en grande section et en 2012-2013, 83 % des enfants ont reçu les deux doses recommandées de vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, contre 44 % en 2005-2006. 51 % des enfants ont reçu les trois doses recommandées de vaccination contre l'hépatite B contre 38 % sept ans auparavant.

Les inégalités sociales restent fortes. Ainsi, en 2012-2013, 16 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 6 % sont obèses, contre respectivement 7 % et 1 % des enfants de cadres (3). Ces inégalités s'illustrent également à travers la situation plus défavorable des enfants scolarisés en éducation prioritaire (4). En grande section maternelle, 16 % sont en surcharge pondérale et 6 % sont obèses, contre 11 % et 3 % hors éducation prioritaire.

LES ENQUÊTES - Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction générale de la santé (DGS) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par l'institut de veille sanitaire (InVS). Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

LE SURPOIDS ET L'OBÉSITÉ - L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'*International Obesity Task Force* et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale.

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE - Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

PROBLÈMES RESPIRATOIRES - Deux indicateurs sont considérés : la part d'enfants qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'enfant ou de ses parents.

ÉDUCATION PRIORITAIRE - L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006. Pour la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, voir 2.16 et 2.17.

SOURCES

DREES, DGS, DGESCO, DEPP, InVS, Enquêtes santé en milieu scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Santé des élèves en grande section de maternelle en 2013 : des inégalités sociales dès le plus jeune âge », *Études et résultats*, n° 920, DREES, juin 2015.

- « La santé des élèves de CM2 en 2007-2008 », *Études et résultats*, n° 853, DREES, septembre 2013.

1 L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle

	Proportion d'élèves (%)		
	1999-2000	2005-2006	2012-2013
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,3	12,4	11,9
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,2	3,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5	10,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0	6,2
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	9,8	11,0
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	10,7	11,8
Enfants portant des lunettes	12,3	14,1	18,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	n.d.	44,3	83,2
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (1)	n.d.	37,8	50,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

2 L'état de santé des enfants scolarisés en CM2

	Proportion d'élèves (%)		
	2001-2002	2004-2005	2007-2008
Enfants en situation de surcharge pondérale	19,9	20,1	18,9
Enfants souffrant d'obésité	4,1	3,7	4,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées	32,6	30,4	26,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	7,9	7,7	7,9
Enfants équipés d'un appareil dentaire	n.d.	10,9	10,8
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	12,3	14,4
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	8,5	10,1
Enfants portant des lunettes	25,9	25,3	24,4
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	56,8	74,2	85,0
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (1)	33,5	38,9	45,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

3 Surcharge pondérale, obésité selon le groupe socioprofessionnel des parents en grande section de maternelle

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale		Obésité	
	2005-2006	2012-2013	2005-2006	2012-2013
Cadres, professions intellectuelles supérieures	8,7	7,2	1,3	1,3
Professions intermédiaires	10,4	10,2	1,9	2,4
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13,6	13,8	3,5	4,8
Employés	13,6	14,3	3,5	4,8
Ouvriers	15,6	15,6	5,4	5,8
Ensemble	12,4	11,9	3,2	3,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus). La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

4 Surcharge pondérale, obésité selon le statut de l'établissement fréquenté en grande section de maternelle

	Proportion d'élèves (%)					
	Surcharge pondérale			Obésité		
	1999-2000	2005-2006	2012-2013	1999-2000	2005-2006	2012-2013
En éducation prioritaire	17,5	16,1	16,2	5,6	5,2	5,7
Hors éducation prioritaire	13,9	11,9	11,3	3,7	2,9	3,2
Ensemble	14,3	12,4	11,9	3,9	3,2	3,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

DÉFINITIONS

AU COURS de l'année scolaire 2015-2016, 160 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. Leur scolarisation se fait au sein d'une classe ordinaire pour 70 % d'entre eux. Cette proportion est en augmentation. En 2015, on compte 2,3 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour 1 élève en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ; en 2004 le ratio était de 1,6 (1).

Les élèves en situation de handicap sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire avant 6 ans, mais majoritairement en ULIS au-delà de 10 ans (2). En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 5 % des enfants âgés de 6 ans (900 élèves), un élève sur trois (7 300 élèves) à l'âge de 8 ans, et plus d'un élève sur deux (12 900 élèves) au-delà de 10 ans. 14 % des élèves handicapés scolarisés sont âgés de plus de 10 ans, alors que cette proportion est de 1,5 % pour l'ensemble des élèves du premier degré. Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles (31 %). Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS (36 %).

Un élève en situation de handicap sur deux bénéficie d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) conformément à son plan personnalisé de scolarisation (PPS) (3). Parmi les élèves bénéficiant d'une telle aide, 13 % bénéficient d'un accompagnement individuel sur l'intégralité de leur temps scolaire (11 100 élèves), 59 % sur une partie de leur temps scolaire (50 800 élèves) et 28 % d'un accompagnement mutualisé (24 400 élèves). Parmi les élèves souffrant de troubles psychiques, de troubles moteurs, de troubles du langage et de la parole, de troubles associés, de troubles viscéraux ou de troubles « autres », plus de six élèves sur dix sont accompagnés soit par un auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-i), soit par un auxiliaire de vie scolaire mutualisé (AVS-m).

4 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 7 % des élèves porteurs de handicaps : 40 % des déficients visuels, 29 % des déficients auditifs et 25 % des handicapés moteurs (4).

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

SCOLARISATION INDIVIDUELLE, SCOLARISATION COLLECTIVE
Voir « Définitions » en 3.10.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation. Voir « Définitions » en 4.21.

AVS - Un auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne chargée de l'aide humaine à la scolarisation de l'élève, de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité d'élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Il existe trois catégories d'AVS :

- AVS-i (AVS-individuel) : il est affecté au suivi individuel d'un élève handicapé. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).
- AVS-m (AVS-mutualisé) : il peut intervenir simultanément auprès de plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue.
- AVS-co (AVS-collectif) : il est affecté au sein d'une ULIS.

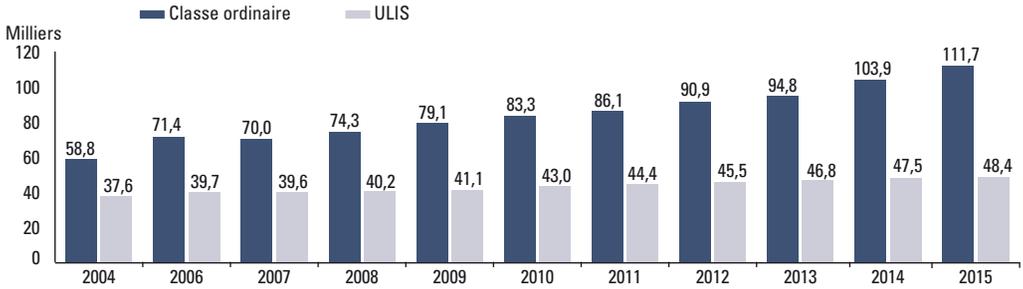
SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

2 Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2015-2016

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
3 ans et moins	2 740	2,5	35,0	33	0,1	30,3	2 773	1,7	34,9
4 ans	7 665	6,9	29,3	74	0,2	21,6	7 739	4,8	29,2
5 ans	11 991	10,7	28,9	134	0,3	24,6	12 125	7,6	28,9
6 ans	15 884	14,2	29,0	908	1,9	27,8	16 792	10,5	28,9
7 ans	15 275	13,7	28,1	4 489	9,3	33,6	19 764	12,3	29,3
8 ans	15 488	13,9	27,9	7 275	15,0	35,6	22 763	14,2	30,4
9 ans	16 088	14,4	27,5	10 344	21,4	36,6	26 432	16,5	31,0
10 ans	16 561	14,8	26,5	12 169	25,2	36,4	28 730	18,0	30,7
11 ans	9 157	8,2	28,0	11 923	24,7	38,6	21 080	13,2	34,0
12 ans et plus	833	0,7	30,5	1 012	2,1	35,0	1 845	1,2	33,0
Total	111 682	100,0	28,2	48 361	100,0	36,3	160 043	100,0	30,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

Lecture : 14,2 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 29 % des élèves handicapés de 6 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

3 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2015-2016

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	2 973	15 335	8 026	26 334	38,1	42 714	69 048
Troubles du psychisme	3 611	13 831	5 450	22 892	69,4	10 075	32 967
Troubles du langage et de la parole	479	8 317	4 555	13 351	65,3	7 099	20 450
Troubles auditifs	120	733	380	1 233	30,2	2 856	4 089
Troubles visuels	216	707	304	1 227	48,8	1 289	2 516
Troubles viscéraux	337	815	411	1 563	66,2	797	2 360
Troubles moteurs	1 446	3 775	1 862	7 083	69,0	3 177	10 260
Plusieurs troubles associés	1 528	5 125	2 173	8 826	68,7	4 022	12 848
Autres troubles	415	2 191	1 189	3 795	68,9	1 710	5 505
Total	11 125	50 829	24 350	86 304	53,9	73 739	160 043
%	7,0	31,8	15,2	53,9		46,1	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

4 Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2015-2016

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	3,0	2,6	26,1
Troubles du psychisme	3,2	2,4	8,6
Troubles du langage et de la parole	2,3	8,6	8,1
Troubles auditifs	19,7	28,9	22,8
Troubles visuels	15,3	40,2	11,8
Troubles viscéraux	1,8	5,6	5,7
Troubles moteurs	3,4	25,1	14,3
Plusieurs troubles associés	3,9	9,8	12,6
Autres troubles	3,3	4,6	4,2
Total	3,8	6,7	17,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

DÉFINITIONS

EN 2015, 85 % des 160 000 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein (1). 15 % des élèves sont scolarisés à temps partiel. La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, accompagnement par un enseignant spécialisé, etc.).

La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (37 % d'entre eux) et beaucoup moins les élèves d'ULIS (12 % d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), près de sept élèves sur dix (67 %) scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

48 400 élèves en situation de handicap fréquentent une ULIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). À la rentrée scolaire 2015, 900 élèves supplémentaires sont scolarisés en ULIS, soit une hausse de 1,8 % contre 1,5 % en 2014. En dix ans, les effectifs d'ULIS ont progressé de 21 % alors que dans le même temps les effectifs du premier degré ont augmenté de 1,9 %.

Les élèves d'ULIS représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, de Guadeloupe, d'Amiens, de La Réunion, de Clermont-Ferrand, de Lille, de Reims, de Dijon et de Caen (1,5 % et plus), les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de Toulouse, de Rennes et de Nantes (moins de 1 %).

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE** est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE** est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **LA SCOLARISATION COLLECTIVE** - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS dans l'enseignement élémentaire). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2015-2016

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel					Ensemble
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total	(%)	
Classe ordinaire	Préélémentaire	19 588	1 145	3 771	6 795	11 711	37,4	31 299
	Élémentaire	73 490	511	1 041	5 341	6 893	8,6	80 383
	Total	93 078	1 656	4 812	12 136	18 604	16,7	111 682
ULIS	Préélémentaire	5 149	204	589	972	1 765	25,5	6 914
	Élémentaire	37 263	179	705	3 300	4 184	10,1	41 447
	Total	42 412	383	1 294	4 272	5 949	12,3	48 361
Total		135 490	2 039	6 106	16 408	24 553	15,3	160 043

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau estimé pour les élèves d'ULIS.

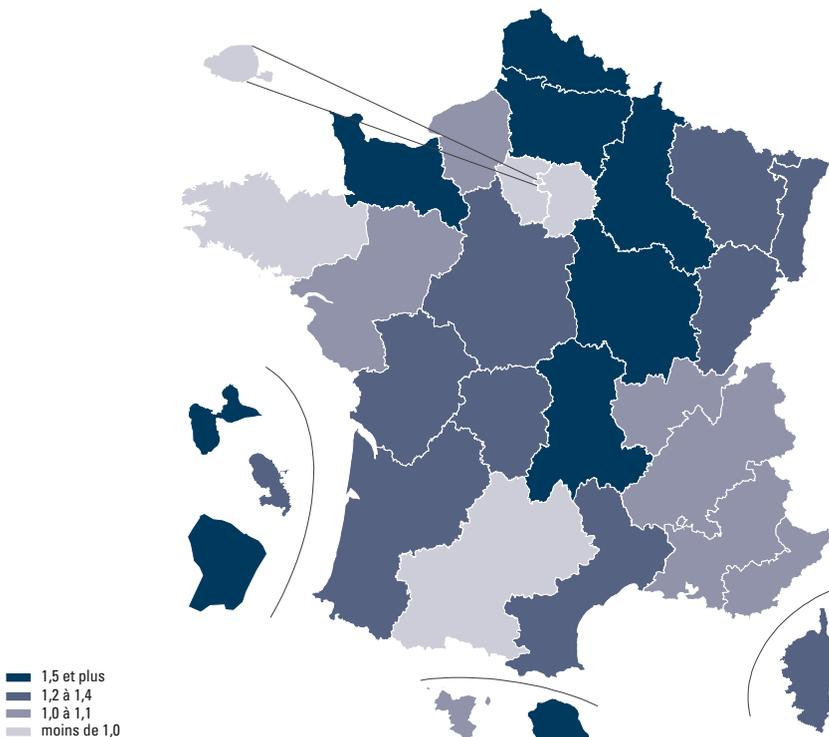
Lecture : 15,3 % (soit 24 553 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980	1990	1999	2005	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	41 714	42 418	42 737	43 933	44 573	45 315
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 714	2 784	2 784	2 850	2 931	3 046
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,2	93,9	93,8	93,9	93,9	93,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012.

3 Part des effectifs scolaires en ULIS par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2015-2016, en %.



France métropolitaine + DOM : 1,1 %

► Champ : Public + Privé.

A LA RENTRÉE 2015, 22 % des enfants en situation de handicap arrivent « à l'heure » en CM2 : 61 % des enfants présentant un trouble visuel, 53 % de ceux présentant un trouble moteur, et 46 % de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent (1). À l'opposé, seulement 8 % des enfants de 10 ans présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent cette classe. Un tiers des enfants présentant des troubles du langage et de la parole parviennent à l'heure en CM2. Toutefois, ce trouble pouvant se révéler au cours des apprentissages, ces élèves ont souvent redoublé avant que ce trouble ne soit pris en compte : 40 % d'entre eux sont en CM1 pour 23 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap à 10 ans. Au total, à 10 ans, 45 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 85 % à 6 ans.

38 % des élèves sont scolarisés en ULIS (ex-CLIS), mais 60 % de ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs. Les déficients visuels (12 %), les déficients moteurs ainsi que les enfants présentant des troubles viscéraux (14 %) sont les moins nombreux. Le niveau scolaire des élèves scolarisés en ULIS ne dépasse pas le CE1 pour les deux tiers d'entre eux, 13 % ont un niveau CM1 et 3 % un niveau CM2. Toutefois, un tiers des élèves déficients auditifs ou visuels atteint le niveau CM1, 15 % des premiers et 19 % des seconds le niveau CM2 (2).

14 % des élèves sont scolarisés en milieu spécialisé, mais plus du quart des enfants présentant plusieurs troubles associés. La moitié des élèves scolarisés en milieu spécialisé sont d'un niveau « maternelle » et un tiers de niveau CP ou CE1 (3). Un déficient auditif sur cinq est scolarisé dans un établissement spécialisé. Les trois quarts d'entre eux sont de niveau CE2 ou supérieur contre 19 % de l'ensemble.

Les enfants de milieux très favorisés parviennent en CM2 « à l'heure » plus souvent que ceux de milieux défavorisés (39 % contre 15 %), ces derniers sont plus souvent scolarisés en ULIS (45 % contre 23 %). Ces différences sociales prévalent à l'entrée à l'école élémentaire semblent s'amplifier tout trouble confondu : un enfant de milieu défavorisé est beaucoup plus souvent en ULIS qu'un enfant de milieu favorisé à la fin de l'école élémentaire : 22 points les séparent à 10 ans contre 4 points à 6 ans (4).

LE PANEL - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est à probabilité de tirage inégale afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES - Voir 3.9.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

MILIEU SPÉCIALISÉ - Établissements hospitaliers et médico-sociaux (EMS) sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

ORIGINE SOCIALE - Voir 4.3.

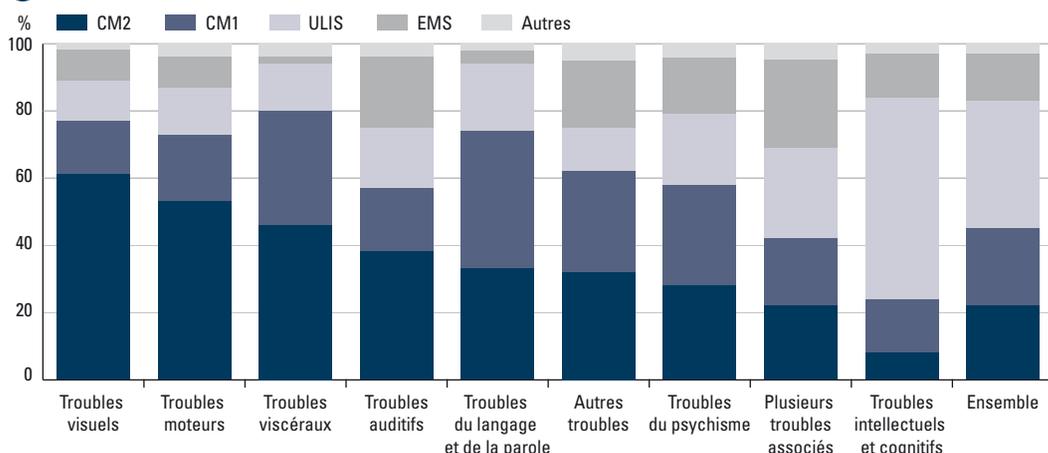
SOURCES

MENESR-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.04.

1 Situation scolaire à dix ans selon la nature du trouble en 2015-2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

2 Niveau atteint à 10 ans par les élèves scolarisés en ULIS en 2015-2016, en %.

	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble
CE1 ou inférieur	25	43	59	28	47	56	64	70	69	66
CE2	22	28	23	24	24	10	19	14	18	18
CM1	33	19	16	33	25	27	14	14	11	13
CM2	19	9	3	15	3	7	3	2	2	3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Part des élèves en ULIS	12	14	14	18	20	13	21	27	60	38

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

3 Niveau atteint à 10 ans par les élèves scolarisés en établissements hospitaliers et médico-sociaux (EMS) en 2015-2016, en %.

	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble
Maternelle	31	27	n.s.	4	14	37	31	63	65	48
CP-CE1	22	36	n.s.	19	44	29	44	25	29	33
CE2 ou supérieur	47	37	n.s.	77	42	35	25	13	6	19
Total	100	100	n.s.	100	100	100	100	100	100	100
Part des élèves en EMS	9	9	2	21	4	20	17	26	13	14

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

4 Niveau atteint à six ans et à dix ans selon l'origine sociale en 2015-2016, en %.

	Défavorisée	Moyenne	Favorisée B	Favorisée A	Ensemble
Classe ordinaire à 6 ans	83	84	90	91	85
dont CP à 6 ans	61	63	65	65	62
Classe ordinaire à 10 ans	36	49	58	61	45
dont CM2 à 10 ans	15	24	31	39	22
ULIS à 6 ans	8	8	5	4	7
ULIS à 10 ans	45	35	27	23	38
EMS à 6 ans	7	7	4	4	6
EMS à 10 ans	15	13	11	11	14

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

A LA RENTRÉE 2015, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 536 400 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Les évolutions d'effectifs (+ 0,7 %) sont également réparties dans le secteur public et le secteur privé (+ 0,7 % dans les deux cas).

Les effectifs du premier cycle ont crû de 42,2 % de 1960 à 1985, puis ont baissé de 1985 à 1990 du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Après quelques années de hausse, ils ont été de nouveau orientés à la baisse de 1995 à 2007, suivant ainsi l'entrée au collège de générations à nouveau moins nombreuses (2). À la rentrée 2015, les effectifs du premier cycle diminuent de 0,4 % soit 13 000 élèves de moins, interrompant une tendance à la hausse constante depuis 2010. La génération 2000, particulièrement nombreuse, quitte massivement le collège, et y est remplacée par la génération 2004 moins nombreuse, qui entre en sixième.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985 et a ensuite connu une baisse jusqu'en 1992. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution sensible jusqu'en 2000. Les hausses conjoncturelles de 2010 et 2013, dues en particulier à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, n'empêchent pas la baisse globale des effectifs du cycle professionnel depuis la rentrée 2000 (- 43 700 élèves à champ constant, soit - 6,2 %). À la rentrée 2015, les effectifs de la voie professionnelle sont stables (+ 0,1 %).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 2000, la tendance s'inverse faiblement les cinq années suivantes, en raison d'une démographie conjoncturellement plus favorable. Depuis quelques années, l'accroissement se renforce, en particulier à la rentrée 2015 avec l'arrivée de la génération 2000 dans le second cycle. En un an, les effectifs du second cycle général et technologique augmentent ainsi de 3,4 % (soit + 51 800 élèves).

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public est stable depuis 2010 après avoir baissé au cours des années 2000, passant de 80,0 % en 2000 à 78,9 % en 2015 (1).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

PREMIER CYCLE - Outre les classes de la sixième à la troisième, il comprend les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Il comprend également les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire. Elles regroupent des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège et en lycée. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans le 1^{er} cycle.

SECOND CYCLE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE - Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

SECOND CYCLE PROFESSIONNEL - Classes préparant au CAP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations professionnelles de niveaux IV et V. Les formations au BEP n'existent plus depuis la rentrée 2012.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ DU SECOND DEGRÉ - Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), voir 4.19.

AVERTISSEMENT

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les établissements du second degré ne sont pas comptabilisés ici.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.45 ; 14.42 ; 13.34 ; 12.25 ; 11.27.

1 Évolution des effectifs du second degré, en milliers.

	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Premier cycle	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7	3 237,6	3 243,6	3 229,8
Public	2 596,6	2 621,8	2 479,8	2 454,1	2 481,3	2 500,6	2 526,1	2 543,8	2 546,6	2 530,7
Privé	656,9	669,0	659,2	672,3	684,5	684,6	690,5	693,8	696,9	699,0
Part du Public (%)	79,8	79,7	79,0	78,5	78,4	78,5	78,5	78,6	78,5	78,4
6 ^e à 3 ^e	3 190,5	3 287,0	3 129,6	3 105,3	3 143,0	3 162,2	3 189,8	3 208,1	3 211,6	3 199,3
Classes relais et autres dispositifs (1)	63,0	2,5	1,4	2,2	2,0	2,0	2,8	2,1	1,4	1,1
ULIS-UPI (1)	-	1,4	8,0	18,9	21,0	21,0	24,1	27,3	30,6	29,4
Second cycle professionnel (2)	733,5	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	657,5	670,3	663,0	667,0
Public	568,2	556,7	569,1	552,4	543,9	547,4	515,6	525,2	522,2	527,8
Privé	165,3	148,6	154,8	153,1	147,2	147,2	141,9	145,0	140,8	139,2
Part du Public (%)	77,5	78,9	78,6	78,3	78,7	78,8	78,4	78,4	78,8	79,1
Second cycle général et technologique	1 607,4	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2	1 470,6	1 498,9	1 550,9
Public	1 276,7	1 199,6	1 204,0	1 116,0	1 119,0	1 125,9	1 135,4	1 152,4	1 178,9	1 223,6
Privé	330,8	301,9	308,9	309,7	314,1	314,1	316,8	318,1	320,0	327,3
Part du Public (%)	79,4	79,9	79,6	78,3	78,1	78,2	78,2	78,4	78,7	78,9
Total hors Segpa	5 594,5	5 497,8	5 375,9	5 257,7	5 290,0	5 319,8	5 326,4	5 378,5	5 405,5	5 447,6
Public	4 441,5	4 378,2	4 252,9	4 122,5	4 144,2	4 173,9	4 177,1	4 221,4	4 247,7	4 282,1
Privé	1 153,0	1 119,6	1 123,0	1 135,1	1 145,8	1 145,9	1 149,2	1 156,9	1 157,7	1 165,6
Part du Public (%)	79,4	79,6	79,1	78,4	78,3	78,5	78,4	78,5	78,6	78,6
Enseignement adapté (Segpa) (3)	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	95,6	94,4	91,7	88,8
Public	112,2	112,9	105,5	91,4	90,2	91,5	91,1	89,9	87,2	84,4
Privé	2,5	3,7	4,0	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,5	4,4
Part du Public (%)	97,9	96,8	96,3	95,6	95,4	95,5	95,3	95,2	95,1	95,0
Ensemble	5 709,1	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 422,0	5 472,8	5 497,1	5 536,4
Public	4 553,7	4 491,1	4 358,4	4 213,9	4 234,4	4 265,4	4 268,2	4 311,3	4 335,0	4 366,5
Privé	1 155,4	1 123,4	1 127,0	1 139,3	1 150,1	1 150,2	1 153,7	1 161,5	1 162,2	1 169,9
Part du Public (%)	79,8	80,0	79,5	78,7	78,6	78,8	78,7	78,8	78,9	78,9

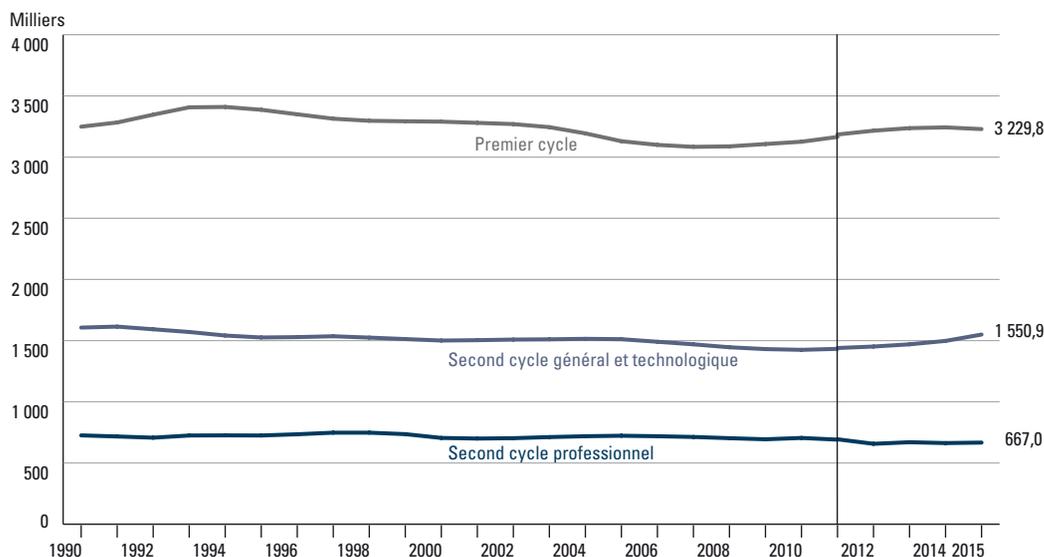
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

1. Voir « Définitions ».

2. À partir de la rentrée 1995, le second cycle professionnel inclut les formations complémentaires et les préparations diverses de niveau IV et V.

3. En 1990, l'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA, quelle que soit la formation dispensée.

2 Évolution des effectifs d'élèves du second degré, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

A LA RENTRÉE 2015, 5 536 400 élèves suivent un enseignement du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 8,9 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à 0,4 % pour l'académie de Corse (1).

Cette année, le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans presque la totalité des académies de France métropolitaine. Seules trois académies (Caen, Nice et Reims) voient leurs effectifs diminuer, de moins de 0,2 % dans chacun des cas. À l'inverse, cinq académies (Nantes, Versailles, Créteil, Bordeaux et Lyon) constatent une hausse de plus de 1 %.

Dans les DOM, les effectifs de la Guadeloupe et de la Martinique continuent à diminuer (- 1,7 % dans les deux cas). Les effectifs de Mayotte sont toujours en forte hausse (+ 1 800 élèves, soit + 5,2 %).

En 2015, la part du secteur public est stable au niveau national. Les établissements publics accueillent 78,2 % des élèves en France métropolitaine. Dans les DOM, cette part est de 92,6 %. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre : elle est plus faible dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, où six élèves sur dix fréquentent un établissement public. À l'inverse, la très grande majorité des élèves (environ neuf sur dix) fréquentent un établissement public dans les DOM, en Corse ou à Limoges.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Pour le détail des formations, voir 4.1.

AVERTISSEMENT

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.45 ; 14.42 ; 13.34 ; 12.25 ; 11.27.

1 Effectifs d'élèves du second degré à la rentrée 2015

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	Part du Public (%)
Meurthe-et-Moselle	48 143	9 826	57 969	83,0
Meuse	12 781	2 030	14 811	86,3
Moselle	69 949	13 149	83 098	84,2
Vosges	26 129	4 422	30 551	85,5
Nancy-Metz	157 002	29 427	186 429	84,2
Ardennes	19 725	2 680	22 405	88,0
Aube	20 324	4 233	24 557	82,8
Marne	36 264	10 224	46 488	78,0
Haute-Marne	11 985	1 741	13 726	87,3
Reims	88 298	18 878	107 176	82,4
Bas-Rhin	76 434	11 965	88 399	86,5
Haut-Rhin	50 555	11 000	61 555	82,1
Strasbourg	126 989	22 965	149 954	84,7
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	372 289	71 270	443 559	83,9
Dordogne	24 851	3 414	28 265	87,9
Gironde	100 916	23 022	123 938	81,4
Landes	27 098	3 049	30 147	89,9
Lot-et-Garonne	20 854	3 617	24 471	85,2
Pyrénées-Atlantiques	36 952	16 450	53 402	69,2
Bordeaux	210 671	49 552	260 223	81,0
Corrèze	14 719	2 978	17 697	83,2
Creuse	7 322		7 322	100,0
Haute-Vienne	23 973	2 627	26 600	90,1
Limoges	46 014	5 605	51 619	89,1
Charente	21 564	3 907	25 471	84,7
Charente-Maritime	42 186	4 953	47 139	89,5
Deux-Sèvres	22 819	6 253	29 072	78,5
Vienne	27 630	6 050	33 680	82,0
Poitiers	114 199	21 163	135 362	84,4
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	370 884	76 320	447 204	82,9
Allier	21 611	2 585	24 196	89,3
Cantal	8 075	1 581	9 656	83,6
Haute-Loire	10 735	7 496	18 231	58,9
Puy-de-Dôme	38 974	9 112	48 086	81,1
Clermont-Ferrand	79 395	20 774	100 169	79,3
Ardèche	17 651	9 640	27 291	64,7
Drôme	32 326	9 800	42 126	76,7
Isère	88 006	19 836	107 842	81,6
Savoie	29 983	5 339	35 322	84,9
Haute-Savoie	47 975	17 514	65 489	73,3
Grenoble	215 941	62 129	278 070	77,7
Ain	42 733	8 760	51 493	83,0
Loire	44 900	17 362	62 262	72,1
Rhône	103 099	50 729	153 828	67,0
Lyon	190 732	76 851	267 583	71,3
Auvergne-Rhône-Alpes	486 068	159 754	645 822	75,3
Doubs	36 799	6 495	43 294	85,0
Jura	17 592	4 029	21 621	81,4
Haute-Saône	16 263	1 976	18 239	89,2
Territoire de Belfort	9 849	2 320	12 169	80,9
Besançon	80 503	14 820	95 323	84,5
Côte-d'Or	33 627	7 840	41 467	81,1
Nièvre	13 444	1 957	15 401	87,3
Saône-et-Loire	37 129	5 312	42 441	87,5
Yonne	23 440	2 904	26 344	89,0
Dijon	107 640	18 013	125 653	85,7
Bourgogne-Franche-Comté	188 143	32 833	220 976	85,1
Côtes-d'Armor	31 910	15 766	47 676	66,9
Finistère	41 518	31 637	73 155	56,8
Ille-et-Vilaine	55 019	35 919	90 938	60,5
Morbihan	30 275	30 369	60 644	49,9
 Rennes	158 722	113 691	272 413	58,3
Bretagne	158 722	113 691	272 413	58,3
Cher	19 739	2 318	22 057	89,5
Eure-et-Loir	30 470	5 744	36 214	84,1
Indre	14 684	1 487	16 171	90,8
Indre-et-Loire	39 277	8 703	47 980	81,9
Loir-et-Cher	21 105	4 175	25 280	83,5
Loiret	49 805	8 229	58 034	85,8
Orléans-Tours	175 080	30 656	205 736	85,1
Centre-Val de Loire	175 080	30 656	205 736	85,1

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	Part du Public (%)
Corse-du-Sud	9 495	611	10 106	94,0
Haute-Corse	10 448	709	11 157	93,6
Corse	19 943	1 320	21 263	93,8
Seine-et-Marne	116 268	16 337	132 605	87,7
Seine-Saint-Denis	119 623	17 932	137 555	87,0
Val-de-Marne	91 331	17 249	108 580	84,1
Créteil	327 222	51 518	378 740	86,4
Paris	104 954	60 098	165 052	63,6
Yvelines	108 025	26 297	134 322	80,4
Essonne	101 787	15 843	117 630	86,5
Hauts-de-Seine	94 791	31 228	126 019	75,2
Val-d'Oise	98 814	17 524	116 338	84,9
Versailles	403 417	90 892	494 309	81,6
Île-de-France	835 593	202 508	1 038 101	80,5
Aude	24 160	3 190	27 350	88,3
Gard	47 565	13 221	60 786	78,2
Hérault	74 802	14 110	88 912	84,1
Lozère	3 673	2 807	6 480	56,7
Pyrénées-Orientales	30 857	6 461	37 318	82,7
Montpellier	181 057	39 789	220 846	82,0
Ariège	10 359	1 294	11 653	88,9
Aveyron	12 882	6 674	19 556	65,9
Haute-Garonne	86 659	15 938	102 597	84,5
Gers	11 805	2 361	14 166	83,3
Lot	10 438	1 499	11 937	87,4
Hautes-Pyrénées	14 856	3 173	18 029	82,4
Tarn	24 094	6 100	30 194	79,8
Tarn-et-Garonne	16 955	3 694	20 649	82,1
Toulouse	188 048	40 733	228 781	82,2
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	369 105	80 522	449 627	82,1
Aisne	40 169	6 399	46 568	86,3
Oise	62 642	10 375	73 017	85,8
Somme	37 239	10 850	48 089	77,4
Amiens	140 050	27 624	167 674	83,5
Nord	159 834	76 836	236 670	67,5
Pas-de-Calais	109 589	21 520	131 109	83,6
Lille	269 423	98 356	367 779	73,3
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	409 473	125 980	535 453	76,5
Calvados	44 268	13 301	57 569	76,9
Manche	30 126	9 030	39 156	76,9
Orne	17 282	4 898	22 180	77,9
Caen	91 676	27 229	118 905	77,1
Eure	45 529	5 692	51 221	88,9
Seine-Maritime	89 162	19 418	108 580	82,1
Rouen	134 691	25 110	159 801	84,3
Normandie	226 367	52 339	278 706	81,2
Loire-Atlantique	70 528	46 437	116 965	60,3
Maine-et-Loire	37 216	31 129	68 345	54,5
Mayenne	15 692	9 907	25 599	61,3
Sarthe	37 051	10 674	47 725	77,6
Vendée	25 393	28 032	53 425	47,5
Nantes	185 880	126 179	312 059	59,6
Pays de la Loire	185 880	126 179	312 059	59,6
Alpes-de-Haute-Provence	12 410	830	13 240	93,7
Hautes-Alpes	10 128	979	11 107	91,2
Bouches-du-Rhône	127 655	40 172	167 827	76,1
Vaucluse	39 036	10 354	49 390	79,0
Aix-Marseille	189 229	52 335	241 564	78,3
Alpes-Maritimes	70 505	14 358	84 863	83,1
Var	68 989	10 541	79 530	86,7
Nice	139 494	24 899	164 393	84,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	328 723	77 234	405 957	81,0
France métropolitaine	4 126 270	1 150 606	5 276 876	78,2
Guadeloupe	42 884	5 085	47 969	89,4
Guyane	31 537	2 617	34 154	92,3
Martinique	33 283	3 837	37 120	89,7
Mayotte	38 623	172	38 795	99,6
La Réunion	93 903	7 601	101 504	92,5
DOM	240 230	19 312	259 542	92,6
France métro. + DOM	4 366 500	1 169 918	5 536 418	78,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

A LA RENTRÉE 2015, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (35,9 %). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans le second cycle professionnel (53,1 %) et à plus de sept sur dix dans l'enseignement adapté (72,1 %) (1).

La part des élèves de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des enfants d'employés.

Les élèves de première et de terminale générales sont deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales, cadres, enseignants) que ceux des classes de première et de terminale technologiques (35,5 % et 17,5 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (8,0 %).

D'une façon générale, la structure sociale des établissements privés est tirée vers le haut. En effet, les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (37,6 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professeurs des écoles, contre 20,6 % dans le public) (2). De même, les élèves issus des catégories sociales défavorisées y sont sous-représentés (19,1 % d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs, cette proportion s'élevant à 39,7 % dans les établissements publics).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur dernière situation professionnelle.

ORIGINE SOCIALE REGROUPEE

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2015, en %.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Professions libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	1,8	10,7	18,4	12,7	3,3
ULIS 1 ^{er} cycle, DIMA, dispositifs relais	1,2	7,3	7,0	7,7	1,1
Segpa	1,1	5,7	1,9	5,3	0,2
Total premier cycle (y compris Segpa)	1,8	10,5	17,9	12,5	3,2
Seconde générale et technologique	1,7	11,3	24,4	14,2	4,4
Première et terminale générales	1,9	11,1	29,8	14,3	5,7
Première et terminale technologiques	1,6	11,4	15,3	14,5	2,2
ULIS en 2 nd cycle général et technologique	1,8	4,9	14,7	16,1	4,9
Total second cycle général et technologique	1,8	11,2	25,4	14,3	4,6
CAP	0,9	7,0	3,8	7,5	0,6
Bac pro, BMA	1,2	9,5	7,0	11,1	1,0
ULIS en 2 nd cycle professionnel	1,5	7,5	8,7	7,8	1,5
Autres niveaux IV et V	1,7	8,1	7,0	10,6	1,4
Total second cycle professionnel	1,2	9,1	6,5	10,5	0,9
Ensemble	1,7	10,5	18,7	12,8	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves(4)
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	17,2	26,1	1,2	8,7	100,0	3 199 258
ULIS 1 ^{er} cycle, DIMA, dispositifs relais	15,9	35,1	2,0	22,7	100,0	30 504
Segpa	13,7	42,9	1,7	27,5	100,0	88 786
Total premier cycle (y compris Segpa)	17,1	26,6	1,2	9,3	100,0	3 318 548
Seconde générale et technologique	16,7	20,0	1,7	5,6	100,0	566 210
Première et terminale générales	15,2	15,8	2,1	4,2	100,0	717 547
Première et terminale technologiques	18,9	26,2	2,6	7,3	100,0	266 278
ULIS en 2 nd cycle général et technologique	16,5	24,6	4,5	12,1	100,0	230
Total second cycle général et technologique	16,4	19,1	2,1	5,2	100,0	1 550 877
CAP	16,7	38,1	2,7	22,5	100,0	117 248
Bac pro, BMA	19,1	35,6	2,7	12,7	100,0	537 795
ULIS en 2 nd cycle professionnel	15,8	34,3	3,2	19,9	100,0	3 666
Autres niveaux IV et V	20,6	30,0	3,5	17,2	100,0	8 284
Total second cycle professionnel	18,7	36,0	2,7	14,4	100,0	666 993
Ensemble	17,1	25,6	1,6	8,7	100,0	5 536 418

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

1. Non compris les professeurs.
2. Non compris les instituteurs.
3. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée (3 % des effectifs).

2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée (1) à la rentrée 2015, en %.

	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	20,0	12,6	27,2	40,3	100,0	37,3	14,5	29,3	18,8	100,0
ULIS 1 ^{er} cycle, DIMA, dispositifs relais	7,2	7,6	22,8	62,4	100,0	23,4	10,9	30,7	34,9	100,0
Segpa	2,2	5,1	19,7	72,9	100,0	7,6	9,8	29,3	53,3	100,0
Total premier cycle (y compris Segpa)	19,3	12,3	26,9	41,5	100,0	37,1	14,5	29,3	19,1	100,0
Seconde générale et technologique	27,5	14,7	27,4	30,3	100,0	47,0	14,7	25,8	12,6	100,0
Première et terminale générales	34,6	15,4	25,7	24,2	100,0	52,2	13,9	23,8	10,1	100,0
Première et terminale technologiques	17,4	14,6	29,5	38,5	100,0	31,1	17,2	31,6	20,2	100,0
ULIS en 2 nd cycle général et technologique	17,2	18,3	21,9	42,6	100,0	30,9	12,7	25,5	30,9	100,0
Total second cycle GT	28,9	15,0	27,0	29,0	100,0	47,3	14,7	25,6	12,4	100,0
CAP	4,0	6,8	22,6	66,6	100,0	10,3	12,6	32,0	45,1	100,0
Bac pro, BMA	7,4	10,5	27,4	54,7	100,0	16,2	15,4	34,1	34,3	100,0
ULIS en 2 nd cycle professionnel	8,6	7,3	22,7	61,4	100,0	21,7	11,6	27,1	39,6	100,0
Autres niveaux IV et V	9,5	11,1	28,4	51,0	100,0	9,6	10,7	32,8	46,9	100,0
Total second cycle professionnel	6,9	9,8	26,6	56,7	100,0	15,3	14,9	33,7	36,0	100,0
Ensemble	20,6	12,8	26,9	39,7	100,0	37,6	14,6	28,8	19,1	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

Lecture : 40,3 % des élèves du premier cycle général (6^e à 3^e) scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

A LA RENTRÉE 2015, 85,9 % des élèves de sixième sont âgés de 11 ans (âge théorique d'entrée des élèves au collège), 2,8 % sont en avance, 10,8 % en retard d'un an et 0,5 % en retard d'au moins deux ans (1). La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 78,3 % dans ce cas en classe de troisième. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

Après la stabilité observée en 2014, les taux de redoublement sont de nouveau en baisse en 2015. Plus précisément, le taux de redoublement s'établit à 1,5 % en sixième, 0,9 % en cinquième, 1,3 % en quatrième et 3 % en troisième (2). Cette tendance à la baisse du redoublement, notamment en sixième et quatrième, est particulièrement marquée depuis le début des années 2000. En effet, en sixième, le taux de redoublement a diminué de 7,9 points entre les rentrées 2000 et 2015, de 4,1 points en cinquième, de 7,5 points en quatrième et de 3,6 points en troisième. La proportion des jeunes d'une génération « à l'heure » ou en avance continue de progresser, grâce aux baisses successives des redoublements dans ce cycle, ajoutées à celles connues dans le primaire.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2014, 64,6 % se sont orientés, à la rentrée 2015, en second cycle général et technologique et 23,3 % en second cycle professionnel. Les orientations vers la voie générale et technologique continuent de progresser. Par ailleurs, 3 % des élèves ont redoublé et 9,1 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Cette proportion englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les ULIS sont répartis dans différents cycles de formation (ULIS 1^{er} cycle, ULIS 2nd cycle professionnel, ULIS 2nd cycle général et technologique) alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans le 1^{er} cycle.

DIMA - Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

DISPOSITIFS RELAIS - Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire ; ils ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves âgés de 11 ans à la rentrée 2015 sont nés durant l'année 2004.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE REDOUBLEMENT - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers l'apprentissage, et ceux qui arrêtent leurs études.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.45 ; 14.42 ; 13.34 ; 12.25 ; 11.27.

1 Répartition des élèves du premier cycle selon l'âge et le sexe à la rentrée 2015

		Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2014 (%)
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
Sixième	10 ans ou moins	14 603	7 999	8 026	3 683	22 629	2,8	2,9
	<i>11 ans</i>	<i>537 257</i>	<i>269 470</i>	<i>154 105</i>	<i>75 869</i>	<i>691 362</i>	<i>85,9</i>	<i>84,6</i>
	12 ans	72 982	31 355	13 867	5 355	86 849	10,8	12,0
	13 ans ou plus	2 865	1 187	862	286	3 727	0,5	0,6
	Total	627 707	309 011	176 860	85 193	804 567	100,0	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	15 134	7 336	7 904	3 690	23 038	2,9	3,0
	<i>12 ans</i>	<i>520 154</i>	<i>263 341</i>	<i>146 962</i>	<i>72 906</i>	<i>667 116</i>	<i>84,1</i>	<i>82,8</i>
	13 ans	81 523	34 748	16 793	6 491	98 316	12,4	13,6
	14 ans ou plus	3 366	1 344	1 008	388	4 374	0,6	0,7
	Total	620 177	306 769	172 667	83 475	792 844	100,0	100,0
Quatrième	12 ans ou moins	15 967	7 800	8 294	3 915	24 261	3,1	3,1
	<i>13 ans</i>	<i>508 394</i>	<i>258 049</i>	<i>142 407</i>	<i>71 758</i>	<i>650 801</i>	<i>82,1</i>	<i>80,6</i>
	14 ans	91 376	39 555	19 884	7 858	111 260	14,0	15,4
	15 ans ou plus	5 113	2 203	1 225	478	6 338	0,8	1,0
	Total	620 850	307 607	171 810	84 009	792 660	100,0	100,0
Troisième	13 ans ou moins	16 556	8 024	8 473	3 997	25 029	3,1	3,2
	<i>14 ans</i>	<i>495 185</i>	<i>253 552</i>	<i>138 214</i>	<i>70 407</i>	<i>633 399</i>	<i>78,3</i>	<i>77,3</i>
	15 ans	113 398	49 242	25 719	10 449	139 117	17,2	18,0
	16 ans ou plus	9 691	4 216	1 951	805	11 642	1,4	1,6
	Total	634 830	315 034	174 357	85 658	809 187	100,0	100,0
ULIS 1^{er} cycle (1)	12 ans ou moins	6 615	2 407	817	324	7 432	25,3	n.d.
	13 ans	7 045	2 657	765	278	7 810	26,6	n.d.
	14 ans	6 523	2 431	673	258	7 196	24,5	n.d.
	15 ans ou plus	6 227	2 411	748	303	6 975	23,7	n.d.
	Total	26 410	9 906	3 003	1 163	29 413	100,0	100,0
DIMA, dispositifs relais	14 ans ou moins	8	1	53	15	61	5,6	3,0
	15 ans	654	162	200	50	854	78,3	78,0
	16 ans ou plus	90	25	86	19	176	16,1	18,9
	Total	752	188	339	84	1 091	100,0	100,0
	Total premier cycle	2 530 726	1 248 515	699 036	339 582	3 229 762		

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.**

1. Les ULIS scolarisent les élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence.

Avant la rentrée 2015, les effectifs en ULIS étaient tous regroupés en 1^{er} cycle, quel que soit le cycle d'enseignement suivi.

C'est pourquoi le rappel 2014 de la répartition par âge des ULIS en 1^{er} cycle n'est pas disponible.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

2 Évolution des taux de redoublement et de passage dans les établissements du MENESR

	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Redoublements										
Sixième	9,4	7,2	4,4	3,8	3,2	3,2	3,0	2,2	2,2	1,5
Cinquième	5,0	3,6	2,5	2,2	1,8	1,8	1,7	1,2	1,3	0,9
Quatrième	8,8	6,3	4,0	3,5	2,9	2,9	2,6	1,8	1,8	1,3
Troisième	6,6	6,1	4,9	4,8	4,2	4,2	3,9	3,5	3,4	3,0
Passages										
Sixième - cinquième	90,0	92,7	94,4	95,0	95,5	95,6	95,8	96,7	96,7	97,4
Cinquième - quatrième	92,9	94,6	95,3	95,8	96,2	96,2	96,6	97,3	97,1	97,8
Quatrième - troisième	88,1	91,4	93,3	93,8	94,4	94,4	95,1	96,1	96,1	96,8
Troisième - seconde GT	56,7	56,6	58,9	59,2	59,5	59,3	60,3	62,2	63,1	64,6
Troisième - second cycle pro	26,3	26,8	24,5	24,7	24,5	24,4	24,4	24,2	24,1	23,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

Lecture : 23,3 % des élèves scolarisés en troisième en 2014 ont poursuivi leurs études en second cycle professionnel à la rentrée 2015.

DÉFINITIONS

DEPUIS LA RENTRÉE 1995 jusqu'à la rentrée 2014, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué de 66 800 élèves à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte et hors ULIS. En 2015, le nombre d'élèves inscrits dans une formation professionnelle du second degré se stabilise (+ 0,1 %) (1).

À la rentrée 2015, le nombre de préparations au CAP en deux ans diminue (- 1 500 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (- 2,7 % à champ constant entre 2010 et 2015), fait suite à une période de hausse de plus de quinze ans (+ 65,6 % depuis la rentrée 1995).

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années 1980. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième en 2008 (2). Le report des effectifs du BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2005 à plus de 500 000 en 2015 (+ 344 200 élèves à champ constant).

La répartition des spécialités de formation entre le secteur des services et celui de la production reste la même que les années précédentes, avec une part des spécialités de la production proche du niveau atteint vingt ans auparavant (44,4 % en 2015, 44,7 % en 1995) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND CYCLE PROFESSIONNEL - Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, le second cycle professionnel a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans le 1^{er} cycle.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.45 ; 14.42 ; 13.34 ; 12.25 ; 11.27.

1 Évolution des effectifs du second cycle professionnel

	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 333	6 340	6 340	5 729	5 555	5 324	4 877
CAP 2 ans										
CAP 1 ^{re} année	22 799	34 841	49 141	63 149	61 990	62 779	62 474	61 826	61 269	60 213
CAP 2 ^e année	19 593	28 521	40 360	53 639	52 450	53 131	52 614	53 101	52 645	52 158
Total CAP 2 ans	42 392	63 362	89 501	116 788	114 440	115 910	115 088	114 927	113 914	112 371
CAP 3 ans	28 424	8 730	593	189						
BEP										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	27 131						
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	27 958	26 243	26 339				
Total BEP	480 767	445 256	427 781	55 089	26 243	26 339				
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	167 354	189 300	190 026	188 285	186 093	185 725	185 641
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	207 971	161 405	162 019	186 810	181 463	181 211	182 490
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	141 949	183 395	184 063	151 573	173 671	168 038	169 664
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	517 274	534 100	536 108	526 668	541 227	534 974	537 795
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 680	6 533	6 546	6 592	5 199	5 335	5 166
ULIS en 2nd cycle professionnel (3)										3 666
Autres formations de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	3 183	3 418	3 418	3 463	3 363	3 444	3 118
Total 2nd cycle professionnel	725 301	705 361	723 953	705 536	691 074	694 661	657 540	670 271	662 991	666 993

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

1. Y compris BEP 1 an.

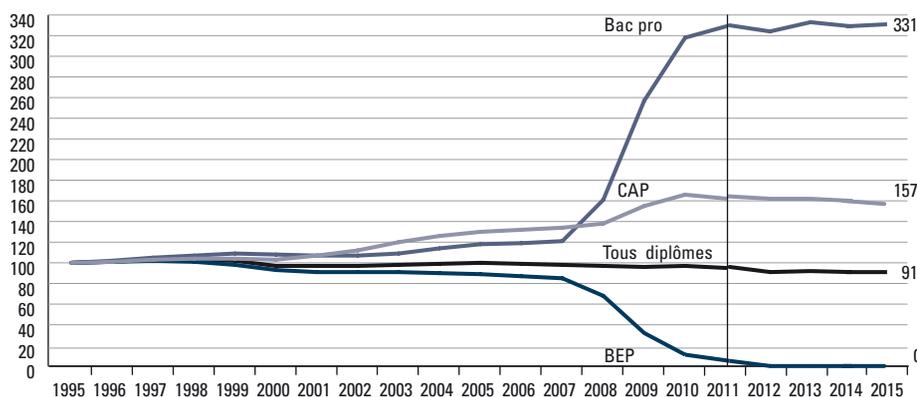
2. Y compris les bacs pro en 1 an.

3. Les effectifs d'inscrits en ULIS ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés dans le premier cycle.

Note : la réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2nd BEP à partir de la rentrée 2011.

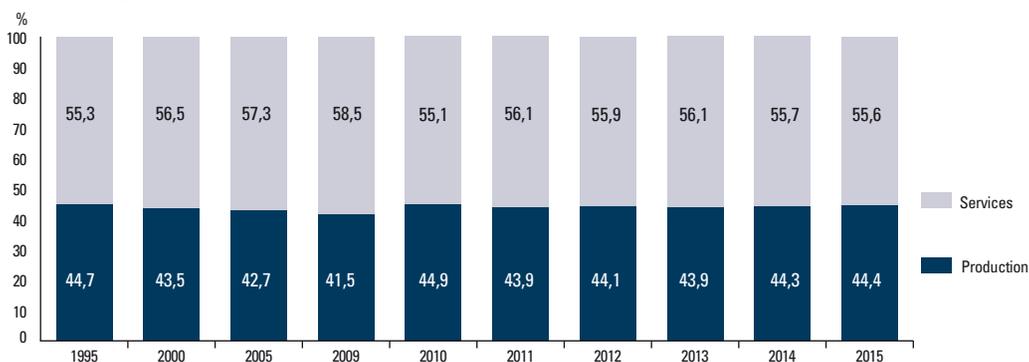
2 Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé, base 100 en 1995.

Indice



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

A LA RENTRÉE 2015, en France métropolitaine et dans les DOM, 667 000 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel au sein d'un lycée relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors apprentissage). Les formations au CAP rassemblent 17,6 % des élèves scolarisés en cycle professionnel. Les formations au BEP ont, quant à elles, totalement disparu. Leur fermeture progressive, initiée en 2008 et achevée en 2012, s'est faite au profit du baccalauréat professionnel en trois ans : les élèves inscrits dans le cursus conduisant au baccalauréat professionnel représentent ainsi à cette rentrée 80,6 % des élèves de ce cycle (1).

À la rentrée 2015, 79,1 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public. La part du secteur public varie peu selon la formation : 79,7 % pour les préparations au CAP et 79,0 % pour les préparations au baccalauréat professionnel (2). Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les garçons sont plus nombreux que les filles : 379 300 garçons (56,9 %) pour 287 700 filles (1). Ils sont surreprésentés à la fois dans les préparations au CAP (58,5 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (56,9 %).

Les diplômés du second cycle professionnel se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.23 et chapitre 5).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND CYCLE PROFESSIONNEL - Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, le second cycle professionnel a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans le 1^{er} cycle.

SOURCES

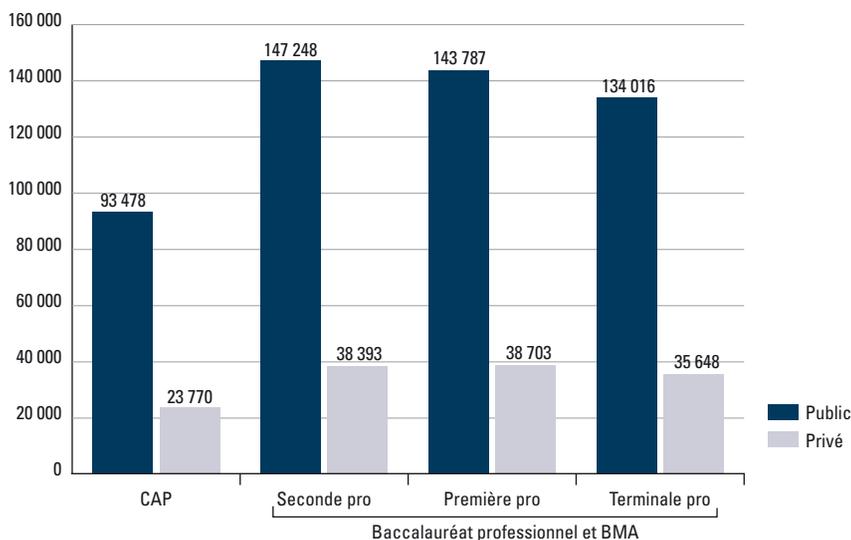
MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves du second cycle professionnel selon le sexe et le diplôme préparé à la rentrée 2015

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
CAP 1 an	1 028	742	1 770	454	2 653	3 107	4 877	69,6
CAP 1 ^{re} année	31 490	17 962	49 452	4 955	5 806	10 761	60 213	39,5
CAP 2 ^e année	26 120	16 136	42 256	4 579	5 323	9 902	52 158	41,1
Total CAP 2 ans	57 610	34 098	91 708	9 534	11 129	20 663	112 371	40,2
Seconde professionnelle	88 944	58 304	147 248	18 864	19 529	38 393	185 641	41,9
Première professionnelle	84 958	58 829	143 787	18 407	20 296	38 703	182 490	43,4
Terminale professionnelle	77 921	56 095	134 016	16 812	18 836	35 648	169 664	44,2
Total bac professionnel/BMA	251 823	173 228	425 051	54 083	58 661	112 744	537 795	43,1
Mentions complémentaires (MC)	1 889	1 992	3 881	361	924	1 285	5 166	56,4
Autres formations de niveau IV et V	288	2 209	2 497	116	505	621	3 118	87,0
ULIS en second cycle professionnel	1 707	1 183	2 890	414	362	776	3 666	42,1
Ensemble	314 345	213 452	527 797	64 962	74 234	139 196	666 993	43,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2015



► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

ALORS QUE LA MAJORITÉ des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, les élèves du second cycle professionnel sont souvent en retard. En première année de CAP en deux ans, 56,5 % des élèves sont en retard d'un an. En seconde professionnelle, 48 % des élèves ont un an de retard ou plus (1).

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée de 25,5 % en 2005 à 46,5 % en 2015 pour les classes d'entrée en cycle professionnel (première année de CAP, seconde professionnelle) (2). En particulier, plus d'un élève sur deux entre désormais en seconde professionnelle « à l'heure ». Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements lors de la scolarité élémentaire et dans le premier cycle du secondaire, favorisant ainsi la fluidité des parcours.

À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés (1).

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans l'ensemble des formations professionnelles : elles sont moins nombreuses que les garçons en CAP (41,5 %) et en baccalauréat professionnel (43,1 %). Aucune différence notable ne distingue les deux sexes pour le retard scolaire dans le second cycle professionnel.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2015 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2015 sont nés durant l'année 2000.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en second cycle professionnel est 15 ans.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans le 1^{er} cycle.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

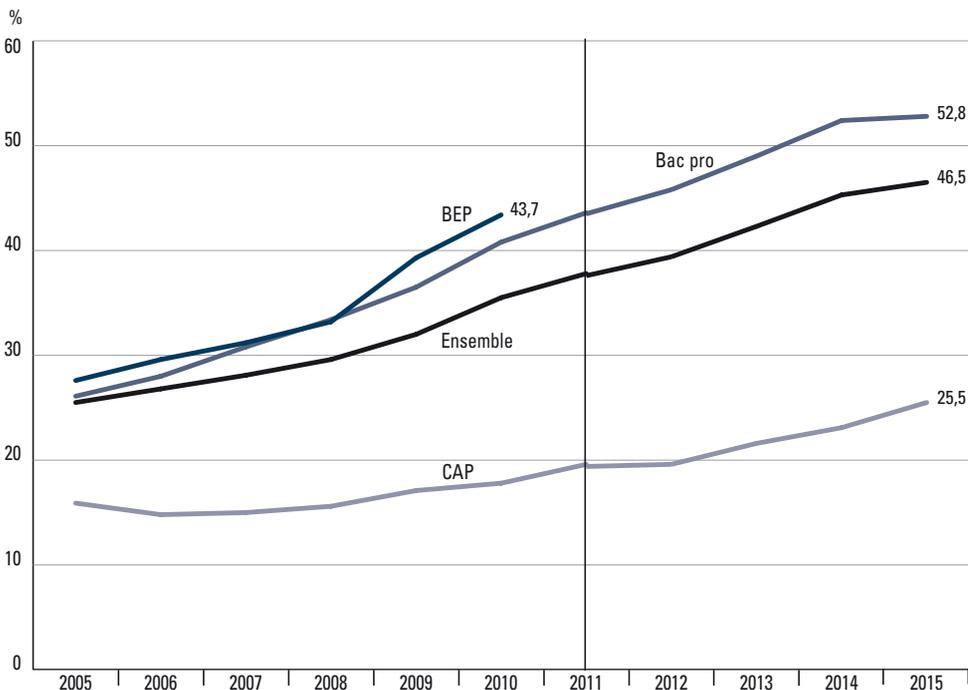
1 Répartition des élèves du second cycle professionnel par âge et par sexe à la rentrée 2015

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%
CAP en 1 an	<i>17 ans et moins</i>	113	75	188	65	229	294	482	9,9
	18 ans	373	231	604	114	536	650	1 254	25,7
	19 ans et plus	542	436	978	275	1 888	2 163	3 141	64,4
	Total	1 028	742	1 770	454	2 653	3 107	4 877	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année	<i>15 ans et moins</i>	6 585	4 002	10 587	1 392	1 850	3 242	13 829	23,0
	16 ans	18 406	10 793	29 199	2 257	2 546	4 803	34 002	56,5
	17 ans et plus	6 499	3 167	9 666	1 306	1 410	2 716	12 382	20,6
	Total	31 490	17 962	49 452	4 955	5 806	10 761	60 213	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année	<i>16 ans et moins</i>	4 972	3 231	8 203	1 190	1 505	2 695	10 898	20,9
	17 ans	14 713	9 273	23 986	2 094	2 306	4 400	28 386	54,4
	18 ans et plus	6 435	3 632	10 067	1 295	1 512	2 807	12 874	24,7
	Total	26 120	16 136	42 256	4 579	5 323	9 902	52 158	100,0
Bac pro : seconde pro	<i>15 ans et moins</i>	47 489	31 640	79 129	8 366	9 110	17 476	96 605	52,0
	16 ans	33 830	21 777	55 607	7 552	7 367	14 919	70 526	38,0
	17 ans et plus	7 625	4 887	12 512	2 946	3 052	5 998	18 510	10,0
	Total	88 944	58 304	147 248	18 864	19 529	38 393	185 641	100,0
Bac pro/BMA : première pro	<i>16 ans et moins</i>	39 420	28 261	67 681	6 869	8 163	15 032	82 713	45,3
	17 ans	33 081	22 531	55 612	7 561	7 967	15 528	71 140	39,0
	18 ans et plus	12 457	8 037	20 494	3 977	4 166	8 143	28 637	15,7
	Total	84 958	58 829	143 787	18 407	20 296	38 703	182 490	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	<i>17 ans et moins</i>	32 718	24 780	57 498	5 835	6 992	12 827	70 325	41,4
	18 ans	31 079	21 962	53 041	7 034	7 576	14 610	67 651	39,9
	19 ans et plus	14 124	9 353	23 477	3 943	4 268	8 211	31 688	18,7
	Total	77 921	56 095	134 016	16 812	18 836	35 648	169 664	100,0
Mentions complémentaires (MC)	Total	1 889	1 992	3 881	361	924	1 285	5 166	
Autres formations de niveaux IV et V	Total	288	2 209	2 497	116	505	621	3 118	
ULIS en second cycle professionnel	Total	1 707	1 183	2 890	414	362	776	3 666	
Total		314 345	213 452	527 797	64 962	74 234	139 196	666 993	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

2 Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en cycle professionnel, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

SUITE À LA RÉFORME de la voie professionnelle, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait soit vers une seconde professionnelle, soit vers une première année de CAP en deux ans. À la rentrée 2015, près d'un quart des élèves de troisième générale a intégré la voie professionnelle sous statut scolaire : 19,5 % en seconde professionnelle et 3,8 % en première année de CAP (1). Les passages vers la voie professionnelle après une classe de troisième générale ont tendance à baisser depuis 2010 : de 25,8 % en 2010 à 23,3 % en 2015. En revanche, la poursuite d'études vers le CAP des élèves issus de troisième de Segpa a globalement progressé sur l'ensemble de la période passant de 58,4 % en 2010 à 62,5 % en 2015.

L'origine scolaire des élèves de CAP est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle. Les élèves issus de troisième générale constituent seulement 53,9 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans et 86,9 % des élèves scolarisés en seconde professionnelle (2). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de Segpa (26 %).

Les taux de redoublement restent faibles dans le second cycle professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années (3).

Les sorties en première année de voie professionnelle restent fréquentes : en 2015, elles concernent près d'un élève sur cinq en CAP et un sur dix en seconde professionnelle. Ces sorties des formations dispensées par le MENESR incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères. La baisse des taux de sortie en cours de formation, qui avait été observée entre 2011 et 2013, semble marquer une pause en première année de CAP. En revanche, les sorties en fin de seconde professionnelle sont en baisse significative (-0,7 point) à la rentrée 2015.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDE BEP - Première année de BEP en 2 ans.

TERMINALE BEP - Seconde année de BEP en 2 ans.

BAC PRO EN 3 ANS - Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

SECONDE PROFESSIONNELLE - Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE - Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TERMINALE PROFESSIONNELLE - Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers une formation en alternance et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des principaux passages en première année de 2nd cycle professionnel, en %.

Passages	2005	2008	2009	2010	2011 (1)	2012	2013	2014	2015
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans									
3 ^e - 1CAP2	3,4	3,9	5,0	4,8	4,7	4,6	4,1	4,0	3,8
3 ^e Segpa - 1CAP2	42,9	49,7	53,9	58,4	56,9	59,3	61,7	62,6	62,5
Vers 2^{de} BEP (2)									
3 ^e - 2 ^{de} BEP	23,0	15,4	3,3	3,0					
2 ^{de} GT - 2 ^{de} BEP	2,9	1,6	0,5	0,4					
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)									
3 ^e - 2 ^{de} pro	0,2	7,0	17,4	18,0	20,7	20,6	20,1	20,0	19,5
2 ^{de} GT - 2 ^{de} pro	0,1	1,3	2,6	2,4	2,3	2,1	1,8	1,6	1,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

1. Les passages pour France métr. + DOM avec ou sans Mayotte sont identiques.

2. La réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2^{de} BEP à partir de la rentrée 2011.

Lecture : 3,8 % des élèves inscrits en 3^e en 2014 sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2015.

2 Répartition des élèves en début de 2nd cycle professionnel en 2015 selon l'origine scolaire, en %.

Origine	CAP2 1 ^{re} année	2 ^{de} pro
3 ^e (hors Segpa)	53,9	86,9
3 ^e Segpa	26,0	0,3
2 ^{de} GT	1,4	4,4
Redoublants	3,9	4,1
Autres 2 nd cycle pro	4,8	2,4
ULIS, DIMA, dispositifs relais	3,1	1,7
Autres	6,9	0,2
Total	100,0	100,0
Effectifs	60 213	185 641

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.**

Lecture : 53,9 % des élèves inscrits en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2015 viennent de 3^e hors Segpa.

3 Évolution des redoublements, passages et sorties des établissements du MENESR (1), en %.

		2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	3,7	3,6	3,5	3,4	3,7	3,6	3,8	3,5
	Passage en 2 ^e année	72,6	73,3	72,2	71,9	74,0	75,3	75,2	75,6
	Autres orientations	2,7	2,8	2,5	2,5	2,4	2,3	2,2	2,3
	Sorties du MENESR	21,0	20,3	21,8	22,2	19,9	18,8	18,8	18,6
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	5,0	4,8	4,5	4,6	5,0	4,9	5,2	5,1
	Passage en bac pro	20,6	20,6	19,3	19,6	20,2	20,8	20,6	21,2
	Autres orientations	11,8	9,4	7,8	7,8	6,2	8,1	7,7	7,7
	Sorties du MENESR	62,6	65,2	68,4	68,0	68,6	66,2	66,5	66,0
BMA 2 ans 1^{re} année	Redoublement	1,1	2,6	1,2	1,2	2,3	1,8	2,1	2,1
	Passage en 2 ^e année	87,3	84,1	84,8	84,8	86,0	85,8	87,5	88,1
	Autres orientations	3,9	2,0	2,5	2,5	2,1	1,6	0,6	0,6
	Sorties du MENESR	7,7	11,3	11,5	11,5	9,6	10,8	9,8	9,2
BMA 2 ans 2^e année	Redoublement	3,4	6,3	5,5	5,5	4,6	5,5	6,0	2,3
	Autres orientations et sorties du MENESR	96,6	93,7	94,5	94,5	95,4	94,5	94,0	97,7
Bac pro 3 ans Seconde pro	Redoublement	5,5	4,8	4,7	4,6	4,3	4,0	3,9	3,9
	Passage en bac pro 3 ans : première pro	79,9	78,0	78,7	78,8	81,2	82,6	82,6	83,3
	Autres orientations	3,2	3,0	1,8	1,8	2,5	2,6	2,6	2,6
	Sorties du MENESR	11,4	14,2	14,8	14,8	12,0	10,8	10,9	10,2
Bac pro 3 ans Première pro	Redoublement		2,3	1,9	1,9	2,1	1,7	1,9	1,8
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro		84,7	84,1	84,2	85,2	86,9	87,0	87,1
	Autres orientations		0,6	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8	0,7
	Sorties du MENESR		12,4	13,5	13,4	11,9	10,6	10,3	10,4
Bac pro 3 ans Terminale pro	Redoublement			4,2	4,3	6,1	6,1	4,8	6,0
	Autres orientations et sorties du MENESR			95,8	95,7	93,9	93,9	95,2	94,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM préparent 117 200 élèves à un CAP (1). En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 54 % pour la production et de 46 % pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq spécialités majeures qui représentent 55,2 % des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique » pour les services ainsi que « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production. Les filles représentent 67,3 % des effectifs inscrits dans les CAP du secteur des services. Elles sont globalement très peu présentes dans les spécialités de la production (moins de 20 %). Toutefois, dans ces dernières, les filles se concentrent dans 6 spécialités (parmi 29) où elles sont majoritaires, notamment dans le domaine de spécialités « Matériaux souples » (c'est-à-dire les spécialités pluritechnologiques des matériaux souples, le textile, l'habillement, et les cuirs et peaux).

À la rentrée 2015, 537 800 élèves sont inscrits en baccalauréat professionnel ou BMA. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 58 % des élèves. Trois spécialités des services regroupent près de la moitié des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités sanitaires et sociales » et « Spécialités plurivalentes des services ». La spécialité « Électricité, électronique » concentre à elle seule 13,3 % des élèves. Dans les spécialités de la production, 11,9 % des élèves de baccalauréat professionnel et BMA sont des filles.

La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est plus forte pour les CAP (30,8 %) que pour les baccalauréats professionnels (26,6 %). En revanche, dans le secteur de la production, la part du privé est plus importante en baccalauréat professionnel qu'en CAP, mais elle reste bien en deçà des valeurs observées pour les spécialités des services

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère en charge de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2015

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	—	—	—	—	2 165	0,4	11,1	5,5
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	1 069	0,9	17,9	2,7	1 042	0,2	4,2	6,7
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	52	ε	—	1,9	—	—	—	—
211 Productions végétales, cultures spécialisées	421	0,4	3,8	34,7	79	ε	—	60,8
212 Productions animales, élevages spécialisés	—	—	—	—	205	ε	—	11,2
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	76	0,1	—	21,1	25	ε	—	—
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	608	0,5	—	9,4	346	0,1	1,7	22,5
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	206	0,2	16,5	55,3	2 717	0,5	8,8	34,9
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 126	12,0	16,6	43,7	19 529	3,6	19,2	34,7
222 Transformations chimiques et apparentées	21	ε	—	33,3	—	—	—	—
223 Métallurgie	789	0,7	20,0	69,5	675	0,1	11,6	48,9
224 Matériaux de construction, verre, céramique	351	0,3	6,3	60,1	655	0,1	15,4	38,5
225 Plasturgie, matériaux composites	240	0,2	4,2	6,3	1 326	0,2	1,8	9,5
227 Énergie, génie climatique	1 978	1,7	9,7	0,9	10 205	1,9	10,9	0,5
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 445	1,2	32,5	3,0	8 560	1,6	14,0	27,5
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 220	1,0	20,3	0,9	3 665	0,7	9,8	4,3
232 Bâtiment : construction et couverture	3 139	2,7	3,8	1,7	4 194	0,8	2,7	2,5
233 Bâtiment : finitions	6 666	5,7	5,3	7,4	5 308	1,0	7,0	21,2
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 075	6,0	9,4	8,2	13 059	2,4	12,0	8,1
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	563	0,5	—	83,8	123	ε	—	89,4
241 Textile	87	0,1	—	95,4	—	—	—	—
242 Habillement	2 637	2,2	8,5	89,5	10 337	1,9	10,5	92,9
243 Cuir et peaux	332	0,3	—	68,4	721	0,1	—	84,0
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	—	—	—	—	22 783	4,2	12,8	2,5
251 Mécanique générale et de précision, usinage	428	0,4	2,3	19,9	9 015	1,7	9,9	3,7
252 Moteurs et mécanique auto	5 401	4,6	12,1	1,8	24 415	4,5	10,3	2,7
253 Mécanique aéronautique et spatiale	143	0,1	28,7	5,6	1 890	0,4	14,1	5,6
254 Structures métalliques	6 968	5,9	7,3	2,3	12 981	2,4	6,4	2,6
255 Électricité, électronique	6 952	5,9	11,5	1,3	71 260	13,3	17,3	1,6
Total spécialités de la production	62 993	53,7	11,2	19,2	227 280	42,3	13,2	11,9
300 Spécialités plurivalentes des services	—	—	—	—	76 238	14,2	18,4	70,5
311 Transport, manutention, magasinage	3 204	2,7	19,3	9,4	14 582	2,7	15,0	12,5
312 Commerce, vente	18 273	15,6	19,8	56,9	110 485	20,5	25,6	56,0
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 196	1,0	24,1	45,1	3 117	0,6	14,4	30,5
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	91	0,1	29,7	27,5	5 709	1,1	50,5	52,6
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	—	—	—	—	67 873	12,6	35,7	91,8
331 Santé	93	0,1	—	49,5	2 765	0,5	33,1	56,8
332 Travail social	4 815	4,1	43,9	96,4	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	12 027	10,3	18,0	77,8	12 292	2,3	15,3	49,9
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	76	0,1	100,0	—	—	—	—	—
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	10 465	8,9	62,7	93,9	10 444	1,9	60,5	99,6
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	66	0,1	56,1	47,0	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 244	1,1	1,6	63,7	2 743	0,5	4,5	69,6
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 705	2,3	43,8	20,9	4 267	0,8	32,2	26,1
Total spécialités des services	54 255	46,3	30,8	67,3	310 515	57,7	26,6	65,9
Ensemble des spécialités	117 248	100,0	20,3	41,5	537 795	100,0	21,0	43,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

► Lecture : 46,3 % des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 30,8 % des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 67,3 % des élèves en CAP des services sont des filles.

MISE EN PLACE EN 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une nouvelle réforme qui a débuté en classe de seconde à la rentrée 2010 et qui s'est achevée avec le baccalauréat de la session 2014 pour les séries STMG et ST2S. La classe de seconde générale et technologique (GT) a été réaffirmée comme étant une « classe de détermination ».

À la rentrée 2015, en France métropolitaine et dans les DOM, le second cycle général et technologique compte 1 551 000 élèves (1). Les séries générales accueillent sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STMG et SMS/ST2S, et au détriment de la série littéraire L. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale ; cela s'explique, pour l'essentiel, par la hausse de la série S (2). À la rentrée 2015, la série littéraire regroupe 11,4 % des élèves de terminale, la part de la série S, en augmentation, dépasse le tiers (38,2 %), celle de la série ES dépasse le cinquième (23,0 %). Par ailleurs, 8,0 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 19,4 % dans les autres séries technologiques (essentiellement STMG et ST2S).

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (53,8 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraire (79,5 % en terminale L) et tertiaires (52,3 % en terminale STMG, 89,1 % en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (41,6 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI2D et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (46,7 % pour la série S, 6,6 % pour la série STI2D et 57,2 % pour la série STL). En définitive, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont deux fois plus nombreuses en terminale S (86 700) qu'en terminale L (44 000) (1).

Au sein du second cycle général et technologique, les élèves en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont au nombre de 230, dont 35,7 % de filles (1).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES - En classe de seconde GT de détermination, la réforme de 2010 instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs.

Il existe par ailleurs des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Hôtellerie », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

PREMIÈRES ET TERMINALES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES - Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :

- S : Scientifique ;
- ES : Économique et sociale ;
- L : Littéraire.

- des séries technologiques :

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.45.
- B.O. spécial n° 1 du 4 février 2010.

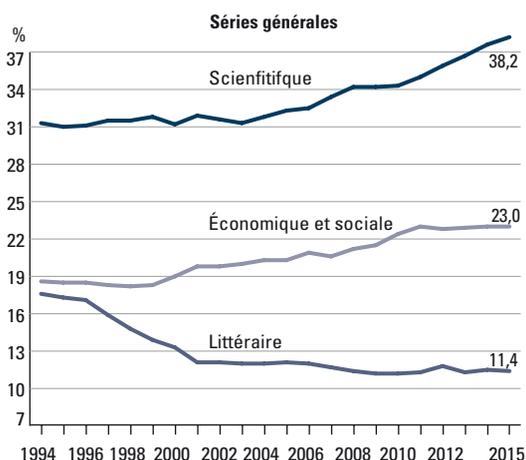
1 Répartition des élèves du second cycle général et technologique selon le sexe et la série à la rentrée 2015

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% de filles
Secondes								
GT de détermination	207 496	238 322	445 818	55 438	62 140	117 578	563 396	53,3
Techno TMD et hôtellerie, BT	1 069	1 328	2 397	216	201	417	2 814	54,3
Total secondes	208 565	239 650	448 215	55 654	62 341	117 995	566 210	53,3
Premières								
S	76 890	68 759	145 649	25 086	20 202	45 288	190 937	46,6
ES	34 921	54 576	89 497	11 965	15 943	27 908	117 405	60,1
L	9 399	36 751	46 150	2 193	8 310	10 503	56 653	79,5
STI2D (1)	26 514	2 063	28 577	3 531	207	3 738	32 315	7,0
STL	3 067	4 203	7 270	625	692	1 317	8 587	57,0
STMG	25 330	27 889	53 219	5 218	4 639	9 857	63 076	51,6
ST2S	1 768	14 182	15 950	894	5 996	6 890	22 840	88,3
STD2A	535	1 813	2 348	248	741	989	3 337	76,5
TMD	105	171	276	4	7	11	287	62,0
Hôtellerie	991	1 217	2 208	181	228	409	2 617	55,2
Brevet de technicien	73	193	266	16	29	45	311	71,4
Total premières	179 593	211 817	391 410	49 961	56 994	106 955	498 365	53,9
Terminales								
S	75 878	67 489	143 367	22 900	19 173	42 073	185 440	46,7
ES	33 544	51 419	84 963	11 052	15 731	26 783	111 746	60,1
L	9 329	36 070	45 399	2 044	7 923	9 967	55 366	79,5
STI2D (1)	25 668	1 880	27 548	3 253	176	3 429	30 977	6,6
STL	2 881	4 012	6 893	577	618	1 195	8 088	57,2
STMG	26 021	29 435	55 456	5 484	5 167	10 651	66 107	52,3
ST2S	1 626	13 729	15 355	801	6 083	6 884	22 239	89,1
STD2A	519	1 570	2 089	241	649	890	2 979	74,5
TMD	112	165	277	4	6	10	287	59,6
Hôtellerie	1 100	1 052	2 152	185	205	390	2 542	49,4
Brevet de technicien	78	176	254	12	35	47	301	70,1
Total terminales	176 756	206 997	383 753	46 553	55 766	102 319	486 072	54,1
ULIS en série GT	107	65	172	41	17	58	230	35,7
Ensemble	565 021	658 529	1 223 550	152 209	175 118	327 327	1 550 877	53,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

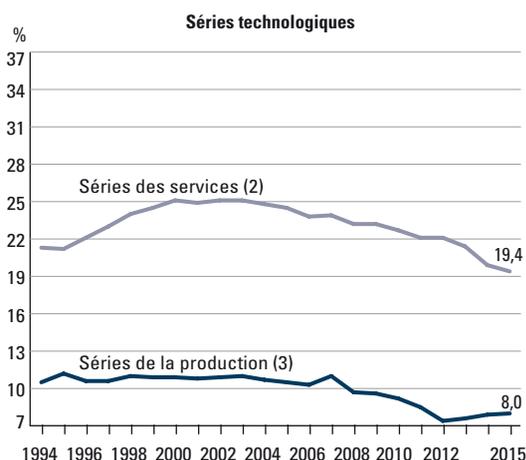
1. Inclut 12 élèves en première STAV et 9 élèves en terminale STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

2 Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique hors ULIS, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé (1).

Lecture : en 2015, 11,4 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.



1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

2. Séries STI/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD, hôtellerie.

3. Séries STI, STI2D, STL, STAE/STPA/STAV.

DÉFINITIONS

LES ÉLÈVES SCOLARISÉS dans le second cycle général et technologique (GT) arrivent très souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (81,2 %), à 16 ans en première (77 %) et à 17 ans en terminale (72 %), âges « théoriques » correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite. Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde, avec une reprise marquée depuis 2000. La part des élèves en avance diminue légèrement en seconde (4,4 % contre 4,7 % l'année précédente), elle reste par contre relativement stable en première et terminale vers 5 % (1) et (2).

Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Mais les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en seconde et en première avec la mise en place de la rénovation pédagogique de 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat (la session 2010 exceptée) (3). Cette tendance perdue à la rentrée 2015.

Pour autant, c'est en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 6,7 % contre 3,8 % en première à la rentrée 2015. Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,3 % à se réorienter vers le second cycle professionnel et 3 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (relevant d'autres ministères ou de la voie de l'apprentissage) (3).

Entre établissements publics et privés, les différences d'âge moyen des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu (1). Les situations particulières (1 an d'avance quel que soit le niveau ou 2 ans de retard en première ou terminale) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé, même si les écarts sur les élèves en retard se sont réduits. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves ayant un retard scolaire important. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons. Cette différence est davantage marquée en classe terminale, dans la mesure où, à chaque niveau, les filles redoublent en moyenne moins fréquemment que les garçons.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2015 sont nés durant l'année 2000.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Le second cycle général et technologique : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2015

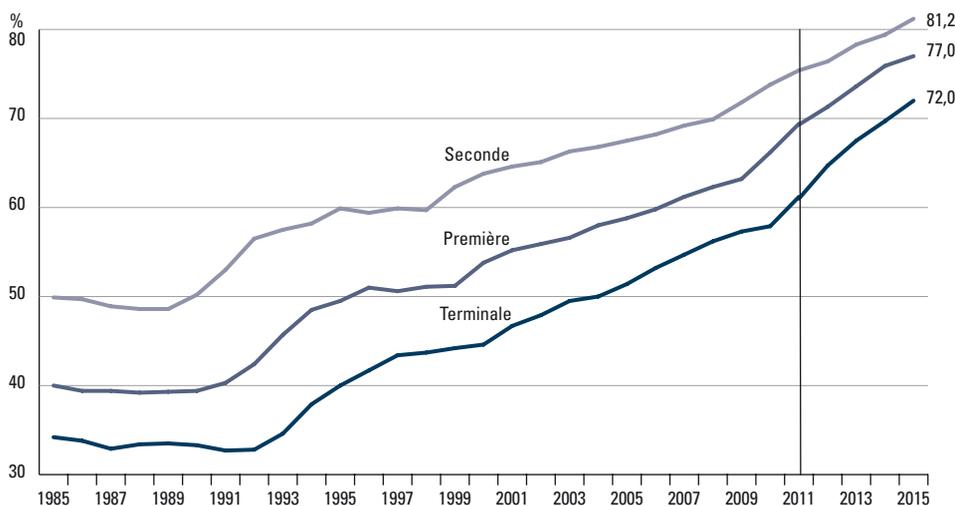
	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2014 (%)
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%	
Seconde							
14 ans ou moins	17 379	8 638	7 366	3 518	24 745	4,4	4,7
<i>15 ans</i>	<i>364 895</i>	<i>199 175</i>	<i>94 968</i>	<i>51 573</i>	<i>459 863</i>	<i>81,2</i>	<i>79,4</i>
16 ans	59 065	28 460	14 308	6 649	73 373	13,0	14,2
17 ans ou plus	6 876	3 377	1 353	601	8 229	1,5	1,7
Total seconde	448 215	239 650	117 995	62 341	566 210	100,0	100,0
Première							
15 ans ou moins	17 325	8 729	7 213	3 558	24 538	4,9	4,9
<i>16 ans</i>	<i>304 001</i>	<i>169 102</i>	<i>79 742</i>	<i>44 142</i>	<i>383 743</i>	<i>77,0</i>	<i>75,9</i>
17 ans	61 636	29 893	17 643	8 212	79 279	15,9	16,8
18 ans ou plus	8 448	4 093	2 357	1 082	10 805	2,2	2,4
Total première	391 410	211 817	106 955	56 994	498 365	100,0	100,0
Terminale							
16 ans ou moins	16 032	8 169	6 592	3 344	22 624	4,7	4,8
<i>17 ans</i>	<i>276 831</i>	<i>155 303</i>	<i>72 958</i>	<i>41 535</i>	<i>349 789</i>	<i>72,0</i>	<i>69,7</i>
18 ans	73 835	35 346	18 999	9 185	92 834	19,1	20,6
19 ans ou plus	17 055	8 179	3 770	1 702	20 825	4,3	4,8
Total terminale	383 753	206 997	102 319	55 766	486 072	100,0	100,0
ULIS 2nd cycle gén. et tec. (1)	172	65	58	17	230	100,0	n.d.
Ensemble	1 223 550	658 529	327 327	175 118	1 550 877		

► Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MENESR.

1. Les élèves des dispositifs ULIS sont scolarisés à tous les niveaux, compte tenu de la faiblesse des effectifs, ils n'ont pas été répartis par âge et par sexe. En 2014, les élèves inscrits en ULIS étaient tous comptabilisés en 1^{er} cycle.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

2 Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure » depuis 1985



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

3 Évolution des redoublements, passages, sorties des établissements du MENESR, en %.

	1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Redoublements											
Seconde	16,7	15,4	14,7	11,4	10,7	9,3	9,3	8,8	7,8	7,4	6,7
Première	8,4	7,6	7,8	6,6	6,4	5,5	5,5	5,1	4,6	4,1	3,8
Terminale	17,2	13,3	11,8	8,5	8,8	8,1	8,2	7,0	5,7	5,7	5,5
Passages											
Seconde vers 2 nd cycle pro	3,7	3,7	4,2	3,8	3,8	3,6	3,6	3,6	3,5	3,3	3,3
Seconde vers première	77,7	78,7	79,2	81,2	82,3	83,8	83,7	84,1	85,4	86,0	87,0
Première vers terminale	89,1	89,3	89,2	89,7	90,2	91,1	91,1	92,1	92,8	93,5	94,1
Sorties											
Seconde	1,9	2,2	1,9	3,6	3,3	3,3	3,3	3,5	3,2	3,2	3,0
Première	2,1	2,6	2,4	3,2	3,0	3,0	3,0	2,5	2,3	2,1	1,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, les classes de seconde générales et technologiques accueillent 566 200 élèves (France métropolitaine et DOM) (1). Presque tous sont inscrits en seconde générale et technologique de détermination (GT) (563 400 élèves, soit 99,5 %). Plus de la moitié sont des filles (53,3 %), les garçons s'orientant davantage vers l'enseignement professionnel à l'issue de la classe de troisième. L'enseignement privé scolarise 20,8 % des élèves de seconde.

La mise en place d'une nouvelle classe de seconde à la rentrée 2010 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle a vu son achèvement avec le baccalauréat de la session 2014. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat.

La découverte de deux enseignements d'exploration y est proposée, dont l'un au moins est un enseignement d'économie (voir « Définitions »). 84,5 % des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 18,5 % pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) (2). Parmi eux, 4,9 % suivent les deux enseignements. Au titre du second enseignement d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils (3). Le profil « économie et gestion », fondé sur l'association SES + PFEG, concerne 4,9 % des élèves, à parts égales pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 32,5 % des élèves, en nette majorité des lycéennes. Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 61,8 % des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (72,0 % d'entre eux), tandis que les filles se répartissent plus équitablement entre ce profil (53,1 %) et le profil « lettres, langues et arts » (41,9 %). Le profil « EPS » est marginal, il concerne moins de 1 % des élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE - La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) et un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement un enseignement d'économie, SES ou PFEG. Le second enseignement peut être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « MPS », « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « éducation physique et sportive ». Les langues anciennes (latin et grec) et la troisième langue vivante peuvent être choisies comme enseignement facultatif, si elles n'ont pas été prises comme enseignement d'exploration. L'apprentissage d'une deuxième langue vivante est devenu obligatoire.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements d'exploration en seconde GT) ou facultatifs.

SES - Sciences économiques et sociales.

PFEG - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

MPS - Méthodes et pratiques scientifiques.

ARTS, ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION - Regroupe les cinq enseignements d'exploration au choix : patrimoine, arts visuels, arts du son, arts du spectacle, arts du cirque.

ARTS, ENSEIGNEMENT FACULTATIF - Regroupe les six options facultatives au choix : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

1 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2015

	2 ^{de} GT	Hôtellerie	TMD	BT	Total
Public	445 818	2 072	258	67	448 215
Privé	117 578	388	9	20	117 995
Ensemble	563 396	2 460	267	87	566 210
Répartition	99,5	0,4	ε	ε	100,0
Part des filles (%)	53,3	53,9	57,3	57,5	53,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.**

2 Les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs à la rentrée 2015

	Enseignements d'exploration										
	SES	PFEG	Littérature et société	Arts (1)	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Créa. innov. techno	Éco. agro
Effectifs	475 789	104 382	85 440	47 381	184 940	57 835	51 201	16 365	24 465	33 447	266
%	84,5	18,5	15,2	8,4	32,8	10,3	9,1	2,9	4,3	5,9	ε

	Enseignements d'exploration (2)				Enseignements facultatifs			Effectifs de 2 ^{de} GT
	Latin	Grec ancien	LV3	EPS	Arts	Atelier artistique	Autres (3)	
Effectifs	28 710	7 429	52 007	21 435	36 734	879	323	563 396
%	5,1	1,3	9,2	3,8	6,5	0,2	0,1	(4)

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.**

- Y compris création et culture design (3 557 élèves).
- Ces enseignements d'exploration peuvent aussi être proposés comme enseignement facultatif.
- Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.
- La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

3 Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2015

	Public	Privé	Total	Structure Pu + Pr (%)	Garçons	Structure garçons (%)	Filles	Structure filles (%)	Part des filles (%)
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	18 772	8 375	27 147	4,9	13 637	5,3	13 510	4,5	49,8
Profil lettres, langues, arts	146 221	35 606	181 827	32,5	55 711	21,5	126 116	41,9	69,4
<i>dont lettres-langues-arts avec SES</i>	<i>123 438</i>	<i>30 228</i>	<i>153 666</i>	<i>27,5</i>	<i>46 336</i>	<i>17,9</i>	<i>107 330</i>	<i>35,7</i>	<i>69,8</i>
<i>dont lettres-langues-arts avec PFEG</i>	<i>17 477</i>	<i>3 487</i>	<i>20 964</i>	<i>3,7</i>	<i>7 326</i>	<i>2,8</i>	<i>13 638</i>	<i>4,5</i>	<i>65,1</i>
Littérature et société	66 269	19 106	85 375	15,3	24 617	9,5	60 758	20,2	71,2
LV3	30 611	5 478	36 089	6,5	11 013	4,3	25 076	8,3	69,5
Arts (1)	40 790	6 554	47 344	8,5	15 066	5,8	32 278	10,7	68,2
Latin/grec (avec ou sans LV3)	8 551	4 468	13 019	2,3	5 015	1,9	8 004	2,7	61,5
Profil scientifique ou technologique	275 235	70 556	345 791	61,8	186 130	72,0	159 661	53,1	46,2
<i>dont scientifiques ou techno avec SES</i>	<i>222 314</i>	<i>56 993</i>	<i>279 307</i>	<i>49,9</i>	<i>146 042</i>	<i>56,5</i>	<i>133 265</i>	<i>44,3</i>	<i>47,7</i>
<i>dont scientifiques ou techno avec PFEG</i>	<i>42 173</i>	<i>10 863</i>	<i>53 036</i>	<i>9,5</i>	<i>32 620</i>	<i>12,6</i>	<i>20 416</i>	<i>6,8</i>	<i>38,5</i>
<i>dont choix de deux enseignements techno</i>	<i>15 689</i>	<i>3 922</i>	<i>19 611</i>	<i>3,5</i>	<i>13 149</i>	<i>5,1</i>	<i>6 462</i>	<i>2,1</i>	<i>33,0</i>
Méthodes et pratiques scientifiques	138 684	44 701	183 385	32,8	90 347	34,9	93 038	30,9	50,7
Sciences de l'ingénieur	38 443	5 378	43 821	7,8	36 429	14,1	7 392	2,5	16,9
Sciences et laboratoire	41 037	7 779	48 816	8,7	22 875	8,8	25 941	8,6	53,1
Santé et social	15 323	4 965	20 288	3,6	3 080	1,2	17 208	5,7	84,8
Création et innovation technologiques	16 921	1 681	18 602	3,3	14 996	5,8	3 606	1,2	19,4
Biotechnologies	8 287	1 975	10 262	1,8	4 438	1,7	5 824	1,9	56,8
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	11 708	2 113	13 821	2,5	12 150	4,7	1 671	0,6	12,1
Santé et social + biotechnologies	2 410	1 667	4 077	0,7	542	0,2	3 535	1,2	86,7
Sciences et laboratoire + biotechnologies	1 616	117	1 733	0,3	661	0,3	1 072	0,4	61,9
Autres profils scientifiques/technologiques	806	180	986	0,2	612	0,2	374	0,1	37,9
Profil EPS de détermination	3 620	1 044	4 664	0,8	3 060	1,2	1 604	0,5	34,4
Total des profils connus	443 848	115 581	559 429	100,0	258 538	100,0	300 891	100,0	53,8
Profil inconnu	2 327	1 640	3 967		2 054		1 913		48,2
Ensemble	446 175	117 221	563 396		260 592		302 804		53,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.**

1. Y compris création et culture design.

Lecture : 4,9 % des élèves de 2^{de} GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie gestion ».

Cette proportion s'élève à 5,3 % pour les garçons et à 4,5 % pour les filles. 49,8 % de ces élèves sont des filles.

DÉFINITIONS

P ARMI LES 541 000 ÉLÈVES de seconde générale et technologique de détermination (GT) scolarisés dans les lycées publics et privés à la rentrée 2014, 524 700 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation en 2015 (voir « Population concernée »). Ces derniers sont 66,4 % à intégrer une première générale ; 23,3 % une première technologique ; 6,9 % redoublent ; 3,4 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 16 300 élèves restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger ; ils ont aussi pu quitter le système éducatif (1).

Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix d'enseignement d'exploration retenus en seconde GT. Ces enseignements doivent permettre aux élèves d'affiner leur choix avant de se déterminer vers une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Lorsque les élèves ont choisi des enseignements d'économie-gestion en seconde, ils s'orientent vers une première STMG (30,6 %) ou vers une première ES (30,4 %). Les élèves qui ont choisi, en seconde, un enseignement littéraire se dirigent relativement plus que les autres en première ES ou L, à l'exception des élèves ayant choisi latin ou grec, qui se dirigent dans plus d'un cas sur deux vers une première S.

Les élèves ayant choisi des enseignements d'exploration avec un profil scientifique ou technologique en seconde poursuivent, pour les deux tiers d'entre eux, en première générale. Les élèves ayant choisi « MPS », « Sciences de l'ingénieur » ou « Sciences de laboratoire » se dirigent majoritairement vers une première S. Ceux qui ont choisi « Santé et social » s'orientent dans 39,5 % des cas vers une première ST2S.

Enfin, lorsqu'ils ont couplé deux enseignements scientifiques ou technologiques, les lycéens se dirigent prioritairement vers une première technologique. À titre d'exemple, 60,4 % des élèves qui ont associé « Santé et social » et « Biotechnologies » en seconde se sont dirigés vers une première ST2S.

Face à ces choix d'orientations, garçons et filles ont des comportements très différenciés : sur 100 filles, 70 s'orientent vers une première générale (31 en S, 24 en ES et 15 en L), 21 vers une première technologique, le plus souvent en STMG (11). Sur 100 garçons, 62 s'orientent vers une première générale, surtout vers une première S (40) tandis que 26 entrent en première technologique, dont 11 en première STMG et 11 en première STI2D (2).

POPULATION CONCERNÉE - Éléves inscrits en seconde GT (hors ULIS) à la rentrée 2014, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés en 2015 dans ce périmètre (établissements du MENESR de France métropolitaine et des DOM).

PROFILS D'ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION - Les enseignements d'exploration ont été regroupés en quatre grands profils :

- profil économie et gestion : SES associé à PFEG ;
- profil « lettres, langues et arts » : SES ou PFEG associé à un enseignement littéraire ou artistique ;
- profil scientifique ou technologique : SES ou PFEG associé à un ou deux enseignements scientifiques ou technologiques ;
- profil « EPS de détermination » : profil à part, quoique marginal (0,7 % des élèves) ;
- profil « inconnu » : les enseignements d'exploration suivis en classe de seconde ne sont pas toujours renseignés dans les bases de données l'année suivante, ce cas, quoique rare (3,2 %) peut se produire lors d'un changement d'établissement ou d'académie.

SÉRIES DU BACCALAURÉAT

- S : première générale scientifique ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- L : première générale littéraire ;
- STI2D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG) ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- ST2DA : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».
- RERS 4.12 : « Les options de seconde générale et technologique ».
- Defresne F., Rosenwald F., « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Education & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

1 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les enseignements d'exploration suivis dans cette classe, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2014	Répartition des élèves en fonction de leur situation à la rentrée 2015 (%)											Effectifs
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique						Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno			
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	13,8	30,4	6,0	2,1	0,5	30,6	2,4	0,1	€	5,3	8,6	24 782
Profil lettres, langues, arts	21,0	27,3	23,6	1,4	0,4	12,3	1,9	1,7	–	3,2	7,1	166 854
Littérature et société	14,3	29,7	26,8	1,1	0,4	13,9	2,1	0,1	0,1	3,6	7,9	77 534
LV3	27,2	29,8	18,2	1,4	0,5	12,1	1,7	0,1	0,3	2,6	6,1	34 308
Arts (1)	19,7	22,4	24,1	2,1	0,5	12,0	1,9	6,3	0,1	3,5	7,3	43 501
Latin/grec (avec ou sans LV3)	52,1	21,8	15,7	1,0	0,4	3,5	0,9	0,1	€	0,8	3,7	11 511
Profil scientifique ou technologique	44,7	17,8	3,6	8,2	2,1	8,8	5,3	0,1	€	3,1	6,4	313 029
Méthodes et pratiques scientifiques	51,8	20,9	3,8	3,5	1,4	8,4	2,2	0,1	€	2,1	5,8	165 823
Sciences de l'ingénieur	46,4	12,1	1,9	19,4	0,9	8,0	0,8	0,1	€	3,8	6,8	37 976
Sciences et laboratoire	46,5	19,0	4,0	3,5	4,5	9,6	3,2	€	€	2,9	6,7	44 745
Santé et social	13,4	15,5	5,8	0,8	0,9	11,7	39,5	€	€	5,3	7,0	18 893
Création et innovation technologiques	20,8	13,4	3,1	30,5	0,7	13,5	1,1	0,1	€	7,4	9,2	17 849
Biotechnologies	35,9	16,8	4,2	3,2	10,7	9,9	9,1	0,1	0,1	3,4	6,9	9 097
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	38,9	5,6	1,3	38,3	0,7	4,0	0,5	0,1	€	4,7	5,9	12 745
Santé et social + biotechnologies	7,6	6,7	2,5	0,6	2,6	6,0	60,4	0,1	€	6,0	7,4	4 101
Sciences et laboratoire + biotechnologies	36,1	6,3	2,3	2,7	35,1	4,0	5,0	0,1	–	2,8	5,7	1 710
Autres profils scientifiques/technologiques	67,8	4,4	6,7	12,2	2,2	1,1	1,1	–	–	–	4,4	90
Profil EPS de détermination	40,1	24,9	3,7	6,6	0,8	12,2	2,9	0,1	€	3,4	5,3	3 445
Total profils connus (%)	35,3	21,6	10,3	5,7	1,5	11,0	4,0	0,6	0,1	3,3	6,7	100,0
Effectifs profils connus	179 552	109 628	52 158	28 735	7 528	56 045	20 450	3 065	286	16 531	34 126	508 110
Profils inconnus (%)	20,5	14,2	8,8	4,6	1,3	9,6	3,2	0,5	16,0	9,4	12,0	16 597
Total, y compris profils inconnus (%)	34,9	21,3	10,2	5,6	1,5	11,0	4,0	0,6	0,6	3,4	6,9	100,0
Effectifs, y compris profils inconnus	182 949	111 981	53 616	29 504	7 740	57 644	20 987	3 148	2 940	18 084	36 114	524 707

► **Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MENESR.**

1. Y compris création et culture design.

Lecture : parmi les élèves qui ont choisi des enseignements d'exploration scientifiques ou technologiques en seconde GT, 44,7 % se sont orientés vers une première scientifique à la rentrée suivante.

2 Flux d'élèves selon le sexe et les profils d'enseignement d'exploration en seconde générale et technologique, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2014	Situation à la rentrée 2015 (%)										Ensemble	
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique						Orient. vers pro		Redoub. 2 ^{de} GT
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno			
Garçons												
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	15,9	29,2	3,0	3,9	0,5	31,2	0,6	0,1	€	5,9	9,7	12 552
Profil lettres, langues, arts	26,8	26,1	13,9	3,7	0,4	13,8	0,6	1,2	–	4,0	9,3	52 006
Profil scientifique ou technologique	46,2	14,9	1,6	14,2	1,7	9,0	1,1	€	€	3,7	7,5	169 204
Profil EPS de détermination	40,8	23,1	2,4	8,9	0,7	12,3	2,0	0,1	€	3,8	5,8	2 350
Total profils connus (%)	40,3	18,2	4,4	11,3	1,4	11,3	1,0	0,3	€	3,8	8,0	100,0
Total, y compris profils inconnus (%)	39,7	18,0	4,4	11,2	1,4	11,3	1,0	0,3	0,5	4,1	8,2	100,0
Effectifs, y compris profils inconnus	96 929	44 033	10 725	27 428	3 304	27 535	2 342	717	1 280	9 933	19 964	244 190
Filles												
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	11,5	31,7	9,2	0,3	0,6	30,1	4,3	€	€	4,7	7,5	12 230
Profil lettres, langues, arts	18,3	27,8	27,9	0,3	0,4	11,6	2,5	2,0	–	2,8	6,1	114 848
Profil scientifique ou technologique	42,8	21,2	5,9	1,1	2,6	8,5	10,2	0,1	€	2,5	5,1	143 825
Profil EPS de détermination	38,7	28,7	6,5	1,6	1,0	11,9	4,8	–	–	2,6	4,3	1 095
Total profils connus (%)	31,0	24,5	15,4	0,7	1,6	10,8	6,7	0,9	0,1	2,7	5,6	100,0
Total, y compris profils inconnus (%)	30,7	24,2	15,3	0,7	1,6	10,7	6,6	0,9	0,6	2,9	5,8	100,0
Effectifs, y compris profils inconnus	86 020	67 948	42 891	2 076	4 436	30 109	18 645	2 431	1 660	8 151	16 150	280 517

► **Champ : Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MENESR.**

Lecture : parmi les garçons ayant choisi un profil d'enseignements d'exploration « économie-gestion » en seconde GT en 2014, 29,2 % se sont orientés vers une première ES à la rentrée suivante.

A LA RENTRÉE 2015, 498 400 élèves sont scolarisés en première générale et technologique en France métropolitaine et dans les DOM : 73,2 % en première générale (S, ES, L) et 26,8 % en première technologique (1).

Dans toutes les séries générales et technologiques, des enseignements facultatifs sont proposés. Par ailleurs, le choix d'un enseignement obligatoire est imposé pour les séries S et L uniquement (2).

En première scientifique (S), la majorité des élèves choisit « Sciences de la vie et de la Terre » comme enseignement obligatoire (88,3 %), loin devant « Sciences de l'ingénieur » (11,7 %).

En première littéraire (L), le choix des élèves porte essentiellement sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (54,0 %), et dans une moindre mesure sur un enseignement artistique (36,0 %) ou sur les mathématiques (14,4 % contre 8,5 % en 2010).

Les élèves de première générale sont autorisés à suivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS). La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (près d'un lycéen sur trois en série L et un sur quatre en série S et ES) et selon le secteur d'enseignement (près d'un lycéen sur quatre dans le public et un sur trois dans le privé) (3).

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne moins de 8 % des élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSES DE PREMIÈRE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : première générale scientifique ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- L : première générale littéraire ;
- ST1D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtel : première technologique, Hôtellerie.

LES PREMIÈRES D'ADAPTATION - Elles préparent au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

LVR - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

SI - Sciences de l'ingénieur.

ÉCO. AGRO. - Ecologie, agronomie et territoire.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

1 Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2015

	Premières générales			Premières technologiques								Total (2)
	S	ES	L	STI2D (1)	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	Hôtellerie	Adaptation, BT	
Public (2)	145 649	89 497	46 150	28 577	7 270	53 219	15 950	2 348	276	2 208	266	391 410
Privé (2)	45 288	27 908	10 503	3 738	1 317	9 857	6 890	989	11	409	45	106 955
Ensemble (2)	190 937	117 405	56 653	32 315	8 587	63 076	22 840	3 337	287	2 617	311	498 365
Répartition (%)	38,3	23,6	11,4	6,5	1,7	12,7	4,6	0,7	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	46,6	60,1	79,5	7,0	57,0	51,6	88,3	76,5	62,0	55,2	71,4	53,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

1. Y compris 12 élèves de première STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant).

2. Effectifs hors ULIS.

2 Les enseignements au choix suivis à la rentrée 2015 par les élèves de première selon la série

1 ^{res}	Enseignements obligatoires au choix ou enseignements facultatifs							Ens. facultatifs		Effectifs de première (2)	
	Latin	Grec ancien	LV3	LVR	Maths	Sc. Vie & Terre	SI	Éco. agro.	Arts		EPS (1)
Générales											
S	15 067	3 217	12 434			168 652	22 281	4	13 477	8 495	190 937
ES	4 153	943	10 478						9 331	4 619	117 405
L	3 499	1 204	7 906	30 534	8 133				20 413	757	56 653
Technologiques											
STI2D									869	1 401	32 315
STL									206	236	8 587
STMG									2 739	2 115	63 076
ST2S									851	597	22 840
STD2A									505	20	3 337

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

1. Option facultative ou enseignement de complément.

2. Effectifs hors ULIS.

3 Les enseignements facultatifs en première selon la série à la rentrée 2015

Série	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs de première (2)
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	34 287	15 713	50 000	26,2	2 682	190 937
ES	20 135	8 227	28 362	24,2	1 182	117 405
L	13 760	3 982	17 742	31,3	1 073	56 653
Séries générales	68 182	27 922	96 104		4 937	364 995
%	24,2	33,4		26,3	1,4	
STI2D	1 888	342	2 230	6,9	46	32 315
STL	370	75	445	5,2	4	8 587
STMG	4 306	700	5 006	7,9	66	63 076
ST2S	982	377	1 359	6,0	63	22 840
STD2A	201	278	479	14,4	48	3 337
Séries technologiques (1)	7 747	1 772	9 519		227	130 155
%	7,2	7,8		7,3	0,2	
Ensemble (2)	75 929	29 694	105 623		5 164	495 150
%	19,5	27,9		21,3	1,0	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

1. Hors premières TMD, hôtellerie, adaptation, BT.

2. Effectifs hors ULIS.

Lecture : 26,3 % des élèves de première générales suivent une ou deux options facultatives (24,2 % dans le secteur public). Ils sont seulement 1,4 % à en suivre deux.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, 486 100 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique dont 72,5 % en terminale générale (1). Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient en plus du tronc commun imposé, des options au choix : dans les séries générales, les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité ; par ailleurs, des enseignements facultatifs sont proposés dans toutes les séries (2).

En série S (scientifique), les élèves en dominante SVT (Sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves en dominante SI (Sciences de l'ingénieur) (3). Neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. Les choix d'enseignement de spécialité restent stables : 22,3 % des élèves choisissent les mathématiques ; l'approfondissement de SVT et la physique-chimie concernent respectivement 37,4 % et 22,5 % des élèves. L'informatique et sciences du numérique, nouveauté de la rentrée scolaire 2012, continue de progresser (7,3 % contre 6,9 % à la rentrée 2014).

En terminale ES, les deux enseignements de spécialité « approfondissement de l'économie » et « sciences sociales » sont retenus respectivement par un élève sur sept et un élève sur trois. Les mathématiques concernent un élève sur deux.

En terminale L, la hiérarchie des choix d'enseignement de spécialité observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour un élève sur deux, « Arts » pour un élève sur cinq, langues anciennes pour une minorité. Les spécialités « mathématiques » et « droit et grands enjeux du monde contemporain » attirent respectivement 9,6 % et 14,7 % des élèves.

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives. Un élève sur quatre fait ce choix (4). Comme en première, la part des élèves concernés varie selon le secteur de scolarisation et selon la série : près d'un sur quatre en S, un sur cinq en ES et près d'un sur trois en série L.

En terminale technologique, la part des élèves concernés par un enseignement facultatif est nettement plus faible, variant de 5,5 % en ST2S à 14,6 % en STD2A. Cela tient pour partie à l'offre plus réduite dans les séries technologiques, où les langues anciennes et la troisième langue vivante ne sont pas proposées.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSES DE TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : terminale scientifique ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- L : terminale littéraire ;
- ST12D : terminale technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : terminale technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : terminale technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie : terminale technologique.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

LV RENF. - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

ARTS - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET FACULTATIF - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

ÉCO. AGRO. TERRITOIRES - Écologie agronomie et territoires.

EPS - Éducation physique et sportive.

INFORMATIQUE - Informatique et sciences du numérique.

DRIT & GRANDS ENJEUX DU MONDE - Droit et grands enjeux du monde contemporain.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

1 Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2015

	Terminales générales			Terminales technologiques							Total (1)	
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	Hôtellerie		BT
Public	143 367	84 963	45 399	27 548	6 893	55 456	15 355	2 089	277	2 152	254	383 753
Privé	42 073	26 783	9 967	3 429	1 195	10 651	6 884	890	10	390	47	102 319
Ensemble	185 440	111 746	55 366	30 977	8 088	66 107	22 239	2 979	287	2 542	301	486 072
Répartition (%)	38,2	23,0	11,4	6,4	1,7	13,6	4,6	0,6	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	46,7	60,1	79,5	6,6	57,2	52,3	89,1	74,5	59,6	49,4	70,1	54,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.**

1. Effectifs hors ULIS.

2 Options suivies à la rentrée 2015 par les élèves de terminale selon la série

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) ou facultatifs							Maths
	Latin	Grec ancien	LV3	LV renf.	Droit & grds enjeux du monde	Sc. Sociales & politiques	Économie prof.	
S	14 194	3 110	10 446					46 445
ES	3 838	837	8 393				38 219	57 085
L	3 228	1 003	12 644	26 728	8 147			5 293

(suite) Terminales	Physique - chimie	Sc. de la vie et Terre (1)		Sc. de l'ingénieur.	Informatique	Arts	EPS (2)	Effectifs des terminales (3)
		dominante	spécialité					
S	44 657	165 959	69 477	19 481	19 078	14 550	8 373	185 440
ES						9 727	4 156	111 746
L						18 959	723	55 366
STI2D						750	1 246	30 977
STL						224	284	8 088
STMG						2 294	2 069	66 107
ST2S						8	-	22 239
STD2A						429	43	2 979

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.**

1. Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.

2. Option facultative ou enseignement de complément.

3. Effectifs hors ULIS.

3 L'enseignement de spécialité en terminale générale à la rentrée 2015, en %.

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles (en %)
S	SVT - Maths (1)	20,9	26,9	22,3	42,1
	SVT - Physique-chimie	21,5	25,8	22,5	47,1
	SVT - Sc. de la vie et Terre	37,7	36,4	37,4	62,4
	SVT - Informatique	7,7	5,9	7,3	27,6
	Sc. de l'ingénieur (2)	12,1	5,1	10,5	13,2
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	46,7
ES	Sc. sociales et politiques	35,6	29,5	34,2	59,8
	Économie approfondie	15,5	12,3	14,7	54,9
	Mathématiques	48,9	58,2	51,1	61,8
	Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	60,1
L	LV renforcée	47,2	53,1	48,3	78,9
	LV3	5,8	3,2	5,3	84,5
	Langues anciennes	0,8	3,1	1,2	82,4
	Arts	22,8	12,4	20,9	77,5
	Droit & grands enjeux du monde	14,5	15,9	14,7	78,9
	Mathématiques	9,0	12,3	9,6	85,0
	Total terminale L	100,0	100,0	100,0	79,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.**

1. Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».

2. La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

4 Les options facultatives en terminale selon la série à la rentrée 2015

Séries	Au moins une option facultative					Effectifs des terminales (2)
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	34 729	9 940	44 669	24,1	2 521	185 440
ES	15 717	5 906	21 623	19,3	679	111 746
L	12 603	2 975	15 578	28,1	1 553	55 366
Séries générales	63 049	18 821	81 870		4 753	352 552
%	23,0	23,9		23,2	1,3	
STI2D	1 678	286	1 964	6,3	35	30 977
STL	392	112	504	6,2	5	8 088
STMG	3 735	632	4 367	6,6	66	66 107
ST2S	882	350	1 232	5,5	6	22 239
STD2A	218	217	435	14,6	38	2 979
Séries techno.	6 905	1 597	8 502		150	130 390
%	6,4	6,9		6,5	<1	
Ensemble (1)	69 954	20 418	90 372		4 903 (1)	482 942
%	18,2	20,0		18,7	1,0	

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.**

1. Hors terminales TMD, hôtellerie, BT.

2. Effectifs hors ULIS.

Lecture : 18,7 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1,0 % à en suivre deux.

DÉFINITIONS

LA QUASI TOTALITÉ DES ÉLÈVES du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement (1). L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes liées à des scolarités particulières.

L'anglais est étudié par 5 291 000 élèves, soit 95,9 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (96,3 %) que dans les établissements publics (95,8 %). L'allemand est choisi par 6,3 % des élèves ; les autres premières langues concernent trois élèves sur cent. Le « bilanguisme » dès la sixième (voir « Définitions ») reste stable avec 15,9 % des élèves de cette classe qui apprennent deux langues en 2015. Ils étaient 14,9 % en 2012, 5,4 % en 2004.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 88,1 % (2). Si la quasi-totalité des élèves de premier cycle et de second cycle général et technologique apprend une seconde langue, seul un élève sur trois en apprend une dans le second cycle professionnel. L'espagnol continue d'augmenter (73,5 % contre 72 % en 2011 et 71 % les années précédentes). Il est plus souvent appris dans le secteur privé (74,4 %) que dans le secteur public (73,2 %). L'allemand, comme deuxième langue, reste stable (14,6 % en 2015). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (17,6 %) qu'au collège (12,7 % en quatrième-troisième).

7,0 % des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Près de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (16,2 %), le russe (5,9 %), le portugais (4,2 %), puis l'allemand (2,2 %), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques dizaines de milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 4,1 % des lycéens qui étudient trois langues.

Au total, 98,9 % des élèves du second degré apprennent l'anglais, 47,7 % l'espagnol, 15,2 % l'allemand, l'italien venant ensuite loin derrière avec 4,3 % des élèves (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DES LANGUES VIVANTES - L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Le « bilanguisme » est l'apprentissage à part égale de deux premières langues dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième et en troisième. En seconde générale et technologique, elle est devenue obligatoire à la rentrée 2010. En première et en terminale générales, elle est obligatoire dans toutes les séries depuis 2011. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue à faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs) et elle deviendra obligatoire à la rentrée 2017.

La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2015

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième (2)	804 567	803 805	99,9	98 289	792 301	30 175	6 086	6 470
Cinquième (2)	792 844	792 507	100,0	99 432	781 611	68 578	7 322	6 701
Quatrième	792 660	792 316	100,0	41 325	739 803	8 396	926	1 866
Troisième	809 187	808 728	99,9	41 881	756 129	8 232	832	1 654
DIMA, dispositifs relais	1 091	571	52,3	17	523	31	-	-
ULIS en 1 ^{er} cycle	29 417	23 777	80,8	696	22 772	259	49	55
Segpa	88 782	88 650	99,9	2 600	85 412	603	3	32
Total 1^{er} cycle (y compris Segpa)	3 318 548	3 310 354	99,8	284 240	3 178 551	116 274	15 218	16 778
Seconde	566 210	565 749	99,9	19 385	540 320	4 320	665	1 059
Première	498 365	498 124	100,0	16 246	475 673	4 693	609	903
Terminale	486 072	485 882	100,0	15 156	461 528	7 451	628	1 119
ULIS en 2 nd cycle général et technologique	230	173	75,2	3	169	-	1	-
Total 2nd cycle général et technologique	1 550 877	1 549 928	99,9	50 790	1 477 690	16 464	1 903	3 081
Total 2nd cycle professionnel	666 993	656 674	98,5	10 527	634 852	10 253	429	613
Ensemble	5 536 418	5 516 956	99,6	345 557	5 291 093	142 991	17 550	20 472
% (2)				6,3	95,9	2,6	0,3	0,4
Public	4 366 500	4 353 192	99,7	284 265	4 170 150	106 698	15 772	15 934
Privé	1 169 918	1 163 764	99,5	61 292	1 120 943	36 293	1 778	4 538

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.**

1. Y compris langues apprises par correspondance.

2. La somme des effectifs par langue est supérieure à l'effectif total car une partie des élèves étudient deux premières langues vivantes.

En sixième, le « bilanguisme » concerne 129 518 élèves de sixième (15,9 % des effectifs de sixième).

En cinquième, 171 189 élèves (21,4 % des effectifs) sont concernés par le bilanguisme ou ont commencé à titre expérimental une deuxième langue vivante.

Lecture : en 2015, 99,6 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 6,3 % apprennent l'allemand.

2 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2015

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Quatrième	792 660	792 693	100,0	101 680	51 932	586 884	42 817	9 380	118
Troisième	809 187	808 324	99,9	101 996	52 178	600 332	43 642	10 176	199
ULIS 4 ^e +3 ^e	13 634	6 443	60,6	294	192	5 471	395	91	49
Total 4^e+3^e	1 615 481	1 607 460	99,5	203 970	104 302	1 192 687	86 854	19 647	366
Seconde	566 210	565 078	99,8	96 583	25 192	407 333	28 107	7 863	246
Première	498 365	497 159	99,8	88 950	22 241	353 452	24 811	7 705	302
Terminale	486 072	478 623	98,5	85 009	24 049	338 117	24 231	7 217	302
ULIS en 2 nd cycle général et technologique	230	148	64,3	12	3	123	4	6	-
Total 2nd cycle général et technologique	1 550 877	1 541 008	99,4	270 554	71 485	1 099 025	77 153	22 791	850
Total 2nd cycle professionnel	666 993	230 230	34,5	18 979	6 957	190 382	11 288	2 624	121
Ensemble	3 833 351	3 378 698	88,1	493 503	182 744	2 482 094	175 295	45 062	1 337
%				14,6	5,4	73,5	5,2	1,3	
Public	3 019 305	2 656 996	88,0	378 246	150 489	1 945 016	149 832	33 413	944
Privé	814 046	721 702	88,7	115 257	32 255	537 078	25 463	11 649	393

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.**

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

Lecture : en 2015, 88,1 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,6 % apprennent l'allemand.

3 Synthèse des langues vivantes étudiées dans le second degré (1) à la rentrée 2015,

toutes modalités confondues.

	Effectif total	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	Langues régio.	Autres (2)
Premier cycle													
hors Segpa	3 229 762	485 620	3 197 448	1 308 358	102 069	3 035	7 770	12 278	4 656	2 842	207	33 828	5 022
Segpa	88 786	2 600	85 412	603	3	-	32	-	-	-	-	116	-
Second cycle GT	1 550 877	323 785	1 549 407	1 131 730	122 418	9 332	8 120	23 845	6 412	3 710	3 414	7 534	12 179
Second cycle pro	666 993	29 506	641 809	200 635	11 717	63	984	92	143	62	-	1 034	1 772
Total	5 536 418	841 511	5 474 076	2 641 326	236 207	12 430	16 906	36 215	11 211	6 614	3 621	42 512	18 973
%		15,2	98,9	47,7	4,3	0,2	0,3	0,7	0,2	0,1	0,1	0,8	0,3
Public	4 366 500	664 136	4 320 782	2 063 233	198 786	11 141	16 217	24 276	10 109	370	2 672	34 310	14 936
Privé	1 169 918	177 375	1 153 294	578 093	37 421	1 289	689	11 939	1 102	6 244	949	8 202	4 037

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.**

1. Il s'agit du cumul des première, deuxième et troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies.

Certaines académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues « surnuméraires », notamment les langues régionales au collège.

2. Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture : en 2015, 841 511 élèves, soit 15,2 % des élèves du second degré, apprennent l'allemand au titre de la première, de la deuxième ou de la troisième langue.

LES SECTIONS EUROPÉENNES ou internationales scolarisent 413 000 élèves à la rentrée 2015, soit 7,6 % des élèves du second degré (hors Segpa et ULIS) de France métropolitaine et des DOM (1). Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et de cinquième (moins de 1 %) et démarrent en classes de quatrième et de troisième (10,8 % des élèves) pour se prolonger au lycée général et technologique (13,8 % en seconde GT). Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes (59,9 %)

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières (2). Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, etc.) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais.

Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté (84,2 % contre 67,1 % dans le public).

Le développement des sections européennes dans les académies reflète la mise en œuvre des politiques locales. À Mayotte, 1 % des élèves du second degré sont accueillis dans ces structures. Cette part est inférieure à 4 % en Corse, elle est supérieure à 7 % à Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Rennes, La Réunion, Rouen, Strasbourg et Versailles (3). Même si l'anglais domine, la diversité des langues est également facteur de différenciation. À Strasbourg et à Nancy-Metz, près de quatre élèves sur dix sont inscrits en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse), du Sud (Montpellier) ainsi que dans les DOM sauf à Mayotte. L'italien est important en Corse et à Nice. Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs sont proches de ceux des sections d'espagnol.

À la rentrée 2015, les sections européennes scolarisent 11 000 élèves de plus qu'en 2014, soit une progression de 2,9 %. Les sections internationales, avec un gain de 900 élèves, ont augmenté de 4,3 %.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA, hors Segpa, DIMA, ULIS, dispositifs relais).

SECTIONS LINGUISTIQUES - Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales.

SECTIONS EUROPÉENNES - Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement. La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

SECTIONS INTERNATIONALES - Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % des effectifs de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français. L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.45.

1 Élèves du second degré en section européenne ou internationale à la rentrée 2015

	Public		Privé		Public + Privé			Part des filles (%)	
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	% en section	Total	En section
6 ^e -5 ^e	1 247 884	8 339	349 527	2 584	1 597 411	10 923	0,7	49,1	54,3
4 ^e -3 ^e	1 255 680	135 598	346 167	37 350	1 601 847	172 948	10,8	49,5	59,2
Total 6^e à 3^e (hors Segpa et ULIS)	2 503 564	143 937	695 694	39 934	3 199 258	183 871	5,7	49,3	58,9
2 ^{de} générale et technologique	448 215	60 432	117 995	17 828	566 210	78 260	13,8	53,3	61,8
1 ^{re} et terminale générale	555 025	97 575	162 522	26 352	717 547	123 927	17,3	56,1	62,0
1 ^{re} et terminale technologique	220 138	4 913	46 752	1 565	266 890	6 478	2,4	48,4	53,4
Total 2^{de} cycle GT (hors ULIS)	1 223 378	162 920	327 269	45 745	1 550 647	208 665	13,5	53,8	61,7
Total 2^{de} cycle professionnel (hors ULIS)	524 907	16 907	138 420	3 603	663 327	20 510	3,1	43,1	51,4
Ensemble (hors Segpa et ULIS)	4 251 849	323 764	1 161 383	89 282	5 413 232	413 046	7,6	49,8	59,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 413 046 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 7,6 % des élèves du second degré.

Les filles représentent 59,9 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles constituent 49,8 % des effectifs totaux du second degré hors Segpa et ULIS.

2 Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2015

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble
Public	217 097	39 341	47 757	13 333	1 511	4 062	663	323 764
Privé	75 165	5 863	7 250	667	–	337	–	89 282
Total	292 262	45 204	55 007	14 000	1 511	4 399	663	413 046
%	70,8	10,9	13,3	3,4	0,4	1,1	0,2	100,0
Sections européennes	279 270	43 622	52 586	12 669	727	2 235	78	391 187
Sections internationales	12 992	1 582	2 421	1 331	784	2 164	585	21 859
Part des filles (%)	59,6	56,3	64,6	61,6	59,8	53,6	55,1	59,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

Lecture : les sections d'espagnol accueillent 13,3 % des élèves scolarisés en section linguistique. 64,6 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

3 Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2015

	Effectifs de référence (1)	Sections européennes		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	236 969	14 160	6,0	57,0	14,2	13,8	13,7	1,3	0,0	100,0
Amiens	162 886	8 092	5,0	79,0	15,5	5,1	0,1	0,0	0,3	100,0
Besançon	92 827	5 985	6,4	74,5	13,1	11,1	1,3	0,0	0,0	100,0
Bordeaux	253 734	19 979	7,9	69,1	6,2	23,0	1,0	0,5	0,1	100,0
Caen	116 301	11 738	10,1	84,9	6,1	8,6	0,4	0,0	0,0	100,0
Clermont-Ferrand	97 608	10 619	10,9	77,2	5,4	14,8	2,6	0,0	0,0	100,0
Corse	20 845	693	3,3	78,8	1,6	0,0	19,6	0,0	0,0	100,0
Créteil	372 376	16 711	4,5	75,7	12,7	9,2	1,9	0,1	0,3	100,0
Dijon	122 214	6 282	5,1	84,4	7,1	7,4	1,1	0,0	0,0	100,0
Grenoble	272 724	20 697	7,6	75,6	3,4	4,4	16,6	0,0	0,0	100,0
Lille	357 983	29 849	8,3	83,3	7,1	8,4	1,1	0,0	0,1	100,0
Limoges	50 338	3 168	6,3	91,8	3,3	5,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Lyon	262 075	21 851	8,3	67,9	15,9	9,8	6,4	0,0	0,0	100,0
Montpellier	215 967	22 982	10,6	67,7	5,0	25,7	1,0	0,6	0,1	100,0
Nancy-Metz	182 479	10 523	5,8	44,6	37,6	12,3	5,5	0,0	0,0	100,0
Nantes	304 857	21 674	7,1	81,9	6,8	10,3	0,9	0,0	0,0	100,0
Nice	161 480	11 317	7,0	56,0	5,4	18,2	20,4	0,0	0,0	100,0
Orléans-Tours	200 313	14 812	7,4	83,3	4,9	11,1	0,7	0,0	0,0	100,0
Paris	163 220	11 946	7,3	55,2	16,9	12,0	3,0	11,1	1,6	100,0
Poitiers	131 711	7 386	5,6	69,4	11,0	18,3	1,1	0,0	0,3	100,0
Reims	104 344	6 024	5,8	65,9	18,3	15,4	0,4	0,0	0,0	100,0
Rennes	266 944	22 829	8,6	82,7	3,7	12,8	0,3	0,4	0,0	100,0
Rouen	156 179	14 640	9,4	83,4	7,6	6,6	1,8	0,3	0,4	100,0
Strasbourg	146 072	13 229	9,1	58,8	39,0	1,7	0,2	0,1	0,2	100,0
Toulouse	223 872	11 280	5,0	60,6	5,9	32,2	1,0	0,3	0,0	100,0
Versailles	486 451	35 102	7,2	65,7	18,5	15,1	0,2	0,0	0,5	100,0
Guadeloupe	46 452	2 843	6,1	58,9	0,0	41,1	0,0	0,0	0,0	100,0
Guyane	32 264	1 481	4,6	69,0	0,0	19,3	0,0	0,0	11,7	100,0
Martinique	35 889	2 528	7,0	56,2	0,0	43,8	0,0	0,0	0,0	100,0
Mayotte	37 366	365	1,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
La Réunion	98 492	10 402	10,6	57,8	18,2	21,2	0,0	2,8	0,0	100,0
Total	5 413 232	391 187	7,2	71,4	11,2	13,4	3,2	0,6	0,2	100,0

► Champ : Public + Privé, MENESR.

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e (hors Segpa et ULIS) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel (hors ULIS).

2. Y compris portugais.

Lecture : 7,2 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 11,2 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

Note : la répartition des effectifs scolarisés en section européenne par région académique est disponible dans le fichier .xls téléchargeable sur www.education.gouv.fr/statistiques/ters.

DÉFINITIONS

AU COLLÈGE, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En France métropolitaine et dans les DOM, 19,7 % des élèves de cinquième ont choisi cette option à la rentrée 2015, mais ils ne sont plus que 14,2 % de latinistes en classe de troisième (1). L'étude du latin, qui s'était stabilisée dans l'ensemble du premier cycle autour de 20,0 % au début des années 2000, baisse depuis 2006 et atteint 16,7 % en 2015, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des « années collège » (de la cinquième à la troisième) (2). L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (20,2 %) que dans ceux du secteur public (15,8 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par 1,4 % des élèves des établissements publics et privés (1).

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 5,1 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 15,4 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des enseignements offerts au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, etc.), avec lesquels elles peuvent se trouver en concurrence. En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire et scientifique (7,4 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques (voir « Définitions »).

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, en classe de cinquième, seulement 12,6 % des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 31,8 % des élèves d'origine très favorisée. Le constat est le même en classe de troisième : 9,0 % des élèves de milieu défavorisé étudient le latin, contre 23,2 % des élèves de milieu très favorisé (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DU LATIN ET DU GREC ANCIEN - L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien. En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou facultatifs.

En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

ORIGINE SOCIALE

Regroupement des professions et catégorie socioprofessionnelles en quatre postes :

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

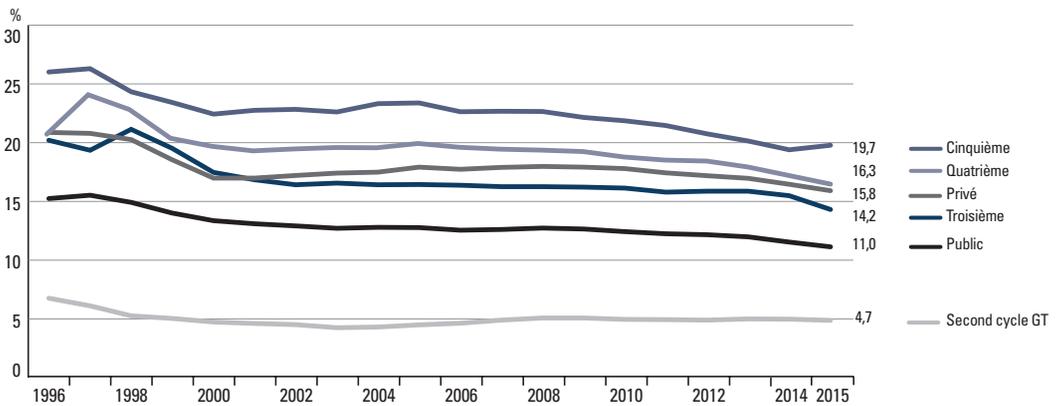
1 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2015, hors ULIS.

		Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien	
			Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Cinquième	620 177	115 109	18,6		
	Quatrième	620 850	95 756	15,4		
	Troisième	634 830	84 887	13,4	12 581	2,0
	Total cinquième à troisième	1 875 857	295 752	15,8	12 581	(1) 2,0
	Seconde générale et technologique	448 215	17 551	3,9	5 159	1,2
	Première générale et technologique	391 410	13 826	3,5	3 775	1,0
	Terminale générale et technologique	383 753	12 735	3,3	3 436	0,9
	Total second cycle général et technologique	1 223 378	44 112	3,6	12 370	1,0
	Total Public	3 099 235	339 864	11,0	24 951	(1) 1,3
	Privé	Cinquième	172 667	41 346	23,9	
Quatrième		171 810	33 072	19,2		
Troisième		174 357	30 345	17,4	3 161	1,8
Total cinquième à troisième		518 834	104 763	20,2	3 161	(1) 1,8
Seconde générale et technologique		117 995	11 159	9,5	2 270	1,9
Première générale et technologique		106 955	8 893	8,3	1 589	1,5
Terminale générale et technologique		102 319	8 525	8,3	1 514	1,5
Total second cycle général et technologique		327 269	28 577	8,7	5 373	1,6
Total Privé		846 103	133 340	15,8	8 534	(1) 1,7
Public + Privé		Cinquième	792 844	156 455	19,7	
	Quatrième	792 660	128 828	16,3		
	Troisième	809 187	115 232	14,2	15 742	1,9
	Total cinquième à troisième	2 394 691	400 515	16,7	15 742	(1) 1,9
	Seconde générale et technologique	566 210	28 710	5,1	7 429	1,3
	Première générale et technologique	498 365	22 719	4,6	5 364	1,1
	Terminale générale et technologique	486 072	21 260	4,4	4 950	1,0
	Total second cycle général et technologique	1 550 647	72 689	4,7	17 743	1,1
	dont : première et terminale S	376 377	29 261	7,8	6 327	1,7
	première et terminale ES	229 151	7 991	3,5	1 780	0,8
première et terminale L	112 019	6 727	6,0	2 207	2,0	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

1. Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec n'y est pas proposé. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2 Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

Lecture : en 2015, 4,7 % des élèves de second cycle général et technologique (GT) étudient le latin.

3 Répartition des élèves étudiant le latin au collège selon l'origine sociale à la rentrée 2015

		Favorisée A	Favorisée B	Moyenne	Défavorisée	Total
Effectifs de latinistes	Cinquième	58 183	21 491	38 303	38 479	156 455
	Quatrième	47 938	18 047	31 676	31 167	128 828
	Troisième	43 125	16 502	28 023	27 581	115 232
	Total cinquième à troisième	149 246	56 040	98 002	97 227	400 515
Part des latinistes (%)	Cinquième	31,8	21,6	18,0	12,6	19,7
	Quatrième	26,1	18,0	14,8	10,3	16,3
	Troisième	23,2	16,0	12,8	9,0	14,2
	Total cinquième à troisième	27,0	18,5	15,2	10,6	16,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

EN 2015, 88 800 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) dans un établissement du second degré. Depuis la création des Segpa à la rentrée 1996 en remplacement des anciennes sections d'éducation spécialisée (SES), les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de plus de 30 000 élèves (1). Alors que les élèves inscrits en SES suivaient le plus souvent un cycle de deux ans en collège suivi de quatre ans de formation professionnelle, les élèves inscrits en Segpa suivaient, initialement, une scolarité de quatre ans en collège (sixième à troisième), suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. La fermeture progressive de ces formations qualifiantes, au profit d'une scolarité en lycée professionnel, s'est achevée à la rentrée 2010, et, aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième.

Si les élèves de premier cycle hors Segpa sont majoritairement « à l'heure » (84,0 %), les élèves de Segpa ont presque tous un an de retard par rapport à l'âge théorique : seulement 3,6 % des élèves de Segpa de premier cycle sont « à l'heure ». Par ailleurs, les garçons sont nettement plus nombreux que les filles : ils représentent 61,6 % des effectifs contre 38,4 % pour les filles (2).

L'orientation des élèves après la Segpa est une orientation majoritairement tournée vers la voie professionnelle, et principalement le CAP. Ainsi, 63,9 % des élèves inscrits en troisième Segpa en 2014 se sont inscrits en première année de CAP à la rentrée 2015 (3).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2015 ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2015 sont nés durant l'année 2004.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans.

ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS DU SECOND DEGRÉ - Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère en charge de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

SEGPA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

ÉREA - Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.45 ; 12.10.

1 Évolution des effectifs de Segpa

	1995 (1)	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Sixième à troisième	(1) 46 768	105 663	101 976	91 960	90 990	92 280	92 141	90 813	88 220	85 427
Formation professionnelle	(1) 65 933	5 354	1 692	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Total hors EREA	112 701	111 017	103 668	91 960	90 990	92 280	92 141	90 813	88 220	85 427
Segpa en EREA	6 221	5 628	5 876	3 594	3 475	3 475	3 484	3 571	3 471	3 359
Total Segpa	118 922	116 645	109 544	95 554	94 465	95 755	95 625	94 384	91 691	88 786

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

- Effectifs des sections d'éducation spécialisée (deux années de type collège [6^e-5^e], suivies de deux à quatre années de formation professionnelle).
- Fermeture des préparations au CAP en Segpa à la rentrée 2010, les élèves étant orientés en lycée professionnel.

2 Répartition des élèves de Segpa selon le sexe et l'âge en 2015

		Segpa				Hors Segpa (%)	
		Garçons	Filles	Total	%		
Sixième	<i>11 ans</i>		595	394	989	5,5	88,7
	12 ans		10 146	6 437	16 583	92,2	10,8
	13 ans ou plus		263	157	420	2,3	0,5
	Total		11 004	6 988	17 992	100,0	100,0
Cinquième	<i>12 ans</i>		585	326	911	4,2	87,0
	13 ans		12 669	7 827	20 496	93,5	12,4
	14 ans ou plus		326	193	519	2,4	0,6
	Total		13 580	8 346	21 926	100,0	100,0
Quatrième	<i>13 ans</i>		454	231	685	2,8	85,2
	14 ans		14 027	8 796	22 823	94,5	14,0
	15 ans ou plus		397	250	647	2,7	0,8
	Total		14 878	9 277	24 155	100,0	100,0
Troisième	<i>14 ans</i>		391	203	594	2,4	81,4
	15 ans		14 254	8 893	23 147	93,7	17,2
	16 ans ou plus		604	368	972	3,9	1,4
	Total		15 249	9 464	24 713	100,0	100,0
Ensemble		54 711	34 075	88 786			

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.**

Remarque : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

3 Évolution des taux de passage de Segpa dans les établissements du MENESR

	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Sixième - cinquième	96,0	89,7	97,7	98,3	98,3	98,8	97,3	98,3	98,4
Cinquième - quatrième	94,8	89,8	95,5	96,4	95,9	95,5	95,7	95,9	96,6
Quatrième - troisième	93,5	86,8	94,2	94,7	95,6	95,3	95,2	95,1	95,6
Troisième - CAP (1)	50,4	54,2	58,6	56,9	56,9	59,3	62,1	63,2	63,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.**

1. Y compris BEP jusqu'en 2010.

Lecture : 63,9 % des élèves scolarisés en troisième Segpa en 2014 ont poursuivi leurs études en 1^{re} année de CAP à la rentrée 2015.

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, 118 900 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, 70 % en classe ordinaire et 30 % en ULIS (1).

Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (20 % contre 29 % pour les autres élèves du second degré). Près d'un tiers des élèves en situation de handicap sont des filles (31 %). Ce taux est plus élevé en ULIS (38 %).

L'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, individuel ou mutualisé, est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, trois élèves sur dix en bénéficient, soit 35 800 élèves (2). Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles moteurs (46 % d'entre eux), de troubles associés (42 %), de troubles viscéraux (41 %), de troubles visuels (40 %) et de troubles du langage ou de la parole (39 %). Pour un élève sur deux, il s'agit d'un accompagnement individuel à temps partiel.

Outre l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide d'un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté (3).

L'aide d'un enseignant spécialisé concerne 4 % des élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de déficiences visuelles et auditives (respectivement 15 % et 18 % en bénéficient). L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 22 % des élèves : 66 % des élèves présentant des troubles visuels, 58 % des élèves handicapés moteur, 38 % des déficients auditifs et 37 % des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés : association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE (AVS) - Voir « Définitions » en 3.9.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 4.21).

SEGPA ET EREA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté et établissements régionaux d'enseignement adapté (voir « Définitions » en 4.19).

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

1 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2015-2016

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	7 052	8,5	22,3	641	1,8	31,4	7 693	6,5	23,1
12 ans	16 887	20,4	27,4	7 158	19,9	37,2	24 045	20,2	30,3
13 ans	15 585	18,8	26,9	8 120	22,5	36,7	23 705	19,9	30,3
14 ans	14 343	17,3	26,2	7 519	20,9	37,1	21 862	18,4	29,9
15 ans	11 415	13,8	27,7	6 221	17,3	38,0	17 636	14,8	31,3
16 ans	7 217	8,7	30,1	2 928	8,1	39,3	10 145	8,5	32,7
17 ans	5 757	6,9	31,9	2 063	5,7	41,3	7 820	6,6	34,3
18 ans	2 933	3,5	32,5	938	2,6	43,1	3 871	3,3	35,1
19 ans	1 112	1,3	36,0	356	1,0	42,7	1 468	1,2	37,6
20 ans et plus	574	0,7	44,4	116	0,3	40,5	690	0,6	43,8
Total	82 875	100,0	27,7	36 060	100,0	37,7	118 935	100,0	30,7

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 20,2 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 30,3 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

2 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2015-2016

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	440	2 344	3 176	5 960	14,0	36 727	42 687
Troubles du psychisme	845	4 003	2 414	7 262	37,0	12 353	19 615
Troubles du langage et de la parole	250	5 306	4 774	10 330	39,5	15 832	26 162
Troubles auditifs	54	396	271	721	20,6	2 776	3 497
Troubles visuels	198	553	263	1 014	39,8	1 536	2 550
Troubles viscéraux	147	334	208	689	41,5	973	1 662
Troubles moteurs	1 089	2 555	1 983	5 627	45,7	6 680	12 307
Plusieurs troubles associés	319	1 459	1 159	2 937	42,1	4 035	6 972
Autres troubles	114	622	568	1 304	37,4	2 179	3 483
Total	3 456	17 572	14 816	35 844	30,1	83 091	118 935
%	2,9	14,8	12,5	30,1		69,9	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

3 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2015-2016

	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	6,4	4,4	29,7
Troubles du psychisme	3,6	7,1	12,2
Troubles du langage ou de la parole	1,8	36,8	6,9
Troubles auditifs	18,2	38,3	21,6
Troubles visuels	14,7	66,4	21,3
Troubles viscéraux	2,4	23,0	22,4
Troubles moteurs	2,9	58,0	23,7
Plusieurs troubles associés	3,9	28,3	20,8
Autres troubles	2,6	18,8	9,0
Total	4,2	21,9	19,5

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, 118 900 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Sept sur dix bénéficient d'une scolarisation individuelle (82 900 élèves) et trois sur dix d'une scolarisation collective en ULIS (36 100 élèves) (1) et (2).

En classe ordinaire, 76 % des élèves suivent une formation de premier cycle (Segpa comprises), 13 % un enseignement professionnel et 11 % un enseignement de second cycle général et technologique (1).

Les élèves porteurs de troubles intellectuels rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : leur présence dans une classe ordinaire de premier cycle tient surtout à leur scolarisation en Segpa. Ils constituent toutefois un quart des effectifs du second cycle professionnel. À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) semblent le plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 23 % des élèves handicapés en classe ordinaire de premier cycle (hors Segpa), un quart en second cycle professionnel et près d'un élève sur deux en second cycle général et technologique.

À la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 36 100 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public (2). En dix ans, tous types d'établissements confondus, les ULIS ont accueilli 28 300 élèves supplémentaires, soit une progression annuelle moyenne de 16,6 %. L'évolution est de 23,5 % pour les lycées.

Au collège, la scolarisation en ULIS concerne seulement 0,9 % des collégiens. Ce sont dans les DOM à l'exception de Mayotte et de la Réunion ainsi que dans les académies d'Amiens, de Poitiers et de Clermont-Ferrand que l'on observe les taux les plus élevés (1,2 % et plus) alors que les parts les moins importantes concernent dix académies : Rennes, Lille, Aix-Marseille, Créteil, Rouen, Nice, Mayotte, Versailles, Toulouse et Grenoble (moins de 0,9 %) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES - Voir « Définitions » en 4.20.

SEGPA, EREA - Voir « Définitions » en 4.19.

LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE - Elle s'effectue dans une classe ordinaire d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

LA SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS) - Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique. Parmi les LEGT, les lycées polyvalents (LPO) dispensent à côté des formations générales et technologiques des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Les élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire selon la déficience et le type de formation en 2015-2016

	1 ^{er} cycle	Segpa	2 nd cycle professionnel	2 nd cycle général et techno.	Niveau indéterminé (1)	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	5 137	8 707	2 578	371	293	17 086
Troubles du psychisme	9 937	3 591	1 651	1 084	81	16 344
Troubles du langage ou de la parole	15 648	1 956	2 929	2 558	75	23 166
Troubles auditifs	1 575	163	523	635	26	2 922
Troubles visuels	1 259	97	326	596	8	2 286
Troubles viscéraux	858	95	219	357	6	1 535
Troubles moteurs	6 761	379	1 518	2 374	51	11 083
Plusieurs troubles associés	3 166	833	663	503	47	5 212
Autres troubles	1 986	448	402	376	29	3 241
Total	46 327	16 269	10 809	8 854	616	82 875
%	55,9	19,6	13,0	10,7	0,7	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENESR.

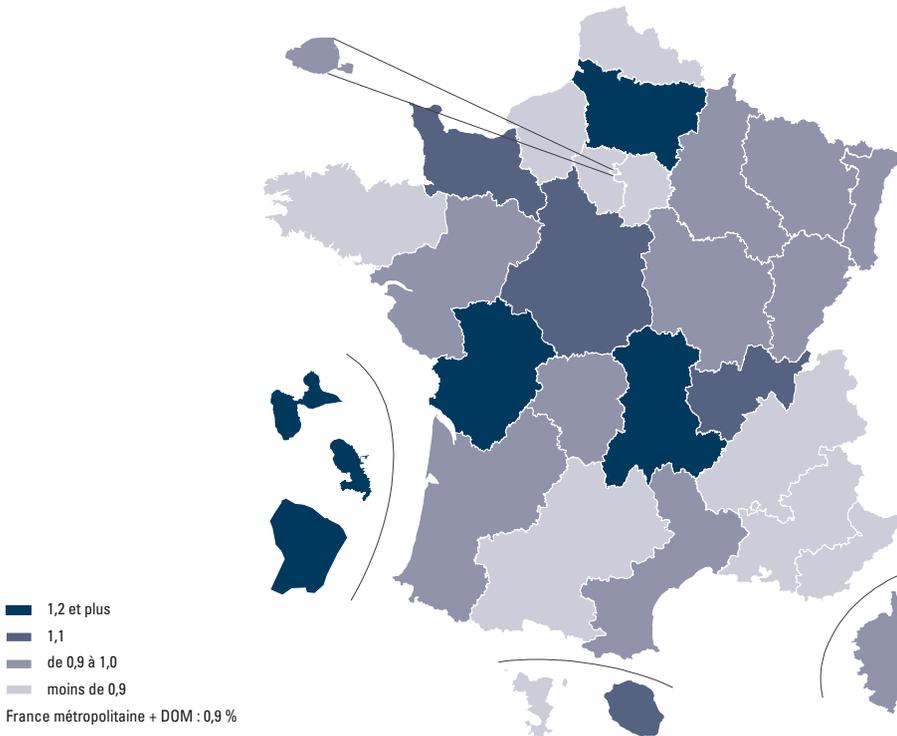
1. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2005	2009	2010	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015
Collège	2 111	5 538	7 062	15 249	17 703	22 194	22 284	24 781	27 548	30 006
Lycee (LP et LEGT)		450	703	1 870	2 419	3 474	3 474	4 186	4 832	5 826
EREA				66	107	123	123	155	208	228
Total	2 111	5 988	7 765	17 185	20 229	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	89,9	89,7	89,6	89,6	89,6	89,7	89,4

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé, MENESR.

3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2015-2016, en %.



► Champ : Public + Privé, MENESR.

EN 2014-2015, le nombre de dispositifs relais augmente à nouveau pour atteindre 484 unités. Le nombre de séjours est de 11 000 (11 300 en 2013-2014) effectués par environ 10 200 élèves : 7 000 séjours sont effectués dans les 335 classes relais et 3 300 dans les 143 ateliers relais (1). Le nombre moyen de séjours, par dispositif relais, est en hausse (de 20 à 22) (2).

La sixième est sous-représentée dans les dispositifs relais. Elle scolarise en effet 6 % des collégiens accueillis en dispositif alors qu'elle couvre 25 % des effectifs totaux des collèges (3). À l'inverse, la quatrième est surreprésentée dans les dispositifs relais (40 % des élèves accueillis). Les élèves de troisième comme ceux de cinquième constituent environ un quart des effectifs des dispositifs, ce qui correspond à leur part au niveau national.

En 2014-2015, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 52 % d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an ; 39 % ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois ; 28 % (au moins, car 19 % de non-réponses) sont sous mesure éducative (4). Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter chacune de ces difficultés, et plus ils les cumulent, ce qui accroît leur risque de décrochage scolaire.

Les élèves ne sont pas orientés indistinctement en classe ou en atelier relais : 54 % des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus (contre 44 % en atelier), 46 % ont une scolarité intermittente, voire sont absents depuis plus de deux mois (contre 26 % en atelier), et 33 % sont sous mesure (contre 18 % en atelier). Les classes relais prennent en charge, pour des séjours plus longs (11,6 semaines en moyenne) que les ateliers (8 semaines), plutôt moins d'élèves, mais en plus grande difficulté. Les ateliers, qui accueillent des élèves « jeunes » n'ayant pas encore vraiment décroché, semblent avoir plutôt pour fonction principale de sortir les élèves perturbateurs de leur classe habituelle, durant de courtes périodes.

Les filles constituent un quart des effectifs des dispositifs relais (5). Elles y sont orientées plus tard : à partir de 13 ans, elles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons, probablement parce que leurs difficultés sont moins visibles au début du collège.

L'ENQUÊTE SUR LES DISPOSITIFS RELAIS - L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 484 dispositifs existants en 2014-2015, en France métropolitaine et dans les DOM. 283 dispositifs (59 % de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par classe relais et par atelier relais, le nombre total d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

LES DISPOSITIFS RELAIS - Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Ils les aident à reprendre pied pour qu'ils rejoignent le système scolaire ordinaire et se réinsèrent durablement dans un parcours de formation (cf. : circulaire du 28 mars 2014).

Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère en charge de l'éducation nationale, ministère de la Justice, notamment la PJJ) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

LES CLASSES RELAIS - Créées en 1998, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif et bénéficient d'un partenariat avec la PJJ.

LES ATELIERS RELAIS - Créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.).

LES INTERNATS RELAIS - Créés en 2014 pour adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation, ils ne sont pas pris en compte dans les présentes données.

LES SÉJOURS - On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Certains élèves bénéficient de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire, le nombre de séjours est donc supérieur au nombre d'élèves.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée considérée. Ainsi, les élèves âgés de 11 ans en 2014-2015 sont nés au cours de l'année 2003.

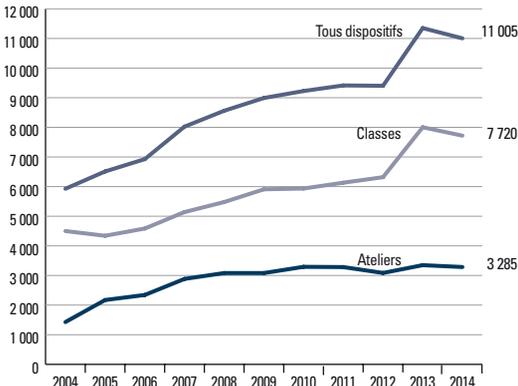
SOURCES

MENESR-DGESCO, Enquête sur le suivi des élèves en dispositifs relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

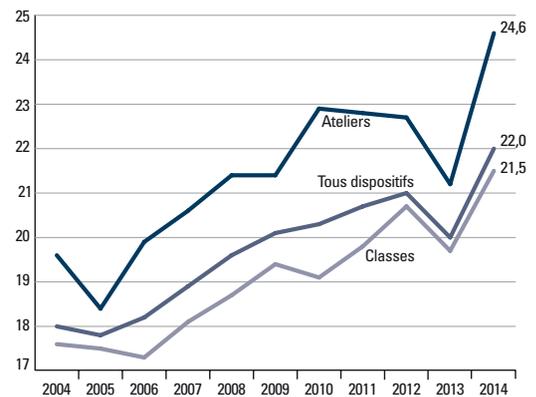
- Note d'Information : 11.20.

1 Nombre de séjours effectués en dispositifs relais



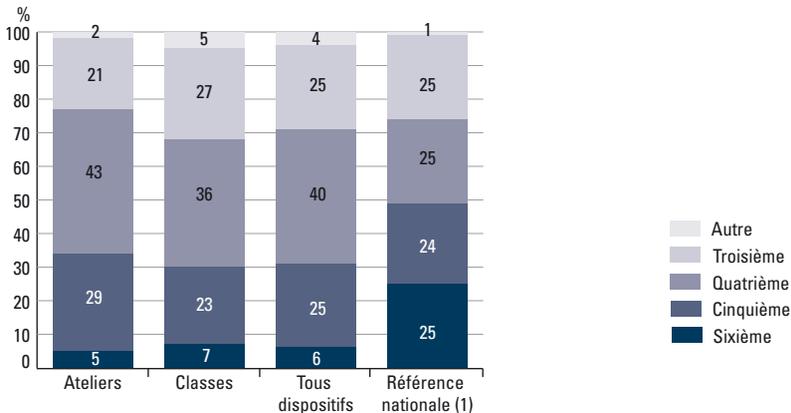
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

2 Nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

3 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2014-2015 selon leur niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France métropolitaine + DOM.

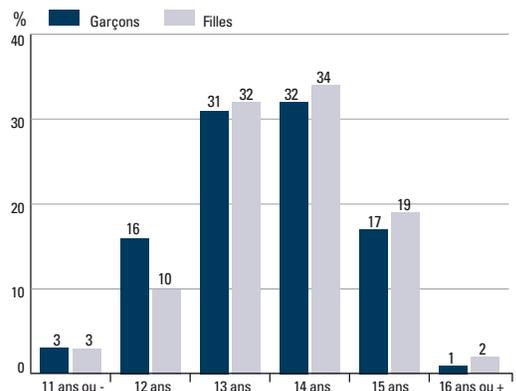
Lecture : en 2014-2015, 6 % des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6^e, tandis que les élèves de 6^e représentent 25 % des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

4 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2014-2015, en %.

	Ateliers	Classes	Tous dispositifs
Garçon	76	75	75
Fille	23	24	24
11 ans ou moins	4	3	3
12 ans	18	13	15
13 ans	34	30	31
14 ans	31	33	33
15 ans	12	19	17
16 ans ou plus	1	2	1
« À l'heure » (ou en avance)	49	42	44
Retard d'un an	46	47	46
Retard de deux ans ou plus	4	7	6
Scolarité régulière	68	51	57
Scolarité intermittente	22	33	29
Élève absent depuis plus de 2 mois	4	13	10
Pas de mesure	58	51	53
Sous mesure(s) éducative(s)	18	33	28
Ne sait pas ou non réponse	24	16	19

► Champ : France métropolitaine + DOM.

5 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2014-2015 selon le sexe et l'âge, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, en France métropolitaine et dans les DOM, 144 800 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture (1). Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2014, l'effectif global est stable (+ 0,3 %) à la fois pour le secteur public et le secteur privé. Cette évolution fait suite à une forte baisse à la rentrée précédente touchant principalement les inscrits en baccalauréat professionnel.

La part du second cycle professionnel dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 63,8 % du total des élèves (2). Le second cycle général et technologique représente 16,4 % et le premier cycle 19,8 %. Cette répartition varie toutefois selon le secteur d'enseignement. L'enseignement professionnel reste majoritaire dans le privé (66,1 %) comme dans le public (59,2 %). En revanche, les deux secteurs diffèrent par la répartition entre le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids du second cycle général et technologique est de 35,4 % contre 6,6 % dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente 5,4 % dans le public contre 27,3 % dans le privé.

Au sein du second cycle professionnel, les diplômes préparés sont également très différents entre les deux secteurs d'enseignement. Dans le secteur public, les formations au CAPA scolarisent 7,9 % des élèves du second cycle professionnel, contre 18,1 % dans le privé. À l'inverse, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 92,1 % pour le public contre 81,9 % pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 54,7 % des effectifs scolaires du privé contre 44,9 % de ceux du public. La proportion de filles sur l'ensemble du second degré est de 51,3 %.

L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements répartis sur le territoire national (3). Ces établissements relèvent majoritairement du secteur privé (72,3 %).

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE - Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information SAFRAN).

CAPA - Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SÉRIE S - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la série STAV « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».

SOURCES

- (1) (2) : Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture – Traitements MENESR-DEPP.

- (3) : Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site Internet : www.educagri.fr

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole

	2004	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Premier cycle	34 570	31 784	31 403	30 437	30 743	30 883	29 661	28 468	29 092	28 678
Second cycle professionnel	80 512	93 183	94 180	94 309	98 834	98 990	94 833	97 407	92 102	92 358
Second cycle GT	37 706	26 898	26 511	25 187	23 976	23 976	23 605	23 309	23 109	23 746
Total	152 788	151 865	152 094	149 933	153 553	153 849	148 099	149 184	144 303	144 782
<i>dont privé</i>	<i>99 643</i>	<i>100 343</i>	<i>101 526</i>	<i>100 515</i>	<i>102 617</i>	<i>102 757</i>	<i>99 227</i>	<i>100 043</i>	<i>95 420</i>	<i>95 409</i>

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2015

	Public			Privé			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Ensemble	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	679	21,6	1,4	9 621	33,5	10,1	10 300	32,8	7,1
Troisième	1 915	29,2	3,9	16 128	38,5	16,9	18 043	37,5	12,5
DIMA	71	29,6	0,1	264	20,5	0,3	335	22,4	0,2
Total premier cycle	2 665	27,3	5,4	26 013	36,5	27,3	28 678	35,7	19,8
1 ^{re} année de CAPA	1 265	55,7	2,6	6 411	62,4	6,7	7 676	61,3	5,3
2 ^e année de CAPA	1 046	56,9	2,1	5 000	64,8	5,2	6 046	63,5	4,2
Total CAPA	2 311	56,2	4,7	11 411	63,5	12,0	13 722	62,2	9,5
Seconde professionnelle	9 778	41,0	19,8	18 480	60,1	19,4	28 258	53,5	19,5
Première professionnelle	8 804	43,0	17,8	17 402	63,8	18,2	26 206	56,8	18,1
Terminale professionnelle	8 354	42,9	16,9	15 818	64,2	16,6	24 172	56,8	16,7
Total bac professionnel	26 936	42,2	54,6	51 700	62,6	54,2	78 636	55,6	54,3
Total second cycle pro	29 247	43,3	59,2	63 111	62,7	66,1	92 358	56,6	63,8
Seconde GT	6 467	50,9	13,1	2 469	49,4	2,6	8 936	50,5	6,2
Première S	1 599	57,8	3,2	448	48,7	0,5	2 047	55,8	1,4
Première STL	146	56,2	0,3	–	–	–	146	56,2	0,1
Première STAV	3 883	47,9	7,9	1 458	46,2	1,5	5 341	47,4	3,7
Total première GT	5 628	51,0	11,4	1 906	46,7	2,0	7 534	49,9	5,2
Terminale S	1 436	56,4	2,9	477	55,1	0,5	1 913	56,1	1,3
Terminale STL	160	58,1	0,3	–	–	–	160	58,1	0,1
Terminale STAV	3 770	45,6	7,6	1 433	48,2	1,5	5 203	46,3	3,6
Total terminale GT	5 366	48,8	10,9	1 910	49,9	2,0	7 276	49,1	5,0
Total second cycle GT	17 461	50,3	35,4	6 285	48,8	6,6	23 746	49,9	16,4
Total second degré (1)	49 373	44,9	100,0	95 409	54,7	100,0	144 782	51,3	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Dont 314 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Public	266	258	212	214	228	229	229	226	226	226
Privé	769	738	628	614	596	597	595	595	596	591
Total	1 035	996	840	828	824	826	824	821	822	817

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

DÉFINITIONS

SEPT ANS après leur entrée en sixième en 2007, près de six élèves sur dix ont obtenu leur baccalauréat « à l'heure » ou en avance. Un peu plus d'un élève sur huit (13,4 %) est encore scolarisé dans une classe de second cycle général ou technologique et un sur six est scolarisé en second cycle professionnel. Un élève sur huit (11,8 %) est sorti du système scolaire (1).

Cette situation traduit un net raccourcissement des parcours scolaires, conséquence de la politique de baisse des redoublements engagée à la fin des années 1990 et de la réforme du baccalauréat professionnel. Ainsi, douze ans auparavant, seuls 30 % des élèves obtenaient le baccalauréat « à l'heure » ou en avance. Plus d'un élève sur quatre (27,4 %) était encore scolarisé en second cycle général et technologique. Ces évolutions se sont accompagnées d'une baisse marquée des sorties du système éducatif, qui diminuent de moitié.

Ces importants progrès de scolarisation ont eu également des conséquences sur les inégalités sociales de réussite et d'orientation. Dans le panel 1995, la proportion d'enfants de cadres et d'enseignants bacheliers « à l'heure » ou en avance était supérieure de 38 points à celle des enfants d'ouvriers. Cet écart est de 29 points dans le panel 2007. Les enfants d'ouvriers sont encore, au cours de l'année scolaire 2014-2015, quatre fois plus souvent engagés dans la préparation d'un diplôme d'enseignement professionnel que ceux de cadres (2). Cet écart était d'un pour cinq dans le panel 1995.

De même, plus le diplôme de la mère est élevé, plus les élèves obtiennent un baccalauréat sans retard. Un élève dont la mère est diplômée du supérieur a deux fois plus de chance d'être bachelier sans retard qu'un élève dont la mère est sans diplôme.

Les filles continuent d'avoir des parcours scolaires plus fluides que les garçons : 63,6 % d'entre elles ont obtenu le baccalauréat en 2014, contre seulement 51,1 % des garçons (1). De même, moins d'une fille sur 10 (9,2 %) est sortie du système éducatif en 2014 ou avant, contre 14,3 % des garçons.

La taille et la structure familiale jouent également sur le parcours scolaire des élèves. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents deviennent plus souvent bacheliers que les jeunes appartenant à une famille recomposée ou une famille monoparentale. Par ailleurs, au-delà du deuxième enfant, les chances d'obtenir le baccalauréat sans retard déclinent au fur et à mesure que la taille de la famille augmente. Comparativement à un élève d'une famille de six enfants ou plus, un élève d'une fratrie de deux enfants présente un taux d'obtention du baccalauréat à l'heure supérieur de 25 points. Cet écart n'était que de 18 points dans le panel 1995. Cela suggère que les évolutions récentes du système éducatif ont plus profité aux enfants de fratries réduites.

SOURCES

MENESR-DEPP, Panel 2007 et panel 1995.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2007, représentatif au 1/22^e de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 2007, est composé de 35 000 élèves entrés pour la première fois en sixième à cette date. Il a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques d'élèves scolarisés pour la première fois dans cette classe dans un collège public ou privé de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

- Le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés pour la première fois à ce niveau dans un collège public ou privé de France métropolitaine. Il est composé de 16 000 élèves entrés pour la première fois en sixième en septembre 1995.

LA POPULATION ÉTUDIÉE - Il s'agit des entrants en sixième (y compris Segpa) de ces deux panels, dont la scolarité a pu être observée pendant les sept premières années d'études secondaires. Afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 2007 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté.

CEP - Certificat d'études primaires.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'information : 13.24.

- Caille J.-P., « Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale », *Éducation & formations*, n° 85, novembre 2014.

- Cretin L., « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? », *Éducation & formations*, n° 82, décembre 2012.

1 Situation scolaire des élèves sept ans après leur entrée en sixième, en %.

	Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2014-2015			Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2002-2003		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Bacheliers	57,2	51,1	63,6	29,8	23,0	37,1
Second cycle général et technologique	13,4	13,9	12,9	27,4	26,6	28,2
Terminale	12,6	13,0	12,2	22,1	21,4	22,8
Première	0,8	0,8	0,7	5,1	5,0	5,3
Seconde	ε	ε	ε	0,1	0,2	0,1
Second cycle professionnel	17,1	20,3	13,9	18,9	21,8	15,9
BEP				5,3	6,3	4,1
CAP	4,7	6,2	3,2	2,6	3,1	2,1
Terminale professionnelle	9,5	10,7	8,2	4,4	4,8	4,0
Première professionnelle	2,5	2,8	2,2	6,6	7,6	5,6
Seconde professionnelle	0,5	0,6	0,4			
Autres situations	0,5	0,5	0,4	0,3	0,2	0,3
Sortie du système scolaire	11,8	14,3	9,2	23,7	28,5	18,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé.

Lecture : 57,2 % des élèves entrés en sixième en 2007 sont bacheliers sans retard sept ans après leur entrée en 6^e. 13,4 % sont encore en second cycle général et technologique en 2014-2015.

2 Situation des élèves sept ans après l'entrée en sixième selon leurs caractéristiques sociales et familiales, en %.

		Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2014-2015				Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2002-2003			
		Bacheliers	en second cycle G.T	dont en terminale G.T	en second cycle pro	Bacheliers	en second cycle G.T	dont en terminale G.T	en second cycle pro
Origine sociale de l'élève (1)	Agriculteur exploitant	67,7	8,5	7,9	16,1	35,6	23,4	19,7	27,0
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	59,5	14,6	13,9	17,1	32,2	31,0	25,2	17,5
	Cadre, enseignant	75,9	15,3	14,5	6,5	56,1	34,0	28,8	5,4
	Profession intermédiaire	61,9	15,5	14,5	14,8	38,7	33,1	27,5	16,5
	Employé	51,1	14,1	13,3	19,3	24,3	27,7	21,8	21,6
	Ouvrier	46,8	11,2	10,4	23,6	18,4	22,8	17,8	25,2
	Inactif	27,3	7,8	7,3	20,7	7,8	16,4	11,3	18,9
Diplôme de la mère	Aucun diplôme	38,2	10,9	10,3	24,3	15,3	20,3	15,3	24,9
	CEP ou brevet	50,8	13,3	12,1	21,2	24,8	26,9	21,8	23,0
	CAP, BEP	48,6	13,0	12,2	23,4	26,0	31,4	25,3	22,9
	Baccalauréat	64,1	16,1	15,0	13,9	44,6	34,6	29,4	12,4
	Diplôme du supérieur	76,2	14,2	13,6	6,9	59,1	30,9	26,3	5,9
Inconnu	43,5	10,4	10,1	23,1	18,8	22,8	17,3	21,5	
Structure familiale	Père et mère	61,5	13,1	12,4	15,7	33,0	28,0	23,0	19,1
	Garde alternée	58,6	16,1	15,1	15,9				
	Monoparentale	44,0	13,9	12,9	21,1	20,8	26,0	20,1	19,1
	Recomposée	45,4	14,1	13,2	22,4	20,7	28,1	20,8	17,8
	Autre situation	34,9	11,8	11,4	27,5	11,8	17,8	14,7	21,6
Taille de la famille	Enfant unique	56,6	14,6	13,5	17,9	33,3	28,9	23,2	17,8
	2 enfants	62,8	13,8	13,0	15,7	33,7	30,8	25,4	18,6
	3 enfants	58,3	13,2	12,4	16,9	31,2	27,1	21,6	19,4
	4 enfants	49,9	12,6	11,7	20,0	26,0	23,6	18,9	19,1
	5 enfants	46,7	13,2	12,4	18,6	19,8	23,2	18,2	20,3
	6 enfants ou plus	38,0	11,6	10,8	20,6	15,7	20,7	15,6	20,4
Ensemble	57,2	13,4	12,6	17,2	29,8	27,4	22,1	18,9	

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé.

1. Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture : 67,7 % des élèves, entrés pour la première fois en sixième en 2007 et dont la personne de référence du ménage est agriculteur, sont devenus bacheliers sans retard. 8,5 % sont encore en second cycle G.T et 16,1 % en second cycle professionnel en 2014-2015.

DÉFINITIONS

LA FIN DES CLASSES de troisième et de seconde générale et technologique (GT) représente des moments importants de la scolarité dans le secondaire. Se déroule alors le processus d'orientation, qui débute avec l'expression des vœux des familles et se termine avec les décisions d'orientation. À la rentrée suivante, les élèves s'engagent dans la préparation d'un diplôme. Toutefois, des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus si nécessaire.

En 2013, 828 300 élèves étaient inscrits en troisième (y compris enseignement agricole et adapté) (1). À la rentrée suivante, en 2014, 61 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique (y compris enseignement agricole) ; 33,8 % se sont engagés dans un second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti ; 3,9 % ont redoublé ou suivi un enseignement préprofessionnel. Ces proportions ont évolué au cours des huit dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique (+ 7 points).

Les poursuites d'études constatées après la troisième des garçons et des filles diffèrent sensiblement (2). Les filles passent plus souvent en seconde générale et technologique que les garçons (66,9 % contre 55,2 % en 2014) et sont nettement moins attirées par l'apprentissage (2,5 % contre 7,4 %).

Les écarts observés selon l'âge atteint en troisième sont encore plus importants : les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent au moins trois fois plus souvent en seconde générale et technologique que les élèves en retard (74 % contre 22,5 % en 2014).

En 2013, 539 400 élèves étaient scolarisés en seconde GT (y compris enseignement agricole) (3). En 2014, 86,5 % ont intégré une première générale (63,2 %) ou technologique (23,3 %) ; 5,1 % se sont réorientés vers la voie professionnelle en tant que lycéens ou apprentis ; et 7,5 % ont redoublé. Entre 2006 et 2014, les scolarités à l'issue de la seconde se sont relativement modifiées : forte baisse des redoublements (- 6,9 points), forte hausse des scolarités vers la voie générale (+ 8,3 points).

Garçons et filles s'orientent différemment (4). En 2014, un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (38,8 % en S) ou technologique (12,8 % en STI2D, STL, STAV), quand ce n'est le cas que d'une fille sur trois.

Comme en troisième, les écarts observés selon l'âge sont encore plus importants. Les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique et, de façon prépondérante, en série STMG (23,0 % en 2014). Ils se réorientent vers la voie professionnelle près de cinq fois plus souvent que les élèves plus jeunes (respectivement 14,5 % contre 3,1 %).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères en charge de l'éducation, de l'agriculture et de la défense, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA).

LES SORTIES - Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif, pouvant continuer leur scolarité notamment dans les établissements sanitaires et sociaux ou à l'étranger.

À L'HEURE, EN AVANCE, EN RETARD - Ces indicateurs sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 14 ans en troisième et 15 ans en seconde GT. Voir 1.1.

CAP, BEP - Certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles.

SECONDE GT - Classe de détermination qui précède le cycle terminal (classes de première et terminale) préparant aux baccalauréats généraux ou technologiques (GT). Voir 4.10.

S, ES, L - Séries du baccalauréat général : scientifique (S), économique et social (ES), littéraire (L).

STI/STI2D, STL, STAV - Séries du baccalauréat technologique dites scientifiques : sciences et technologies industrielles (STI)/de l'industrie et du développement durable (STI2D), sciences et technologies de laboratoire (STL), sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV). Voir 4.10.

STT/STG/STMG, SMS/ST2S - Séries du baccalauréat technologique : sciences et technologies tertiaires (STT)/de la gestion (STG)/du management et de la gestion (STMG), sciences et technologies médico-sociales (SMS)/de la santé et du social (ST2S). Voir 4.10.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale.

- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent l'ensemble du système éducatif (établissements scolaires, quel que soit le ministère de tutelle hors santé-affaires sociales, et CFA). Elles diffèrent donc de celles présentées dans les pages qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (notamment 4.4, 4.8, 4.11 et 4.13).

1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, y compris Segpa et agricole, en %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution 2014/2006
Effectif en 3 ^e à la rentrée n-1 (en milliers)	841,3	826,3	804,4	791,9	800,4	811,1	817,7	819,7	828,3	
Seconde générale et technologique	54,0	54,2	54,6	56,2	56,6	57,4	58,4	60,3	61,0	7,0
Second cycle professionnel	37,8	38,1	37,7	36,8	36,8	36,6	35,9	34,5	33,8	-4,0
dont apprentissage	7,7	7,8	7,5	6,8	6,8	7,0	6,5	5,4	5,0	-2,7
. CAP et assimilés	11,8	12,2	12,2	13,4	13,1	13,2	12,7	11,7	11,2	-0,6
. BEP (1)	25,5	25,3	18,8	4,5	4,2					(1)
. Bac professionnel (1)	0,5	0,6	6,7	18,9	19,5	23,4	23,2	22,9	22,6	(1)
Rebroussement ou enseignement préprofessionnel	6,4	6,0	5,6	5,3	5,0	4,6	4,3	3,9	3,9	-2,5
Sorties (2)	1,8	1,7	2,1	1,7	1,6	1,4	1,4	1,3	1,3	-0,5
Total études + sorties	100,0									

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture : en 2013, on recensait 828 300 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2014, 33,8 % d'entre eux ont intégré le second cycle professionnel. Ils étaient 37,8 % dans ce cas en 2006, soit une baisse de 4 points sur la période.

2 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2014		2006		2014	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	À l'heure ou en avance	En retard	À l'heure ou en avance	En retard
Effectif en 3 ^e à la rentrée n-1 (en milliers)	425,6	415,7	422,5	405,8	511,3	330,0	620,0	208,3
Seconde générale et technologique	48,3	59,7	55,2	66,9	74,8	21,5	74,0	22,5
Second cycle professionnel	43,5	31,9	39,2	28,3	16,7	70,5	21,2	71,1
dont apprentissage	11,6	3,7	7,4	2,5	2,2	16,2	2,2	13,1
. CAP et assimilés	14,8	8,6	14,0	8,3	2,9	25,5	4,2	31,8
. BEP (1)	28,1	22,9			13,5	44,1		
. Bac professionnel (1)	0,6	0,4	25,2	20,0	0,3	0,9	17,0	39,3
Rebroussement ou ens. préprofessionnel	6,4	6,5	4,3	3,5	7,9	4,3	4,2	3,2
Sorties (2)	1,8	1,9	1,3	1,3	0,6	3,7	0,6	3,2
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

1. et 2. Voir tableau 1 supra.

3 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT, y compris agricole, en %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Évolution 2014/2006
Effectif en 2 ^e GT à la rentrée n-1 (en milliers)	538,3	534,4	522,3	505,8	506,7	511,2	520,2	527,0	539,4	
1^{re} générale	54,9	56,2	57,5	58,4	59,8	61,5	61,9	62,4	63,2	8,3
. 1 ^{re} S	28,9	29,9	30,5	30,6	31,5	32,4	33,1	33,6	34,2	5,3
. 1 ^{re} ES	16,7	17,1	17,8	18,5	18,9	19,1	19,3	19,1	19,4	2,7
. 1 ^{re} L	9,4	9,3	9,3	9,3	9,3	10,0	9,5	9,7	9,6	0,2
1^{re} technologique	23,6	23,6	23,8	23,6	23,2	23,1	23,0	23,6	23,3	-0,3
dont 1 ^{re} STI (1/STI2D, STL, STAV)	7,4	7,3	7,4	7,1	6,8	7,0	7,2	7,4	7,5	0,1
dont 1 ^{re} STI/STG/STMG	12,2	12,1	12,1	12,1	12,1	11,8	11,3	11,2	10,9	-1,3
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,6	5,5	5,4	5,6	5,5	5,4	5,2	5,1	-0,8
2^e GT (redoublement)	14,4	13,3	12,2	11,5	10,8	9,4	8,9	7,9	7,5	-6,9
Sorties (2)	1,1	1,3	1,0	1,1	0,7	0,5	0,8	0,9	0,9	-0,2
Total études + sorties	100,0									

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

1. La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture : en 2013, on recensait 539 400 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2014, 63,2 % d'entre eux ont poursuivi en première générale. Ils étaient 54,9 % dans ce cas en 2006, soit une augmentation de 8,3 points sur la période.

4 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2014		2006		2014	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	À l'heure ou en avance	En retard	À l'heure ou en avance	En retard
Effectif en 2 ^e GT à la rentrée n-1 (en milliers)	246,1	292,2	250,9	288,5	384,6	153,7	447,3	92,1
1^{re} générale	51,5	57,9	59,4	66,6	63,8	32,8	68,6	37,1
. 1 ^{re} S	34,0	24,6	38,8	30,1	35,9	11,3	38,6	12,5
. 1 ^{re} ES	13,4	19,5	16,4	22,2	18,2	12,7	20,5	14,6
. 1 ^{re} L	4,2	13,8	4,2	14,3	9,6	8,8	9,5	10,0
1^{re} technologique	25,9	21,7	25,5	21,4	16,8	40,8	19,5	41,6
dont 1 ^{re} STI/STI2D (1), STL, STAV	13,2	2,5	12,8	2,9	6,0	10,9	6,8	11,1
dont 1 ^{re} STI/STG/STMG	11,1	13,1	10,9	10,9	7,7	23,4	8,4	23,0
Réorientation vers la voie professionnelle	6,5	5,4	5,9	4,3	2,8	13,8	3,1	14,5
2^e GT (redoublement)	15,1	13,8	8,5	6,6	16,1	10,0	7,9	5,5
Sorties (2)	1,0	1,2	0,7	1,1	0,5	2,6	0,9	1,3
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

1. et 2. Voir tableau 1 supra.

DÉFINITIONS

En 2014-2015 le nombre d'apprentis continue de diminuer et s'établit à 405 900. La baisse est plus forte cette année que l'année précédente (- 4,4 % contre - 3,1 %) (1).

Le niveau V accueille deux apprentis sur cinq et 93 % des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Au niveau IV, un peu plus d'un quart des apprentis se répartissent entre le baccalauréat professionnel (53 700 apprentis) et le brevet professionnel (42 300). L'enseignement supérieur en comptabilise un peu plus d'un tiers, dont 42 % en BTS.

Les évolutions d'effectifs sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. Bien qu'elles continuent de rassembler plus des deux tiers des effectifs, les formations en apprentissage de niveau inférieur ou égal au baccalauréat diminuent de manière continue depuis 2008. En 2014-2015, le nombre d'apprentis en niveau V recule de 7,1 % du fait de la baisse de ceux préparant un CAP ; le niveau IV décroît également (- 6,1 %) avec une baisse des apprentis en baccalauréat professionnel et en brevet professionnel (respectivement - 8,8 % et - 3,4 % par rapport à l'année précédente).

Globalement, les niveaux du supérieur stagnent (+ 0,6 % par rapport à 2013 : baisse de 3,6 % pour le BTS et autres diplômes de niveau III et hausse de 5,3 % pour les diplômes de niveaux I et II. Les formations du supérieur, autres que le BTS, accueillent 20 % des apprentis en 2014-2015 contre 6 % en 2000-2001.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage. Elles représentent 32 % des effectifs (2). Cette proportion reste relativement stable d'une année à l'autre. À chaque niveau de formation, elle varie, de 26 % au niveau V à 47 % au niveau II (37 % en niveau I), en fonction de l'importance des spécialités des services.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans (âges théoriques des apprentis), 4,9 % suivent une formation en apprentissage. Liés au développement de l'apprentissage dans le supérieur, les taux de scolarisation augmentent entre 2013 et 2014 pour les âges supérieurs à 22 ans (3).

Les apprentis se répartissent dans un peu plus de 1 000 établissements, principalement en centre de formation d'apprentis (CFA). 49 % des effectifs d'apprentis relèvent d'un établissement géré par un organisme privé, 27 % par une chambre de métiers, de commerce ou d'industrie, 16 % par des établissements d'enseignement (lycées, universités ou sections d'apprentissage) (4).

APPRENTIS - Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA) - Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère en charge de l'agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent (4).

PRÉAPPRENTIS - Sous statut scolaire, les élèves suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage dont l'appellation a évolué dans le temps : classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

TAUX DE SCOLARISATION EN APPRENTISSAGE - Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.04.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
CAP	188 070	183 997	175 002	177 578	177 290	176 956	177 298	174 740	163 381	150 810
BEP	36 129	52 974	46 554	45 600	22 539	4 320	1 763			
Autres diplômes de niveau V	7 936	8 362	7 057	8 481	9 938	10 581	10 499	11 135	11 273	11 416
Total niveau V	232 135	245 333	228 613	231 659	209 767	191 857	189 560	185 875	174 654	162 226
BP	21 299	31 195	40 544	44 185	46 485	47 778	46 250	44 751	43 772	42 284
Bac professionnel	15 632	33 404	39 820	46 884	57 638	67 020	68 636	62 875	58 905	53 697
Autres diplômes de niveau IV	4 396	4 756	6 245	7 401	7 777	8 220	9 002	9 271	9 005	8 899
Total niveau IV	41 327	69 355	86 609	98 470	111 900	123 018	123 888	116 897	111 682	104 880
BTS	12 539	27 800	35 345	47 249	48 093	49 965	55 136	61 769	60 834	58 620
Autres diplômes de niveau III	2 734	7 753	8 888	11 323	11 439	12 109	12 057	13 099	13 214	12 799
Total niveau III	15 273	35 553	44 233	58 572	59 532	62 074	67 193	74 868	74 048	71 419
Licence	56	692	5 392	9 983	10 663	11 943	13 515	14 522	15 035	15 830
Master			2 999	7 023	8 083	9 522	11 194	12 676	13 441	13 784
Diplôme d'ingénieur	1 734	4 644	7 153	10 279	11 489	12 706	14 083	15 856	17 351	18 620
Autres diplômes de niveaux I et II	2 987	10 297	10 860	11 664	13 308	15 160	16 901	17 449	18 137	19 123
Total niveaux I et II	4 777	15 633	26 404	38 949	43 543	49 331	55 693	60 503	63 964	67 357
Total apprentis	293 512	365 874	385 859	427 650	424 742	426 280	436 334	438 143	424 348	405 882
Préapprentis	10 409	10 184	9 718	7 583	7 344	7 243	6 919	6 670	5 769	5 932
Total apprentis + préapprentis	303 921	376 058	395 577	435 233	432 086	433 523	443 253	444 813	430 117	411 814

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

2 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2014-2015

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau V	76 818	71 855	401	13 152	162 226	26,4
Niveau IV	35 355	44 939	21 297	3 289	104 880	32,7
Niveau III	34 601	33 806	944	2 068	71 419	37,9
Niveau II	1 745	2 650	1 332	18 016	23 743	47,0
Niveau I	13 875	15 529	8 181	5 964	(1) 43 614	37,2
Total	162 394	168 779	32 155	42 489	405 882	32,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris 65 apprentis en 4^e année d'apprentissage.

3 Taux de scolarisation par âge en apprentissage, en %.

Âge	Effectifs d'apprentis 2014	Taux de scolarisation en apprentissage	
		2014	2013
15 ans ou moins	14 572	1,8	1,9
16 ans	44 898	5,5	6,2
17 ans	54 419	6,8	7,6
18 ans	58 520	7,3	7,6
19 ans	54 327	7,0	7,2
20 ans	46 355	6,2	6,5
21 ans	38 153	5,2	5,4
22 ans	33 867	4,5	4,6
23 ans	25 993	3,4	3,2
24 ans	16 907	2,2	2,1
25 ans	10 273	1,3	1,3
26 ans et plus	7 325	n.s.	n.s.
16-25 ans	383 712	4,9	5,2

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

n.s. : non significatif.

Lecture : en 2014, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 ans, 7,3 % suivent une formation en apprentissage.

4 Répartition des apprentis par organisme gestionnaire, niveau de formation et nombre d'établissements en 2014-2015

	Secondaire	Supérieur	Total	Nombre d'établissements
Association mixte consulaire	11 852	1 906	13 758	20
Chambre d'agriculture	543	272	815	2
Chambre de commerce et d'industrie	22 258	21 261	43 519	82
Chambre des métiers	61 932	2 767	64 699	77
CFA résultant d'une convention nationale	302	31	333	4
Association, organisme pro, entreprise, groupement	119 820	82 648	202 468	509
Collectivités locales et territoriales	5 870	247	6 117	18
EPLEFPA (1)	17 878	5 983	23 861	96
Établissement de formation ou recherche	823	8 720	9 543	33
Établissement public local d'enseignement	16 140	8 096	24 236	111
Établissement scolaire privé sous contrat	4 372	1 969	6 341	26
Section d'apprentissage	1 054	1 110	2 164	23
Groupement d'intérêt public	4 262	3 766	8 028	11
Total	267 106	138 776	405 882	1 012

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

DÉFINITIONS

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions (voir 5.4).

Au 31 décembre 2014, six académies (Créteil, Lille, Lyon, Nantes, Paris et Versailles) forment chacune plus de 20 000 apprentis ; en particulier Versailles en accueille 33 300 et Nantes 26 700. La région académique Île-de-France concentre, à elle seule, 19,5 % de l'ensemble des apprentis de France (1).

Entre 2013 et 2014, la tendance nationale est à la baisse de l'effectif global d'apprentis (- 4,4 %). Plus des trois quarts des académies enregistrent une baisse de leurs effectifs supérieure à 3 %. Seulement trois académies ne perdent pas d'apprentis entre 2013 et 2014 : Mayotte enregistre une augmentation de 8,3 %, la Martinique de + 1,1 % et Paris de + 0,7 %.

La proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans apporte un autre classement. De 4,9 % au niveau national, elle varie de 1,4 % pour la Guyane à 6,2 % pour la région académique Centre-Val de Loire (2). Les régions académiques qui accueillent un grand nombre d'apprentis ne sont pas nécessairement celles qui ont les proportions d'apprentis les plus élevées. En Île-de-France, région académique accueillant le plus d'apprentis, la proportion d'apprentis parmi les 16-25 ans est de 4,8 %.

Entre 2013 et 2014, le nombre d'entrants en apprentissage est à la baisse (- 2,0 %), mais avec des évolutions différentes selon les régions académiques. Douze régions académiques connaissent une baisse de leur nombre d'entrées en apprentissage, dans deux régions académiques cet effectif stagne et dans quatre régions académiques, il est en progression (3).

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

ENTRÉES EN APPRENTISSAGE - Il s'agit d'apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage pour suivre la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie (par exemple, la dernière année de master, la deuxième et la troisième année de baccalauréat professionnel). Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans-emploi, stage, etc.).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

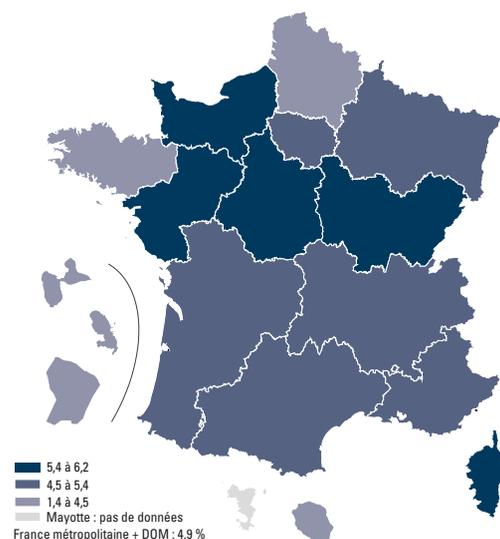
- Note d'Information : 16.04.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

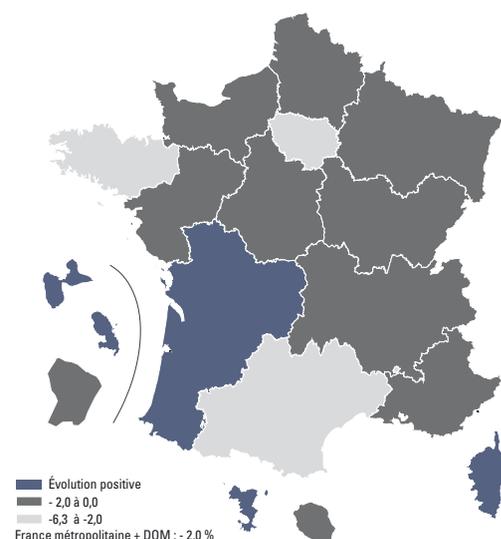
1 Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2014-2015

Régions académiques	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2013-2014
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Nancy-Metz	6 149	4 041	3 029	894	822	14 935	16 032
	Reims	3 681	2 130	928	273	653	7 665	8 280
	Strasbourg	5 918	3 769	2 800	1 087	1 216	14 790	15 194
	Total Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	15 748	9 940	6 757	2 254	2 691	37 390	39 506
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Bordeaux	8 517	4 520	2 561	683	1 739	18 020	18 386
	Limoges	1 780	1 100	384	252	151	3 667	3 751
	Poitiers	5 840	3 655	2 436	576	899	13 406	14 025
	Total Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	16 137	9 275	5 381	1 511	2 789	35 093	36 162
Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	4 495	2 202	770	239	443	8 149	8 816
	Grenoble	8 521	5 420	3 088	789	1 058	18 876	19 781
	Lyon	7 449	5 868	4 479	1 373	2 424	21 593	22 436
	Total Auvergne-Rhône-Alpes	20 465	13 490	8 337	2 401	3 925	48 618	51 033
Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	3 728	2 594	2 037	462	458	9 279	9 812
	Dijon	4 872	2 529	1 328	156	426	9 311	9 958
	Total Bourgogne-Franche-Comté	8 600	5 123	3 365	618	884	18 590	19 770
Bretagne	Rennes	8 032	4 995	2 250	612	1 271	17 160	17 949
Centre-Val de Loire	Orléans-Tours	8 166	4 976	3 171	800	1 013	18 126	19 258
	Corse	1 180	315	321	112	118	2 046	2 062
Île-de-France	Créteil	6 461	5 196	4 513	2 502	3 673	22 345	23 444
	Paris	3 760	4 524	5 125	3 099	7 058	23 566	23 391
	Versailles	7 151	6 820	7 347	4 325	7 656	33 299	34 553
	Total Île-de-France	17 372	16 540	16 985	9 926	18 387	79 210	81 388
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Montpellier	7 097	3 583	2 547	774	2 020	16 021	16 131
	Toulouse	7 633	3 736	2 692	620	1 376	16 057	17 203
	Total Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	14 730	7 319	5 239	1 394	3 396	32 078	33 334
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Amiens	4 617	3 024	2 032	353	1 222	11 248	11 875
	Lille	8 081	5 540	4 445	620	2 603	21 289	21 871
	Total Nord-Pas-de-Calais-Picardie	12 698	8 564	6 477	973	3 825	32 537	33 746
Normandie	Caen	5 000	2 911	1 129	244	600	9 884	10 514
	Rouen	5 894	3 243	1 860	419	1 161	12 577	13 429
	Total Normandie	10 894	6 154	2 989	663	1 761	22 461	23 943
Pays de la Loire	Nantes	10 898	8 850	4 571	912	1 439	26 670	28 286
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	7 237	4 712	2 716	704	1 186	16 555	17 589
	Nice	6 062	2 754	1 133	313	813	11 075	11 796
	Total PACA	13 299	7 466	3 849	1 017	1 999	27 630	29 385
France métropolitaine		158 219	103 007	69 692	23 193	43 498	397 609	415 822
Guadeloupe	Guadeloupe	797	193	349	82	16	1 437	1 496
Guyane	Guyane	322	54	127	87		590	663
Martinique	Martinique	438	540	345	186	8	1 517	1 500
Mayotte	Mayotte	231	42				273	252
La Réunion	La Réunion	2 219	1 044	906	195	92	4 456	4 615
DOM		4 007	1 873	1 727	550	116	8 273	8 526
France métropolitaine + DOM		162 226	104 880	71 419	23 743	43 614	405 882	424 348

2 Proportion d'apprentis parmi les 16-25 ans en 2014-2015, en %.



3 Évolution des entrées en apprentissage entre 2013 et 2014, en %.



DÉFINITIONS

En 2014-2015, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines de la production (58,6 %) (1). Il y a un contraste entre le secondaire (niveaux IV et V), relevant majoritairement des domaines de la production (68,0 %), et le supérieur (niveaux I, II et III), relevant majoritairement de ceux des services (59,0 %).

Au niveau V, près de trois apprentis sur quatre préparent leur diplôme dans les domaines de la production. Les effectifs les plus importants se concentrent dans les spécialités du génie civil et de la construction, et dans celles des transformations.

Les domaines de la production concentrent également un grand nombre d'apprentis en formation de niveau IV (62,0 %).

Les apprentis suivant une formation de l'enseignement supérieur relèvent majoritairement des domaines des services (57,0 % pour le niveau III, 72,6 % pour le niveau II et 54,2 % pour le niveau I) et plus particulièrement dans celui des échanges et gestion (respectivement pour ces trois niveaux 35,5 %, 53,8 % et 37,9 %).

Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage (32,4 %). La part des filles reste la plus élevée au niveau II (47,0 %). Plus globalement, la part des filles à chaque niveau est liée à l'importance de l'offre de formation dans les spécialités des services.

Les domaines de la production sont à dominante fortement masculine : 88,7 % sont des garçons. Les filles sont majoritaires en revanche dans les formations relevant des domaines « Services aux personnes » (76,6 %), « Matériaux souples » (69,8 %) et « Échanges et gestion » (58,5 %).

SPÉCIALITÉS DE FORMATIONS - La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 16.04.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2014-2015

Domaines de spécialités	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-	-	-	-	-	-	232	40,5	0,3
12 - Sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Lettres et arts	-	-	-	41	58,5	€	22	45,5	€
Domaines disciplinaires	-	-	-	41	58,5	€	254	40,9	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	107	4,7	0,1	550	16,0	0,5	5 268	6,8	7,4
21 - Agriculture, pêche, forêt	10 559	10,6	6,5	11 108	18,5	10,6	6 921	24,0	9,7
22 - Transformations	51 738	18,3	31,9	15 842	15,8	15,1	3 273	21,9	4,6
23 - Génie civil, constructions, bois	36 270	2,5	22,4	12 354	5,4	11,8	3 587	10,3	5,0
24 - Matériaux souples	541	63,2	0,3	161	75,2	0,2	113	85,0	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	19 947	1,7	12,3	24 955	2,3	23,8	11 324	3,5	15,9
Domaines de la production	119 162	10,2	73,5	64 970	9,2	62,0	30 486	11,8	42,7
30 - Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	1 009	85,0	1,0	27	70,4	€
31 - Échanges et gestion	16 128	67,0	9,9	12 837	58,8	12,2	25 370	56,2	35,5
32 - Communication et information	405	25,4	0,3	1 300	41,8	1,2	6 591	51,8	9,2
33 - Services aux personnes	25 730	75,9	15,9	23 747	80,1	22,6	7 671	69,8	10,7
34 - Services à la collectivité	801	33,3	0,5	976	34,5	0,9	1 020	34,7	1,4
Domaines des services	43 064	71,3	26,6	39 869	71,0	38,0	40 679	57,5	57,0
Total	162 226	26,4	100,0	104 880	32,7	100,0	71 419	37,9	100,0

Domaines de spécialités	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	225	41,3	1,0	796	45,1	1,8	1 253	43,6	0,3
12 - Sciences humaines et droit	429	67,1	1,8	1 492	63,7	3,4	1 921	64,4	0,5
13 - Lettres et arts	45	51,1	0,2	157	87,9	0,4	265	73,6	0,1
Domaines disciplinaires	699	57,8	2,9	2 445	59,2	5,6	3 439	57,5	0,9
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 654	23,8	7,0	5 917	16,9	13,6	13 496	13,7	3,3
21 - Agriculture, pêche, forêt	502	32,1	2,1	881	51,3	2,0	29 971	18,2	7,4
22 - Transformations	2 142	45,7	9,0	2 421	36,6	5,6	75 416	19,3	18,6
23 - Génie civil, constructions, bois	579	18,3	2,4	2 079	18,0	4,8	54 869	4,4	13,5
24 - Matériaux souples	47	85,1	0,2	165	71,5	0,4	1 027	69,8	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	873	6,8	3,7	6 054	10,9	13,9	63 153	3,2	15,6
Domaines de la production	5 797	30,0	24,4	17 517	19,9	40,2	237 932	11,3	58,6
30 - Spécialités plurivalentes des services	16	50,0	0,1	21	33,3	0,1	1 073	83,1	0,3
31 - Échanges et gestion	12 784	56,5	53,8	16 543	55,2	37,9	83 662	58,5	20,6
32 - Communication et information	2 743	27,5	11,6	5 472	21,9	12,6	16 511	36,4	4,1
33 - Services aux personnes	1 209	70,6	5,1	556	72,8	1,3	58 913	76,6	14,5
34 - Services à la collectivité	495	38,0	2,1	1 060	49,3	2,4	4 352	38,4	1,1
Domaines des services	17 247	52,3	72,6	23 652	47,6	54,2	164 511	62,4	40,5
Total	23 743	47,0	100,0	43 614	37,2	100,0	405 882	32,4	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Lecture : 17 247 apprentis de niveau II préparent un diplôme dans le domaine des services. 52,3 % sont des filles. 72,6 % des apprentis de niveau II se forment dans les spécialités des services.

DÉFINITIONS

LES FORMATIONS du second cycle professionnel (principalement CAP pour le niveau V et brevet professionnel ou baccalauréat professionnel pour le niveau IV) sont accessibles par apprentissage (formation en CFA) ou par la voie scolaire (formation en lycée). L'apprentissage représente, en 2014, 26,1 % des formations du second degré professionnel (niveaux V et IV) avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 53,6 % des effectifs de niveau V sont des apprentis, contre 14,6 % des effectifs de niveau IV (1). En 2014-2015, plus de la moitié des jeunes préparant un CAP le font sous statut apprenti alors que moins d'un jeune sur dix préparant un baccalauréat professionnel le fait sous ce statut.

Le poids de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré diminue de nouveau de 1,1 point entre 2013 et 2014. Les évolutions pour chacun des niveaux sont négatives mais d'amplitude différente : - 1,7 point pour le niveau V et - 0,5 point pour le niveau IV. La réforme de la voie professionnelle de l'enseignement secondaire a entraîné la disparition du BEP (niveau V) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en 3 ans (niveau IV). Cette réforme explique l'évolution jusqu'en 2012-2013 de la part de l'apprentissage dans les effectifs de niveaux V et IV : hausse de la part des apprentis au niveau V, baisse de leur part au niveau IV.

En CAP, le poids de l'apprentissage baisse sur la période 2000-2014. Cela s'explique par une augmentation des jeunes préparant ce diplôme sous statut scolaire en début de période, puis par une baisse récente du nombre d'apprentis en CAP.

Le poids de l'apprentissage pour le baccalauréat professionnel augmente entre 2000 et 2007, lié à la croissance plus importante de l'effectif d'apprentis que celle des élèves puis décroît à partir de 2008.

Le poids de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation (2). La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière d'apprentissage.

En France métropolitaine, son poids varie, pour le niveau V, de 40,2 % dans l'académie de Lille à 69,7 % dans l'académie de Corse et, pour le niveau IV, de 10,5 % dans l'académie de Lille à 25,3 % dans l'académie de Paris. Dans les DOM, le poids de l'apprentissage est faible : 24,5 % pour le niveau V et 5,8 % pour le niveau IV.

STATUT SCOLAIRE - Pour le niveau V, élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, une mention complémentaire ou un autre diplôme de ce niveau.

Pour le niveau IV, élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'arts ou un autre diplôme de ce niveau.

APPRENTIS DU SECOND CYCLE PROFESSIONNEL - Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, mention complémentaire ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.
- Système d'information Scolarité.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.04.
- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel, en %.

	2000 2001	2005 2006	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Niveau V	28,8	27,6	29,0	31,3	39,0	46,4	51,2	56,5	55,3	53,6
<i>dont CAP</i>	65,5	62,0	62,2	61,0	58,3	57,0	57,0	56,7	55,1	53,3
Niveau IV	26,6	28,8	29,9	25,4	19,5	17,6	16,8	16,1	15,1	14,6
<i>dont bac professionnel</i>	14,8	15,7	16,7	13,9	11,1	10,4	10,1	9,4	8,6	8,0
Ensemble	28,3	27,9	29,3	29,3	28,9	28,3	28,3	28,7	27,2	26,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.**

Lecture : en 2014-2015, 53,6 % des jeunes suivant une formation de niveau V le font sous statut d'apprenti. C'est le cas de 53,3 % des jeunes préparant un CAP.

2 Poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel par région et académie en 2014-2015

Régions académiques	Académies	Effectifs du second cycle professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
		Statut scolaire		Statut apprenti		Niveau V	Niveau IV	Ensemble
		Niveau V (2)	Niveau IV (3)	Niveau V	Niveau IV (4)			
Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine	Nancy-Metz	4 269	23 257	6 149	4 041	59,0	14,8	27,0
	Reims	3 169	13 675	3 681	2 130	53,7	13,5	25,6
	Strasbourg	3 598	15 012	5 918	3 769	62,2	20,1	34,2
	Total Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	11 036	51 944	15 748	9 940	58,8	16,1	29,0
Aquitaine-Limousin- Poitou-Charentes	Bordeaux	6 405	29 941	8 517	4 520	57,1	13,1	26,4
	Limoges	1 645	6 510	1 780	1 100	52,0	14,5	26,1
	Poitiers	3 582	16 027	5 840	3 655	62,0	18,6	32,6
	Total Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	11 632	52 478	16 137	9 275	58,1	15,0	28,4
Auvergne- Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	2 822	12 031	4 495	2 202	61,4	15,5	31,1
	Grenoble	7 499	29 325	8 521	5 420	53,2	15,6	27,5
	Lyon	6 514	26 934	7 449	5 868	53,3	17,9	28,5
	Total Auvergne-Rhône-Alpes	16 835	68 290	20 465	13 490	54,9	16,5	28,5
Bourgogne- Franche-Comté	Besançon	2 501	11 970	3 728	2 594	59,8	17,8	30,4
	Dijon	3 160	15 247	4 872	2 529	60,7	14,2	28,7
	Total Bourgogne-Franche-Comté	5 661	27 217	8 600	5 123	60,3	15,8	29,4
Bretagne	Rennes	6 204	32 876	8 032	4 995	56,4	13,2	25,0
Centre-Val de Loire	Orléans-Tours	4 184	22 838	8 166	4 976	66,1	17,9	32,7
Corse	Corse	512	2 090	1 180	315	69,7	13,1	36,5
Île-de-France	Créteil	6 993	39 614	6 461	5 196	48,0	11,6	20,0
	Paris	3 905	13 359	3 760	4 524	49,1	25,3	32,4
	Versailles	7 783	41 606	7 151	6 820	47,9	14,1	22,1
	Total Île-de-France	18 681	94 579	17 372	16 540	48,2	14,9	23,0
Languedoc-Roussillon- Midi-Pyrénées	Montpellier	5 610	25 642	7 097	3 583	55,9	12,3	25,5
	Toulouse	4 765	27 108	7 633	3 736	61,6	12,1	26,3
	Total Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	10 375	52 750	14 730	7 319	58,7	12,2	25,9
Nord-Pas-de-Calais- Picardie	Amiens	5 223	21 056	4 617	3 024	46,9	12,6	22,5
	Lille	12 015	47 210	8 081	5 540	40,2	10,5	18,7
	Total Nord-Pas-de-Calais-Picardie	17 238	68 266	12 698	8 564	42,4	11,1	19,9
Normandie	Caen	3 563	15 121	5 000	2 911	58,4	16,1	29,7
	Rouen	3 721	17 813	5 894	3 243	61,3	15,4	29,8
	Total Normandie	7 284	32 934	10 894	6 154	59,9	15,7	29,8
Pays de la Loire	Nantes	7 695	35 799	10 898	8 850	58,6	19,8	31,2
Provence- Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	7 779	25 793	7 237	4 712	48,2	15,4	26,2
	Nice	2 874	16 200	6 062	2 754	67,8	14,5	31,6
	Total PACA	10 653	41 993	13 299	7 466	55,5	15,1	28,3
France métropolitaine		127 990	584 054	158 219	103 007	55,3	15,0	26,8
Guadeloupe	Guadeloupe	1 793	6 569	797	193	30,8	2,9	10,6
Guyane	Guyane	2 308	4 104	322	54	12,2	1,3	5,5
Martinique	Martinique	1 526	4 802	438	540	22,3	10,1	13,4
Mayotte	Mayotte	1 789	2 828	231	42	11,4	1,5	5,6
La Réunion	La Réunion	4 908	11 935	2 219	1 044	31,1	8,0	16,2
DOM		12 324	30 238	4 007	1 873	24,5	5,8	12,1
France métropolitaine + DOM		140 314	614 292	162 226	104 880	53,6	14,6	26,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Apprentis/ensemble du second cycle professionnel (%).

2. Niveau V statut scolaire : CAP, mention complémentaire et autres diplômes de ce niveau.

3. Niveau IV statut scolaire : bac professionnel, BMA (brevet des métiers d'art) et autres diplômes de ce niveau.

4. Niveau IV statut apprenti : y compris 24 apprentis préparant un brevet de technicien et 80 apprentis préparant un bac technologique.

DÉFINITIONS

EN 2014-2015, 60,7 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent de la voie scolaire (formation en collège ou lycée), 24,8 % étaient déjà apprentis l'année précédente, 9,6 % étaient dans une autre situation (sans emploi par exemple) (1). La part des apprentis en provenance de la voie scolaire augmente cette année (+ 3 points par rapport à 2013) alors que les entrées en provenance de l'apprentissage diminuent de pratiquement 1 point.

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (principalement CAP), sept sur dix arrivent de la voie scolaire, majoritairement après une classe de troisième (43,0 %). La part des apprentis venant de la voie scolaire est en progression de + 3,5 points par rapport 2013, alors que celle des entrées en provenance de l'apprentissage recule de 1,1 point.

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau IV, près de la moitié suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente. Il s'agit généralement d'une formation de niveau V. Ainsi, l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant emploi et formation, aux côtés des filières sous statut scolaire. Les effectifs d'apprentis de niveau IV originaires de troisième stagnent en 2014 (- 0,4 point) après une diminution l'année précédente de - 1,8 point. Ceux venant du second cycle professionnel sous statut scolaire augmentent en 2014 et leur part atteint 15,7 %, soit une hausse de 2,4 points par rapport à 2013. Cela marque une rupture dans le recul important du second cycle professionnel entre 2008 et 2013 (passant de 30,7 % à 13,3 %). Cela s'expliquait par la mise en place de la réforme de la voie professionnelle qui a créé le baccalauréat professionnel en trois ans, diplôme de niveau IV qui recrute parmi les sortants de troisième.

Au sein d'un même niveau de formation, les origines des jeunes peuvent être très différentes selon le diplôme préparé. Ainsi, les apprentis en première année de baccalauréat professionnel viennent principalement d'une classe de troisième (41,2 %) ou d'une formation de second cycle suivie sous statut scolaire (27,2 %), alors que les apprentis en première année de brevet professionnel viennent majoritairement d'une formation de niveau V sous statut apprenti (61,8 %)(2) (3).

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

CFA - Centre de formation d'apprentis (voir. 5.1).

PRÉAPPRENTIS - Sous statut scolaire, les élèves suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage dont l'appellation a évolué dans le temps : classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.04.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Origine des apprentis de première année en 2014-2015, cursus 2 et 3 ans.

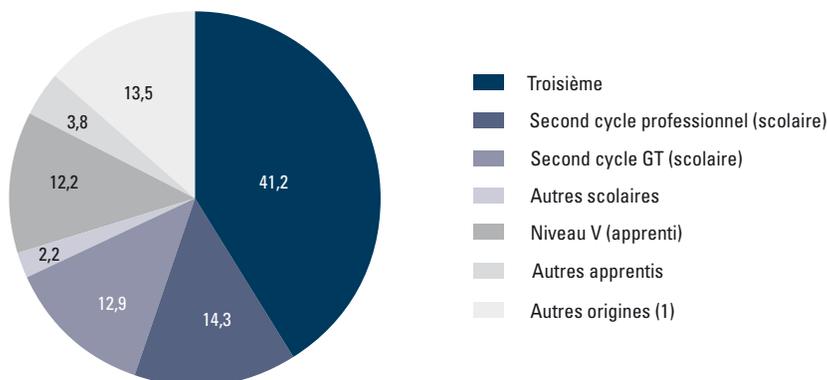
Origine (année 2013-2014)		Année 2014-2015					
		Niveau V		Niveau IV		Total	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Scolaires	5 ^e , 4 ^e , enseignement spécial	1 696	2,2	73	0,2	1 769	1,6
	3 ^e	33 044	43,0	4 036	11,4	37 080	33,1
	Préapprentissage	3 102	4,0	123	0,3	3 225	2,9
	2 nd cycle pro	9 392	12,2	5 566	15,7	14 958	13,3
	2 nd cycle GT	6 374	8,3	2 874	8,1	9 248	8,2
	Autres scolaires	116	0,2	2	ε	118	0,1
	Supérieur	681	0,9	1 007	2,8	1 688	1,5
	Total scolaires	54 405	70,8	13 681	38,7	68 086	60,7
Apprentis	Niveau V	9 357	12,2	15 477	43,8	24 834	22,1
	Niveau IV	1 362	1,8	1 301	3,7	2 663	2,4
	Niveau III	89	0,1	84	0,2	173	0,2
	Niveaux I et II	46	0,1	48	0,1	94	0,1
	Total apprentis	10 854	14,1	16 910	47,8	27 764	24,8
Ni scolaire, ni apprenti (1)							
Origine inconnue		7 229	9,4	3 525	10,0	10 754	9,6
		4 330	5,6	1 239	3,5	5 569	5,0
Ensemble		76 818	100,0	35 355	100,0	112 173	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Stage, emploi, chômage.

Lecture : 47,8 % des apprentis de première année de niveau IV étaient l'année précédente en apprentissage.

2 Origine des apprentis de première année de baccalauréat professionnel en 2014-2015, en %.

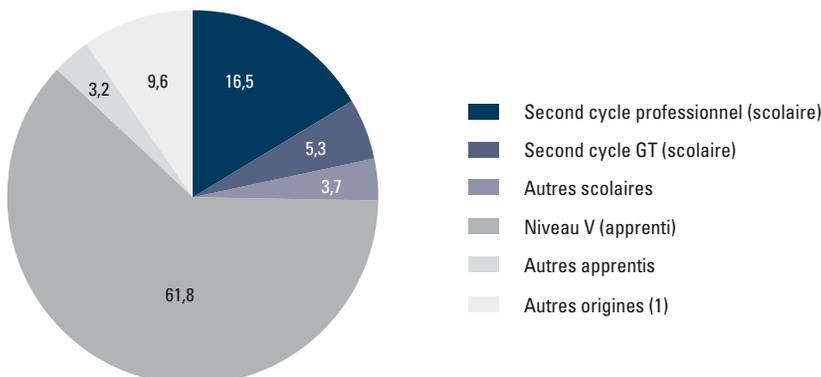


► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 41,2 % des apprentis de première année de baccalauréat professionnel étaient l'année précédente en classe de troisième.

3 Origine des apprentis de première année de brevet professionnel en 2014-2015, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 61,8 % des apprentis de première année de brevet professionnel préparaient l'année précédente une formation de niveau V sous statut apprenti.

DÉFINITIONS

ALORS QU'IL ÉTAIT EN PROGRESSION DEPUIS 1993, l'apprentissage dans l'enseignement supérieur stagne cette année (1). En 2014, 138 800 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit + 0,6 % par rapport à l'année précédente. Le niveau III représente 51,5 % des apprentis du supérieur, le niveau II 17,1 % et le niveau I 31,4 %. Les niveaux I et II enregistrent une augmentation par rapport à 2013 : 3,5 % pour le niveau II et 6,3 % pour le niveau I, alors que le niveau III baisse (- 3,6 %).

Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 42,2 % des apprentis du supérieur. Les effectifs d'apprentis en BTS continuent de diminuer cette année (- 3,6 % par rapport à 2013). Les effectifs d'apprentis préparant un DUT stagnent (- 0,6 %) et atteignent 5 800 jeunes en 2014.

En revanche, le nombre d'apprentis préparant une licence ou un master professionnels progresse toujours. 18 600 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 17 400 l'année précédente), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique, spécialités à faible taux de féminisation (13,5 % de filles contre 17,5 % pour l'ensemble des formations d'ingénieurs).

47,7 % des jeunes inscrits en première année de niveau III par apprentissage sont issus d'une terminale de lycée ; la part de ceux venant de terminale générale perd 0,9 point par rapport à 2013, celle des autres terminales progresse (+ 0,6 point pour les terminales professionnelles et + 1 point pour les terminales technologiques). Ils sont peu nombreux (11,7 % en 2014) à intégrer une formation de niveau III par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. En 2014, la proportion de jeunes inscrits dans ce niveau de formation, et qui étaient déjà apprentis l'année précédente, est de 19,1 % (2).

30,6 % des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente, 27,3 % suivaient déjà une formation par apprentissage (3).

25,5 % des apprentis en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs) étaient déjà sous ce statut l'année précédente, ils sont 29,6 % à venir d'un BTS ou d'un DUT sous statut étudiant et 31,2 % à venir d'une autre formation du supérieur sous statut étudiant (4).

POPULATION CONCERNÉE - Les apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur dans un centre de formation d'apprentis (CFA) de France métropolitaine et des DOM. Il n'y a pas d'apprentis dans l'enseignement supérieur à Mayotte.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

BTS - Brevet de technicien supérieur.

DUT - Diplôme universitaire de technologie.

LICENCE - Les licences préparées en apprentissage sont essentiellement des licences professionnelles.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 16.04.

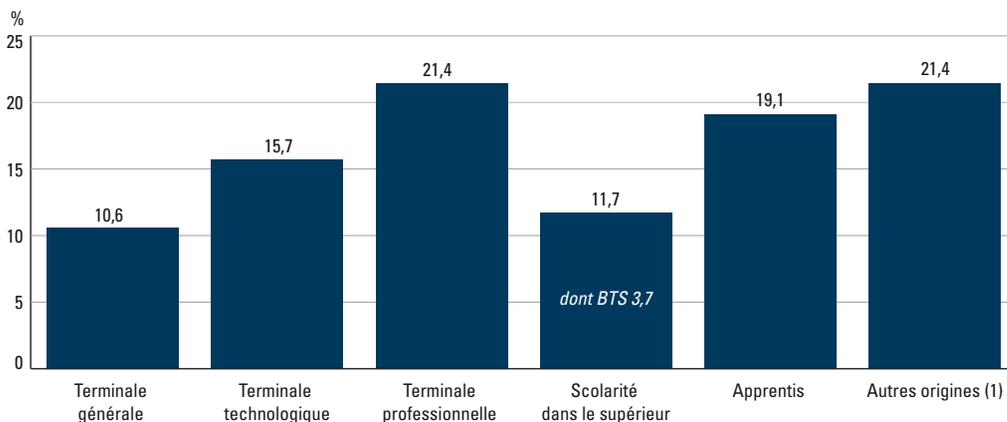
- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	Part des filles (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	35 345	48 093	49 965	55 136	61 769	60 834	58 620	36,0
DUT	2 067	4 285	4 717	5 390	5 548	5 731	5 887	5 836	5 799	36,7
Autres niveau III	667	3 468	4 171	6 049	6 561	6 326	7 212	7 378	7 000	55,6
Total niveau III	15 273	35 553	44 233	59 532	62 074	67 193	74 868	74 048	71 419	37,9
Licence	56	692	5 392	10 663	11 943	13 515	14 522	15 035	15 830	45,3
Maîtrise	577	1 837	1 489							
Autres niveau II	2 196	6 919	8 182	6 724	7 246	8 247	7 799	7 902	7 913	50,5
Total niveau II	2 829	9 448	15 063	17 387	19 189	21 762	22 321	22 937	23 743	47,0
Diplômes ingénieurs	1 734	4 644	7 153	11 489	12 706	14 083	15 856	17 351	18 620	17,5
DESS	193	1 162	411							
Master			2 999	8 083	9 522	11 194	12 676	13 441	13 784	54,2
Autres niveau I	21	379	778	6 584	7 914	8 654	9 650	10 235	11 210	48,8
Total niveau I	1 948	6 185	11 341	26 156	30 142	33 931	38 182	41 027	43 614	37,2
Ensemble	20 050	51 186	70 637	103 075	111 405	122 886	135 371	138 012	138 776	39,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

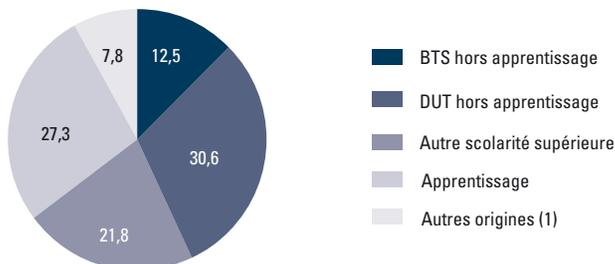
2 Origine des apprentis de première année de niveau III en 2014-2015, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (4,6 %).

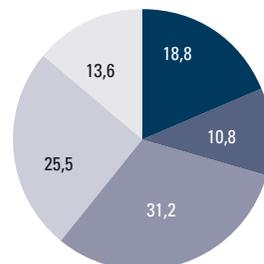
3 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2014-2015, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (3,8 %).

4 Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2014-2015, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (2,8 %).

DÉFINITIONS

AU 31 DÉCEMBRE 2015, 36 500 apprentis suivent leur formation en établissement public local d'enseignement (EPL), soit une diminution de 6,7 % par rapport à 2013 (contre - 4,4 % pour l'ensemble de l'apprentissage).

Les effectifs d'apprentis baissent dans toutes les structures juridiques : - 10,8 % pour les CFA, - 9,3 % pour les conventions de services et - 3,2 % pour les unités de formation par apprentissage (UFA). La part des apprentis en UFA ne cesse de croître : elle passe de 21 % en 2005 à 55 % en 2014, tandis que celle des effectifs en CFA passe de 62 % à 37 % (1). Les conventions de services concernent 8 % des apprentis en EPLE (contre 10 % en 2005).

En EPLE, les effectifs sont équilibrés sur les niveaux de formation III à V (près d'un tiers) contre 5 % en niveaux I et II. Les apprentis en EPLE représentent 9,0 % des apprentis : 7,1 % des apprentis en CAP, 8,3 % de ceux en BP, 14,2 % des apprentis en baccalauréat professionnel et surtout 19,1 % de ceux en BTS (2). Les effectifs d'apprentis en EPLE stagnent pour les formations de niveaux I et II alors qu'ils baissent pour les autres niveaux.

La région académique d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine – l'Alsace a une longue tradition d'apprentissage public – accueille à elle seule plus de 24 % des apprentis en EPLE, soit près de 24 % de l'ensemble de ses apprentis (3). Cette proportion en EPLE est également supérieure à 12 % dans trois autres régions académiques : Mayotte (100 %), Guadeloupe (12,5 %) et Nord-Pas-de-Calais-Picardie (12,1 %).

L'APPRENTISSAGE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPL) - Il existe quatre structures d'accueil des apprentis dans les EPLE (lycées professionnels, d'enseignement général et technologique ou polyvalents) prévues par le code du travail :

- **LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)** - L'EPL est l'organisme gestionnaire du CFA, qui est créé par convention entre l'EPL et le conseil régional. L'établissement assume les responsabilités administrative, financière et pédagogique des formations délivrées par le CFA implanté dans le lycée.

- **LA SECTION D'APPRENTISSAGE (SA)** - L'EPL est l'organisme gestionnaire de la section d'apprentissage, qui est créé par convention entre l'EPL, le conseil régional et l'entreprise.

Une SA est créée pour une seule formation répondant à un besoin ponctuel, pour un seul cycle de formation.

L'établissement assume les responsabilités administrative, financière et pédagogique de la formation implantée dans le lycée.

- **L'UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)** - L'EPL accueille une unité de formation par apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPL et un CFA (dans la majorité des académies, il s'agit d'un CFA académique).

Une UFA peut délivrer plusieurs formations.

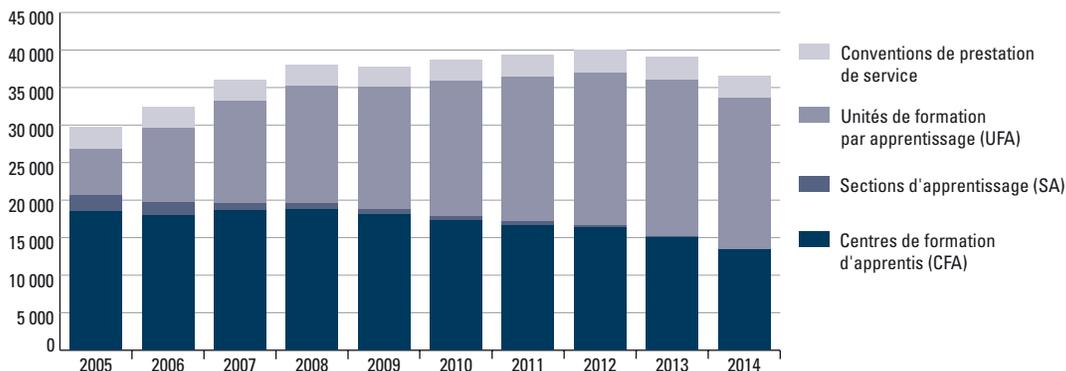
L'établissement d'accueil de l'UFA assume la seule responsabilité pédagogique des formations délivrées par l'UFA implantées dans le lycée, tandis que le CFA a les responsabilités administratives et financières.

- **LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES** (de type « L 6231-3 ») - L'EPL assure une « prestation de services » pour un CFA, dont les modalités sont définies par convention entre l'EPL et le CFA. Il s'agit, le plus souvent, d'assurer tout ou partie des enseignements pour une formation.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

1 Évolution des effectifs d'apprentis en EPLE par structure juridique



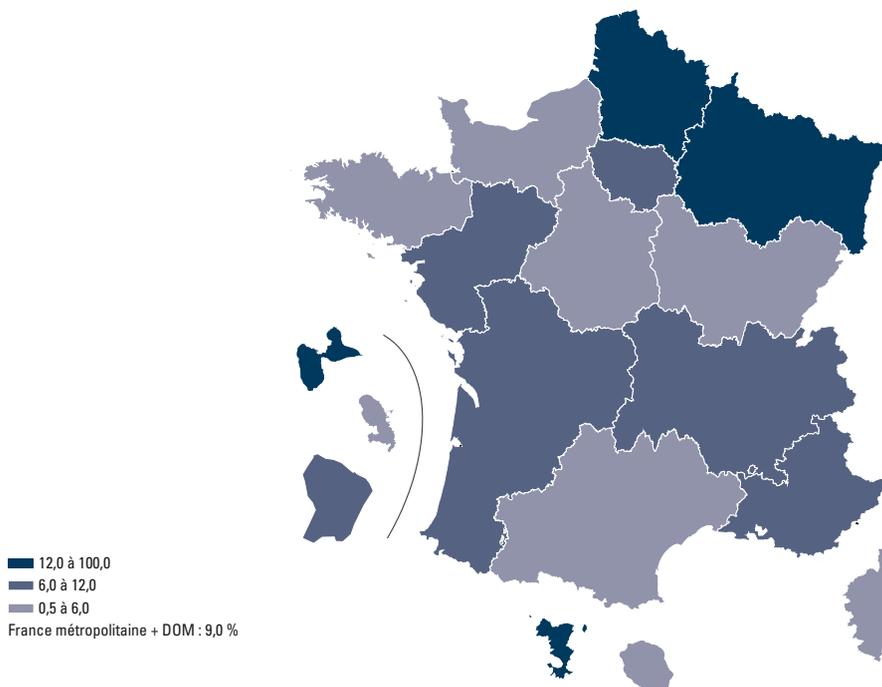
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

2 Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2014-2015

	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE (%)	Évolution EPLE 2014/2013 (%)
Niveau V	11 534	162 226	7,1	-8,6
dont CAP	10 785	150 810	7,2	-8,1
Niveau IV	11 628	104 880	11,1	-6,4
dont brevet professionnel	3 504	42 284	8,3	-3,8
dont bac professionnel	7 635	53 697	14,2	-7,8
Niveau III	11 503	71 419	16,1	-5,9
dont BTS	11 205	58 620	19,1	-5,8
Niveau I et II	1 797	67 357	2,7	-0,6
Ensemble	36 462	405 882	9,0	-6,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Part des apprentis en EPLE en 2014-2015, en %.



DÉFINITIONS

SELON LES RÉSULTATS provisoires pour l'année scolaire 2015-2016, 405 500 jeunes sont inscrits en apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA) de France métropolitaine et des DOM. Effectifs auxquels s'ajoutent 5 300 préapprentis (DIMA) (1). Le nombre d'apprentis se stabilise (- 0,1 %) en 2015 après deux années de baisse.

Cette année, sept académies voient leurs effectifs d'apprentis augmenter d'au moins 1 % : avec 7,2 % pour La Réunion, 2,9 % pour Montpellier et 2,6 % pour la Corse. Quinze académies voient leurs effectifs d'apprentis stagner, évolution comprise entre + 1 % et - 1 %. Les neuf autres académies voient leurs effectifs d'apprentis diminuer de plus de 1 %, notamment la Guyane (- 9,5 %), Mayotte (- 9,2 %) et Clermont-Ferrand (- 2,7 %).

Tous ministères confondus, les formations de niveau V accueillent 159 800 apprentis, soit 39 % de l'effectif total d'apprentis (2). 93 % des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Les formations de niveau IV accueillent 101 600 apprentis (25 %), répartis principalement entre le brevet professionnel et le baccalauréat professionnel. Au niveau III, 73 400 jeunes suivent une formation par la voie de l'apprentissage (18 %), la formation la plus fréquente étant le BTS (60 100). Ils sont 70 700 aux niveaux I et II (17 %) parmi lesquels 16 600 préparent une licence, 14 900 un master et 19 600 un diplôme d'ingénieur.

Les évolutions d'effectifs par rapport à 2014-2015 sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. En 2015-2016, les niveaux V et IV sont en recul respectivement de 1,5 % et 3,1 %. Les niveaux III, II et I augmentent avec une progression de 2,6 % pour le BTS, 5,0 % pour la licence, de 5,4 % pour le diplôme d'ingénieur et de 8,2 % pour le master.

Les apprentis sont accueillis dans 995 CFA et SA, dont 831 sous la tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et 137 sous celle du ministère en charge de l'agriculture (3).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des personnes inscrites (apprentis et préapprentis) dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA), y compris les CFA « agriculture ».

APPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

PRÉAPPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

CFA - Centre de formation d'apprentis.

SA - Section d'apprentissage d'un lycée ou d'une université.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole).

BP (A) - Brevet professionnel (agricole).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Résultats provisoires au 31 décembre 2015 et résultats définitifs au 31 décembre 2014.

1 Effectifs dans les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage par région et académie en 2015-2016, résultats provisoires (1).

Régions académiques	Académies	Effectifs totaux	Préapprentis (DIMA)	Apprentis	
				Effectifs	Évolution 2015/2014 (1)
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Nancy-Metz	15 098	378	14 720	-1,4
	Reims	7 696	154	7 542	-1,6
	Strasbourg	15 213	264	14 949	1,1
	Total Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	38 007	796	37 211	-0,5
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Bordeaux	18 457	442	18 015	0,0
	Limoges	3 783	68	3 715	1,3
	Poitiers	13 522	187	13 335	-0,5
	Total Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	35 762	697	35 065	-0,1
Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	8 021	93	7 928	-2,7
	Grenoble	18 841	266	18 575	-1,6
	Lyon	21 623	100	21 523	-0,3
	Total Auvergne-Rhône-Alpes	48 485	459	48 026	-1,2
Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	9 461	172	9 289	0,1
	Dijon	9 344	180	9 164	-1,6
	Total Bourgogne-Franche-Comté	18 805	352	18 453	-0,7
Bretagne	Rennes	17 418	168	17 250	0,5
Centre-Val de Loire	Orléans-Tours	18 499	337	18 162	0,2
Corse	Corse	2 100	-	2 100	2,6
Île-de-France	Créteil	22 437	261	22 176	-0,8
	Paris	23 716	56	23 660	0,4
	Versailles	33 560	554	33 006	-0,9
	Total Île-de-France	79 713	871	78 842	-0,5
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Montpellier	16 538	51	16 487	2,9
	Toulouse	16 564	438	16 126	0,4
	Total Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	33 102	489	32 613	1,7
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	Amiens	11 590	475	11 115	-1,2
	Lille	21 652	-	21 652	1,7
	Total Nord-Pas-de-Calais-Picardie	33 242	475	32 767	0,7
Normandie	Caen	9 794	-	9 794	-0,9
	Rouen	12 807	179	12 628	0,4
	Total Normandie	22 601	179	22 422	-0,2
Pays de la Loire	Nantes	27 161	352	26 809	0,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	16 264	-	16 264	-1,8
	Nice	10 973	-	10 973	-0,9
	Total PACA	27 237	-	27 237	-1,4
France métropolitaine		402 132	5175	396 957	-0,2
Guadeloupe	Guadeloupe	1 495	49	1 446	0,6
Guyane	Guyane	534	-	534	-9,5
Martinique	Martinique	1 636	97	1 539	1,5
Mayotte	Mayotte	248	-	248	-9,2
La Réunion	La Réunion	4 778	2	4 776	7,2
DOM		8 691	148	8 543	3,3
France métropolitaine + DOM		410 823	5 323	405 500	-0,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Évolution des effectifs d'apprentis entre les résultats provisoires au 31 décembre 2015 et les résultats définitifs au 31 décembre 2014.

2 Effectifs d'apprentis en CFA et SA par niveau et diplôme

	2014-2015 (1)	2015-2016 (2)	Évolution (%)
CAP	150 810	148 339	-1,6
Autres diplômes de niveau V	11 416	11 451	0,3
Niveau V	162 226	159 790	-1,5
BP	42 284	41 168	-2,6
Bac pro	53 697	51 120	-4,8
Autres diplômes de niveau IV	8 899	9 344	5,0
Niveau IV	104 880	101 632	-3,1
BTS	58 620	60 124	2,6
Autres diplômes de niveau III	12 799	13 246	3,5
Niveau III	71 419	73 370	2,7
Licence	15 830	16 615	5,0
Master	13 784	14 909	8,2
Diplôme d'ingénieur	18 620	19 624	5,4
Autres diplômes de niveaux I et II	19 123	19 560	2,3
Niveaux I et II	67 357	70 708	5,0
Total	405 882	405 500	-0,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Résultats issus de SIFA au 31 décembre 2014.

2. Résultats provisoires au 31 décembre 2015.

3 Répartition des CFA et SA selon le ministère de tutelle en 2015-2016

En charge de	Nombre de CFA/SA
Éducation nationale/Enseignement supérieur	849
Agriculture	137
Santé	19
Autres	6
Total	1 011

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

A LA RENTRÉE 2015, on recense 2 551 100 inscriptions d'étudiants dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM. La hausse de 3,2 % des inscriptions par rapport à la rentrée 2014 (+ 79 900 inscriptions) est en partie liée à un accroissement des doubles inscriptions des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles à l'université (1). En neutralisant cet effet, la hausse est de 2,5 % (+ 60 600 étudiants inscrits). Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur en France augmentent pour la septième année consécutive. Les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France. Le nombre d'étudiants étrangers augmente dans les mêmes proportions (+ 3,3 %).

L'enseignement privé rassemble 449 900 étudiants en 2015-2016, soit 17,6 % des effectifs du supérieur. Ses effectifs augmentent cette année de 2,8 %, après deux années de stagnation (2). La croissance des inscriptions dans l'enseignement public atteint 3,3 %, évolution prenant en compte l'accroissement des doubles inscriptions. Depuis trois ans, le rythme de croissance des inscriptions dans l'enseignement public est supérieur ou équivalent à celui observé dans l'enseignement privé. C'est une nette rupture de tendance puisque de 1998 à 2012, l'enseignement privé portait l'essentiel de la croissance. Entre 1998 et 2015, les inscriptions dans l'enseignement privé ont augmenté de 78,1 %, soit 197 300 étudiants supplémentaires, tandis qu'elles n'ont augmenté que de 12,1 % dans l'enseignement public, avec 227 000 étudiants de plus.

À la rentrée 2015, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 4,0 % (voir « Définitions »). La mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des CPGE et les universités, qui entraîne la double inscription des étudiants en classe préparatoire et à l'université, joue à la hausse : hors ces doubles inscriptions, l'augmentation globale est de 2,8 %.

Le nombre d'étudiants est stable en STS et assimilés, et progresse de 3,1 % dans la filière CPGE et préparations intégrées. Entre 2014 et 2015, les inscriptions dans les formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) restent très dynamiques (+ 3,5 %), dans le prolongement des années précédentes. Depuis les années 1990, elles ont connu une progression importante (+ 154 % entre 1990 et 2015). En revanche, à la rentrée 2015, le nombre d'étudiants n'a que légèrement augmenté (+ 1,4 %) dans les écoles de commerce, gestion et vente (hors STS). Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis les années 1990 (+ 195 % entre 1990 et 2015).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

UNIVERSITÉS - Depuis 2011, l'université de Lorraine (regroupant les universités de Metz, Nancy I et II et l'INP de Lorraine) est devenue un grand établissement. Ses effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRES Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire : Paris-Dauphine, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Institut d'études politiques de Paris (IEP), École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), Observatoire de Paris, École pratique des hautes études (EPHE), Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

STS ET ASSIMILÉS - Voir « Définitions » en 6.11.

CPGE - Voir « Définitions » en 6.10.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS, FORMATIONS D'INGÉNIEURS EN PARTENARIAT - Voir « Définitions » en 6.8.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS - Formation menant à un diplôme d'ingénieur, quel que soit le régime d'inscription. Comme en 6.8, les cycles préparatoires ingénieurs sont exclus. En revanche, les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses ici et exclues dans les effectifs affichés en 6.8.

ÉCOLES DE COMMERCE, GESTION ET VENTE - Voir « Définitions » en 6.9. Les effectifs totaux affichés ici incluent les STS contrairement à ceux figurant en 6.9.

AVERTISSEMENT

Évolutions entre 2014-2015 et 2015-2016 :

Les données sur le champ de l'enseignement supérieur sont provisoires, du fait de l'indisponibilité de certaines sources au moment où paraît cet ouvrage. Les comparaisons entre l'année actuelle et l'année précédente sont toujours réalisées par rapport aux données définitives, même quand celles-ci n'apparaissent pas dans les tableaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 15.08.

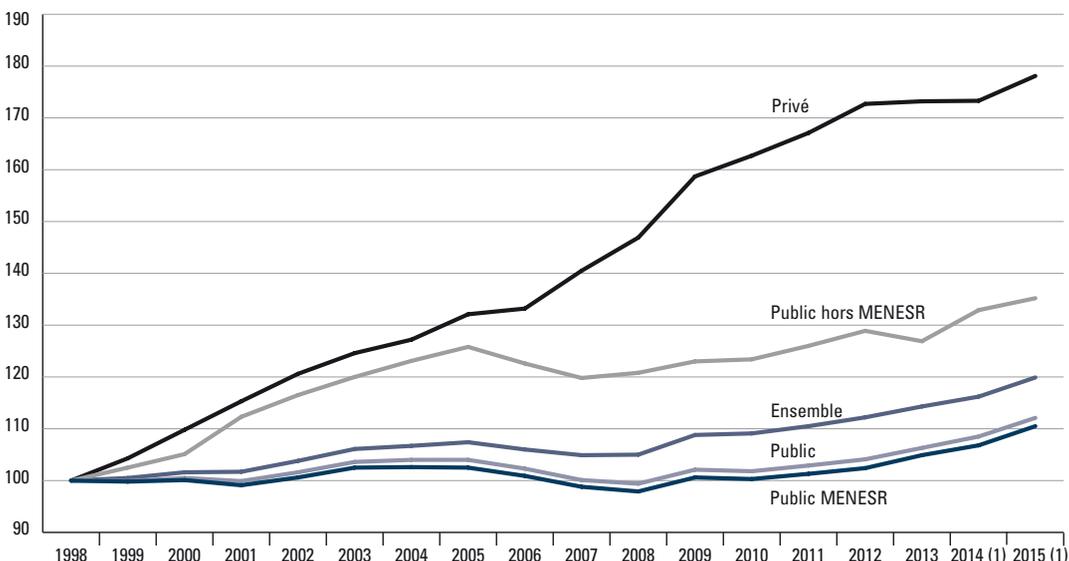
1 Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2015-2016, en milliers.

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total
Lycées					234,2	83,5	14,4	332,1
<i>dont privé</i>					62,1	12,0	4,7	78,8
Universités (2)	1 065,3	183,9	28,5	116,2		3,0	196,3	1 593,2
Autres établissements d'enseignement universitaires (3)	31,9	1,3					30,5	63,7
<i>dont privé</i>	19,4	1,3					11,6	32,3
Écoles normales supérieures							5,8	5,8
Écoles d'ingénieurs	9,6		118,0			9,0	6,3	143,0
<i>dont privé</i>	0,3		42,8			5,7	1,5	50,3
Écoles de commerce, gestion et vente					2,2		136,2	138,5
<i>dont privé</i>					2,2		135,1	137,3
Écoles juridiques et administratives							10,1	10,1
<i>dont privé</i>							4,9	4,9
Écoles de journalisme et écoles littéraires							7,2	7,2
<i>dont privé</i>							7,2	7,2
Écoles paramédicales hors université (4)		103,7						103,7
<i>dont privé</i>		25,0						25,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)							31,8	31,8
<i>dont privé</i>							30,8	30,8
Écoles supérieures artistiques et culturelles					1,1		46,9	47,9
<i>dont privé</i>					1,1		29,9	30,9
Écoles d'architecture							18,9	18,9
<i>dont privé</i>							0,8	0,8
Écoles vétérinaires							2,7	2,7
Autres écoles de spécialités diverses					18,6	2,5	31,5	52,5
<i>dont privé</i>					18,5	2,5	30,5	51,4
Total	1 106,8	288,9	146,4	116,2	256,1	98,0	538,7	2 551,1
<i>dont privé</i>	19,7	26,4	42,8		83,9	20,2	257,0	449,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 11 909 étudiants en 2015.
- Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.
- Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.
- Données provisoires en 2015-2016 (reconduction des données 2014-2015).

2 Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 1998, base 100 en 1998.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

- L'augmentation des inscriptions dans l'enseignement public sous tutelle du MENER en 2015 intègre la montée en charge des doubles inscriptions CPGE-universités, qui sont comptabilisées dans chacune des deux filières.

DÉFINITIONS

En 2015, 26 % des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes et Rennes, qui accueillent, à elles cinq, 29,1 % des effectifs totaux ; les plus petites de la métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent 2,4 % des effectifs totaux (1). Les effectifs augmentent par rapport à 2014 dans toutes les académies sauf en Corse. Ils croissent de façon importante dans les académies de Caen (+ 8,2 %) et de Rouen (+ 5,0 %), ainsi qu'à La Réunion (+ 6,1 %), en Guyane (+ 12,9 %) et à Mayotte (+ 35,4 %).

L'académie de Paris reçoit un grand nombre d'étudiants (13 % des effectifs) et propose une offre de formation très diversifiée. Seuls 5 % des étudiants parisiens sont inscrits dans une filière courte (préparation au DUT, STS ou formation assimilée) et 52 % sont inscrits à l'université (contre respectivement 15 % et 62 % sur l'ensemble du territoire national). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement présents.

Dans les académies d'Aix-Marseille, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Créteil, Limoges, Montpellier, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Poitiers et Strasbourg, plus des deux tiers des étudiants sont inscrits à l'université. Les écoles de commerce et l'enseignement privé y sont assez peu représentés.

Dans les académies de Besançon, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Nice, Rennes et Toulouse, la proportion d'étudiants inscrits à l'université est supérieure à la moyenne. Les filières courtes y sont également surreprésentées.

Lyon et Lille sont les deux académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale.

C'est dans les académies d'Amiens, de Besançon, de Créteil, de Nancy-Metz, de Toulouse et de Versailles que la part des étudiants inscrits en formation d'ingénieurs est la plus élevée. Dans les académies de Rouen, Reims, Bordeaux, Nice et Versailles, la part des écoles de commerce est élevée. Le profil de l'académie de Versailles est opposé à celui de l'académie de Créteil : le poids de l'université est plus fort à Créteil qu'à Versailles ; au contraire, la part des écoles de commerce, des formations d'ingénieurs et des CPGE est forte à Versailles.

Dans les DOM, 20 % des étudiants sont inscrits dans une STS ou une formation assimilée, alors que c'est le cas de seulement 10 % des étudiants en moyenne sur l'ensemble du territoire. Les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce y sont quasiment absentes.

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 6.1.

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS - L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Certaines universités ont des antennes ou d'autres composantes dans une académie différente. Dans ce cas, les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'académie de l'antenne. En 6.6, ils sont comptabilisés dans l'académie de l'université. Cela explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés en 6.2 et ceux affichés en 6.6.

UNIVERSITÉS - Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également l'institut universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte ouvert en 2012, ainsi que l'université de Lorraine devenue un grand établissement en 2011. Voir « Définitions » en 6.4.

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE) Voir « Définitions » en 6.10.

STS ET ASSIMILÉS - Voir « Définitions » en 6.11.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS - Voir « Définitions » en 6.1.

ÉCOLES DE COMMERCE, GESTION ET VENTE - Voir « Définitions » en 6.9.

AUTRES ÉCOLES ET FORMATIONS - Autres établissements d'enseignement universitaire, formations comptables, écoles normales supérieures, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées.

AVERTISSEMENT

Évolutions entre 2014-2015 et 2015-2016 :

Les données sur le champ de l'enseignement supérieur sont provisoires, du fait de l'indisponibilité de certaines sources au moment où paraît cet ouvrage. Les comparaisons entre l'année actuelle et l'année précédente sont toujours réalisées par rapport aux données définitives, même quand celles-ci n'apparaissent pas dans les tableaux.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE et autres enquêtes (voir 6.1).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 15.08.

1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2015-2016

Académies	Universités		STS et assimilés	CPGE	Formations d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce, gestion et vente (3)	Autres écoles et formations (4)	Ensemble (5)	Évolution 2015/2014 (%)
	Total (1)	dont préparation DUT							
Aix-Marseille	72 517	4 247	11 403	3 388	3 531	5 612	12 105	107 534	2,7
Amiens	27 076	3 195	6 522	1 157	5 430	475	7 023	47 683	3,8
Besançon	21 492	2 401	4 532	976	3 081	382	3 547	33 864	2,1
Bordeaux	77 273	5 218	12 327	3 143	4 686	11 746	12 742	121 428	2,9
Caen	28 217	2 859	5 382	1 272	1 711	1 850	3 922	41 897	8,2
Clermont-Ferrand	30 785	2 588	5 480	1 367	2 188	909	5 706	45 397	1,1
Corse	4 015	443	519	99	48	26	621	5 280	-1,5
Créteil	92 496	8 115	13 795	3 723	10 544	552	18 706	138 740	2,4
Dijon	27 841	2 585	5 791	1 929	1 799	2 288	4 896	43 732	1,8
Grenoble	60 132	7 216	10 712	2 599	5 758	5 326	8 509	91 602	3,2
Lille	104 712	7 373	19 147	5 520	10 363	10 658	24 171	171 764	4,6
Limoges	15 473	1 822	3 397	563	1 122	127	2 513	22 657	0,5
Lyon	116 092	7 479	12 882	6 189	13 947	9 875	28 170	186 073	4,2
Montpellier	75 095	3 954	11 480	2 693	3 258	4 584	11 471	107 576	4,1
Nancy-Metz	58 111	5 492	8 986	2 320	6 985	2 504	8 743	82 038	3,3
Nantes	70 950	5 631	16 713	4 311	9 400	5 829	21 601	127 159	2,6
Nice	38 860	3 570	6 327	2 508	1 850	5 644	5 823	59 771	4,8
Orléans-Tours	41 540	4 629	8 320	2 305	2 758	698	6 667	60 621	3,3
Paris	176 372	1 943	16 391	15 118	8 500	25 972	96 480	337 906	1,7
Poitiers	33 688	3 025	5 765	1 241	2 377	3 464	4 236	50 330	4,4
Reims	25 424	3 216	5 714	1 265	2 687	4 338	4 587	43 704	1,9
Rennes	80 175	6 557	15 063	4 118	8 431	4 319	14 095	125 100	3,7
Rouen	35 890	4 132	6 518	1 374	4 500	6 715	5 909	60 385	5,0
Strasbourg	56 004	3 878	6 830	2 450	3 996	222	7 457	75 192	2,9
Toulouse	84 503	6 730	12 531	4 167	10 418	5 781	15 819	132 941	2,4
Versailles	108 832	6 786	14 542	8 458	16 907	16 041	22 491	186 420	3,8
France métropolitaine	1 563 565	115 084	247 069	84 253	146 275	135 937	358 010	2 506 794	3,2
Guadeloupe	6 690	272	2 002	506	49		679	9 877	3,7
Guyane	2 889	146	685	67			269	3 910	12,9
Martinique	4 717	181	2 452	433		147	852	8 601	4,3
Mayotte	1 048		352				187	1 587	35,4
La Réunion	14 287	522	3 506	679	108	160	1 712	20 344	6,1
DOM	29 631	1 121	8 937	1 685	157	307	3 699	44 319	6,6
France métropolitaine + DOM	1 593 196	116 205	256 066	85 938	146 432	136 244	361 709	2 551 113	3,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris Lorraine.

2. Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».

3. Hors BTS.

4. Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2014.

5. Sans double compte des formations d'ingénieurs.

Note : la répartition des effectifs de l'enseignement supérieur en 2015-2016 par région académique est disponible dans le fichier .xls téléchargeable sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

DÉFINITIONS

LE POIDS des formations scientifiques dans l'enseignement supérieur a gagné plus de deux points en dix ans pour atteindre 33,6 % en 2015. Sur cette période, le nombre d'inscriptions d'étudiants en formations scientifiques a progressé plus rapidement que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+20 %, contre +11,7 %) (1). Après une période de stabilité relative de la part des étudiants en formations scientifiques entre 2010 et 2014, la hausse peut apparaître particulièrement soutenue cette année (+0,5 point). Cette évolution est toutefois essentiellement liée à la mise en place progressive de la double inscription systématique des étudiants en classe préparatoire et à l'université. Hors ces doubles inscriptions, la part des formations scientifiques augmente de 0,1 point entre 2014 et 2015, évolution qui traduit mieux la réalité.

Si la part des étudiants scientifiques dans l'enseignement supérieur a progressé depuis 2005, cela tient pour beaucoup aux formations de santé à l'université. Ces dernières, qui concentrent, en 2015, 26,1 % des étudiants scientifiques, ont vu leurs effectifs croître de 26,9 % en dix ans. Hors formations de santé, le poids des formations scientifiques a tout de même sensiblement augmenté depuis 2005 (23,5 % en 2005 à 24,8 % en 2015, ou encore 24,4 % en 2015 après neutralisation des doubles inscriptions) ; leur progression sur les dix dernières années (+17,7 %) étant supérieure à celle de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+11,7 %).

Les effectifs dans les formations universitaires scientifiques hors santé augmentent de 7,8 % (3,7 % hors doubles inscriptions en CPGE) entre 2014 et 2015. Les effectifs d'étudiants préparant un DUT du secteur de la production (y compris informatique) sont stables. L'augmentation est donc imputable aux formations longues (sciences de la vie, sciences fondamentales, plurisciences). Pour ces dernières, une dynamique semble enclenchée depuis quelques années : les effectifs progressent de près de 15,9 % en trois ans (7,1 % hors doubles inscriptions en CPGE).

Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (CPGE) augmente cette année de 2,8 %. Mais le poids des CPGE dans le total des formations scientifiques (6,2 % en 2015) a quasiment stagné depuis 2005. En revanche, en dix ans, les effectifs se sont fortement accrus dans les formations d'ingénieurs hors université (+44,9 %).

En 2015, comme en 2014, 91,3 % des étudiants en formations scientifiques sont inscrits dans un établissement public.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4.

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (DUT)

Voir « Définitions » en 6.7.

SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (STS), CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.11 et 6.10.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses ici ; par contre, elles ne sont pas prises en compte dans les effectifs affichés en 6.8.

AVERTISSEMENT

Évolutions entre 2014-2015 et 2015-2016 :

Les données sur le champ de l'enseignement supérieur sont provisoires, du fait de l'indisponibilité de certaines sources au moment où paraît cet ouvrage. Les comparaisons entre l'année actuelle et l'année précédente sont toujours réalisées par rapport aux données définitives.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Tableau statistique n° 7178.

1 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques depuis la rentrée 2005

	2005	2010	2011	2012	2013	2014 (2) (3)	2015 (2)	Poids en 2015 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2015/2005 (%)
Universités	495 068	517 662	525 547	527 142	540 501	552 554	582 775	68,0	17,7
Université (formations scientifiques + ingénieurs) (1) (2)	263 164	257 758	262 358	260 508	267 434	275 921	301 917	35,3	14,7
Sciences fondamentales et applications (3)	169 158	158 310	163 520	161 173	163 885	170 836	183 472	21,4	8,5
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (3)	72 389	73 783	73 515	74 520	75 154	78 858	84 116	9,8	16,2
Plurisciences (3)	21 617	25 665	25 323	24 815	28 395	26 227	34 329	4,0	58,8
Université (santé)	176 213	202 916	206 951	210 600	216 357	219 329	223 530	26,1	26,9
Médecine odontologie	146 589	125 134	128 826	131 858	135 940	138 405	142 955	16,7	n.s.
Pharmacie	29 624	22 796	23 280	23 024	22 746	22 849	22 733	2,7	n.s.
Plurisanté (Paces)		54 986	54 845	55 718	57 671	58 075	57 842	6,8	n.s.
DUT production (4)	55 691	56 988	56 238	56 034	56 710	57 304	57 328	6,7	2,9
Autres établissements (5)	3 726	3 041	3 857	4 722	5 444	4 509	5 304	0,6	42,4
Écoles d'ingénieurs (6)	98 659	131 535	125 268	129 924	132 503	138 593	142 985	16,7	44,9
Publique MENER	49 238	70 532	60 439	61 751	63 126	66 242	65 891	7,7	33,8
Publique hors MENER	18 460	19 561	21 429	22 876	22 496	24 800	26 821	3,1	45,3
Privée	30 961	41 442	43 400	45 297	46 881	47 551	50 273	5,9	62,4
CPGE scientifique	46 858	49 053	49 747	50 479	51 202	51 774	53 204	6,2	13,5
Publique MENER	39 968	41 501	41 635	42 222	42 444	42 679	43 798	5,1	9,6
Publique hors MENER	814	822	1 391	1 398	1 474	1 503	1 506	0,2	85,0
Privée	6 076	6 730	6 721	6 859	7 284	7 592	7 900	0,9	30,0
STS production	69 487	68 363	68 728	71 677	71 593	71 224	72 170	8,4	3,9
Publique MENER	58 124	56 285	56 458	58 530	58 580	58 021	58 630	6,8	0,9
Privée	11 363	12 078	12 270	13 147	13 013	13 203	13 540	1,6	19,2
Total formations scientifiques	713 798	769 654	773 147	783 944	801 243	818 654	856 438	100,0	20,0
<i>dont formations scientifiques hors santé</i>	<i>537 585</i>	<i>566 738</i>	<i>566 196</i>	<i>573 344</i>	<i>594 886</i>	<i>599 325</i>	<i>632 908</i>	<i>73,9</i>	<i>17,7</i>
Total enseignement supérieur	2 283 267	2 319 627	2 350 866	2 386 975	2 429 857	2 471 176	2 551 113		11,7
Poids des formations scientifiques	31,3	33,2	32,9	32,8	33,0	33,1	(7) 33,6		
Poids des formations scientifiques hors santé	23,5	24,4	24,1	24,0	24,1	24,3	(8) 24,8		
Poids du public dans le total des formations scientifiques	92,9	91,8	91,6	91,3	91,1	91,3	91,3		
Poids du public MENER dans le total des formations scientifiques	90,2	89,2	88,7	88,1	88,1	88,1	88,0		

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

1. Les étudiants, précédemment uniquement inscrits en IUFM, sont intégrés à partir de 2008 dans les disciplines générales des universités.

Les IUFM ont en effet été rattachés aux universités en 2008 et 2009. Puis, entre 2010 et 2012 les étudiants s'inscrivaient en master à l'université.

Depuis 2013, ils s'inscrivent dans un ESPÉ et restent comptés dans les effectifs des disciplines générales à l'université.

2. En 2014, puis surtout en 2015, la mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des CPGE et les universités, qui entraîne la double inscription des étudiants en classes préparatoires et à l'université, et donc leur double comptabilisation dans les effectifs, joue à la hausse sur les effectifs inscrits dans les disciplines générales à l'université.

3. En 2014, le passage au nouveau cadre national de formation pour les diplômés de licence, qui réduit le nombre d'intitulés de diplômés,

a conduit à un classement par discipline plus aisé pour les licences de sciences, leurs libellés étant devenus plus précis.

4. Y compris informatique.

5. Autres établissements d'enseignement universitaire, écoles juridiques et administratives.

6. Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) et autres formations dispensées en écoles d'ingénieurs, hors université.

7. Après neutralisation des doubles inscriptions en CPGE, le poids est ramené à 33,2 %.

8. Après neutralisation des doubles inscriptions en CPGE, le poids est ramené à 24,4 %.

Au 15 JANVIER 2016, 1 593 200 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (1). Les effectifs sont en hausse de 4,0 %, poursuivant la tendance de l'année précédente (+ 2,1 % en 2015). La mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des CPGE et les universités, qui entraîne la double inscription des étudiants en classe préparatoire et à l'université, joue à la hausse : hors ces doubles inscriptions, l'augmentation globale est de 2,8 %.

Les effectifs progressent dans les disciplines de santé de 1,9 %, à un rythme légèrement plus fort qu'il y a un an (1,4 %). Les étudiants inscrits en Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique), mise en place à la rentrée 2010, sont moins nombreux cette année : on dénombre 57 700 étudiants, soit une baisse de 0,5 % par rapport à la précédente rentrée (+ 0,7 % en 2015 et + 3,8 % en 2014) (2).

Les effectifs continuent à croître en cursus licence (+ 4,9 %) et en cursus master (+ 3,2 %) et diminuent à nouveau en cursus doctorat (- 1,6 %). Les effectifs en DUT sont quasi stables (- 0,2 %). La hausse est plus marquée en licence générale (+ 6,8 %), hausse en grande partie due aux doubles inscriptions des étudiants de CPGE. Hors ces doubles inscriptions, l'évolution est de + 3,9 %. Les effectifs sont en baisse en licence professionnelle (- 0,5 %) après une hausse l'année dernière. En cursus master, les inscriptions ont augmenté en master LMD (+ 2,0 %), en formations d'ingénieurs (+ 7,0 %) et en santé (+ 2,5 %). Depuis 2006, ce sont les inscriptions en cursus master qui ont connu la plus forte hausse (+ 24,2 %), les inscriptions en doctorat (y compris HDR) ayant quant à elles diminué de 13,1 %.

Les femmes représentent 56,8 % de la population universitaire (1). Majoritaires en cursus licence et master respectivement 56,1 % et 59,0 % des inscriptions), elles restent légèrement minoritaires en doctorat (48,0 %). La répartition hommes/femmes demeure stable par discipline, avec une nette surreprésentation des femmes en langues (73,6 %), en arts, lettres, sciences du langage (69,8 %), ainsi qu'en sciences humaines et sociales (67,8 %), et à l'inverse une présence moindre en sciences fondamentales et application (25,3 %, + 0,4 point), et en Staps (28,9 %, + 0,3 point).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Les données et les évolutions portent sur l'ensemble des universités (69 universités) ainsi que sur l'université de Lorraine, la Comue de Paris-Est et la Comue de Grenoble, l'institut national universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte depuis 2012. Le CUFR Albi est devenu institut national universitaire Jean-François Champollion au 1er décembre 2015.

Le 30 juillet 2014, l'université des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université Antilles-Guyane ; le 1er janvier 2015, l'université de Montpellier a été créée par fusion des universités Montpellier I et Montpellier II.

Le 1er janvier 2016, l'université Grenoble Alpes a été créée par fusion des universités Grenoble I, Grenoble II et Grenoble III.

Depuis 2014-2015, deux nouvelles dispositions réglementaires impactent les évolutions observées :

- Le nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place pour les diplômes de licence. Il réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. Certains de ces intitulés sont devenus plus précis : c'est le cas des licences de sciences, moins fréquemment classées en discipline « plurisciences ». À l'inverse, d'autres intitulés sont plus généraux, notamment dans les disciplines littéraires (licence mention humanités par exemple). La conséquence est une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline. Les séries d'effectifs par groupe disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas d'une rupture statistique.

- La mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les universités, augmente significativement le nombre d'inscriptions en licence à partir de cette année, même si les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant. Les inscriptions comptabilisées dans les tableaux incluent ces doubles inscriptions. Les évolutions « hors doubles inscriptions » sont calculées sur les effectifs sans inscription parallèle en CPGE et rendent ainsi compte d'une évolution à périmètre réglementaire constant.

FORMATION LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD) - Voir 6.6.

CUFR, COMUE, ESPÉ - Voir 6.6.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 15.06.

1 Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2015-2016

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble			
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Variation annuelle (en %)	Variation annuelle hors CPGE (en %)	Part des femmes (en %)
Droit sciences politiques	124 610	78 058	7 226	209 894	0,4	0,2	65,0
Sciences économiques, gestion	135 499	64 039	3 288	202 826	3,7	2,6	52,6
AES	31 821	3 793	17	35 631	-10,6	-11,3	58,3
Pluridroit, sciences économiques, AES	19	1 101		1 120	n.s.	n.s.	63,1
Total économie, AES	167 339	68 933	3 305	239 577	1,7	0,6	53,5
Arts, lettres, sciences du langage	67 556	24 148	5 331	97 035	1,6	1,4	69,8
Langues	89 718	19 182	2 227	111 127	0,3	0,3	73,6
Sciences humaines et sociales	157 786	119 227	12 405	289 418	7,4	7,4	67,8
Plurilittres, langues, sciences humaines	6 897	2 912	26	9 835	35,0	14,0	74,8
Total arts, lettres, langues, SHS	321 957	165 469	19 989	507 415	5,0	4,7	69,6
Sciences fondamentales et application	142 729	73 181	16 487	232 397	5,8	3,6	25,3
Sciences de la nature et de la vie	58 824	23 024	10 671	92 519	5,9	5,0	59,8
Plurisciences	32 299	1 885	145	34 329	30,9	-2,2	43,7
Total sciences	233 852	98 090	27 303	359 245	7,8	3,6	36,0
Staps	45 170	7 820	545	53 535	5,0	5,0	28,9
Total disciplines générales	892 928	418 370	58 368	1 369 666	4,4	3,0	55,7
Médecine-odontologie	15 892	126 008	1 055	142 955	3,3	3,3	62,3
Pharmacie	425	22 062	246	22 733	-0,5	-0,5	63,7
Plurisanté	57 749	93		57 842	-0,4	-0,4	67,8
Total disciplines de santé	74 066	148 163	1 301	223 530	1,9	1,9	63,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : les évolutions par discipline en italiques ne peuvent être interprétées, car elles reflètent notamment le changement de nomenclature (Voir « Définitions »).
Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

2 Évolution en cursus des effectifs universitaires

	2006 2007	2007 2008	2008 2009 (1)	2009 2010 (2)	2010 2011	2011 2012 (3)	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	Évolution 2015/2014 (%) (4)
Cursus licence											
DUT	112 480	115 360	117 344	117 339	115 697	115 018	114 681	115 780	116 397	116 205	-0,2
Licence générale	613 240	579 354	559 053	571 816	585 433	593 052	598 671	616 180	634 305	677 367	6,8
Licence professionnelle	38 700	41 371	44 654	48 388	49 642	50 607	51 474	52 057	52 708	52 442	-0,5
PACES					54 986	53 404	55 523	57 610	58 002	57 731	-0,5
Santé (5)	60 169	61 898	61 635	63 568	5 620	7 934	6 443	6 804	7 607	8 896	16,9
Autres formations	53 483	50 157	49 475	50 572	52 412	53 835	52 964	53 065	52 721	54 353	3,1
Total cursus licence	878 072	848 140	832 161	851 683	863 790	873 850	879 756	901 496	921 740	966 994	4,9
Cursus master											
Master LMD	263 356	259 979	260 260	277 338	312 043	305 732	305 917	316 432	322 938	329 326	2,0
Formations d'ingénieur (6)	28 807	29 173	23 204	23 148	23 873	24 660	25 063	25 747	26 604	28 472	7,0
Santé	88 725	92 234	96 128	100 643	104 087	104 149	109 259	112 214	114 429	117 316	2,5
Autres formations	75 134	70 958	131 853	130 056	72 486	78 423	80 222	82 019	84 907	91 419	7,7
Total cursus master	456 022	452 344	511 445	531 185	512 489	512 964	520 461	536 412	548 878	566 533	3,2
Cursus doctorat											
Doctorat LMD	67 133	65 409	64 432	64 021	63 291	62 466	61 163	60 335	59 347	58 435	-1,5
Autres formations	1 504	1 382	1 361	1 332	1 378	1 409	1 336	1 372	1 314	1 234	-6,1
Total cursus doctorat	68 637	66 791	65 793	65 353	64 669	63 875	62 499	61 707	60 661	59 669	-1,6
Ensemble	1 402 731	1 367 275	1 409 399	1 448 221	1 440 948	1 450 689	1 462 716	1 499 615	1 531 279	1 593 196	4,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Dont 62 544 en IUFM (cursus master).
 - Dont 58 518 en IUFM (cursus master).
 - Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « Population concernée »).
 - Les évolutions sont calculées y compris les doubles inscriptions CPGE (voir « Définitions »). Ces inscriptions n'influent que sur la licence générale et les autres formations de cursus master, dont les évolutions, hors inscription parallèle, sont respectivement de 3,9 % et 7,4 %. Au total, hors double inscription CPGE, l'évolution est de 2,8 %.
 - Depuis la création de la Paces (année universitaire 2010-2011), la santé comporte les effectifs des diplômés universitaires ou des formations de santé autres que médecine/odontologie/pharmacie/maïeutique.
 - Sont comptabilisées les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat.
- Les cycles préparatoires intégrés (cursus Master) ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieur, ils sont comptabilisés dans « Autres formations ».

Au 15 JANVIER 2016, 329 700 nouveaux entrants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (1). Ce nombre apparaît en hausse de 7,6 % en 2015-2016. Toutefois, la mise en place de conventions entre les lycées possédant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui se traduit par des doubles inscriptions en CPGE et à l'université, est mécaniquement responsable de plus de la moitié de cette hausse apparente : une fois neutralisées les doubles inscriptions en CPGE, la croissance se situe à 3,2 %. Le nombre de nouveaux entrants augmente depuis 5 ans, après une période de repli.

Les évolutions hors doubles inscriptions en CPGE sont contrastées par groupe disciplinaire : les effectifs progressent vivement en Staps (+6,0 %), en sciences (+5,0 %) et en arts, lettres, langues, SHS (+4,0 %) là où ils évoluent faiblement en droit, sciences politiques, en santé et en économie, AES.

Parmi les nouveaux entrants à l'université, 84,6 % ont obtenu leur baccalauréat en 2015 (2). Ces nouveaux bacheliers sont très majoritairement titulaires d'un baccalauréat général (79,7 %, +1,9 point par rapport à 2014-2015), tandis que 15,0 % ont un baccalauréat technologique (-0,9 point) et 5,3 % un baccalauréat professionnel (-0,9 point). Les bacheliers professionnels représentent un nouvel entrant sur dix en langues et en sciences humaines et sociales et près de un sur cinq en AES.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de légère baisse du nombre de bacheliers à la session 2015 (-1,1 %). Néanmoins, les effectifs de bacheliers généraux, parmi lesquels se recrute la grande majorité des nouveaux bacheliers entrant à l'université, ont augmenté à la session 2015 (+3,7 % par rapport à 2014), la baisse globale étant surtout imputable au baccalauréat professionnel (-7,4 %).

Au final, le nombre de nouveaux bacheliers s'inscrivant à l'université apparaît en hausse de 7,9 % à la rentrée 2015, ce qui correspond à +2,8 % après neutralisation des doubles inscriptions en CPGE, avec des évolutions contrastées selon les filières et les types de baccalauréat. Le nombre de nouveaux bacheliers technologiques entrant en IUT a diminué (-2,0 %). Les nouveaux bacheliers professionnels, auxquels on a facilité l'accès aux sections de techniciens supérieurs, se sont moins orientés vers l'université. Quant aux nouveaux bacheliers généraux, ils ont plus que l'année précédente poursuivi leurs études à l'université.

POPULATION CONCERNÉE - Voir 6.4.

FORMATION LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD) - Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offre des formations LMD :

- cursus licence : il s'agit globalement des trois premières années d'études supérieures ;
- cursus master : il s'agit globalement des formations amenant à un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5 ;
- cursus doctorat : à vocation recherche, il conduit à la thèse.

NOUVEL ENTRANT - Un étudiant nouvel entrant est un étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence (capacité en droit et DAEU non compris) dans une université française, qu'il soit nouveau bachelier ou non (étudiant étranger ou titulaire d'un titre admis nationalement en équivalence ou en dispense du baccalauréat ou bachelier des années antérieures n'ayant pas commencé d'études universitaires auparavant).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 15.06.

1 Évolution des nouveaux entrants à l'université par discipline

Disciplines (1)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Droit, sciences politiques	34 800	35 037	35 649	38 048	37 607	38 240	39 460	39 278	39 494	40 297	
Sciences économiques, gestion	36 023	37 377	37 322	37 505	35 913	37 393	38 243	39 151	38 982	42 425	
AES	10 244	9 596	10 152	11 356	10 269	11 195	10 096	10 380	10 916	9 940	
Total économie, AES	46 267	46 973	47 474	48 861	46 182	48 588	48 339	49 531	49 898	52 365	
Lettres sciences du langage	17 925	17 086	16 965	17 646	18 192	18 098	18 610	18 934	18 607	19 616	
Langues	28 945	27 194	25 988	27 279	27 500	27 719	28 337	29 823	30 037	30 833	
Sciences humaines sociales	44 252	38 039	35 652	39 271	40 503	40 637	41 533	42 724	45 341	47 310	
Plurilittères, langues, sciences humaines	1 040	832	883	673	904	1 176	1 246	1 273	1 918	3 156	
Total arts, lettres, langues, SHS	92 162	83 151	79 488	84 869	87 099	87 630	89 726	92 754	95 903	100 915	
Sciences fondamentales et application	39 375	36 099	35 661	36 752	36 723	36 074	35 588	37 501	41 102	46 299	
Sciences de la nature et de la vie	13 669	11 912	11 336	12 522	13 093	12 586	12 591	13 048	14 251	15 681	
Plurisciences	9 662	10 597	9 905	10 048	9 831	9 852	9 872	11 600	10 711	17 644	
Total sciences	62 706	58 608	56 902	59 322	59 647	58 512	58 051	62 149	66 064	79 624	
Staps	8 649	7 229	7 831	9 428	10 761	12 733	13 502	15 594	15 770	16 710	
Plurisanté					(2) 33 403	32 570	35 103	37 828	37 110	37 449	
Médecine-odontologie	28 852	29 303	29 791	32 135	(2) 1 695	1 802	1 835	1 996	2 096	2 286	
Pharmacie	6 227	5 717	5 053	4 468	(2) 51	50	60	70	31	39	
Total santé	35 079	35 020	34 844	36 603	35 149	34 422	36 998	39 894	39 237	39 774	
Total	279 663	266 018	262 188	277 131	276 445	280 125	286 076	299 200	306 366	329 685	
Évolution (en %)	-1,7	-4,9	-1,4	5,7	-0,2	1,3	2,1	4,6	2,4	(3) 7,6	

► Champ : France métropolitaine + DOM (4).

1. En 2014, la mise en place du Cadre national des formations (CNF) a modifié la répartition disciplinaire des diplômes, empêchant l'interprétation des évolutions par discipline.

Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

2. La Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) a été mise en place à la rentrée 2010,

les effectifs concernés sont classés en plurisanté ce qui explique le report des effectifs.

3. L'évolution est calculée y compris les doubles inscriptions en CPGE. Ces inscriptions parallèles concernent particulièrement les nouveaux entrants et principalement les sciences. Hors double inscription, l'évolution est de 3,2 %.

4. Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.

2 Répartition des nouveaux entrants à l'université selon le type de diplôme et la série de baccalauréat en 2015-2016 (1).

Type de diplôme	Bac général				Bac technologique		Bac professionnel		Non-bacheliers	Ensemble	
	Scienti- fique	Écono- mique	Littéraire	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers		Effectifs	Part des femmes (%)
Licence LMD (2)											
Droit, sciences politiques	5 911	15 913	6 905	26 903	4 617	3 755	2 415	1 750	1 322	37 083	66,2
Sciences économiques, gestion	5 204	11 116	141	15 473	2 760	2 270	1 801	1 419	1 214	22 236	46,6
AES	521	3 730	237	4 126	2 466	1 987	1 661	1 244	393	9 008	57,5
Total économie, AES	5 725	14 846	378	19 599	5 226	4 257	3 462	2 663	1 607	31 244	49,8
Lettres, sciences du langage	2 424	2 566	8 215	11 496	1 820	1 296	1 534	1 070	700	17 259	70,8
Langues	3 212	5 694	11 464	18 272	4 414	3 122	3 284	2 262	1 184	29 252	74,0
Sciences humaines sociales	6 165	12 210	10 499	25 217	7 336	5 398	4 727	3 240	1 543	42 480	67,8
Plurilittères, langues, sciences humaines	521	629	1 318	2 336	78	59	76	55	23	2 645	77,1
Total arts, lettres, langues, SHS	12 322	21 099	31 496	57 321	13 648	9 875	9 621	6 627	3 450	91 636	70,6
Sciences fondamentales et application	15 846	878	59	15 617	2 282	1 886	808	581	1 606	21 479	27,6
Sciences de la nature et de la vie	9 176	292	55	8 763	1 666	1 391	324	226	339	11 852	64,7
Plurisciences	14 674	326	69	14 335	1 481	1 249	472	330	556	17 578	40,1
Total sciences	39 696	1 496	183	38 715	5 429	4 526	1 604	1 137	2 501	50 909	40,5
Staps	6 898	3 852	455	10 752	3 443	3 174	1 334	1 086	191	16 173	26,9
Paces	33 939	688	127	33 784	1 519	1 315	428	326	748	37 449	68,6
Profession de santé (hors Paces)	859	188	73	96	91	11	9	-	12	1 232	84,7
DUT	20 681	11 704	1 047	30 927	15 377	14 374	1 233	988	1 317	51 359	38,9
Ingénieurs (3)	512	18	-	512	36	27	2	-	-	609	23,8
Autres formations	2 896	1 415	421	3 783	916	428	376	157	5 967	11 991	61,4
Total	129 439	71 219	41 085	222 392	50 302	41 742	20 484	14 734	17 156	329 685	55,8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

2. En 2014, la mise en place du cadre national des formations (CNF) a modifié la répartition disciplinaire des diplômes, empêchant l'interprétation des évolutions par discipline.

Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

3. Sont comptabilisées : les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat.

DÉFINITIONS

EN 2015-2016, les étudiants inscrits en université relèvent de 72 universités (y compris l'université de Lorraine, le CUFR de Mayotte et l'institut national universitaire d'Albi), des Comue de Paris-Est et de Grenoble. Le nombre d'étudiants dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) augmente pour la cinquième année consécutive, avec + 4,0 %. Une partie de cette augmentation est cependant imputable aux inscriptions parallèles en classe préparatoire et à l'université, résultant de la mise en place des conventions entre les lycées possédant des CPGE et un EPSCP. Hors ces doubles inscriptions, la hausse globale est de 2,8 %. Elle était de 2,1 % en 2014-2015.

En 2015-2016, hors doubles inscriptions CPGE, les effectifs sont en hausse dans toutes les académies sauf une. Dans cinq académies de France métropolitaine, cette hausse hors doubles inscriptions en CPGE est supérieure à 5,0 %. Les effectifs sont également en hausse de plus de 5,0 % dans trois DOM : + 30,8 % à Mayotte, + 7,2 % dans l'académie de La Réunion et + 12,4 % dans l'académie de Guyane.

Le cursus licence englobe 60,7 % des étudiants sur l'ensemble du territoire. C'est à Paris que son poids est le plus faible (51,4 %), alors que dans les DOM et en Corse, il dépasse les 70 %.

POPULATION CONCERNÉE - Voir 6.4.

FORMATION LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD) - Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offre des formations LMD :

- cursus licence : il s'agit globalement des trois premières années d'études supérieures ;
- cursus master : il s'agit globalement des formations amenant à un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5 ;
- cursus doctorat : à vocation recherche, il conduit à la thèse.

CUFR - Centre universitaire de formation et de recherche.

COMUE - Créées par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013, les communautés d'universités et établissements sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

ESPÉ - Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Ces nouvelles écoles organisent la formation du master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui intègrent les nouveaux concours de recrutement. Elles succèdent aux instituts universitaires de formation des maîtres.

Les inscriptions qui relèvent des écoles supérieures du professorat et de l'éducation sont comptabilisées au niveau de l'académie et non des établissements partenaires. Les évolutions par établissement n'ont donc pas été calculées dans la mesure où elles sont mécaniquement à la baisse, les inscrits dans les formations aux métiers de l'enseignement et du professorat qui relevaient auparavant des universités étant désormais comptabilisés dans les ESPÉ.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 15.06.

1 Population universitaire par établissement et académie en 2015-2016

Universités et académies	Effectifs totaux	Évol. (%) 2015/2014 (2)	Nouveaux entrants	Poids du cursus licence (%)	Universités et académies	Effectifs totaux	Évol. (%) 2015/2014 (2)	Nouveaux entrants	Poids du cursus licence (%)
Aix-Marseille	62 648		12 851	57,8	Angers	21 875		4 669	62,4
Avignon	6 846		1 893	80,9	Le Mans	9 699		2 540	75,4
Aix-Marseille (y compris ESPÉ (1))	72 517	4,1 (1,7)	14 744	57,6	Nantes	35 717		8 495	64,2
Amiens	25 403		6 793	71,8	Nantes (y compris ESPÉ)	70 950	2,5 (1,2)	15 704	61,9
Amiens (y compris ESPÉ)	27 076	7,1 (7,3)	6 793	67,4	Nice	28 135		6 222	62,3
Besançon	20 314		4 852	68,0	Toulon	9 188		2 499	75,4
Besançon (y compris ESPÉ)	21 492	3,7 (2,0)	4 852	64,2	Nice (y compris ESPÉ)	38 860	6,8 (5,9)	8 721	62,9
Bordeaux	48 143		9 805	54,9	Orléans	15 475		4 547	76,7
Bordeaux III	14 995		3 685	80,0	Tours	24 067		5 914	64,6
Pau	11 926		2 958	72,4	Orléans - Tours (y compris ESPÉ)	41 540	5,6 (2,9)	10 461	66,0
Bordeaux (y compris ESPÉ)	78 045	3,5 (2,3)	16 448	60,3	Paris I	39 953		6 486	55,8
Caen	27 148		6 664	67,8	Paris II	16 989		2 442	48,1
Caen (y compris ESPÉ)	28 217	10,5 (6,4)	6 664	65,3	Paris III	16 481		3 025	64,8
Clermont I	14 690		2 922	57,0	Paris IV	20 067		3 984	58,8
Clermont II	15 037		3 312	71,2	Paris V	33 664		5 264	44,1
Clermont-Ferrand (y compris ESPÉ)	30 785	2,2 (1,6)	6 234	62,0	Paris VI	33 789		6 642	52,2
Corse	3 726		892	77,9	Paris VII	24 559		3 883	46,2
Corse (y compris ESPÉ)	4 015	0,6 (-0,3)	892	72,3	Paris (y compris ESPÉ)	188 402	2,4 (1,2)	31 726	51,4
Marne-la-Vallée	11 228		2 168	68,4	La Rochelle	7 875		1 962	76,4
Paris VIII	21 752		3 786	65,4	Poitiers	24 419		5 555	59,9
Paris XII	25 354		5 983	68,9	Poitiers (y compris ESPÉ)	33 688	6,7 (5,5)	7 517	61,3
Paris XIII	20 749		4 675	66,8	Reims	24 232		5 967	70,8
COMUE Université Paris-Est	1 393				Reims (y compris ESPÉ)	25 424	7,6 (5,9)	5 967	67,5
Créteil (y compris ESPÉ)	85 273	2,2 (2,2)	16 612	62,4	Brest	19 103		4 514	67,0
Dijon	26 471		5 976	63,5	Bretagne Sud	8 556		2 015	77,1
Dijon (y compris ESPÉ)	27 841	1,6 (0,9)	5 976	60,4	Rennes I	27 082		5 001	52,5
Chambéry	13 213		3 362	76,8	Rennes II	22 294		5 948	79,0
Grenoble Alpes	41 176		9 704	65,1	Rennes (y compris ESPÉ)	80 156	5,7 (3,8)	17 478	63,9
COMUE Université de Grenoble	3 300				Le Havre	7 479		1 892	73,7
Grenoble (y compris ESPÉ)	60 132	4,1 (2,7)	13 066	61,5	Rouen	26 682		6 457	68,6
Artois	10 899		2 741	76,9	Rouen (y compris ESPÉ)	35 890	5,4 (4,4)	8 349	66,4
Lille I	21 087		4 114	62,0	Mulhouse	8 069		1 869	69,2
Lille II	29 318		5 801	47,7	Strasbourg	46 050		8 440	56,0
Lille III	19 134		4 560	76,0	Strasbourg (y compris ESPÉ)	56 004	3,5 (2,5)	10 309	56,0
Littoral	8 370		2 149	77,4	Institut national universitaire d'Albi (3)	3 939		1 188	86,6
Valenciennes	10 849		2 717	72,7	Toulouse I	21 769		4 308	58,4
Lille (y compris ESPÉ)	104 712	5,0 (4,7)	22 082	61,5	Toulouse II	24 417		4 776	75,7
Limoges	14 833		3 213	67,0	Toulouse III	30 562		6 922	61,4
Limoges (y compris ESPÉ)	15 473	0,9 (1,4)	3 213	64,2	Toulouse (y compris ESPÉ)	83 731	2,8 (1,5)	17 194	63,7
Lyon I	36 678		6 993	54,4	Cergy Pontoise	13 488		3 526	74,6
Lyon II	29 349		5 129	63,8	Evry-Val-d'Essonne	9 800		2 539	74,7
Lyon III	27 011		5 021	64,4	Paris X	31 606		6 136	66,6
St-Etienne	18 341		4 923	74,3	Paris XI	28 632		4 514	54,3
Lyon (y compris ESPÉ)	116 092	5,1 (2,8)	22 066	60,1	Versailles-Saint-Quentin	15 661		3 286	58,9
Montpellier	39 388		6 918	55,1	Versailles (y compris ESPÉ)	104 044	2,3 (1,4)	20 001	60,8
Montpellier III	19 269		4 205	68,9	Total France métropolitaine (y c. ESPÉ)	1 563 565	4,0 (2,7)	320 545	60,5
Nîmes	4 487		1 674	91,8	Antilles	10 504		3 190	73,1
Perpignan	8 773		1 954	75,0	Guyane	2 234		827	92,8
Montpellier (y compris ESPÉ)	75 095	2,9 (2,5)	14 751	60,8	Mayotte	1 048		370	100,0
Lorraine	56 209		12 725	60,8	La Réunion	13 251		4 753	81,3
Nancy-Metz (y compris ESPÉ)	58 111	5,9 (4,5)	12 725	58,8	Total DOM (y c. ESPÉ)	29 631	8,8 (7,2)	9 140	72,8
					France métr. + DOM (y c. ESPÉ)	1 593 196	4,0 (2,8)	329 685	60,7

1. Les inscriptions dans les ESPÉ (voir « Définitions ») ne sont diffusables qu'au niveau académique. Il n'est plus possible de faire des évolutions par établissement pour le cursus master et par extension sur les effectifs globaux, car tous les masters préparant aux concours d'enseignement n'étaient pas identifiés dans tous les établissements les années précédentes. Dans l'enquête SISE, seuls les masters MEEF et tous les fonctionnaires stagiaires sont considérés comme relevant des ESPÉ.

2. Les évolutions hors doubles inscriptions en CPGE figurent entre parenthèses. Ces inscriptions parallèles concernent particulièrement les nouveaux entrants.

3. Le CUFR Albi est devenu institut national universitaire Jean-François Champollion au 1^{er} décembre 2015.

Lecture : l'évolution des effectifs des DOM entre 2014-2015 et 2015-2016 est de 8,8 %.

En excluant les inscriptions parallèles en CPGE, l'évolution des effectifs des DOM est alors de 7,2 %.

DÉFINITIONS

EN 2015-2016, 116 200 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM (1). Cette année, le nombre d'étudiants inscrits en DUT diminue légèrement (- 0,2 %). Cette baisse est un peu plus sensible dans le secteur des services, celui de la production restant plus dynamique (respectivement - 0,6 % et + 0,4 %).

Le nombre des nouveaux entrants en première année de préparation du DUT diminue également faiblement (- 0,3 %) après un ralentissement de la hausse l'année dernière (+ 1,0 % en 2014-2015, + 2,7 % en 2013-2014) (2). Parmi eux, le nombre de nouveaux bacheliers technologiques diminue cette année de 2,0 %, mais moins que le nombre de lauréats de la session 2015 qui diminuait de 3,2 % : l'effet des dispositions visant à faciliter l'entrée en IUT à ces bacheliers reste perceptible, de même que sur les deux années précédentes. Les nouveaux bacheliers généraux sont un peu plus nombreux à rejoindre cette filière (+ 0,2 %).

Au total, la part des titulaires d'un baccalauréat technologique, qu'ils l'aient obtenu en 2015 ou auparavant, parmi les nouveaux entrants préparant un DUT en 2015-2016 atteint 29,9 %, soit 0,4 point de moins par rapport à l'année précédente. La part des bacheliers généraux augmente de 0,3 point pour atteindre 65,1 % en 2015-2016 ; celle des bacheliers professionnels, très peu nombreux en IUT, continue à diminuer et n'est plus que de 2,4 %.

Globalement, les étudiants préparant un DUT se répartissent à 58,4 % dans le domaine des services et 41,6 % dans celui de la production (3). Dans le secteur des services, près de 60 % des effectifs se concentrent dans deux spécialités : « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation ».

Les femmes représentent 39,5 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont à parité avec les hommes dans le secteur des services (50,6 %), mais elles ne représentent que 23,8 % (+ 0,3 point par rapport à 2014-2015) des effectifs du secteur de la production. Dans ce secteur, elles sont cependant majoritaires dans les spécialités « Chimie » (56,5 %) et « Génie biologique » (64,9 %). Globalement, depuis 2003-2004, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur de la production s'est accrue de 3,1 points et a baissé de 2,5 points dans le secteur des services. La part des femmes dans l'ensemble des spécialités de DUT est relativement stable entre 2003-2004 et 2015-2016 (+ 0,1 point).

POPULATION CONCERNÉE - Sont recensés uniquement les étudiants inscrits en IUT en préparation du DUT. Ne sont plus mentionnés les effectifs inscrits en formations post-DUT et en licences professionnelles. Les effectifs prennent en compte toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.).

IUT - Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 111 IUT fonctionnent à la rentrée 2015 en France métropolitaine et dans les DOM (il n'y a pas d'IUT à Mayotte). Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles.

SPECIALITÉS - Les spécialités des diplômes universitaires de technologie sont définies dans le cadre de l'espace européen, notamment par l'arrêté du 10 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'enseignement dispensé est assuré dans 24 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large avec des options proposées dans certaines spécialités.

NOUVEAUX ENTRANTS - Voir « Définitions » en 6.5.

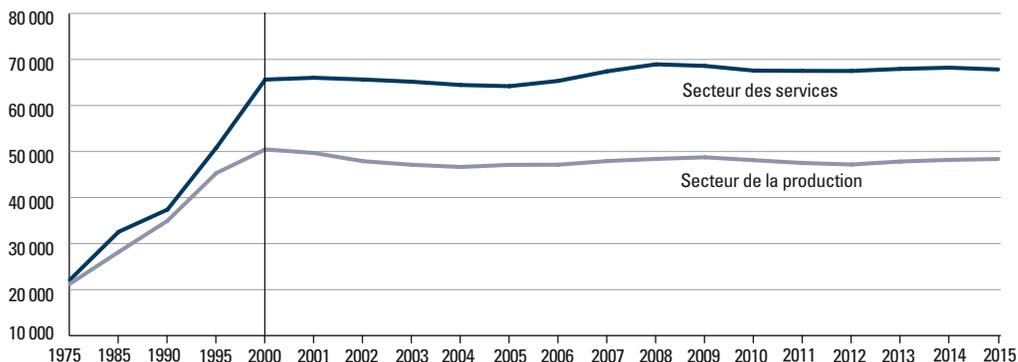
SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ES R) : 15.06 ; 13.11 ; 12.13 ; 11.15.
- Tableau statistique, n° 7175.

1 Évolution du nombre d'étudiants préparant un DUT



► Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : les données avant 2000 ne sont pas annuelles.

2 Origine scolaire des étudiants entrant en première année de DUT en 2015-2016, en %.

Domaines de spécialité	Bacs généraux				Bacs technologiques				Bacs pro	Autres origines (2)	Total	Effectif d'entrants 2014-2015	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	Total	STI2D (1)	STMG	Autres	Total					
Production	63,4	1,5	ε	65,0	21,8	0,4	6,9	29,2	1,7	4,1	100,0	21 807	0,1
Services	23,2	38,5	3,5	65,1	4,8	21,9	3,8	30,5	2,9	1,4	100,0	29 552	-0,6
Total	40,3	22,8	2,0	65,1	12,0	12,8	5,1	29,9	2,4	2,6	100,0	51 359	-0,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, STI pour les années antérieures à 2013.

2. Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

3 Répartition par spécialité des effectifs préparant un DUT en 2015-2016

Spécialités	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Rappel 2014-2015 Effectifs
Chimie	1 860	1 430	3 290	56,5	3 323
Génie biologique	4 306	2 324	6 630	64,9	6 663
Génie chimique - génie des procédés	458	683	1 141	40,1	1 135
Génie civil - construction durable (ex-génie civil)	833	4 066	4 899	17,0	4 899
Génie électrique et informatique industrielle	550	7 223	7 773	7,1	7 705
Génie industriel et maintenance	161	1 844	2 005	8,0	2 013
Génie mécanique et productique	547	7 019	7 566	7,2	7 407
Génie thermique et énergie	212	1 807	2 019	10,5	2 111
Hygiène, sécurité et environnement	464	1 309	1 773	26,2	1 829
Mesures physiques	872	3 808	4 680	18,6	4 621
Packaging, emballage et conditionnement (ex-génie du conditionnement et de l'emballage)	209	154	363	57,6	310
Qualité, logistique industrielle et organisation	578	1 466	2 044	28,3	2 090
Réseaux et télécommunications	250	2 771	3 021	8,3	2 959
Science et génie des matériaux	208	965	1 173	17,7	1 117
Total du secteur de la production	11 508	36 869	48 377	23,8	48 182
Carrières juridiques	1 902	484	2 386	79,7	2 434
Carrières sociales	2 756	743	3 499	65,1	3 416
Gestion des entreprises et des administrations	11 223	8 653	19 876	56,5	20 033
Gestion administrative et commerciale des organisations (ex-gestion administrative et commerciale)	1 388	745	2 133	65,1	2 149
Gestion, logistique et transport	788	1 866	2 654	29,7	2 692
Information - communication	2 921	890	3 811	76,6	3 814
Informatique	744	8 207	8 951	8,3	9 122
Métiers du multimédia et de l'internet (ex-services et réseaux de communications)	1 200	2 559	3 759	31,9	3 690
Statistiques et informatique décisionnelle	339	774	1 113	30,5	1 063
Techniques de commercialisation	11 087	8 559	19 646	56,4	19 802
Total du secteur des services	34 348	33 480	67 828	50,6	68 215
Ensemble	45 856	70 349	116 205	39,5	116 397

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

En 2015-2016, 134 500 étudiants suivent une formation dans une école d'ingénieurs, soit 3,5 % de plus par rapport à l'année 2014-2015 (1).

Cette hausse des effectifs est particulièrement marquée dans les écoles privées (+5,7 %), suivies des écoles publiques sous tutelle d'autres ministères (+5,5 %). Le nombre d'étudiants dans les écoles publiques sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) quant à lui, augmente de 1,9 % par rapport à 2014-2015.

Les écoles publiques sous tutelle du MENESR accueillent plus de la moitié des futurs ingénieurs, 40 % de ces étudiants étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université (2). Ce pourcentage reste stable par rapport à l'année précédente.

En 2015-2016, dans les écoles d'ingénieurs, le nombre de filles augmente de nouveau (+2,6 %), mais moins que l'ensemble des effectifs. Ceci se traduit par une légère baisse du taux de féminisation (28,1 % soit -0,3 point par rapport à l'année précédente).

La part des filles est très variable selon le type d'école. L'Ensam demeure l'une des écoles les moins féminisées (15,4 %), à la différence des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, qui accueillent davantage de filles que de garçons (66,0 %, en baisse de 0,4 point).

À la rentrée 2015, le flux de nouveaux entrants atteint les 40 900 étudiants inscrits, soit 5,4 % de plus que l'année précédente (3). Cette hausse est fortement marquée pour les nouveaux inscrits dans les écoles privées (+9,0 %) ainsi que dans les écoles publiques dépendant du MENESR (+4,9 %).

La voie d'intégration la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles, d'où proviennent 42,8 % des nouveaux entrants. Cette part est en recul de 3,5 points par rapport à l'an passé (46,3 % en 2014-2015). À l'inverse, en 2015-2016, les admissions à la suite d'un DUT ou d'un BTS s'accroissent (15,9 % des nouveaux inscrits, en hausse de 1,3 point), de même que celles consécutives à un baccalauréat (20,8 % des entrants, en hausse de 2,3 points).

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants inscrits dans un cycle ingénieur ou ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS - Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Établissements de France métropolitaine et des DOM (il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine – devenue grand établissement en 2011 – ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS EN PARTENARIAT (FIP) - Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) ont été créées spécialement pour rapprocher les écoles du monde du travail. Les FIP accueillent des étudiants titulaires d'un Bac + 2 pour des cursus de trois ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Les diplômes obtenus dans le cadre d'une FIP sont reconnus par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les étudiants inscrits dans ces formations ne figurent pas dans les tableaux ci-contre.

INSA - Instituts nationaux de sciences appliquées.

ENSAM - École nationale supérieure des arts et métiers.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 16.04 ; 13.04.
- Tableau statistique n° 7165.

1 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs (1).

Types d'écoles	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	Évolution 2015/2014 (%)
Écoles publiques sous tutelle du MENESR	20 650	34 475	52 537	59 503	67 353	68 808	69 690	71 437	74 566	75 975	1,9
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	n.d.	12 234	19 887	23 419	24 657	28 144	28 332	28 400	29 477	30 276	2,7
Autres écoles du MENESR	n.d.	22 241	32 650	36 084	42 696	40 664	41 358	43 037	45 089	45 699	1,4
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	16 607	17 643	18 147	19 074	18 750	19 165	20 211	5,5
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 386	4 637	4 823	4 606	4 678	4 738	4 918	3,8
Défense	2 347	3 238	3 803	4 009	4 186	4 091	4 639	4 288	4 254	4 295	1,0
Industrie	1 083	1 571	2 201	3 818	4 226	4 456	4 658	4 304	4 153	4 543	9,4
Mer						175	376	348	505	666	31,9
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 076	2 013	2 000	1 996	2 046	2 153	2 139	-0,7
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 537	1 808	1 828	1 826	1 838	1 895	2 031	7,2
Santé	25	18	8	27	23	18		14	(3)	(3)	
Économie et Finances				294	211	225	436	646	835	928	11,1
Ville de Paris	254	320	379	460	539	531	537	588	632	691	9,3
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	25 268	32 586	34 616	35 684	36 319	36 272	38 337	5,7
Ensemble des formations d'ingénieurs	37 267	59 342	89 313	101 378	117 582	121 571	124 448	126 506	130 003	134 523	3,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) et hors cycle préparatoire ingénieurs.
- Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.
- En 2014-2015 et 2015-2016, il n'y a pas d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs à l'école des hautes études en santé publique (EHESP).
- Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs à Mayotte.

2 Répartition des effectifs des formations d'ingénieurs en 2015-2016 (1).

	Nombre implantations géogra- phiques	Effectifs en 2015	Répartition en 2015 (%)	Évolution des effectifs 2015/2014	dont étudiantes	Part des femmes (%)	Évolution effectifs femmes 2015/2014
Écoles publiques sous tutelle du MENESR	132	75 975	56,5	1,9	20 820	27,4	2,6
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	80	30 276	22,5	2,7	8 820	29,1	2,0
Autres écoles du MENESR	52	45 699	34,0	1,4	12 000	26,3	3,0
Universités de technologie	5	6 052	4,5	0,3	1 595	26,4	1,8
INSA (3)	8	13 173	9,8	2,6	4 179	31,7	3,2
Ensam	8	4 017	3,0	-0,4	619	15,4	3,2
Écoles centrales	5	5 274	3,9	4,3	1 271	24,1	4,8
Autres écoles (4)	26	17 183	12,8	1,2	4 336	25,2	2,7
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	47	20 211	15,0	5,5	6 901	34,1	3,9
Agriculture, pêche	13	4 918	3,7	3,8	3 248	66,0	3,3
Défense	8	4 295	3,2	1,0	711	16,6	-0,4
Industrie	10	4 543	3,4	9,4	1 234	27,2	5,7
Mer	2	666	0,5	31,9	62	9,3	31,9
Télécommunications	5	2 139	1,6	-0,7	453	21,2	-5,4
Équipement, transport, logement	5	2 031	1,5	7,2	621	30,6	8,4
Économie et finances	2	928	0,7	11,1	308	33,2	6,9
Ville de Paris	2	691	0,5	9,3	264	38,2	15,3
Écoles privées	82	38 337	28,5	5,7	10 090	26,3	1,8
Ensemble des formations d'ingénieurs	261	134 523	100,0	3,5	37 811	28,1	2,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) et hors cycle préparatoire ingénieurs.
- Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.
- Après sa création en 2014, l'INSA centre Val de Loire (fusion de l'ENSI de Bourges et de l'ENIVL de Blois) s'est agrandi, en 2015, en intégrant l'école nationale supérieure de la nature et du paysage.
- Y compris l'INP de Toulouse et l'Institut polytechnique de Grenoble.

3 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les formations d'ingénieurs en 2015-2016, en % (1).

Niveau de l'étudiant à l'entrée	Bac	CPI (2)	CPGE	Université (3)	DUT-BTS	Autres (4)	Total (5)	Effectifs 2015
Écoles publiques sous tutelle du MENESR	19,9	0,1	39,8	6,8	18,1	15,2	100,0	23 618
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	5,2	3,6	64,2	6,8	6,5	13,8	100,0	6 980
Écoles privées	33,2	0,6	35,2	4,6	17,2	9,3	100,0	10 292
Ensemble	20,8	0,8	42,8	6,3	15,9	13,5	100,0	40 890
Rappel 2014	18,5	1,1	46,3	5,9	14,6	13,6	100,0	38 775

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP).
- Cycle préparatoire intégré.
- Comprend les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et master LMD.
- Tous les autres diplômes, essentiellement diplômes étrangers.
- Total des origines connues (hors 28 origines non renseignées).

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, 191 écoles forment 136 200 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Les effectifs des écoles de commerce et de gestion sont en hausse par rapport à la rentrée 2014 (+ 1,4 %) (1). Ils progressent dans tous les groupes d'écoles (I, II et III, voir « Définitions »), mais ce sont dans les écoles du groupe II que la hausse est la plus importante (+ 11,3 %) (2).

Avec 118 100 étudiants (86,7 %), les 88 établissements du groupe I constituent le contingent le plus important en termes d'effectifs. 87,9 % des inscrits sont en formation initiale sous statut scolaire, 6,1 % en apprentissage et 4,8 % en formation continue. Au sein de ces écoles, 102 900 étudiants préparent un diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Plus des trois quarts d'entre eux sont inscrits dans une formation délivrant un diplôme de niveau bac + 5 de grade master.

Le nombre de nouveaux inscrits dans ces écoles du groupe I est en hausse (+ 7,2 %) à la rentrée 2015 (43 100 contre 40 200 en 2014) (3). 41,2 % d'entre eux intègrent une formation dont le niveau requis à l'entrée est le baccalauréat. 39,0 % des nouveaux entrants ont intégré une école après une formation de niveau bac + 2 (CPGE, DUT, BTS, etc.).

Au nombre de 26, les écoles du groupe II comptent 6 100 étudiants (4,5 %), dont 3 000 nouveaux inscrits à la rentrée 2015. Alors qu'il comporte un grand nombre d'établissements (77), le groupe III forme seulement 12 000 étudiants, soit 8,8 % des étudiants en 2015, dont 5 300 nouveaux inscrits.

En 2015-2016, les étudiantes en écoles de commerce représentent 49,9 % des inscrits. La part d'étudiants étrangers s'élève à 15,8 %. C'est dans le groupe II qu'ils sont proportionnellement les plus nombreux (23,9 %).

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants inscrits en écoles de commerce et de gestion en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, quel que soit le régime d'inscription (formation initiale sous statut scolaire, apprentissage, formation continue, financée ou non).

Il est à noter que pour 88 établissements des groupes II et III, représentant 9,2 % du total des effectifs, seuls les effectifs en formation initiale sous statut scolaire sont disponibles.

Les inscriptions en BTS ne sont pas comptabilisées (voir en 6.1).

LES ÉCOLES DE COMMERCE ET DE GESTION sont des établissements privés ou consulaires. Elles sont classées en trois groupes (I, II et III) :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et au moins l'un de leurs diplômes est visé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;

- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère. (Voir aussi la rubrique « Définitions » en 8.23 pour des précisions sur le visa du ministère).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Système d'information SISE recensant des données individuelles sur le champ de la formation initiale sous statut scolaire, de l'apprentissage et de la formation continue (financée ou non).

- Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, recensant des données agrégées sur le seul champ de la formation initiale sous statut scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 10.10.

1 Évolution des effectifs inscrits en école de commerce (hors BTS)

	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Effectifs	87 333	95 835	100 609	116 303	121 317	126 698	131 043	134 177	134 329	136 244
<i>dont formation initiale sous statut scolaire</i>	83 333	90 838	95 968	109 109	112 371	117 967	119 632	121 489	120 398	120 915
Évolution annuelle en %	-1,2	9,7	5,0	15,6	4,3	4,4	3,4	2,4	0,1	1,4
Nombre d'écoles	219	210	206	212	213	210	208	195	198	191

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Effectifs selon le type d'école et le type de diplôme préparé en 2015-2016

Types d'écoles/types de diplôme préparé	Nombre d'écoles	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Rappel effectifs 2014-2015	Évolution annuelle en %
Groupe I	88	59 920	58 169	118 089	49,3	15,5	117 537	0,5
<i>dont diplômes visés :</i>		52 577	50 310	102 887	48,9	12,7	102 324	0,6
<i>de niveau bac + 3</i>		5 739	4 964	10 703	46,4	11,3	10 526	1,7
<i>de niveau bac + 4</i>		4 785	4 712	9 497	49,6	9,6	9 102	4,3
<i>de niveau bac + 5</i>		1 802	1 384	3 186	43,4	19,0	2 971	7,2
<i>de niveau bac + 5 grade master</i>		40 251	39 250	79 501	49,4	13,1	79 725	-0,3
Groupe II	26	2 862	3 249	6 111	53,2	23,9	5 490	11,3
Groupe III	77	5 541	6 503	12 044	54,0	14,9	11 302	6,6
Total	191	68 323	67 921	136 244	49,9	15,8	134 329	1,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Niveau de formation des étudiants à leur entrée dans une école du groupe I en 2015-2016

Niveau à l'entrée	Groupe I		Effectifs 2014-2015	Évolution annuelle (%)
	Effectifs	%		
Bac	17 781	41,2	15 141	17,4
Bac + 2	16 822	39,0	16 758	0,4
Bac + 3	3 313	7,7	2 923	13,3
Bac + 4	2 580	6,0	2 953	-12,6
Bac + 5 et plus	2 610	6,1	2 433	7,3
Total	43 106	100,0	40 208	7,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

A LA RENTRÉE 2015, 85 900 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), soit une hausse de 2,3 % par rapport à 2014 (1). La croissance est plus prononcée pour le secteur privé (+ 3,3 %) que pour le secteur public (+ 2,0 %). Ce dernier assure la formation de 83,2 % des étudiants inscrits en CPGE (2).

Il existe trois filières de classes préparatoires : 61,9 % des étudiants sont dans la filière scientifique, tandis que les classes économiques et commerciales en rassemblent 23,3 % et les classes littéraires 14,8 %. L'augmentation des effectifs s'observe dans les trois filières. Les effectifs des classes scientifiques augmentent de 2,8 % en 2015-2016 et ceux de la filière économique de 2,1 %. La croissance est nettement plus faible dans les filières littéraires (+ 0,3 %), notamment en raison de la diminution des effectifs en première année (- 0,7 %).

À la rentrée 2015, 36 200 femmes sont inscrites en CPGE, soit 42,1 % des effectifs totaux. En classes littéraires, la prépondérance des femmes est manifeste avec près de trois inscrites sur quatre. Inversement, dans les classes scientifiques, les femmes sont présentes en faible proportion (29,8 %), alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales (54,5 % d'étudiantes).

À la rentrée 2015, le nombre d'étudiants entrant en CPGE (42 500) augmente de 1,2 % (+ 2,8 % à la rentrée 2014) (3). La filière économique et commerciale, avec 10 100 nouveaux entrants en première année (soit 200 de plus qu'à la rentrée précédente), est celle qui connaît la plus forte progression (+ 1,8 %). La filière scientifique connaît également une progression notable (+ 1,6 %) tandis que les effectifs des nouveaux inscrits dans la filière littéraire sont en baisse de 1,0 %. Sur 42 500 nouveaux étudiants entrant en première année, 92,9 % viennent d'obtenir un baccalauréat général, 6,0 % un baccalauréat technologique et 1,1 % étaient déjà bacheliers et proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur. Même s'ils restent minoritaires, les bacheliers technologiques constituent néanmoins 10,7 % des entrants dans la filière économique et commerciale.

Les bacheliers scientifiques restent les plus nombreux (69,8 %). Ils représentent presque la totalité des nouveaux entrants dans les classes scientifiques, plus de 40 % dans les classes économiques et encore près d'un quart dans les classes littéraires. Les bacheliers économiques et commerciaux sont également assez présents dans les classes littéraires (22,1 %) et seulement 54 % des entrants dans ces classes littéraires sont titulaires d'un bac littéraire.

POPULATION CONCERNÉE - Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Contrairement aux années précédentes, les CPGE intégrées à l'université ne sont pas prises en compte.

CPGE - Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :
 - la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
 - la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
 - la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

NOUVEL ENTRANT - Un nouvel entrant est un élève inscrit pour la première fois en première année de CPGE. Ils étaient 42 500 en 2015-2016, un peu moins nombreux que l'ensemble des 43 300 étudiants de première année, parmi lesquels figurent quelques redoublants ou étudiants qui effectuent une deuxième première année de CPGE dans une autre filière.

SOURCES

- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information Scolarité.
- Ministère en charge de l'agriculture, Système d'information SAFRAN.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 16.05.
- Tableau statistique, n° 7196.

1 Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE

	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Filière scientifique	47 772	48 361	49 279	49 909	49 678	49 747	50 479	51 202	51 774	53 204
Évolution annuelle en %	0,9	1,2	1,9	1,3	-0,5	0,1	1,5	1,4	1,1	2,8
Filière économique et commerciale	17 092	18 323	19 202	19 447	18 490	18 598	19 260	19 632	19 591	20 010
Évolution annuelle en %	5,7	7,2	4,8	1,3	-4,9	0,6	3,6	1,9	-0,2	2,1
Filière littéraire	11 296	11 388	11 522	11 779	11 706	12 066	12 426	12 591	12 681	12 724
Évolution annuelle en %	0,5	0,8	1,2	2,2	-0,6	3,1	3,0	1,3	0,7	0,3
Total	76 160	78 072	80 003	81 135	79 874	80 411	82 165	83 425	84 046	85 938
Évolution annuelle en %	1,8	2,5	2,5	1,4	-1,6	0,7	2,2	1,5	0,7	2,3

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

2 Effectifs d'étudiants en CPGE par année et par sexe en 2015-2016

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale	39 517	30 070	69 587	9 060	5 378	14 438	48 577	35 448	84 025	42,2
Filière scientifique	30 388	13 410	43 798	6 065	1 835	7 900	36 453	15 245	51 698	29,5
Première année	14 577	6 857	21 434	3 019	942	3 961	17 596	7 799	25 395	30,7
Deuxième année	15 811	6 553	22 364	3 046	893	3 939	18 857	7 446	26 303	28,3
Filière économique et commerciale	6 245	8 244	14 489	2 657	2 609	5 266	8 902	10 853	19 755	54,9
Première année	3 219	4 359	7 578	1 280	1 362	2 642	4 499	5 721	10 220	56,0
Deuxième année	3 026	3 885	6 911	1 377	1 247	2 624	4 403	5 132	9 535	53,8
Filière littéraire	2 884	8 416	11 300	338	934	1 272	3 222	9 350	12 572	74,4
Première année	1 480	4 656	6 136	194	531	725	1 674	5 187	6 861	75,6
Deuxième année	1 404	3 760	5 164	144	403	547	1 548	4 163	5 711	72,9
Autres ministères	1 186	698	1 884	16	13	29	1 202	711	1 913	37,2
Filière scientifique	908	598	1 506	–	–	–	908	598	1 506	39,7
Première année	418	210	628	–	–	–	418	210	628	33,4
Deuxième année	490	388	878	–	–	–	490	388	878	44,2
Filière économique et commerciale	187	39	226	16	13	29	203	52	255	20,4
Première année	108	31	139	10	5	15	118	36	154	23,4
Deuxième année	79	8	87	6	8	14	85	16	101	15,8
Filière littéraire	91	61	152	–	–	–	91	61	152	40,1
Première année	46	36	82	–	–	–	46	36	82	43,9
Deuxième année	45	25	70	–	–	–	45	25	70	35,7
Total	40 703	30 768	71 471	9 076	5 391	14 467	49 779	36 159	85 938	42,1
Filière scientifique	31 296	14 008	45 304	6 065	1 835	7 900	37 361	15 843	53 204	29,8
Première année	14 995	7 067	22 062	3 019	942	3 961	18 014	8 009	26 023	30,8
Deuxième année	16 301	6 941	23 242	3 046	893	3 939	19 347	7 834	27 181	28,8
Filière économique et commerciale	6 432	8 283	14 715	2 673	2 622	5 295	9 105	10 905	20 010	54,5
Première année	3 327	4 390	7 717	1 290	1 367	2 657	4 617	5 757	10 374	55,5
Deuxième année	3 105	3 893	6 998	1 383	1 255	2 638	4 488	5 148	9 636	53,4
Filière littéraire	2 975	8 477	11 452	338	934	1 272	3 313	9 411	12 724	74,0
Première année	1 526	4 692	6 218	194	531	725	1 720	5 223	6 943	75,2
Deuxième année	1 449	3 785	5 234	144	403	547	1 593	4 188	5 781	72,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

3 Origine scolaire des étudiants entrant en première année de CPGE en 2015-2016, en %.

	Bacs généraux			Bacs techno	Autres origines (1)	Total	Effectifs d'entrants 2015-2016	Progression annuelle d'entrants (%)
	S	ES	L					
Filière scientifique	93,2	0,0	0,0	5,7	1,1	100,0	25 573	1,6
Filière économique et commerciale	42,6	45,3	0,5	10,7	0,9	100,0	10 145	1,8
Filière littéraire	22,4	22,1	54,0	0,0	1,5	100,0	6 821	-1,0
Total	69,8	14,4	8,8	6,0	1,1	100,0	42 539	1,2

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, 256 100 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) (97,1 %), en classes de mise à niveau pour BTS (2,3 %) et en préparation au diplôme des métiers d'art (0,6 %).

Les effectifs de ces formations sont restés quasiment stables en 2015 (+ 0,3 %). Les effectifs du secteur public progressent légèrement (+ 0,7 %) contrairement à ceux du secteur privé, en baisse pour la troisième rentrée consécutive (- 0,3 %) (1).

Les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comptent 234 100 étudiants et forment plus de 90 % des inscrits en STS (2). Le ministère en charge de l'agriculture (19 900 étudiants) forme 7,8 % des étudiants (+ 1,2 % par rapport à 2014).

Depuis plusieurs années déjà, la parité est acquise dans les STS (et assimilés). Les établissements de l'enseignement public sont moins féminisés que ceux du secteur privé (47,1 % contre 54,8 %), car ils offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les hommes. Les STS agricoles ont le taux de féminisation le moins élevé (41,4 %).

Après une hausse de 1,5 % à la rentrée 2014, le nombre d'entrants en première année de STS continue de progresser en 2015 (+ 0,4 %) (3). Même si leur part a baissé de plus de 10 points depuis 2009, les bacheliers technologiques restent les plus nombreux à fréquenter les sections de techniciens supérieurs. Ils représentent 34,7 % du nombre total d'entrants (- 0,4 point par rapport à 2014), alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2015.

La part des bacheliers professionnels augmente depuis une dizaine d'années : ils ne représentaient ainsi que 12,5 % des nouveaux entrants en STS en 2005 contre 28,0 % en 2015. En dépit de cette tendance, leur part a baissé cette année (- 0,8 point). La diminution du nombre de bacheliers professionnels s'inscrivant en STS (- 2,3 %) reste néanmoins très en deçà de celle du nombre total de lauréats du baccalauréat professionnel entre les sessions 2014 et 2015 (- 7,4 %).

La part des bacheliers généraux parmi les entrants en STS est en baisse (17,0 %) et inférieure de 11 points à celle des bacheliers professionnels. La part des entrants déjà bacheliers et issus d'autres filières (université notamment) est en nette hausse (2,4 points) par rapport à la rentrée 2014.

Dans les STS de la production, les bacheliers professionnels représentent 35,0 % des recrutements et devancent de plus de 13 points le recrutement des bacheliers STI2D et STD2A (21,6 %). Dans le secteur des services, les bacheliers STMG sont toujours les plus nombreux (27,6 %).

POPULATION CONCERNÉE - Les étudiants sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés quel que soit le ministère de tutelle (principalement ceux en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de la rentrée 2011).

STS ET ASSIMILÉS - Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA.

STS - Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale).

CLASSES DE MISE À NIVEAU - Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

DMA - Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

SOURCES

- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information Scolarité.
- Ministère en charge de l'agriculture, Système d'information SAFRAN.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 16.04.
- Tableau statistique, n° 7197.

1 Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA

	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Public	158 848	158 671	161 220	162 298	163 492	163 767	168 772	170 705	171 001	172 140
Évolution annuelle en %	-0,6	-0,1	1,6	0,7	0,7	0,9	3,1	1,1	0,2	0,7
% par rapport à l'effectif total	68,8	67,8	67,1	67,0	66,5	66,6	66,5	67,0	67,0	67,2
Privé	72 029	75 493	79 102	79 949	82 258	82 258	84 957	84 262	84 215	83 926
Évolution annuelle en %	5,1	4,8	4,8	1,1	2,9	2,9	3,3	-0,8	-0,1	-0,3
% par rapport à l'effectif total	31,2	32,2	32,9	33,0	33,5	33,4	33,5	33,0	33,0	32,8
Public + Privé	230 877	234 164	240 322	242 247	245 750	246 025	253 729	254 967	255 216	256 066
Évolution annuelle en %	1,1	1,4	2,6	0,8	1,4	1,6	3,1	0,5	0,1	0,3
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

Lecture : à la rentrée 2015, 172 140 étudiants sont inscrits en STS (et assimilés) dans un établissement public. Cet effectif est en hausse de 0,7 % par rapport à celui de 2014. Il représente 67,2 % de l'effectif total des STS (et assimilés) de 2015.

2 Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2015-2016

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale et Enseignement supérieur	83 975	75 952	159 927	32 518	41 616	74 134	116 493	117 568	234 061	50,2
Classes de mise à niveau	658	1 811	2 469	1 085	2 056	3 141	1 743	3 867	5 610	68,9
STS en 1, 2 et 3 ans	82 939	73 279	156 218	31 362	39 445	70 807	114 301	112 724	227 025	49,7
DMA en 1 et 2 ans	378	862	1 240	71	115	186	449	977	1 426	68,5
Agriculture	7 042	5 171	12 213	4 626	3 084	7 710	11 668	8 255	19 923	41,4
STS en 1, 2 et 3 ans	7 042	5 171	12 213	4 626	3 084	7 710	11 668	8 255	19 923	41,4
Autres ministères	–	–	–	778	1 304	2 082	778	1 304	2 082	62,6
Classes de mise à niveau	–	–	–	100	175	275	100	175	275	63,6
STS en 1, 2 et 3 ans	–	–	–	656	1 107	1 763	656	1 107	1 763	62,8
DMA en 1 et 2 ans	–	–	–	22	22	44	22	22	44	50,0
Total	91 017	81 123	172 140	37 922	46 004	83 926	128 939	127 127	256 066	49,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

3 Origine scolaire des étudiants entrant en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA en 2015-2016, en %.

Domaines de spécialité	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (1)	Total	Effectifs d'entrants 2015-2016	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	STI2D/STD2A	STMG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	–	–	–	21,4	–	–	1,4	77,1	100,0	70	n.s.
Production	9,9	2,4	2,2	21,6	2,8	8,3	35,0	17,9	100,0	46 443	1,9
Services	4,9	10,2	3,3	2,2	27,6	5,8	24,4	21,7	100,0	87 078	-0,4
Total	6,6	7,5	2,9	9,0	19,0	6,7	28,0	20,4	100,0	133 591	0,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.**

1. Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Lecture : En 2015, 9,9 % des étudiants entrant en STS production ont obtenu un bac S. Entre 2014 et 2015, l'effectif des entrants en STS production a augmenté de 1,9 %.

A LA RENTRÉE 2015, 256 000 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) (97,1 %), en classes de mise à niveau pour BTS (2,3 %) et en préparation au diplôme des métiers d'art (0,6 %).

Un tiers des étudiants est inscrit dans les spécialités de la production (1). Dans ce domaine, plus d'un quart des étudiants est inscrit dans deux groupes de spécialité « Technologies industrielles fondamentales » et « Technologies de commandes des transformations industrielles ».

Dans les spécialités des services, qui regroupent deux tiers des étudiants en STS, près de la moitié des inscrits suit une formation de « Commerce, vente » ou de « Comptabilité, gestion ».

Les établissements privés forment un tiers des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (37,6 %) que dans les spécialités de la production (23,3 %).

Les spécialités des services sont nettement plus féminisées que celles de la production (61,6 % contre 25,9 %). Les spécialités « Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes » et « Travail social » sont presque exclusivement composées de femmes, alors que les spécialités « Technologies de commandes des transformations industrielles », « Énergie, génie climatique », « Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité », « Moteurs et mécanique auto », « Structures métalliques » et « Électricité, électronique » attirent presque exclusivement des hommes.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Les étudiants sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés quel que soit le ministère de tutelle (principalement ceux en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, agriculture), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de la rentrée 2011).

STS ET ASSIMILÉS - Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA.

STS - Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations aux DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale).

CLASSES DE MISE À NIVEAU - Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

DMA - Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère en charge de l'éducation nationale

SOURCES

- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information Scolarité.
- Ministère en charge de l'agriculture, Système d'information SAFRAN.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 16.04.
- Tableau statistique, n° 7197.

1 Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA par spécialité de formation en 2015-2016

Groupes de spécialités de formation		Effectifs	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes(%)
133	Musique, arts du spectacle	137	.	20,4	70,1
Total des spécialités disciplinaires		137	.	20,4	70,1
200	Technologies industrielles fondamentales	12 436	4,9	33,5	39,8
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	9 756	3,8	18,8	3,6
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	6 369	2,5	47,8	36,8
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 376	.	30,5	31,1
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 934	.	35,4	59,7
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	2 885	1,1	39,6	35,2
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 936	.	35,1	27,8
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	340	.	23,8	23,8
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 867	1,5	19,8	61,5
222	Transformations chimiques et appareillages	3 562	1,4	30,0	60,4
223	Métallurgie	847	.	5,5	20,9
224	Matériaux de construction, verre, céramique	158	.	—	74,1
225	Plasturgie, matériaux composites	396	.	—	9,6
226	Papier, carton	9	.	—	22,2
227	Énergie, génie climatique	2 865	1,1	16,0	2,5
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	5 646	2,2	24,9	38,9
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	2 039	.	12,3	9,5
232	Bâtiment : construction et couverture	339	.	—	11,5
233	Bâtiment : finitions	742	.	24,4	48,9
234	Travail du bois et de l'ameublement	1 361	.	14,6	7,9
241	Textile	368	.	11,4	90,8
242	Habillement	2 155	.	23,6	90,6
243	Cuirs et peaux	148	.	—	87,8
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	8 367	3,3	10,8	4,1
251	Mécanique générale et de précision, usinage	35	.	—	8,6
252	Moteurs et mécanique auto	2 507	1,0	16,9	3,1
253	Mécanique aéronautique et spatiale	325	.	10,5	9,2
254	Structures métalliques	1 538	.	4,9	2,6
255	Électricité, électronique	10 533	4,1	12,0	2,9
Total des spécialités de la production		85 839	33,5	23,3	25,9
300	Spécialités plurivalentes des services	1 072	.	47,2	76,1
311	Transport, manutention, magasinage	2 157	.	22,2	22,7
312	Commerce, vente	45 562	17,8	36,9	52,6
313	Finances, banque, assurances	8 327	3,3	37,0	59,7
314	Comptabilité, gestion	31 533	12,3	28,3	59,5
320	Spécialités plurivalentes de la communication	6 974	2,7	64,3	75,3
321	Journalisme et communication	577	.	26,5	84,2
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	938	.	2,1	53,7
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	5 687	2,2	46,5	56,6
324	Secrétariat, bureautique	12 577	4,9	22,3	81,5
326	Informatique, traitement de l'information, transmission des données	9 588	3,7	36,5	6,6
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	4 957	1,9	43,6	93,9
331	Santé	9 360	3,7	51,6	76,7
332	Travail social	7 154	2,8	48,7	95,0
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	15 883	6,2	35,9	69,5
336	Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 614	1,4	76,3	99,3
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	2 057	.	24,5	25,9
345	Application des droits et statuts des personnes	2 073	.	51,5	81,1
Total des spécialités des services		170 090	66,4	37,6	61,6
Ensemble des spécialités		256 066	100,0	32,8	49,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

L'utilisation du point (.) représente un pourcentage inférieur à 1 ; l'utilisation du tiret (—) rend compte d'une valeur nulle.

Lecture : 66,4 % des étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA sont inscrits dans le secteur des services.

Les établissements privés scolarisent 37,6 % d'entre eux. Les femmes représentent 61,6 % des étudiants formés dans ce secteur.

LA SCOLARISATION des femmes dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des hommes (1). En 2012, le taux de scolarisation des femmes de 17 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est supérieur à celui des hommes quel que soit l'âge ; en 1992, le taux de scolarisation des hommes devenait supérieur à celui des femmes à partir de 28 ans (26 ans en 1991). En 2012, 49,3 % des femmes de 20 ans sont scolarisées dans l'enseignement supérieur contre 40,2 % des hommes, soit un écart de 9,1 points en faveur des femmes. En 1992, les taux respectifs étaient de 41,2 % et 32,2 %, soit un écart de 9 points.

En 2014, 55,2 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (2). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. La proportion d'étudiantes n'a ensuite que très modérément progressé (+ 0,7 point depuis 2000). La progression la plus importante est observée dans les écoles d'ingénieurs (+ 5 points en quatorze ans), et surtout dans les formations universitaires de santé (médecine, odontologie et pharmacie) (+ 5,8 points).

Elle varie de surcroît considérablement selon le type d'études. Dès l'expression des choix d'orientation en classe de terminale, les femmes, quels que soient leurs origines sociales et leurs parcours scolaires, se portent moins que les hommes vers des filières sélectives telles que les classes préparatoires aux grandes écoles ou les études de santé. Largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (83,9 %), les femmes sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (41,9 % en CPGE, 39,2 % en IUT) et, surtout, dans les filières à caractère scientifique (27,2 % des effectifs des formations d'ingénieurs, 29,2 % des étudiants de CPGE en filière scientifique).

Ces clivages se retrouvent à l'université où les jeunes femmes représentent globalement 58,4 % de la population étudiante. C'est dans les disciplines plus littéraires que la part des femmes est plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (70,1 %). Elles restent très minoritaires en sciences (37,1 %). Les femmes représentent désormais 63,5 % des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. En préparation au DUT, elles sont majoritaires dans le secteur des services (50,2 % des étudiants), mais minoritaires dans le secteur de la production (23,5 % des étudiants).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4.

SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (STS)
Voir « Définitions » en 6.1.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS - Voir « Définitions » en 6.8.

AVERTISSEMENT

Cette page n'a pas pu être actualisée dans les délais impartis pour la publication. Les données 2015-2016 seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

SOURCES

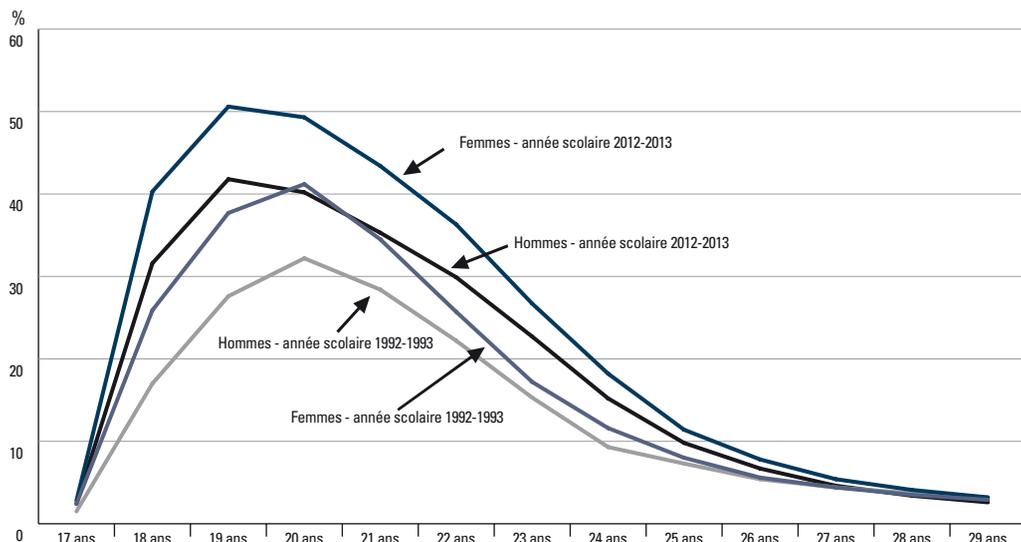
MENESR-DGESIP-DGRI-SIES/MENESR-DEPP, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Tableau statistique n° 7178.

1 Taux de scolarisation des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur

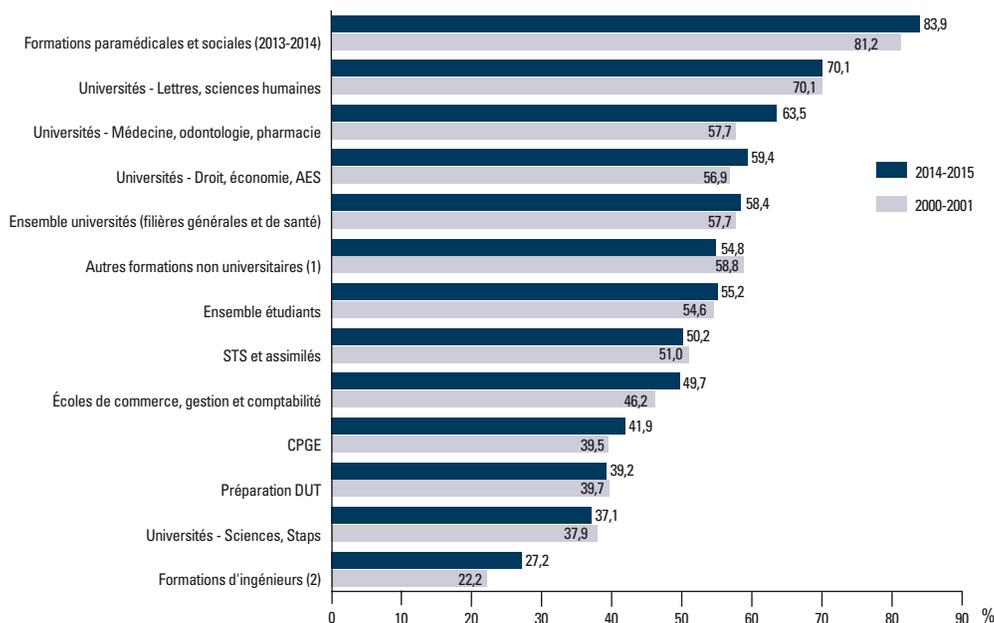
Mise à jour
Mars 2017



► Champ : France métropolitaine pour 1992-1993, y compris DOM pour 2012-2013.

2 Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur, en %.

Mise à jour
Mars 2017



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Groupe non homogène : grands établissements, ENS, UT et INP hors ingénieurs, préparations intégrées, formations comptables non universitaires, écoles artistiques et culturelles, d'architecture, juridiques et administratives, de journalisme, vétérinaires, etc. Données 2013-2014 pour les écoles artistiques et culturelles.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

EN FRANCE MÉTROPOLITAINE et dans les DOM, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année à l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 30 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale tandis que 11 % sont enfants d'ouvriers (1).

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent une part très forte des étudiants en classes préparatoires, dans les formations d'ingénieurs et dans les écoles normales supérieures (ENS) où ils atteignent 50 % des effectifs. Ils sont en revanche peu nombreux en STS (14 %). Les enfants d'ouvriers sont surreprésentés en STS (20 %), en DUT (15 %) et dans les écoles paramédicales et sociales (18 %). Ils sont proportionnellement moins nombreux dans la plupart des autres filières de l'enseignement supérieur, particulièrement dans les ENS et les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité. La part des enfants de professions intermédiaires et d'employés est relativement plus homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en DUT et en STS et, dans le cas des enfants d'employés, une surreprésentation dans les écoles paramédicales et sociales.

L'université est caractéristique de la composition de la population étudiante française. Les enfants de cadres représentent plus de 30 % des effectifs alors que les catégories défavorisées y sont bien moins présentes. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes dans toutes les filières. Les enfants de cadres sont surreprésentés en santé et en droit (2). En effet, ils représentent 41 % des effectifs étudiants en santé et 34 % en droit contre respectivement 6 % et 9 % pour les enfants d'ouvriers. Les enfants de cadres sont en revanche moins représentés en économie ou en lettres (autour de 25 %). La poursuite d'études longues à l'université est plus le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 28 % en cursus licence à 34 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 13 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence, leur part est de 5 % en cursus doctorat (3).

L'ORIGINE SOCIALE - Elle fait référence à la profession et catégorie sociale (PCS) du chef de famille. Nomenclature des professions et catégories sociales de l'Insee de 1989. Pour le tableau (1), les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises, du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4.

STS ET CPGE - Sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle. Voir « Définitions » en 6.10 et 6.11.

SOURCES

- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.
- Insee, enquête Emploi 2012/calculs MENESR-SIES.

AVERTISSEMENT

Cette page n'a pas pu être actualisée dans les délais impartis pour la publication. Les données 2015-2016 seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

1 Origine sociale des étudiants français en 2014-2015

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Non renseigné	Ensemble
Universités	9,1	30,0	12,7	12,7	10,8	13,1	11,5	100,0
<i>dont disciplines générales et de santé</i>	8,9	30,0	12,3	12,4	10,4	13,6	12,4	100,0
<i>dont préparation DUT</i>	11,5	28,8	16,9	15,8	14,6	8,7	3,7	100,0
<i>dont formations d'ingénieurs</i>	10,1	38,8	15,2	10,9	9,9	9,8	5,2	100,0
Formations d'ingénieurs (1)	11,5	46,5	11,7	7,5	6,0	7,4	9,3	100,0
STS	10,1	13,8	12,0	15,6	20,4	13,1	15,0	100,0
CPGE	10,6	49,5	12,0	10,1	6,4	6,4	5,1	100,0
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	13,9	37,1	6,4	4,5	2,5	5,1	30,4	100,0
Établissements privés d'enseignement universitaire	13,4	35,7	8,5	8,1	5,4	9,4	19,5	100,0
Écoles normales supérieures	12,1	53,2	12,3	6,7	2,7	4,8	8,1	100,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2)	9,5	22,6	8,2	8,6	2,4	4,4	44,2	100,0
Écoles paramédicales et sociales (3)	11,9	18,9	12,1	19,0	17,6	2,1	18,4	100,0
Ensemble des étudiants français	9,8	30,3	11,9	11,9	10,7	11,8	13,5	100,0
Ensemble des Français de 18 à 23 ans	13,1	17,5	17,7	8,9	29,2	6,8	6,8	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat et les formations d'ingénieurs universitaires.
- Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication. Les données concernant les écoles d'art sont celles de 2013.
- Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2007.

2 Origine sociale des étudiants français dans les principales filières universitaires (y compris DUT) en 2014-2015

	Droit	Économie	Lettres	Sciences	Santé	Préparation DUT	Université avec préparation DUT
Agriculteurs	1,4	1,8	1,4	1,9	1,5	2,4	1,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,9	8,7	6,5	7,3	6,6	9,1	7,5
Professions libérales, cadres supérieurs	34,2	24,5	25,0	30,3	40,5	28,8	30,0
Professions intermédiaires	10,9	10,5	13,2	14,1	11,2	16,9	12,7
Employés	12,2	12,7	13,8	13,4	8,3	15,8	12,7
Ouvriers	9,3	12,4	11,2	12,2	6,0	14,7	10,8
Retraités, inactifs	14,0	15,2	16,3	11,5	8,9	8,7	13,1
Non renseigné	9,0	14,2	12,6	9,3	17,0	3,6	11,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	180 807	147 967	402 817	268 944	202 345	109 956	1 312 836

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

3 Origine sociale des étudiants français dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2014-2015

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,4	1,9	1,7	1,4	1,8	1,7	1,3	1,4	1,4	1,4	1,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,0	7,9	8,0	6,6	6,8	6,7	4,8	5,3	5,0	7,5	7,5
Professions libérales, cadres supérieurs	29,8	26,4	27,9	35,6	32,2	33,5	34,4	34,2	34,3	31,8	28,7
Professions intermédiaires	14,1	13,3	13,6	11,6	11,1	11,3	10,0	9,4	9,7	13,1	12,4
Employés	14,3	14,9	14,6	9,6	9,7	9,7	6,8	7,2	7,0	12,5	12,8
Ouvriers	12,2	13,1	12,7	7,6	7,9	7,8	5,4	5,0	5,2	10,5	11,0
Retraités, inactifs	11,7	13,2	12,6	13,2	13,9	13,6	19,5	20,5	20,0	12,5	13,6
Non renseigné	8,5	9,3	9,0	14,4	16,6	15,7	17,7	16,9	17,4	10,7	12,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	361 426	462 207	823 633	180 207	273 514	453 721	18 418	17 064	35 482	560 051	752 785

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

DÉFINITIONS

En 2015, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère est de 309 600, soit + 3,3 % par rapport à l'année précédente (1). Leur part dans l'enseignement supérieur est stable à 12,1 %. Par rapport à 2014, les effectifs d'étudiants de nationalité étrangère ont diminué dans les écoles de commerce et stagné dans les préparations au DUT ainsi que dans les écoles artistiques, d'architecture et de journalisme. Ils ont augmenté dans toutes les autres formations, de façon particulièrement marquée en STS ainsi qu'en formations d'ingénieurs universitaires.

Le nombre d'étudiants de nationalité étrangère en France métropolitaine et dans les DOM a connu un essor considérable entre 2000 et 2015, progressant de 77,4 %. Les années de plus forte hausse sont celles du début des années 2000 (+ 52,3 % entre 2000 et 2005).

En quinze ans, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère a été multiplié par 3,5 dans les formations d'ingénieurs et dans les écoles de commerce, gestion et vente. Il a augmenté dans toutes les autres formations, la hausse ayant été la plus modérée en STS (+ 12,9 %).

C'est dans les formations d'ingénieurs universitaires et dans les écoles de commerce que la proportion d'étudiants de nationalité étrangère est la plus forte. Elle est en revanche faible (entre 3,7 % et 5,6 %) en préparations au DUT, en STS et en CPGE.

En 2015, les universités accueillent 72,8 % des étudiants de nationalité étrangère ; ceux-ci y représentent 14,1 % des inscrits. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 10,7 % des inscriptions en cursus licence, 17,2 % en cursus master et 41,1 % en cursus doctorat (2). La part de non-bacheliers parmi les étudiants de nationalité étrangère augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 65,9 % pour le cursus licence, 83,2 % en cursus master et 91,3 % en cursus doctorat.

À l'université, un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (20,0 %), près d'un sur deux est originaire d'Afrique (47,2 %) et un sur cinq (19,4 %) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus doctorat, où ils représentent 29,7 % des étudiants de nationalité étrangère, contre 19,0 % en cursus licence et 17,3 % en cursus master et une surreprésentation des étudiants africains en master où ils représentent plus d'un étudiant étranger sur deux.

POPULATION CONCERNÉE - Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Pour les filières autres que l'université, voir « Définitions » en 6.1.

UNIVERSITÉS - Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile l'institut national universitaire d'Albi, le CUFR de Mayotte (ouvert à la rentrée 2012) et l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) qui propose des formations majoritairement de nature universitaire. Depuis 2008, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont plus comptabilisées dans le champ « Universités », de même que Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004.

ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE - Sont pris en compte dans les différentes enquêtes les étudiants se déclarant de nationalité étrangère. Cela inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux qui ne sont pas titulaires du baccalauréat pour l'université uniquement.

NON-BACHELIERS - Les étudiants de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES/MENESR-DEPP, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 16.03, 15.08.

1 Évolution du nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits dans l'enseignement supérieur

	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015 (5)	2015 2016 p	2015 2016 (6)
Universités	131 901	137 559	209 523	218 364	219 939	216 055	217 926	218 443	225 366	14,1
<i>dont : préparation DUT</i>	<i>3 058</i>	<i>5 219</i>	<i>6 590</i>	<i>7 424</i>	<i>7 507</i>	<i>6 752</i>	<i>6 537</i>	<i>6 441</i>	<i>6 471</i>	<i>5,6</i>
<i>formations d'ingénieurs (1)</i>	<i>490</i>	<i>1 201</i>	<i>2 879</i>	<i>2 983</i>	<i>3 557</i>	<i>3 775</i>	<i>4 130</i>	<i>4 376</i>	<i>4 625</i>	<i>16,2</i>
Formations d'ingénieurs hors université (1)	2 259	4 272	8 678	13 081	12 315	13 887	14 391	14 739	14 964	12,7
Écoles de commerce, gestion et vente	2 519	6 273	11 047	17 164	18 239	19 601	21 833	21 892	21 524	15,8
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (2)	5 328	5 303	8 459	8 103	7 786	8 128	8 360	8 442	8 505	11,5
STS et assimilés	5 969	8 280	8 134	5 831	5 659	6 313	7 004	8 232	9 346	3,7
CPGE	1 310	2 166	2 961	3 176	3 097	3 114	3 090	3 246	3 345	3,9
Autres écoles et formations (3) (4)	11 862	10 704	16 908	19 226	21 570	22 176	22 480	24 723	26 592	5,2
Ensemble	161 148	174 557	265 710	284 945	288 605	289 274	295 084	299 717	309 642	12,1
En % du nombre total d'étudiants	9,4	8,1	11,6	12,3	12,3	12,1	12,1	12,1	12,1	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
- Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.
- Données 2014 reconduites en 2015 pour les formations paramédicales et sociales.
- Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.
- Données rectifiées par rapport à celles publiées l'an dernier pour tenir compte des données 2014 définitives (paramédical, social, écoles artistiques et culturelles).
- En % du nombre total d'étudiants.

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par cursus en 2015-2016

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)
Union européenne (UE)	22 232	63,0	17 762	80,2	4 981	90,8	44 975	72,9
Europe hors UE	5 330	60,2	3 777	80,9	1 110	90,0	10 217	71,1
Afrique	47 210	60,6	50 916	82,1	8 189	88,7	106 315	73,0
Amérique	8 868	72,5	7 770	86,7	2 930	93,3	19 568	81,2
Asie	19 699	80,3	16 815	88,6	7 296	93,9	43 810	85,8
Océanie	202	84,7	163	81,0	40	85,0	405	83,2
Apatrides ou non déclarés	38	52,6	31	29,0	7	100,0	76	47,4
Ensemble	103 579	65,9	97 234	83,2	24 553	91,3	225 366	76,1
En % du nombre d'étudiants	10,7		17,2		41,1		14,1	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 6.1.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Pour les filières autres que l'université, voir « Définitions » en 6.1.

EN 2015-2016, dans l'enseignement supérieur français, près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain : 24 % d'entre eux viennent du Maghreb et 20 % du reste de l'Afrique. 23 % sont issus d'Europe, dont 19 % de l'Union européenne. Enfin, 22 % sont originaires d'Asie ou d'Océanie et 9 % du continent américain (1).

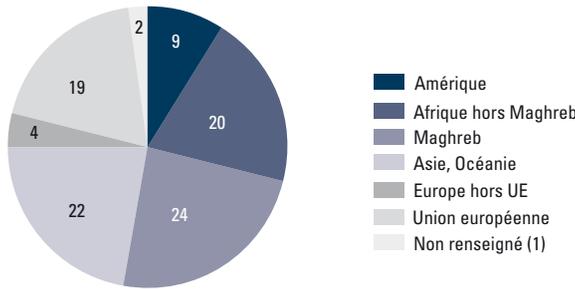
Les étudiants marocains demeurent les étudiants étrangers les plus représentés en France en 2015 (36 800 étudiants), devant les étudiants chinois (28 000) et algériens (22 700) (2). Parmi les étudiants de nationalité étrangère les plus représentés, les Chinois (- 5,9 %), les Vietnamiens (- 3,3 %) et les Allemands (- 3,0 %) sont moins nombreux en 2015 qu'en 2014. En revanche, en 2015, les hausses ont été particulièrement élevées pour les Libanais (+ 9,4 %) et les Italiens (+ 7,7 %).

Les étudiants marocains sont en proportion moins nombreux à l'université, hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs, que l'ensemble des étudiants étrangers (61 % contre 69 %). Ils sont en revanche plus présents en formations d'ingénieurs, universitaires ou non (16 % contre 6 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère), en CPGE (3 % contre 1 %), et en préparation au DUT (3 % contre 2 %). Les étudiants chinois vont également moins souvent à l'université (54 %) que l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère, mais plus fréquemment dans les écoles d'ingénieurs (11 %) et dans les écoles de commerce, gestion et vente (17 %, contre 7 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère). Les étudiants algériens étudient en très large majorité dans les universités (87 %).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquête spécifique au ministère en charge de la culture.

1 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur par origine en 2015-2016, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.**

1. Y compris les formations paramédicales et sociales, et les établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur la nationalité des étudiants étrangers

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère par filière de formation en 2015-2016, en %.

Origine	Universités hors préparation DUT et ingénieurs	Préparation au DUT	Formations d'ingénieurs des universités (3)	Formations d'ingénieurs hors université (3)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	73	2	1	4	1	1
Italie	73	1	ε	3	2	1
Autres Union européenne (UE)	74	2	ε	3	4	1
Europe hors UE	74	2	ε	2	3	1
Maroc	61	3	5	11	3	3
Algérie	87	1	ε	1	2	1
Tunisie	71	1	2	7	2	1
Autres Maghreb	86	1	1	3	2	1
Sénégal	72	5	3	6	3	2
Cameroun	64	2	4	9	4	1
Autres Afrique (1)	77	3	1	2	5	1
Liban	71	ε	2	6	ε	1
Autres Moyen-Orient	80	1	ε	1	4	1
Chine	54	3	2	9	ε	ε
Vietnam	75	2	1	6	1	1
Autres Asie	61	3	1	2	3	1
Amérique du Sud	67	1	2	9	2	ε
Amérique du Nord	61	ε	ε	1	ε	1
Antilles - Amérique centrale	74	1	1	3	5	1
Océanie	71	1	ε	2	1	ε
Non renseigné (2)	1	ε	ε	1	15	1
Total	69	2	1	5	3	1

(suite)	Écoles de commerce, gestion et vente	Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (4)	Autres écoles de spécialités diverses	Total	Effectifs	Évolution (%) 2015/2014
Allemagne	9	1	10	100	8 532	-3,0
Italie	7	2	12	100	11 188	7,7
Autres Union européenne (UE)	5	1	9	100	39 702	1,9
Europe hors UE	6	2	10	100	13 411	-0,1
Maroc	8	ε	6	100	36 768	4,5
Algérie	2	ε	5	100	22 660	6,5
Tunisie	3	ε	11	100	12 077	4,4
Autres Maghreb	2	ε	4	100	1 714	-4,4
Sénégal	4	ε	5	100	8 975	2,0
Cameroun	7	ε	8	100	6 963	-0,2
Autres Afrique (1)	4	ε	6	100	44 735	8,2
Liban	6	1	13	100	5 168	9,4
Autres Moyen-Orient	3	1	9	100	11 673	2,9
Chine	17	4	10	100	28 043	-5,9
Vietnam	3	1	12	100	5 675	-3,3
Autres Asie	10	6	14	100	18 168	4,1
Amérique du Sud	5	2	12	100	14 246	3,5
Amérique du Nord	9	2	27	100	7 737	2,6
Antilles - Amérique centrale	5	1	9	100	6 389	7,5
Océanie	8	3	14	100	561	-5,2
Non renseigné (2)	27	26	30	100	5 257	25,6
Total	7	2	10	100	309 642	3,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.**

1. Hors étudiants égyptiens comptabilisés dans « Autres Moyen-Orient ».

2. Y compris l'ensemble des étudiants étrangers des formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur l'origine des étudiants étrangers.

3. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

4. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

DÉFINITIONS

EN 2015-2016, 225 400 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, effectifs en hausse marquée par rapport à l'année précédente (+ 3,2 %) (1). Les effectifs universitaires étant par ailleurs en nette augmentation également, la part des étudiants étrangers diminue très légèrement (14,1 % soit - 0,2 point par rapport à 2014-2015).

La proportion d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat continue à diminuer : ils représentent 76,1 % de l'ensemble des étudiants étrangers (77,0 % en 2014-2015) (2).

Les étudiants africains représentent près d'un étudiant étranger sur deux en université (47,2 %), suivis des étudiants européens (24,5 %) et asiatiques (19,4 %), les étudiants américains constituant 8,7 % des étudiants étrangers.

Les étudiants marocains sont les plus nombreux (25 100), devant les algériens (20 200) et les chinois (16 600). Contrairement aux deux années précédentes, le nombre d'étudiants algériens est en hausse (+ 6,7 % par rapport à 2014-2015), tout comme celui des étudiants marocains (+ 6,6 %) alors que le nombre d'étudiants chinois diminue (- 7,3 %).

Parmi les étudiants européens, les étudiants italiens sont les plus représentés (8 300 soit 15,1 % des Européens), suivis des étudiants allemands (6 400 soit 11,6 %), espagnols (5 000 soit 9,0 %), russes (3 800 soit 6,9 %) et roumains (3 600 soit 6,5 %). Plus de quatre étudiants européens sur cinq sont originaires de l'Union européenne. 59 300 étudiants étrangers (soit 26,3 % des étudiants étrangers) sont originaires d'un état actuellement engagé dans le processus de Bologne (voir « Définitions »).

Les étudiants étrangers tous continents confondus se dirigent principalement vers les disciplines littéraires (31,7 %) avant les disciplines scientifiques (27,5 %) et les disciplines économiques (18,5 %).

Les étudiants africains se dirigent davantage que les autres vers les disciplines scientifiques et sportives (33,7 %) ou économiques (22,1 %), en revanche ils choisissent moins que les autres les voies littéraires (20,3 %). Parmi les étudiants africains, 73,0 % sont des non-bacheliers.

Les femmes sont majoritaires (54,4 %) parmi les étudiants venant de tous les continents excepté de l'Afrique où elles ne représentent que 45,1 % des étudiants. À l'opposé, les étudiantes représentent plus des deux tiers des étudiants européens (67,0 %).

POPULATION CONCERNÉE - Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

UNIVERSITÉS - Les données et les évolutions portent sur le champ de l'ensemble des universités (69 universités) ainsi que sur l'université de Lorraine, la Comue de Paris-Est et la Comue de Grenoble, l'institut national universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte depuis 2012. Le CUFR Albi est devenu institut national universitaire Jean-François Champollion le 1^{er} décembre 2015.

Le 30 juillet 2014, l'université des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université Antilles-Guyane ; le 1^{er} janvier 2015, l'université de Montpellier a été créée par fusion des universités Montpellier I et Montpellier II ; le 1^{er} janvier 2016, l'université de Grenoble Alpes a été créée par fusion des trois universités grenobloises.

LE PROCESSUS DE BOLOGNE - Il a pour finalité la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EES). L'objectif est double : faire du continent européen un vaste espace « sans frontières », où la mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs est naturelle, et rendre cet espace européen lisible et attractif vis-à-vis du reste du monde.

NON-BACHELIERS - Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

SOURCES

MESR-DGESIP-DGRI-SCSESR-SIES, Système d'information SISE.

1 Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Effectifs	128 141	131 901	126 366	137 505	209 523	218 364	219 939	216 055	217 926	218 443	225 366
dont non-bacheliers	79 487	84 990	74 746	83 987	158 689	173 761	173 987	169 078	169 329	168 201	171 545
Variation annuelle (%)						1,9	(1) 0,4	-1,8	0,9	0,2	3,2
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	9,8	14,7	15,2	15,1	14,8	14,5	14,3	14,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en ajoutant aux effectifs 2010-2011 les étudiants de l'institut national polytechnique de Lorraine qui ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la formation de l'université de Lorraine. (Voir « Définitions »).

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et par discipline en 2015-2016

	Drôit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences humaines	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	DUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des non- bacheliers (%)
Europe	8 264	6 636	24 487	9 626	5 000	1 179	55 192	24,5	67,0	72,6
Union européenne	6 895	4 773	20 191	7 806	4 424	886	44 975	20,0	66,4	72,9
dont : Italie	946	642	4 310	1 605	703	106	8 312	3,7	64,8	81,8
Allemagne	1 182	785	2 988	938	381	132	6 406	2,8	69,9	81,5
Espagne	528	422	2 409	1 111	452	72	4 994	2,2	62,9	75,7
Roumanie	684	364	1 065	387	1 041	51	3 592	1,6	75,7	80,2
Royaume-Uni	446	215	1 773	392	142	73	3 041	1,3	62,4	52,2
Portugal	401	484	1 363	606	318	211	3 383	1,5	63,4	26,8
Belgique	463	308	1 210	594	548	98	3 221	1,4	57,6	56,2
Grèce	423	188	894	688	151	13	2 357	1,0	64,0	91,5
Pologne	328	189	925	323	125	28	1 918	0,9	76,4	74,0
Luxembourg	395	303	458	163	233	8	1 560	0,7	55,2	87,0
Bulgarie	258	250	462	165	72	13	1 220	0,5	72,8	84,5
Europe hors UE	1 369	1 863	4 296	1 820	576	293	10 217	4,5	69,3	71,1
dont Russie	460	764	1 787	576	156	51	3 794	1,7	76,4	77,9
Afrique	12 935	23 457	21 550	35 808	9 016	3 549	106 315	47,2	45,1	73,0
dont : Maroc	1 504	7 099	3 217	10 190	1 927	1 118	25 055	11,1	44,8	73,4
Algérie	1 233	2 845	5 532	7 594	2 694	263	20 161	8,9	48,1	73,9
Tunisie	542	1 136	1 898	4 015	1 277	108	8 976	4,0	54,8	79,7
Sénégal	1 175	1 421	1 405	2 556	192	467	7 216	3,2	37,2	81,4
Cameroun	698	978	926	1 633	466	150	4 851	2,2	47,3	68,0
Côte d'Ivoire	1 279	1 531	844	924	244	99	4 921	2,2	45,6	68,7
Gabon	694	713	685	768	80	364	3 304	1,5	51,4	75,6
Madagascar	342	983	657	923	309	130	3 344	1,5	58,5	51,2
Guinée	668	1 079	502	970	175	82	3 476	1,5	26,5	84,5
Congo	625	614	621	806	185	183	3 034	1,3	43,0	57,2
Mali	493	619	470	608	139	43	2 372	1,1	31,0	81,1
Comores	327	435	764	545	56	55	2 182	1,0	48,1	50,7
Bénin	407	621	395	499	156	64	2 142	1,0	36,4	84,0
Asie	3 229	9 281	14 870	12 531	2 429	1 470	43 810	19,4	58,5	85,8
dont : Chine	451	4 270	6 001	4 991	175	741	16 629	7,4	63,8	93,7
Vietnam	199	1 691	719	1 451	227	100	4 387	1,9	55,4	88,1
Liban	257	493	496	1 860	636	21	3 763	1,7	50,2	79,0
Turquie	501	399	955	416	110	91	2 472	1,1	62,4	58,2
Corée du Sud	128	175	1 435	175	54	7	1 974	0,9	74,7	86,8
Iran	144	145	625	437	88	6	1 445	0,6	58,2	86,2
Syrie	131	118	519	410	307	11	1 496	0,7	40,7	87,4
Japon	116	56	892	92	20	23	1 199	0,5	67,5	92,2
Amérique	2 292	2 336	10 147	3 896	627	270	19 568	8,7	60,1	81,2
dont : Brésil	426	321	1 711	839	86	26	3 409	1,5	61,4	87,8
États-Unis	356	196	2 412	327	64	16	3 371	1,5	69,5	91,4
Colombie	327	341	1 494	519	58	21	2 760	1,2	59,3	83,8
Mexique	194	295	917	613	44	18	2 081	0,9	58,0	87,7
Haïti	266	385	663	251	88	37	1 690	0,7	44,8	55,4
Canada	222	123	667	243	106	11	1 372	0,6	63,3	82,1
Océanie	39	30	273	45	15	3	405	0,2	68,9	83,2
Apatrides ou non-déclarés	7	10	27	19	13	-	76	-	56,6	47,4
Ensemble	26 766	41 750	71 354	61 925	17 100	6 471	225 366	100,0	54,4	76,1
Proportion d'étrangers	12,9	21,5	14,4	17,4	7,6	5,6	14,1			

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

DÉFINITIONS

POUR LES BACHELIERS GÉNÉRAUX, l'université demeure la filière de poursuite d'études la plus fréquente. Leur taux d'inscription à l'université a diminué continûment de 2000 à 2008, puis s'est stabilisé au cours des quatre années suivantes. Après une progression très modérée en 2013 et 2014, l'année 2015 est marquée par une forte hausse du taux d'inscription apparent (+ 4,3 points), principalement imputable à la systématisation des doubles inscriptions des étudiants en classe préparatoire et à l'université (voir « Définitions »). En ce qui concerne les formations sélectives (IUT, STS et CPGE), les taux d'inscription sont en légère baisse cette année.

Les bacheliers scientifiques se distinguent par une orientation davantage tournée vers les études de santé (20,2 % en 2015), les classes préparatoires (18,1 %) et les disciplines scientifiques à l'université (27,6 %). Le taux d'inscription des bacheliers S à l'université s'élève à 71,8 %, de 7 points supérieur à celui de 2014. Cette hausse est liée aux doubles inscriptions des étudiants en CPGE, et concerne particulièrement les bacheliers S s'inscrivant dans les filières scientifiques (+ 10,5 points). Les bacheliers S s'inscrivent également en écoles d'ingénieurs (hors écoles internes aux universités comptabilisées parmi les disciplines scientifiques des universités).

Les bacheliers ES poursuivent majoritairement à l'université hors IUT, dans les disciplines « droit, économie, AES » et les disciplines littéraires, pour lesquelles le taux d'inscription progresse respectivement de 1,2 point et 0,6 point. Ces hausses sont en partie liées aux doubles inscriptions en CPGE. Dans les filières sélectives, le taux d'inscription est stable en STS et en CPGE, mais marque un léger recul en IUT (- 0,6 point). Enfin, le taux d'inscription en écoles de commerce, gestion et vente recule de 0,6 point, après avoir enregistré une hausse sensible en 2014.

Les bacheliers L s'inscrivent majoritairement dans les disciplines littéraires de l'université et dans une moindre mesure en droit, économie et AES. Le taux d'inscription des bacheliers L à l'université est en hausse du fait des doubles inscriptions des élèves de CPGE et atteint 74,1+ % (+ 1,6 point). Cette hausse porte surtout sur les filières littéraires (+ 2 points). En IUT et CPGE, les taux d'inscription ne progressent pas. Ils sont par contre nettement orientés à la baisse en STS (- 2,1 points).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI SIES et MENESR-DEPP
 - Systèmes d'informations Scolarité, SISE et SIFA.
 - Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
 - Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

POPULATION CONCERNÉE - Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger. L'apprentissage est désormais pris en compte sur le champ de l'ensemble des bacheliers poursuivant en STS.

NOUVEAUX BACHELIERS - Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

TAUX D'INSCRIPTION - Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus, mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'inscription par filière ne s'additionnent pas. En les additionnant, on peut trouver un résultat supérieur à 100 %.

DOUBLES INSCRIPTIONS À L'UNIVERSITÉ ET EN CPGE - Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG, etc.).

Les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions en cursus licence. Ainsi, les doubles inscriptions ont été quasiment multipliées par deux entre 2014-2015 et 2015-2016. Elles concernent surtout les bacheliers généraux, et parmi eux les bacheliers scientifiques.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Voir « Définitions » en 6.1.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent, pour les séries agrégées du bac, les inscriptions en STS par voie scolaire et par apprentissage à partir de 2008. Elles diffèrent donc de celles présentées dans les éditions précédentes qui ne prenaient en compte que la voie scolaire. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas de fournir les taux d'inscriptions en apprentissage à ce niveau de détail.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 12.04.

1 Évolution des taux d'inscription (1) dans l'enseignement supérieur : bacheliers généraux

	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble tous bacs	415 306	415 419	421 375	434 893	431 695	441 847	459 516	461 782	473 557	495 069
Inscriptions des nouveaux bacheliers dans le supérieur	80,4	82,0	81,3	80,7	81,2	77,6	75,4	78,3	75,7	n.d.
Ensemble supérieur	47,9	47,8	42,6	43,0	43,3	41,1	39,4	42,6	41,3	45,1
<i>dont préparation DUT</i>	8,7	8,7	8,6	8,4	8,3	7,7	7,3	7,8	7,5	7,5
CPGE	6,9	7,4	7,8	7,5	7,3	6,9	6,6	6,9	6,8	6,9
STS (2)	19,6	19,3	22,7	22,3	22,7	22,1	22,0	21,2	20,7	20,7
<i>dont voie scolaire</i>	19,6	19,3	19,6	19,4	19,5	19,0	18,6	18,2	17,8	17,5
Autres formations	6,0	7,5	8,2	8,0	7,9	7,5	7,4	7,6	7,0	7,3
Bac général	103,7	103,8	100,5	99,8	100,8	99,8	99,2	98,9	99,4	n.d.
Ensemble supérieur	73,0	71,7	64,6	64,6	65,5	64,6	64,1	65,2	65,8	70,1
<i>dont préparation DUT</i>	11,2	10,4	11,0	10,8	10,7	10,7	10,6	10,2	10,1	9,8
CPGE	12,6	13,3	13,8	13,3	13,2	13,2	13,0	12,5	13,1	12,7
STS (2)	9,0	7,7	9,9	9,7	9,8	9,7	9,6	9,0	8,8	8,5
<i>dont voie scolaire</i>	9,0	7,7	8,9	8,9	8,9	8,7	8,6	8,1	8,0	7,7
Autres formations	9,1	11,1	12,3	12,2	12,3	12,3	12,5	12,2	11,7	11,8
Bac S	107,8	108,2	103,0	102,4	103,2	102,5	102,1	101,7	101,6	n.d.
Ensemble supérieur	71,7	70,9	63,6	63,6	64,5	63,8	63,2	64,8	64,9	71,8
<i>dont : disciplines scientifiques</i>	29,5	21,9	16,4	15,8	16,7	16,1	15,2	16,2	17,1	27,6
<i>PACES (1^{er} année commune aux études de santé)</i>	12,3	20,6	21,0	21,5	21,0	20,5	20,9	21,6	20,8	20,2
<i>dont préparation DUT</i>	14,6	13,2	13,0	12,7	12,5	12,5	12,4	11,8	11,6	11,3
<i>dont DUT production</i>	10,1	8,6	8,7	8,4	8,2	8,3	8,2	7,7	7,7	7,5
CPGE	19,1	20,0	20,1	19,5	19,3	19,3	19,1	18,1	18,7	18,1
<i>dont CPGE sciences</i>	15,2	15,8	15,7	15,3	15,2	15,1	15,0	14,4	14,7	14,3
STS voie scolaire (3)	7,0	5,9	6,5	6,7	6,8	6,7	6,5	6,0	5,8	5,7
<i>dont STS production (4)</i>	3,6	2,9	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,2	2,9	2,8
Autres formations	10,1	11,4	12,8	12,5	12,6	12,7	13,3	12,9	12,2	12,2
<i>dont écoles d'ingénieurs non universitaires (5)</i>	4,0	3,8	4,4	4,5	4,7	4,9	5,2	5,2	5,3	5,1
Bac ES	98,1	97,6	95,1	94,5	95,0	93,7	93,1	92,7	93,2	n.d.
Ensemble supérieur	72,7	70,2	63,8	63,5	64,4	63,6	63,1	63,2	63,9	65,4
<i>dont : droit, économie, AES</i>	32,8	29,2	29,6	29,5	29,0	28,7	28,4	28,8	28,6	29,8
<i>disciplines littéraires</i>	23,8	25,6	18,2	18,2	19,3	18,3	18,0	17,3	18,1	18,7
<i>dont préparation DUT</i>	12,2	11,2	12,5	12,1	12,1	12,0	11,8	11,7	11,7	11,1
<i>dont DUT services</i>	12,1	11,1	12,3	11,9	11,9	11,8	11,6	11,4	11,4	10,8
CPGE	5,4	5,9	6,4	6,2	6,1	6,2	6,3	6,2	6,3	6,2
<i>dont CPGE économiques</i>	4,3	4,2	4,9	4,7	4,4	4,5	4,6	4,6	4,7	4,6
STS voie scolaire (3)	11,5	9,9	11,7	11,7	11,4	11,0	11,0	10,6	10,6	10,9
<i>dont STS services (4)</i>	10,9	9,3	10,7	10,8	10,3	10,0	10,0	9,6	9,6	9,8
Autres formations	8,5	11,6	13,1	13,1	13,1	12,9	12,6	12,7	12,3	12,7
<i>dont écoles de commerce, gestion et vente (6)</i>	4,9	5,6	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,2	6,5	5,9
Bac L	101,6	102,4	97,9	97,2	98,4	97,0	96,6	96,8	99,1	n.d.
Ensemble supérieur	76,5	76,8	69,2	69,8	70,5	68,9	68,6	70,5	72,5	74,1
<i>dont : droit, économie, AES</i>	12,5	12,1	14,2	14,3	13,8	13,4	13,8	14,4	14,1	13,8
<i>disciplines littéraires</i>	60,3	61,7	51,5	52,1	53,3	52,2	51,2	52,8	55,1	57,1
<i>dont préparation DUT</i>	2,2	1,8	2,4	2,2	2,2	2,1	2,2	2,1	2,0	1,8
CPGE	6,9	7,4	8,0	7,8	7,8	7,9	7,5	7,6	7,9	7,7
<i>dont CPGE lettres</i>	6,7	7,3	7,8	7,6	7,7	7,8	7,5	7,5	7,7	7,4
STS voie scolaire (3)	10,5	9,0	11,0	10,2	10,5	10,6	10,7	9,8	10,0	7,9
<i>dont STS services (4)</i>	9,3	7,4	8,2	7,6	7,4	7,2	7,0	6,5	6,2	5,8
Autres formations	7,6	9,1	9,7	9,4	9,6	9,6	9,7	8,9	8,7	8,7
<i>dont écoles supérieures artistiques et culturelles</i>	3,1	3,6	3,7	3,8	4,2	3,7	3,9	3,7	3,7	3,5

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Voir « Définitions ».

2. Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leur études en STS par voie d'apprentissage sont inclus à partir de 2008.

3. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS par apprentissage à ce niveau de détail.

4. En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture sont comptabilisés en STS production.

À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.

5. Formations d'ingénieurs ou cycle préparatoire intégré.

6. En 2000, les nouveaux bacheliers des écoles de commerce, gestion et vente et des écoles d'architecture ne sont pas différenciés des autres formations. Ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

DÉFINITIONS

LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES COURTES, en particulier les STS, restent les principales filières d'inscription des bacheliers technologiques. Le taux d'inscription des bacheliers technologiques en STS (y compris en apprentissage) avait fortement baissé en 2013 (- 5,4 points), en raison d'une ouverture accrue aux bacheliers professionnels. Mais il s'était stabilisé en 2014 et il augmente en 2015 pour atteindre 41,5 %. C'est *via* l'apprentissage qu'environ 4 % des bacheliers technologiques poursuivent leurs études en STS, proportion stable depuis 5 ans. Les préparations au DUT, quant à elles, accueillent 11,5 % des bacheliers technologiques, taux stable par rapport à 2014.

Après une année de baisse, le taux de poursuite des bacheliers ST2S en STS (hors apprentissage) retrouve son niveau de 2013. Les bacheliers STMG enregistrent pour leur part une deuxième année de hausse consécutive des inscriptions dans cette filière (+ 1,3 point). Le taux d'inscription en STS diminue ou reste stable dans les autres séries. Les taux de poursuite vers les préparations au DUT sont stables sauf dans la série STI2D (- 1,5 point).

La deuxième destination des bacheliers technologiques est l'université (33,4 %), où leur taux d'inscription augmente depuis 2013, après plusieurs années de stabilité. Cette hausse profite davantage aux disciplines générales ou de santé qu'aux formations préparant au DUT. Elle s'explique par les doubles inscriptions en CPGE, nettement moins fréquentes cependant que pour les bacheliers généraux.

La majorité des bacheliers professionnels (27,8 %) intègre une STS, soit une hausse de 2,4 points par rapport à 2014. 6,7 % le font par la voie de l'apprentissage. L'inscription de ces nouveaux bacheliers a pu être facilitée, car ils étaient moins nombreux qu'en 2014 (- 14 100), suite à la fin de la réforme du baccalauréat professionnel. 8,3 % des bacheliers professionnels s'inscrivent à l'université. Seulement 0,6 % s'inscrivent en préparation au DUT.

POPULATION CONCERNÉE - Les statistiques présentées tiennent compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance (apprentissage) pour l'ensemble des bacheliers poursuivant en STS à partir de 2008. Par contre, les bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger ne sont pas pris en compte.

NOUVEAUX BACHELIERS - Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

TAUX D'INSCRIPTION - Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus, mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'inscription par filière ne s'additionnent pas. En les additionnant, on peut trouver un résultat supérieur à 100 %.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Voir « Définitions » en 6.1.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent, pour les séries agrégées du bac, les inscriptions en STS par voie scolaire et par apprentissage à partir de 2008. Elles diffèrent donc de celles présentées dans l'édition précédente qui prenaient en compte l'apprentissage uniquement pour les bacheliers professionnels. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas de fournir les taux d'inscriptions en apprentissage à ce niveau de détail.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et MENESR-DEPP
- Systèmes d'informations Scolarité, SISE et SIFA.
- Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 12.04.

1 Évolution des taux d'inscription (1) dans l'enseignement supérieur : bacheliers technologiques et professionnels

		2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bac technologique	Ensemble supérieur	77,6	78,6	79,1	82,3	81,3	81,0	80,8	77,7	79,2	n.d.
	Université	28,2	28,5	25,5	28,1	28,6	28,3	28,3	30,8	31,9	33,4
	<i>dont préparation DUT</i>	9,1	10,4	9,8	10,1	9,9	9,6	9,6	11,0	11,4	11,5
	CPGE	1,0	1,1	1,4	1,4	1,5	1,5	1,7	1,7	1,8	2,0
	STS (2)	44,5	44,0	46,7	47,2	46,2	46,1	45,2	39,8	40,4	41,5
	<i>dont voie scolaire</i>	44,5	44,0	43,1	44,0	42,7	42,0	40,8	36,2	36,6	37,3
	Autres formations	3,9	5,0	5,5	5,6	5,1	5,2	5,6	5,4	5,1	5,1
Bac STI2D (ex-STI)	Ensemble supérieur	88,4	91,2	88,9	91,6	89,5	89,2	86,3	90,8	87,5	n.d.
	Université	23,5	26,7	23,7	25,5	26,2	26,7	26,7	36,7	37,0	37,7
	<i>dont préparation DUT</i>	16,2	18,5	17,5	17,9	17,6	17,7	17,2	24,4	24,0	22,5
	<i>dont DUT production</i>	15,1	15,1	14,7	14,8	14,5	14,6	14,3	19,3	19,0	17,4
	CPGE	2,1	2,2	2,5	2,7	2,9	3,0	3,1	3,8	4,1	4,4
	STS voie scolaire (3)	60,5	59,8	58,9	59,3	56,6	55,6	51,8	44,7	41,2	39,5
	<i>dont STS production (4)</i>	57,7	54,6	53,0	53,2	50,6	48,8	45,4	39,0	36,2	34,7
	Autres formations	2,3	2,5	3,8	4,1	3,7	4,0	4,7	5,6	5,2	5,7
Bac STL	Ensemble supérieur	78,5	78,7	76,0	77,7	76,0	77,9	76,5	78,1	77,2	n.d.
	Université	34,0	34,1	31,0	34,6	34,7	33,4	34,5	39,5	39,9	43,0
	<i>dont préparation DUT</i>	13,0	14,4	13,6	14,3	14,7	13,9	13,1	14,3	14,0	13,5
	<i>dont DUT production</i>	12,7	13,9	13,3	14,0	14,5	13,7	12,8	13,9	13,7	13,1
	CPGE	2,5	2,7	3,1	2,5	2,4	3,3	3,4	2,7	3,0	3,1
	STS voie scolaire (3)	39,4	38,5	38,7	37,7	36,4	37,8	35,9	33,1	31,6	31,7
	<i>dont STS production (4)</i>	26,8	24,6	25,4	24,6	23,5	24,6	23,9	21,5	20,6	20,4
	Autres formations	2,6	3,4	3,2	2,9	2,5	3,4	2,7	2,8	2,7	2,3
Bac STMG (ex-STT)	Ensemble supérieur	79,0	80,3	80,1	83,1	83,2	83,1	82,9	78,1	81,9	n.d.
	Université	29,2	32,2	32,4	32,3	31,8	32,9	31,8	32,9	33,9	34,9
	<i>dont préparation DUT</i>	8,5	9,5	9,6	9,7	9,5	9,4	9,7	10,2	11,1	11,3
	<i>dont DUT services</i>	8,4	9,5	9,5	9,6	9,4	9,2	9,5	10,0	10,9	11,1
	CPGE	0,7	0,9	1,3	1,3	1,3	1,5	1,6	1,6	1,6	1,8
	STS voie scolaire (3)	42,9	43,6	45,0	45,4	45,1	45,0	44,8	39,2	42,4	43,7
	<i>dont STS services (4)</i>	41,8	43,1	44,1	44,6	44,0	43,9	43,5	38,3	40,2	41,5
	Autres formations	2,7	3,6	4,4	4,4	4,4	4,3	4,7	4,4	4,1	3,7
Bac ST2S (ex-SMS)	Ensemble supérieur	49,4	49,7	42,7	47,3	46,3	45,8	46,6	46,4	48,0	n.d.
	Université	25,7	22,8	19,9	22,5	23,8	23,1	23,5	24,1	26,9	28,7
	<i>dont préparation DUT</i>	0,5	0,6	0,8	0,9	1,1	1,1	1,3	1,3	1,5	1,5
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS voie scolaire (3)	11,0	10,3	10,2	10,3	11,3	11,9	12,5	12,6	11,7	12,4
	<i>dont STS services (4)</i>	10,8	10,2	10,1	10,1	11,1	11,6	12,3	12,3	11,4	12,1
	Autres formations	12,7	16,6	12,6	14,5	11,2	10,8	10,6	9,7	9,4	10,6
	Autres bacs technologiques	Ensemble supérieur	78,0	75,0	71,8	71,0	70,4	68,9	70,5	68,0	68,4
Université		7,4	8,9	8,0	10,5	10,9	11,4	12,0	13,0	13,2	14,9
<i>dont préparation DUT</i>		1,0	1,5	1,7	2,0	2,4	2,3	2,6	2,2	2,4	2,3
CPGE		0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,5	0,6
STS voie scolaire (3)		66,8	62,3	59,8	57,4	56,4	54,0	54,2	51,7	51,8	48,4
<i>dont STS production (4)</i>		48,4	40,8	37,7	36,3	34,4	32,4	30,8	29,9	29,0	28,2
Autres formations		3,7	3,7	4,0	3,1	3,1	3,5	4,3	3,1	2,8	2,9
Bac professionnel	Ensemble supérieur	17,1	23,0	30,9	32,4	34,1	33,7	34,4	38,5	34,4	n.d.
	Université	6,9	6,7	5,4	7,7	7,7	9,0	8,8	8,6	8,4	8,3
	<i>dont préparation DUT</i>	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,6	0,6
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS (2)	9,7	15,7	24,9	24,1	25,8	24,1	25,0	29,3	25,4	27,8
	<i>dont voie scolaire</i>	9,7	15,7	16,8	16,7	17,6	18,0	18,4	22,7	19,7	21,1
Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,7	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Voir « Définitions ».

2. Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leur études en STS par voie d'apprentissage sont inclus à partir de 2008.

3. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS par apprentissage à ce niveau de détail.

4. En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture sont comptabilisés en STS production. À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2014, les bacheliers généraux, technologiques et professionnels représentent respectivement 72 %, 16 % et 7 % des entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire (1). La part des bacheliers professionnels a plus que doublé depuis 2006 où elle n'était que de 3 %. Celle des bacheliers généraux est passée de 75 % en 2006 à 72 % en 2014. Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5 % des entrants.

La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (92,1 %) et en filière ingénieur (89,2 %). Très nombreux également dans les filières scientifiques (77,2 %) et en droit-sciences politiques (75,6 %), les bacheliers généraux sont en revanche moins représentés en AES (43,5 %). Dans cette filière, plus d'un étudiant sur cinq est issu d'un baccalauréat professionnel.

Près de deux tiers des entrants de 2014-2015 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même filière l'année suivante (62,7 %), qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année(2). Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis que plus d'un quart de ces étudiants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils arrêtent leurs études. Certains d'entre eux poursuivent dans d'autres filières du supérieur.

Taux de poursuite dans la même filière, taux de réorientation et taux de sortie, varient sensiblement d'une filière à l'autre.

Le taux de poursuite est particulièrement élevé en filière ingénieur (77,4 %) et en DUT (81,0 %), un peu moins en droit-sciences politiques (65,7 %) et en Staps (65,3 %). Il est particulièrement faible en AES où moins d'un étudiant sur deux poursuit ses études dans cette discipline (43,7 %).

Les réorientations vers une autre filière universitaire sont nombreuses en AES (15,2 %), en filière ingénieur (16,5 %) et en santé (20,1 %) ; elles le sont beaucoup moins en DUT (4,8 %) et en Staps (6,8 %).

Les sorties de l'université sont particulièrement fréquentes en AES (41,1 %). Elles sont beaucoup plus rares en filière ingénieur (6,1 %) et demeurent modérées en DUT (14,3 %) et en santé (20,0 %).

Les mauvais résultats de la filière AES sont en partie liés au nombre élevé de bacheliers professionnels qui s'inscrivent dans cette filière. De manière générale, ces derniers abandonnent en effet leurs études supérieures après la première année beaucoup plus souvent que les autres (voir 8.22).

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants s'inscrivant pour la première fois en 2014-2015 en première année de l'enseignement supérieur dans une université (y compris le CUFR Nord-Est Midi Pyrénées et le grand établissement de Lorraine) en France métropolitaine et dans les DOM.

PREMIÈRE ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR UNIVERSITAIRE - Sont prises en compte les formations dispensées à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées), d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

DISPENSÉS SUR TITRE - Dans cette rubrique sont regroupées les catégories d'étudiants suivantes : les étudiants ayant obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), les titulaires d'une capacité en droit ou du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), les étudiants ayant bénéficié d'une validation de leurs acquis.

TAUX DE POURSUITE DANS LA FILIÈRE - Proportion d'entrants de 2014-2015 inscrits dans la même filière l'année suivante, en 2015-2016. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

TAUX DE RÉORIENTATION VERS UNE AUTRE FILIÈRE

Proportion d'entrants de 2014-2015 inscrits l'année suivante, en 2015-2016, dans une filière universitaire différente de celle choisie initialement.

TAUX DE SORTIE - Proportion d'entrants de 2014-2015 non réinscrits à l'université l'année suivante.

AES - Administration économique et sociale.

STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

SANTÉ -

Santé - Depuis la rentrée 2011-2012, la première année commune aux études de santé (PACES) regroupe les étudiants de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique.

SOURCES

MESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Répartition des entrants de 2014-2015 en première année d'enseignement supérieur universitaire selon la filière et la série de baccalauréat, en %.

	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique			Bac. pro	Dispensés sur titre	Total général
	S	ES	L	Total	STG	Autres	Total			
Droit - sciences politiques	15,4	41,9	18,3	75,6	10,1	2,0	12,1	6,6	5,7	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	20,1	49,8	0,8	70,6	11,4	1,7	13,1	8,2	8,0	100,0
AES	5,2	36,1	2,3	43,5	25,4	3,5	28,9	22,9	4,7	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	12,0	13,5	42,5	68,1	3,9	4,9	8,9	7,7	15,4	100,0
Langues	10,2	18,7	36,6	65,5	9,9	4,3	14,1	11,1	9,3	100,0
Sciences humaines et sociales	13,9	27,2	24,8	66,0	8,5	9,1	17,5	11,3	5,2	100,0
Sciences fondamentales et applications	72,5	4,0	0,4	76,9	1,7	9,8	11,4	4,8	6,8	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	74,9	2,2	0,6	77,7	0,7	15,1	15,8	3,2	3,3	100,0
Staps	40,5	23,4	2,8	66,7	10,8	11,9	22,7	9,8	0,9	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	26,2	25,4	17,6	69,3	8,5	6,4	15,0	9,0	6,8	100,0
Santé	89,1	2,5	0,6	92,1	0,5	4,3	4,8	1,1	2,0	100,0
Ingénieurs	88,1	1,0	0,1	89,2		3,8	3,8	0,1	6,8	100,0
DUT	39,5	23,2	2,1	64,8	14,4	15,9	30,3	2,6	2,4	100,0
Total	36,9	22,0	12,7	71,6	8,4	7,7	16,2	6,9	5,4	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Devenir un an après des entrants de 2014-2015 en première année d'enseignement supérieur universitaire, en %.

	Poursuite dans la même filière	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université	Total
Droit - sciences politiques	65,7	9,7	24,5	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	58,0	10,7	31,4	100,0
AES	43,7	15,2	41,1	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	52,9	11,3	35,7	100,0
Langues	54,0	11,0	35,0	100,0
Sciences humaines et sociales	59,2	9,1	31,8	100,0
Sciences fondamentales et applications	59,5	13,5	27,0	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	58,2	14,0	27,8	100,0
Staps	65,3	6,8	27,9	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	58,7	10,7	30,6	100,0
Santé	59,9	20,1	20,0	100,0
Ingénieurs	77,4	16,5	6,1	100,0
DUT	81,0	4,8	14,3	100,0
Total	62,7	11,0	26,3	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

EN 2008, près de neuf nouveaux bacheliers sur dix poursuivent leurs études après leur baccalauréat : 85,0 % rejoignent l'enseignement supérieur et une minorité (4,0 %) se dirige vers d'autres voies (1). Si, en 2008, les bacheliers les plus nombreux s'inscrivent toujours à l'université, ils ne représentent plus que trois nouveaux bacheliers sur dix, contre quatre sur dix en 1996. Cette évolution se fait non pas au profit des filières sélectives traditionnelles (CPGE, IUT, STS), mais au profit d'écoles très variées (écoles de commerce, d'ingénieurs, artistiques, paramédicales).

L'évolution des choix d'orientation des bacheliers S indique que la baisse des inscriptions à l'université n'affecte que la licence, et particulièrement les disciplines scientifiques : seul un bachelier S sur dix s'inscrit dans une licence de sciences en 2008, alors que c'était le cas d'un quart d'entre eux en 1996 (2). Dans le même temps, ils se dirigent plus souvent en médecine ou en pharmacie (PCEM ou PCEP). Les différences dans les choix d'orientation faits par les filles et les garçons restent très fortes : une majorité des garçons s'oriente dans une filière scientifique traditionnelle, tandis que près de quatre bacheliers S sur dix optent pour une formation dans le domaine de la santé.

Comme les bacheliers généraux, les bacheliers technologiques s'inscrivent de moins en moins à l'université, et les lauréats sans mention restent les plus nombreux à y poursuivre leurs études (1). L'évolution se fait non pas au profit des filières technologiques courtes (STS et IUT), leurs principales structures d'accueil dans l'enseignement supérieur, mais d'écoles recrutant après le baccalauréat.

Les bacheliers professionnels poursuivent de plus en plus souvent leurs études : 47,0 % d'entre eux (et même 58,0 % des lauréats avec mention) rejoignent l'enseignement supérieur, soit une hausse de près de vingt points depuis 1996. Les plus nombreux s'inscrivent en STS : quatre bacheliers professionnels sur dix préparent un BTS à la rentrée suivante, une fois sur deux par la voie de l'alternance, avec un contrat d'apprentissage ou le plus souvent de professionnalisation.

Les nouveaux étudiants envisagent de plus en plus de faire des études longues (3). Près de la moitié d'entre eux souhaite poursuivre au moins jusqu'au niveau master, contre un tiers en 2002. Sur la même période, les intentions de sorties à bac + 2 et à bac + 4 s'effondrent. Ces évolutions résultent des changements induits par l'harmonisation européenne des diplômes.

LE PANEL 1989 est représentatif au 1/30 de la population scolarisée en septembre 1989 en sixième et dans l'enseignement spécialisé dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Les élèves sont parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre et entre 1997 et 1999 pour les autres ; leurs parcours ont été suivis pour la première fois après le baccalauréat, sauf pour les élèves qui étaient scolarisés dans les départements d'outre-mer.

LE PANEL 1995 est représentatif au 1/40 de la population scolarisée en septembre 1995 en sixième et dans l'enseignement spécialisé dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont obtenu leur baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2006 pour les autres.

LE PANEL 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'Agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Comme dans les précédents panels, ils ont été interrogés sur leur situation à la rentrée suivant l'obtention de leur baccalauréat, le choix de leur orientation, leurs motivations, la façon dont ils vivent leur première année d'études supérieures, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, leurs projets. Le taux de réponse global à la première interrogation a été de 85 % ; les redressements ont été faits sur la base de la série de bac, de l'âge et de la mention au bac, du sexe, de l'origine sociale, ainsi que des principales caractéristiques de l'établissement de terminale.

CPGE - Classe préparatoire aux grandes écoles.

IUT - Institut universitaire de technologie.

STS - Section de technicien supérieurs.

PCEM ou PCEP - Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

SOURCES

- MENESR-DEPP / DGESIP-DGRI-SIES, Panels 1989 et 1995.
- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Panel de bacheliers 2008.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 10.03.

1 Poursuite d'études des bacheliers 2008 selon le type de bac et la mention, en %.

		CPGE	1 ^{er} cycle universitaire	IUT	STS	Autres formations sup. (2)	Total études sup.	dont études en alternance	Formations non sup.	Non poursuite d'études
Bacheliers généraux	Avec mention	23	42	10	4	18	97	1	2	1
	Sans mention	2	50	12	12	16	92	2	3	5
	Ensemble 2008	13	46	11	8	17	95	1	2	3
	Rappel 1996 (1)	12	56	10	9	9	96	1	2	2
Bacheliers techno	Avec mention	5	9	17	47	15	93	9	3	4
	Sans mention	–	15	7	46	13	81	10	5	14
	Ensemble 2008	2	13	10	46	14	85	8	4	11
	Rappel 1996 (1)	1	20	11	49	6	87	5	4	9
Bacheliers pro	Avec mention	–	3	2	51	2	58	30	7	35
	Sans mention	–	6	1	29	2	38	19	8	54
	Ensemble 2008	–	5	1	39	2	47	20	8	45
	Rappel 1996 (1)	–	6	1	21	1	29	12	8	63
Ensemble bacheliers	Ensemble 2008	8	31	9	23	14	85	6	4	11
	Rappel 1996 (1)	8	40	9	21	7	85	4	3	12

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Élèves entrés en 6^e en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).

2. Écoles de commerce, d'ingénieurs, paramédicales, artistiques, etc.

2 Choix d'orientation des bacheliers et bacheliers S à l'entrée dans l'enseignement supérieur, en %.

	Garçons	Filles	Ensemble bacheliers 2008	Rappel bacheliers	
				2002 (1)	1996 (2)
Licences de sciences	10	12	11	17	24
CPGE scientifiques	18	9	14	14	16
1 ^{ers} cycles d'écoles d'ingénieurs	9	3	6	6	5
IUT secondaires ou STS industrielles	16	7	11	12	16
Formations scientifiques (hors santé)	53	31	42	49	61
PCEM / PCEP	15	28	21	15	13
Écoles paramédicales (et préparations)	3	9	6	4	4
Formations du domaine de la santé	18	37	27	19	17
CPGE commerciales et littéraires	3	6	5	4	3
Licences non scientifiques	10	12	11	14	12
Autres formations (3)	16	14	15	14	7
Formations non scientifiques	29	32	31	32	22

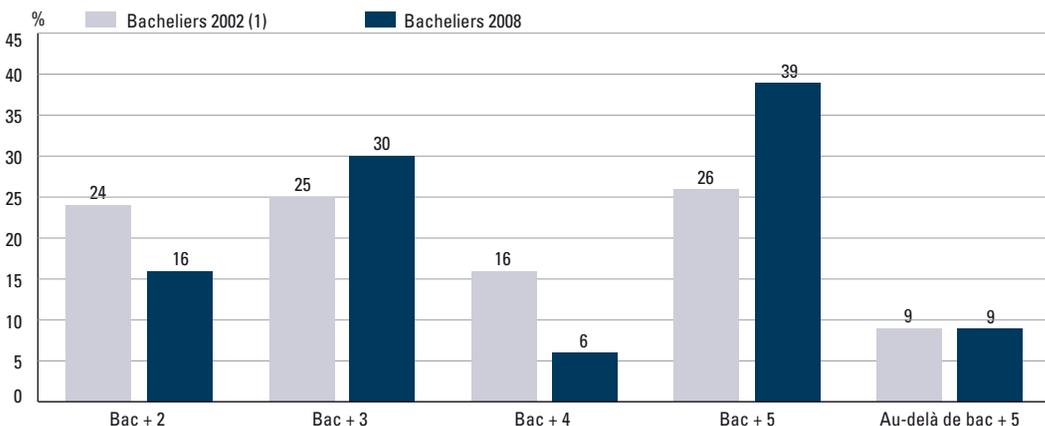
► **Champ : France métropolitaine.**

1. Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

2. Élèves entrés en 6^e en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).

3. IUT et STS tertiaires, écoles de commerce, artistiques, etc.

3 Niveau d'études envisagé par les bacheliers à l'entrée des principales filières, en %.



► **Champ : France métropolitaine.**

1. Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

DÉFINITIONS

AU BOUT DE CINQ ANS, 57 % des bacheliers entrés en licence générale ont obtenu une licence (1). Si 34 % l'ont obtenu en trois ans, 16 % ont mis un an de plus et 7 % encore un an. Le master a été obtenu sans redoublement par un peu plus de la moitié des titulaires d'une licence, soit 18 % des bacheliers. Près des deux tiers des bacheliers généraux ont obtenu une licence, et 22 % un master, alors que ces proportions sont d'un quart et de 3 % respectivement pour les bacheliers technologiques. Tous diplômés confondus, 69 % des bacheliers 2008 entrés en L1 à la rentrée 2008 sont diplômés de l'enseignement supérieur. Près de la moitié des entrants de 2008 sont toujours inscrits dans une formation en octobre 2013, majoritairement en master (27 % dont 17 % en master 2). Mais les trois quarts des bacheliers technologiques ne poursuivent plus d'études, et la moitié sont sortis sans diplôme (2). Au total, 21 % des bacheliers 2008 entrés en L1 après le baccalauréat ont arrêté leurs études supérieures et n'ont pas obtenu de diplôme.

Au bout de cinq ans, l'énorme majorité des bacheliers entrés en IUT en 2008 a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (92 %). Deux bacheliers sur dix ont obtenu un diplôme de niveau bac + 5 et quatre sur dix un diplôme de niveau bac + 3. L'obtention du seul DUT (ou autre diplôme de niveau bac + 2) ne concerne que 29 % des entrants de 2008. Les bacheliers technologiques détiennent presque aussi souvent que les bacheliers généraux un diplôme de l'enseignement supérieur (89 % contre 94 %), mais de niveau moins élevé : 15 % ont obtenu un diplôme de niveau bac + 5 contre 24 % des bacheliers généraux (3).

Un tiers des étudiants entrés en première année de médecine ou pharmacie en 2008 sont toujours inscrits en médecine, pharmacie ou odontologie six ans plus tard, dont 11 % sans redoublement. Les réorientations vers d'autres filières ont commencé dès la deuxième année, mais sont devenues majoritaires à partir de la troisième année. La sixième année après le bac, le master et les formations paramédicales ou de sage-femme concernent chacun 15 % des entrants de 2008, et la licence encore 4 %. Un quart des bacheliers entrés en première année de médecine en 2008 ne poursuivent plus d'études, et 11 % sont sortis sans diplôme (4).

LE PANEL 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers sont interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives qu'ils ne font plus d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective à la date du 31 octobre, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

BTS - Brevet de technicien supérieur.

IUT - Institut universitaire de technologie. On entend ici uniquement les formations préparant au DUT.

DUT - Diplôme universitaire de technologie.

L1-L2-L3 - Première, deuxième et troisième année de licence.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Panel de bacheliers 2008.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 14.03 ; 11.08.

1 Diplômes obtenus en cinq ans des bacheliers 2008 inscrits en licence après le baccalauréat, en %.

	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble
Licence (1)	63	25	57
en 3 ans	38	11	34
en 4 ans	18	8	16
en 5 ans	7	6	7
Master	21	3	18
Autres diplômes	14	19	15
Tous diplômes (2)	75	43	69

► **Champ : France métropolitaine.**

Note : les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

1. Y compris licence professionnelle.

2. Total inférieur à la somme des diplômes obtenus car un même bachelier peut avoir obtenu plusieurs diplômes, une licence et un master par exemple.

2 Situation la 6^e année après l'entrée en licence des bacheliers 2008, en %.

	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble
Poursuivent leurs études	53	26	49
en formations bac + 6	1	1	1
en master 2	19	7	17
en master 1	11	4	10
en licence	6	5	6
en école préparant à un diplôme de niveau bac + 5	7	4	6
Autres études	9	5	9
Ne poursuivent plus d'études	47	74	51
dont sortis sans diplôme	15	51	21
Ensemble	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine.**

Note : les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

3 Plus haut diplôme obtenu en cinq ans par les bacheliers 2008 inscrits en IUT après le baccalauréat, en %.

	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble
Ont obtenu un plus haut diplôme			
de niveau bac + 2	26	37	29
de niveau bac + 3	44	37	42
de niveau bac + 5	24	15	21
Total diplômés	94	89	92
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	6	11	8
dont sortis sans diplôme	3	11	6
Ensemble	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine.**

Note : Les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

4 Situation la 6^e année des bacheliers 2008 inscrits en premier cycle d'études médicales ou pharmaceutiques après le baccalauréat, en %.

	2013-2014
Poursuivent leurs études	74
Médecine, odontologie, pharmacie : 6 ^e année	11
Médecine, odontologie, pharmacie : 5 ^e année	19
Médecine, odontologie, pharmacie : 4 ^e année	2
Total Médecine, odontologie, pharmacie	32
Paramédical et sages-femmes	15
Licence	4
Master	15
BTS et DUT	1
Écoles préparant à un diplôme de niveau bac + 5	4
Autres études	3
Ne poursuivent plus d'études	26
dont sortis sans diplôme	11
Ensemble	100

► **Champ : France métropolitaine.**

DÉFINITIONS

AU DÉBUT de la sixième année d'études après le baccalauréat, 74 % des bacheliers qui s'étaient inscrits en STS en 2008 sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Le plus haut diplôme obtenu est majoritairement de niveau bac + 2 (47 %), mais 22 % ont obtenu un diplôme de niveau bac + 3 et 5 % un diplôme de niveau bac + 5. Un quart des bacheliers sont sortis en n'ayant obtenu aucun diplôme. Les taux de diplomation varient de façon importante selon la série du baccalauréat : 90 % des bacheliers généraux et 78 % des bacheliers technologiques ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, pour seulement la moitié des bacheliers professionnels. De surcroît, les bacheliers généraux obtiennent des diplômes de niveau plus élevé que les autres : 42 % ont obtenu un diplôme de niveau bac + 3 ou bac + 5, contre 28 % des bacheliers technologiques et seulement 12 % des bacheliers professionnels (1).

La sixième année après leur bac, près des trois quarts des bacheliers entrés en CPGE en 2008 poursuivent encore des études. Parmi les 27 % sortis de l'enseignement supérieur, une très grande majorité (85 %) a obtenu un diplôme. La moitié des bacheliers est encore inscrite dans une école préparant à un diplôme de niveau bac + 5, la plupart en dernière année. Par ailleurs, 13 % poursuivent des études en master. Les bacheliers entrés en CPGE scientifiques sont les plus nombreux à être déjà sortis de formation (32 %). Parmi ceux initialement inscrits en CPGE économiques ou littéraires, environ 8 sur 10 sont toujours en formation. Les étudiants initialement en CPGE littéraires sont davantage inscrits en master (21 % en master 2 et 10 % en master 1) tandis que ceux provenant de CPGE économiques et commerciales sont surtout en écoles préparant un diplôme de niveau bac + 5 (70 %) (2).

Par ailleurs, en 2008 un bachelier sur six s'était inscrit dans une formation de l'enseignement supérieur autre que les STS, les CPGE et celles dispensées à l'université (licence, IUT, PCEM ou PCEP) (voir 6.22). Les deux tiers d'entre eux ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Près de six étudiants sur dix entrés dans une formation paramédicale ou sociale ou une préparation à ce type de formation ont obtenu un diplôme, en grande majorité de niveau bac + 3. Les autres étudiants s'étaient inscrits dans une grande variété de formations, surtout dans des écoles menant à des diplômes de niveau bac + 4 ou bac + 5. Près des trois quarts sont diplômés, dont 30 % au niveau bac + 5 (3).

LE PANEL 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers sont interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives qu'ils ne font plus d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective à la date du 31 octobre, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

STS - Section de technicien supérieur.

CPGE - Classe préparatoire aux grandes écoles.

IUT - Institut universitaire de technologie.

PCEM/PCEP - Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Panel de bacheliers 2008.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 14.03 ; 11.08.

1 Plus haut diplôme obtenu et situation la 6^e année des bacheliers 2008 inscrits en STS après le baccalauréat, en %.

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Ensemble
Ont obtenu un plus haut diplôme				
de niveau bac + 2	48	50	40	47
de niveau bac + 3	34	23	11	22
de niveau bac + 5	8	5	1	5
Total diplômés	90	78	52	74
<i>dont poursuivent des études</i>	18	10	6	11
Non diplômés de l'enseignement supérieur	10	22	48	26
<i>dont ne poursuivent plus d'études</i>	8	21	46	25
Ensemble	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine.

2 Situation la 6^e année des bacheliers 2008 inscrits en CPGE après le baccalauréat, en %.

	CPGE scientifiques	CPGE économiques et commerciales	CPGE littéraires	Ensemble
Poursuivent leurs études	68	81	77	73
En écoles préparant à un diplôme de niveau bac + 5	46	70	30	49
<i>dont en année de niveau bac + 5</i>	40	64	27	44
En formations bac + 6 (1)	5	—	4	4
En master 2	6	6	21	9
En master 1	4	1	10	4
Autres études	7	4	12	7
Ne poursuivent plus d'études	32	19	23	27
<i>dont diplômés de niveau bac + 5</i>	25	8	11	19
<i>dont diplômés de niveau bac + 2 et/ou bac + 3</i>	3	4	9	4
Ensemble	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine.

1. Tous types de formations (doctorat, spécialisation d'écoles d'ingénieurs, etc.).

3 Plus haut diplôme obtenu et situation la 6^e année des bacheliers 2008 inscrits dans l'enseignement supérieur hors université, CPGE et STS après le baccalauréat, en %.

	Paramédical et social	Autres études	Ensemble
Ont obtenu un plus haut diplôme			
de niveau bac + 2	2	11	7
de niveau bac + 3	54	32	42
de niveau bac + 5	2	30	17
Total diplômés	58	73	66
<i>dont poursuivent des études</i>	6	32	20
Non diplômés de l'enseignement supérieur	42	27	34
<i>dont ne poursuivent plus d'études</i>	29	13	20
Ensemble	100	100	100

► Champ : France métropolitaine.

UN PEU PLUS D'UN TIERS des étudiants couverts par l'enquête, inscrits en formation initiale, a effectué un stage lors de l'année universitaire 2014-2015 (34 %) (1). C'est en licence professionnelle ainsi que dans les formations d'ingénieurs que la part des étudiants ayant réalisé un stage au cours de l'année est la plus élevée, avec respectivement 82 % et 72 % d'étudiants concernés (2). Ce pourcentage est aussi très élevé en DUT où près de deux étudiants sur trois ont fait un stage l'année considérée. En master, un peu plus d'un étudiant sur deux a effectué un stage en 2014-2015. Parmi les étudiants préparant un diplôme d'IEP, le recours au stage au cours de l'année concerne 40 % des inscrits. Enfin, c'est dans les formations de licence générale que les stages sont les moins fréquents (15 %).

Quelle que soit la formation suivie, la proportion de stagiaires augmente avec le nombre d'années d'études. En licence générale, celle-ci passe de 4 % en première année à 37 % en troisième année. La hausse se poursuit de façon régulière en master pour atteindre 64 % en deuxième année. En préparation au DUT, la différence est particulièrement marquée entre la première et la seconde année (de 43 % à 88 %).

Les stages se déroulent le plus souvent dans la région d'études (70 %) (2). Les stages dans une autre région sont plus fréquents dans les formations d'ingénieurs (45 %) et en licence professionnelle (30 %). Quant aux stages à l'étranger, ils sont plus répandus en IEP (28 %) et en formations d'ingénieurs (26 %).

La majorité des stages se déroule sur une période supérieure ou égale à deux mois (56 %). C'est en licence professionnelle que les stages d'une durée d'au moins deux mois sont les plus fréquents (91 %). À l'inverse, moins d'un stage sur deux dure deux mois ou plus en préparation au DUT et en licence générale. Cependant, dans ces formations comme ailleurs, la durée des stages augmente nettement avec le nombre d'années d'études.

Près de la moitié des stages sont gratifiés (47 %). C'est en licence professionnelle que la gratification est la plus fréquente (85 %), suivie des formations d'ingénieurs (72 %), des IEP (68 %) et des masters (55 %).

Un peu moins du quart des stages gratifiés bénéficient d'une gratification supérieure à 600 euros. La gratification est plus souvent élevée en formations d'ingénieurs et en IEP à degré moindre : respectivement 50 % et 35 % des stages gratifiés le sont au-delà de 600 euros. À l'opposé, peu d'étudiants bénéficient d'une telle gratification en DUT (6 %) et en licence professionnelle (7 %).

POPULATION CONCERNÉE - Les statistiques présentées ici concernent les étudiants inscrits en université (y compris les deux CUFR ainsi que les universités de Dauphine et de Lorraine devenues de grands établissements), ceux inscrits dans les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités, dans les universités de technologie et à l'IEP de Paris. Dans les établissements concernés, l'enquête concerne uniquement les étudiants en formation initiale et en inscription principale au 15 janvier 2015. Elle comprend les étudiants inscrits en préparation au DUT, en licences et masters LMD (master enseignement compris), en formations d'ingénieurs, dans un IEP (rattaché ou non à une université). Elle exclut ceux inscrits en études de médecine, diplôme d'université ou doctorat.

STAGE - Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. Le montant mensuel minimal de la gratification pour un temps plein versée aux stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de deux mois est de 554,40 euros depuis le 1^{er} septembre 2015.

Lorsqu'un étudiant a réalisé plusieurs stages, c'est le plus long qui est comptabilisé dans les données présentées. Certaines formations prévoient un stage obligatoire pour chaque étudiant. C'est par exemple le cas des licences professionnelles et des préparations au DUT. Or, la part de stagiaires mesurée n'atteint pas 100 %. L'obligation porte en effet sur l'ensemble de la scolarité, de sorte qu'au moment de l'enquête, certains étudiants ont déjà fait leur stage, d'autres pas encore. Par ailleurs, certains étudiants redoublants peuvent avoir validé leur stage l'année précédente, tandis que d'autres ont pu suivre des parcours non linéaires qui les ont conduits à interrompre leurs études.

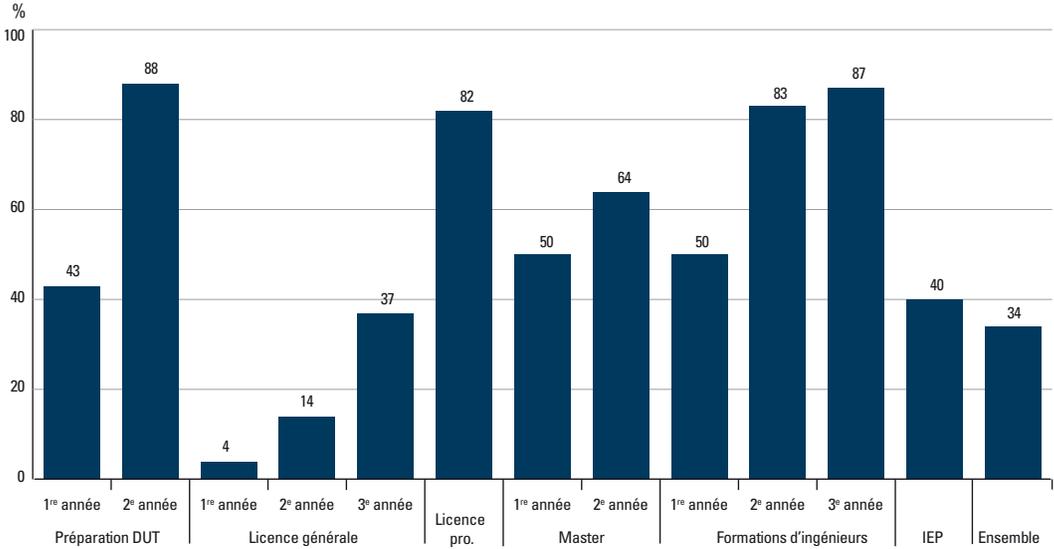
SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquête sur les stages.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 15.07.
- Note d'Information (ESR) : 14.02.

1 Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus en 2014-2015, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2014-2015, en %.

		Stagiaires	Stages ≥ 2 mois	Lieux de stages (1)			Stages gratifiés	dont gratification supérieure à 600 €
				Région d'étude	Autre région française	À l'étranger		
Préparation DUT	1 ^{re} année	43	4	76	21	4	8	9
	2 ^e année	88	77	71	20	9	64	6
	Ensemble	63	49	73	20	7	43	6
Licence générale	1 ^{re} année	4	21	84	14	2	13	15
	2 ^e année	14	27	82	12	6	13	10
	L3	37	36	78	14	8	24	12
	Ensemble	15	32	79	14	7	20	12
Licence pro	Ensemble	82	91	61	30	9	85	7
Master	1 ^{re} année	50	49	76	16	8	36	19
	2 ^e année	64	81	66	23	11	72	31
	Ensemble	56	65	71	19	10	55	27
Formations d'ingénieurs	1 ^{re} année	50	29	33	44	22	38	32
	2 ^e année	83	89	28	34	38	68	38
	3 ^e année	87	97	28	57	16	94	61
	Ensemble	72	78	29	45	26	72	50
IEP	Ensemble	40	67	49	23	28	68	35
Tous cursus		34	56	70	21	10	47	23

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Par le jeu des arrondis, le total en ligne des trois lieux de stages possibles peut être légèrement différent de 100.

Lecture : 43 % des inscrits en première année de préparation au DUT ont effectué un stage. Pour 4 % d'entre eux, le stage a duré deux mois ou plus et 4 % l'ont effectué à l'étranger. 8 % des stagiaires ont perçu une gratification. Parmi eux, 9 % ont touché plus de 600 euros.

DÉFINITIONS

EN 2013, dans un contexte d'activité économique ralentie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage est en légère baisse avec 31 milliards d'euros incluant les rémunérations des stagiaires (dont 5,6 milliards d'euros pour l'apprentissage) (1). Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises contribuent pour 44 % de la dépense totale. Les dépenses de formation des régions atteignent 15 % de l'ensemble alors que celles de l'État baissent à moins de 13 %. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue représentent 4 % de la dépense globale. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 18 % de la dépense totale. Le reste de la dépense est pris en charge par les administrations publiques, par Pôle emploi (5 %) et marginalement par les collectivités locales autres que les régions.

Les jeunes bénéficient de 24 % de la dépense de formation professionnelle, dont 18 % pour l'apprentissage (2). Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (59 %). Les demandeurs d'emploi bénéficient de 14 % de la dépense globale de formation. Les personnes en emploi (dans les secteurs public ou privé) sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 61 % de la dépense totale.

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalise en 2013 un chiffre d'affaires de 917 millions d'euros au titre des activités de formation continue (sans la rémunération des stagiaires), soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2012, principalement due à la hausse d'activité des établissements d'enseignement supérieur (+ 4 %) (3). Le nombre de stagiaires diminue sous le million.

FORMATION CONTINUE - La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT - Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - La décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement depuis 25 ans. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

FINANCEMENT DES ENTREPRISES - La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2015, prévoit la possibilité pour les employeurs de financer directement des actions de formation et le plan de formation est défiscalisé. Les entreprises de plus de dix salariés versent une seule contribution de 1 % de la masse salariale brute. Cette contribution est ramenée à 0,8 % pour celles qui, par un accord d'entreprise, ont décidé d'investir 0,2 % de leur masse salariale brute dans le financement du compte personnel de formation. Les entreprises de moins de dix salariés restent assujetties à verser 0,55 % de leur masse salariale brute.

STAGIAIRES, HEURES-STAGIAIRES, GRETA - Voir 7.2.

SOURCES

- (1) (2) : DARES, ministère en charge du travail et de l'emploi.
- (3) : MENESR-DEPP, Enquêtes n° 63 sur l'activité des Greta et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.36.
- « DARES Analyses », février 2015, n° 014, DARES.

1 Dépense globale par financeur final, y compris investissement, en millions d'euros.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Structure en 2013 (%)	Évolution 2013/2012 (%)
État	3 835	4 083	4 423	4 734	4 713	4 340	4 019	12,8	-7,4
Autres administrations publiques, Unedic et Pôle emploi	1 322	1 404	1 767	1 812	1 779	1 872	1 904	6,1	1,7
<i>dont : autres administrations publiques</i>	191	204	302	284	228	267	314	1,0	17,6
<i>Unedic et Pôle emploi</i>	1 131	1 200	1 465	1 528	1 551	1 605	1 590	5,1	-0,9
Régions	4 138	4 212	4 482	4 450	4 464	4 475	4 582	14,6	2,4
Autres collectivités territoriales	45	56	65	64	78	82	95	0,3	15,9
Entreprises	12 439	13 234	13 533	13 142	13 704	13 790	13 823	44,1	0,2
Ménages	1 017	1 081	1 041	1 127	1 215	1 262	1 359	4,3	7,7
Total									
(hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	22 796	24 070	25 311	25 329	25 953	25 841	25 782	82,2	-0,2
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 433	5 808	6 192	6 176	6 005	5 908	5 588	17,8	-5,4
Total	28 229	29 878	31 503	31 505	31 958	31 749	31 370	100,0	-1,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

2 Dépense globale par public bénéficiaire, en millions d'euros.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Structure en 2013 (%)	Évolution 2013/2012 (%)
Jeunes (1) (2)	6 619	7 176	7 323	7 923	8 164	8 034	7 704	7 584	24,2	-1,6
Apprentissage	4 254	4 563	4 768	5 478	5 510	5 653	5 407	5 552	17,7	2,7
Alternance/professionnalisation	1 234	1 365	1 374	1 196	1 201	1 059	1 031	1 055	3,4	2,3
Formation et accompagnement des jeunes	1 131	1 248	1 181	1 249	1 453	1 322	1 266	977	3,1	-22,8
Demandeurs d'emploi (2)	3 447	3 195	3 478	3 810	3 924	4 007	4 372	4 346	13,9	-0,6
Agents du secteur public (3)	5 066	5 376	5 777	6 165	6 148	5 994	5 901	5 582	17,8	-5,4
Actifs occupés du secteur privé (2)	11 382	12 123	12 899	13 271	12 900	13 607	13 461	13 468	42,9	0,1
Investissement (4)	288	359	401	334	369	316	311	390	1,2	25,4
Total	26 802	28 229	29 878	31 503	31 505	31 958	31 749	31 370	100,0	-1,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

1. Les « jeunes » ont en général moins de 26 ans.
2. Une partie des dépenses pour les jeunes est classée avec celles pour les actifs occupés ou les demandeurs d'emploi.
3. Hors investissement.
4. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

3 L'activité de formation continue de l'Éducation nationale (1)

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures-stagiaires (2) (en milliers)		
	2012	2013	Évolution 2013/2012 (%)	2012	2013	Évolution 2013/2012 (%)	2012	2013	Évolution 2013/2012 (%)
Greta	496,9	496,7	0,0	532 300	510 000	-4,2	52 400	51 100	-2,5
Enseignement supérieur	404,4	420,4	4,0	480 232	471 000	-1,9	55 619	55 999	0,7
<i>dont universités et grandes écoles</i>	291,5	314,2	7,8	391 127	389 200	-0,5	39 532	40 918	3,5
Total Éducation nationale	901,3	917,1	1,7	1 012 532	981 000	-3,1	108 019	107 099	-0,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
2. À partir de 2011, dans l'enseignement supérieur, le nombre d'heures-stagiaires correspond au nombre des heures pédagogiques dispensées hors stage pratique, comme pour les Greta.

DÉFINITIONS

EN 2014, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 173 groupements d'établissements (Greta) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli 532 500 stagiaires pour un volume global de 49 millions d'heures-stagiaires (1). En un an, le volume des heures-stagiaires a diminué de 4 % et le nombre des stagiaires a au contraire progressé de 4 %. Ces évolutions contraires se traduisent par un nouveau recul de la durée moyenne des stages, qui atteint son niveau le plus bas en 2014 (92 heures contre 95 en 2010 et 135 au début des années 2000).

Le volume financier généré par l'activité des Greta progresse de 1,4 %, avec 504 millions d'euros générés en 2014. Ce développement provient des financements publics (+ 3,3 % par rapport à 2013), les financements privés ayant légèrement reculé (- 0,9 %) (2). 2015 marquerait un recul plus prononcé des financements privés (- 12 % contre - 1 % pour les financements publics) entraînant une perte du chiffre d'affaires global de 6 % pour l'ensemble du réseau.

Au niveau académique, les évolutions constatées sont plus contrastées. Les académies de Dijon et de Nantes enregistrent une progression de respectivement 18 % et 17 % de leurs résultats financiers, suivies par celles de Caen, Nancy-Metz et Orléans-Tours (+ 7 %). À l'opposé, les académies des DOM sont à nouveau en net recul (- 48 % pour Mayotte, - 22 % pour la Martinique, - 11 % pour La Réunion, - 6,5 % pour la Guyane), moins marqué toutefois pour la Guadeloupe (- 2 %). Paris perd aussi 12 % de son chiffre d'affaires par rapport à 2013 et les académies de Strasbourg et d'Aix Marseille 6 %.

Entre 2009 et 2014, les financements publics ont progressé de 25 % et les financements privés reculé de 2 %. Cette tendance, marquée depuis la crise, fait passer la part des fonds publics dans le financement de l'action des Greta de 50 % en 2008 à 57 % en 2014, voire 60 % en 2015.

Les fonds publics financent des actions de formation continue en direction de publics spécifiques, en particulier les demandeurs d'emploi qui constituent un public cible des Greta (les produits provenant des pouvoirs publics lorsqu'ils sont destinés à la formation de leurs agents sont assimilés à des fonds privés). Les réseaux des Greta des académies de Paris, Bordeaux et, dans une moindre mesure, Lyon sont les seuls à être alimentés principalement par des fonds privés (autofinancement des individus ou fonds provenant des entreprises et des organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue) (3). À l'opposé, les financements publics représentent au moins 70 % du financement de l'activité des Greta en Guyane, à Poitiers, en Corse ou dans l'académie de Nancy-Metz et jusqu'à 82 % en Guadeloupe.

LE RÉSEAU DES GRETA - C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail, art. L. 6313-1). Des relations partenariales avec de grands groupes privés et publics se sont également développées. Elles ont donné lieu à des conventions nationales au service de la formation continue de leurs salariés.

Depuis 2002, chaque académie s'est aussi progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIPF CIP) pour développer des coopérations qui complètent l'offre de service des Greta. Les GIP académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des centres académiques de formation continue (Cafoc) et les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA). Ils sont souvent porteurs de conventions pour les Greta.

STAGIAIRES - Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

HEURES-STAGIAIRES
(Stagiaires) × (durée en heures des prestations).

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et les Cafoc ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://eduscol.education.fr/>

1 Évolution du nombre des stagiaires, en milliers, et du volume des heures-stagiaires dans les Greta en millions.

	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015p
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	57,9	51,9	51,8	51,6	51,7	52,4	51,1	49,0	48,1
Stagiaires (en milliers)	518,0	446,1	504,5	542,2	543,8	545,3	532,3	509,9	532,5	491,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Note : données provisoires pour 2015.

2 Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement, en millions d'euros.

	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015p
Fonds publics	196,2	211,4	229,5	264,2	268,4	268,5	276,8	278,5	287,7	285,1
Fonds privés	206,9	188,6	221,2	219,0	216,5	217,1	220,4	218,2	216,2	189,9
Total	403,1	400,0	450,7	483,2	484,9	485,6	497,2	496,7	503,8	475,0
Total (euros constants, base 100 en 2000)	403,1	363,7	386,2	407,9	400,9	401,5	403,2	399,0	402,7	379,7

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Note : données provisoires pour 2015.

3 Répartition du chiffre d'affaires (CA) par académie selon l'origine du financement en 2014, en milliers d'euros.

	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total	CA hors GIP FCIP
Aix-Marseille	12 572	10 728	23 300	54,0	4,6	22 899
Amiens	9 693	5 030	14 723	65,8	2,9	14 249
Besançon	5 865	2 807	8 672	67,6	1,7	8 162
Bordeaux	6 552	13 477	20 029	32,7	4,0	19 495
Caen	9 586	5 388	14 974	64,0	3,0	11 818
Clermont-Ferrand	10 761	5 711	16 471	65,3	3,3	16 245
Corse	1 238	502	1 740	71,2	0,3	1 663
Créteil	21 080	16 758	37 839	55,7	7,5	36 074
Dijon	10 952	7 342	18 294	59,9	3,6	15 016
Grenoble	19 566	13 081	32 647	59,9	6,5	31 016
Lille	12 841	10 366	23 206	55,3	4,6	22 706
Limoges	5 003	3 086	8 089	61,9	1,6	7 918
Lyon	9 285	10 654	19 939	46,6	4,0	18 897
Montpellier	17 081	9 011	26 092	65,5	5,2	22 730
Nancy-Metz	19 389	6 761	26 150	74,1	5,2	18 054
Nantes	11 299	8 942	20 241	55,8	4,0	18 805
Nice	7 051	5 281	12 332	57,2	2,4	11 804
Orléans-Tours	10 198	8 356	18 554	55,0	3,7	14 073
Paris	5 654	17 636	23 290	24,3	4,6	22 529
Poitiers	7 953	3 217	11 171	71,2	2,2	10 689
Reims	7 112	5 104	12 216	58,2	2,4	11 532
Rennes	12 747	8 591	21 338	59,7	4,2	18 789
Rouen	13 089	7 492	20 581	63,6	4,1	20 406
Strasbourg	6 177	5 581	11 758	52,5	2,3	9 802
Toulouse	12 677	10 388	23 065	55,0	4,6	22 087
Versailles	13 879	10 955	24 835	55,9	4,9	24 377
Guadeloupe	2 741	580	3 321	82,5	0,7	2 764
Guyane	1 638	692	2 330	70,3	0,5	2 230
Martinique	1 874	1 494	3 369	55,6	0,7	3 127
Mayotte	184	96	280	65,7	0,1	280
La Réunion	1 922	1 049	2 971	64,7	0,6	2 044
France métropolitaine + DOM	287 661	216 153	503 815	57,1	100,0	462 281

Note : la répartition du chiffre d'affaires par région académique et académie selon l'origine du financement en 2014 est disponible dans le fichier .xls téléchargeable sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

DÉFINITIONS

EN 2014, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 476 300 stagiaires contre 471 000 en 2013 (1). La hausse des effectifs de stagiaires de 1 % concerne l'ensemble des types d'établissements sauf les écoles en baisse de 8 %. Les individuels payants perdent deux points en passant de 46 à 44 % au profit des salariés (36 %) ainsi que des autres actifs non salariés (8 %) qui gagnent respectivement un point par rapport à 2013. Parmi les salariés, les contrats de professionnalisation continuent leur forte progression (+9 %), et plus particulièrement ceux signés avec les stagiaires de plus de 26 ans qui affichent pour la première fois une hausse de 62 % (1). Dans les universités, si le total des stagiaires augmente de 1 %, on constate une hausse des salariés et des actifs non salariés (5 % et 12 %), mais une diminution des demandeurs d'emploi et des individuels payants (7 % et 10 %). Le Cnam enregistre une hausse des stagiaires inscrits de 5 %, due aux stagiaires salariés (29 %) et aux demandeurs d'emploi (21 %) alors que les individuels payants et les actifs non salariés baissent respectivement de 7 et 25 %. Les écoles, quant à elles, voient leur public diminuer de 8 % malgré une hausse des contrats de professionnalisation de 37 %.

Le nombre d'heures-stagiaires dispensées, augmente globalement de 4 % avec une forte hausse de 18 % pour les salariés inscrits au titre du plan de l'entreprise. La durée moyenne totale de formation augmente de 6 heures en passant de 147 à 153 heures. L'allongement de cette durée est surtout portée par celle des salariés au titre du plan de formation de leur entreprise qui atteint 107 heures soit 16 heures de plus qu'en 2013.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur dépasse 452 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 8 % par rapport à 2013 (2). Les recettes des universités, qui représentent 63 % de l'ensemble, augmentent de 4 %, celles des écoles de 6 % et celles du Cnam et de ses centres associés de 17 %. L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités atteint 76 % des fonds, dont 53 % en provenance des entreprises et des OPCA et 23 % pour la contribution des stagiaires et des particuliers payants. Celle des fonds publics dans la formation continue des universités baisse à 18 % de l'ensemble. La part consacrée par l'État et les collectivités territoriales à la formation de ses propres agents diminue de 1,5 %.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en trois catégories :

- la catégorie « universités » regroupe les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- la catégorie « écoles d'ingénieurs et autres établissements » comprend, outre les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- la catégorie « Cnam » recouvre le grand établissement et ses centres régionaux associés.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années 1950, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) permet aux universités de développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

INP - Institut national polytechnique.

OPCA - Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

DIF - Créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. Créé par l'Accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF à partir du 1^{er} janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.36.

- www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html

- www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html

[1] Lire aussi in *Dares Analyses 2015-080* - Le contrat de professionnalisation en 2014. Reprise des embauches dans le tertiaire et l'industrie.

1 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs, année civile 2014.

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	98,8	10,1	102	18,4	2,2	119
Congé individuel de formation	8,5	3,2	379	0,2	0,1	307
Sous contrat de professionnalisation	26,0	11,9	458	0,3	0,1	225
<i>dont moins de 26 ans</i>	21,9	10,1	460	0,3	0,1	216
Total salariés	133,3	25,2	123	18,9	2,3	123
Demandeurs d'emploi	38,9	10,6	272	0,7	0,3	489
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	28,7	7,5	260	0,5	0,3	512
Particuliers inscrits à leur initiative	159,7	14,7	92	3,9	1,2	314
<i>dont interâges</i>	60,5	1,6	27	0,3	ε	15
Prof. libérales, commerçants, artisans	33,0	2,9	87	2,2	0,1	28
Ensemble	364,9	53,4	146	25,7	3,9	153

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	17,0	2,1	125	134,1	14,4	107
Congé individuel de formation	0,3	ε	158	9,1	3,4	369
Sous contrat de professionnalisation	3,2	1,1	344	29,5	13,0	443
<i>dont moins de 26 ans</i>	1,8	0,7	385	24,0	10,9	452
Total salariés	20,5	3,3	160	172,7	30,8	179
Demandeurs d'emploi	18,7	4,3	231	58,2	15,2	262
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	6,6	1,1	156	35,9	8,8	245
Particuliers inscrits à leur initiative	44,1	7,6	173	207,7	23,5	114
<i>dont interâge</i>	-	-	-	60,9	1,6	27
Prof. libérales, commerçants, artisans	2,4	0,2	99	37,6	3,2	84
Ensemble	85,7	15,4	180	476,3	72,7	153

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2014, en millions d'euros.

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises							
Pour la formation des salariés	87,9	30,8	12,4	100,2	53,1	153,4	33,9
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	1,4	0,5	0,1	1,5	0,8	2,3	0,5
Total entreprises	89,3	31,3	12,5	101,8	53,9	155,7	34,4
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	60,4	21,2	5,3	65,7	9,1	74,8	16,5
Contrats avec particuliers	61,8	21,7	6,6	68,5	11,9	80,4	17,8
Contrats des stagiaires (2)	4,2	1,5	0,3	4,5	3,9	8,4	1,9
Total particuliers et stagiaires	66,1	23,2	6,9	73,0	15,8	88,8	19,6
Ensemble des fonds privés	215,7	75,7	24,8	240,5	78,8	319,3	70,6
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	15,2	5,3	7,0	22,2	0,9	23,0	5,1
pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	0,4	0,1	0,1	0,5	1,3	1,9	0,4
- de l'État	1,5	1,5	1,5	2,9	9,3	12,3	2,7
- des régions	28,8	10,1	0,6	29,3	24,4	53,8	11,9
- Pôle emploi	2,1	0,7	0,2	2,2	1,1	3,4	0,7
Autres ressources publiques	3,6	1,3	0,1	3,8	1,9	5,7	1,3
Ensemble des fonds publics	51,6	18,1	9,4	61,0	38,9	99,9	22,1
Autres organismes de formation	8,6	3,0	2,8	11,4	5,2	16,6	3,7
Autres ressources de la formation continue	9,1	3,2	3,7	12,7	3,7	16,5	3,6
Total général	284,9	100,0	40,7	325,6	126,7	452,3	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2. Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.

DÉFINITIONS

LE SOCLE COMMUN de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive, elle se déroule en trois étapes : le palier 1 jusqu'en CE1, le palier 2 jusqu'en CM2 et le palier 3 au collège.

Les évaluations standardisées de la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) du socle commun ont remplacé, depuis 2013, l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques, réalisées de 2007 à 2012.

À la fin de l'année scolaire 2013-2014, 81,7 % des élèves de CE1 maîtrisent la compétence 1 du socle commun et 82,6 % la compétence 3 (1). À la fin de l'année scolaire 2012-2013, 79,2 % des élèves de troisième maîtrisent la compétence 1 et 78,3 % la compétence 3 (2).

En fin de CE1, les filles sont plus nombreuses que les garçons à maîtriser la compétence 1 (85,2 % *versus* 78,3 %). Au collège, l'écart s'accroît : plus de 85 % des filles ont les compétences relatives à la maîtrise de la langue française pour moins des trois quarts des garçons. Pour la compétence 3, les performances selon le sexe sont identiques à l'école, mais les filles devancent les garçons au collège (80,5 % *versus* 76,2 %).

Que ce soit en fin de CE1 ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle commun est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». La différence entre les deux groupes d'élèves est particulièrement marquée en fin de CE1 où elle est de près de 30 points de pourcentage pour chacune des deux compétences. En fin de collège, les différences sont encore plus élevées, l'écart entre les deux groupes dépassant alors les 30 points de pourcentage pour chaque compétence.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 est également plus basse parmi les élèves des Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) et des RRS (Réseau de réussite scolaire). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées, aussi bien en fin de CE1 qu'en fin de collège.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de CE1 et de troisième scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte).

ÉCHANTILLON - La maîtrise des compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 20 000 élèves de CE1 et d'environ 17 000 élèves de troisième dans 628 écoles et 740 établissements. Les épreuves, d'une durée de deux heures, ont eu lieu au mois de mai en 2014 (CE1) et 2013 (3^e).

Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

ÉPREUVES - Les deux compétences ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) en fin de CE1 (palier 1) et en fin de collège (palier 3) et par des questions ouvertes seulement en fin de CE1. Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1 aux paliers 2 et 3 et le domaine « écrire » pour la compétence 1 au palier 3). Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la *Journée défense et citoyenneté* (JDC) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

MAÎTRISE DU SOCLE - Après analyse des résultats des tests standardisés, un niveau d'exigence a été fixé (à chaque palier et pour chaque compétence), seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle. Cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base.

ÉCLAIR - Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

RRS - Réseau de réussite scolaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

MENESR-DEPP, Évaluations des compétences 1 et 3 du socle commun, des élèves de CE1 (mai 2014) et de troisième (mai 2013).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 08.37.

- L'état de l'École, n° 25, MENESR-DEPP, octobre 2015.

1 Proportion d'élèves de CE1 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, mai 2014.

En compétence 1, environ 82 % des élèves de fin de CE1 maîtrisent les éléments suivants :

Lire Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne simple, lire silencieusement un texte (moins de 250 mots) en déchiffrant les mots inconnus, dégager le thème et manifester sa compréhension dans un résumé, une reformulation, des réponses à des questions.

Écrire Copier un texte court sans erreur dans une écriture cursive lisible et avec une présentation soignée, utiliser ses connaissances pour mieux écrire un texte court, écrire de manière autonome un texte de cinq à dix lignes.

Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe) En vocabulaire, utiliser des mots précis pour s'exprimer, donner des synonymes, des contraires, regrouper des mots par familles, commencer à utiliser l'ordre alphabétique. En grammaire, distinguer les mots selon leur nature (le verbe, le nom, l'article, l'adjectif qualificatif, le pronom personnel [sujet]), identifier les fonctions des mots dans la phrase (verbe et sujet), la conjugaison des verbes du 1^{er} groupe, être et avoir, au présent, au futur, au passé composé de l'indicatif ainsi que faire, aller, dire, venir, au présent de l'indicatif, distinguer le présent du futur et du passé. En orthographe, écrire des mots en respectant les correspondances entre lettres et sons et les règles relatives à la valeur des lettres, écrire sans erreur des mots mémorisés, commencer à orthographier correctement des formes conjuguées, respecter l'accord entre le sujet et le verbe, ainsi que les accords en genre et en nombre dans le groupe nominal.

En compétence 3, environ 83 % des élèves de fin de CE1 maîtrisent les éléments suivants :

Nombres et calcul Écrire, nommer, comparer, ranger les nombres entiers naturels inférieurs à 1 000.

Résoudre des problèmes de dénombrement.
Calculer : addition, soustraction, multiplication.
Diviser par 2 et par 5 dans le cas où le quotient exact est entier.
Restituer et utiliser les tables d'addition et de multiplication par 2, 3, 4 et 5.
Calculer mentalement en utilisant des additions, des soustractions et des multiplications simples.

Résoudre des problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication. Utiliser les fonctions de base de la calculatrice.

Géométrie Situer un objet par rapport à soi ou à un autre objet, donner sa position et décrire son déplacement.
Reconnaître, nommer et décrire les figures planes et les solides usuels.

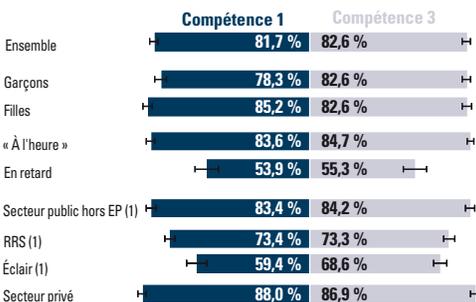
Percevoir et reconnaître quelques relations et propriétés géométriques : alignement, angle droit, axe de symétrie, égalité de longueurs.

Repérer des cases, des nœuds d'un quadrillage.

Résoudre un problème géométrique.

Grandeurs et mesures Utiliser les unités usuelles de mesure ; estimer une mesure.
Être précis et soigneux dans les mesures et les calculs.
Résoudre des problèmes de longueur et de masse.

Organisation et gestion de données Utiliser un tableau, un graphique.
Organiser les données d'un énoncé.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé sous contrat.**

1. EP : Éducation prioritaire ; RRS : réseau de réussite scolaire ;

Éclair : Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

Lecture : 81,7 % des élèves de CE1 maîtrisent la compétence 1 du socle.

L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,3$ %.

2 Proportion d'élèves de 3^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, mai 2013.

En compétence 1, environ 79 % des élèves de fin de 3^e maîtrisent les éléments suivants :

Lire Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi ; repérer les informations dans un texte à partir des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires ; utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances de la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire ; dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu ; manifester, par des moyens divers, sa compréhension de textes variés.

En compétence 3, environ 78 % des élèves de fin de 3^e maîtrisent les éléments suivants :

Pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes Rechercher, extraire et organiser l'information utile ; réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes ; raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer ; présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté.

Savoir utiliser des connaissances et des compétences mathématiques **Organisation et gestion de données :** reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages, des tableaux, des graphiques. Exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité.

Nombres et calculs : connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires.

Mener à bien un calcul : mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur.

Géométrie : connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace ; utiliser leurs propriétés.

Grandeurs et mesures : réaliser des mesures (longueurs, durées,...), calculer des valeurs (volumes, vitesses, etc.) en utilisant différentes unités.

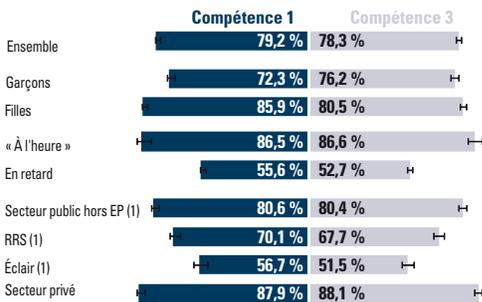
Les Univers et la Terre : organisation de l'univers ; structure et évolution au cours des temps géologiques de la Terre, phénomènes physiques.

La matière : principales caractéristiques, états et transformations ; propriétés physiques et chimiques de la matière et des matériaux ; comportement électrique, interactions avec la lumière.

Le vivant : unité d'organisation et diversité ; fonctionnement des organismes vivants, évolution des espèces, organisation et fonctionnement du corps humain.

L'énergie : différentes formes d'énergie, notamment l'énergie électrique, et transformations d'une forme à une autre.

Les objets techniques : analyse, conception et réalisation ; fonctionnement et conditions d'utilisation.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé sous contrat.**

1. EP : Éducation prioritaire ; RRS : réseau de réussite scolaire ;

Éclair : Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

Lecture : 79,2 % des élèves de 3^e maîtrisent la compétence 1 du socle.

L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,4$ %.

DÉFINITIONS

LE SOCLE COMMUN de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive, elle se déroule en trois étapes : le palier 1 jusqu'en CE1, le palier 2 jusqu'en CM2 et le palier 3 au collège.

Depuis 2014, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) sont évaluées chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1 en 2014. En 2015, l'évaluation a concerné le palier 2 (en début de sixième) et en 2016, ce sera le palier 3 (fin de troisième).

En début d'année scolaire 2015-2016, 82,1 % des élèves de sixième maîtrisent la compétence 1 du socle et 71,6 % des élèves de ce niveau maîtrisent la compétence 3 (1).

En début de sixième, les filles sont plus nombreuses à maîtriser la compétence 1 que les garçons : elles sont 86,0 % contre 78,4 % pour ces derniers. Pour la compétence 3, les performances selon le sexe sont identiques.

Que ce soit pour l'une ou l'autre compétence, la proportion d'élèves qui les maîtrisent est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure » ; la différence est particulièrement marquée, avec près de 40 points de pourcentage d'écart.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les deux compétences dans le cadre du socle commun est également plus basse parmi les élèves des REP (Réseau d'éducation prioritaire) et des REP + (Réseau d'éducation prioritaire renforcé). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées.

La proportion d'élèves ayant acquis les compétences du socle varie d'une académie à l'autre. Ainsi, dans plus de la moitié des académies, la part des élèves maîtrisant la compétence 1 en début de sixième se concentre entre 80 % et 85 %. Ce taux est nettement supérieur pour les académies de Paris (88,8 %), Rennes (87,2 %) et Versailles (86,3 %). Il est inférieur à 70 % pour les départements d'outre-mer, excepté la Martinique (2). Pour la compétence 3, plus de trois quarts des élèves la maîtrisent dans huit académies comme à Rennes (78,0 %), Nantes (77,6 %), Besançon (77,2 %) ou Paris (77,1 %), mais ce taux n'atteint pas 55 % dans les départements d'outre-mer.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de 6^e scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte) en novembre 2015.

ÉCHANTILLON - La maîtrise d'éléments essentiels nécessaires aux compétences du socle a été évaluée sous forme numérique à partir d'un échantillon représentatif par académie d'environ 160 000 élèves de 6^e dans 4 414 établissements. Les épreuves, d'une durée de 50 minutes par compétence, se sont déroulées au mois de novembre 2015.

Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

ÉPREUVES - En 2015, la compétence 1 et la compétence 3 ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) en début de 6^e (fin de palier 2). Les élèves ont été évalués pour la première fois sur ordinateur dans le cadre de cette opération.

Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des capacités décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1).

MAÎTRISE DU SOCLE - Après analyse des résultats, un niveau d'exigence a été fixé pour chaque compétence, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle au palier concerné (cette démarche est similaire à celle retenue entre 2007 et 2012 pour évaluer les compétences de base en fin d'école et en fin de collège).

Pour les épreuves utilisées avant 2013, les élèves étaient évalués sur des cahiers en fin de CM2, c'est pourquoi il n'est pas possible de comparer les résultats entre eux.

REP + - Réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP - Réseau d'éducation prioritaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

MENESR-DEPP, Évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de 6^e, novembre 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 08.37.

- L'état de l'École, n° 25, MENESR-DEPP, octobre 2015.

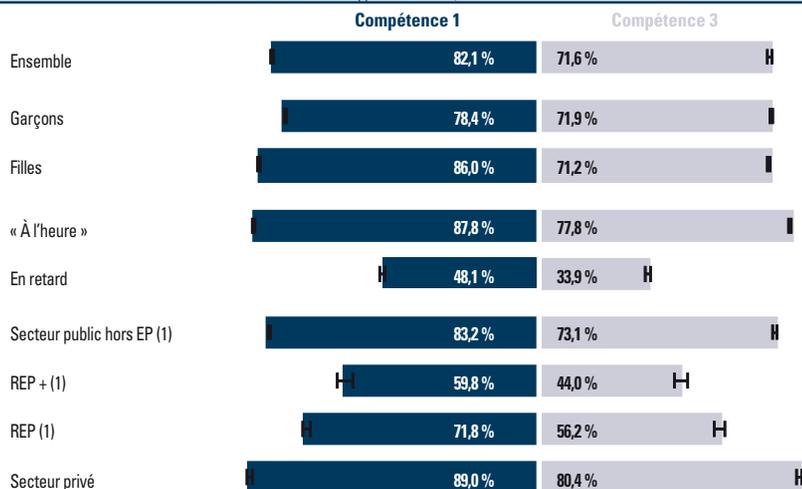
1 Proportion d'élèves de 6^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, novembre 2015.

En compétence 1, environ 82,1 % des élèves de début de 6^e maîtrisent les éléments suivants :

Lire	Dégager le thème d'un texte, repérer dans un texte des informations explicites, inférer des informations nouvelles (implicites), repérer les effets de choix formels.
Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe)	Première maîtrise de quelques relations de sens entre les mots. Savoir utiliser un dictionnaire, distinguer les mots selon leur nature, identifier les fonctions des mots dans la phrase, utiliser les temps à bon escient. Première maîtrise de l'orthographe (lexicale et grammaticale).

En compétence 3, environ 71,6 % des élèves de fin de début de 6^e maîtrisent les éléments suivants :

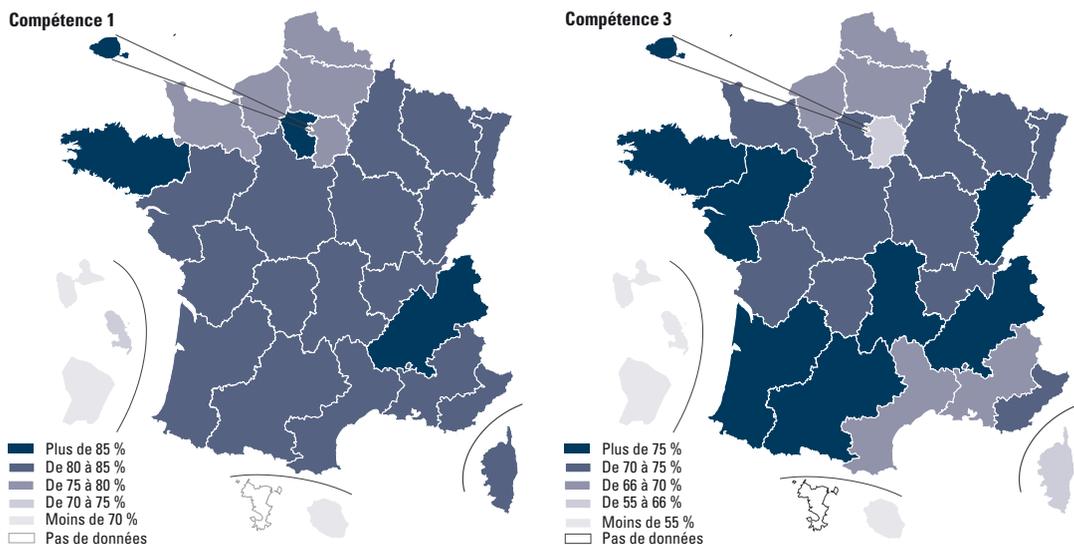
Nombres et calcul	Écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, décimaux et quelques fractions simples, utiliser les techniques opératoires des quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux, résoudre des problèmes relevant des quatre opérations.
Géométrie	Reconnaître, décrire et nommer les figures et solides usuels, utiliser la règle, l'équerre pour vérifier la nature des figures planes usuelles, percevoir et reconnaître parallèles et perpendiculaires.
Grandeurs et mesures	Connaître et utiliser les formules du périmètre et de l'aire d'un carré, d'un rectangle, et d'un triangle, utiliser les unités de mesures usuelles, résoudre des problèmes dont la résolution implique des conversions.
Organisation et gestion des données	Lire, interpréter tableaux et graphiques, résoudre un problème mettant en jeu une situation de proportionnalité simple.
Culture scientifique et technologique	Maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques (le ciel et la Terre, la matière, l'énergie, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain et la santé, les êtres vivants dans leur environnement, les objets techniques, environnement et développement durable).



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire ; REP : réseau d'éducation prioritaire ; REP + : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

2 Proportion d'élèves de 6^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle par académie, en %, novembre 2015.



DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. Pour la première fois dans l'histoire de ce dispositif, l'épreuve de 2015 autorise une comparaison du niveau des élèves à douze ans d'intervalle sur trois temps de mesure : 2003, 2009 et 2015.

Le niveau des acquis des élèves en maîtrise de la langue (compréhension de l'écrit et étude de la langue) reste stable depuis douze ans. En revanche, la répartition des écoliers évolue. La proportion des élèves des groupes de haut et de bas niveaux diminue, au profit d'un accroissement des groupes intermédiaires (1) et (2).

En moyenne, les filles ont de meilleures performances que les garçons dans le domaine de la maîtrise de la langue. En 2015, cet écart se creuse encore avec une surreprésentation des garçons dans les bas niveaux (groupes < 2). La différence entre les scores moyens des filles et ceux des garçons augmente de manière significative puisqu'elle passe de 6 à 14 points en faveur des filles entre 2003 et 2015. La proportion de garçons dans les hauts niveaux poursuit sa baisse, au contraire des filles qui sont de plus en plus représentées dans les trois groupes supérieurs. Davantage de garçons se trouvent en difficulté face à l'écrit.

L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour les trois années, la moyenne de cet indice a été calculée pour chaque école évaluée. Quatre groupes ont ensuite été constitués (quarts), des écoles les plus défavorisées aux écoles les plus favorisées (3). L'analyse des scores moyens montre que les scores les plus élevés sont observés dans les quarts constitués des écoles dont l'indice social est le plus haut. En maîtrise de la langue, les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves, le score moyen progressant à mesure que le niveau social augmente. L'écart de niveau entre les élèves les plus favorisés socialement et les plus défavorisés avoisine les 30 points. La réduction des écarts-types quel que soit le quart observé indique que les écarts de niveau sont moins importants dans chaque quart. En 2015, l'indice de position sociale, comparable à celui de 2003, clive davantage et devient un marqueur de réussite plus fort qu'en 2009.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003, 2009 et 2015), langues vivantes étrangères (2004, 2010 et 2016), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006 et 2012), sciences (2007 et 2013) et mathématiques (2008 et 2014).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation menée en 2015 est constituée de situations d'évaluations issues des deux précédentes études, et de nouvelles, pour un total de 219 items. La comparaison dans le temps repose sur la reprise à l'identique des 92 items communs aux trois années.

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE - En 2003, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2003, 2009 et de 2015, et la présence d'items communs entre les trois évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2003. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'ÉCHANTILLON - La population visée est celle des élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. En 2015, 286 écoles ont été sélectionnées parmi les écoles de plus de 6 élèves en CM2, en vue d'une représentativité nationale. Dans ces écoles, tous les élèves de CM2 ont été évalués, soit environ 7 500 élèves.

SOURCES

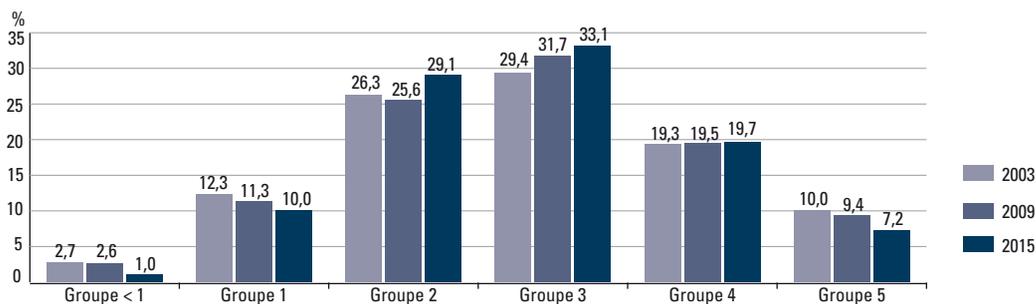
MENESR-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences en maîtrise de la langue en fin d'école 2003-2009-2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.20 ; 11.16.

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

1 Répartition des élèves par groupes de niveaux en 2003, 2009 et 2015 en maîtrise de la langue, en %.



► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Lecture : en 2015, 29,1 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 2 contre 26,3 % en 2003.

2 Répartition (en %), score moyen en maîtrise de la langue et répartition selon les groupes de niveaux en 2003, 2009 et 2015.

	Année	Répartition (%)	Score Moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2003	100,0	250	50	2,7	12,3	26,3	29,4	19,3	10,0
Ensemble	2009	100,0	251	48	2,6	11,3	25,6	31,7	19,5	9,4
Ensemble	2015	100,0	251	43	1,0	10,0	29,1	33,1	19,7	7,2
Garçons	2003	49,0	247	50	3,5	12,9	26,6	29,6	18,6	8,8
Garçons	2009	50,2	247	49	3,3	12,8	26,1	31,3	18,2	8,2
Garçons	2015	51,0	244	42	1,4	12,7	32,1	32,1	16,5	5,2
Filles	2003	51,0	253	50	2,0	11,6	26,0	29,2	20,0	11,2
Filles	2009	49,8	255	48	1,8	9,8	25,1	32,1	20,7	10,5
Filles	2015	49,0	258	43	0,5	7,2	25,9	34,1	23,1	9,2
Élèves en retard	2003	19,5	211	41	9,7	29,5	35,6	20,3	3,8	1,0
Élèves en retard	2009	13,6	215	42	7,7	28,7	36,9	18,6	6,2	1,9
Élèves en retard	2015	10,4	210	32	4,6	30,8	47,4	14,6	2,0	0,6
Élèves « à l'heure »	2003	80,5	260	47	1,0	8,1	24,1	31,6	23,0	12,2
Élèves « à l'heure »	2009	86,4	257	47	1,7	8,6	23,8	33,8	21,5	10,5
Élèves « à l'heure »	2015	89,6	255	42	0,6	7,5	26,9	35,2	21,8	8,0
Public hors EP	2003	73,3	253	50	2,5	11,0	24,7	30,1	20,6	11,1
Public hors EP	2009	73,1	252	48	2,3	11,0	24,9	32,3	19,8	9,7
Public hors EP	2015	71,8	252	43	0,9	9,2	28,7	33,2	20,3	7,7
EP	2003	11,2	220	48	7,3	26,4	34,8	19,5	9,3	2,7
EP	2009	11,0	230	46	5,5	19,7	33,5	26,9	10,7	3,7
EP	2015	13,1	232	40	2,0	19,2	36,9	28,5	10,3	3,1
Privé	2003	15,5	256	46	0,7	7,9	27,9	33,0	20,2	10,3
Privé	2009	15,8	260	46	1,5	6,9	23,3	32,4	24,3	11,5
Privé	2015	15,1	260	41	0,3	5,7	23,9	36,4	25,1	8,5

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

EP : éducation prioritaire.

Note : les évolutions significatives entre 2003 et 2009 et entre 2009 et 2015 sont marquées en gras. Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Lecture : les filles représentent 51 % des élèves enquêtés en 2003 et 49 % en 2015. Leur score augmente de 5 points entre 2003 et 2015, passant de 253 à 258 ; 0,5 % d'entre elles appartiennent au groupe < 1 en 2015 contre 2 % en 2003.

3 Score en maîtrise de la langue selon l'indice de position sociale moyen de l'école en 2003, 2009 et 2015 (1).

Indice moyen de l'école	Année	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quart	2003	231	49
	2009	238	48
	2015	235	42
2 ^e quart	2003	247	49
	2009	249	46
	2015	250	43
3 ^e quart	2003	256	48
	2009	259	48
	2015	252	41
4 ^e quart	2003	266	47
	2009	258	49
	2015	265	41

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire.

Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Note : les évolutions significatives entre 2003 et 2009 et entre 2009 et 2015 sont marquées en gras.

Lecture : en 2015, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (1^{er} quartile) est de 235, contre 238 en 2009.

DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS disciplinaires réalisées sur l'échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. Au-delà du cloisonnement disciplinaire scolaire, l'évaluation en 2015 de la littératie signifie que l'écrit est abordé de façon transversale dans l'esprit des nouveaux programmes ; elle est multimodale puisqu'elle utilise des supports différents : papier, numérique, audio et vidéo. Les résultats présentés portent sur les épreuves écrites de compréhension et de production.

Par construction, le score moyen de l'ensemble des élèves évalués est de 250. L'analyse de leur répartition dans les groupes de niveau montre qu'un peu plus d'un quart d'entre eux (groupes 4 et 5) ont un bon ou excellent niveau de maîtrise. À l'opposé, 15 % (groupes < 1 et 1) n'ont pratiquement aucune maîtrise (3 % en grande difficulté) ou une maîtrise réduite de ces compétences. Entre ces extrêmes, environ 60 % (groupes 2 et 3) ont une maîtrise des compétences qui devrait les mettre à même de poursuivre une formation, même si la moitié d'entre eux doit encore progresser dans le développement de celles-ci (1) et (2).

Le score moyen des filles est de 253, supérieur de 6 points à celui des garçons. Ces derniers sont deux fois plus nombreux que celles-ci dans le groupe le plus faible (groupe < 1).

Le faible score moyen des élèves en retard (219) marque un écart très important avec celui des élèves « à l'heure » (257). Ils sont, en proportion, trois fois plus nombreux que les élèves « à l'heure » dans les groupes de faibles niveaux (< 1 et 1).

Les élèves relevant de l'éducation prioritaire (EP), avec un score moyen de 230, ont des résultats très inférieurs aux autres.

L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour l'échantillon de 2015, l'indice a été calculé pour chaque élève évalué. Cinq groupes ont ensuite été constitués, des élèves les plus défavorisés aux élèves les plus favorisés (3). L'analyse des scores moyens selon ces cinq groupes montre que les scores les plus élevés sont observés dans les groupes constitués des élèves les plus favorisés. Les résultats restent donc fortement liés à l'origine sociale, confirmant les constats effectués depuis de nombreuses années dans les évaluations Cedre.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au-delà de la maîtrise des compétences du socle qui fait l'objet d'évaluations différentes, le dispositif Cedre a pour objectif de mesurer plus finement les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performances balayant différents niveaux de maîtrise, des plus élémentaires au plus complexes.

Au sein de ce dispositif, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : compétences générales (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004 et 2010), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006 et 2012), sciences (2007 et 2013), mathématiques (2008 et 2014), compétences langagières et littératie (2015).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation sur papier menée en 2015 a porté sur la compréhension et la production à l'écrit. Quatre grands domaines de compétences sont évalués : prélever une information, traiter et intégrer des informations, réfléchir et évaluer, expliquer et raisonner.

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCES - La partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4).

L'ÉCHANTILLON - En 2015, 369 classes de 3^e générale ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale. Cela représente environ 9 000 élèves. Les réponses de 7 759 élèves ont pu être analysées dans les 348 classes répondantes.

SOURCES

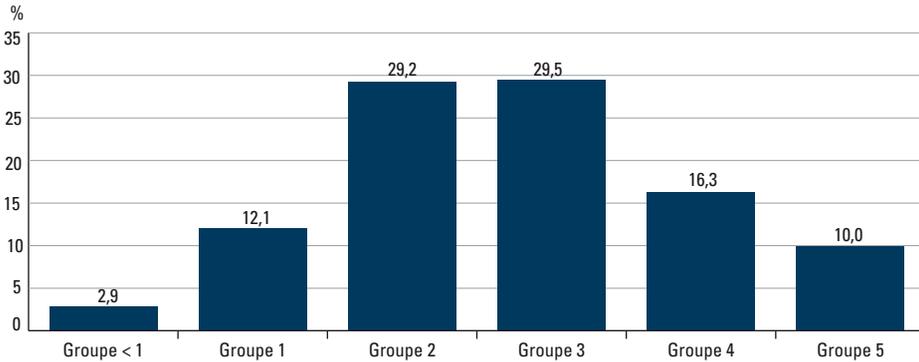
MENESR-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences langagières et littératie en fin de collège 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.21.

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

1 Répartition des élèves par groupes de niveaux en 2015 en compétences langagières et littératie, en %.



► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2015, 29,2 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 2.

2 Répartition (en %), score moyen en compétences langagières et littératie, et répartition selon les groupes de niveaux en 2015.

	Répartition (%)	Score Moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	100,0	250	50	2,9	12,1	29,2	29,5	16,3	10,0
Garçons	49,9	247	52	3,9	13,6	30,4	27,8	14,9	9,5
Filles	50,1	253	48	2,0	10,6	27,9	31,3	17,7	10,4
Élèves en retard	17,4	219	44	8,3	23,8	38,9	21,1	6,4	1,6
Élèves « à l'heure »	82,6	257	49	1,8	9,6	27,1	31,3	18,4	11,8
Public hors EP (1)	64,6	250	51	2,8	12,1	30,0	29,0	16,0	10,1
EP (1)	13,9	230	48	6,5	20,9	32,5	25,4	10,4	4,4
Privé	21,5	263	45	0,8	6,4	24,5	33,8	21,1	13,4

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire.

Note : Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Lecture : les garçons représentent 49,9 % des élèves enquêtés en 2015. Leur score est de 247 ; 3,9 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1.

3 Score en compétences langagières et littératie selon l'indice de position sociale des élèves en 2015 (1)

Indice de l'élève	Score moyen	Écart-type
1 ^{re} tranche	235	49
2 ^e tranche	238	43
3 ^e tranche	250	46
4 ^e tranche	257	50
5 ^e tranche	273	52

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

1. L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire.

Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Lecture : en 2015, le score moyen des élèves les plus défavorisés (1^{re} tranche) est de 235.

DÉFINITIONS

En 2015, plus de 770 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, elle est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,3 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (2,5 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les profils 3 et 4 (5,6 %) ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,4 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (11,7 %) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 69 % de l'ensemble.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (1). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 3 et 4 (2). Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit, ce qui explique leur présence significativement plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c.

Les résultats varient sensiblement selon les académies (3). En France métropolitaine, dix-huit académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 10 % et sept ont un taux compris entre 10 % et 12 %. Pour l'académie d'Amiens, le taux atteint 14,4 %. Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ; 48 % en Guyane et 75 % à Mayotte.

POPULATION CONCERNÉE - Jeunes Françaises et Français ayant participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC ex-JAPD) en 2015 en France métropolitaine et dans les DOM.

PROCÉDURES DE PASSATION - Depuis 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

ÉPREUVES - Les épreuves de la *journée défense et citoyenneté* ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :
 - une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir ;
 - une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut ;
 - une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention.

COMPARAISONS ACADÉMIQUES - Les informations recueillies permettent de fournir des indications territoriales, mais les comparaisons entre académies doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96 % des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une académie à l'autre. De plus, les participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains, en proportion variable selon les académies, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et l'on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

SOURCES

Ministère de la Défense-DSN et MENESR-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.14 ; 15.16 ; 14.12.

1 Les profils de lecteurs, en %, JDC-2015.

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	66,5	71,7	69,0	Lecteurs efficaces 80,7
5c	+	-	+	13,4	9,7	11,7	
5b	+	+	-	6,0	7,7	6,8	Lecteurs médiocres 9,4
5a	+	-	-	2,8	2,4	2,6	
4	-	+	+	3,6	3,0	3,3	Très faibles capacités de lecture 5,6
3	-	-	+	3,0	1,5	2,3	
2	-	+	-	1,7	1,9	1,8	Difficultés sévères 4,3
1	-	-	-	3,0	2,0	2,5	

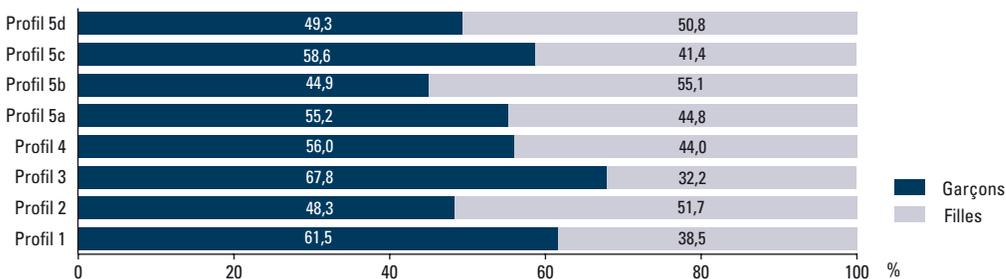
► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Note : le signe « + » indique que la compétence est jugée maîtrisée et le signe « - » indique que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée.

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle.

Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

2 Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe, en %, JDC-2015.



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

3 Répartition des lecteurs selon l'académie, en %, JDC-2015.

	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Aix-Marseille	10,0	4,6	5,4	11,0	79,1
Amiens	14,4	5,9	8,5	10,3	75,3
Besançon	11,1	4,3	6,9	9,1	79,7
Bordeaux	8,5	3,2	5,3	7,4	84,1
Caen	9,6	3,7	5,9	10,4	80,1
Clermont-Ferrand	7,8	3,0	4,8	7,1	85,1
Corse	7,7	3,6	4,2	10,5	81,8
Créteil	8,4	3,7	4,7	10,2	81,4
Dijon	9,6	3,6	6,0	8,0	82,3
Grenoble	8,2	3,6	4,6	11,7	80,1
Lille	10,8	4,7	6,2	10,3	78,9
Limoges	9,2	3,9	5,4	7,3	83,5
Lyon	6,9	2,9	4,0	10,0	83,1
Montpellier	7,6	3,3	4,2	9,4	83,0
Nancy-Metz	8,8	3,6	5,3	9,1	82,1
Nantes	8,1	3,3	4,8	9,5	82,4
Nice	7,8	3,0	4,9	8,6	83,6
Orléans-Tours	10,3	4,0	6,2	8,7	81,1
Paris	4,6	2,0	2,6	5,6	89,8
Poitiers	10,2	4,0	6,3	8,4	81,4
Reims	10,5	4,4	6,1	9,3	80,2
Rennes	7,0	2,8	4,2	9,5	83,5
Rouen	10,2	4,5	5,7	10,8	79,1
Strasbourg	9,5	3,9	5,6	9,0	81,5
Toulouse	8,2	3,0	5,2	7,4	84,3
Versailles	6,6	2,7	3,9	7,7	85,8
Guadeloupe	31,4	16,0	15,4	15,9	52,7
Guyane	48,2	28,8	19,4	12,9	38,9
Martinique	34,6	19,5	15,1	16,0	49,4
Mayotte	74,6	50,9	23,7	10,5	14,9
La Réunion	27,7	14,8	12,8	14,0	58,4
Total	9,9	4,3	5,6	9,4	80,7

Note : la répartition des lecteurs selon la région académique est disponible dans le fichier .xls téléchargeable sur www.education.gouv.fr/statistiques/rens...

DÉFINITIONS

EN MARGE du Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), l'évaluation lecture sur support numérique mesure les compétences des élèves en fin d'école et en fin de collège dans le domaine de la « lecture sur écran ». La maîtrise de la lecture sur support numérique requiert l'acquisition et la mobilisation d'habiletés spécifiques pour accéder, sélectionner, comprendre et exploiter les contenus multimédias. Pour rendre compte de leurs performances, les élèves sont positionnés sur une échelle de compétences selon six groupes de niveau. Les élèves des groupes < 1, 1 et 2, ont des difficultés à naviguer dans un site Internet et à identifier les rubriques pertinentes. L'accès à l'information, en autonomie, leur est impossible. Les élèves des groupes 3, 4 et 5 sont « entrés » dans la lecture sur support numérique. Ils ont développé des habiletés leur permettant d'accéder à l'information puis de la traiter.

À l'école, un peu plus d'un élève sur deux est capable d'accéder à l'information et de la traiter. Au collège, la même proportion d'élèves est capable de développer des stratégies d'appropriation de l'information.

Les filles sont plus performantes que les garçons (1 et 2). Leur score moyen à l'école, qui s'établit à 252 points, est supérieur de 5 points à celui des garçons. Au collège, leur score (255 points) est de 10 points supérieur.

Les élèves en retard représentent 10,7 % de la population en CM2 et 19,2 % en troisième. Ils sont surreprésentés dans les groupes de plus faibles niveaux (< 1, 1 et 2) soit 71,1 % à l'école et 63,9 % au collège. Leur score moyen au CM2 (222) est inférieur de 31 points à celui des élèves « à l'heure ». Avec un score moyen de 227 en troisième, ils affichent un score de 29 points inférieur à celui des élèves « à l'heure ».

À l'école et au collège, les établissements publics situés en éducation prioritaire (EP) sont surreprésentés dans les groupes de plus faibles niveaux et sous-représentés dans les groupes de hauts niveaux. Les élèves des groupes de hauts niveaux (4 et 5) sont plus nombreux dans les établissements privés.

L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

La réussite apparaît socialement différenciée (3 et 4) : on constate un échelonnement des scores entre les quartiles constitués des collèges et des écoles à faible indice social moyen et ceux des établissements à fort indice social moyen.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Les technologies de l'information et de la communication numériques apportent une nouvelle dimension à l'acte de lecture et modifient la nature des compétences mises en jeu dans les activités informationnelles. Dans l'évaluation proposée, les dispositifs textuels et graphiques qui structurent l'information diffèrent des dispositifs classiques. L'information mise en scène ne place plus le lecteur face à des sources d'informations homogènes, mais le met face à une diversité de corpus sur laquelle il peut agir.

POPULATION CONCERNÉE - Éléves de CM2 et de troisième scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine.

ÉCHANTILLON - L'évaluation est basée sur des échantillons représentatifs d'environ 11 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième dans respectivement 450 écoles et 321 collèges. Les épreuves, d'une durée d'une heure, ont eu lieu aux mois de mai 2013 pour l'école et 2014 pour le collège.

PROCÉDURES DE PASSATION - Les épreuves utilisent un nouveau mode de passation. Les élèves doivent répondre à l'aide d'un ordinateur aux questions relatives à des documents multimédias. Pour cette évaluation, il s'agit de proposer la lecture de documents multimédias variés (sites Internet, blogs, portails thématiques) comportant une segmentation adaptée de textes, de liens hypertextes et d'animations, puis de répondre directement à des questions de type « fermé », QCM (questions à choix multiples), série de « Vrai/Faux » ou « Glisser/Déposer ».

COMPÉTENCES DE LECTURE DES ÉLÈVES SUR SUPPORT NUMÉRIQUE Le terme « lecture » est à considérer dans un sens large incluant l'accès, la compréhension et l'usage de l'information. Cinq compétences sont explorées pour cerner les acquis des élèves :

- prélever de l'information explicite en naviguant au sein d'un document ;
- prélever de l'information nécessitant une inférence ;
- mettre en relation, analyser, synthétiser et s'approprier des informations contenues dans les pages d'un même support numérique ;
- opérer des sélections en évaluant la pertinence thématique de l'information ;
- juger de la qualité de l'information.

POUR EN SAVOIR PLUS

SOURCES

MENESR-DEPP, Évaluations en lecture sur support numérique des élèves de CM2 en mai 2013 et de troisième en mai 2014.

- *Notes d'Information* : 15.42 ; 15.43.

- Le Donné et Rocher, 2010, « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles - Construction d'un indice de position sociale à partir des professions des parents », *Éducation & formations* n° 79, décembre 2010.

1 Répartition, en %, score moyen en lecture sur support numérique et répartition selon les groupes de niveau à l'école.

	Répartition	Score moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	100,0	250	50	2,8	12,2	30,1	29,4	15,4	10,0
Garçons	48,4	247	49	3,3	13,3	30,5	29,0	14,9	9,0
Filles	51,6	252	50	2,3	11,0	29,8	29,9	16,0	11,0
Élèves en retard	10,7	222	43	5,5	23,7	41,9	21,3	5,6	2,0
Élèves « à l'heure »	89,3	253	49	2,5	10,6	28,5	30,5	16,8	11,1
Public hors EP	72,9	251	49	2,3	12,0	29,3	29,9	16,1	10,4
EP	10,3	235	51	4,4	16,1	37,7	25,6	10,5	5,6
Privé	16,7	254	50	4,2	9,5	27,5	30,6	16,3	11,9

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Lecture : Les élèves en retard en CM2 représentent 10,7 % des élèves enquêtés. Leur score moyen est de 222 points. 5,5 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1.

2 Répartition, en %, score moyen en lecture sur support numérique et répartition selon les groupes de niveau au collège.

	Répartition	Score moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	100,0	250	50	2,6	12,3	30,4	29,4	15,2	10,0
Garçons	49,9	245	51	3,0	15,2	31,1	28,4	13,2	9,0
Filles	50,1	255	48	2,2	9,5	29,7	30,4	17,1	11,0
Élèves en retard	19,2	227	43	4,6	21,2	38,1	26,7	6,5	2,9
Élèves « à l'heure »	80,8	256	50	2,1	10,2	28,6	30,0	17,3	11,7
Public hors EP	66,5	249	50	2,7	12,7	30,4	29,9	14,5	9,8
EP	11,9	235	47	4,5	18,4	36,3	24,6	11,4	4,9
Privé	21,6	261	50	1,4	8,0	27,2	30,4	19,5	13,5

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Lecture : les élèves en retard en 3^e représentent 19,2 % des élèves enquêtés. Leur score moyen est de 227 points. 4,6 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1.

3 Score en lecture sur support numérique selon l'indice social moyen de l'école (1).

Indice moyen de l'école	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quartile	243	50
2 ^e quartile	247	50
3 ^e quartile	251	50
4 ^e quartile	260	49

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Lecture : le score moyen des élèves de CM2 appartenant au quart des classes les plus défavorisées (1^{er} quartile) est de 243 points pour un écart-type de 50 points.

4 Score en lecture sur support numérique selon l'indice social moyen du collège (1).

Indice moyen du collège	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quartile	240	50
2 ^e quartile	247	46
3 ^e quartile	253	49
4 ^e quartile	262	53

► **Champ** : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Lecture : le score moyen des élèves de 3^e appartenant au quart des classes les plus défavorisées (1^{er} quartile) est de 240 points pour un écart-type de 50 points.

DÉFINITIONS

L'ÉVOLUTION du taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère en charge de l'éducation nationale (MENESR) est marquée par quatre grandes phases (1). Jusqu'au milieu des années 1980, l'accès progresse lentement, de 10 % à la fin des années 1950, à 35 % au début des années 1980. À partir de 1985, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Jusqu'en 2009, le taux d'accès au niveau IV fluctue aux alentours de 63 %. À partir de la rentrée 2010, le taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par l'Éducation nationale augmente à nouveau fortement, pour atteindre 77,9 % en 2011. La rénovation de la voie professionnelle, avec la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième, a pour effet d'amener plus de candidats au baccalauréat que ne le faisait l'ancien cursus. Le taux d'accès au niveau IV atteint 77,0 % à la rentrée 2015.

Sous l'effet de la massification et du rajeunissement de l'accès au niveau IV, les jeunes de 18 ans ou moins accèdent plus au niveau IV que la totalité d'une génération avant 2010 : la part d'une génération accédant à ce niveau au plus tard à 18 ans passe de près de 50 % avant 2010 à plus de 70 % aujourd'hui (2). Cette augmentation est surtout imputable aux jeunes de 17 ans : avant 2010, environ 30 % des jeunes de cet âge-là atteignent le niveau IV, contre plus de 50 % aujourd'hui.

La prise en compte des autres voies (apprentissage et formations du ministère en charge de l'agriculture) porte le taux à 85,1 % en 2015, soit 16,7 points au-dessus de celui observé en 1996 (68,4 %) (2).

Le taux d'accès des filles s'établit à 88,7 %, contre 81,7 % pour les garçons (3). Cet écart, stable par rapport à 2014, provient principalement des séries générales (12,7 points). Dans la voie technologique, autant de filles que de garçons accèdent en terminale. La voie professionnelle est plus fréquentée par les garçons que par les filles.

NIVEAU IV DE FORMATION - Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art. Le ministère en charge de l'éducation et celui en charge de l'agriculture offrent des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

TAUX D'ACCÈS CONJONCTUREL AU NIVEAU IV DE FORMATION

Le taux d'accès conjoncturel c'est à dire calculé pour une année donnée, est celui d'une génération fictive qui aurait à chaque âge les taux d'accès par âge observés l'année considérée. Il est obtenu en faisant la somme des différents taux par âge observés l'année donnée.

Ce taux d'accès doit être distingué du taux d'accès d'une génération au niveau IV de formation qui rapporte les entrées au niveau IV de formation à l'effectif des générations concernées. Pour une génération (enfants nés une année donnée), on fait la somme des taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives. La première colonne du tableau (2) donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

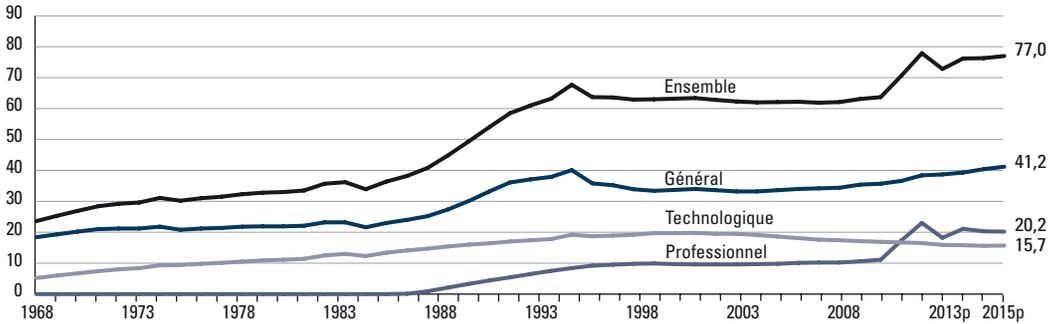
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES - La population par âge est issue du bilan démographique publié chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. Le bilan démographique de 2016, utilisé ici, fournit les populations légales jusqu'à la rentrée 2012, et des estimations pour 2013 à 2015.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Scolarité.
- Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.
- MENESR-Insee, Estimations démographiques.

1 Évolution des taux d'accès au niveau IV de formation, en %.



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 1994, puis France métropolitaine + DOM hors Mayotte, MENESR-scolaire, Public + Privé.

2 Calendrier d'accèsion au niveau IV de formation

Génération (effectifs à 16 ans)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total entrants MENESR-scolaire
1983 : entrants	8 200												(1) 481 000
779 400	%	1,0											61,5
1984 : entrants	24 800	8 000											(1) 490 600
794 800	%	3,1	0,9										61,4
1985 : entrants	72 500	24 500	7 700										(1) 501 400
809 700	%	8,8	3,0	0,9									61,3
1986 : entrants	145 000	73 600	23 200	7 100									(1) 508 700
828 400	%	17,3	8,7	2,8	0,8								60,8
1987 : entrants	247 000	143 600	70 400	21 500	7 200								(1) 507 300
823 700	%	29,8	17,2	8,5	2,6	0,9							61,1
1988 : entrants	17 500	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800							511 300
834 900	%	2,1	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8						60,9
1989 : entrants		17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	7 600						509 700
832 900	%		2,1	30,7	17,0	8,0	2,5	0,9					61,2
1990 : entrants			17 400	260 700	141 400	65 000	21 500	6 900					512 900
828 200	%			2,0	31,3	17,0	7,8	2,6	0,9				61,6
1991 : entrants				17 800	267 700	139 400	71 800	17 900	4 500				519 100
818 400	%				2,2	32,5	17,0	8,8	2,3	0,6			63,4
1992 : entrants					18 200	270 700	157 100	64 700	9 400	4 100			524 200
809 000	%					2,2	33,2	19,3	8,1	1,2	0,5		64,5
1993 : entrants						18 700	284 600	170 100	37 800	8 600	3 600		523 400
776 600	%						2,4	36,5	22,2	5,0	1,2	0,5	67,8
1994 : entrants								19 600	323 000	149 700	36 200	6 600	538 500
777 400	%								2,5	41,8	19,5	4,8	70,0
1995 : entrants									20 800	347 700	156 600	29 500	(2) 564 300
793 200	%									2,6	43,8	19,9	71,4
1996 : entrants										21 700	375 600	148 100	(2) 582 100
800 300	%										2,7	47,0	73,1
1997 : entrants											22 400	394 500	140 200
795 200	%											2,8	17,8
1998 : entrants												22 900	418 700
811 100	%												51,7
1999 : entrants													23 000
817 700	%												2,8
MENESR-scolaire													
Total entrants	515 000	521 500	517 900	517 800	521 600	520 900	562 200	603 400	570 800	603 500	605 200	618 600	
Taux d'accès	62,1	62,2	61,9	62,1	63,1	63,7	70,6	77,9	72,8	76,2	76,3	77,0	
Taux d'accès (toutes formations)	68,2	68,6	68,8	69,1	70,3	71,4	78,6	88,1	81,4	86,2	85,3	(3) 85,1	

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

- Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau bac, avant la rentrée 2004.
- Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau bac lors des prochaines rentrées.
- Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Lecture : le taux d'accès au niveau IV (MENESR-scolaire) de la génération 1989 vaut 61,2 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès de la génération 1989 pour les années scolaires 2005-2006 à 2010-2011 (soit : $2,1 + 30,7 + 17,0 + 8,0 + 2,5 + 0,9 = 61,2$). Le taux d'accès au niveau IV (MENESR-scolaire) en 2010 est de 70,6 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès des générations 1989 à 1994 pour l'année scolaire 2010-2011 (soit : $0,9 + 2,6 + 8,8 + 19,3 + 36,5 + 2,5 = 70,6$).

3 Taux d'accès au niveau IV par type de formation et par sexe en 2015-2016, données provisoires, en %.

Type de formation	MENESR-Scolaire			Ensemble des voies de formation		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Général	35,0	47,6	41,2	35,2	47,9	41,4
Technologique	15,6	15,7	15,7	16,3	16,3	16,3
Professionnel	21,9	18,4	20,2	(1) 30,3	(1) 24,5	(1) 27,4
Ensemble	72,5	81,7	77,0	(1) 81,7	(1) 88,7	(1) 85,1

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

- Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2015, 705 600 candidats de France métropolitaine et des DOM ont obtenu le diplôme national du brevet (DNB) portant le taux de réussite à 86,4 % (1). Ce taux a progressé de 7 points depuis 2005.

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire (9 candidats sur 10), est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles (troisième prépa-pro) et de l'enseignement agricole. Les candidats sont 87,2 % à obtenir leur diplôme dans la série générale et 77,6 % dans la série professionnelle (2).

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Dans la série générale, 90,1 % des filles obtiennent leur diplôme. C'est 5,8 points de plus que les garçons. Dans la série professionnelle également, les filles, en proportion moins nombreuses, réussissent mieux leur examen que les garçons : 79,3 % de taux de réussite contre 76,5 %.

Les candidats de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la plupart ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours plus longs, la majorité des candidats a 16 ans (3). Les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux : la quasi-totalité des candidats en avance est reçue, contre près de sept sur dix parmi les candidats ayant un an de retard.

Quelle que soit la série présentée, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats (4). Ils sont respectivement 96,5 % et 93,7 % à réussir leur examen en 2015 (contre 86,4 % des candidats en moyenne). Parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont, en règle générale, des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Dans les milieux défavorisés, le taux de réussite des candidats au DNB est nettement inférieur : les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles. C'est dans la série générale que le taux de réussite varie le plus selon l'origine sociale du candidat : 25,6 points d'écart entre les enfants de professeurs et les enfants d'inactifs.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

SÉRIE DU DNB - À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2015, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 2000. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 2000, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 2000.

En théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

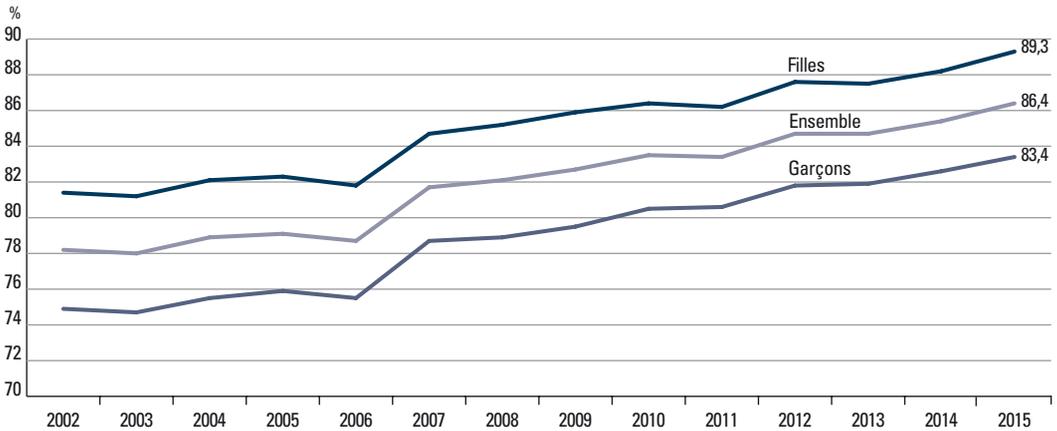
SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.06 ; 15.10 ; 14.07 ; 13.04 ; 12.02.

1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe depuis 2002, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2015.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	310 187	84,3	33 974	76,5	344 161	83,4
Filles	339 658	90,1	21 777	79,3	361 435	89,3
Ensemble	649 845	87,2	55 751	77,6	705 596	86,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2015.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	25 595	98,8	44	83,0	25 639	98,8
15 ans	553 201	91,3	18 286	85,4	571 487	91,1
16 ans	66 815	63,1	30 721	77,6	97 536	67,1
17 ans ou plus	4 234	54,6	6 700	62,0	10 934	58,9
Ensemble	649 845	87,2	55 751	77,6	705 596	86,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2015.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	11 998	94,5	1 468	87,9	13 466	93,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	58 921	89,7	4 501	81,1	63 422	89,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	149 145	96,8	2 896	85,1	152 041	96,5
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>24 262</i>	<i>98,1</i>	<i>267</i>	<i>87,0</i>	<i>24 529</i>	<i>97,9</i>
Professions intermédiaires	100 278	92,1	5 342	83,0	105 620	91,6
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>6 593</i>	<i>97,0</i>	<i>175</i>	<i>89,3</i>	<i>6 768</i>	<i>96,8</i>
Employés	138 418	86,8	12 165	80,1	150 583	86,2
Ouvriers	116 507	81,3	15 569	77,2	132 076	80,8
Retraités	7 026	83,6	613	75,6	7 639	82,9
Inactifs	50 219	72,5	8 069	71,3	58 288	72,3
Indéterminé	17 333	74,0	5 128	69,8	22 461	73,0
Ensemble	649 845	87,2	55 751	77,6	705 596	86,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

AVEC 703 900 CANDIDATS et 618 800 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat de la session 2015 est stable par rapport à la session 2014. Il atteint 87,9 % : 91,5 % en général, 90,7 % en technologique et 80,5 % en professionnel (1) et (2).

La hausse du taux de réussite dans la voie générale (+ 0,5 point), prépondérante, compense le recul dans la voie professionnelle (- 1,7 point), tandis que la voie technologique reste stable marquant un palier dans la nette progression observée depuis 2006.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 5,7 points dans le professionnel, de 2,8 points dans le général et 2,4 points dans le technologique. L'écart est particulièrement important dans les spécialités professionnelles des services (+ 6,3 points). La série STAV est la seule où les garçons réussissent mieux que les filles (+ 3 points en faveur des garçons).

Depuis 1995, le taux de réussite a progressé régulièrement dans la voie générale (3). L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S que pour les séries ES et L, même si cette dernière série est la seule de la voie générale à avoir perdu des bacheliers sur la période. Dans la voie technologique, le taux de réussite a connu une progression plus faible, surtout du fait des séries du secteur tertiaire. Depuis la session 2014, la voie technologique a rattrapé son retard par rapport à la voie générale. Après avoir progressé régulièrement jusqu'en 2000, le nombre de bacheliers technologiques tend à diminuer, soit une réduction de 28 600 (hors Mayotte) en quinze ans. Le taux de réussite de la voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'« épreuve de contrôle », a retrouvé dès 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire après trois ans de baisse conséquente. En 2015, après deux ans de hausse, il perd 1,7 point, mais reste toujours supérieur à son niveau de 2012. Après avoir augmenté de 71 500 (hors Mayotte) entre 2010 et 2014 grâce aux premiers effets de la réforme de la voie professionnelle, le nombre de bacheliers professionnels diminue de 14 200 (hors Mayotte) à la session 2015 avec la fin de sa mise en place dans les spécialités sanitaires et sociales (voir « Définitions »).

À la session 2015, pour 100 bacheliers, on compte 51 généralistes, 20 technologiques et 29 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

LES TROIS VOIES OU FILIÈRES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles, est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.

- STL : Sciences et technologies de laboratoire.

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.

- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

- Hôtellerie.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de « spécialités de la production » et de « spécialités des services ».

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 ; 12.03 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat depuis 1995

Séries	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	145 201	145 430	160 676	87 902	78 922	166 824
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	92 579	92 856	97 000	39 249	61 111	100 360
L	71 460	59 642	49 434	45 692	45 341	45 535	47 991	10 263	39 607	49 870
Bac général (1)	287 046	271 155	272 512	279 751	283 121	283 821	305 667	137 414	179 640	317 054
STI(2)	36 364	36 940	34 567	30 022	28 191	28 217				
STI2D/STI hors AA (2)	35 249	35 477	32 773	27 831	25 895	25 927	25 537	24 857	1 906	26 763
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	6 508	6 508	7 143	3 187	4 400	7 587
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	5 240	5 240	4 644	2 580	2 035	4 615
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	64 501	65 036	62 634	27 759	32 365	60 124
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	21 565	21 644	23 767	1 952	18 656	20 608
STD2A/STI-AA (2)	1 115	1 463	1 794	2 191	2 296	2 296	2 703	590	2 227	2 817
TMD	299	370	273	311	288	288	295	146	157	303
Hôtellerie	2 284	2 623	2 201	2 578	2 539	2 539	2 487	1 140	1 187	2 327
Bac technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	128 833	129 472	129 210	62 211	62 933	125 144
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	64 834	64 928	81 479	68 381	12 269	80 650
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	90 668	91 135	109 294	27 771	68 225	95 996
Bac professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	155 502	156 063	190 773	96 152	80 494	176 646
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	567 455	569 356	625 650	295 777	323 067	618 844

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

1. La session 2015 intègre les sections binationales (2 740 candidats et 2 707 admis), non comptabilisées les années précédentes.

2. À partir de la session 2014, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A.

Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

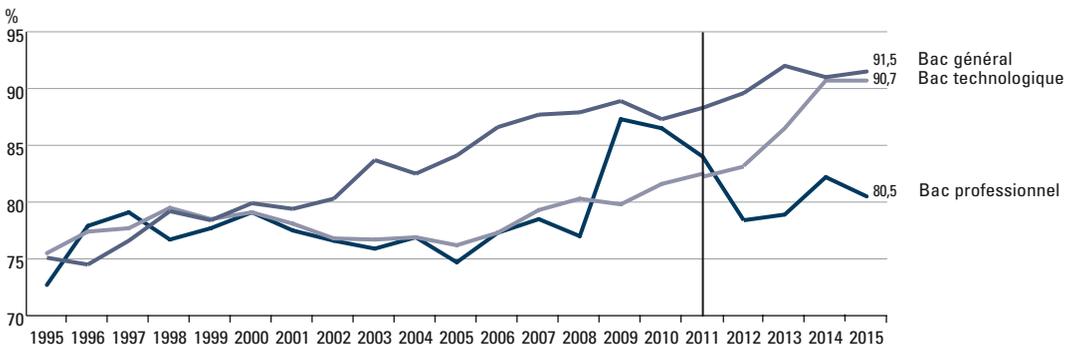
2 Évolution des taux de réussite au baccalauréat depuis 1995

Séries	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	89,5	89,4	92,0	90,5	93,5	91,9
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	87,8	87,7	89,7	89,3	92,5	91,2
L	71,3	80,2	81,9	85,1	85,8	85,7	90,1	87,8	91,4	90,6
Bac général	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	91,0	89,9	92,7	91,5
STI(1)	67,2	75,8	76,4	80,0	80,4	80,4				
STI2D/STI hors AA(1)	67,0	75,4	75,7	79,3	79,5	79,5	92,4	91,7	92,7	91,7
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	87,2	87,2	92,9	93,1	94,4	93,9
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	79,9	79,9	81,8	88,3	85,3	86,9
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	83,6	83,3	90,0	87,2	91,6	89,5
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	80,7	80,6	90,9	89,4	92,0	91,8
STD2A/STI-AA(1)	76,4	87,0	89,8	90,7	91,3	91,3	97,2	95,0	97,8	97,2
TMD	92,3	85,1	89,8	94,5	94,1	94,1	97,0	95,4	98,7	97,1
Hôtellerie	81,5	89,0	86,8	89,8	88,5	88,5	93,4	89,1	92,5	90,8
Bac technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	90,7	89,5	91,9	90,7
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	82,6	82,6	78,5	78,2	83,1	78,9
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	85,1	85,0	85,1	77,5	83,8	81,9
Bac professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	82,2	78,0	83,7	80,5
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	88,0	85,6	90,1	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

1. À partir de la session 2014, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A.

3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

DÉFINITIONS

LE TAUX DE RÉUSSITE au baccalauréat 2015 est de 87,9 % : 618 800 admis pour 703 900 candidats (1). Il est stable par rapport à la session 2014 (- 0,1 point).

Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons (90,1 % contre 85,6 %, tous baccalauréats confondus). Globalement, l'écart entre filles et garçons se réduit très légèrement par rapport à 2014. Dans la voie professionnelle, où il reste le plus important, il diminue notablement de 6,8 points en 2014 à 5,7 points en 2015. À l'inverse, il continue d'augmenter dans la voie technologique et dépasse son niveau de 2012 (+ 2,4 points). L'écart diminue légèrement pour le baccalauréat général : 2,8 points en 2015 contre 3 points en 2014.

La baisse des redoublements constatée à tous les niveaux de formation a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues. Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies (2). En 2015, les trois quarts des bacheliers professionnels ont 18 ou 19 ans contre un peu plus du quart en 2010. Et ils sont encore 14 % à être âgés de 20 ans. Dans la voie générale, plus des trois quarts des bacheliers sont âgés de 18 ans, et plus de la moitié dans la voie technologique. Toutefois, presque 32 % des bacheliers technologiques sont âgés de 19 ans, contre 14 % dans la voie générale.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est parmi les plus élevés, avec celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (3). L'écart de taux de réussite entre les enfants d'agriculteurs exploitants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel : 8 points comme l'année passée. Il est de 7,5 points dans la voie générale (- 0,2 point par rapport à 2014) et de 4,3 points dans la voie technologique (- 1,1 point par rapport à 2014).

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2015, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1997. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1997, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1997.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 ; 12.03 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe, en %.

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2014	2015
Baccalauréat général											
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,7	86,6	89,3	89,9
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	89,6	89,6	92,3	92,7
Ensemble	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	91,0	91,5
Baccalauréat technologique											
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	80,9	80,8	89,8	89,5
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	84,0	83,8	91,6	91,9
Ensemble	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	90,7	90,7
Baccalauréat professionnel											
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	82,3	82,3	79,0	78,0
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	86,3	86,2	85,8	83,7
Ensemble			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	82,2	80,5
Tous baccalauréats											
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	83,9	83,8	85,6	85,6
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	87,5	87,4	90,3	90,1
Ensemble	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	88,0	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

2 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2015.

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	640	97,0	19	100,0	11	84,6	670	96,8
17 ans	19 778	97,5	1 685	96,3	440	90,2	21 903	97,2
18 ans	242 153	94,4	73 365	94,3	66 596	86,0	382 114	92,8
19 ans	44 831	82,4	39 701	88,6	65 061	78,0	149 593	81,9
20 ans	7 741	70,6	8 207	80,0	24 141	75,2	40 089	75,2
21 ans	1 260	57,4	1 452	70,8	8 585	74,9	11 297	71,9
22 ans	318	46,8	395	64,5	3 544	75,6	4 257	71,2
23 ans	124	43,4	149	56,4	2 053	80,9	2 326	75,3
24 ans	67	39,0	70	55,6	1 275	82,8	1 412	76,9
25-29 ans	77	28,6	60	40,0	2 587	85,7	2 724	79,3
30 ans ou plus	65	28,6	41	43,6	2 353	88,0	2 459	82,1
Ensemble	317 054	91,5	125 144	90,7	176 646	80,5	618 844	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

3 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2015.

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 049	95,2	1 807	94,9	2 627	87,3	10 483	93,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	30 011	92,0	11 823	92,0	16 715	82,6	58 549	89,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	110 045	95,4	19 692	93,9	12 926	85,8	142 663	94,2
<i>dont professeurs et assimilés</i>	16 173	96,0	2 176	93,1	813	87,0	19 162	95,2
Professions intermédiaires	48 254	92,7	17 980	93,2	15 042	83,8	81 276	91,0
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	4 894	94,9	922	93,5	422	83,2	6 238	93,8
Employés	51 545	90,1	24 727	91,3	20 585	81,7	96 857	88,4
Ouvriers	34 069	87,7	22 302	90,6	44 297	79,3	100 668	84,4
Retraités	5 063	90,3	2 317	89,2	4 622	76,9	12 002	84,4
Autres personnes sans activité professionnelle	22 398	83,4	13 987	85,4	13 395	73,6	49 780	81,0
Indéterminé	9 620	82,6	10 509	85,7	46 437	80,3	66 566	81,4
Ensemble	317 054	91,5	125 144	90,7	176 646	80,5	618 844	87,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

DÉFINITIONS

LES RÉSULTATS de la session 2015 conduisent, pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte), à une proportion de bacheliers de 77,8 % dans une génération : 39,8 % dans une série générale, 15,7 % dans une série technologique, 22,3 % dans la voie professionnelle (1).

Depuis 1970, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que triplé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné plus de 50 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor des bacheliers professionnels depuis la création de ce baccalauréat en 1986. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %. Puis elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat professionnel. Stable en 2010, elle fluctue durant la phase de transition suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat en trois ans et non plus quatre). À la session 2015 du baccalauréat, elle est supérieure de 12 points au niveau de 2010.

L'écart entre filles et garçons, qui restait proche de 10 points en faveur des filles jusqu'en 2011, fluctue ensuite durant la phase de transition de la voie professionnelle (2). Avec 10,5 points à la session 2015, il retrouve son niveau d'avant la réforme de la voie professionnelle. La proportion de bacheliers dans une génération dépasse de plus de 12 points celle des garçons dans la voie générale tandis qu'elle est inférieure de 3 points dans la voie professionnelle. Ces écarts sont conformes à ceux observés jusqu'en 2011. En revanche, dans la voie technologique, l'écart en faveur des filles qui était proche de 2 points jusqu'en 2014, est passé à moins de 1 point en 2015, la proportion de bacheliers technologiques ayant diminué de plus de 1 point en 2015. Cette baisse est due à la série ST2S, féminine à près de 90 %, qui n'est plus alimentée que par les élèves issus de seconde générale et technologique à partir de la rentrée 2013, suite à la fermeture du BEP « Carrières sanitaires et sociales » après la session 2012.

PROPORTION DE BACHELIERS DANS UNE GÉNÉRATION - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES - La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. La population connue en mars 2016 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2014 et 2015, et définitives pour la session 2013.

SOURCES

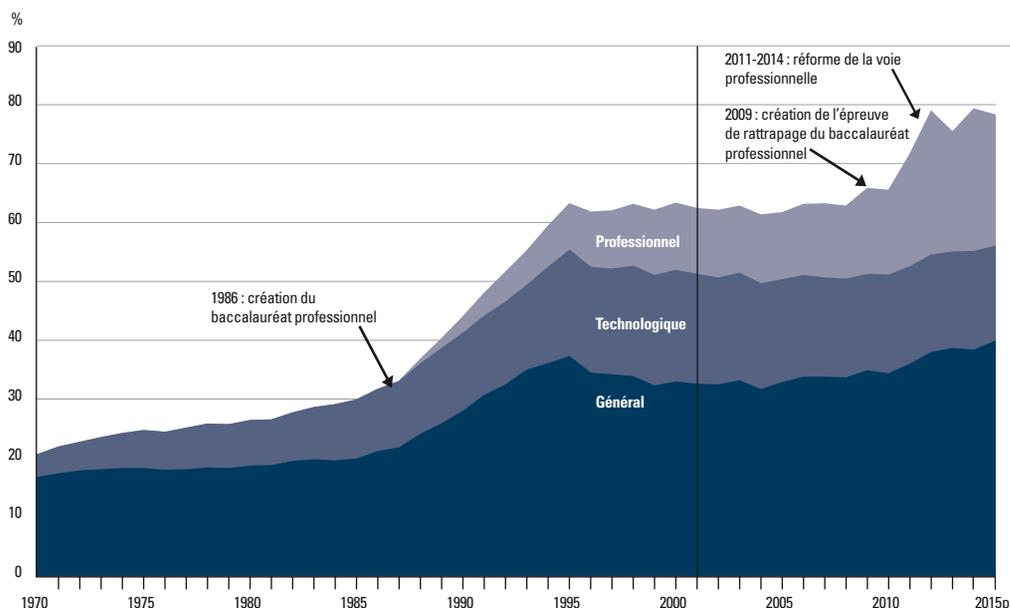
MENESR-DEPP

- Système d'information Scolarité.
- Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.
- MENESR-Insee, Estimations démographiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 ; 12.03 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie, en %.



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001, Public + Privé.

2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe, en %.

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte							
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2011	2012	2013	2014p	2015p
Bac général												
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	26,5	26,3	26,5	29,0	30,3	32,3	32,8	32,5	33,7
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	39,1	38,9	39,2	40,0	41,8	43,7	44,7	44,3	46,2
Ensemble	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	34,3	35,9	37,9	38,6	38,3	39,8
Bac technologique												
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	16,9	16,8	16,0	15,2	15,0	15,0	14,8	15,2	15,2
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	19,7	19,6	18,0	17,4	17,3	17,3	17,1	17,4	16,1
Ensemble	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,3	16,1	16,1	15,9	16,3	15,7
Bac professionnel												
Garçons		n.d.	n.d.	12,7	12,7	13,1	16,0	21,0	28,7	23,7	24,6	23,8
Filles		n.d.	n.d.	9,7	9,8	9,7	12,7	17,2	19,9	17,0	23,9	20,8
Ensemble		2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	14,4	19,1	24,4	20,4	24,2	22,3
Tous baccalauréats												
Garçons	n.d.	n.d.	56,9	56,0	55,8	55,6	60,2	66,4	75,9	71,3	72,3	72,7
Filles	n.d.	n.d.	69,1	68,4	68,3	67,0	70,1	76,2	80,9	78,7	85,6	83,2
Ensemble	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	65,0	71,2	78,3	74,9	78,8	77,8

DÉFINITIONS

L'ESPÉRANCE d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 47,4 % en Guyane à 79,7 % à Paris à la session 2014 (1). Les jeunes de sixième accèdent essentiellement au baccalauréat sous statut scolaire, et principalement par la voie générale et technologique (GT), très peu *via* l'apprentissage.

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus importante dans les académies d'Île-de-France, à Rennes, à Toulouse et à Lyon, avec des valeurs comprises entre 74,7 % et 79,7 % (2). Les élèves de sixième de l'académie de Rennes accèdent très souvent au baccalauréat sous statut scolaire, et peu par apprentissage de même qu'à Toulouse, mais dans une moindre mesure. Dans ces deux académies, la voie professionnelle représente près du quart de l'accès au baccalauréat. La voie GT l'emporte nettement sur la voie professionnelle en Île-de-France, quoique de façon moins marquée à Créteil, ainsi qu'à Lyon.

Les élèves de sixième ont également de bonnes chances d'obtenir, sous statut scolaire, un baccalauréat GT en Corse et à Nice ou professionnel à Clermont-Ferrand, en Guadeloupe et en Martinique. L'accès au baccalauréat professionnel par apprentissage est le plus développé à Besançon, Nantes et Strasbourg.

À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus faible dans les académies d'Amiens, Guyane, La Réunion, Mayotte et Reims. La voie GT est concernée par ce faible accès dans les cinq académies. L'apprentissage est quasi-inexistant dans les trois académies des DOM tandis qu'il est de valeur moyenne à Amiens et Reims.

Entre 2014 et 2015, l'espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième augmente dans presque toutes les académies. Elle est à peu près stable à Nice, la hausse dans la voie GT compensant la baisse dans la voie professionnelle, et elle baisse en Corse et en Guadeloupe du fait de la voie professionnelle. L'accès au baccalauréat GT augmente dans toutes les autres académies. Dans la voie professionnelle, la baisse concerne les deux tiers des académies à l'exception de Clermont-Ferrand, Créteil, Grenoble, Guyane, Paris et Poitiers où l'espérance d'obtenir le baccalauréat professionnel pour un élève de sixième est plus importante en 2015 et d'Amiens, Orléans-Tours, Reims, Rennes et Toulouse où elle est à peu près stable.

L'ESPÉRANCE D'OBTENIR LE BACCALAURÉAT POUR UN ÉLÈVE DE SIXIÈME donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Tous les jeunes fréquentant une année donnée un des niveaux de sixième jusqu'en terminale constituent une cohorte fictive. Le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur est calculé pour chaque niveau, puis ces taux sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur (général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage) dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième.

Les principaux parcours qui mènent au baccalauréat GT passent par le cursus classique en trois ans après la troisième ou par une réorientation en première GT suite à un CAP ou un BEP. Ce dernier parcours est devenu rare à l'issue de la réforme de la voie professionnelle.

Dans la voie professionnelle, les jeunes intègrent massivement le cursus directement après la troisième. Mais certains se réorientent aussi en fin de seconde GT ou de CAP/BEP vers une seconde ou première professionnelle. Les jeunes qui quittent le statut scolaire entrent en apprentissage soit en fin de troisième, soit en fin de seconde professionnelle, moins fréquemment en fin de seconde GT.

Tous les passages d'un niveau à l'autre sont attribués à l'académie dans laquelle est inscrit le jeune une année donnée, qu'il reste ou non dans la même académie l'année suivante.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- Système d'information Scolarité.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

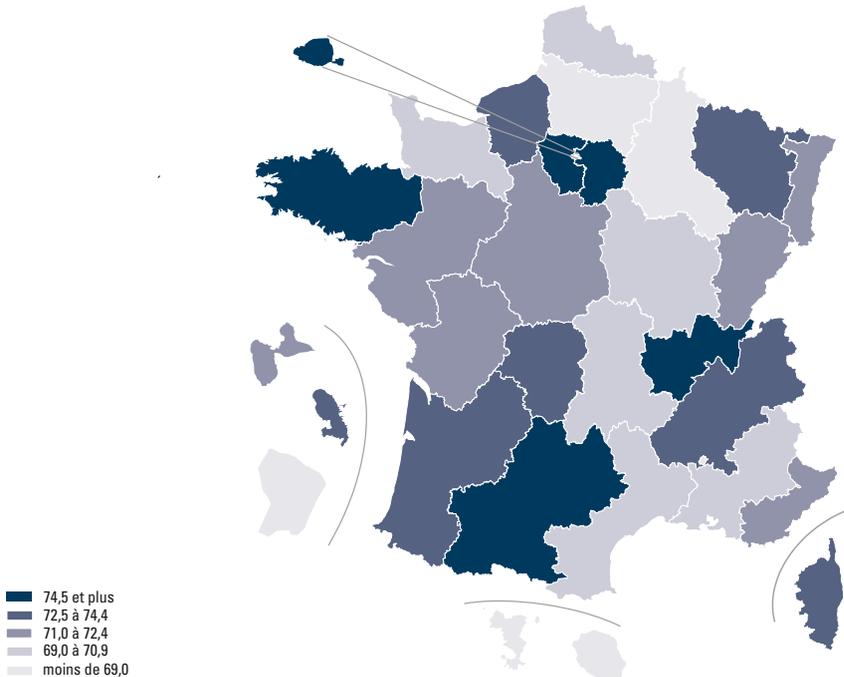
1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie, selon le statut et la voie, en %.

Académies	2014					2015 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Aix-Marseille	53,2	15,9	69,1	0,4	69,5	54,7	15,5	70,2
Amiens	49,2	17,3	66,5	0,8	67,2	52,1	17,4	69,4
Besançon	52,1	18,8	70,9	1,1	71,9	53,7	18,6	72,2
Bordeaux	54,3	18,5	72,7	0,5	73,2	56,0	17,8	73,8
Caen	50,6	18,5	69,1	0,9	70,0	52,5	18,3	70,8
Clermont-Ferrand	50,1	19,6	69,7	0,6	70,3	51,6	20,5	72,1
Corse	57,0	16,3	73,3	0,1	73,4	58,2	14,3	72,6
Créteil	58,1	17,1	75,3	0,6	75,9	60,6	17,6	78,1
Dijon	52,2	17,6	69,8	0,9	70,8	53,3	17,3	70,7
Grenoble	54,9	16,8	71,7	0,9	72,6	55,9	17,2	73,1
Lille	50,3	18,8	69,2	0,3	69,5	51,8	18,1	69,8
Limoges	53,2	19,0	72,2	0,5	72,8	57,7	18,0	75,7
Lyon	57,8	16,3	74,1	0,6	74,7	59,1	16,0	75,1
Montpellier	53,3	16,5	69,8	0,4	70,1	54,5	15,9	70,3
Nancy-Metz	54,1	18,4	72,5	0,6	73,1	56,1	18,0	74,0
Nantes	52,3	18,6	70,9	1,2	72,2	54,7	17,8	72,6
Nice	55,9	15,0	70,9	0,4	71,3	56,8	14,0	70,8
Orléans-Tours	53,7	17,6	71,3	0,8	72,0	55,5	17,6	73,1
Paris	67,8	11,5	79,4	0,4	79,7	68,7	11,7	80,4
Poitiers	53,7	17,2	71,0	0,8	71,8	54,7	17,7	72,4
Reims	49,2	18,4	67,6	0,7	68,3	52,0	18,4	70,4
Rennes	58,2	19,5	77,7	0,6	78,3	59,0	19,4	78,4
Rouen	54,5	17,5	72,0	0,6	72,7	55,3	17,0	72,3
Strasbourg	54,7	15,6	70,3	1,3	71,6	56,8	15,3	72,1
Toulouse	56,8	18,4	75,2	0,3	75,5	57,9	18,4	76,3
Versailles	63,7	14,5	78,2	0,7	78,9	65,6	14,3	79,9
Guadeloupe	49,7	21,5	71,2	0,0	71,2	51,2	19,4	70,6
Guyane	30,2	17,2	47,4	0,0	47,4	36,0	18,8	54,8
Martinique	51,4	21,2	72,6	0,3	72,9	54,3	20,7	75,0
Mayotte	37,9	17,7	55,6	0,0	55,6	42,3	17,1	59,4
La Réunion	48,3	16,4	64,7	0,1	64,7	49,8	15,6	65,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Les données 2015 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage du RERS-2016.

2 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième en 2014, en %.



A LA SESSION 2015, les 663 500 diplômes technologiques et professionnels délivrés se répartissent à parts égales entre niveau IV et niveau V (1). Pour ce dernier niveau, plus de la moitié (55 %) sont des CAP (y compris CAPA) et 42 % des BEP (y compris BEPA). Au niveau IV, plus de la moitié (55 %) de ces diplômes sont des baccalauréats professionnels et 39 % des baccalauréats technologiques. Depuis la réforme de la voie professionnelle en 2008, la part des BEP a perdu 11 points, tandis que celle du baccalauréat professionnel en a gagné 10. Cette réforme visait, en effet, à augmenter la proportion de diplômés de niveau IV, qui passe ainsi de 42 % en 2008 à 49 % en 2015, entraînant mécaniquement la baisse de celle des diplômés de niveau V.

Entre les sessions 2014 et 2015, le nombre de candidats au baccalauréat professionnel diminue (12 800 candidats). Cette baisse s'explique par la réforme de la voie professionnelle qui a été achevée à la session 2014 : en 2015, les candidats au baccalauréat, y compris ceux des spécialités « Accompagnement, soins et services à la personne » et « Services aux personnes et aux territoires », viennent d'un cursus direct après la troisième, et non plus aussi après avoir obtenu un BEP.

Entre les sessions 2014 et 2015, les taux de réussite aux examens professionnels de niveau V reculent légèrement (- 1,0 point pour le BEP et - 0,8 pour les mentions complémentaires de niveau V [MC5]) (2). Au niveau IV, à l'exception du baccalauréat professionnel (- 1,7 point), les taux de réussite se maintiennent : + 0,8 point pour les mentions complémentaires, + 0,5 pour les brevets professionnels, + 0,1 pour les BT/BMA et égalité pour les baccalauréats technologiques.

Les candidats au BEP et au baccalauréat, professionnel ou technologique, se présentent quasi exclusivement sous statut scolaire. À l'examen du CAP, les apprentis sont présents dans les mêmes proportions que les scolaires. Pour le brevet professionnel et les mentions complémentaires, les candidats apprentis sont prédominants (3). Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux MC5 (écart de 1,5 point au CAP, de 6,6 points aux MC5). C'est l'inverse pour les MC4 où l'écart de réussite est en faveur des apprentis.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Candidats aux diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale, ainsi que par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

DIPLÔME DE NIVEAU V - Diplôme de second cycle court professionnel de type CAP et BEP.

DIPLÔME DE NIVEAU IV - Diplôme du type baccalauréat professionnel ou brevet professionnel.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

MC5 - Mention complémentaire de niveau V.

MC4 - Mention complémentaire de niveau IV.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BAC TECHNO - Baccalauréat technologique.

BP - Brevet professionnel. Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

BT (A) - Brevet de technicien (agricole).

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.08 ; 15.11 ; 14.17 ; 13.05.

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés par niveau

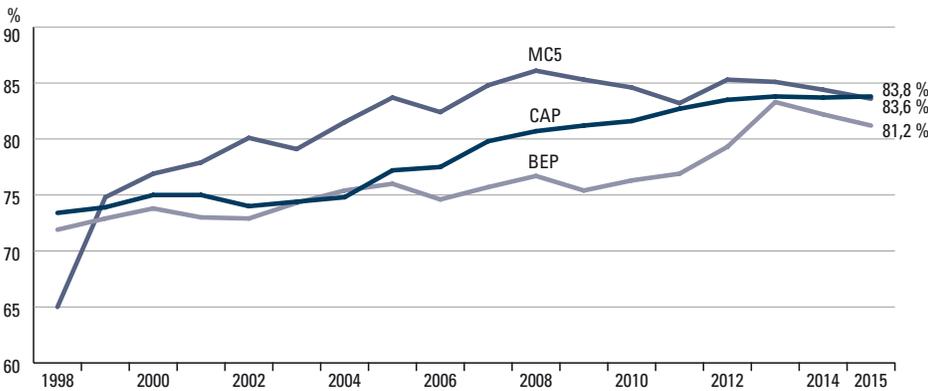
Session	Niveau V				Niveau IV						Ensemble
	CAP (1)	BEP (1)	MC5	Total	BP	BT (1),BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4	Total	
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096	—	236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2006	137 255	206 135	8 247	351 637	19 942	7 742	140 707	100 562	1 436	270 389	622 026
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489	975	129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	(p) 8 815	341 070	(p) 17 672	(p) 992	125 144	176 646	(p) 1 991	322 445	663 515

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.

(p) : données provisoires.

2 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau V



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).**

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat (1), session 2015.

	Niveau V			Niveau IV					
	CAP, CAPA	BEP, BEPA	MC5 (p)	BP (p)	BT, BMA (p)	Bac techno	Bac pro	MC4 (p)	
Formation sous statut scolaire									
Admis	71 439	131 015	3 130	s.o.	923	123 620	151 292	705	
Taux de réussite (%)	85,3	82,3	87,5	s.o.	84,5	91,5	80,8	80,8	
Formation sous statut d'apprenti									
Admis	62 007	5 341	4 717	13 736	62	—	18 527	867	
Taux de réussite (%)	83,7	86,7	80,9	75,6	74,7	—	81,9	86,5	
Enseignement à distance									
Admis	1 751	82	n.s.	99	—	303	281	—	
Taux de réussite (%)	70,6	57,7	n.s.	70,2	—	54,0	54,5	—	
Formation continue									
Admis	22 817	1 313	851	3 142	n.s.	n.s.	4 948	402	
Taux de réussite (%)	89,8	81,9	86,9	74,5	n.s.	n.s.	83,6	87,8	
Autres (candidats libres, etc.)									
Admis	30 372	6 118	115	695	n.s.	1 220	1 598	n.s.	
Taux de réussite (%)	77,9	60,3	72,3	47,5	n.s.	54,5	50,9	n.s.	
Total des candidats									
Présents	224 695	177 265	10 547	24 001	1 187	137 978	219 375	2 363	
Admis	188 386	143 869	8 815	17 672	992	125 144	176 646	1 991	
Taux de réussite (%)	83,8	81,2	83,6	73,6	83,6	90,7	80,5	84,3	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

s.o. : sans objet (voir « Définitions »).

(p) : données provisoires.

A LA SESSION 2015, 188 400 candidats au CAP y compris CAPA et 143 900 candidats au BEP y compris BEPA ont obtenu leur diplôme. À compter de la session 2013, le BEP devient exclusivement une certification intermédiaire pour les candidats en formation initiale (scolaires et apprentis). Le taux de réussite au CAP est de 83,8 % et de 81,2 % au BEP (1). La réussite au BEP est en légère baisse par rapport à la session 2014 (- 1 point), celle au CAP est stable.

Les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 1,7 point à la session 2015, en recul par rapport à la session précédente. En BEP, l'écart de réussite est stable ; il est de 3,6 points en faveur des filles.

Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par âge différents (2). Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Mais 46 % ont déjà 18 ans soit un an de retard. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an : le taux de réussite à 17 ans s'établit à 90,3 % contre 83,6 % à 18 ans. En revanche à partir de 20 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 89,2 % à 25 ans.

Les deux tiers des apprentis admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 ans et ceux de 18 ans est de 9,1 points (respectivement 88,5 % et 79,4 %). À partir de 19 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 25 ans, le taux de réussite est de 91,7 %.

Les autres diplômés du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. 45 % d'entre eux sont âgés de 30 ans ou plus. Parmi les candidats qui ne sont pas en formation initiale, ils sont plus de 14 000 trentenaires en 2015 à obtenir un CAP et leur taux de réussite est de 4,7 points supérieur à la moyenne.

Les lauréats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation (3). Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage ont souvent déjà un an de retard au moment de l'examen : 40 % des diplômés scolaires ont 18 ans, 47 % sont âgés de 17 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 86,7 %, soit un écart de 6,8 points avec ceux âgés de 18 ans.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

ADMIS - Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année de la session à l'examen et l'année de naissance. Pour la session 2015, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1998. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1998, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1998.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.08 ; 15.11 ; 14.17 ; 13.05.

1 Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe, en %.

	1995	2000	2005	2006	2007	2008 (1)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAP (1)													
Garçons	69,9	73,4	76,3	76,6	78,5	78,8	79,0	79,6	81,0	82,0	82,3	82,6	83,1
Filles	74,2	77,6	78,2	78,4	81,1	83,3	83,9	84,1	85,2	85,7	85,9	85,0	84,8
Ensemble	71,7	74,9	77,0	77,4	79,6	80,7	81,2	81,6	82,7	83,5	83,8	83,7	83,8
BEP (1)													
Garçons	64,4	69,1	71,4	70,7	70,9	74,3	73,8	73,2	76,6	79,0	81,7	80,4	79,5
Filles	68,2	78,0	80,0	77,6	80,5	79,7	77,3	79,9	77,1	79,5	85,0	84,1	83,1
Ensemble	66,1	73,0	75,1	73,7	75,0	76,7	75,4	76,3	76,9	79,3	83,3	82,2	81,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Y compris les données de l'enseignement agricole depuis la session 2008.

2 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1), session 2015.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	141	75,4	13	92,9	7	n.s.	161	75,6
17 ans	19 403	90,3	9 875	88,5	433	83,8	29 711	89,6
18 ans	32 973	83,6	20 129	79,4	2 302	71,7	55 404	81,5
19 ans	10 621	81,5	11 644	81,2	3 818	72,5	26 083	79,9
20 ans	3 955	84,4	7 111	86,1	3 646	75,6	14 712	82,8
21 ans	1 504	87,9	4 476	86,9	3 074	78,8	9 054	84,1
22 ans	670	88,5	2 918	88,8	2 637	78,0	6 225	83,9
23 ans	420	91,9	1 939	89,3	2 462	81,2	4 821	85,2
24 ans	281	94,6	1 460	88,8	2 202	81,0	3 943	84,6
25 ans	181	89,2	956	91,7	2 132	83,1	3 269	85,8
26-29 ans	–	–	1 201	91,4	7 296	84,4	8 497	85,3
30-39 ans	–	–	190	92,7	14 046	86,9	14 236	87,0
40 ans ou plus	–	–	88	89,8	10 658	86,0	10 746	86,0
Âge inconnu	1 290	83,2	7	n.s.	227	89,7	1 524	84,2
Total	71 439	85,3	62 007	83,7	54 940	82,2	188 386	83,8
<i>dont filles</i>	<i>31 188</i>	<i>88,3</i>	<i>16 125</i>	<i>86,7</i>	<i>36 978</i>	<i>81,4</i>	<i>84 291</i>	<i>84,8</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

3 Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge et le statut (1), session 2015.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	411	91,9	4	n.s.	19	n.s.	434	91,0
17 ans	61 803	86,7	1 442	92,8	1 098	68,9	64 343	86,4
18 ans	52 204	79,9	1 684	86,6	2 080	61,2	55 968	79,2
19 ans	12 078	75,1	920	82,0	1 613	52,9	14 611	72,1
20 ans	3 288	75,4	536	83,6	651	56,4	4 475	72,7
21 ans	757	70,7	261	80,8	274	60,4	1 292	69,9
22 ans	239	75,2	165	88,2	188	73,7	592	77,9
23 ans	87	76,3	112	85,5	115	72,3	314	77,7
24 ans	41	78,8	86	88,7	100	78,1	227	81,9
25 ans	10	62,5	65	83,3	87	76,3	162	77,9
26-29 ans	–	–	55	82,1	250	82,5	305	82,4
30-39 ans	–	–	5	n.s.	421	81,6	426	81,3
40 ans ou plus	–	–	6	n.s.	617	82,6	623	82,7
Âge inconnu	97	85,1	–	–	–	–	97	85,1
Total	131 015	82,3	5 341	86,7	7 513	63,1	143 869	81,2
<i>dont filles</i>	<i>64 013</i>	<i>84,4</i>	<i>1 358</i>	<i>86,7</i>	<i>3 470</i>	<i>63,5</i>	<i>68 841</i>	<i>83,1</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

A LA SESSION 2015, 508 900 jeunes ont réussi l'un des trois principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 188 400 lauréats pour le CAP, 143 900 pour le BEP et 176 600 pour le baccalauréat professionnel (1). Pour chacun de ces examens, le taux de réussite dépasse les 80 % (respectivement 83,8 % au CAP, 81,2 % au BEP et 80,5 % au baccalauréat professionnel).

En CAP, le taux de réussite est stable. Le nombre de lauréats dans le secteur de la production est en recul (-2 800 admis).

Le nombre de lauréats du baccalauréat professionnel baisse (14 100 admis). Cette diminution s'explique par la réforme de la voie professionnelle qui a été achevée à la session 2014 : en 2015, tous les candidats au baccalauréat, y compris ceux des spécialités « Accompagnement, soins et services à la personne » et « Services aux personnes et aux territoires », viennent uniquement d'un cursus direct après la troisième, et non plus aussi après avoir obtenu un BEP.

Le secteur de la production est prépondérant parmi les diplômés de CAP (56 % des admis). À l'inverse, les spécialités des services dominent pour les examens du BEP et du baccalauréat professionnel (respectivement 57 % et 54 % des lauréats).

62 % des admis au CAP se concentrent dans six groupes de spécialités : métiers de bouche (« Agroalimentaire, alimentation cuisine »), « Travail social », métiers des services aux personnes (« Coiffure, esthétique »), « Mécanique automobile », « Commerce, vente » et métiers du bâtiment. Le taux de réussite au CAP est plus élevé dans les spécialités des services que dans celles de la production : 84,2 % contre 83,6 %. Il varie de 50,3 % pour le groupe « Animation culturelle, sportive et de loisirs » à 96,2 % pour le groupe « Mécanique aéronautique et spatiale ».

Le taux de réussite au BEP est quasiment identique dans le secteur de la production et dans celui des services. Quatre groupes de spécialités de BEP sont prépondérants : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Secrétariat, bureautique », « Électricité, électronique ». Ils représentent à eux seuls 63 % des lauréats. 45 % des bacheliers professionnels ont également obtenu leur diplôme dans l'un des groupes « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Électricité, électronique ». Parmi les spécialités de baccalauréat professionnel, le groupe de spécialité « Spécialités plurivalentes des services » est également important. Ce groupe de spécialité n'existe pas pour le BEP.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP, BEP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notes d'Information : 16.08 ; 15.11 ; 14.17 ; 13.05.

1 Répartition des admis au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel selon la spécialité, session 2015.

Groupes de spécialités de diplôme	CAP/CAPA		BEP/BEPA		Baccalauréat professionnel	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	—	—	574	83,1	548	75,6
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	993	87,3	—	—	514	83,4
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	39	92,9	1 553	92,4	716	80,4
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	971	87,2	1 005	88,4	2 069	79,8
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 213	89,3	5 378	92,7	5 897	80,1
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	118	91,5	1 294	89,6	1 320	86,7
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 814	79,0	4 329	84,9	3 375	84,2
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	127	80,4	505	83,2	1 124	83,4
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	32 591	83,9	5 354	86,4	7 474	87,1
222 Transformations chimiques et apparentées	5	n.s.	284	82,3	—	—
223 Métallurgie	699	81,9	—	—	54	73,0
224 Matériaux de construction, verre, céramique	318	84,8	109	89,3	150	89,8
225 Plasturgie, matériaux composites	131	81,4	345	79,5	352	74,3
226 Papier, carton	3	n.s.	—	—	—	—
227 Énergie, génie climatique	3 831	83,5	3 623	72,1	3 560	81,0
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 236	85,5	2 296	76,8	2 528	79,7
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	2 377	92,8	1 102	81,7	1 455	83,0
232 Bâtiment : construction et couverture	6 166	78,4	976	76,2	1 241	78,0
233 Bâtiment : finitions	10 053	81,3	1 108	73,5	1 148	78,5
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 743	81,0	3 150	79,2	3 471	77,6
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	439	85,9	18	60,0	39	76,5
241 Textile	125	79,6	—	—	—	—
242 Habillement	1 805	83,5	2 484	79,2	2 606	82,9
243 Cuirs et peaux	617	91,1	169	78,2	208	80,0
250 Spécialités pluritechno en mécanique-électricité	—	—	5 777	80,2	6 368	76,9
251 Mécanique générale et de précision, usinage	677	86,1	2 391	77,9	2 369	73,8
252 Moteurs et mécanique auto	14 537	86,9	—	—	7 818	73,5
253 Mécanique aéronautique et spatiale	634	96,2	—	—	574	94,7
254 Structures métalliques	9 832	83,9	428	73,3	3 946	75,2
255 Électricité, électronique	5 563	80,1	17 731	78,7	19 726	77,3
Total spécialités de la production	104 657	83,6	61 983	81,1	80 650	78,9
300 Spécialités plurivalentes des services	—	—	—	—	19 767	74,7
311 Transport, manutention, magasinage	4 969	88,2	2 550	83,3	4 107	79,6
312 Commerce, vente	14 172	87,1	28 494	80,5	32 479	80,8
314 Comptabilité, gestion	—	—	—	—	—	—
321 Journalisme et communication	—	—	—	—	—	—
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	749	87,1	919	82,3	1 017	84,7
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	314	83,5	1 572	81,0	1 781	82,8
324 Secrétariat, bureautique	—	—	17 723	71,8	—	—
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 969	92,5	26 012	90,2	27 694	88,7
331 Santé	101	91,8	492	82,7	1 111	84,9
332 Travail social	25 391	82,7	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	8 553	83,0	3 508	80,9	3 452	82,4
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	96	50,3	—	—	—	—
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	19 995	81,2	6	n.s.	2 900	86,7
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 286	88,6	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 051	79,9	610	75,2	669	73,6
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3 083	93,1	—	—	1 019	96,1
Total spécialités des services	83 729	84,2	81 886	81,2	95 996	81,9
Ensemble des spécialités	188 386	83,8	143 869	81,2	176 646	80,5
Session 2014, toutes spécialités	191 203	83,7	148 014	82,2	190 773	82,2
Spécialités de la production	107 481	83,2	63 465	82,2	81 479	78,5
Spécialités des services	83 722	84,2	84 549	82,1	109 294	85,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : à la session 2015, 84,2 % des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

A LA SESSION 2015, 179 600 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 133 100 ont été admis (1). Parmi ces derniers, 10 900 ont obtenu un BTS agricole (BTSA) délivré par le ministère en charge de l'agriculture. Le nombre de candidats au BTS est en baisse de 4,4 % par rapport à la session 2014.

Le taux de réussite des présents à l'examen est en hausse de 0,5 point et atteint 74,1 %. Ce taux est légèrement plus élevé pour les BTS agricoles : 78,5 %. Le nombre total de diplômés d'un BTS à la session 2015 est en baisse de 3,7 % par rapport à la session précédente.

Les spécialités des services regroupent sept candidats sur dix et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul 41 % de l'ensemble des candidats au BTS.

Si la parité est acquise globalement, puisque 50,3 % des candidats au BTS sont des femmes, celles-ci sont largement minoritaires parmi les candidats des spécialités de la production (20,8 %). Elles sont *a contrario* fortement représentées dans les spécialités des services (62,8 %).

Avec 110 400 présents, les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (61,5 %) (2). L'apprentissage représente 15,5 % de l'ensemble des candidats et 23,2 % des seuls candidats au BTS agricole. La proportion de candidats en formation continue atteint 14,6 %. Les autres candidats se présentent à titre individuel ou à l'issue d'une formation par correspondance.

La prédominance des bacheliers technologiques parmi les candidats au BTS (hors BTSA) continue de s'effriter (37,0 % en 2015 contre 53,7 % en 2005) au profit des bacheliers professionnels (3). La part de ces derniers ne cesse de croître : elle est de 30,6 % en 2015 (30,2 % en 2014, 10 % en 1999). Le taux de réussite à l'examen des bacheliers professionnels demeure en revanche le plus faible et stagne à 59,4 %. Il est également stable pour les bacheliers technologiques (77,6 %), mais est en hausse pour les bacheliers généraux et atteint 86,2 %.

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2015, y compris le BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

CFA - Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

GRETA - Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

SÉRIES DU BACCALAURÉAT, BT, BMA - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

APPRENTISSAGE - Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

FORMATION CONTINUE - Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

CANDIDATS INDIVIDUELS - Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Système d'information Ocean.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

1 Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2015.

	Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
		Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20	Spécialités pluritechnologiques de production	11 922	8 714	73,1	1 236	1 043	84,4	13 158	9 757	74,2	9,4
21	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	7 372	5 552	75,3	3 891	3 162	81,3	11 263	8 714	77,4	34,5
22	Transformations	4 269	3 194	74,8	2 735	2 255	82,4	7 004	5 449	77,8	39,0
23	Génie civil, construction et bois	5 317	4 002	75,3	1 724	1 331	77,2	7 041	5 333	75,7	24,5
24	Matériaux souples	90	78	86,7	1 006	908	90,3	1 096	986	90,0	91,8
25	Mécanique, électricité, électronique	13 278	9 511	71,6	529	434	82,0	13 807	9 945	72,0	3,8
	Total domaines de la production	42 248	31 051	73,5	11 121	9 133	82,1	53 369	40 184	75,3	20,8
30	Spécialités plurivalentes des services	110	85	77,3	334	251	75,1	444	336	75,7	75,2
31	Échanges et gestion	30 920	21 478	69,5	43 169	31 795	73,7	74 089	53 273	71,9	58,3
	<i>dont : 31209 - Management des unités commerciales</i>	10 266	6 537	63,7	11 677	8 336	71,4	21 943	14 873	67,8	53,2
	<i>31210 - Négociation et relation client</i>	5 767	4 267	74,0	5 282	4 206	79,6	11 049	8 473	76,7	47,8
	<i>31406 - Comptabilité et gestion des organismes</i>	6 210	4 179	67,3	7 660	5 125	66,9	13 870	9 304	67,1	55,2
	<i>31407 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen</i>	2 089	1 429	68,4	10 140	7 282	71,8	12 229	8 711	71,2	82,9
32	Communication et information	9 935	7 354	74,0	14 325	10 911	76,2	24 260	18 265	75,3	59,0
33	Services aux personnes	4 748	3 351	70,6	19 970	15 660	78,4	24 718	19 011	76,9	80,8
34	Services à la collectivité	1 230	950	77,2	1 501	1 124	74,9	2 731	2 074	75,9	55,0
	Total domaines des services	46 943	33 218	70,8	79 299	59 741	75,3	126 242	92 959	73,6	62,8
	Total BTS	89 191	64 269	72,1	90 420	68 874	76,2	179 611	133 143	74,1	50,3
	<i>dont BTS agricoles</i>	<i>8 586</i>	<i>6 552</i>	<i>76,3</i>	<i>5 325</i>	<i>4 365</i>	<i>82,0</i>	<i>13 911</i>	<i>10 917</i>	<i>78,5</i>	<i>38,3</i>

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2015.

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (STS)	110 382	61,5	88 496	66,5	80,2
Public	73 204	40,8	59 162	44,4	80,8
Privé sous contrat	25 409	14,1	21 635	16,2	85,1
Privé hors contrat	11 769	6,6	7 699	5,8	65,4
Apprentissage (CFA)	27 790	15,5	20 553	15,4	74,0
Formation continue (Greta)	26 176	14,6	18 017	13,5	68,8
Enseignement à distance	3 446	1,9	1 412	1,1	41,0
Individuels	11 817	6,6	4 665	3,5	39,5
Total BTS	179 611	100,0	133 143	100,0	74,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2015.

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	45 411	27,4	39 154	32,0	86,2
Série S	16 388	9,9	14 070	11,5	85,9
Série ES	20 032	12,1	17 422	14,3	87,0
Série L	8 991	5,4	7 662	6,3	85,2
Baccalauréat technologique	61 297	37,0	47 581	38,9	77,6
Série STI, STI2D, STD2A	14 983	9,0	12 022	9,8	80,2
Série STL	3 008	1,8	2 237	1,8	74,4
Série STT, STG	36 975	22,3	28 186	23,1	76,2
Série SMS, ST2S	4 357	2,6	3 483	2,8	79,9
Série hôtellerie	1 621	1,0	1 372	1,1	84,6
Autres séries (TMD, STAV)	353	0,2	281	0,2	79,6
Baccalauréat professionnel	50 733	30,6	30 136	24,7	59,4
Domaines de la production	16 217	9,8	10 378	8,5	64,0
Domaines des services	28 050	16,9	15 719	12,9	56,0
Domaine indéterminé	6 466	3,9	4 039	3,3	62,5
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	8 259	5,0	5 355	4,4	64,8
Total BTS (hors BTS agricoles)	165 700	100,0	122 226	100,0	73,8
BTS agricoles (1)	13 911		10 917		78,5
Total BTS	179 611		133 143		74,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

LES SPÉCIALITÉS des services regroupent, à la session 2015, plus des deux tiers des admis au BTS (93 000). Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls près de la moitié des lauréats dans cette catégorie de spécialités. Dans les spécialités de la production, deux groupes dominent également : « Technologies de commandes des transformations industrielles » (6 400 admis) et « Électricité, électronique » (5 300 admis).

Par rapport à la session 2014, les effectifs de diplômés d'un BTS diminuent fortement dans le domaine de la production (- 9,6 %), mais se maintiennent dans celui des services (- 0,9 %). Dans le domaine de la production, les effectifs des groupes de spécialités les plus représentés, « Technologies de commandes des transformations industrielles » et « Électricité, électronique », diminuent respectivement de 10,8 % et 22,1 %. Dans le domaine des services, le nombre de diplômés des spécialités « Commerce, vente » est en baisse (- 3,6 %) tandis qu'il augmente (+ 4,6 %) dans les spécialités « Comptabilité, gestion » passant de 17 200 à 18 000 diplômés.

Le taux de réussite est plus élevé dans le domaine de la production (75,3 %) que dans celui des services (73,6 %). Cependant, l'écart s'est réduit par rapport à la session 2014, le taux de réussite dans le domaine de la production ayant baissé de 1,4 point alors qu'il a augmenté d'autant dans le domaine des services.

Les femmes réussissent mieux que les hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Leur taux de réussite global (76,2 %) dépasse de 4,1 points celui des hommes.

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2015, y compris le BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III (bac + 2) préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Système d'information Ocean.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

1 Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2014 et 2015.

Groupes de spécialités de formation	2014				2015			
	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 560	80,6	79,5	84,6	3 366	80,3	78,4	86,6
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	7 166	74,9	74,8	77,5	6 391	71,3	71,1	76,5
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 789	74,4	72,4	78,2	3 616	82,4	81,7	83,5
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 429	75,7	74,5	78,5	1 433	79,5	78,9	81,1
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	955	75,6	74,0	76,8	948	78,0	74,7	80,5
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	1 326	69,5	64,6	79,7	1 284	68,7	63,4	78,3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 908	77,9	76,3	83,7	1 433	72,2	70,4	78,9
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	183	89,7	91,8	84,2	147	85,5	84,4	88,6
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 837	81,0	80,4	81,5	1 844	81,1	77,1	83,5
222 Transformations chimiques et apparentées	1 596	81,1	81,2	81,0	1 458	81,3	82,4	80,6
223 Métallurgie	318	71,1	70,9	73,8	316	72,1	71,3	81,6
224 Matériaux de construction, verre, céramique	23	62,2	37,5	81,0	36	81,8	78,6	83,3
225 Plasturgie, matériaux composites	258	80,9	79,7	89,5	196	76,3	76,4	75,0
226 Papier, carton	22	84,6	81,0	100,0	16	80,0	78,9	100,0
227 Énergie, génie climatique	1 579	71,8	71,4	90,9	1 436	71,6	71,1	90,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 710	73,1	72,3	74,7	2 832	75,3	74,9	76,1
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 476	76,8	76,3	81,4	1 376	76,1	75,9	77,4
232 Bâtiment : construction et couverture	137	60,6	61,0	57,7	145	60,7	60,4	63,6
233 Bâtiment : finitions	272	67,0	60,9	74,6	314	77,7	73,1	84,3
234 Travail du bois et de l'ameublement	719	78,2	77,5	89,6	666	80,4	79,8	90,9
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	-	-	-	-	-	-	-	-
241 Textile	113	96,6	82,4	99,0	109	90,1	81,3	91,4
242 Habillement	839	87,2	94,0	86,7	814	89,5	85,9	89,8
243 Cuirs et peaux	67	94,4	100,0	93,8	63	95,5	100,0	94,6
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	2 464	77,3	77,1	79,2	2 070	73,8	73,0	84,2
252 Moteurs et mécanique auto	1 836	70,8	70,9	67,9	1 599	68,8	68,6	80,0
253 Mécanique aéronautique et spatiale	201	88,5	89,4	72,7	239	91,6	91,6	91,3
254 Structures métalliques	944	75,6	75,9	67,4	782	71,4	70,8	88,6
255 Électricité, électronique	6 745	80,9	80,8	86,1	5 255	71,8	71,5	78,9
Total des spécialités de la production	44 472	76,7	75,8	80,4	40 184	75,3	73,5	82,1
300 Spécialités plurivalentes des services	285	82,1	77,4	83,7	336	75,7	77,3	75,1
311 Transport, manutention, magasinage	1 337	77,3	77,7	76,3	1 371	74,3	73,6	76,4
312 Commerce, vente	28 521	72,8	69,3	75,9	27 480	72,4	68,8	75,6
313 Finances, banque, assurances	6 770	75,9	74,3	77,0	6 407	78,4	76,2	79,8
314 Comptabilité, gestion	17 217	63,8	62,7	64,3	18 015	69,0	67,6	69,7
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 746	75,0	65,9	77,8	3 598	77,9	74,2	79,0
321 Journalisme et communication	197	90,4	90,3	90,4	219	90,1	82,1	91,7
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	461	77,0	73,1	81,2	429	78,1	71,9	83,7
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 636	76,9	71,9	81,0	2 758	77,9	73,4	81,7
324 Secrétariat, bureautique	7 019	75,2	72,8	75,5	6 538	72,7	71,4	72,9
326 Informatique, traitement de l'information	4 547	72,5	72,2	74,9	4 723	74,8	74,7	77,0
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 307	83,0	74,8	83,5	2 429	83,6	71,5	84,3
331 Santé	4 072	60,8	61,1	60,6	4 286	62,7	59,4	63,8
332 Travail social	3 018	78,2	63,6	78,9	3 116	83,0	71,0	83,7
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 872	86,3	81,5	88,5	7 500	83,3	77,7	85,7
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 633	68,4	90,9	68,3	1 680	75,6	72,7	75,6
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 083	71,3	72,2	69,3	1 082	78,6	79,3	76,7
345 Application des droits et statuts des personnes	1 079	70,6	67,1	71,3	992	73,2	67,6	74,3
Total des spécialités des services	93 800	72,2	69,7	73,7	92 959	73,6	70,8	75,3
Ensemble des spécialités	138 272	73,6	72,7	74,5	133 143	74,1	72,1	76,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

LECTURE : à la session 2015, 27 480 candidats au BTS l'ont obtenu dans la spécialité « Commerce, vente », soit un taux de réussite de 72,4 % (68,8 % pour les hommes, 75,6 % pour les femmes).

A LA SESSION 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 46 700 dont 28 100 dans le secteur des services (60,1 %) et 18 600 dans le secteur de la production (39,9 %) (1). Deux spécialités des services, « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation » regroupent 36,1 % des diplômes délivrés.

Accompagnant une hausse des effectifs de deuxième année de DUT (+ 0,8 % entre les rentrées 2012 et 2013), le nombre de diplômes délivrés, qui avait diminué en 2013 après une hausse en 2012, augmente de nouveau (+ 0,9 % par rapport à la session 2013). C'est dans le seul secteur de la production que le nombre de diplômes augmente (+ 2,2 % par rapport à la session 2013) ; en revanche, il reste stable (+ 0,1 %) dans le secteur des services.

Après avoir diminué entre 2003 et 2008, puis augmenté entre 2009 et 2010, la part des femmes parmi les diplômés décroissait légèrement depuis 2010. Bien qu'ayant légèrement augmenté à la session 2013, elle baisse de nouveau à la session 2014 : elle est de 42,5 %, soit 0,3 point de moins que l'année dernière.

Les étudiantes représentent 25,8 % des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, a augmenté de 4,1 points entre 2007 et 2011 avant de régresser légèrement en 2013. Cette année, la part d'étudiantes reste stable (- 0,1 point entre la session 2013 et la session 2014) (2). Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (53,6 %).

DIPLÔMES CONCERNÉS - L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'étude, de l'apprentissage ou de la formation continue.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 25 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2008-2009, s'est ajoutée la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile ». En 2013-2014, se sont ajoutées les spécialités « Génie civil - construction durable » et « Gestion administrative et commerciale des organisations » qui remplacent respectivement les spécialités « Génie civil » et « Gestion administrative et commerciale » (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 13.10.

1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis la session 2006

	2006		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)						
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)					18	19	22	29	18	77,8
Chimie	1 407	56,9	1 427	1 456	1 390	1 332	1 369	1 343	1 394	57,4
Génie biologique	2 710	65,3	2 758	2 861	2 831	2 836	2 912	2 791	2 815	64,2
Génie chimique - génie des procédés	383	34,2	423	492	489	466	466	477	440	45,5
Génie civil	1 923	12,0	2 114	2 104	1 997	1 741	2 072	1 875	1 902	17,7
Génie civil - construction durable									167	22,8
Génie des télécommunications et réseaux	872	5,3								
Génie du conditionnement et de l'emballage	80	46,3	93	125	115	117	129	105	114	63,2
Génie électrique et informatique industrielle	3 442	5,6	2 995	2 964	2 786	2 790	2 955	2 818	2 967	7,3
Génie industriel et maintenance	794	5,4	705	787	669	706	691	652	687	7,7
Génie mécanique et productique	2 782	5,5	2 678	2 617	2 603	2 655	2 592	2 649	2 602	7,5
Génie thermique et énergie	650	6,8	839	952	985	984	922	818	822	11,4
Hygiène, sécurité et environnement	697	32,4	743	785	778	768	801	780	767	31,8
Mesures physiques	1 903	20,4	1 892	1 902	1 779	1 852	1 830	1 737	1 744	19,0
Métrologie, contrôle, qualité	43	14,0								
Organisation et génie de la production	576	18,4								
Qualité, logistique industrielle et organisation (2)	118	17,8	754	879	826	847	743	759	812	29,3
Réseaux et télécommunications (3)	354	6,2	1 113	1 105	992	1 078	1 043	961	997	8,4
Science et génie des matériaux	316	13,6	346	375	361	401	377	424	369	20,1
Ensemble secteur de la production	19 050	22,4	18 880	19 404	18 619	18 592	18 924	18 218	18 617	25,8
Carrières juridiques	936	86,5	921	939	900	851	861	916	982	81,1
Carrières sociales	1 147	78,2	1 255	1 312	1 366	1 336	1 461	1 461	1 474	81,9
Gestion des entreprises et des administrations	8 463	61,6	8 541	8 665	8 531	8 133	8 249	8 229	8 198	58,2
Gestion administrative et commerciale	605	70,9	690	775	712	739	819	838	708	66,0
Gestion administrative et commerciale des organisations									209	57,9
Gestion, logistique et transport	1 172	39,3	1 231	1 266	1 286	1 182	1 056	1 020	1 082	30,0
Information-communication	1 914	79,4	1 916	1 938	1 967	1 919	1 932	1 894	1 794	80,9
Informatique	3 107	9,9	2 966	2 943	3 174	3 064	3 069	3 221	3 094	7,9
Services et réseaux de communications	1 257	24,3	1 248	1 354	1 276	1 358	1 403	1 352	1 418	36,3
Statistiques et informatique décisionnelle (4)	509	44,4	459	507	452	481	422	377	430	38,4
Techniques de commercialisation	7 943	58,9	8 607	8 881	9 048	8 706	8 707	8 738	8 673	57,2
Ensemble secteur des services	27 053	54,9	27 834	28 580	28 712	27 769	27 979	28 046	28 062	53,6
Total	46 103	41,4	46 714	47 984	47 331	46 361	46 903	46 264	46 679	42,5

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Depuis l'année universitaire 2008-2009.

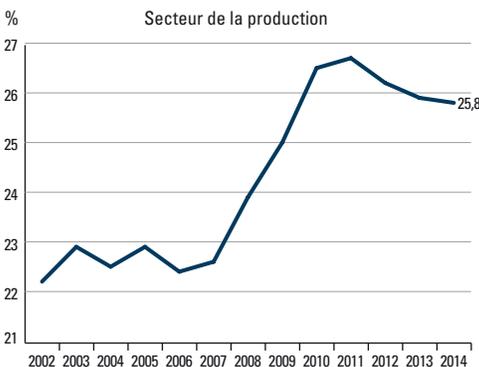
2. Fusion de « Organisation et génie de la production » et de « Métrologie contrôle qualité ».

3. Spécialité appelée « Génie des télécommunications et réseaux » avant 2005-2006.

4. Statistiques et traitements informatiques des données (STID) avant la rentrée 2009.

Lecture : en 2014, 46 679 DUT ont été délivrés dont 42,5 % à des femmes.

2 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : en 2014, 25,8 % des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes.



PARMI LES ÉTUDIANTS préparant pour la première fois un DUT à la rentrée universitaire 2011, 64,9 % obtiennent leur diplôme au bout des deux ans de formation. Une année supplémentaire est nécessaire pour 11,6 % des étudiants (1). La réussite varie peu au fil du temps : pour les cohortes 2005 à 2011, la réussite en deux ou trois ans reste comprise entre 77,9 % (cohorte 2006) et 75,6 % (cohorte 2009).

La grande majorité des étudiants (97 %) obtiennent leur diplôme dans la spécialité et l'établissement de leur première inscription en DUT. La proportion est plus élevée pour ceux qui l'obtiennent en deux ans (99 %) que pour ceux qui l'obtiennent en trois ans (86 %) car la plupart des changements de spécialité ou d'établissement ont lieu lors d'un redoublement. Ainsi 20,1 % des étudiants qui redoublent leur première année de DUT changent de spécialité ou d'établissement contre 0,9 % seulement de ceux qui passent en deuxième année.

La réussite en deux ans est plus forte dans le secteur des services (67,5 %) que dans celui de la production (61,3 %). Cependant l'écart de réussite entre les deux secteurs diminue si l'on prend en compte la réussite en trois ans, qui est de 14,4 % dans le secteur de la production contre 9,7 % dans celui des services.

La réussite dépend sensiblement de la spécialité du DUT : il y a un écart de 9 points dans la réussite en « Techniques de commercialisation » (82,9 % en 2 ou 3 ans) et en « Gestion des entreprises et des administrations » (74,1 %). Dans le secteur de la production, l'écart est du même ordre entre « Génie biologique » (80,0 %) et « Génie électrique et informatique industrielle » (71,9 %).

Les perspectives de réussite en DUT dépendent du baccalauréat détenu par l'étudiant : sur 2 ou 3 ans, elles sont de 82,2 % pour les bacheliers généraux, contre 66,7 % pour les bacheliers technologiques et 50,2 % pour les bacheliers professionnels (2). Toutefois l'écart de réussite entre bacheliers généraux et professionnels est nettement moins prononcé qu'en licence (voir en 8.22). Quelle que soit la série du baccalauréat, la réussite est moins élevée dans le secteur de la production que dans celui des services, sauf pour la série technologique STI où elle est plus élevée.

CHAMP - IUT de France métropolitaine et des DOM.

MÉTHODOLOGIE - Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2011-2012.

NON-BACHELIERS - Les non-bacheliers regroupent différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires); ainsi que les étudiants inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 25 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2008-2009, s'est ajoutée la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile ».

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* (ESR) : 13.10.

- Péan S., Prouteau D., « Le flux d'entrée et la réussite en DUT », *Éducation & formations* n° 75, octobre 2007.

1 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation, en %.

Spécialité	Effectifs	Répartition (%)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	31	0,1	87,1	87,1	0,0	0,0	87,1	87,1
Chimie	1 685	3,0	60,6	60,2	16,7	14,8	77,3	75,0
Génie biologique	3 259	5,7	71,1	70,5	8,9	8,1	80,0	78,6
Génie chimique-génie des procédés	567	1,0	64,9	64,6	13,8	12,2	78,7	76,7
Génie civil	2 483	4,4	60,0	59,7	16,1	13,6	76,2	73,3
Génie du conditionnement et de l'emballage	125	0,2	72,8	72,8	13,6	8,0	86,4	80,8
Génie électrique et informatique industrielle	3 890	6,9	54,6	54,4	17,2	14,7	71,9	69,1
Génie industriel et maintenance	916	1,6	54,9	54,4	14,2	12,7	69,1	67,0
Génie mécanique et productique	3 400	6,0	61,2	60,8	14,1	12,1	75,3	72,9
Génie thermique et énergie	1 115	2,0	60,4	59,8	13,8	11,8	74,2	71,7
Hygiène sécurité environnement	928	1,6	71,3	71,1	9,3	8,2	80,6	79,3
Mesures physiques	2 142	3,8	61,8	61,6	17,6	14,1	79,5	75,7
Qualité, logistique industrielle et organisation	899	1,6	64,2	63,6	10,6	8,8	74,7	72,4
Réseaux et télécommunications	1 314	2,3	53,6	53,3	15,8	14,0	69,4	67,4
Sciences et génie des matériaux	515	0,9	59,2	59,0	16,1	14,0	75,3	73,0
Total du secteur de la production	23 269	41,0	61,3	60,9	14,4	12,3	75,7	73,3
Carrières juridiques	1 222	2,2	59,5	58,9	9,9	8,7	69,4	67,6
Carrières sociales	1 633	2,9	78,0	77,7	5,1	4,6	83,1	82,3
Gestion administrative et commerciale	941	1,7	70,5	70,1	11,6	9,1	82,0	79,3
Gestion des entreprises et des administrations	10 312	18,2	63,3	62,8	10,9	9,4	74,1	72,1
Gestion logistique et transport	1 342	2,4	55,9	54,9	12,4	10,7	68,3	65,6
Information communication	1 762	3,1	84,5	84,2	2,7	2,6	87,2	86,8
Informatique	4 192	7,4	54,8	54,5	15,6	12,1	70,4	66,6
Services et réseaux de communication	1 710	3,0	67,3	66,4	8,4	7,2	75,7	73,6
Statistiques et traitements informatiques des données	514	0,9	51,8	51,8	16,7	15,2	68,5	66,9
Techniques de commercialisation	9 799	17,3	75,6	74,7	7,3	6,6	82,9	81,4
Total du secteur des services	33 427	59,0	67,5	66,9	9,7	8,3	77,2	75,2
Ensemble	56 696	100,0	64,9	64,4	11,6	10,0	76,6	74,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : 56 696 étudiants se sont inscrits pour la première fois en préparation à un DUT à la rentrée 2011. 76,6 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (64,9 % en deux ans, 11,6 % en trois ans).

2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat, en %.

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production			DUT secteur des services			Ensemble	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)
Scientifique	15 214	68,6	81,5	7 994	74,4	84,0	70,6	82,4
Economique	281	66,5	78,3	13 109	74,0	82,5	73,8	82,4
Littéraire	46	41,3	58,7	1 742	73,0	79,4	72,2	78,9
Baccalauréat général	15 541	68,5	81,4	22 845	74,1	82,8	71,8	82,2
Techno STI	4 534	46,1	65,4	1 068	46,0	61,4	46,1	64,6
Techno STG	135	43,7	58,5	6 992	56,7	68,0	56,5	67,9
Autres technos	1 240	52,4	67,3	399	62,7	72,4	54,9	68,6
Baccalauréat technologique	5 909	47,4	65,6	8 459	55,6	67,4	52,2	66,7
Baccalauréat professionnel	525	33,5	47,2	1 117	39,7	51,6	37,7	50,2
Ensemble des bacheliers	21 975	62,0	76,3	32 421	68,1	77,7	65,6	77,1
Non-bacheliers	1 294	50,2	65,2	1 006	47,8	60,4	49,2	63,1
Total	23 269	61,3	75,7	33 427	67,5	77,2	64,9	76,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : 15 541 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2011 en préparation à un DUT dans le secteur de la production. 81,4 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (68,5 % en deux ans, 12,9 % en trois ans).

DÉFINITIONS

DEPUIS 2006, toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Les diplômes de l'ancien système ont disparu : les maîtrises, DEA et DESS ne sont plus délivrés depuis 2009.

En 2014, le nombre de licences LMD délivrées par les universités augmente de 0,3 % par rapport à la session 2013, soit 172 900 licences, dont 125 200 licences générales et 47 700 licences professionnelles. Le nombre de licences générales reste stable cette année après trois années consécutives de hausse.

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités n'a cessé d'augmenter. Entre les sessions 2005 et 2014, leur nombre est passé de 23 900 à 47 700, soit une augmentation de 8 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement a cependant nettement ralenti ces dernières années (+ 0,9 % à la session 2014 par rapport à la session 2013, + 1,2 % entre 2013 et 2012, + 3 % entre 2012 et 2011, + 9,2 % entre 2009 et 2010).

Le nombre total de masters délivrés par les universités (122 400) est en hausse (+ 0,9 %) après deux années de baisse consécutives (- 0,6 % de masters délivrés entre les sessions 2012 et 2013, - 2,1 % entre les sessions 2011 et 2012) et une très forte hausse l'année précédente (+ 20 % entre les sessions 2010 et 2011). Cette augmentation s'expliquait en partie par la réforme des concours d'enseignement, qui nécessitent désormais l'obtention préalable d'un master. Le nombre de masters indifférenciés continue à augmenter, à un rythme plus faible que l'année précédente (+ 2,4 % en 2014 contre + 8,5 % en 2013), et de manière nettement moins soutenue qu'avant 2012 (+ 64 % à la session 2011). Parallèlement, depuis la session 2008, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés diminue, excepté une hausse à la session 2011. Leur nombre reste stable cette année : 16 500 masters recherche et 57 700 masters professionnels ont été délivrés à la session 2014. Les masters préparant spécifiquement aux métiers de l'enseignement représentent 9,6 % de l'ensemble des masters délivrés en 2014, soit plus de 11 700 diplômes.

Le nombre de doctorats délivrés par les universités diminue légèrement, avec 0,5 % de diplômés en moins. La baisse concerne toutes les disciplines à l'exception des disciplines de droit, sciences politiques et de lettres.

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte les diplômes délivrés dans les 71 universités, les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) d'Albi et de Mayotte, les Comues de Grenoble et de Paris-Est ainsi que l'université de Lorraine.

FORMATIONS LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD) - Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. En 2004-2005, seulement 72 d'entre eux en avaient délivrés. Les évolutions entre 2004-2005 et 2005-2006 sont donc difficilement interprétables. Les licences LMD se composent des licences générales et des licences professionnelles.

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Voir en 8.23.

DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES (DEUG ET MAÎTRISES INTERMÉDIAIRES) - Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (87 500 en 2014, 85 600 en 2013). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (105 000 en 2014, 102 700 en 2013).

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2005	704	6 856	1 080	3 221	11 674	273	101	23 909
	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
Licences générales	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 691	5 698		82 700
	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
Masters professionnels	2005	7 218	12 314	739	8 229	10 081	591	689	39 861
	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 906	1 046	689	60 146
	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 322	1 447	776	64 919
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 869	9 636	1 131	801	57 695
Masters recherche	2005	2 449	1 177	118	4 645	7 608	144	457	16 598
	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
Masters indifférenciés	2005	186	35		51	299	10	66	647
	2006	447	211		1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 783	8 149	275	349	24 548
	2011	4 722	7 659	389	15 319	10 729	855	458	40 131
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
Doctorats (y compris HDR)	2005	710	477		2 571	6 048	86	485	10 377
	2006	682	561		2 883	6 582	83	630	11 421
	2007	796	685		3 040	6 793	95	597	12 006
	2008	889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
	2009	867	663	1	3 035	7 437	98	601	12 702
	2010	921	746	4	3 084	7 511	101	516	12 883
	2011	947	703	1	3 173	7 892	122	536	13 374
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675

► Champ : France métropolitaine + DOM.

À LA SESSION 2014, environ 172 900 licences LMD (125 200 licences générales et 47 700 licences professionnelles) et 122 400 masters (57 700 masters professionnels, 16 500 masters recherche et 48 200 masters indifférenciés) ont été délivrés dans les universités de France métropolitaine et des DOM. En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2014, ce qui s'inscrit dans la continuité des résultats des quatre années précédentes. En cursus licence, plus de trois diplômes sur dix ont été délivrés dans ces disciplines (1). Les licences professionnelles font figure d'exceptions avec quatre sur dix délivrées en sciences. En cursus master, plus de trois diplômes sur dix ont été délivrés en lettres, langues et sciences humaines en 2014.

Les femmes sont plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences ; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2014 est supérieure à celle des inscrites en année diplômante de préparation à ces différents diplômes la même année. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 49,1 % des diplômés.

En 2014, 11 700 thèses de doctorat ont été soutenues dans les universités, dont six sur dix en sciences. Les femmes ont soutenu 5 400 thèses (46,1 % des thèses). Les femmes sont majoritaires dans toutes les disciplines, exceptées en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences où elles représentent respectivement 29,2 % et 39,7 % des diplômés. Leur part en sciences continue de progresser (+ 0,4 point entre les sessions 2012 et 2013, + 0,8 point entre les sessions 2013 et 2014). Plus de 1 900 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont près des deux tiers en sciences.

En 2014, 29 800 diplômes ont été délivrés dans les formations de santé. Plus de six diplômes sur dix ont été délivrés à une femme (2).

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte les diplômes délivrés dans les 71 universités, les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) d'Albi et de Mayotte, les Comues de Grenoble et de Paris-Est ainsi que l'université de Lorraine.

CURSUS LMD - Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur ; les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

DIPLÔMES DE LA SESSION 2014 NON MENTIONNÉS DANS LE TABLEAU - La capacité en droit (400 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (5 887 diplômés), les magistères (429 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) (960 diplômés), etc. Les diplômes d'IUP, les maîtrises, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 8.18 et 8.19, les diplômes d'ingénieurs en 8.23.

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2014

Cursus licence	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 829	75,9	21 373	68,0	23 202	68,7
Économie, gestion	17 592	62,4	16 525	54,0	34 117	58,3
Administration économique et sociale	2 226	65,9	5 051	63,2	7 277	64,0
Lettres, langues et sciences humaines	6 116	66,0	50 971	74,1	57 087	73,2
Sciences	19 059	26,3	24 859	41,9	43 918	35,1
Staps	554	46,8	6 013	33,4	6 567	34,6
Médecine, pharmacie, odontologie	373	76,7	398	76,6	771	76,7
Total	47 749	49,1	125 190	61,6	172 939	58,2
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2013	52 057	48,3	163 099	59,9	215 156	57,1

Cursus master	Masters professionnels		Masters recherche		Masters indifférenciés		Total masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	9 787	67,2	2 572	62,0	7 067	65,3	19 426	65,8
Économie, gestion	18 312	55,8	732	47,7	9 190	55,9	28 234	55,7
Administration économique et sociale	1 159	62,0			613	62,0	1 772	62,0
Lettres, langues et sciences humaines	16 869	77,6	7 590	67,8	15 814	74,5	40 273	74,5
Sciences	9 636	40,5	5 092	43,0	13 900	39,6	28 628	40,5
Staps	1 131	35,8	155	50,3	956	36,6	2 242	37,2
Médecine, pharmacie, odontologie	801	71,3	373	61,9	677	70,6	1 851	69,2
Total	57 695	61,5	16 514	58,1	48 217	58,6	122 426	59,9
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2013	67 234	60,6	22 897	58,1	58 609	58,0	148 740	59,2

Cursus doctorat	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	887	51,3	65	27,7
Économie, gestion et administration économique et sociale	608	50,5	94	44,7
Lettres, langues et sciences humaines	2 774	59,1	404	47,8
Sciences	7 014	39,7	1 185	31,3
Staps	89	29,2	11	18,2
Médecine, pharmacie, odontologie	347	55,6	195	35,4
Total	11 721	46,1	1 954	35,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2014

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur	5 365	63,9	981	58,2	3 164	72,5	9 510	66,2
Diplôme de fin de deuxième cycle	7 535	58,1			(1) 165	61,8	7 700	58,2
Capacité en médecine	1 162	50,6					1 162	50,6
DES, DIS, DESC	7 095	60,2	35	60,0	292	73,3	7 422	60,7
AFS, AFSA	27	51,9					27	51,9
DE sage-femme	798	93,0					798	93,0
DEUST					1	100,0	1	100,0
Doctorats (y c. HDR)	409	44,7	10	40,0	123	61,0	542	48,3
Licence LMD	398	76,6			190	72,6	588	75,3
Master LMD	1 124	68,1	7	28,6	718	71,3	1 849	69,2
Total	24 096	61,5	1 033	57,9	4 653	71,7	29 782	63,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) remplace le diplôme de fin de 2^{ème} cycle à partir de la session 2015. Certains établissements ont anticipé ce changement en comptabilisant les diplômés de fin de 2^{ème} cycle comme titulaire d'un DFAS.

A PEINE PLUS D'UN QUART des étudiants de licence obtiennent leur diplôme à l'issue des trois années de la formation : 28 % des étudiants ont obtenu un diplôme de licence (générale ou professionnelle) trois ans après leur première inscription en L1 en 2010-2011 et 12 % après une année supplémentaire, à la session 2014 (1).

Les perspectives de réussite en licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat obtenu : si près de la moitié des bacheliers généraux obtiennent leur licence en 3 ou 4 ans, c'est le cas de 16 % seulement des bacheliers technologiques (1 sur 6) et de 6 % des bacheliers professionnels (1 sur 17) (2).

La faiblesse des taux de réussite tient notamment au nombre élevé d'étudiants qui abandonnent leur formation en licence après une ou deux années d'études : c'est le cas de 36 % des bacheliers généraux, 71 % des bacheliers technologiques et 84 % des bacheliers professionnels. Ces abandons ne sont pas obligatoirement synonymes d'échec. En effet, une partie des étudiants concernés se réoriente vers d'autres filières de l'enseignement supérieur : DUT, STS, écoles d'ingénieur, de management, de santé ou d'arts.

Dans les domaines où la réussite en trois ans est un peu moindre (Droit-Économie-AES et Sciences-Staps), la réussite en quatre ans est plus élevée. Au final, la réussite cumulée en quatre ans dépend peu du domaine disciplinaire de la licence.

La réussite en licence varie peu sur les cinq dernières années : la réussite en trois ans des étudiants entrés en licence entre 2007 et 2011 reste comprise entre 27 % et 28 % et la réussite cumulée en quatre ans entre 39 % et 40 % pour ceux qui sont entrés entre 2007 et 2010. Cette relative stabilité est la résultante de deux évolutions qui se compensent. Pris séparément, bacheliers généraux, technologiques et professionnels, ont vu leur taux de réussite orienté à la hausse durant cette période (une hausse cependant très faible dans le cas des bacheliers professionnels). Mais leurs parts respectives dans la cohorte ont évolué : celle des bacheliers professionnels est passée de 4 % à près de 9 % et celle des bacheliers généraux de 75 % à 69 %. Tout se passe comme si 5 % des étudiants de la cohorte étaient passés d'un taux de réussite en trois ans de 34 % (taux moyen des bacheliers généraux) à 3 % (taux moyen des bacheliers professionnels). L'impact négatif de cet effet de structure neutralise celui de la hausse de la réussite des bacheliers généraux et technologiques.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Les données présentées ici couvrent l'ensemble des universités françaises (y compris les CUFR et le grand établissement de Lorraine et y compris la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française).

CURSUS LICENCE - Le cursus licence comprend la licence générale (licence LMD) et la licence professionnelle en troisième année du cursus.

MÉTHODOLOGIE - Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire 2010-2011. Les étudiants inscrits en parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles, en DUT, ou en STS, ont été retirés de la cohorte afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Les effectifs présentés dans le tableau (1) dénombrent l'ensemble des inscriptions en licence prises par les étudiants de la cohorte (169 652 inscriptions en 2010-2011 pour 168 732 étudiants).

NON-BACHELIERS - Les non-bacheliers regroupent différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) ; ainsi que les étudiants inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis.

ORIGINE SOCIALE

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Assez défavorisée : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 13.10 ; 13.02.
- Note Flash (ESR) : 16.01.

1 Coursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans, en %.

Cohorte	Effectif de la cohorte	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Cohorte 2007	160 137	27,5	12,1	39,5
Cohorte 2008	156 225	27,7	12,6	40,3
Cohorte 2009	169 178	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169 652	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173 783	27,2	(1)	(1)

► Champ : France entière.

1. Les résultats aux diplômes de la session 2015 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

2 Coursus licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants issus de la cohorte 2010, en %.

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Sexe	Homme	40,3	21,9	11,7	33,7
	Femme	59,7	31,7	12,2	43,9
	Total	100,0	27,8	12,0	39,8
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	59,1	36,2	13,9	50,1
	En retard d'un an	25,1	16,5	10,6	27,1
	En retard de plus d'un an	10,7	9,5	5,9	15,4
	Non-bachelier	5,1	24,4	9,4	33,8
	Total	100,0	27,8	12,0	39,8
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	82,4	28,7	13,0	41,7
	Baccalauréat obtenu un an avant	6,5	26,6	8,3	34,9
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	5,9	19,1	4,6	23,6
	Non-bachelier	5,1	24,4	9,4	33,8
	Total	100,0	27,8	12,0	39,8
Origine sociale	Très favorisée	29,6	33,7	13,3	47,0
	Favorisée	12,9	31,4	12,6	44,0
	Assez défavorisée	23,8	28,2	12,2	40,5
	Défavorisée	23,9	21,7	10,7	32,4
	Non-réponse	9,9	18,8	9,7	28,5
	Total	100,0	27,8	12,0	39,8
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit- sciences économiques - AES	34,1	26,8	13,4	40,3
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	43,8	29,7	10,3	40,0
	Sciences - Staps	22,1	25,4	13,1	38,5
	Total	100,0	27,8	12,0	39,8
Série du baccalauréat	Scientifique	24,5	36,4	14,2	50,6
	Économique	27,5	35,4	15,1	50,5
	Littéraire	19,0	31,7	13,0	44,7
	<i>Ensemble des baccalauréats généraux</i>	<i>71,0</i>	<i>34,7</i>	<i>14,2</i>	<i>49,0</i>
	Technologique STG	11,7	8,1	6,8	14,9
	Autre technologique	6,2	11,5	7,1	18,6
	<i>Ensemble des baccalauréats technologiques</i>	<i>17,8</i>	<i>9,2</i>	<i>6,9</i>	<i>16,2</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats professionnels</i>	<i>6,1</i>	<i>3,7</i>	<i>2,7</i>	<i>6,4</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats</i>	<i>94,9</i>	<i>28,0</i>	<i>12,1</i>	<i>40,1</i>
	Non-bachelier	5,1	24,4	9,4	33,8
	Total	100,0	27,8	12,0	39,8

► Champ : France entière.

Lecture : 59,7 % des inscrits en première année de cursus licence en 2010 sont des femmes. 43,9 % d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (31,7 % en 3 ans, 12,2 % en 4 ans).

A LA SESSION 2014, 33 000 diplômés d'ingénieurs ont été délivrés contre 27 000 en 2004, soit une hausse de 22,5 % en dix ans (1). Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômés délivrés stagne avant de reprendre, à partir de 2008, une phase de croissance quasi continue (sauf en 2009) jusqu'en 2014. Les effectifs de diplômés ont progressé de 3,8 % entre 2013 et 2014.

La hausse observée entre 2013 et 2014 est d'une ampleur équivalente pour les trois grands types d'établissement dispensant des formations d'ingénieurs. Le nombre de diplômés délivrés augmente ainsi de 4,1 % dans les écoles publiques dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Il progresse de 3,9 % dans celles dépendant d'autres ministères. Enfin, le nombre de diplômés délivrés par les écoles privées est en hausse de 3,3 % par rapport à 2013.

En 2014, les diplômés continuent d'être majoritairement issus d'un établissement relevant du MENESR (55,7 % contre 58,4 % en 2004). Ils sont plus d'un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère (17,8 % contre 18,0 % en 2004) et plus d'un sur quatre d'une école privée (26,7 % contre 23,7 % en 2004).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur est stable par rapport à 2013 (29,3 % des diplômés). Les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (34,9 % de l'ensemble des diplômés délivrés).

En 2014, plus de 42 000 diplômés et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion (2). Le nombre de diplômés attribués continue d'augmenter en 2014 (+ 3,3 %). Les diplômés visés par le MENESR représentent le contingent le plus important des titres délivrés (64,4 %). Le nombre de diplômés non visés délivrés est relativement stable (+ 1,1 %), mais, parmi ces diplômés, l'augmentation des MBA est très importante (+ 29,1 %).

Depuis 2007, la parité dans les effectifs de diplômés des écoles de commerce est atteinte, et les femmes représentent 50,5 % de ces effectifs en 2014.

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les diplômés obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ne sont pas comptabilisés.

DIPLÔMES DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR EN PARTENARIAT (FIP) Anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2014, 2 500 élèves ont été diplômés via ce type de formation assurée conjointement avec une entreprise. Trois diplômés sur quatre sont issus de la formation initiale par apprentissage ; le quart des diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue.

DIPLÔMES DES ÉCOLES DE COMMERCE - Ensemble des diplômés des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le MENESR (voir 6.9). À partir de la session 2013 sont comptabilisés les diplômés obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Ces deux régimes d'inscription ne sont recensés que par la source SISE qui couvre 90 % de l'ensemble des diplômés des écoles de commerce.

VISA DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE - Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

MBA - *Master of business administration*. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.
- (2) Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 15.08 ; 13.04.
- Tableaux statistiques, n°s 7201, 7200, 7198, 7195.

1 Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs, hors formations d'ingénieurs en partenariat.

	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Écoles universitaires (1)	10 266	10 604	9 975	10 410	10 967	10 578	11 173	10 313	11 326	11 560
Part de femmes (%)	27,7	27,8	28,1	28,9	28,3	27,6	29,3	29,6	29,7	29,7
Écoles indépendantes des universités	5 383	5 441	5 538	5 670	5 245	5 660	6 030	7 272	6 257	6 740
Part de femmes (%)	19,6	20,8	20,4	21,9	22,6	24,5	24,3	25,3	25,4	25,7
Total public MENESR	15 649	16 045	15 513	16 080	16 212	16 238	17 203	17 585	17 583	18 300
Part de femmes (%)	24,9	25,4	25,3	26,8	26,4	26,5	27,6	27,9	28,2	28,2
Écoles publiques autres ministères	4 815	5 161	4 743	5 127	5 105	5 333	5 363	5 556	5 619	5 840
Part de femmes (%)	29,0	31,7	32,7	32,7	34,6	34,7	33,8	35,2	35,0	34,9
Écoles privées	6 353	6 470	7 264	7 412	6 936	7 357	7 825	8 207	8 430	8 705
Part de femmes (%)	21,0	21,4	22,5	23,7	22,9	23,9	24,4	25,4	27,7	27,7
Total	26 817	27 676	27 520	28 619	28 253	28 928	30 391	31 348	31 632	32 845
Part de femmes (%)	24,7	25,6	25,9	26,8	27,0	27,3	27,9	28,5	29,3	29,3

► Champ : France métropolitaine + DOM (2).

1. Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classées parmi les écoles universitaires.
2. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

2 Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce, y compris l'apprentissage et la formation continue à partir de la session 2013.

	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 y compris apprentissage et formation continue	2014
Diplômes visés	12 062	14 307	12 925	11 729	14 309	16 303	17 981	20 645	21 356	26 116	27 313
Part de femmes (%)	48,2	48,3	49,0	49,1	48,3	48,3	49,7	48,7	49,7	49,2	49,0
Certificats d'école	13 117	11 319	11 472	10 517	13 833	12 549	12 233	12 905	13 040	14 923	15 081
dont : mastères	2 153	2 754	1 679	1 885	3 536	2 739	2 613	2 700	3 230	3 696	3 762
MBA	1 872	1 690	2 847	2 063	2 777	2 852	2 213	2 558	2 405	3 178	4 103
Total	25 179	25 626	24 397	22 246	28 142	28 852	30 214	33 550	34 396	41 039	42 394
Part de femmes (%)	47,5	47,4	50,1	49,3	49,2	49,9	50,8	49,6	50,9	50,5	50,5

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

PARMI LES 761 000 jeunes sortis du système éducatif sur les années 2012, 2013 et 2014 en France métropolitaine, 14 % n'ont pas obtenu de diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle (1). En outre, 42 % de l'ensemble des sortants sont diplômés au plus du second cycle du secondaire et 44 % de l'enseignement supérieur. Plus précisément, 13 % des sortants possèdent un CAP, un BEP, ou équivalent, tandis que 29 % sortent de formation initiale avec un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Par ailleurs, 14 % des jeunes sortants sont diplômés de l'enseignement supérieur court et 30 % de l'enseignement supérieur long. La part des sortants sans diplôme ou avec au plus le brevet des collèges est en légère baisse. On observe également une hausse de la part des sortants titulaires au plus d'un baccalauréat technologique ou professionnel et de la part des sortants diplômés du supérieur.

La rénovation de la voie professionnelle et la création du baccalauréat en trois ans à partir de la rentrée 2008 s'est traduite par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire. Ainsi, entre 2008 et 2014, la part des sorties au niveau du baccalauréat a gagné 11 points (81,4 %) et celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu 12 (10,2 %) (2). La part de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle, stable aux alentours de 7,5 % au milieu des années 2000, a augmenté de 2 points en 2010 puis de 0,5 point en 2011 (10,1 %), avant de diminuer de 1,6 point en 2012. La brusque augmentation en 2010 et 2011 est un choc conjoncturel créé par la réforme de la voie professionnelle. Cet indicateur reste sensible aux modifications de la structure de la population scolaire. En 2014, la part des sortants au niveau du baccalauréat augmente de + 1,3 point. Cette hausse s'explique à la fois par l'augmentation des effectifs de terminales (34 000 élèves de plus qu'en 2013) et un meilleur taux de réussite aux épreuves du baccalauréat (+ 1,1 point).

Un objectif de Lisbonne est d'abaisser la part des sortants précoces à 10 % en 2020 (voir 8.31) (3). En 2015, Le taux de sortants précoces vaut 8,9 % en France métropolitaine et 9,3 % en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte). Relativement stable sur le passé, ce taux connaît une baisse importante entre 2012 et 2013 (- 1,9 point) et entre 2013 et en 2014 (- 1,0 point), qui s'explique en partie par une rupture dans l'enquête Emploi. Il augmente entre 2014 et 2015 (+ 0,2 point en France métropolitaine et + 0,3 point en incluant les DOM). La hausse concerne les filles ; le taux diminue très légèrement chez les garçons.

SOURCES

MENESR-DEPP

(1) Insee, enquêtes Emploi et estimations de population pour le nombre de sortants.

(2) MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et Système d'information sur les apprentis (SIFA). Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.

(3) - Enquêtes Emploi Insee sur le champ de la France métropolitaine, traitement MENESR-DEPP,

- Eurostat à partir des enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ de la France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte), téléchargé sur le Web d'Eurostat début juillet 2016.

DIPLÔMES LES PLUS ÉLEVÉS - Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (1).

SORTIE DE FORMATION INITIALE (1) - C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont pas de la formation initiale.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG (1) - L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômes des écoles de niveau licence ou au-delà.

SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2) - Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (2) - Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP en deux ans après la sortie de la classe de troisième suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième. Le BEP devient une certification intermédiaire, la plupart du temps préparé en première professionnelle.

SORTANTS PRÉCOCES (3) - Ce sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (formelle ni non formelle) au cours des quatre dernières semaines et ne sont pas diplômés ou au plus du brevet des collèges.

RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI (3) - Le questionnaire de l'enquête Emploi a été fortement rénové en 2013. L'intervalle de confiance de l'indicateur est de 1 point.

AVERTISSEMENT

Les données 2013, 2014 et 2015 issues des enquêtes emploi sont provisoires.

Le nombre de sortants de formation initiale repose sur une nouvelle estimation. Réalisée jusque-là uniquement à partir de l'enquête Emploi de l'Insee, elle est calculée, dorénavant, à partir des estimations de la population de l'Insee et de la structure par âge des sortants issus de l'enquête Emploi. Cette estimation, plus précise, aboutit à un nombre de sortants de formation supérieur.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 12.15 ; 10.12.

- Éducation et Formation n° 84, décembre 2013.

1 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé



	Année de sortie de formation initiale							
	2009-2010-2011		2012-2013-2014 (p)					
	Ensemble		Ensemble		Hommes		Femmes	
	En milliers	En %	En milliers	En %	En %	En %	En %	En %
DEA, DESS, master, doctorat	95	12	100	13	8	17		
Écoles supérieures	39	5	53	7	8	5		
Licence, maîtrise	79	10	76	10	10	10		
DEUG, BTS, DUT et équivalent	93	12	98	13	14	13		
Paramédical et social	23	3	8	1	0	2		
Total diplômés des études supérieures	329	42	335	44	40	49		
Baccalauréat général	70	9	60	8	7	9		
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	149	19	160	21	22	21		
CAP, BEP ou équivalent	109	14	100	13	15	10		
Total diplômés du second cycle du secondaire	328	42	320	42	44	40		
Brevet seul	55	7	53	7	8	6		
Aucun diplôme	70	9	53	7	8	5		
Total brevet et aucun diplôme	125	16	106	14	16	11		
Total sortants de formation initiale	782	100	761	100	100	100		

► **Champ** : France métropolitaine, données provisoires sur 2012-2013-2014.

Lecture : en moyenne sur 2012, 2013 et 2014, 761 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 44 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

2 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe, en %.

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire									
	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014		
								Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	55,5	53,8	54,4	55,0	53,9	51,6	55,5	54,0	48,6	59,4
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	14,4	16,2	17,1	17,8	23,3	28,1	24,6	27,4	28,7	26,1
Total sorties au niveau du baccalauréat	69,9	70,0	71,5	72,8	77,2	79,7	80,1	81,4	77,3	85,5
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,6	2,6	2,1	0,7	0,5	0,4	0,2	0,2	0,3	0,2
Année terminale de CAP ou BEP	19,9	19,9	18,8	16,8	12,2	11,4	10,7	10,0	12,7	7,1
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	22,5	22,5	20,9	17,5	12,7	11,8	10,9	10,2	13,0	7,3
Seconde ou première générales et technologiques	2,0	1,8	1,8	1,3	1,0	1,1	1,1	1,1	0,8	1,3
Première professionnelle				2,3	3,8	2,4	2,9	2,6	2,9	2,2
Seconde professionnelle			0,7	2,4	2,6	2,4	2,2	2,1	2,5	1,8
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	5,6	5,7	5,1	3,7	2,7	2,6	2,8	2,6	3,5	1,7
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	7,6	7,5	7,6	9,7	10,1	8,5	9,0	8,4	9,7	7,2
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ** : France métropolitaine.

3 Les sorties précoces par sexe, en %.

	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (1)	2014 (1)		2015	
									hors DOM	y c. DOM	hors DOM	y c. DOM
Hommes	14,3	15,2	13,8	14,5	15,3	14,1	13,7	10,7	9,8	10,2	9,7	10,1
Femmes	10,6	10,5	9,9	10,3	10,2	10,4	10,0	8,6	7,5	7,9	8,1	8,5
Ensemble	12,5	12,8	11,8	12,4	12,7	12,3	11,8	9,7	8,7	9,0	8,9	9,3

► **Champ** : France métropolitaine jusqu'en 2013 et France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) à partir de 2014, données provisoires sur 2013, 2014 et 2015.

1. Rupture de séries dans l'enquête Emploi de l'Insee en 2013. La comparabilité des données 2013 et 2014 avec celles des années précédentes est donc limitée.

Lecture : en 2015, le taux de sortants précoces en France métropolitaine est de 8,9 %.

AU 1^{ER} FÉVRIER 2015, sept mois après la fin de leurs études, 43 % des lycéens sortants d'une année terminale de formation professionnelle exercent un emploi, 44 % sont au chômage et 13 % se déclarent inactifs ou en stage de formation (1). La situation des lycéens sur le marché du travail est quasiment identique à celle de 2014.

Obtenir le diplôme préparé joue très favorablement sur les chances de trouver un emploi rapidement, quel que soit le niveau de formation. Cet avantage est de 14 points : 46 % des lycéens ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi, contre 32 % dans le cas contraire. Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes. Mais l'écart entre diplômés et non diplômés de même niveau d'études diminue lorsque ce niveau augmente.

Le type d'emploi le plus souvent occupé est un emploi à durée déterminée (40 %), auquel on peut ajouter l'intérim (15 %) et l'emploi aidé (12 %). Les emplois à durée indéterminée ne représentent plus qu'un tiers des emplois (33 %).

Sept mois après la fin des études, les filles semblent être plus souvent en emploi que les garçons (45 % contre 42 %) (2). Mais cet avantage apparent est principalement dû au fait qu'elles sont plus représentées dans les formations aux services et en BTS. Globalement, l'insertion à court terme des lycéens est plus favorable après une formation dans le secteur des services (46 % en emploi) qu'après une formation dans le secteur de la production (39 %). L'avantage des formations pour les services concerne plus spécifiquement le niveau CAP d'une part et les jeunes filles d'autre part.

Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour le domaine de spécialités « technologies industrielles » (49 %) (3). Cela s'explique par le profil des sortants : ils sont pour la plupart formés au niveau BTS. Le taux d'emploi est le plus faible dans le domaine « matériaux souples » (31 %). Les formations de niveau V y sont surreprésentées d'une part et les taux d'emploi y sont faibles pour tous les diplômes.

Dans le secteur des services, le taux d'emploi est le plus élevé pour les domaines « services aux personnes » (55 %). Il est le plus bas pour le « secrétariat, communication et information » et les « services à la collectivité » (40 %).

L'ENQUÊTE - L'enquête Insertion dans la vie active (IVA) rend compte de l'insertion professionnelle des sortants des formations professionnelles de lycée (y compris BTS) sous tutelle de l'Éducation nationale, sept mois après la fin de leur formation initiale. Les résultats représentent la situation de l'ensemble des sortants d'une année terminale de formation (France métropolitaine et DOM). Les sortants du diplôme de comptabilité et de gestion, peu nombreux, sont exclus de cette analyse.

SORTANTS DE LYCÉE - Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs ; les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : Emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes travaillant à leur compte).
- EDD : Emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

DOMAINE DE SPÉCIALITÉS - Un nouveau regroupement des spécialités de la Nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) a été opéré cette année, en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants d'apprentissage.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquêtes « IVA » menées au 1^{er} février 2014 et 2015 auprès des sortants de lycée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.12 ; 15.15.

1 Situation au 1^{er} février 2015 des lycéens, selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
			EDI (4)	Intérim	EDD (4)	Emploi aidé			
CAP terminale (1)	Oui (78,3 %)	27,1	34,4	12,3	40,4	12,9	58,3	14,6	14,6
	Non (21,7 %)	14,0	36,8	16,2	36,9	10,1	61,3	24,7	4,1
Bac pro terminale (2)	Oui (78,7 %)	44,3	30,8	15,1	42,2	11,9	43,1	12,6	40,5
	Non (21,3 %)	30,2	33,6	20,9	36,1	9,4	52,8	17,0	10,9
BTS terminale (3)	Oui (83,6 %)	60,4	35,0	13,3	38,9	12,8	31,4	8,2	25,0
	Non (16,4 %)	52,1	38,0	16,4	36,6	9,0	36,2	11,7	4,9
Ensemble	Oui (80,1 %)	46,2	32,9	14,1	40,7	12,3	42,2	11,6	80,1
	Non (19,9 %)	32,3	35,7	18,7	36,3	9,3	50,4	17,3	19,9
Ensemble		43,4	33,3	14,8	40,0	11,9	43,9	12,7	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2014		43,7	34,5	14,7	37,2	13,6	45,5	10,8	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Y compris mention complémentaire de niveau V.
- Y compris mention complémentaire de niveau IV et brevet des métiers d'art.
- Y compris diplôme de technicien supérieur, diplôme des métiers d'arts.
- EDI : emploi à durée indéterminée, EDD : emploi à durée déterminée.

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	23,6	25,1	21,3	27,4	21,6	28,9	20,5	26,7
Bac pro terminale (2)	41,0	41,6	40,4	41,9	40,8	41,4	36,9	42,1
BTS terminale (3)	56,9	61,2	56,1	60,3	56,1	57,9	56,6	61,6
Ensemble	42,2	44,8	39,4	46,1	40,1	45,7	34,9	46,2
Rappel au 1 ^{er} février 2014	43,6	43,9	40,7	45,8	41,6	46,9	34,9	45,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1, 2, et 3 : idem tableau 1.

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 selon le domaine de spécialité de formation et la classe de sortie, en %.

Domaine de spécialité	CAP terminale (1)	Bac pro terminale (2)	BTS terminale (3)	Ensemble	Répartition des sortants
Mécanique et structures métalliques	20,2	42,1	63,8	41,0	25,3
Électricité, électronique	16,1	35,5	55,1	38,0	21,1
Génie civil, construction, bois	20,2	40,8	58,5	36,1	19,7
Alimentation et agroalimentaire, transformation	26,1	50,3	57,8	38,1	13,5
Technologies industrielles	17,3	34,6	51,0	48,7	8,5
Énergie, chimie, métallurgie	19,7	40,3	60,0	43,7	7,1
Matériaux souples	18,0	32,2	54,1	30,8	4,8
Ensemble production	21,3	40,4	56,1	39,4	100,0
Commerce, vente	13,7	37,4	60,5	41,3	29,5
Services aux personnes (santé, social)	44,7	51,0	72,2	54,7	21,3
Secrétariat, communication et information	22,4	29,7	51,3	40,0	14,0
Finances, comptabilité	-	31,5	58,6	49,0	13,7
Hôtellerie, restauration, tourisme	27,5	54,1	65,2	48,7	10,1
Transport, manutention, magasinage	36,9	51,7	61,5	49,3	4,5
Coiffure esthétique	30,4	47,1	67,3	41,4	3,8
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	27,3	48,3	53,5	40,2	3,2
Ensemble services	27,4	41,9	60,3	46,1	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1, 2, et 3 : idem tableau 1.

AU 1^{ER} FÉVRIER 2015, sept mois après la fin de leur formation, 62 % des sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS sont en emploi (1). La situation est sensiblement la même que l'année précédente. Par ailleurs, près de 33 % des sortants sont au chômage et environ 6 % sont inactifs (en stage de formation ou sans emploi et n'en recherchant pas). Obtenir le diplôme préparé procure un avantage de 19 points sur l'insertion à court terme : 66 % des apprentis ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi contre 47 % dans le cas contraire.

Au niveau IV, le taux d'emploi à l'issue d'un brevet professionnel (BP) est parmi les meilleurs : 76 % pour les sortants diplômés, soit dix points de plus que pour les sortants diplômés du bac professionnel et le même taux que les titulaires d'un BTS.

Lorsqu'ils travaillent, une majorité des anciens apprentis ont un emploi à durée indéterminée (54 %) ou à durée déterminée (28 %) et plus rarement un emploi aidé (9 %) ou en intérim (9 %).

Sept mois après la fin de l'apprentissage, les filles sont un peu moins souvent en emploi que les garçons (2). Le moindre emploi des filles s'observe dans les deux secteurs de formation (production, services) et pour tous les niveaux de formation, à l'exception des sortantes de BTS dans le secteur des services.

Le taux d'emploi varie fortement selon le diplôme, mais aussi selon le domaine de spécialité. Ainsi, après une formation de niveau V à III, il s'échelonne de 55 % dans la « coiffure-esthétique » à 78 % dans les « services aux personnes » (3). Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour les sortants de la spécialité « technologies industrielles », mais ces apprentis possèdent souvent un diplôme de niveau III. Les spécialités « alimentation et agroalimentaires » et celles du « génie civil, construction, bois » sont celles où il est le plus difficile de trouver un emploi.

Dans le secteur des services, sortir d'un CAP du domaine des « services aux personnes » ou du « transport-manutention, magasinage » permet de trouver un emploi plus facilement qu'en moyenne parmi les sortants de ce niveau. Pour les sortants d'un brevet professionnel, la spécialité des « services aux personnes » offre aussi de nombreux débouchés, ainsi que les « services à la collectivité » et les formations relevant du domaine « commerce-vente ». En baccalauréat professionnel, ce sont encore les formations « services aux personnes » qui sont les plus porteuses, avec « l'hôtellerie-restauration-tourisme ».

L'ENQUÊTE - L'enquête insertion professionnelle des apprentis (IPA) interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle, quelle que soit leur formation et la classe suivie [classe terminale ou intermédiaire]) en France métropolitaine et dans les DOM. Cette analyse porte sur les seuls sortants d'une année terminale de formation.

SORTANTS D'APPRENTISSAGE - Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2013-2014, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2015 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs ; les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, personnes travaillant à leur compte, engagés dans l'armée).

- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).

- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX I ET II - Préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

DOMAINE DE SPÉCIALITÉS - Un nouveau regroupement des spécialités de la Nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) a été opéré cette année, en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants de lycée.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquêtes IPA menées aux 1^{ers} février 2014 et 2015 auprès des sortants d'apprentissage.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.13 ; 15.14.

1 Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2015 selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
			EDI (5)	Intérim	EDD (5)	Emploi aidé			
CAP terminale (1)	Oui (79,8 %)	54,8	50,5	8,4	30,9	10,2	39,9	5,3	34,8
	Non (20,2 %)	31,7	43,4	15,0	34,8	6,8	59,1	9,2	8,8
BP terminale (2)	Oui (79,9 %)	75,9	62,1	4,9	29,4	3,6	19,5	4,6	14,3
	Non (20,1 %)	57,2	52,2	8,7	34,2	4,9	37,1	5,7	3,6
Bac pro terminale (3)	Oui (81,0 %)	66,0	54,9	10,8	24,4	9,9	27,8	6,2	12,6
	Non (19,0 %)	51,7	50,7	15,1	29,4	4,8	40,7	7,6	3,0
BTS terminale (4)	Oui (78,3 %)	77,4	53,2	8,6	23,4	14,8	17,7	4,9	18,0
	Non (21,7 %)	64,4	51,1	12,4	30,8	5,7	29,8	5,8	5,0
Ensemble	Oui (79,7 %)	65,5	54,3	8,1	27,6	10,0	29,3	5,2	79,7
	Non (20,3 %)	47,1	49,1	12,8	32,4	5,7	45,4	7,5	20,3
Ensemble		61,7	53,5	8,8	28,3	9,4	32,6	5,7	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2014		61,7	54,8	8,3	27,5	9,4	32,7	5,6	100,0
Diplômes de niveaux I et II	Oui (92,9 %)	75,8	61,6	6,1	24,9	7,4	19,8	4,4	
	Non (7,1 %)	65,7	67,5	5,2	21,4	5,9	26,5	7,8	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris CAP agricole, mention complémentaire de niveau V, titres professionnels de niveau V.
- Y compris BP agricole, brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, brevet technique des métiers.
- Y compris bac pro agricole, mention complémentaire de niveau IV.
- Y compris BTS agricole, DUT, diplômes de la santé et du social de niveau III.
- EDI : emploi à durée indéterminée ; EDD : emploi à durée déterminée.

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	51,0	47,9	49,8	50,9	50,1	57,5	47,9	48,0
BP terminale (2)	73,8	70,2	73,2	71,0	74,1	72,2	66,0	70,8
Bac pro terminale (3)	65,8	56,0	66,6	56,8	67,7	57,5	54,8	56,3
BTS terminale (4)	75,6	73,0	76,6	72,9	77,6	71,8	68,6	73,6
Ensemble	62,1	61,1	60,8	63,2	61,4	64,9	55,5	62,4
Rappel au 1 ^{er} février 2014	62,1	60,9	60,7	63,0	61,5	64,3	54,0	62,4
Diplômes de niveaux I et II	75,4	74,8	76,3	74,7	76,4	74,8	75,8	74,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, 3, et 4 : idem tableau 1.

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 selon le domaine de spécialité de formation et la classe de sortie, en %.

Domaine de spécialité	Taux d'emploi					Répartition des sortants en structure (du CAP au BTS)	Taux d'emploi Diplômes de niveaux I et II
	CAP terminale (1)	BP terminale (2)	Bac pro terminale (3)	BTS terminale (4)	Ensemble (du CAP au BTS)		
Génie civil, construction, bois	48,6	74,2	67,7	73,9	57,3	25,0	81,3
Alimentation et agroalimentaire, transformation	51,6	79,2	66,3	81,4	57,2	24,1	79,7
Mécanique et structures métalliques	47,7	73,5	69,0	80,7	63,3	17,0	78,9
Agriculture	48,4	66,9	61,6	74,5	61,7	14,8	75,0
Électricité, électronique	47,6	66,8	62,2	77,3	63,2	8,3	78,2
Énergie, chimie, métallurgie	53,0	74,3	71,6	75,3	66,6	6,0	77,0
Technologies industrielles	n.s.	n.s.	70,5	76,4	75,2	4,2	71,2
Matériaux souples	63,7	56,2	n.s.	n.s.	61,0	0,6	63,2
Ensemble production	49,8	73,2	66,6	76,6	60,8	100,0	76,3
Commerce, vente	39,9	71,4	55,4	71,4	57,1	30,4	73,2
Services aux personnes (santé, social)	70,4	80,1	65,4	85,1	77,5	20,2	80,4
Coiffure esthétique	35,8	63,1	n.s.	78,8	54,5	15,4	—
Hôtellerie, restauration, tourisme	50,2	66,3	64,2	72,3	57,2	10,7	77,1
Finances, comptabilité	—	64,1	57,2	75,5	74,8	7,6	76,9
Secrétariat, communication et information	52,3	65,5	45,4	63,0	60,1	6,5	75,6
Transport, manutention, magasinage	71,1	n.s.	58,8	71,1	68,0	6,8	77,0
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	43,9	71,7	51,2	64,9	58,4	2,2	65,6
Formations générales	—	n.s.	—	63,1	63,2	0,2	67,3
Ensemble services	50,9	71,0	56,8	72,9	63,2	100,0	74,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, 3 et 4 : idem tableau 1.

DÉFINITIONS

En 2015, 63 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans poursuivent leurs études initiales, 8 % cumulant leurs études avec un emploi (1). 37 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont terminé leur formation initiale : 21 % sont en situation d'emploi, 8 % sont chômeurs et 8 % sont inactifs.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, le taux de chômage au sens du BIT est de 9,9 % pour la population active métropolitaine au quatrième trimestre 2015, il atteint 25,5 % chez les 15-24 ans. Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de chômage est important. En 2015, quand ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans, 11,6 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 24,2 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et 51,4 % des jeunes ayant pour plus haut diplôme le brevet des collèges ou aucun diplôme (2). Ce constat est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable car les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD, etc.). Entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale augmente de 6 points : + 3 points pour les diplômés du supérieur, + 6 points pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire du second cycle et + 11 points pour les moins diplômés. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le chômage des jeunes a légèrement décroché, essentiellement pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le brevet des collèges. Entre 2014 et 2015, le chômage est stable pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire du second cycle et pour les diplômés du supérieur. Il est en diminution pour les moins diplômés (- 2 points), baisse provenant essentiellement de la hausse d'inactivité chez ses derniers.

Les jeunes de diplômes plus élevés occupent plus souvent un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3). En 2015, les jeunes en emploi sortis depuis un à quatre ans de formation initiale diplômés de l'enseignement supérieur long occupent essentiellement des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures ou des emplois de professions intermédiaires. Les emplois des diplômés du supérieur court sont majoritairement des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP, du brevet des collèges et les sans-diplôme occupent très majoritairement des emplois d'employés ou d'ouvriers, qualifiés ou non qualifiés.

LE « TAUX DE CHÔMAGE » - Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

LES INACTIFS - Ce peut être des personnes en reprise d'études ou bien en formation continue.

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2003 - Elle est principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année.

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2013 - La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail. L'Insee a calculé des pondérations rétropolées de 2003 à 2012 de sorte à lisser les ruptures de série de l'emploi et du chômage. Elles sont utilisées ici.

LA SORTIE DE FORMATION INITIALE - Conformément au Bilan Formation-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles).

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG - L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

LES CATÉGORIES DE PROFESSIONS - Elles proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. On a regroupé ici les chefs d'entreprise avec les cadres ; les agriculteurs, les artisans et les commerçants avec les professions « intermédiaires » qui comprennent les responsables « non cadres ». Les employés dits « qualifiés » sont les employés civils (sans agents de service), les policiers et militaires et les employés administratifs d'entreprise (sans agents de sécurité).

SOURCES

Enquêtes Emploi Insee sur le champ de l'ensemble des ménages de France métropolitaine, traitement MENESR-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.09.

- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du CEREQ* n° 283, mars 2011.

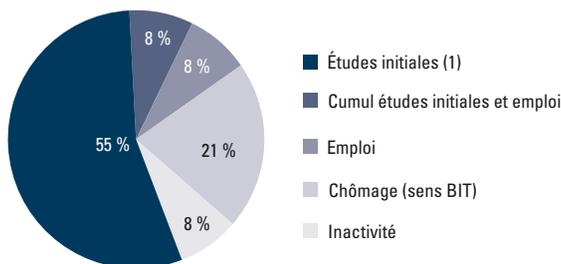
- Bilan Formations et emploi, édition 2013, Insee.

www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=form-emploi®_id=0

- Le Rhun B., Pollet P., *France Portrait Social*, édition 2011, « Diplôme et insertion professionnelle ».

- Minni C., *Dares Analyses*, n° 072, octobre 2010, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 ».

1 La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2015



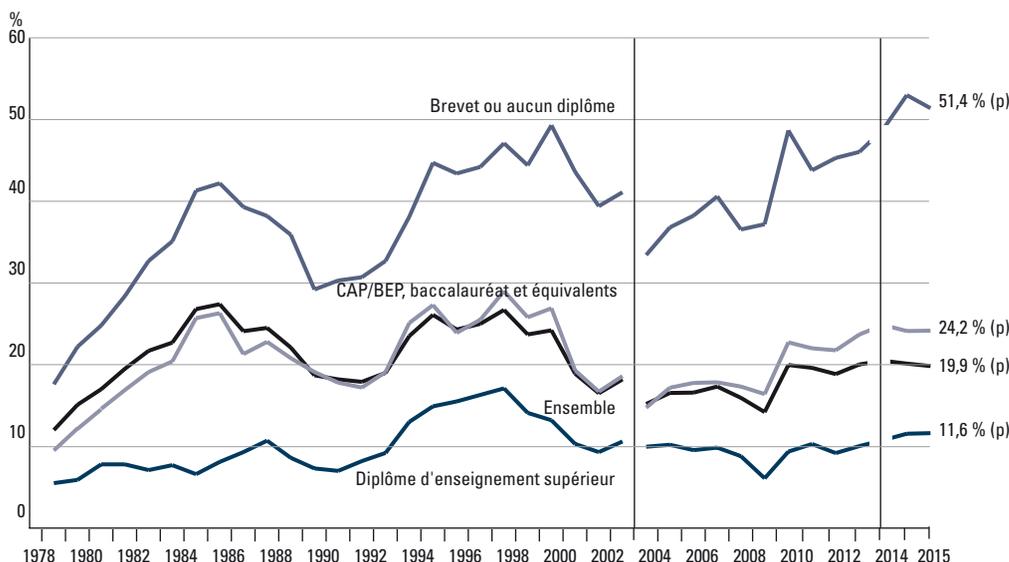
► **Champ** : France métropolitaine, données provisoires.

1. Dont les 1 % de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2015, 55 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi.

8 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

2 Taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %.



► **Champ** : France métropolitaine, les données 2013, 2014 et 2015 sont provisoires.

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année.

Par ailleurs, le questionnaire de l'enquête emploi a été fortement révisé en 2013, en particulier sur les questions attenantes à la formation.

Lecture : en 2015, 19,9 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

3 Catégorie socioprofessionnelle en 2015 des jeunes en emploi et sortis de formation initiale depuis 1 à 4 an, en %.

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Cadres et professions intellectuelles (1)	41	3	1	1	1	18
Professions intermédiaires (2)	41	48	21	7	11	31
Employés qualifiés	12	23	25	18	11	18
Employés non qualifiés	4	10	20	24	30	13
Ouvriers qualifiés	1	8	19	31	19	12
Ouvriers non qualifiés	1	8	14	19	28	8
Total	100	100	100	100	100	100

► **Champ** : France métropolitaine, données provisoires.

1. Y compris chefs d'entreprises.

2. Y compris agriculteurs, artisans et commerçants.

Lecture : 31 % des jeunes qui sont en emploi en 2015 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

DÉFINITIONS

EN 2015, le nombre des entrées dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience et le nombre des candidatures déposées ont enregistré une nouvelle baisse de 2 % par rapport à 2014, avec respectivement 29 500 nouvelles recevabilités accordées et 19 800 livrets 2 déposés (1). Les jurys VAE ont examiné 19 300 dossiers (- 3 %) et permis la délivrance de 13 100 diplômes (- 2 %) (2). Depuis 2011, le nombre des diplômes délivrés a reculé moins vite que celui des demandes recevables et des candidatures (- 3 % contre - 8 %), l'amélioration du taux de validation venant compenser en partie le fléchissement de la demande de VAE.

En amont du parcours VAE, les diplômes du supérieur représentent 50 % des recevabilités, soit 2 points de plus qu'en 2014 (3). En aval, le poids du niveau V se renforce : il représente respectivement 23 % des candidatures examinées et 26 % des validations totales contre 20 % des recevabilités.

34 % des candidatures examinées par un jury de VAE cherchent à valider un BTS (6 500), 22 % un CAP (4 150) et 17 % un baccalauréat professionnel (3 200) (4). Par rapport à 2014, le nombre des dossiers examinés visant un baccalauréat professionnel a reculé de 16 % (- 2 % pour le BTS) alors que, celui des dossiers examinés visant un CAP a au contraire progressé (+ 1 %). Neuf candidats sur dix briguent une spécialité de services, dont une majorité plus spécifiquement une spécialité du domaine des services aux personnes. Les deux diplômes les plus demandés, toujours le CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), appartiennent à ce domaine et représentent le quart des candidatures et des diplômes délivrés.

Les candidats à la VAE sont surtout des femmes et des personnes occupant un emploi (5). La participation des demandeurs d'emploi est plus importante à l'entrée du dispositif : en 2015, 33 % des dossiers recevables concernent des chômeurs, contre 27 % pour les candidatures au diplôme. Neuf candidats sur dix sont âgés de trente ans ou plus.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) - Inscrite dans l'article L. 335-5 du code de l'éducation, elle permet depuis 2002 d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail (art L. 6313-1).

Elle concerne ici tous les diplômes à finalité technologique et professionnelle de l'Éducation nationale. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

DISPOSITIF ACADÉMIQUE DE VALIDATION DES ACQUIS (DAVA)

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un DAVA, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys. En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider les candidats à la constitution du livret 2 et les préparer à l'entretien devant un jury. Ce dispositif concerne les diplômes du MENESR préparés en lycée et délivrés par les recteurs, avec les trois diplômes d'éducateurs sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

L'ENQUÊTE - Elle comptabilise des dossiers aux différentes étapes du processus de validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE entamé une année peut se terminer l'année suivante. Ainsi, les stocks de candidats mesurés aux différentes étapes, une année donnée, ne concernent pas toujours les mêmes individus.

DEES, DEETS, DEME, DCG, DSCG - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

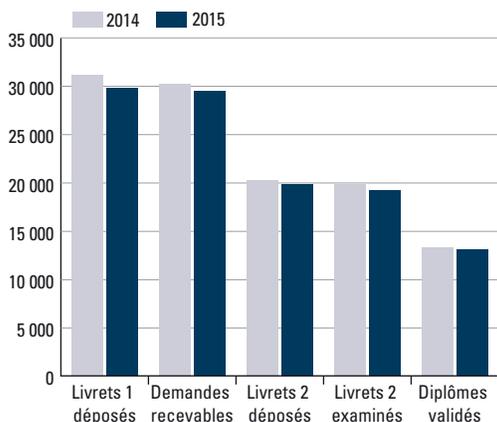
SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

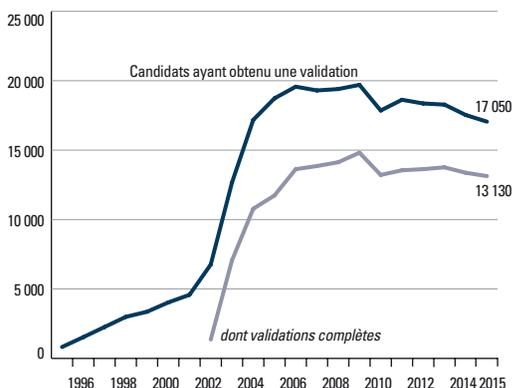
- Notes d'Information : 15.39 ; 14.40 ; 14.32.

1 Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014 et 2015.



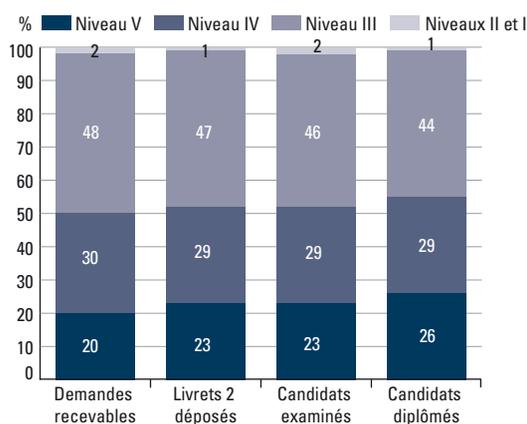
► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



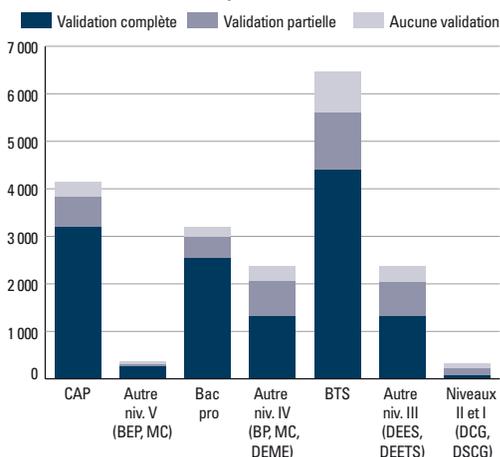
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2015 par niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

4 Répartition des candidats à la VAE examinés en 2015 selon le diplôme visé



► Champ : France métropolitaine + DOM.

5 Profil des candidats à la VAE en 2015, en %.

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés
Sexe	Hommes	37	34
	Femmes	63	66
	Total	100	100
Âge	Moins de 25 ans	1	1
	25-29 ans	13	9
	30-39 ans	38	36
	40-49 ans	35	39
	50 ans et plus	13	15
	Total	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeurs d'emploi	33	27
	En emploi	66	72
	Inactifs	1	1
	Total	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

CRÉÉE EN 2002, le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une voie d'accès aux diplômes. C'est un moyen de reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience.

En 2014, dans les universités et au Cnam, 4 300 personnes ont obtenu la totalité ou une partie de diplôme ou titre de l'enseignement supérieur en passant par la VAE (tous jurys confondus) (1). Ce nombre baisse de 5 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par une forte diminution des validations partielles en premier jury (- 14 %) et des validations totales en post-premier jury (- 12 %). En revanche, le nombre de validations totales en premier jury continue d'augmenter (+ 2 %), augmentation quasi continue depuis la mise en place du dispositif (2). Les validations totales en premier jury, au nombre de 2 591 en 2014, représentent la plus grande part de l'ensemble des validations délivrées (61 %).

La licence professionnelle est le diplôme le plus fréquemment obtenu en premier jury de VAE (39 %) à tous les âges excepté pour les 50 ans ou plus qui obtiennent dans une plus grande proportion un master (38 % obtiennent un master contre 35 % une licence professionnelle) (3). Il est aussi le diplôme le plus délivré totalement en premier jury (45 % contre 31 % pour les masters). En revanche, c'est le master qui est le diplôme le plus délivré partiellement en premier jury ou totalement en post-premier jury (44 % en validation partielle en premier jury et 43 % en validation totale en post-premier jury contre respectivement 27 % et 37 % de licences professionnelles).

Les principaux bénéficiaires de la VAE en premier jury sont déjà titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 : ils représentent 40 % des bénéficiaires de VAE (4). Comme attendu, la licence professionnelle est délivrée, pour une large part, à des bénéficiaires titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 (20 % de l'ensemble des VAE) et le master à des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 ou bac + 4 (18 %). La réelle plus-value de la VAE est visible pour 11 % des titulaires d'un baccalauréat qui parviennent à obtenir une licence professionnelle par VAE et pour 12 % des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 qui décrochent un master.

DISPOSITIF DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) INSCRIT AU CODE DE L'ÉDUCATION EN APPLICATION DU DÉCRET N°2013-756 DU 19 AOÛT 2013 - Il institue un droit individuel, ouvert à tous depuis 2002, à l'obtention de tout ou partie de diplôme ou certification par la seule VAE, sans passer par la formation. La VAE constitue un mode d'accès à la certification, au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés. Pour cela, elles doivent avoir été recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé.

Toutes les demandes sont instruites à l'université par la cellule d'accueil des adultes en reprise d'études (ou un service analogue) dont la mission est d'aider les candidats à mieux définir leur projet et à les accompagner à différentes étapes de la procédure.

L'octroi des validations relève de jurys. Ceux-ci peuvent accorder, lors d'un premier passage en jury, des validations partielles, à défaut de la totalité de la certification et se prononcer sur le parcours restant à accomplir par le candidat pour obtenir la totalité de la certification. Ainsi, le parcours vers la validation totale d'un diplôme peut s'étaler parfois sur plusieurs années.

BÉNÉFICIAIRES DE VALIDATIONS - Il s'agit des candidats qui ont obtenu le diplôme complet (validation totale) ou une partie du diplôme visé (validation partielle) dès leur premier passage devant un jury (premier jury) ou après plusieurs passages devant un jury (post-premier jury).

DUT, DEUST, DNTS - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

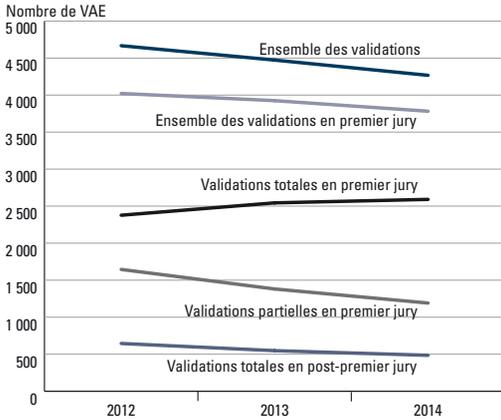
SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 67 auprès des services de formation continue des universités et du Cnam.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.40.

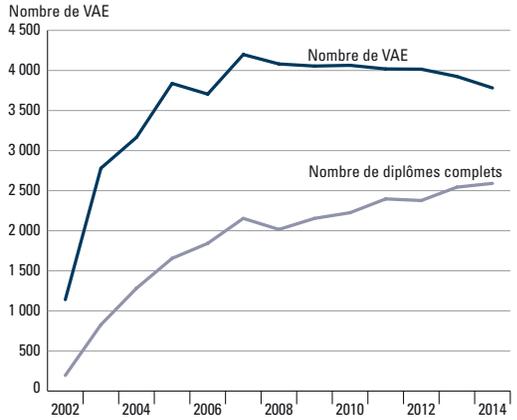
1 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le résultat de la validation entre 2012 et 2014



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

Note : toutes les VAE sont comptabilisées ici (premier jury et post-premier jury).

2 Évolution du nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE) délivrées en premier jury depuis 2002



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

Note : Seules les VAE délivrées en premier jury sont comptabilisées ici.

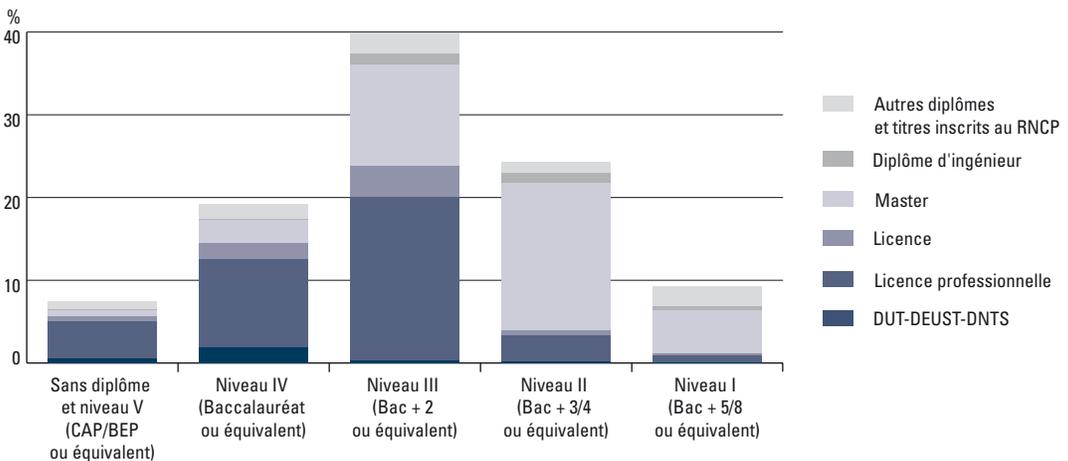
3 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme obtenu et l'âge en 2014, en %.

	En premier jury							En post-premier jury
	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Ensemble des bénéficiaires	Validations totales	Validations partielles	Validations totales
DUT-DEUST-DNTS	2,6	3,1	3,1	2,4	3,1	3,3	2,6	2,9
Licence professionnelle	47,4	40,4	40,0	34,7	39,2	44,7	27,3	36,9
Licence	6,2	7,0	8,2	7,4	7,8	8,2	6,9	4,5
Maîtrise	1,0	2,6	2,4	1,9	2,3	1,4	3,9	7,8
Master	34,5	34,8	33,1	37,6	34,7	30,5	44,0	43,3
Doctorat	0,5	0,4	0,5	0,7	0,4	0,7	0,0	0,6
Diplôme d'ingénieur	5,2	4,8	2,8	1,8	3,6	2,7	5,3	2,6
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	2,6	6,9	9,9	13,5	8,9	8,5	10,0	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Répartition des bénéficiaires selon l'âge dans le dispositif	5,2	35,3	40,3	18,1				

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

Note : toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différents diplômes. Les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.

4 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme visé et le diplôme le plus élevé possédé en 2014, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

Note : seules les VAE délivrées en premier jury sont comptabilisées ici.

DÉFINITIONS

En 2014, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur a délivré, au titre de la formation continue, un total de 89 200 diplômes (1). 64 % sont des diplômes nationaux, le reste étant constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 11 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formation confondus, initiale ou continue. Pour les universités seules, ce taux est de 10 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE, voir 8.29).

Sur les 57 200 diplômes nationaux délivrés en formation continue, 83 % ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 34 % et 49 %), 7 % au niveau III et 10 % au niveau IV (2). Deux diplômes dominent : la licence professionnelle (16 200 délivrées, dont 56 % dans les IUT) et le master (16 400 délivrés, soit 29 % de l'ensemble). Au niveau IV, 5 700 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU), capacité en droit et diplômes de français langue étrangère (DELf et DALF) ont été délivrés dans le cadre de la formation continue ; le nombre de DAEU B « scientifique » est toujours en légère diminution.

Les universités, les universités de technologie et les INP ont délivré 48 100 diplômes nationaux en 2014, un nombre presque équivalent à celui de 2013. Seul le nombre de diplômes de niveau II présente une augmentation de 6 %.

Le Cnam a délivré 8 200 diplômes nationaux en 2014, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2013, due principalement aux niveaux II et III.

Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements ont délivré plus de 800 diplômes, dont près de 400 avec un label MBA.

Les IUT, quant à eux, ont délivré 11 200 diplômes nationaux dont 45 % dans le secteur de la production industrielle et 55 % dans le secteur des services et 900 diplômes d'établissements (DU). 80 % de ces diplômes sont des licences professionnelles (9 000) et le reste sont des DUT (2 100), respectivement en hausse de 5 % et en baisse de 10 % par rapport à 2013 (3).

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Voir 7.3.

DIPLÔME NATIONAUX ET DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT OU D'UNIVERSITÉ (DU) - Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L.613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

IUT - Institut universitaire de technologie (composante des universités).

INP - Institut national polytechnique.

UT - Université de technologie.

RNCP - Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Les **DELf** (Diplôme d'études en langue française) et les **DALF** (Diplôme approfondi de langue française) sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DELf et les DALF peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

DAEU, DEUG, DEUST, DUT, DNTS, DCG, DESS, DESCF, DSCG, MBA, DRT, HDR - Voir la table des « Sigles » en fin d'ouvrage.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.36.

1 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2014 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam		Total	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	48 256	48 149	1 667	824	5 949	8 193	55 872	57 166
Nombre de diplômes d'établissements (ou DUJ) délivrés en FC	24 820	30 393	228	266	1 335	1 375	26 383	32 034
Ensemble des diplômes délivrés en FC	73 076	78 542	1 895	1 090	7 284	9 568	82 255	89 200
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	66	61	88	76	82	86	68	64
Part des diplômes d'établissements (ou DUJ) délivrés en FC (%)	34	39	12	24	18	14	32	36
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre total de diplômes nationaux délivrés	502 039	501 449	9 636	12 106	7 408	9 291	519 083	524 134
Part de la FC dans le total des diplômes nationaux délivrés (%)	10	10	17	7	80	88	11	11

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : en 2014, 48 149 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 61 % des 78 542 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue. Sur les 501 449 diplômes nationaux délivrés par les universités, INP et UT, 10 % sont délivrés au titre de la formation continue.

2 Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam		Total	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Capacité en droit	248	244					248	244
DAEU A (littéraire)	4 855	4 534					4 855	4 534
DAEU B (scientifique)	918	786					918	786
DELFDALF	228	176					228	176
Total niveau IV	6 249	5 740					6 249	5 740
DEUG, DEUST	659	557					659	557
DUT, DNTS	2 529	2 130			17	52	2 546	2 182
Titres RNCP niveau III	166	372	12	7	697	1 063	875	1 442
Diplômes paramédicaux niveau III	119	63					119	63
Total niveau III	3 473	3 122	12	7	714	1 115	4 199	4 244
Licences	4 221	3 667		22	1 450	2 443	5 671	6 132
Licences professionnelles	13 953	15 065		1	761	1 051	14 714	16 117
Maîtrises-Master1	3 192	3 845					3 192	3 845
DCG	2	4	1				3	4
Titres RNCP niveau II	152	163		11	1 583	1 831	1 735	2 005
Total niveau II	21 520	22 744	1	34	3 794	5 325	25 315	28 103
DESS-DEA	135						135	
DESCF-DSCG	3	30					3	30
Masters professionnels	7 474	5 714	134	31			7 608	5 745
Masters ingénieur	97	149	109	59			206	208
Masters recherche	413	437	124	9			537	446
Masters indifférenciés	6 853	8 430	235	139	410	696	7 498	9 265
Masters enseignement	658	700	12	8			670	708
Mastères MBA	506	156	335	373	42	156	883	685
HDR	7	7	15				22	7
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	387	309	244	133	430	547	1 061	989
Capacité médecine	277	293					277	293
Titres RNCP niveau I	111	240	355	25	508	314	974	579
Doctorat	93	78	91	6	51	40	235	124
Total niveau I	17 014	16 543	1 654	783	1 441	1 753	20 109	19 079
Ensemble des diplômes	48 256	48 149	1 667	824	5 949	8 193	55 872	57 166

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public.

3 Diplômes délivrés en formation continue par les IUT

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP niveau III	Titres au RNCP niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établiss- ement en IUT
2013	2 377	8 596	19	15	11 007	712
2014	2 130	9 010	48	52	11 240	908
Évolution 2014/2013 (%)	-10,4	4,8	152,6	246,7	2,1	27,5

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public.

LES GOUVERNEMENTS EUROPÉENS s'orientent depuis le sommet de Lisbonne de 2000 vers une société de la connaissance. Les orientations sont concrétisées par des objectifs chiffrés, formulés pour l'ensemble de l'Union européenne à l'horizon 2020 : développer l'enseignement supérieur, l'employabilité, la formation permanente, la mobilité, l'éducation de la petite enfance et réduire les quantités de jeunes insuffisamment formés et de mauvais lecteurs. Deux sont de « grands objectifs », étayés de cibles nationales.

Le développement de l'enseignement supérieur devrait se concrétiser, en 2020, par 40 % de diplômés parmi les Européens de 30-34 ans (38,7 % en 2015). La France en espère 50 % (45 % en 2015). Depuis 2010, la part des diplômés du supérieur a progressé d'au moins 8 points de pourcentage en Lituanie, Grèce (plus de 10 points), en République tchèque, à Chypre (+ 9 points), en Pologne, Lettonie, Slovaquie et Hongrie (+ 8 points).

Une meilleure qualification devrait favoriser l'employabilité. La communauté vise, peu après obtention du diplôme, un taux d'emploi des diplômés des enseignements supérieur et secondaire de second cycle de 82 % en 2020, taux observé en 2008, avant la crise financière. Le taux de l'Union (UE), de 76,9 % en 2015, reflète une conjoncture encore difficile dans de nombreux États membres. L'Allemagne (90 %), les Pays-Bas, l'Autriche, la Suède et le Royaume-Uni (85 % à 88 %) et Malte assurent, cependant, de bonnes opportunités d'emploi aux diplômés.

L'Union compte que sa population enrichisse et actualise ses connaissances à tout âge. 15 % des 25-64 ans devraient participer à un cours, séminaire, atelier ou une formation en l'espace de quatre semaines, en 2020. Ils sont 10,7 % en 2015 dans l'Union (18,6 % en France). L'amélioration entre 2010 et 2015 semble surtout significative en Suède.

La communauté vise une réduction du nombre des moins instruits pour renforcer sa cohésion. L'objectif est d'amener en dessous de 10 % la proportion de « sortants précoces » en 2020 (11,0 % des jeunes de 18-24 ans en 2015). Le taux est de 9,3 % en France en 2015. L'indicateur est fragile. Un des seuls messages significatifs dont il est porteur est le recul des proportions de moins formés dans plusieurs pays du Sud où elles étaient élevées.

La proportion de mauvais lecteurs devrait être ramenée en dessous de 15 % en 2020 (en France, 18,9 % en 2012). L'Union mise sur l'éducation de la petite enfance, dont bénéficieraient, en 2020, 95 % des enfants de l'âge de quatre ans à celui précédant l'obligation scolaire (100 % en France).

CHAMP - Union européenne.

LA PRÉVALENCE DES DIPLÔMES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [1]

Elle est mesurée par la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5-8) parmi les 30-34 ans. L'introduction de la nouvelle classification internationale de l'éducation a eu un impact majorant en Autriche.

L'INCIDENCE DES « SORTIES PRÉCOCES » [2]

Elle est approchée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire (CITE 0-2, soit brevet seul ou aucun diplôme en France) et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre dernières semaines. Cet indicateur est fragile. Sa comparabilité entre pays est limitée. En France, les indicateurs de 2013 et 2014 ne sont pas comparables aux précédents.

LA PARTICIPATION À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE [3]

Elle est mesurée par la proportion de 25-64 ans participant, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrits dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».

LA PRÉVALENCE DES MAÎTRISES INSUFFISANTES DES COMPÉTENCES DE BASE [4]

Elle est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 et au-dessous de compétence en lecture de PISA.

L'INCIDENCE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE [5]

Elle est mesurée par le taux de scolarisation de l'âge de 4 ans à celui précédant l'obligation scolaire (soit à 4 et 5 ans en France).

L'EMPLOYABILITÉ [6]

Elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés de niveau CITE 3 à 8, âgés de 20 à 34 ans, non étudiants et diplômés depuis trois ans ou moins.

NIVEAUX CITE - Niveaux de la classification internationale type de l'éducation (version de 2011).

SOURCES

[1], [2], [3], [6] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France, DOM inclus depuis 2014) ; téléchargé sur le site Internet d'Eurostat fin juin 2016.

[4] : enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves).

[5] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE) ; téléchargé sur le site Internet d'Eurostat fin juin 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation » (Éducation et formation 2020) (2009 C, 119/02), J.O.E.U. 28.05.2009. L'indicateur de sorties précoces est nommé « jeunes en décrochage scolaire ».

- « *Education and Training Monitor 2015* », European Commission, October 2015.

1 Les critères de référence chiffrés de Lisbonne, Union européenne.

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Sorties précoces	Formation tout au long de la vie	Faibles compétences de base (lecture)	Enseignement préscolaire	Employabilité
	2015 [1]	2015 [2]	2015 [3]	2012 [4]	2014 [5]	2015 [6]
Allemagne	32,3	10,1	8,1	14,5	97,4	90,4
Autriche	38,7	7,3	14,4	19,5	94,0	86,9
Belgique	42,7	10,1	6,9	16,1	98,1	79,5
Bulgarie	32,1	13,4	2,0	39,4	89,3	74,6
Chypre	54,6	5,3	7,5	n.d.	82,6	68,8
Croatie	30,9	(f) 2,8	3,1	18,7	72,4	62,6
Danemark	47,6	7,8	31,3	14,6	98,1	81,7
Espagne	40,9	20,0	9,9	18,3	97,1	65,2
Estonie	45,3	11,2	12,4	9,1	91,7	80,6
Finlande	45,5	9,2	25,4	11,3	83,6	75,5
France	45,1	9,3	18,6	18,9	100,0	72,3
Grèce	40,4	7,9	3,3	22,6	84,0	45,2
Hongrie	34,3	(s) 11,6	(s) 7,1	19,7	94,7	(s) 80,4
Irlande	52,3	6,9	6,5	9,6	96,0	75,3
Italie	25,3	14,7	7,3	19,5	96,5	48,5
Lettonie	41,3	9,9	5,7	17,0	94,4	78,8
Lituanie	57,6	5,5	5,8	21,2	88,8	82,1
Luxembourg	(s) 52,3	(s) 9,3	(s) 18,0	22,2	98,4	(s) 84,7
Malte	27,8	19,8	7,2	n.d.	97,7	95,1
Pays-Bas	46,3	8,2	18,9	14,0	97,6	88,2
Pologne	43,4	5,3	3,5	10,6	87,1	77,4
Portugal	31,9	13,7	9,7	18,8	93,5	72,2
République tchèque	30,1	6,2	8,5	16,9	86,4	82,2
Roumanie	25,6	19,1	1,3	37,3	86,4	68,1
Royaume-Uni	47,8	10,8	15,7	16,6	98,2	85,8
Slovaquie	28,4	6,9	3,1	28,2	77,4	75,2
Slovénie	43,4	5,0	11,9	21,1	89,4	71,5
Suède	50,2	7,0	29,4	22,7	95,9	85,9
Union européenne	38,7	11,0	10,7	(e) 19,2	94,3	76,9
UE année précédente	37,9	11,1	10,7	(e) 19,2	94,0	76,1
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	n.d.	10,0	12,5	17,0	n.d.	n.d.
Situation 2000 (UE)	22,4	18,0	7,1	21,3	85,2	

s : rupture de série.

e : estimation Commission européenne.

f : peu fiable.

DÉFINITIONS

EN 2014-2015, en France métropolitaine et dans les DOM, 1,2 million de personnes, dont 78,5 % d'enseignants, sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (non compris les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur) (1). Leurs lieux d'exercice sont variés (établissements scolaires, rectorats, établissements d'enseignement supérieur, etc.). Ainsi, parmi les enseignants, les 340 500 professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) et agrégés (248 000 et 56 500) exercent dans le second degré public, mais plus d'un agrégé sur dix est affecté dans l'enseignement supérieur. Cette proportion est beaucoup plus faible (2,2 %) pour les certifiés et PEPS. Les non-enseignants pour leur part exercent des fonctions dans des domaines très diversifiés : inspection, direction d'établissement, information, orientation, éducation, administration, santé.

L'ensemble de ces personnels relève principalement des programmes de la mission interministérielle : « Enseignement scolaire (MIES) » qui regroupe les personnels de l'Éducation nationale ; programmes 140 « Enseignement du premier degré public », 141 « Enseignement du second degré public », 230 « Vie de l'élève », 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et 139 « Enseignement privé du premier et du second degré ». Un agent sur dix est rémunéré au titre de la mission « Recherche et enseignement supérieur (MIRE) » et de deux de ses programmes (150 : « Formations supérieures et recherche universitaire », 231 « Vie étudiante »).

Les femmes représentent 68,3 % de l'ensemble la population et sont plus nombreuses parmi les non-enseignants (70,0 % contre 67,8 % chez les enseignants) (2). La plupart des agents sont titulaires (87,5 %) avec toutefois des différences importantes, parmi les enseignants, entre le premier et le second degré. Les non-titulaires sont en effet plus nombreux dans le second degré, ceux du secteur public exerçant essentiellement dans ce degré d'enseignement. Par ailleurs, la part des non-titulaires parmi les enseignants est nettement plus forte dans le privé. Les agents à temps partiel ou à temps incomplet (temps partiel non choisi) constituent 21,7 % des effectifs. Leur nombre est élevé parmi les personnels rémunérés au titre du programme « Vie de l'élève » (63,8 %), du fait du nombre important d'assistants d'éducation.

LES PERSONNELS - Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics et privés sous contrat au cours de l'année scolaire 2014-2015.

LES ENSEIGNANTS - Enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement scolaire public et privé et supérieur public, et ceux, titulaires, affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux de l'enseignement scolaire en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'effectif de l'enseignement supérieur, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et praticiens hospitalo-universitaires (AHU et PHU), moniteurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, contractuels doctorants.

La catégorie « autres enseignants » désigne majoritairement, dans le secteur public, les professeurs contractuels et les chargés d'enseignement. Dans l'enseignement privé, elle regroupe les adjoints et les chargés d'enseignement.

LES AUTRES PERSONNELS - Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Sont également comptabilisés dans cette catégorie les enseignants exerçant en rectorat ou dans les services départementaux de l'Éducation nationale rémunérés au titre du programme « Soutien ».

SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA) - Voir « Définitions » en 4.19.

Loi LRU - Voir « Définitions » en 1.8.

LOLF - Loi organique du 1^{er} août 2001 appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006 relative aux lois de finances. La LOLF se décline en missions, programmes et actions (voir « Définitions » en 10.2).

SOURCES

MENESR-DEPP.

- Fichier de paye, janvier 2015.

- Annuaire EPP, Agora, Poppée-BIB et Poppée-ITRF (février 2015), Gesup (MENESR-DGRH, mai 2015).

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

1 Les personnels enseignants et non enseignants selon le programme budgétaire en 2014-2015



	Programme 140 - 1 ^{er} degré public		Programme 141 - 2 nd degré public		Programmes 150 et 231 - Supérieur		Programme 139 - 1 ^{er} et 2 nd degrés privés	Programmes 214 et 230 - Soutien et Vie de l'élève	Total
	Total	dont enseignement	Total	dont enseignement	Total	dont enseignement			
Corps enseignants et non enseignants du secteur public	332 348	330 494	447 750	387 028	127 258	70 755	1 373	135 153	1 043 882
Professeurs des écoles et instituteurs	329 205	328 831	11 142	9 817	29	28	65	34	340 475
Professeurs agrégés et chaires supérieures	32	32	48 596	48 489	7 216	7 201	659	56	56 559
Professeurs certifiés et PEPS	100	97	242 019	241 477	5 395	5 389	386	89	247 989
Professeurs lycées professionnels	6	6	57 885	57 597	304	303	66	18	58 279
Professeurs des universités			1	1	20 507	20 507		1	20 509
Maitres de conférence des universités					36 836	36 836			36 836
Autres enseignants	1 529	1 528	30 593	29 647	491	491	195	627	33 435
Personnels non enseignants	1 476		57 514		56 480		2	134 328	249 800
Corps enseignants du secteur privé	2		2				136 129		136 133
Professeurs des écoles, instits et suppléants	2						44 368		44 370
Professeurs agrégés et chaires supérieures			2				2 907		2 909
Professeurs certifiés et PEPS							56 801		56 801
Professeurs lycées professionnels							10 339		10 339
Autres enseignants							21 714		21 714
Ensemble des personnels	332 350	330 496	447 752	387 030	127 258	70 755	137 502	135 153	1 180 015

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public.**

Lecture : parmi les 340 475 professeurs des écoles et instituteurs, 329 205 sont rémunérés au titre du programme budgétaire 140 et 328 831 d'entre eux font de l'enseignement. 11 142 sont regroupés dans le programme 141, 9 817 au titre de l'enseignement.

2 Les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en 2014-2015



	Enseignants			Autres personnels			Ensemble		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
Enseignement du premier degré public (1)	328 967	1 529	330 496	1 805	49	1 854	330 772	1 578	332 350
Âge moyen	41,7	31,6	41,6	52,3	36,1	51,9	41,7	31,7	41,7
% de femmes	82,6	77,7	82,6	49,5	73,5	50,2	82,5	77,6	82,4
% temps partiel	12,0	11,7	12,0	1,1	2,0	1,1	11,9	11,4	11,9
Enseignement du second degré public (1)	361 042	25 988	387 030	56 468	4 254	60 722	417 510	30 242	447 752
Âge moyen	43,8	40,4	43,6	48,6	40,1	48,0	44,4	40,4	44,2
% de femmes	58,5	55,0	58,2	71,2	84,5	72,2	60,2	59,2	60,1
% temps partiel	8,7	29,8	10,1	8,8	22,2	9,7	8,7	28,8	10,1
Enseignement du supérieur	70 435	320	70 755	55 923	580	56 503	126 358	900	127 258
Âge moyen	47,5	42,8	47,5	46,4	37,7	46,3	47,0	39,5	47,0
% de femmes	38,1	35,0	38,1	62,7	56,6	62,7	49,0	48,9	49,0
% temps partiel	n.d.	n.d.	n.d.	7,2	9,0	7,2	n.d.	n.d.	n.d.
Enseignement du premier degré privé	39 991	4 043	44 034				39 991	4 043	44 034
Âge moyen	43,6	36,3	42,9				43,6	36,3	42,9
% de femmes	91,3	92,1	91,3				91,3	92,1	91,3
% temps partiel	13,9	39,1	16,2				13,9	39,1	16,2
Enseignement du second degré privé	74 012	19 456	93 468				74 012	19 456	93 468
Âge moyen	46,5	39,1	45,0				46,5	39,1	45,0
% de femmes	66,6	64,9	66,3				66,6	64,9	66,3
% temps partiel	13,7	41,4	19,4				13,7	41,4	19,4
Programme soutien				21 126	2 417	23 543	21 126	2 417	23 543
Âge moyen				48,0	40,7	47,2	48,0	40,7	47,2
% de femmes				72,5	74,5	72,7	72,5	74,5	72,7
% temps partiel				15,6	15,4	15,6	15,6	15,4	15,6
Programme vie de l'élève (2)				23 017	88 593	111 610	23 017	88 593	111 610
Âge moyen				46,1	32,8	35,5	46,1	32,8	35,5
% de femmes				83,6	69,5	72,4	83,6	69,5	72,4
% temps partiel				19,3	75,4	63,8	19,3	75,4	63,8
Total	874 447	51 336	925 783	158 339	95 893	254 232	1 032 786	147 229	1 180 015
Âge moyen	43,5	39,4	43,3	47,4	33,3	42,1	44,1	35,4	43,0
% de femmes	68,1	62,2	67,8	70,0	70,2	70,0	68,4	67,4	68,3
% temps partiel	17,6	34,3	18,5	10,6	71,1	33,4	16,5	58,2	21,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public.**

1. Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent désormais un service à temps plein en école ou en établissement.

2. Y compris les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire.

DÉFINITIONS

EN 2014-2015, en France métropolitaine et dans les DOM, 805 600 femmes sont rémunérées au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elles représentent 68,3 % de l'ensemble du personnel, 66,6 % des enseignants du secteur public, 74,3 % de ceux du secteur privé et 70,0 % des non-enseignants.

Dans le secteur public, les enseignants du premier degré sont très majoritairement des femmes (82,6 %) (1). C'est également le cas dans le second degré public (58,2 %), particulièrement parmi les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive (62,1 %). En revanche, l'enseignement supérieur est majoritairement masculin (38,1 % de femmes). Parmi l'ensemble des enseignants du public, les femmes sont en moyenne plus jeunes (42,2 ans contre 45,0 ans pour les hommes). Elles sont aussi plus nombreuses à exercer à temps partiel (13,7 % et 4,8 % soit trois fois plus).

La féminisation des corps enseignants du secteur privé est plus accentuée que celle du secteur public (2). La part des femmes est plus importante (74,3 %) que celle des hommes, en particulier dans le premier degré (91,3 %). Comme dans le secteur public, elles sont plus jeunes que les hommes : 44,0 ans et 45,2 ans en moyenne. Elles sont plus souvent à temps partiel ou à temps incomplet (19,5 %), mais les écarts avec les hommes (15,3 %) sont moins importants que dans le secteur public.

Les femmes représentent 70,0 % des agents non enseignants, dont 85,0 % des personnels administratifs, sociaux et de santé (3). C'est chez les ingénieurs, techniciens de recherche et de formation qu'elles sont les moins nombreuses (55,0 %). Plus du tiers des femmes non enseignantes sont à temps partiel ou à temps incomplet (contre 29,8 % des hommes). Parmi les assistantes d'éducation, agents non titulaires, ce taux atteint 72,5 %. Mais il s'agit de la modalité de service la plus fréquente pour cette catégorie de personnel, quel que soit le sexe : 79,5 % des hommes assistants d'éducation sont à temps partiel ou incomplet.

POPULATION CONCERNÉE - Enseignants et non-enseignants du secteur public, enseignants du secteur privé sous contrat. France métropolitaine et DOM y compris Mayotte pour le secteur public, hors Mayotte pour le secteur privé sous contrat.

LES ENSEIGNANTS - Instituteurs et professeurs des écoles, directeurs d'école ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir du fichier de gestion (annuaire Gesup) pour les enseignants titulaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans les effectifs présentés, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants.

LES AUTRES PERSONNELS - Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation ou sont des personnels administratifs, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant dans les services départementaux de l'Éducation nationale et en rectorat et rémunérés le plus souvent sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

Les non-enseignants dans les établissements du supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie.

PLP, PEGC - Voir « Définitions » en 9.7.

ASS, ITRF, DIEO - Voir « Définitions » en 9.16.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Fichier de paye, janvier 2015.
- Annuaires EPP, Agora, Poppée-BIB et Poppée-ITRF (février 2015), Gesup (MENESR-DGRH, mai 2015).

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

1 Les enseignants du secteur public en 2014-2015

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignants dans le premier degré	330 496	273 072	82,6	41,1	44,3	41,6	13,8	3,3	12,0
<i>dont : professeurs des écoles</i>	323 242	267 911	82,9	41,0	44,3	41,6	13,8	3,2	12,0
<i>instituteurs</i>	5 589	3 890	69,6	47,9	47,3	47,7	13,5	4,1	10,6
<i>instituteurs suppléants</i>	238	168	70,6	32,8	34,5	33,3	13,7	5,7	11,3
Enseignants dans le second degré	387 030	225 380	58,2	43,0	44,4	43,6	13,6	5,3	10,1
<i>dont : professeurs de chaire supérieure</i>	2 099	716	34,1	52,9	53,5	53,3	0,1	0,2	0,2
<i>professeurs agrégés</i>	46 394	24 111	52,0	43,8	45,0	44,4	10,8	4,0	7,5
<i>professeurs certifiés et PEPS</i>	241 477	150 038	62,1	42,5	43,7	42,9	13,4	4,1	9,9
<i>professeurs de lycée professionnel</i>	57 597	28 531	49,5	45,5	46,3	45,9	8,7	2,9	5,8
<i>professeurs ens. général de collège</i>	2 213	1 240	56,0	58,2	58,3	58,3	18,0	9,0	14,1
Enseignants dans le supérieur (1)	70 755	26 931	38,1	46,2	48,3	47,5	n.d.	n.d.	n.d.
Total (2)	788 281	525 383	66,6	42,2	45,0	43,1	13,7	4,8	11,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Enseignants titulaires, y compris les professeurs certifiés et agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur. Sont exclus les enseignants non permanents.
2. Le temps partiel total est calculé sans prise en compte des enseignants dans le supérieur, pour lesquels l'information n'est pas disponible.

2 Les enseignants du secteur privé sous contrat en 2014-2015

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignants dans le premier degré	44 034	40 221	91,3	42,9	43,2	42,9	17,1	7,4	16,2
<i>dont : professeurs des écoles</i>	38 938	35 520	91,2	43,6	43,9	43,6	14,6	5,6	13,8
<i>instituteurs</i>	1 049	974	92,9	43,8	42,9	43,7	19,9	8,0	19,1
<i>instituteurs suppléants</i>	4 043	3 723	92,1	36,3	36,0	36,3	40,2	26,6	39,1
Enseignants dans le second degré	93 468	61 924	66,3	44,8	45,4	45,0	21,1	16,3	19,4
<i>dont : professeurs de chaire supérieure</i>	79	20	25,3	54,3	54,0	54,1	0,0	1,7	1,3
<i>professeurs agrégés</i>	3 487	1 726	49,5	47,4	48,4	47,9	9,5	6,0	7,7
<i>professeurs certifiés et PEPS</i>	57 183	39 098	68,4	45,8	46,7	46,1	15,7	10,9	14,2
<i>professeurs de lycée professionnel</i>	10 405	6 520	62,7	47,2	47,2	47,2	11,7	7,6	10,2
<i>professeurs ens. général de collège</i>	25	12	48,0	59,4	59,3	59,4	33,3	23,1	28,0
Total	137 502	102 145	74,3	44,0	45,2	44,3	19,5	15,3	18,4

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

3 Les personnels non enseignants du secteur public par type de personnel en 2014-2015

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Filière administrative	63 921	53 146	83,1	47,5	45,9	47,2	17,3	4,0	15,1
Catégorie A (attachés, etc.)	10 965	6 770	61,7	48,5	47,8	48,3	7,5	1,3	5,1
Catégorie B (secrétaires)	17 099	14 289	83,6	47,3	46,5	47,1	17,3	4,4	15,2
Catégorie C (adjoints)	30 101	27 528	91,5	48,3	45,5	48,1	18,8	5,7	17,7
Non-titulaires	5 756	4 559	79,2	41,8	38,2	41,0	22,9	8,9	20,0
Filière technique et de service (1)	558	223	40,0	52,3	51,0	51,5	8,5	0,9	3,9
Filière santé et sociale (1)	12 179	11 654	95,7	48,0	48,3	48,0	34,3	6,7	33,1
Total ASS (1)	77 867	66 155	85,0	47,5	46,1	47,3	20,9	4,3	18,4
Catégorie A (ingénieurs, assistants, etc.)	14 007	6 545	46,7	45,6	45,5	45,6	5,5	1,0	3,1
Catégorie B (techniciens, etc.)	11 668	6 109	52,4	46,2	45,5	45,8	6,6	1,3	4,1
Catégorie C (adjoints techniques, etc.)	22 047	13 585	61,6	46,8	46,9	46,9	12,0	2,0	8,2
Total ITRF (1)	47 722	26 239	55,0	46,4	46,1	46,2	9,1	1,5	5,7
Catégorie A (conservateurs, bibliothécaires, etc.)	1 453	1 026	70,6	44,7	44,3	44,6	6,4	1,6	5,0
Catégorie B (bibliothécaires adj., assistants, etc.)	1 387	1 063	76,6	43,4	46,6	44,2	9,7	4,6	8,5
Catégorie C (agents, adjoints techn., etc.)	1 770	1 100	62,1	46,0	46,5	46,2	9,2	3,1	6,9
Total bibliothèques (1)	4 610	3 189	69,2	44,7	45,8	45,1	8,5	3,0	6,8
Catégorie A (direction étab., CPE, etc.)	35 105	20 889	59,5	47,2	49,9	48,3	5,3	0,7	3,4
Non-titulaires (assistants éducation, etc.)	88 928	61 609	69,3	34,2	29,2	32,7	72,5	79,5	74,7
Total D1E0 (1)	124 033	82 498	66,5	37,5	36,3	37,1	55,5	52,5	54,5
Ensemble (1)	254 232	178 081	70,0	42,7	40,8	42,1	35,0	29,8	33,4

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Y compris non-titulaires.

DÉFINITIONS

EN 2014-2015, 930 200 enseignants exercent leur activité dans l'enseignement scolaire public et privé ou dans l'enseignement supérieur. Parmi eux, 374 100 sont professeurs des écoles, 271 500 professeurs certifiés, 57 300 professeurs agrégés et 68 600 professeurs de lycées professionnels (PLP). La grande majorité d'entre eux relèvent du secteur public d'enseignement : c'est le cas de 95,0 % des agrégés, 89,5 % des professeurs des écoles, 84,9 % des PLP et 81,1 % des certifiés.

Les pyramides des âges révèlent une accentuation de la féminisation des enseignants les plus jeunes : de 4 à 5 points de plus pour les professeurs des écoles de moins de 30 ans des deux secteurs (soit un taux de féminisation de 89,1 % et 95,0 %), comparés à leurs collègues quadragénaires (1). La même comparaison aboutit à une progression de la féminisation de 7 à 8 points pour les professeurs certifiés des deux secteurs et les professeurs agrégés du secteur public (soit 70,1 %, 78,6 % et 58,6 % de femmes chez les moins de 30 ans) (2) (3). La progression est encore plus forte pour les PLP des deux secteurs, mais elle est très liée à l'équilibre entre les domaines (production ou services) enseignés (4).

Les pyramides présentent également des déséquilibres dans le profil par âge des enseignants, avec une forte représentation des âges médians : dans le secteur public, 40 % des professeurs des écoles ont entre 35 et 45 ans (34,5 % dans le privé), 37,4 % des certifiés (33,1 % dans le privé) et 37,0 % des agrégés (28,8 % dans le privé). Chez les PLP, les classes d'âges les plus importantes se situent entre 40 et 45 ans, regroupant, dans les deux secteurs entre 23,6 % et 22,7 % de la population. Dans chaque secteur d'enseignement, le corps des professeurs des écoles est le plus jeune : dans le public, 10,7 % d'entre eux ont moins de 30 ans et 24,3 % ont 50 ans et plus. Parmi les certifiés du public, ces proportions sont de 9,7 % et 27,8 %, chez les agrégés de 6,4 % et 33,8 %. Les PLP sont les plus âgés dans le secteur public (3,6 % ont moins de moins de 30 ans, 36,6 % ont 50 ans et plus), tandis que dans le privé, ce sont les agrégés (respectivement 1,0 % et 50,6 %), où ce corps est uniquement accessible par concours interne. Les enseignants sont toujours plus jeunes dans le public que dans le privé, les femmes le sont plus que les hommes, quels que soient le secteur d'enseignement et le corps d'appartenance, à l'exception des PLP du privé où hommes et femmes ont le même âge moyen.

POPULATION CONCERNÉE - Les données présentées prennent en compte l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et fonctionnaires stagiaires) quel que soit leur lieu d'exercice, du premier degré de l'enseignement public ou privé jusqu'à l'enseignement supérieur public. Par exemple, des professeurs certifiés ou agrégés du secteur public qui exercent dans l'enseignement privé sont comptabilisés parmi les certifiés ou les agrégés du secteur public.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichier de paye, janvier 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

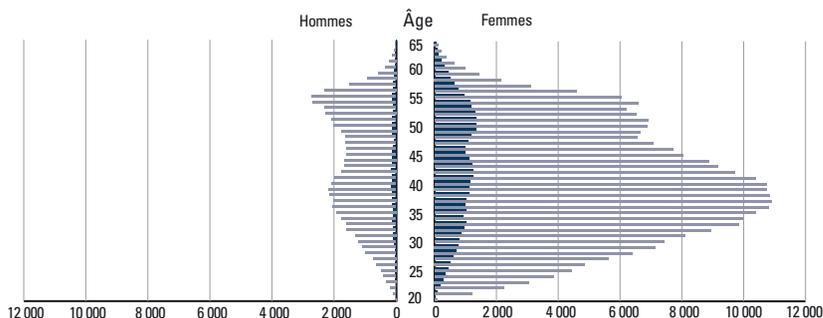
- *Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Les professeurs des écoles, janvier 2015.

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,4
Secteur privé : 44,2

Âge moyen femmes
Secteur public : 41,1
Secteur privé : 43,6

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 41,7
Secteur privé : 43,7



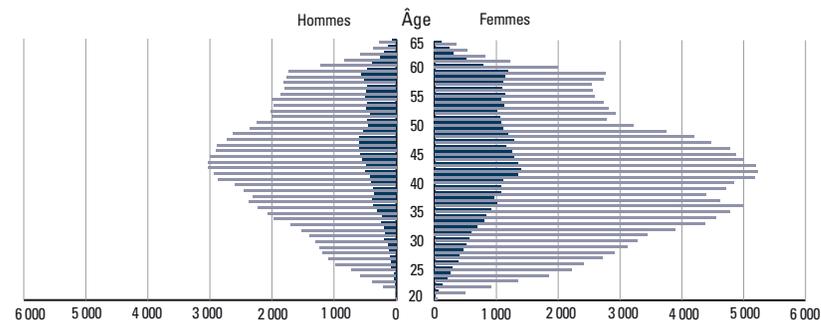
► Champ : Public : France métropolitaine + DOM ; Privé : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

2 Les professeurs certifiés, janvier 2015.

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,3
Secteur privé : 47,2

Âge moyen femmes
Secteur public : 42,6
Secteur privé : 45,9

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 43,2
Secteur privé : 46,3



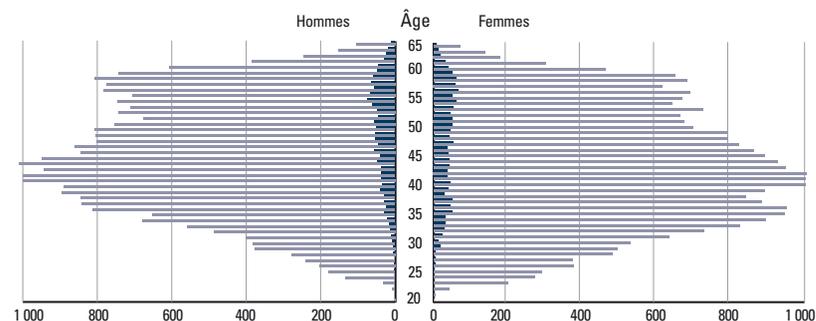
► Champ : Public : France métropolitaine + DOM ; Privé : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

3 Les professeurs agrégés, janvier 2015.

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,5
Secteur privé : 49,4

Âge moyen femmes
Secteur public : 44,0
Secteur privé : 48,1

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 44,7
Secteur privé : 48,7



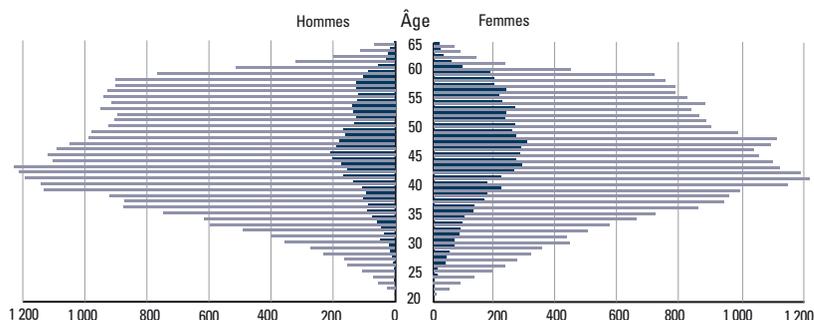
► Champ : Public : France métropolitaine + DOM ; Privé : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

4 Les professeurs de lycée professionnel, janvier 2015.

Âge moyen hommes
Secteur public : 46,4
Secteur privé : 47,2

Âge moyen femmes
Secteur public : 45,5
Secteur privé : 47,2

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 45,9
Secteur privé : 47,2



► Champ : Public : France métropolitaine + DOM ; Privé : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

DÉFINITIONS

EN 2014-2015, 330 500 enseignants effectuent leur service dans l'enseignement scolaire public du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM. Leurs effectifs, qui ont augmenté en 2013 en raison du recrutement des admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours enseignants de 2013-2014 (+ 2,3 % par rapport à 2012), se stabilisent en 2014 (- 0,1 % par rapport à 2013) (1). Les professeurs des écoles constituent l'essentiel des effectifs, la part des instituteurs étant très faible (respectivement 97,8 % et 1,8 %).

Trois enseignants sur quatre sont rémunérés au titre de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 7,6 % pour du remplacement. Le domaine de la scolarisation des élèves malades ou handicapés et celui relatif aux difficultés scolaires et à l'intégration des primo-arrivants concernent respectivement 3,4 % des enseignants, tandis que 6,4 % d'entre eux sont rémunérés à des titres divers, dont l'encadrement pédagogique (2). Dans cet ensemble, 13,5 % assurent des fonctions de direction et sont totalement ou partiellement déchargés de classe.

La grande majorité des enseignants sont des femmes (82,6 %). Leur part est cependant moins élevée parmi les directeurs d'école (74,8 %) ou les remplaçants (69,7 %).

L'âge moyen des enseignants est de 41,6 ans, mais il varie en fonction des activités exercées. Ceux rémunérés au titre de la formation des personnels enseignants sont en moyenne les plus jeunes (29,4 ans), tandis que le personnel qui exerce dans le domaine des difficultés scolaires et de l'intégration des primo-arrivants est nettement plus âgé (48,9 ans en moyenne).

Le travail à temps partiel ou incomplet concerne 12,0 % des enseignants.

POPULATION CONCERNÉE - Les personnels recensés ici sont les enseignants (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) rémunérés au titre du programme budgétaire « Enseignement scolaire public du premier degré », y compris les enseignants du Cned et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

Leur activité est présentée en fonction des actions du programme budgétaire 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » au titre desquelles les enseignants sont rémunérés (voir « Définitions » en 10.2).

DIRECTEURS D'ÉCOLES OU D'ÉTABLISSEMENTS - Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou partiellement déchargés de classe.

ADMISSIBLES CONTRACTUELS - Une session exceptionnelle des concours enseignants a été organisée en 2013-2014. Dans l'attente des épreuves d'admission organisées en juin 2014, les candidats admissibles ont pu bénéficier d'une première expérience de l'enseignement, tout en poursuivant leur parcours en master 2 pour ceux qui n'avaient pas encore obtenu ce diplôme. Leur temps de service était égal à un tiers de l'obligation réglementaire de service du corps auquel ils postulaient. Ils ont contribué à hauteur de 2,4 % à l'augmentation des effectifs enseignants du premier degré public en 2013-2014.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichiers de paye, janvier 2001 à janvier 2014.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

1 Évolution des effectifs d'instituteurs et de professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public



Affectation	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	316 495	320 577	322 357	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	323 449	330 784	330 496
Formation initiale (2)	15 949	17 376	15 544	15 271	11 483						
Total	332 444	337 953	337 901	337 010	334 928	330 868	322 761	325 441	323 449	330 784	330 496

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Changement de champ : au 31 janvier 2005, sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires, au 31 janvier 2011, sont inclus les 7 385 fonctionnaires stagiaires, directement affectés dans les écoles (voir « Définitions »).

Les admissibles contractuels au concours exceptionnel de 2013-2014 sont inclus dans les effectifs des personnels enseignants au titre de l'année 2013. Ils ne figuraient pas dans l'édition 2014 du RERS. Par ailleurs, les enseignants affectés au Cned sont comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

2. Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants stagiaires. Depuis 2011, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

2 Les fonctions des enseignants du premier degré public en 2014-2015



	Total		Part des femmes (%)	Âge moyen	Part du temps partiel (%)
	Effectifs	Répartition (%)			
Préélémentaire	84 992	25,7	92,4	43,3	14,4
Élémentaire	165 928	50,2	80,8	41,9	12,4
Remplacement	25 144	7,6	69,7	37,8	4,1
Scolarisation des élèves malades ou handicapés	11 095	3,4	77,5	42,3	6,9
Difficultés scolaires et intégration des primo-arrivants	11 339	3,4	79,7	48,9	6,3
Formation des personnels enseignants	11 007	3,3	82,3	29,4	1,9
Autres fonctions	20 991	6,4	77,2	39,7	18,9
Total	330 496	100,0	82,6	41,6	12,0
<i>dont directeurs d'école</i>	<i>44 584</i>	<i>13,5</i>	<i>74,8</i>	<i>45,5</i>	<i>4,5</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

DÉFINITIONS

LA RÉPARTITION des 330 500 enseignants du premier degré public (fonctionnaires stagiaires compris) sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée (1). Plus de la moitié des départements, principalement du Centre et du Sud-Ouest de la France, dispose de moins de 2 800 enseignants. La Lozère et la Creuse, avec respectivement 422 et 625 enseignants, sont les deux départements qui en comptent le moins. À l'opposé, 17 départements situés pour la plupart au Nord, en Île-de-France et à l'Est, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants. Parmi ces derniers, les départements du Nord et de la Seine-Saint-Denis, avec respectivement 13 200 et 10 500 agents, sont ceux qui en totalisent le plus.

Parmi les enseignants du premier degré public, 25,7 % effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 50,2 % dans celui de l'enseignement élémentaire et 24,1 % au titre des remplacements, des besoins éducatifs particuliers et des actions diverses. La répartition des enseignants entre ces niveaux de formation varie entre les départements. Dans 62 départements, le préélémentaire représente un quart et plus des effectifs enseignants. Leur part dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne demeure la plus élevée (30,1 % et 29,5 %). *A contrario*, pour 20 d'entre eux, moins d'un enseignant sur cinq est rémunéré au titre du préélémentaire. L'Aveyron et le Cantal sont les départements qui en comptent le moins (8,5 % et 3,6 %).

La part des enseignants de moins de 30 ans dans le premier degré public est de 10,9 %, celle des 50 ans et plus de 24,3 %. Le ratio entre ces deux tranches d'âges varie fortement entre départements (2). On compte 156 enseignants de 50 ans et plus pour 10 enseignants de moins de 30 ans dans l'Hérault, 10 à Mayotte. Dans près des trois quarts des départements, les enseignants âgés de 50 ans et plus sont au moins deux fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Ces départements sont plutôt situés dans les régions du Sud, de l'Est, du Centre de la France et en zone littorale. Les départements ultramarins, à l'exception de La Guyane et Mayotte, sont également concernés.

POPULATION CONCERNÉE - Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, y compris les enseignants du Cned et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

LE CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs.

L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes et par les seconds concours internes : jusqu'en 2009, ils étaient ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent). Les décrets du 28 juillet 2009 (J.O. du 29 juillet 2009) ont élevé les conditions d'inscription aux concours de recrutement des professeurs des écoles au master (bac + 5) avec cependant deux années de transition pour les sessions 2010 et 2011.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichiers de paye, janvier 2015.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

1 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2014-2015

Mise à jour Mars 2017

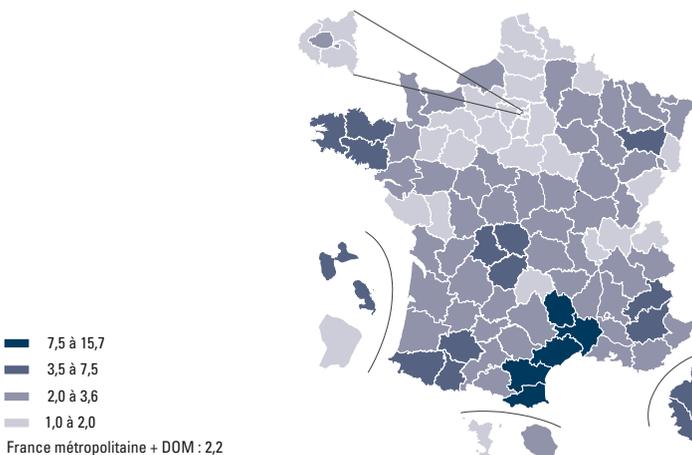
Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	221	493	201	915	Ardèche	193	923	284	1 400	Paris	2 319	3 447	2 205	7 971
Hautes-Alpes	170	420	203	793	Drôme	709	1 310	580	2 599	Charente	422	839	352	1 613
Bouches-du-Rh.	2 671	4 719	2 420	9 810	Isère	1 868	3 419	1 306	6 593	Charente-Marit.	744	1 479	653	2 876
Vaucluse	764	1 433	679	2 876	Savoie	566	1 090	514	2 170	Deux-Sèvres	405	908	366	1 679
Aix-Marseille	3 826	7 065	3 503	14 394	Haute-Savoie	1 061	2 066	794	3 921	Vienne	499	1 056	525	2 080
Aisne	772	1 548	650	2 970	Grenoble	4 397	8 808	3 478	16 683	Poitiers	2 070	4 282	1 896	8 248
Oise	1 268	2 359	1 087	4 714	Nord	3 751	6 285	3 171	13 207	Ardennes	404	785	451	1 640
Somme	399	1 787	708	2 894	Pas-de-Calais	2 237	3 929	1 919	8 085	Aube	449	803	387	1 639
Amiens	2 439	5 694	2 445	10 578	Lille	5 988	10 214	5 090	21 292	Marne	798	1 414	704	2 916
Doubs	834	1 494	669	2 997	Corrèze	284	571	272	1 127	Haute-Marne	259	499	285	1 043
Jura	291	719	323	1 333	Creuse	119	330	176	625	Reims	1 910	3 501	1 827	7 238
Haute-Saône	360	669	283	1 312	Aude	414	897	384	1 695	Côtes-d'Armor	222	1 489	570	2 281
Terr. de Belfort	171	316	252	739	Limoges	769	1 769	803	3 341	Finistère	769	1 641	704	3 114
Besançon	1 656	3 198	1 527	6 381	Ain	827	1 868	695	3 390	Ille-et-Vilaine	1 042	1 984	825	3 851
Dordogne	286	1 135	385	1 806	Loire	994	1 740	708	3 442	Morbihan	425	1 250	468	2 143
Gironde	1 969	3 545	1 647	7 161	Rhône	2 450	4 401	1 990	8 841	Rennes	2 458	6 364	2 567	11 389
Landes	271	1 194	362	1 827	Lyon	4 271	8 009	3 393	15 673	Eure	918	1 761	676	3 355
Lot-et-Garonne	405	775	340	1 520	Aude	414	897	384	1 695	Seine-Maritime	1 754	3 182	1 422	6 358
Pyrénées-Atl.	655	1 463	513	2 631	Gard	1 003	1 808	709	3 520	Rouen	2 672	4 943	2 098	9 713
Bordeaux	3 586	8 112	3 247	14 945	Hérault	1 384	2 496	1 085	4 965	Bas-Rhin	1 582	2 799	1 219	5 600
Calvados	554	2 052	711	3 317	Lozère	88	216	118	422	Haut-Rhin	1 117	1 826	906	3 849
Manche	542	1 074	583	2 199	Pyr.-Orientales	605	1 159	497	2 261	Strasbourg	2 699	4 625	2 125	9 449
Orne	350	647	308	1 305	Montpellier	3 494	6 576	2 793	12 863	Ariège	107	469	181	757
Caen	1 446	3 773	1 602	6 821	Meurthe-et-Mos.	1 014	1 830	862	3 706	Aveyron	96	786	250	1 132
Allier	303	999	319	1 621	Meuse	135	654	280	1 069	Haute-Garonne	1 750	3 155	1 325	6 230
Cantal	27	555	169	751	Moselle	1 505	2 848	1 018	5 371	Gers	241	469	166	876
Haute-Loire	100	632	221	953	Vosges	532	1 041	446	2 019	Lot	195	400	183	778
Puy-de-Dôme	589	1 722	645	2 956	Nancy-Metz	3 186	6 373	2 606	12 165	Hautes-Pyrénées	293	521	224	1 038
Clermont-Ferrand	1 019	3 908	1 354	6 281	Loire-Atlantique	1 409	2 631	1 328	5 368	Tarn	286	1 039	349	1 674
Corse-du-Sud	163	344	143	650	Maine-et-Loire	792	1 549	640	2 981	Tarn-et-Garonne	202	842	296	1 340
Haute-Corse	159	448	177	784	Mayenne	309	661	265	1 235	Toulouse	3 170	7 681	2 974	13 825
Corse	322	792	320	1 434	Sarthe	390	1 786	586	2 762	Yvelines	2 181	3 822	2 123	8 126
Seine-et-Marne	2 321	4 092	1 865	8 278	Vendée	514	917	481	1 912	Essonne	2 051	3 566	1 895	7 512
Seine-St-Denis	2 886	4 539	3 080	10 505	Nantes	3 414	7 544	3 300	14 258	Hauts-de-Seine	2 387	3 620	1 928	7 935
Val-de-Marne	2 135	3 356	1 754	7 245	Alpes-Maritimes	1 367	2 487	1 094	4 948	Val-d'Oise	2 166	3 676	1 726	7 568
Créteil	7 342	11 987	6 699	26 028	Var	1 377	2 488	948	4 813	Versailles	8 785	14 684	7 672	31 141
Côte-d'Or	714	1 307	664	2 685	Nice	2 744	4 975	2 042	9 761	France métro.	81 563	159 052	72 533	313 148
Nièvre	270	509	275	1 054	Cher	377	761	361	1 499	Guadeloupe	718	1 374	847	2 939
Saône-et-Loire	729	1 418	640	2 787	Eure-et-Loir	665	1 221	565	2 451	Guyane	586	1 280	746	2 612
Yonne	476	953	380	1 809	Indre	266	540	222	1 028	Martinique	472	1 301	778	2 551
Dijon	2 189	4 187	1 959	8 335	Indre-et-Loire	753	1 409	624	2 786	Mayotte (1)	525	1 602	625	2 752
					Loir-et-Cher	383	842	426	1 651	La Réunion	1 653	2 921	1 920	6 494
					Loiret	948	1 768	810	3 526	DOM	3 429	6 876	7 043	17 348
					Orléans-Tours	3 392	6 541	3 008	12 941	Total	84 992	165 928	79 576	330 496

1. Répartition par niveau des enseignants estimée à Mayotte.

Note : la catégorie « autres » regroupe les enseignants qui font des remplacements, qui sont inscrits dans les dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves ou qui exercent dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

2 Enseignants du premier degré public : ratio des « 50 ans et plus » / « moins de 30 ans » en 2014-2015

Mise à jour Mars 2017



DÉFINITIONS

EN 2014-2015, 44 000 enseignants exercent dans les classes sous contrat du premier degré des établissements privés en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte (1). Ils sont principalement professeurs des écoles (88,4 %) ; les instituteurs ne représentent que 2,4 % des effectifs alors que 9,2 % d'entre eux sont instituteurs suppléants. Après avoir augmenté en 2013 (+ 1,3 %) en raison du recrutement de contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants, les effectifs diminuent légèrement en 2014 (- 0,3 %).

Les enseignants sont inégalement répartis entre les départements (2). Plus d'un tiers des départements accueillent moins de 200 enseignants, la Creuse étant le département qui en compte le moins, pour des raisons démographiques et de très faible implantation du secteur privé. À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants. Le Nord est celui qui en totalise le plus (2 923), devant les départements de l'Ouest de la France comme la Loire-Atlantique (2 386), l'Ille-et-Vilaine (2 024) ou le Morbihan (1 803) où le secteur privé occupe une part importante : plus de 30 % des enseignants du premier degré en relèvent.

Parmi les enseignants du premier degré privé, 22,4 % effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 65,0 % dans celui de l'enseignement élémentaire et 12,6 % au titre des dispositifs particuliers de scolarisation et des remplacements. Les enseignements du préélémentaire et de l'élémentaire sont les plus représentés dans le département du Nord et dans ceux de l'Ouest littoral.

ÉCOLE SOUS CONTRAT - Une école est considérée sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

CONTRAT DE L'ENSEIGNANT, CONTRAT DE L'ÉTABLISSEMENT

Les maîtres exerçant dans les classes, possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat s'ils exercent dans un établissement sous contrat d'association ou d'un agrément s'il exerce dans un établissement sous contrat simple. L'enseignant maître contractuel bénéficie d'un contrat de droit public, le maître agréé relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État.

LES ENSEIGNANTS - Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont concernés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'école, quand ils sont chargés d'enseignement.

Les personnels sont rémunérés sur les actions LOLF du programme « Enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

ADMISSIBLES CONTRACTUELS - Une session exceptionnelle des concours enseignants a été organisée en 2013-2014. Dans l'attente des épreuves d'admission organisées en juin 2014, les candidats admissibles ont pu bénéficier d'une première expérience de l'enseignement, tout en poursuivant leur parcours en master 2 pour ceux qui n'avaient pas encore obtenu ce diplôme. Leur temps de service était égal à un tiers de l'obligation réglementaire de service du corps auquel ils postulaient. Leur apport aux effectifs enseignants du premier degré privé a été de 1,8 % en 2013.

ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION - Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichier de paye, janvier 2015.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

1 Évolution des effectifs enseignants dans le premier degré privé

Affectation	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Professeurs des écoles	19 975	35 933	39 310	39 375	39 572	38 956	38 275	38 043	(1) 38 913	38 938
Instituteurs	18 193	4 423	1 893	1 459	1 205	1 186	1 191	1 199	1 191	1 049
Instituteurs suppléants	4 033	2 826	5 176	5 306	4 706	4 235	4 358	4 348	4 065	4 047
Total	42 201	43 182	46 379	46 140	45 483	44 377	43 824	43 590	44 169	44 034

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Les admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours enseignants recrutés durant l'année 2013-2014 sont comptabilisés avec les professeurs des écoles. Ils n'étaient pas pris en compte dans l'édition 2014 du RERS.

2 Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé par académie et département en 2014-2015

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	27	7	42	Ardèche	41	333	61	435	Paris	399	1 099	140	1 638
Hautes-Alpes	13	36	8	57	Drôme	73	230	27	330	Charente	29	91	40	160
Bouches-du-Rhône	227	688	124	1 039	Isère	126	390	79	595	Charente-Marit.	29	132	39	200
Vaucluse	64	187	28	279	Savoie	40	113	41	194	Deux-Sèvres	78	255	34	367
Aix-Marseille	312	938	167	1 417	Haute-Savoie	85	327	114	526	Vienne	27	193	21	241
Aisne	57	154	30	241	Grenoble	365	1 393	322	2 080	Poitiers	163	671	134	968
Oise	55	165	48	268	Nord	805	1 763	355	2 923	Ardennes	23	67	12	102
Somme	108	259	32	399	Pas-de-Calais	272	600	87	959	Aube	26	74	16	116
Amiens	220	578	110	908	Haute-Vienne	22	51	14	87	Marne	74	195	56	325
Doubs	45	148	44	237	Corrèze	18	39	5	62	Haute-Marne	9	29	2	40
Jura	29	76	21	126	Creuse	3	8	1	12	Reims	132	365	86	583
Haute-Saône	10	41	23	74	Haute-Vienne	22	51	14	87	Côtes-d'Armor	6	802	63	871
Territ. de Belfort	12	41	21	74	Limoges	43	98	20	161	Finistère	390	1 058	168	1 616
Besançon	96	306	109	511	Ain	65	229	54	348	Ille-et-Vilaine	528	1 329	167	2 024
Dordogne	13	75	22	110	Loire	203	549	100	852	Morbihan	508	1 118	177	1 803
Gironde	127	399	117	643	Rhône	351	980	192	1 523	Rennes	1 432	4 307	575	6 314
Landes	3	112	24	139	Lyon	619	1 758	346	2 723	Eure	52	147	32	231
Lot-et-Garonne	30	99	20	149	Aude	25	74	8	107	Seine-Maritime	141	379	76	596
Pyrénées-Atlant.	115	535	92	742	Gard	112	235	67	414	Rouen	193	526	108	827
Bordeaux	288	1 220	275	1 783	Hérault	128	370	87	585	Bas-Rhin	35	179	94	308
Calvados	115	280	49	444	Lozère	42	107	17	166	Haut-Rhin	27	162	59	248
Manche	119	280	32	431	Pyr.-Orientales	30	123	48	201	Strasbourg	62	341	153	556
Orne	71	166	43	280	Montpellier	337	909	227	1 473	Ariège	3	38	12	53
Caen	305	726	124	1 155	Meurthe-et-Mos.	64	125	47	236	Aveyron	5	266	38	309
Allier	23	85	21	129	Meuse	.	56	12	68	Haute-Garonne	145	348	75	568
Cantal	19	51	8	78	Moselle	53	137	79	269	Gers	25	71	15	111
Haute-Loire	81	266	28	375	Vosges	24	80	18	122	Lot	9	45	25	79
Puy-de-Dôme	58	241	56	355	Nancy-Metz	141	398	156	695	Hautes-Pyrénées	35	79	23	137
Clermont-Ferrand	181	643	113	937	Loire-Atlantique	655	1 508	223	2 386	Tarn	53	182	53	288
Corse-du-Sud	7	18	1	26	Maine-et-Loire	448	1 095	170	1 713	Tarn-et-Garonne	23	113	13	149
Haute-Corse	3	13	3	19	Mayenne	135	381	52	568	Toulouse	298	1 142	254	1 694
Corse	10	31	4	45	Sarthe	5	405	60	470	Yvelines	143	447	88	678
Seine-et-Marne	76	220	56	352	Vendée	467	1 030	114	1 611	Essonne	79	231	76	386
Seine-St-Denis	63	307	75	445	Nantes	1 710	4 419	619	6 748	Hauts-de-Seine	175	519	89	783
Val-de-Marne	116	313	58	487	Alpes-Maritimes	104	254	31	389	Val-d'Oise	64	224	48	336
Créteil	255	840	189	1 284	Var	57	193	70	320	Versailles	461	1 421	301	2 183
Côte-d'Or	47	143	28	218	Nice	161	447	101	709	France métro.	9 640	28 026	5 371	43 037
Nièvre	14	31	8	53	Cher	17	56	26	99	Guadeloupe	51	153	40	244
Saône-et-Loire	53	125	16	194	Eure-et-Loir	45	139	41	225	Guyane	30	91	7	128
Yonne	30	76	19	125	Indre	14	41	9	64	Martinique	30	99	92	221
Dijon	144	375	71	590	Indre-et-Loire	58	198	81	337	La Réunion	96	276	32	404
					Loir-et-Cher	31	109	29	169	DOM (1)	207	619	171	997
					Loiret	71	169	39	279	Total	9 847	28 645	5 542	44 034
					Orléans-Tours	236	712	225	1 173					

1. Les données de Mayotte ne sont pas disponibles.

Note : la catégorie « Autres » regroupe les enseignants qui font des remplacements, qui sont inscrits dans les dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves ou qui exercent dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

DÉFINITIONS

En 2014-2015, 387 000 enseignants effectuent leur service dans l'enseignement scolaire public du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. La majorité d'entre eux (62,4 %) sont certifiés, 14,9 % sont professeurs de lycée professionnel (PLP) et 12,5 % sont agrégés ou professeurs de chaire supérieure. Les PEGC représentent 0,6 % des effectifs, les adjoints ou chargés d'enseignement 0,4 % (1).

Le nombre des enseignants est stable en 2014 (-0,1 %) après une augmentation de 1,5 % en 2013 en raison du recrutement des admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours enseignant (2). Ce recrutement ayant été limité à l'année 2013, la part des non-titulaires chute en 2014 (-19,0 % par rapport à 2013) tandis que celle des titulaires augmente de 1,6 %. La chute du nombre de PEGC, d'adjoints et de chargés d'enseignement s'explique par l'arrêt du recrutement de ces corps en 1986 et par l'intégration d'une partie des enseignants concernés au sein du corps des certifiés. Les effectifs de ces derniers augmentent (+2,2 % en 2014), de même que ceux des PLP (+1,3 %) et, dans une moindre mesure, que ceux des agrégés et professeurs de chaire supérieure (+0,6 %).

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants recensés ici sont les enseignants rémunérés sur crédit d'État exerçant leur fonction dans le second degré public. Voir « Définitions » en 9.1.

PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE - Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

AGRÉGÉS - Professeurs agrégés, chefs de travaux exerçant une activité d'enseignement.

CERTIFIÉS ET PEPS - Professeurs issus du corps des certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

PEGC - Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP - Professeurs de lycée professionnel.

ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT - Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT - Anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

NON-TITULAIRES - Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires et, en 2013-2014, admissibles contractuels.

ADMISSIBLES CONTRACTUELS - Une session exceptionnelle des concours enseignants a été organisée en 2013-2014. Dans l'attente des épreuves d'admission organisées en juin 2014, les candidats admissibles ont pu bénéficier d'une première expérience de l'enseignement, tout en poursuivant leur parcours en master 2 pour ceux qui n'avaient pas encore obtenu ce diplôme. Leur temps de service était égal à un tiers de l'obligation réglementaire de service du corps auquel ils postulaient. Leur apport aux effectifs enseignants du second degré public est de 1,8 % en 2013.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format.xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichiers de paye, janvier 2001 à janvier 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Évolution des effectifs enseignants dans le second degré public

Mise à jour
Mars 2017

	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014
Titulaires	395 360	403 612	389 222	377 603	369 928	368 760	359 836	361 535	356 871	355 423	361 042
Agrégés et chaires supérieures	46 936	50 861	50 437	49 696	49 211	49 122	48 444	48 548	48 295	48 189	48 493
Certifiés et PEPS	246 159	260 885	253 757	247 195	242 968	244 022	238 536	239 788	237 037	236 387	241 477
PLP	62 537	66 217	63 099	61 039	59 742	59 074	57 513	57 833	56 824	56 849	57 597
PEGC	23 944	13 247	9 683	7 663	6 144	4 883	3 943	3 948	3 268	2 649	2 213
Adjoints et chargés d'enseignement	6 017	3 358	2 842	2 534	2 309	2 084	1 864	1 880	1 745	1 568	1 445
Autres enseignants (1)	9 767	9 044	9 404	9 476	9 554	9 575	9 536	9 538	9 702	9 781	9 817
Non-titulaires	28 279	15 396	15 004	16 257	19 080	21 027	25 329	25 649	25 031	(2) 32 068	25 988
Ensemble	423 639	419 008	404 226	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	381 902	387 491	387 030

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

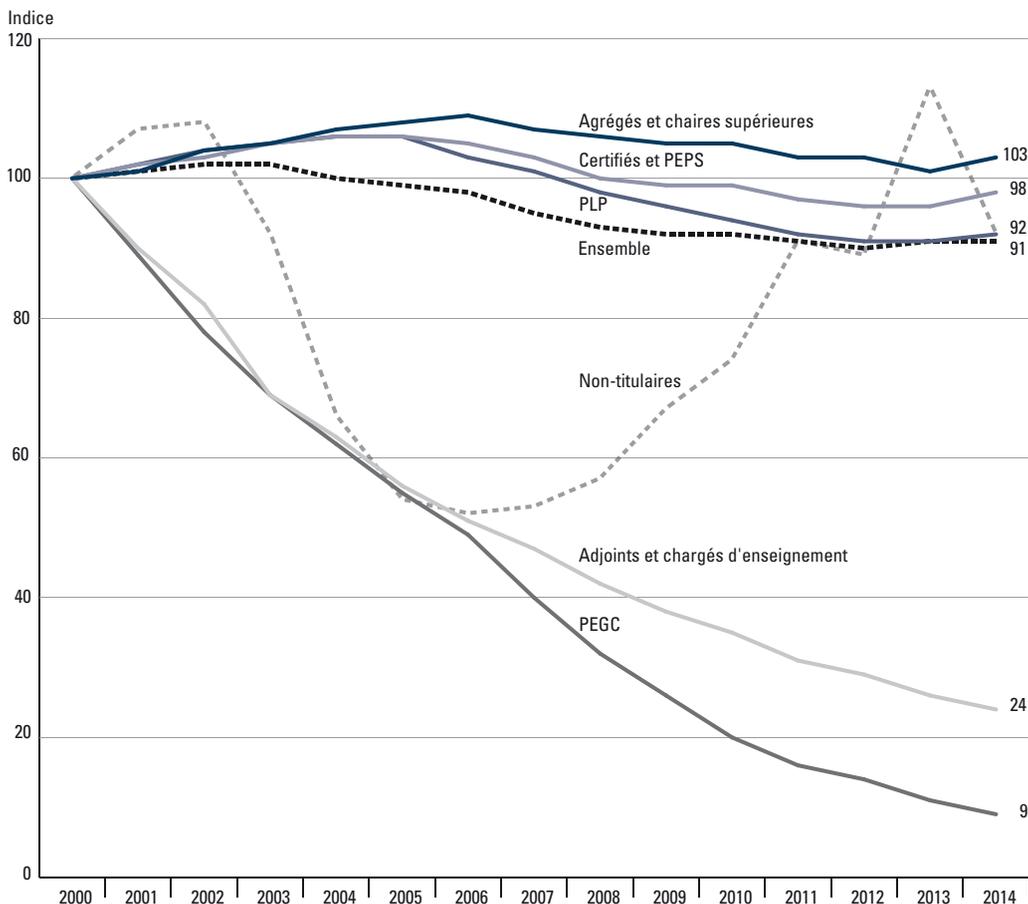
1. Les autres enseignants désignent essentiellement les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré public.

2. Parmi les non-titulaires sont recensés les admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours de 2013-2014.

Ils n'étaient pas comptabilisés dans les effectifs des enseignants dans l'édition 2014 du RERS.

2 Évolution du nombre d'enseignants du second degré public (Indice 100 en 2000) (1)

Mise à jour
Mars 2017



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. En 2011, les indices « hors » et « y compris » Mayotte sont les mêmes, à l'exception de celui des non-titulaires : 90 sans Mayotte, 91 y compris Mayotte.

DÉFINITIONS

EN 2014-2015, les 387 000 enseignants de l'enseignement scolaire public du second degré sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM (1). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent près du quart des effectifs : Versailles (8,7 %), Créteil (7,4 %) et Lille (6,4 %). Les académies du Sud de la France sont également caractérisées par des effectifs importants : Grenoble et Bordeaux (4,8 % chacune), Lyon, Toulouse et Aix-Marseille (4,3 % chacune). À l'opposé, les enseignants du second degré sont les moins nombreux en Corse, à Limoges et dans les académies d'outre-mer à l'exception de La Réunion.

Cette population enseignante est majoritairement féminine (58,2 %). La part des femmes dépasse 60 % dans les académies de Versailles, Toulouse, Grenoble, Martinique et Lyon. Elle n'est inférieure à celle des hommes qu'à Mayotte (37,8 %) et en Guyane (47,4 %).

Les personnels non titulaires représentent 6,7 % des effectifs enseignants du second degré public (2). Dans des académies situées à l'Est de la France (comme Besançon et Lyon), au Sud ou au Centre (Montpellier, Toulouse, Limoges), et sur le littoral normand (Rouen, Caen), leur part est inférieure à 5 %. Les académies d'Île-de-France, de Nantes, Bordeaux, Clermont-Ferrand et Nancy-Metz recourent plus fréquemment aux non-titulaires : ils représentent entre 7,0 % et 10,4 % des effectifs, ordres de grandeur qui se retrouvent également dans les académies de Guadeloupe et de Martinique. Cette part est nettement plus élevée à Mayotte et en Guyane, où elle atteint 26,8 % et 31,4 %.

Dans le second degré public, les enseignants de 50 ans ou plus sont trois fois plus nombreux que ceux de moins de 30 ans. Ce ratio de 3,2 varie substantiellement d'une académie à l'autre (3). Il est en dessous de cette moyenne dans les académies du Centre et du Nord de la métropole, en particulier dans les académies de la couronne parisienne, Créteil (1,1) et Versailles (1,5). Il est maximal dans l'académie de Montpellier (42,4) et est supérieur à 5 dans les académies de Bordeaux, Rennes, Paris, Limoges et de Corse où il atteint 22,5. Dans les DOM, la Guadeloupe et la Martinique se distinguent aussi par un ratio important entre les plus âgés et les plus jeunes (avoisinant 8,0), la Guyane et Mayotte se situant pour leur part dans la fourchette basse.

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants recensés ici sont les enseignants rémunérés sur crédit d'État exerçant leur fonction dans le second degré public.

NON-TITULAIRES - Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichiers de paye, janvier 2001 à janvier 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Les enseignants du second degré public par corps et par académie en 2014-2015

Mise à jour
Mars 2017

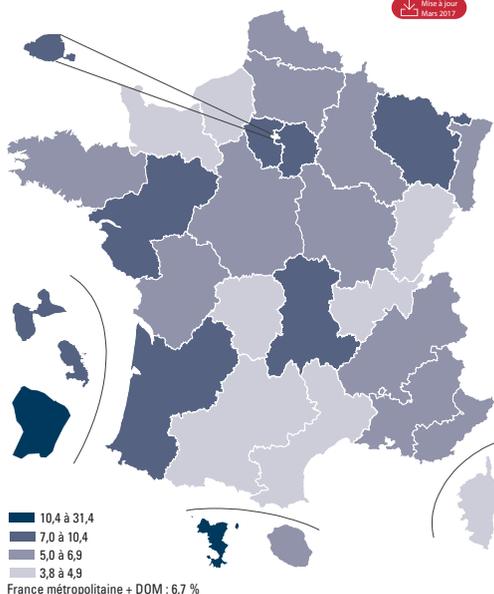
Académies	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC	Adjoints et chargés d'enseignement	Autres enseignants (1)	Non-titulaires	Total 2 nd degré	Part des femmes (%)
Aix-Marseille	2 225	10 499	2 477	64	70	350	1 056	16 741	59,5
Amiens	1 107	7 849	2 090	100	58	396	671	12 271	57,4
Besançon	836	4 760	1 147	46	25	188	336	7 338	57,7
Bordeaux	2 243	11 328	2 896	92	67	472	1 496	18 594	59,4
Caen	830	5 409	1 356	62	35	242	379	8 313	56,0
Clermont-Ferrand	817	4 619	1 119	46	20	207	541	7 369	58,2
Corse	147	1 247	266	7	18	46	70	1 801	58,4
Créteil	4 036	17 191	3 856	72	45	550	2 981	28 731	57,4
Dijon	1 122	6 317	1 307	69	35	246	572	9 668	57,6
Grenoble	2 510	12 114	2 409	87	80	434	1 105	18 739	60,5
Lille	2 280	15 551	4 469	182	127	823	1 288	24 720	55,3
Limoges	475	2 677	663	30	16	100	174	4 135	57,9
Lyon	2 680	10 404	2 356	81	51	435	805	16 812	60,1
Montpellier	1 770	9 801	2 197	172	94	349	565	14 948	57,5
Nancy-Metz	1 581	8 895	2 209	91	60	430	1 112	14 378	57,6
Nantes	1 795	10 455	2 387	75	66	450	1 146	16 374	56,3
Nice	1 565	7 831	1 574	39	53	257	753	12 072	59,6
Orléans-Tours	1 696	9 564	1 909	76	46	413	889	14 593	58,9
Paris	3 294	5 824	1 412	32	25	108	935	11 630	58,7
Poitiers	1 096	6 376	1 456	57	52	328	619	9 984	58,9
Reims	901	5 175	1 347	73	27	241	481	8 245	57,4
Rennes	1 643	9 259	2 047	85	61	377	945	14 417	57,7
Rouen	1 276	7 662	1 703	73	56	304	563	11 637	58,4
Strasbourg	1 670	7 221	1 774	92	49	317	620	11 743	58,9
Toulouse	2 156	10 743	2 621	69	70	372	721	16 752	61,7
Versailles	5 397	20 867	4 360	80	59	662	2 412	33 837	61,8
France métropolitaine	47 148	229 638	53 407	1 952	1 365	9 097	23 235	365 842	58,6
Guadeloupe	269	2 415	753	60	17	149	425	4 088	56,3
Guyane	110	1 139	457	1	14	161	861	2 743	47,4
Martinique	192	1 942	812	58	22	83	337	3 446	60,2
Mayotte	84	1 190	369	4	13	68	633	2 361	37,8
La Réunion	690	5 153	1 799	138	14	259	497	8 550	50,9
DOM	1 345	11 839	4 190	261	80	720	2 753	21 188	51,5
Total	48 493	241 477	57 597	2 213	1 445	9 817	25 988	387 030	58,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Les autres enseignants désignent essentiellement les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré public.

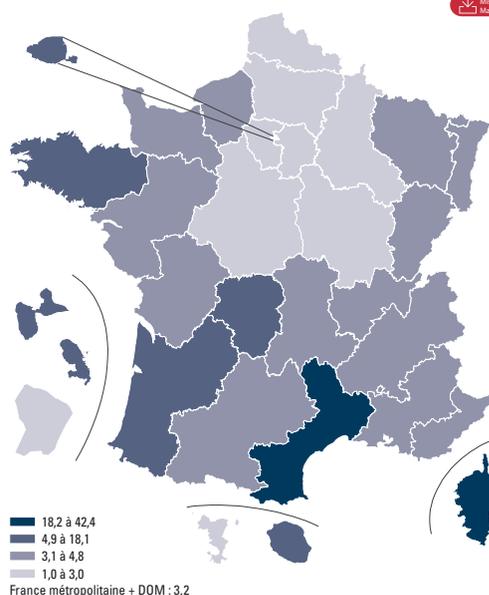
2 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2014-2015, en %.

Mise à jour
Mars 2017



3 Enseignants du second degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans en 2014-2015

Mise à jour
Mars 2017



DÉFINITIONS

EN 2014-2015, 93 500 enseignants effectuent leur service dans les établissements d'enseignement privé sous contrat du second degré en France métropolitaine et dans les DOM, hors Mayotte. La majorité d'entre eux (61,2 %) sont certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), 11,1 % sont professeurs de lycée professionnel (PLP). Les agrégés et professeurs de chaire supérieure sont peu nombreux (3,8 %), de même que les adjoints ou chargés d'enseignement (2,6 %) (1). Le nombre d'enseignants reste stable en 2014-2015 par rapport à 2013, année durant laquelle les effectifs ont légèrement augmenté (+ 0,7 %) en raison du recrutement des admissibles contractuels à la session exceptionnelle 2014 des concours enseignants. Ce recrutement ayant été limité à l'année 2013-2014, la part des enseignants rémunérés sur une échelle de non-titulaires diminue de 1,8 % en 2014-2015. Mais à l'exception de cette année, leur part a augmenté de façon continue ces dernières années pour s'établir à 20,8 % en 2014-2015. Celle des personnels rémunérés sur une échelle de titulaires augmente de 0,6 %.

Trois académies regroupent plus du quart des effectifs des enseignants du second degré privé : Nantes (10,8 %), Rennes (9,9 %) et Lille (8,5 %). Le nombre de certifiés et de PLP y est le plus important (2). La part des enseignants exerçant dans les académies de Versailles et de Lyon est forte également, mais dans une moindre mesure (6,8 % et 6,6 %). Ces deux académies, avec celles de Strasbourg et Paris dont les effectifs sont moins importants (4,9 %), sont celles qui comptent proportionnellement le plus de professeurs agrégés et de chaire supérieure parmi l'ensemble de leurs enseignants (plus de 5 %, jusqu'à 8,8 % à Paris).

Les femmes représentent 66,3 % de cette population enseignante. Leur part dépasse 70 % dans les académies de Versailles, Limoges et Toulouse. Elles sont moins présentes dans les départements d'outre-mer, comme la Guadeloupe (58,8 %), La Réunion (58,5 %) et la Guyane (58,4 %).

Les personnels rémunérés sur une échelle de non-titulaires représentent entre 12,9 % (Nantes) et 49,5 % (Guyane) des effectifs enseignants des académies. Dans huit d'entre elles, leur part est supérieure à 25 % : celles des DOM, excepté La Réunion, ainsi que Paris, Corse, Orléans-Tours, Versailles, Créteil (ces deux dernières académies dépassent les 30 %).

ÉTABLISSEMENT SOUS CONTRAT - Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

CONTRAT DE L'ENSEIGNANT, CONTRAT DE L'ÉTABLISSEMENT - Les maîtres exerçant dans les classes, possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

LES ENSEIGNANTS - Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont pris en compte les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel. Les personnels sont rémunérés sur les actions LOLF du programme « Enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION - Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichiers de paye, janvier 2001 à janvier 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Évolution des effectifs enseignants dans le second degré privé

Grade ou grade assimilé	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Échelle de titulaires	75 687	83 348	81 625	79 482	77 957	77 007	75 843	74 306	73 583	74 012
Agrégés et chaires supérieures	2 714	3 236	3 302	3 305	3 326	3 368	3 387	3 425	3 476	3 566
Certifiés et PEPS	40 012	54 814	56 495	56 848	57 183	57 124	56 601	56 247	56 316	57 183
PLP	8 461	9 979	10 076	10 120	10 170	10 240	10 209	10 280	10 336	10 405
Adjoints et chargés d'enseignement	18 802	12 582	10 117	8 063	6 357	5 552	5 056	3 824	2 999	2 433
PEGC	1 921	707	337	193	129	88	63	51	33	25
Autres enseignants (1)	3 777	2 030	1 298	953	792	635	527	479	423	400
Échelle de non-titulaires	20 247	15 348	15 436	16 039	17 014	17 255	17 355	18 420	(2)19 817	19 456
Ensemble	95 934	98 696	97 061	95 521	94 971	94 262	93 198	92 726	93 400	93 468

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

1. Les autres enseignants désignent essentiellement les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré privé.
2. Parmi les enseignants rémunérés sur une échelle de non-titulaire sont recensés les admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours de 2013-2014. Ils n'étaient pas comptabilisés dans les effectifs des enseignants dans l'édition 2014 du RERS.

2 Les enseignants du second degré privé par corps et par académie en 2014-2015

Académies	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Adjoints et chargés d'enseignement	PEGC et autres enseignants (1)	Non-titulaires	Total 2 nd degré	Part des non-titulaires (%)	Part des femmes (%)
Aix-Marseille	162	2 501	601	88	8	820	4 180	19,6	66,9
Amiens	41	1 297	197	83	5	532	2 155	24,7	68,1
Besançon	13	755	157	36	6	304	1 271	23,9	65,2
Bordeaux	119	2 532	527	69	29	590	3 866	15,3	67,7
Caen	66	1 417	349	65	9	442	2 348	18,8	65,0
Clermont-Ferrand	67	1 297	192	67	14	357	1 994	17,9	67,5
Corse	3	82	.	2	1	32	120	26,7	69,2
Créteil	90	2 042	247	112	8	1 241	3 740	33,2	66,0
Dijon	45	919	238	34	9	342	1 587	21,6	64,0
Grenoble	160	2 799	604	126	10	1 139	4 838	23,5	67,7
Lille	275	4 855	944	304	32	1 553	7 963	19,5	63,7
Limoges	11	298	29	26	3	101	468	21,6	70,7
Lyon	339	3 749	705	75	27	1 296	6 191	20,9	65,5
Montpellier	101	1 824	354	173	19	464	2 935	15,8	63,9
Nancy-Metz	62	1 466	413	91	6	592	2 630	22,5	65,1
Nantes	377	6 993	1 169	199	89	1 308	10 135	12,9	65,4
Nice	78	1 137	173	40	4	357	1 789	20,0	68,0
Orléans-Tours	75	1 450	293	41	17	761	2 637	28,9	67,1
Paris	404	2 614	220	116	15	1 222	4 591	26,6	67,3
Poitiers	41	1 074	236	28	9	379	1 767	21,4	66,2
Reims	32	877	250	37	7	387	1 590	24,4	65,3
Rennes	285	6 228	1 162	192	42	1 341	9 250	14,5	64,4
Rouen	54	1 228	338	58	8	477	2 163	22,1	67,5
Strasbourg	111	1 100	153	33	3	355	1 755	20,2	66,3
Toulouse	140	2 253	411	97	21	697	3 619	19,3	70,6
Versailles	372	3 563	261	167	20	1 929	6 312	30,6	70,8
France métropolitaine	3 523	56 350	10 223	2 359	421	19 018	91 894	20,7	66,4
Guadeloupe	8	201	87	23	2	116	437	26,5	58,8
Guyane	2	72	16	10	2	100	202	49,5	58,4
Martinique	4	214	39	30	1	115	403	28,5	64,8
La Réunion	29	346	40	11	2	104	532	19,5	58,5
DOM	43	833	182	74	7	435	1 574	27,6	60,2
Total	3 566	57 183	10 405	2 433	428	19 453	93 468	20,8	66,3

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

1. Les autres enseignants regroupent, outre les PEGC, les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré privé.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, en France métropolitaine et dans les DOM, dans le second degré public, 170 700 enseignants du second degré effectuent leur service principal « face à élèves » dans un collège, 138 900 dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 41 200 dans un lycée professionnel (LP) (1). Cette répartition est proche de celle du second degré privé : parmi les 90 900 enseignants, 44 100 sont affectés en collège, 35 800 en LEGT, 10 300 en LP et près de 600 dans des établissements composés uniquement de STS et/ou CPGE (2).

Dans le second degré public, 94,3 % des enseignants sont titulaires, 5,7 % non-titulaires (1). Le corps enseignant est essentiellement composé de certifiés (64,6 %), de PLP (15,2 %) et d'agrégés (13,1 %). Dans le privé, les certifiés sont également majoritaires (62,2 %), devant les PLP (11,6 %) ; en revanche, seuls 4,1 % des enseignants sont des agrégés tandis qu'un enseignant sur cinq (20,2 %) est non-titulaire (2).

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les collèges (respectivement 86,2 % et 74,7 % du corps enseignant) et les LEGT (55,1 % et 62,5 %). Dans les LEGT, ils forment, avec les agrégés, 81,4 % du corps enseignant dans le public et 70,6 % dans le privé.

Dans les LP du secteur public, 81,9 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP) contre seulement 61,8 % dans le secteur privé. C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (9,8 % dans le public et 28,6 % dans le privé).

Dans le second degré public, la proportion de femmes est plus faible que dans le privé (57,7 % contre 65,7 %) (1) (2). Dans les deux secteurs, elle est plus importante dans les collèges (respectivement 63,4 % et 68,8 %) que dans les LEGT et LP.

Au total, 8,6 % des enseignants titulaires travaillent à temps partiel dans le secteur public contre 8,0 % dans le secteur privé. Cette modalité de service est plus fréquente dans les collèges (10,3 % pour le public et 8,8 % pour le privé) que dans les LEGT et les LP (respectivement 7,4 % et 5,6 % pour le public, 7,3 % et 6,8 % pour le privé). Dans le public, c'est parmi les certifiés et les PEGC que le temps partiel est le plus répandu (respectivement 9,7 % et 15,6 % travaillent à temps partiel).

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), y compris post-bac et hors enseignement religieux. Sont également pris en compte les enseignants exerçant dans les établissements composés uniquement de STS et/ou CPGE. Ne sont pas compris les personnels de remplacement (titulaires ou non) et de documentation, les enseignants en EREA (1 800 environ dans le public) et les enseignants des corps du premier degré affectés notamment dans les Segpa (7 900 environ dans le public).

Les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ceux qui n'ont pas de service dans les deux mois qui suivent la rentrée scolaire ne sont pas comptabilisés.

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

Le calcul du nombre des non-titulaires inclut les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE, CERTIFIÉS ET ASSIMILÉS, PEGC, PLP, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT - Voir « Définitions » en 9.7.

NON-TITULAIRES - Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les vacataires ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

LEGT, LP, LPO - Voir « Définitions » en 2.3.

TEMPS PARTIEL - Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

SOURCES

MENESR-DEPP, Bases relais.

1 Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2015-2016 (1)

	Collège et Segpa		LP		LEGT		dont LPO		Total		Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Professeurs de chaire supérieure	—	—	—	—	2 100	1,5	178	0,3	2 100	0,6	35,0	ε
Agrégés	9 066	5,3	289	0,7	36 595	26,3	10 646	17,4	45 950	13,1	52,6	7,1
Certifiés et assimilés	147 073	86,2	3 027	7,3	76 488	55,1	29 071	47,6	226 588	64,6	61,4	9,7
Adjoints et chargés d'enseignement	763	0,4	123	0,3	294	0,2	128	0,2	1 180	0,3	46,1	8,7
PEGC	1 662	1,0	1	ε	5	ε	4	ε	1 668	0,5	57,0	15,6
PLP	2 507	1,5	33 746	81,9	17 014	12,2	16 900	27,7	53 267	15,2	50,0	5,5
Total titulaires	161 071	94,4	37 186	90,2	132 496	95,4	56 927	93,2	330 753	94,3	58,1	8,6
Maîtres auxiliaires	436	0,3	94	0,2	149	0,1	89	0,1	679	0,2	62,7	
Professeurs contractuels	9 194	5,4	3 928	9,5	6 280	4,5	4 067	6,7	19 402	5,5	50,9	
Total non-titulaires	9 630	5,6	4 022	9,8	6 429	4,6	4 156	6,8	20 081	5,7	51,3	
Ensemble	170 701	100,0	41 208	100,0	138 925	100,0	61 083	100,0	350 834	100,0	57,7	
Part des femmes (%)		63,4		49,8		53,2		50,1		57,7		
Part des titulaires à temps partiel (%)		10,3		5,6		7,4		6,8		8,6		

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

Lecture : 2 100 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 35,0 % sont des femmes.

En collège, 63,4 % des enseignants sont des femmes et 10,3 % des titulaires travaillent à temps partiel.

2 Répartition des enseignants du second degré privé devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2015-2016 (1)

	Collège et Segpa		LP		LEGT		dont LPO		Établissements composés uniquement de STS et/ou CPGE		Total		Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Professeurs de chaire supérieure	—	—	—	—	85	0,2	3	ε	20	3,5	105	0,1	25,7	ε
Agrégés	625	1,4	32	0,3	2 913	8,1	487	3,9	119	20,6	3 689	4,1	49,9	4,4
Certifiés et assimilés	32 958	74,7	786	7,6	22 416	62,5	5 596	44,7	337	58,4	56 497	62,2	67,9	8,4
Adjoints et chargés d'enseignement	1 018	2,3	172	1,7	411	1,1	164	1,3	7	1,2	1 608	1,8	65,8	11,4
PEGC	16	ε	—	—	—	—	—	—	—	—	16	ε	37,5	18,8
PLP	321	0,7	6 373	61,8	3 869	10,8	3 651	29,1	4	0,7	10 567	11,6	63,6	6,6
Total titulaires	34 938	79,2	7 363	71,4	29 694	82,8	9 901	79,0	487	84,4	72 482	79,8	66,2	8,0
Total non-titulaires	9 182	20,8	2 951	28,6	6 152	17,2	2 632	21,0	90	15,6	18 375	20,2	63,7	
Ensemble	44 120	100,0	10 314	100,0	35 846	100,0	12 533	100,0	577	100,0	90 857	100,0	65,7	
Part des femmes (%)		68,8		62,7		62,9		61,5		61,2		65,7		
Part des titulaires à temps partiel (%)		8,8		6,8		7,3		6,5		3,7		8,0		

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2015, en France métropolitaine et dans les DOM, la part des enseignants du second degré exerçant dans des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.) avoisine 80 % dans les deux secteurs d'enseignement. Pratiquement six sur dix enseignent en lettres, langues vivantes ou mathématiques. Dans le secteur public, la part des enseignants exerçant dans les domaines de la production est supérieure à celle des services : 13,6 % et 8,0 %. Dans le secteur privé, elles sont très proches : 10,4 % et 10,6 %.

La part des femmes est plus importante dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans les deux secteurs, les femmes sont majoritaires dans les disciplines générales (62,0 % dans le public et 68,3 % dans le privé), excepté la philosophie, l'éducation physique et sportive, ainsi que les mathématiques, la physique-chimie, les sciences économiques et sociales dans le secteur public. Les femmes sont encore davantage présentes dans les domaines des services (67,0 % dans le public et 75,8 % dans le privé). Dans les domaines de la production, elles sont minoritaires, excepté en « biotechnologie-santé-environnement-génie biologique », « biotechnologie-génie biologique et biochimie » et « métiers des arts appliqués ».

Pour le secteur public, en collège, ce sont les enseignants des groupes de disciplines « langues vivantes » et « lettres » qui sont les plus nombreux (respectivement 33 200 et 31 000 enseignants). En lycée général et technologique, ce sont les enseignants de langues vivantes (22 000), en lycée professionnel, ceux du groupe de discipline « lettres » (9 200).

Toujours dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines de la production (11,6 %), notamment en « génie civil et thermique » (autour de 20 %), et des services (10,1 %), l'« économie et gestion » ainsi que l'« informatique-télématique » mises à part. La proportion de non-titulaires est plus faible dans les disciplines générales (4,2 %), mais les disciplines d'éducation musicale et d'arts plastiques en accueillent sensiblement plus que la moyenne.

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 9.10.

GROUPE DE DISCIPLINES « LETTRES » - Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

GROUPE DE DISCIPLINES « MATHÉMATIQUES » - Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques, mathématiques-éducation musicale et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

GROUPE DE DISCIPLINES « BIOLOGIE-GÉOLOGIE » - Il comprend, outre les sciences de la vie et de la Terre, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

ENSEIGNEMENT NON SPÉCIALISÉ - Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

NON-TITULAIRES - Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires et vacataires. Ici, les enseignants vacataires ne sont pas pris en compte.

LP - Lycée professionnel.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique. Sont inclus les lycées polyvalents (LPO), qui, outre les formations générales et technologiques, dispensent des formations professionnelles.

SOURCES

MENESR-DEPP, Bases relais.

1 Répartition des enseignants du second degré devant élèves par groupe de disciplines en 2015-2016 (1)

	Secteur public							Secteur privé		
	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Poids de la discipline (%)	Total privé	Part des femmes (%)	Poids de la discipline (%)
Disciplines générales										
Philosophie	n.s.	8	3 840	3 852	39,1	5,4	1,1	1 094	44,7	1,2
Lettres	31 005	9 227	16 898	57 130	79,3	5,0	16,3	14 529	83,9	16,0
Langues	33 194	221	22 041	55 456	83,2	5,3	15,8	15 221	87,5	16,8
Histoire-géographie	17 902	14	10 322	28 238	50,5	2,6	8,0	7 443	58,5	8,2
Sciences économiques et sociales	n.s.	6	4 181	4 190	48,9	5,0	1,2	1 310	58,5	1,4
Mathématiques	23 327	4 662	17 272	45 261	44,7	5,0	12,9	11 538	58,3	12,7
Physique-chimie	7 883	33	12 588	20 504	42,9	1,9	5,8	5 065	51,1	5,6
Biologie-géologie	10 362	9	6 763	17 134	64,8	3,7	4,9	4 626	72,2	5,1
Éducation musicale	6 196	n.s.	207	6 404	56,3	7,3	1,8	1 658	60,8	1,8
Arts plastiques	6 141	n.s.	491	6 636	66,5	7,7	1,9	1 783	72,2	2,0
Éducation physique et sportive	20 840	2 491	6 720	30 051	43,8	1,3	8,6	7 332	38,6	8,1
Total disciplines générales	156 857	16 676	101 323	274 856	62,0	4,2	78,3	71 599	68,3	78,8
Domaines de la production										
Technologie	10 500	171	7 739	18 410	15,5	7,9	5,2	3 776	22,7	4,2
Sciences techniques industrielles			600	600	8,5		0,2	73	9,6	0,1
Encadrement des ateliers : industrie		n.s.	n.s.	7	n.s.		ε			
Génie industriel	533	2 377	1 073	3 983	26,4	17,2	1,1	394	27,9	0,4
Génie chimique		76	47	123	33,3	13,0	ε	25	40,0	ε
Génie civil	655	1 339	545	2 539	11,2	20,8	0,7	183	15,8	0,2
Génie thermique	119	614	339	1 072	3,9	19,3	0,3	178	6,2	0,2
Génie mécanique	83	3 188	1 942	5 213	3,9	8,4	1,5	804	8,2	0,9
Génie électrique	10	1 974	1 510	3 494	4,4	8,2	1,0	816	4,5	0,9
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 098	2 884	1 538	5 520	86,3	15,7	1,6	1 447	89,3	1,6
Métiers des arts appliqués		1 633	1 882	3 515	65,1	17,5	1,0	980	62,2	1,1
Biotech.-génie biologique et biochimie	256	50	1 482	1 788	66,0	12,6	0,5	412	74,8	0,5
Hôtellerie : techniques culinaires	58	739	755	1 552	14,5	15,8	0,4	383	12,0	0,4
Total domaines de la production	13 312	15 048	19 456	47 816	27,5	11,6	13,6	9 471	35,7	10,4
Domaines des services										
Informatique, télématique			120	120	8,3	4,2	ε	24	25,0	ε
Industries graphiques	n.s.	111	122	234	35,9	29,5	0,1	30	36,7	ε
Autres activités : conduite, navigation		492	177	669	7,9	20,5	0,2	89	11,2	0,1
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	27	290	197	514	38,5	37,7	0,1	123	46,3	0,1
EFS-Employé technique des collectivités (2)	64	7	n.s.	75	90,7	21,3	ε	63	90,5	0,1
Paramédical et social, soins personnels		1 616	1 947	3 563	90,7	15,7	1,0	1 995	93,5	2,2
Économie et gestion	249	6 308	14 703	21 260	67,6	7,6	6,1	6 891	73,6	7,6
Hôtellerie : services, tourisme	24	605	829	1 458	47,6	14,1	0,4	387	50,4	0,4
Total domaines des services	365	9 429	18 099	27 893	67,0	10,1	8,0	9 602	75,8	10,6
Enseignement non spécialisé	167	55	47	269	74,0	43,5	0,1	185	89,2	0,2
Ensemble	170 701	41 208	138 925	350 834	57,7	5,7	100,0	90 857	65,7	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public.

1. Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.
2. EFS : économie familiale et sociale.

DÉFINITIONS

En 2015-2016, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel) est de 18,3 heures, dont 17,3 heures d'enseignement par semaine (1). Parmi les titulaires, il varie de 16,1 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure à 20,3 heures pour les adjoints et chargés d'enseignement, les premiers effectuant le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne). Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant présente les mêmes volumes horaires que dans le secteur public (2). Parmi les enseignants rémunérés sur une échelle de titulaires, il varie de 16,4 heures pour les professeurs agrégés (avec les professeurs de chaire supérieure) à 19,4 heures pour les PLP. Ce sont également les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,6).

Le service décrit ici ne prend pas en compte l'ensemble du travail des enseignants puisque ne sont pas comptabilisées les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc.

Près de deux enseignants sur trois effectuent au moins une heure supplémentaire (3). Cette proportion inclut les enseignants à temps partiel, non éligibles à en effectuer. La part des enseignants faisant des heures supplémentaires est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public que dans le secteur privé (respectivement 71,7 % contre 62,4 % des femmes et 68,3 % contre 62,4 % des femmes). Elle diffère également selon l'âge. Dans le public, 70,8 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre seulement 49,3 % des moins de 30 ans. Dans le privé, la différence est moins marquée : 68,0 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre 57,1 % des moins de 30 ans. Dans les deux secteurs, c'est parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure que la proportion est la plus élevée (huit enseignants sur dix) ; parmi les professeurs de lycée professionnel et les professeurs certifiés, elle avoisine les deux tiers. La part d'enseignants éligibles aux heures supplémentaires (ceux qui ne sont pas à temps partiel) et qui en effectuent est proche de trois enseignants sur quatre dans le public, deux sur trois dans le privé.

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 9.10.

SERVICE TOTAL DES ENSEIGNANTS - Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en deux parties :
- des heures d'enseignement. Les professeurs ayant un service en REP+, en STS, en première ou en terminale générale ou technologique (sauf EPS) bénéficient de pondérations horaires (décrets du 20 août 2014), ainsi que les professeurs assurant une partie de leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).
- des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (heures d'associations sportives, etc.) et des réductions de service (exercice dans deux établissements de deux communes différentes, etc.). À noter que les décrets du 27 avril 2015 ont transformé un certain nombre de décharges, qui prévalaient les années passées, en indemnités.

HEURES D'ENSEIGNEMENT - Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES - Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA. En excluant ces derniers des calculs, la proportion des enseignants effectuant au moins une HSA est donc plus élevée. Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

PEGC - Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP - Professeurs de lycée professionnel.

SOURCES

MENESR-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.33 ; 13.08.

- « Enseigner en collège et lycée en 2008 », *Les dossiers évaluations et statistiques*, n° 194, octobre 2009.

1 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2015-2016

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	48 050	14,7	0,5	0,9	16,1	2,2
Certifiés et assimilés	226 588	17,6	0,7	0,5	18,8	1,3
Adjoints et chargés d'enseignement	1 180	17,3	3,0	0,1	20,3	0,8
PEGC	1 668	17,7	0,3	0,1	18,1	0,8
PLP	53 267	18,7	0,3	0,1	19,1	1,6
Total titulaires	330 753	17,3	0,6	0,5	18,4	1,5
Non-titulaires (3)	20 081	16,0	0,2	0,3	16,5	0,8
Ensemble (4)	350 834	17,3	0,6	0,5	18,3	1,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
2. Y compris les pondérations.
3. Ne sont pas comptabilisés les vacataires.
4. Y compris les temps partiels.

Legende : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,1 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 0,5 heure dans une autre activité et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé en 2015-2016

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	3 794	14,3	1,1	0,9	16,4	2,6
Certifiés et assimilés	56 497	17,6	0,9	0,6	19,1	1,5
Adjoints et chargés d'enseignement	1 608	16,5	1,9	0,3	18,7	1,2
PEGC	16	16,8	1,0	-	17,8	0,5
PLP	10 567	18,5	0,8	0,1	19,4	1,8
Total titulaires	72 482	17,5	0,9	0,5	19,0	1,6
Non-titulaires	18 375	15,7	0,2	0,3	16,2	1,4
Ensemble (3)	90 857	17,2	0,8	0,5	18,4	1,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
2. Y compris les pondérations.
3. Y compris les temps partiels.

3 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2015-2016

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)			
		parmi l'ensemble des enseignants		parmi les enseignants qui ne sont pas à temps partiel (2)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Hommes	71,7	68,3	74,3	70,3
	Femmes	62,4	62,4	70,7	68,3
Âge	Moins de 30 ans	49,3	57,1	50,2	57,7
	De 30 à 39 ans	66,0	65,4	73,1	69,2
	De 40 à 49 ans	70,8	68,0	77,2	72,1
	50 ans ou plus	66,9	62,0	73,2	68,2
Corps	Agrégés et chaires supérieures	80,3	83,0	86,1	86,7
	Certifiés et assimilés	65,5	66,7	72,6	72,9
	Adjoints et chargés d'enseignement	48,4	51,5	53,0	58,1
	PEGC	49,5	18,8	58,7	23,1
	PLP	67,6	67,2	71,5	72,0
	Total titulaires et stagiaires	67,9	67,3	74,3	73,2
Non-titulaires (1)	41,9	53,1	42,2	53,7	
Ensemble		66,4	64,4	72,3	69,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public.**

1. Ne sont pas comptabilisés les vacataires.
2. La réglementation interdit aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.

DÉFINITIONS

LES INDICATEURS « heures/élève » (H/E) et « élèves/structure » (E/S) sont utilisés pour mesurer les conditions d'encadrement dans le second degré. Ils interviennent dans l'attribution de l'enveloppe d'heures aux établissements.

Dans le secteur public, à la rentrée 2015, le « H/E » (ratio global d'heures d'enseignement par élève) est de 1,36 heure toutes formations confondues (1). Il est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.), comme c'est le cas en lycée professionnel (2,12 heures) et en Segpa (2,35 heures) ; c'est au collège qu'il est le plus faible (1,18 heure), tandis qu'il s'établit à 1,29 heure en lycée pré-baccalauréat et 1,58 heure en lycée post-baccalauréat.

Dans le secteur privé (hors Mayotte), le H/E est globalement plus faible (1,30 heure toutes formations confondues) que dans le public, sauf en Segpa et en lycée pré-baccalauréat.

Dans le public, ce ratio diffère entre les académies : il s'échelonne entre 1,19 heure par élève à Mayotte et 1,53 heure par élève en Martinique. Les écarts sont réduits au collège, le H/E variant de 1,01 à Mayotte à 1,28 en Martinique, ainsi qu'en lycée pré-baccalauréat (de 1,22 à Mayotte à 1,50 en Guyane). Ils sont légèrement plus importants en lycée professionnel, les valeurs allant de 1,89 à Mayotte à 2,51 en Corse, et surtout en lycée post-baccalauréat (de 1,34 à Paris à 2,45 en Corse).

L'indicateur du nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Toutes formations confondues, il s'élève à 21,9 élèves dans le public contre 23,4 élèves dans le privé (1). Il est plus faible dans le secteur public que dans le privé au collège (23,6 contre 25,5), au lycée professionnel (15,9 et 17,1) et en lycée post-baccalauréat (21,2 et 22,1). C'est l'inverse en Segpa (12,4 et 11,5), tandis que le E/S s'élève à 24,3 élèves au lycée pré-baccalauréat dans les deux secteurs. Le E/S varie également selon les académies, ses valeurs allant de 19,8 en Guyane à 24,3 dans l'académie de Mayotte.

Depuis la rentrée 2012, les deux indicateurs restent globalement stables dans le secteur public, alors que le E/S avait augmenté et le H/E diminué entre 2007 et 2011 (2) (3).

HEURES D'ENSEIGNEMENT PAR ÉLÈVE (H/E) - Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (aussi appelées classes dans le langage courant).

E/S - Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

LES TYPES D'ÉTABLISSEMENTS - Les types d'établissements évoqués ici correspondent à un concept de formation (formation « de type collège », « de type lycée professionnel », etc.) :

- Collège : 6^e à 3^e.
- Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) : 6^e Segpa à 3^e Segpa.
- Lycée professionnel : préparations à un diplôme professionnel du secondaire, de type CAP, baccalauréat professionnel, etc.
- Lycée pré-bac : préparations aux baccalauréats généraux et technologiques.
- Lycée post-bac : classes préparatoires aux grandes écoles et sections de technicien supérieur.

SOURCES

MENESR-DEPP, Bases relais.

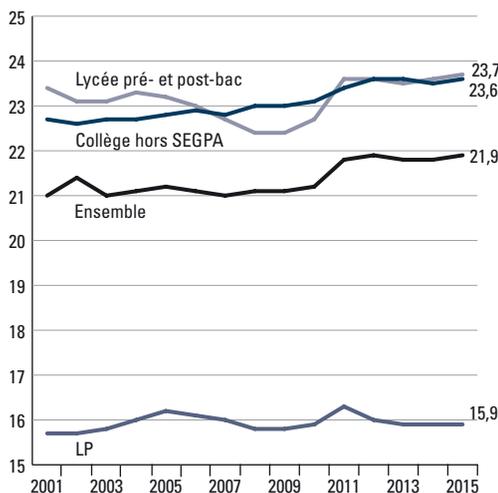
POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.38 ; 12.27.

1 Indicateurs « heures/élèves » et « élèves/structure » dans le second degré en 2015-2016

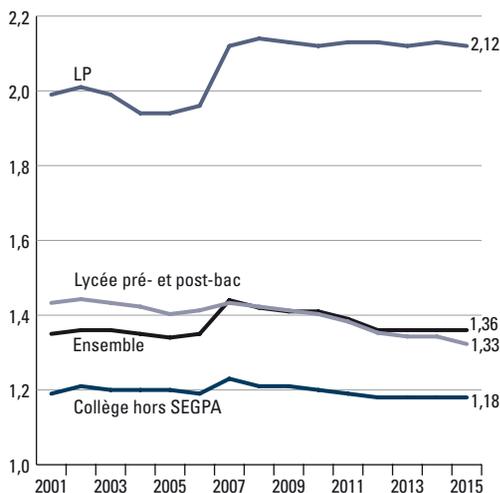
	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,18	23,3	2,33	12,5	2,20	15,1	1,32	22,9	1,61	21,3	1,37	21,3
Amiens	1,22	23,0	2,33	12,4	2,04	16,9	1,27	25,0	1,72	19,1	1,39	21,6
Besançon	1,20	23,3	2,27	12,8	2,14	15,9	1,29	24,0	1,66	18,5	1,37	21,5
Bordeaux	1,16	24,3	2,30	12,1	2,18	15,7	1,26	24,8	1,56	22,0	1,34	22,4
Caen	1,20	23,4	2,39	12,2	2,30	16,2	1,27	24,6	1,63	19,9	1,38	21,8
Clermont-Ferrand	1,20	23,3	2,30	12,7	2,10	16,7	1,30	23,8	1,69	18,9	1,38	21,6
Corse	1,26	22,9	2,20	13,9	2,51	14,0	1,42	21,3	2,45	14,6	1,50	20,2
Créteil	1,19	23,4	2,34	12,7	2,05	15,8	1,33	23,7	1,59	21,0	1,37	21,7
Dijon	1,19	23,1	2,32	12,5	2,28	14,5	1,29	24,6	1,65	19,8	1,38	21,5
Grenoble	1,15	23,8	2,42	12,0	2,10	15,2	1,27	24,1	1,61	20,6	1,32	22,0
Lille	1,23	22,7	2,37	12,6	2,01	16,6	1,36	23,4	1,54	21,4	1,42	21,0
Limoges	1,19	23,7	2,23	13,1	2,24	15,7	1,30	24,0	1,68	19,2	1,38	21,7
Lyon	1,17	23,7	2,29	12,5	2,17	14,9	1,28	24,2	1,49	21,9	1,33	22,0
Montpellier	1,16	24,3	2,22	13,3	2,08	16,6	1,27	24,6	1,56	21,8	1,33	22,6
Nancy-Metz	1,21	23,4	2,52	11,6	2,14	15,9	1,28	24,5	1,60	20,0	1,38	21,7
Nantes	1,16	24,2	2,29	12,9	2,20	16,3	1,27	25,2	1,64	21,7	1,34	22,5
Nice	1,16	23,6	2,32	11,3	2,05	16,6	1,27	23,9	1,59	21,5	1,32	22,1
Orléans-Tours	1,17	23,2	2,30	11,9	2,03	16,6	1,29	24,6	1,61	20,0	1,33	22,0
Paris	1,19	23,9	2,54	10,9	2,17	15,1	1,27	25,1	1,34	26,0	1,35	23,0
Poitiers	1,19	23,4	2,38	12,5	2,16	15,4	1,26	25,2	1,68	19,5	1,36	21,9
Reims	1,21	23,2	2,48	12,3	2,16	15,6	1,27	24,1	1,63	20,1	1,40	21,3
Rennes	1,15	23,9	2,51	12,5	2,16	15,9	1,25	25,1	1,54	21,5	1,33	22,3
Rouen	1,20	23,1	2,30	12,5	2,05	15,7	1,29	24,1	1,66	20,2	1,36	21,6
Strasbourg	1,17	23,6	2,31	11,7	2,09	15,3	1,28	24,0	1,59	20,8	1,35	21,6
Toulouse	1,16	24,2	2,49	11,3	2,10	16,1	1,26	25,0	1,61	20,5	1,33	22,4
Versailles	1,14	24,6	2,35	12,1	2,13	15,5	1,24	24,6	1,53	22,4	1,31	22,6
France métropolitaine	1,18	23,6	2,35	12,3	2,12	15,8	1,28	24,3	1,57	21,3	1,35	21,9
Guadeloupe	1,26	23,4	2,53	12,7	2,19	17,0	1,48	22,2	1,75	20,0	1,50	21,1
Guyane	1,24	21,7	2,21	14,0	2,12	16,8	1,50	21,0	1,93	16,7	1,49	19,8
Martinique	1,28	22,7	2,59	11,8	2,24	16,2	1,43	22,7	1,76	19,1	1,53	20,5
Mayotte	1,01	26,6	2,00	13,7	1,89	18,5	1,22	25,9	1,75	18,3	1,19	24,3
La Réunion	1,21	23,2	2,19	14,4	2,22	16,0	1,35	23,3	1,74	19,6	1,44	21,1
DOM	1,19	23,5	2,27	13,5	2,16	16,6	1,38	23,1	1,76	19,3	1,43	21,2
Public, France métro + DOM y compris Mayotte	1,18	23,6	2,35	12,4	2,12	15,9	1,29	24,3	1,58	21,2	1,36	21,9
Public, France métro. + DOM hors Mayotte	1,18	23,6	2,35	12,4	2,12	15,9	1,29	24,2	1,58	21,2	1,36	21,9
Privé, France métro. + DOM hors Mayotte	1,11	25,5	2,61	11,5	2,06	17,1	1,34	24,3	1,52	22,1	1,30	23,4

2 Évolution du E/S depuis la rentrée 2001



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public.

3 Évolution du H/E depuis la rentrée 2001



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public.

DÉFINITIONS

ENTRE FÉVRIER 2015 ET FÉVRIER 2016, 3 600 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département d'affectation et 7 700 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité de 1,2 % dans le premier degré et de 2,4 % dans le second degré(1).

Si l'on inclut en outre les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux s'élèvent respectivement à 18,3 % et 11,6 %. Près de la moitié d'entre eux concernent des néo-titulaires, dont la plupart changent d'établissement entre leur stage et leur première affectation en tant que titulaires : 95,4 % dans le premier degré et 85,3 % dans le second. Les néo-titulaires du second degré sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (40,9 %). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 1,2 % des cas.

Plus d'un enseignant titulaire sur deux âgé de moins de 30 ans a changé d'affectation à la rentrée 2015 dans le premier degré, près de quatre sur dix dans le second degré. En comparaison, la mobilité concerne moins d'un enseignant sur dix âgé de plus de 50 ans dans le premier degré, encore moins dans le second.

Dans le premier degré, les taux de mobilité interdépartementale reflètent peu les écarts d'attractivité des zones géographiques, les départements devant veiller à équilibrer entrées et sorties. Le taux de migration nette est compris entre - 1 % et + 1 % dans la plupart d'entre eux. Les départements déficitaires en enseignants titulaires sont ceux du Nord-Est, du Centre et de l'Île de France, jusqu'à - 2,5 % en Seine-Saint-Denis (2).

La mobilité interacadémique dans le second degré est beaucoup plus importante à la rentrée 2015 que les années passées. L'augmentation du nombre de postes a permis à davantage d'enseignants exerçant dans les académies peu attractives d'obtenir une mutation dans une académie attractive, tout en les remplaçant par un grand nombre de néo-titulaires.

Les académies de l'Ouest et du Sud de la France enregistrent des taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré supérieurs à 1 %, quand Amiens et la région parisienne (hors Paris) enregistrent des taux négatifs (3). Dans les académies de Créteil et Versailles, ce taux descend respectivement à - 7,5 % et - 4,9 %. 85 % des néo-titulaires sont affectés dans une académie enregistrant un taux de migration nette des titulaires négatif, alors que seulement 39 % des enseignants titulaires y exercent.

POPULATION CONCERNÉE - Les personnels recensés ici, entre le 1^{er} février 2015 et le 1^{er} février 2016, sont les enseignants titulaires du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du premier degré et les enseignants titulaires du second degré (agrégés et chaires supérieures, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, chargés d'enseignement) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du second degré. Les flux de néo-titulaires, ex-stagiaires, sont pris en compte séparément. Ne sont comptabilisés dans les mouvements que ceux des agents ayant une affectation (provisoire ou définitive, en établissement ou en tant que remplaçant) en février 2015 et/ou en février 2016, ce qui revient à exclure les retours de congé parental, de disponibilité et de détachement, ainsi que les mouvements des agents enseignant dans les COM, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger. Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH (qui notamment exclut les néo-titulaires et observe les mouvements à la rentrée).

TAUX DE MOBILITÉ - Nombre de mouvements annuels entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

TAUX DE MIGRATION NETTE - Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2015 et/ou en février 2016, ni ceux des néo-titulaires.

PEGC, PLP - Voir « Définitions » en 9.7.

SOURCES

MENESR-DEPP, Annuaire Agape, EPP, février 2015 et février 2016.

1 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge, en %.

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale		Mobilité interdépartementale	Ensemble	Titulaires d'un poste en établissement	Mobilité interacadémique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste en établissement					
Néo-titulaires	95,4	–	1,2	85,3	–	40,9	90,1
Moins de 30 ans (1)	54,0	10,1	3,0	38,7	12,7	11,9	46,9
30-39 ans (1)	24,2	8,9	1,7	17,2	7,9	3,8	21,0
40-49 ans (1)	13,6	6,9	0,8	8,8	4,5	1,4	11,1
50 ans et plus (1)	9,6	5,5	0,7	6,5	3,0	1,0	7,8
Total hors néo-titulaires	18,3	7,1	1,2	11,6	5,1	2,4	14,8
Ensemble	21,8	7,1	1,2	15,0	5,1	4,2	18,2

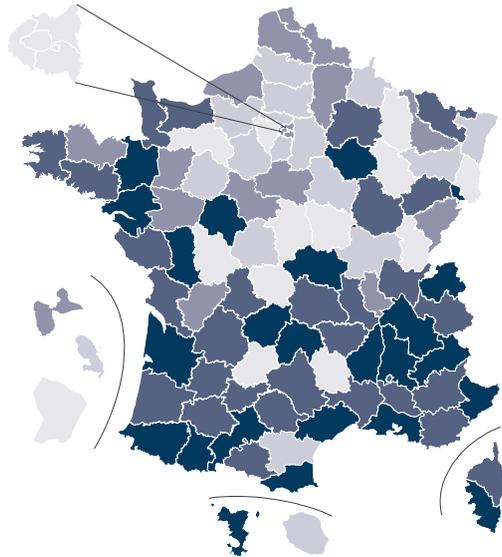
► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Hors néo-titulaires.

Lecture : entre février 2015 et février 2016, 21,8 % des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'affectation. Pendant la même période, 4,2 % des enseignants du second degré ont changé d'académie.

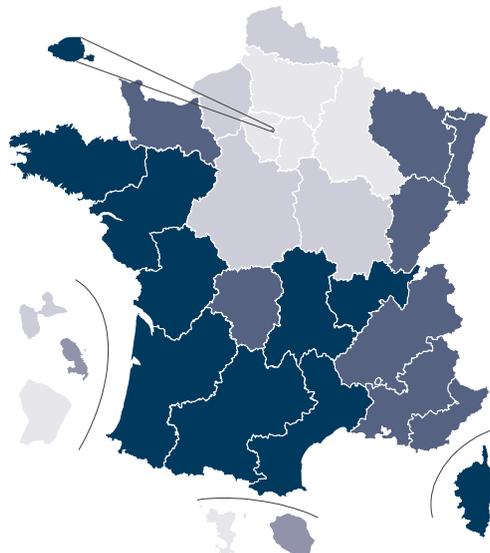
2 Taux de migration nette entre février 2015 et février 2016, des enseignants titulaires du premier degré public par département, en %.

- de 0,5 % à moins de 1,7 %
- de 0,1 % à moins de 0,5 %
- de -0,1 % à moins de 0,1 %
- de -0,5 % à moins de -0,1 %
- de -2,5 % à moins de -0,5 %



3 Taux de migration nette entre février 2015 et février 2016, des enseignants titulaires du second degré public par académie, en %.

- de 1,5 % à moins de 4,3 %
- de 0,5 % à moins de 1,5 %
- de 0 % à moins de 0,5 %
- de -1,5 % à moins de 0 %
- de -7,6 % à moins de -1,5 %



DÉFINITIONS

EN 2015-2016, 90 100 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, et parmi elles plus de neuf sur dix exercent en université, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (1).

Parmi les enseignants en poste en 2015-2016, 59 500 sont des enseignants-chercheurs titulaires, effectifs légèrement en baisse par rapport à 2014-2015 (- 0,6 %). Ils se composent des professeurs des universités (23,6 % de l'ensemble des enseignants) et des maîtres de conférences (42,4 %). Parmi les autres enseignants, les professeurs du second degré enseignant dans l'enseignement supérieur, ceux exerçant à l'école nationale supérieure des arts et métiers (Ensam) et les lecteurs et maîtres de langues étrangères, sont au nombre de 14 200, soit 15,7 % des effectifs. On compte aussi environ 16 500 enseignants non permanents, parmi lesquels les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et les personnels hospitalo-universitaires (chefs de clinique, AHU, PHU).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (40,0 %), suivis par ceux de lettres (30,1 %), de santé (14,3 %) et de droit (14,2 %). L'importance relative des différents corps est proche en droit et en sciences : plus de 20 % sont professeurs d'université, la part des maîtres de conférences avoisine 47 %, les enseignants du second degré représentent entre 12 % et 14 % des effectifs, tandis que moins de 20 % d'entre eux sont des enseignants non permanents (ATER et doctorants contractuels). En lettres, la plus faible proportion de professeurs d'université et de maîtres de conférences (17,0 % et 41,5 %) est compensée par un recours accru aux enseignants du second degré (29,4 %), la part des enseignants non permanents se limitant à 12,1 %. Les disciplines de santé regroupent plus de professeurs d'université que de maîtres de conférences (39,4 % et 24,9 %), les enseignants non permanents (chefs de clinique, AHU, etc.) représentent le tiers des effectifs.

De 1992 à 2016, l'ensemble des effectifs d'enseignants dans l'enseignement supérieur a augmenté de près de 70 % (2). Au cours de cette période, les effectifs des professeurs ont augmenté de 39,3 %, ceux des maîtres de conférences de 74,6 %. Le nombre des enseignants du second degré a progressé de 59,5 % et les effectifs des ATER ou doctorants contractuels ont doublé sur la période.

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR - Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) rattachées aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données présentées ici couvrent un champ différent de celui des doubles pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent pas en compte les enseignants non titulaires (attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs ou contractuels, ainsi que les chefs de clinique, assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires).

PERSONNELS ENSEIGNANTS DES CORPS SPÉCIFIQUES - Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine, etc.).

Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

PERSONNELS ENSEIGNANTS DE TYPE « SECOND DEGRÉ » Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

ATER ET DOCTORANTS CONTRACTUELS (PERSONNELS NON PERMANENTS) - Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

AHU, PHU (PERSONNELS NON PERMANENTS) Assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires.

LA DISCIPLINE - La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

SOURCES

MENESR-DGRH, RH-Supinfo 2016 et enquêtes sur les personnels non permanents 2015.

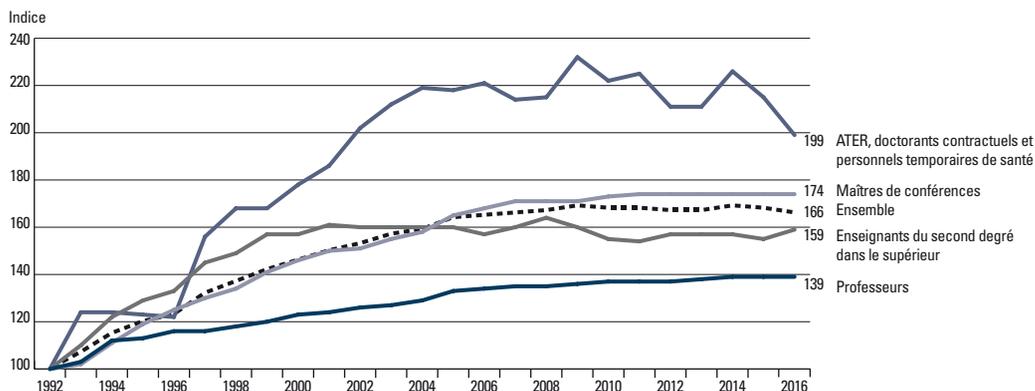
1 Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2015-2016

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Dont instituts universitaires de technologie (IUT)	Dont écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires et associés	2 561	40	3	13	120	2 694
	Maîtres de conférences titulaires et associés et assistants titulaires	5 827	819	15	29	169	6 025
	ATER et doctorants contractuels (3)	2 322					2 322
	Autres (4)	1 690	862	57	37	31	1 758
	Total	12 400	1 721	75	79	320	12 759
Lettres	Professeurs titulaires et associés	4 404	48	98	17	175	4 596
	Maîtres de conférences titulaires et associés et assistants titulaires	10 868	533	625	49	345	11 262
	ATER et doctorants contractuels (3)	3 284					3 284
	Autres (5)	7 543	1 006	885	235	186	7 964
	Total	26 099	1 587	1 608	301	706	27 106
Sciences	Professeurs titulaires et associés	7 313	848	64	800	174	8 287
	Maîtres de conférences titulaires et associés et assistants titulaires	15 403	2 841	220	1 491	331	17 225
	ATER et doctorants contractuels (3)	6 057					6 057
	Autres (4)	3 954	1 904	454	405	84	4 443
	Total	32 727	5 593	738	2 696	589	36 012
Santé	Professeurs titulaires et associés	5 088				3	5 091
	Maîtres de conférences titulaires et associés et assistants titulaires	3 206	11			6	3 212
	Chefs de clinique, AHU, PHU (6)	4 376					4 376
	ATER et doctorants contractuels (3)	237					237
	Total	12 907	11			9	12 916
Corps spécifiques	Professeurs titulaires et associés	17			12	552	581
	Maîtres de conférences titulaires et associés et assistants titulaires	29				479	508
	ATER et doctorants contractuels (3)	169				12	181
	Total	215			12	1 043	1 270
	Total	Professeurs titulaires et associés	19 383	936	165	842	1 024
Maîtres de conférences titulaires et associés et assistants titulaires		35 333	4 204	860	1 569	1 330	38 232
Chefs de clinique, AHU, PHU (6)		4 376					4 376
ATER et doctorants contractuels (3)		12 069				12	12 081
Autres (5)		13 187	3 772	1 396	677	301	14 165
Total	84 348	8 912	2 421	3 088	2 667	90 103	

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, écoles centrales, ENS Chimie, etc.
2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.
3. Attachés temporaires d'enseignement et de recherche à mi-temps ou à temps plein, doctorants contractuels assurant des missions d'enseignement.
4. Enseignants de type « second degré » et ENSAM.
5. Cette catégorie comprend, en plus des enseignants de type « second degré » et ENSAM, 944 lecteurs et maîtres de langue étrangère.
6. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires.

2 Évolution des enseignants du supérieur public de 1992 à 2016, base 100 en 1992.



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

DÉFINITIONS

EN 2014-2015, 254 200 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative sont rémunérés au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Quatre de ces agents sur cinq exercent dans le cadre de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, sur différents programmes : « Vie de l'élève » pour 44 % d'entre eux, « Enseignement scolaire public du premier degré et du second degré » (25 %) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (9 %). Le cinquième restant exerce dans le cadre de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) représentent la moitié des effectifs, les assistants d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap (86 800) à eux seuls en constituent plus du tiers (34,1 %). Les autres personnels DIEO, titulaires, appartiennent tous à la catégorie A. Quatre personnes DIEO sur cinq relèvent du programme « Vie de l'élève ».

Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) représentent presque un tiers de la population non enseignante et sont principalement affectés sur les programmes « Enseignement scolaire public du premier degré et du second degré » (42 %) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (25 %). L'enseignement supérieur ne regroupe que 17 % d'entre eux. La part des catégories C, représentée essentiellement par les adjoints administratifs, y est la plus importante (12,1 % des effectifs totaux), les catégories A et B constituent chacune 8 % de l'ensemble des non-enseignants. Les non-titulaires, auxiliaires, contractuels ou vacataires ASS représentent 2,7 % des effectifs totaux.

Les ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) sont nettement moins nombreux (18,8 %) et relèvent surtout de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (80,5 %). Les catégories C (8,7 % des effectifs totaux) sont les plus représentées. La part des personnels de bibliothèques parmi les non-enseignants est très faible (1,8 %). Ils exercent essentiellement leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur. Le nombre d'agents est réparti entre les catégories hiérarchiques A, B et C dans des proportions équivalentes.

LOLF - La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

La mission « enseignement scolaire » du budget de l'État regroupe les programmes suivants :

- « Enseignements scolaires des premier et second degrés ». Relèvent de ces programmes, les personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement : encadrement pédagogique, inspection, direction, besoins éducatifs particuliers, réadaptation ou réemploi, décharges syndicales, partenariats divers, etc.

- « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public.

- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information, etc. », principalement dans des services administratifs.

Deux programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) sont concernés ici :

- « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- « Vie étudiante ».

ASS - Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les attachés d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013.

DIEO - Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'Éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichier de paye, janvier 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Le personnel administratif, technique, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative en 2014-2015.



	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Vie de l'élève	1 ^{er} et 2 nd degrés	Formations supérieures - Vie étudiante	Total	
					Effectifs	En %
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) (1)	3 537	24	5 763	38 398	47 722	18,8
Catégorie A	1 777		25	12 205	14 007	5,5
<i>dont : ingénieurs de recherche</i>	448		1	2 207	2 656	1,0
<i>ingénieurs d'études</i>	1 094		4	6 759	7 857	3,1
<i>assistants ingénieurs</i>	235		20	3 239	3 494	1,4
Catégorie B	892	1	802	9 973	11 668	4,6
Catégorie C	868	23	4 936	16 220	22 047	8,7
Bibliothèques	22			4 588	4 610	1,8
Catégorie A	17			1 436	1 453	0,6
Catégorie B	3			1 384	1 387	0,5
Catégorie C	2			1 768	1 770	0,7
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	19 350	12 460	32 624	13 433	77 867	30,6
Titulaires	16 969	11 287	29 787	12 859	70 902	27,9
Catégorie A	3 616	8 508	5 672	2 396	20 192	7,9
<i>dont : attachés d'administration</i>	2 509		5 490	1 826	9 825	3,9
<i>administrateurs civils, EN et ESR</i>	309		155	127	591	0,2
<i>infirmiers</i>	128	7 192	3	271	7 594	3,0
<i>médecins</i>	118	1 084			1 202	0,5
Catégorie B	5 632	2 713	8 339	3 369	20 053	7,9
<i>dont : assistants service social</i>	158	2 398	1	74	2 631	1,0
<i>secrétaires d'administration</i>	5 465		8 338	3 295	17 098	6,7
Catégorie C	7 721	66	15 776	7 094	30 657	12,1
<i>dont adjoints administratifs</i>	7 326		15 775	7 000	30 101	11,8
Non-titulaires	2 381	1 173	2 837	574	6 965	2,7
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	634	99 126	24 189	84	124 033	48,8
Titulaires	598	11 706	22 723	78	35 105	13,8
Catégorie A	571	11 386	22 774		34 758	13,7
<i>dont : conseillers principaux d'éducation</i>	5	11 660	203		11 902	4,7
<i>personnels de direction d'étab.</i>	82	2	13 235		13 319	5,2
<i>personnels d'orientation</i>	81		3 529		3 623	1,4
Non-titulaires	36	87 420	1 466	6	88 928	35,0
<i>dont : assistants d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap</i>		86 772			86 772	34,1
Ensemble	23 543	111 610	62 576	56 503	254 232	100,0
<i>dont : titulaires</i>	21 126	23 017	58 273	55 923	158 339	62,3
<i>non-titulaires</i>	2 417	88 593	4 303	580	95 893	37,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, janvier 2015.

1. Y compris non-titulaires.

DÉFINITIONS

En 2014-2015, les 254 200 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comptent une majorité de femmes (70,0 %), représentées dans les mêmes proportions parmi les titulaires et les non-titulaires (70,0 % et 70,2 %) (1). Elles sont 85,0 % chez les ASS, 69,2 % chez les personnels de bibliothèques, 66,5 % chez les DIEO et 55,0 % chez les ITRF.

Dans la plupart des filières professionnelles, les agents de catégorie A sont majoritairement des femmes. Leur part dans cette catégorie est de 77,3 % chez les ASS, 70,6 % parmi les corps de bibliothèque et 59,5 % chez les DIEO. Parmi les ITRF en revanche, elles ne représentent que 46,7 % des effectifs de cette catégorie. À l'exception des corps de bibliothèque, elles sont proportionnellement moins nombreuses en catégorie A qu'en B et C.

Les personnels non enseignants sont en moyenne âgés de 42,1 ans. Les DIEO ont la moyenne d'âge la moins élevée (37,1 ans) en raison de la présence dans cette filière d'un nombre important d'assistants d'éducation. Les ASS sont en moyenne les plus âgés (47,3 ans). Les agents âgés de 50 ans et plus représentent presque un tiers des non-enseignants. Les ASS se caractérisent par la proportion la plus élevée dans cette tranche d'âge (45,1 %). Un agent sur cinq a moins de trente ans, mais ils représentent moins de 5 % des ITRF et des ASS et leur part est encore plus faible chez les DIEO titulaires (3,0 %).

Le temps partiel ou incomplet (temps partiel non choisi) concerne 33,4 % des non-enseignants : 10,6 % des titulaires et 71,1 % des non-titulaires. Il est très fréquent parmi les DIEO (54,5 %), essentiellement du fait des assistants d'éducation et des accompagnants des élèves en situation de handicap (76,2 %). Son utilisation est élevée également chez les ASS (18,4 %).

ASS - Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les infirmiers appartiennent depuis le 1^{er} juin 2012 à un corps de catégorie A. Les attachés d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013.

DIEO - Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'Éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichier de paye, janvier 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bilan social 2013-2014, Partie 1. Enseignement scolaire.

1 Le personnel administratif, technique, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative en 2014-2015.

	Effectifs	Part des femmes (%)	Âge moyen	Part des moins de 30 ans (%)	Part des 50 ans et plus (%)	Part du temps partiel (%)
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) (1)	47 722	55,0	46,2	4,5	38,7	5,7
Catégorie A	14 007	46,7	45,6	3,1	33,9	3,1
<i>dont : ingénieurs de recherche</i>	2 656	35,9	48,8	0,5	45,5	2,9
<i>ingénieurs d'études</i>	7 857	50,0	45,1	3,2	31,8	3,8
<i>assistants ingénieurs</i>	3 494	47,5	44,2	5,0	29,8	1,7
Catégorie B	11 668	52,4	45,8	5,2	37,3	4,1
Catégorie C	22 047	61,6	46,9	5,0	42,6	8,2
Bibliothèques	4 610	69,2	45,1	5,8	32,5	6,8
Catégorie A	1 453	70,6	44,6	9,6	35,2	5,0
Catégorie B	1 387	76,6	44,2	5,4	27,6	8,5
Catégorie C	1 770	62,1	46,2	2,9	34,0	6,9
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	77 867	85,0	47,3	4,7	45,1	18,4
Titulaires	70 902	85,3	47,9	3,1	46,8	17,7
Catégorie A	20 192	77,3	48,6	2,0	49,5	17,9
<i>dont : attachés d'administration</i>	9 825	64,2	47,8	2,6	44,6	5,7
<i>administrateurs civils, EN et ESR</i>	591	45,5	51,2	-	56,7	0,2
<i>infirmiers</i>	7 594	96,0	47,8	1,9	47,4	34,2
<i>médecins</i>	1 202	95,0	54,4	-	80,0	34,2
Catégorie B	20 053	85,3	46,9	4,1	42,2	17,9
<i>dont : assistants service social</i>	2 631	95,7	44,8	7,4	35,7	34,1
<i>secrétaires d'administration</i>	17 098	83,6	47,1	3,7	42,9	15,2
Catégorie C	30 657	90,5	48,1	3,3	48,0	17,4
<i>dont adjoints administratifs</i>	30 101	91,5	48,1	3,3	47,7	17,7
Non-titulaires	6 965	81,7	41,3	20,6	28,0	25,5
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	124 033	66,5	37,1	36,8	19,5	54,5
Titulaires	35 105	59,5	48,3	3,0	48,0	3,4
Catégorie A	35 105	59,5	48,3	3,0	48,0	3,4
<i>dont : conseillers principaux d'éducation</i>	11 902	72,0	44,4	7,6	32,2	5,4
<i>personnels de direction d'étab.</i>	13 319	47,8	50,6	-	56,2	-
<i>personnels d'orientation</i>	3 623	84,0	46,8	3,5	40,8	13,6
Non-titulaires	88 928	69,3	32,7	50,2	8,2	74,7
<i>dont : assistants d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap</i>	86 772	69,2	32,6	50,9	8,1	76,2
Ensemble	254 232	70,0	42,1	20,4	31,2	33,4
<i>dont : titulaires</i>	158 339	70,0	47,4	3,6	44,2	10,6
<i>non-titulaires</i>	95 893	70,2	33,3	48,1	9,7	71,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, janvier 2015.

1. Y compris non-titulaires.

DÉFINITIONS

En 2014-2015, 1 754 000 candidatures à des sessions de formation ont été déposées par les personnels des premier et second degrés publics (1). Les candidatures proviennent à 46,3 % des enseignants du second degré et à 45,5 % des personnels du premier degré. Près de neuf candidatures déposées sur dix ont été retenues. Cependant, seulement 68,7 % des candidats retenus se sont présentés aux modules. Les enseignants du second degré ont le taux de présence le plus élevé, soit 73,1 %, contre 64,8 % pour ceux du premier degré et 66,3 % pour les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO). De même, le taux d'assiduité est plus élevé pour les enseignants du second degré que pour les autres personnels (voir « Définitions »). Dans l'ensemble, 9 % des stagiaires présents ne sont pas assidus. Ce taux de déperdition fluctue entre 6 % pour les personnels du premier degré et 12,8 % pour les DIEO. En moyenne, les modules de formation ont duré 1,5 jour avec un maximum de 3 jours pour les personnels de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Comparé à l'année 2013-2014, même si le nombre de candidats a encore progressé, le nombre de stagiaires a, quant à lui, légèrement baissé. Ces évolutions traduisent une baisse des taux d'acceptation, de présence et d'assiduité, essentiellement dans le premier degré. Le taux de déperdition est en hausse, la durée moyenne d'un module diminue également.

L'objectif « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » regroupe plus de la moitié des candidatures déposées et retenues (2). Suivent, par ordre d'importance, l'objectif de « formation professionnelle statutaire » (13,1 %) et celui de « l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers » (11,9 %). Le taux d'acceptation varie selon les différents objectifs : de 80,1 % pour celui de l'« adaptation à l'évolution prévisible des métiers » à 99,5 % pour celui de « conception et organisation de formation ». Le taux de présence varie fortement, de 56,2 % pour l'« accompagnement au bilan de carrière » à 78,9 % pour la « formation diplômante ». Le taux d'assiduité pour la « préparation aux examens et concours » et l'« accompagnement au bilan de carrière » sont particulièrement faibles (respectivement 42,5 % et 43,1 %).

LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS - Elle vise à les doter des compétences professionnelles dans l'objectif d'une adaptation aux évolutions du système éducatif et de l'accompagnement des élèves. Elle concerne les enseignants des premier et second degrés. Trois dispositifs leur permettent de se former sur leur temps de travail. Les plans académiques de formation (PAF) sont élaborés dans une perspective d'accompagnement au plus près des enseignants ; les priorités nationales y sont déclinées en fonction des spécificités de l'académie. Les deux autres dispositifs sont, d'une part, le droit individuel à la formation (DIF, d'une durée de 20 heures par année de service à temps complet, droits annuels cumulables depuis le 1^{er} juillet 2007), d'autre part, le congé individuel de formation, d'un an maximum.

MODULE - Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules, décrit dans le PAF, caractérisé principalement par un contenu de formation.

CANDIDAT - Personne faisant acte de candidature sur un ou plusieurs modules. Elle sera comptabilisée autant de fois que de candidatures.

STAGIAIRE PRÉSENT - Stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation sur le module.

STAGIAIRE ASSIDU - Stagiaire qui a assisté à au moins 2/3 de la durée totale du module.

TAUX D'ACCEPTATION - Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

TAUX DE PRÉSENCE - Rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats retenus.

TAUX D'ASSIDUITÉ - Rapport entre le nombre de stagiaires assidus et le nombre de candidats retenus.

TAUX DE DÉPERDITION - Rapport entre le nombre de stagiaires non assidus et le nombre de stagiaires présents.

DURÉE MOYENNE DU MODULE - Nombre moyen de jours de formation par stagiaire présent.

BIATOSS - Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

PLP, PEGC, AE, CE, DIEO, COP, CPE, VAE, RAEP
Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

SOURCES

MENESR-DGESCO, Enquête nationale sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés.

1 La formation continue en 2014-2015

	Candidatures déposées	Candidatures retenues	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Premier degré									
Directeur d'école	138 370	123 534	83 512	78 892	89,3	67,6	63,9	5,5	1,4
Enseignant en classe maternelle	162 248	139 300	89 357	84 548	85,9	64,1	60,7	5,4	1,0
Enseignant en classe élémentaire	311 025	271 531	173 266	163 607	87,3	63,8	60,3	5,6	1,2
Personnel du secteur ASH	40 451	36 784	24 518	22 910	90,9	66,7	62,3	6,6	3,0
Autre personnel (1)	145 669	130 690	83 790	77 120	89,7	64,1	59,0	8,0	1,7
Total premier degré	797 763	701 839	454 443	427 077	88,0	64,8	60,9	6,0	1,4
Rappel 2013/2014	706 783	655 617	451 940	432 545	92,8	68,9	66,0	4,3	1,6
Second degré									
Agrégé	86 406	75 731	53 660	47 239	87,6	70,9	62,4	12,0	1,4
Certifié	511 198	437 129	323 713	288 480	85,5	74,1	66,0	10,9	1,5
PLP	134 213	122 731	90 873	81 994	91,4	74,0	66,8	9,8	1,6
PEGC	2 117	1 920	1 343	1 204	90,7	69,9	62,7	10,3	1,2
AE/CE	1 205	1 075	767	696	89,2	71,3	64,7	9,3	1,5
Autres enseignants (2)	76 846	67 961	46 261	39 593	88,4	68,1	58,3	14,4	1,6
Total second degré	811 985	706 547	516 617	459 206	87,0	73,1	65,0	11,1	1,5
Rappel 2013/2014	819 865	720 930	533 193	476 161	87,9	74,0	66,0	10,7	1,7
DIEO									
COP	7 316	6 421	4 723	4 391	87,8	73,6	68,4	7,0	2,9
CPE	31 587	28 508	19 125	15 886	90,3	67,1	55,7	16,9	1,4
Inspection	8 139	8 025	4 962	4 400	98,6	61,8	54,8	11,3	1,1
Direction	22 873	21 996	14 232	12 842	96,2	64,7	58,4	9,8	1,0
Total DIEO	69 915	64 950	43 042	37 519	92,9	66,3	57,8	12,8	1,4
Rappel 2013/2014	60 719	56 116	37 800	32 377	92,4	67,4	57,7	14,3	1,4
Autres personnels									
BIATOSS	8 147	7 108	4 633	4 181	87,2	65,2	58,8	9,8	1,5
Autres personnels (3)	66 144	60 226	39 600	35 509	91,1	65,8	59,0	10,3	1,4
Total autres	74 291	67 334	44 233	39 690	90,6	65,7	58,9	10,3	1,4
Rappel 2013/2014	101 317	94 964	52 352	46 664	93,7	55,1	49,1	10,9	1,4
Ensemble	1 753 954	1 540 670	1 058 335	963 492	87,8	68,7	62,5	9,0	1,5
Rappel 2013/2014	1 688 684	1 527 627	1 075 285	987 747	90,5	70,4	64,7	8,1	1,6

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

1. Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.
2. Enseignants du premier degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.
3. Enseignants du supérieur, du privé, assistants pédagogiques, d'éducation, de langues étrangères ou vacataires.

2 Les objectifs de la formation continue en 2014-2015

Objectif de formation	Candidatures déposées	Candidatures retenues	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Formation professionnelle statutaire	230 301	216 798	149 951	141 397	94,1	69,2	65,2	5,7	2,0
Adaptation immédiate au poste de travail	89 386	76 840	55 048	50 751	86,0	71,6	66,0	7,8	1,5
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	208 223	166 767	116 245	107 981	80,1	69,7	64,7	7,1	1,1
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	1 026 030	901 492	610 927	554 831	87,9	67,8	61,5	9,2	1,3
Préparation aux examens et concours	35 641	31 398	21 232	13 352	88,1	67,6	42,5	37,1	4,6
Accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congé formation)	17 865	17 449	10 749	10 371	97,7	61,6	59,4	3,5	0,8
Formation diplômante	13 240	12 190	9 622	9 105	92,1	78,9	74,7	5,4	4,4
Période de professionnalisation (seconde carrière, etc.)	650	582	435	396	89,5	74,7	68,0	9,0	4,2
Élaboration de ressources	31 528	30 428	21 462	18 798	96,5	70,5	61,8	12,4	1,4
Développement des compétences liées aux activités de formation	83 486	69 249	50 034	44 975	82,9	72,3	64,9	10,1	1,3
Conception et organisation de formation	17 280	17 201	12 475	11 416	99,5	72,5	66,4	8,5	1,2
Accompagnement au bilan de carrière	324	276	155	119	85,2	56,2	43,1	23,2	1,2
Total	1 753 954	1 540 670	1 058 335	963 492	87,8	68,7	62,5	9,0	1,5

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

EN 2015, 17 100 fonctionnaires de l'Éducation nationale ont pris leur retraite, en moyenne à 61,0 ans (1). 82,7 % d'entre eux sont enseignants.

Les enseignants du second degré public sont en moyenne âgés de 62,2 ans lors de leur départ. Les ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF) et les personnels administratifs sociaux et de santé (ASS) prennent leur retraite un peu plus tôt. En revanche, les personnels de direction, d'inspection et d'éducation partent plus tard, à 62,7 ans. Quant aux enseignants du premier degré public, ils ont, pour la plupart, été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée, cinq ans avant les autres. Ils sont en moyenne âgés de seulement 59,1 ans au moment de leur départ. Toutefois, cet âge moyen augmente ces dernières années sous l'effet cumulé des réformes et de l'arrivée à l'âge de la retraite de professeurs des écoles qui ne bénéficient pas de départs anticipés.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2015, elles partent en moyenne sept mois avant les hommes. Bénéficiaires quasi-exclusives de ce qui reste du dispositif permettant le départ anticipé des « parents de trois enfants », les femmes exercent aussi plus souvent dans le premier degré (41 % des nouvelles retraitées y exerçaient alors que ce n'était le cas que de 29 % des nouveaux retraités). Toutefois, l'âge moyen de départ en retraite des femmes ne profitant pas du dispositif « parent de trois enfants » est très proche de celui des hommes exerçant la même profession.

La baisse brutale de l'âge moyen de départs en retraite des femmes en 2011 manifeste principalement de la mise en extinction du dispositif réservé aux « parents de trois enfants » suite à la réforme de 2010 (2). En effet, beaucoup d'entre elles ont profité de la possibilité de partir de manière anticipée qui ne leur était offerte que jusqu'en juillet 2011.

Suite aux réformes, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a tendance à augmenter (2) (3) et le nombre total de départs à diminuer depuis 2003 à l'exception de quelques phases de reprise. La hausse du nombre de départs à la retraite des enseignants du second degré en 2006 et en 2007 peut être attribuée aux départs en retraite des premiers baby-boomers (4).

POPULATION CONCERNÉE - Enseignants et non-enseignants titulaires du secteur public.

LES DÉPARTS ANTICIPÉS DES PARENTS DE TROIS ENFANTS ET PLUS Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1^{er} juillet 2011. L'obligation d'interruption d'activité pour chaque naissance, introduite mi-2005, a exclu de fait la quasi-totalité des hommes de ce dispositif.

LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2003 - Cette réforme a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote.

LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2010 - Cette réforme s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Mais sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir en retraite.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichiers de fin de fonction Agape, EPP, Agora, Poppée-ITRF 2005-2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

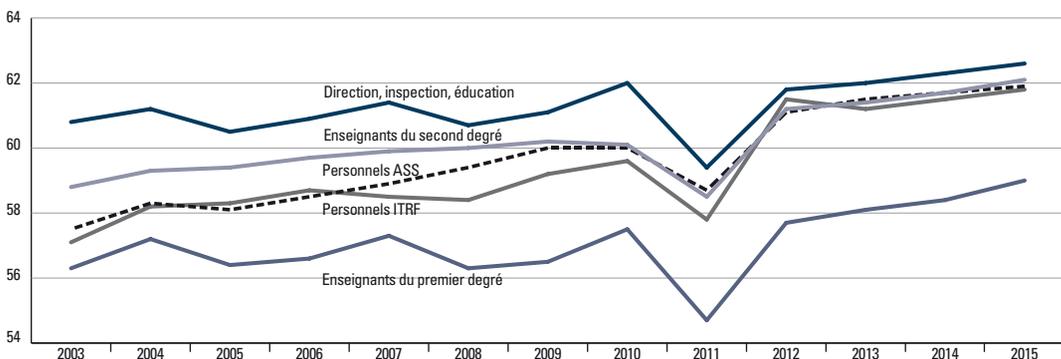
- *Bilan social 2014-2015, Partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Âge moyen des départs par famille de professions et sexe en 2015

Familles de professions (titulaires)	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré	59,2	59,0	59,2	57,4	59,1
Enseignants du second degré	62,3	62,1	62,3	59,0	62,2
Direction, inspection, éducation	62,8	62,6	62,7	58,7	62,7
Personnels ASS	62,3	61,9	62,0	58,9	62,0
Personnels ITRF (y compris personnels de laboratoire)	61,7	61,8	62,1	58,7	61,8
Ensemble	61,4	60,8	61,1	58,0	61,0
Effectifs	6 045	11 021	10 198	823	17 066

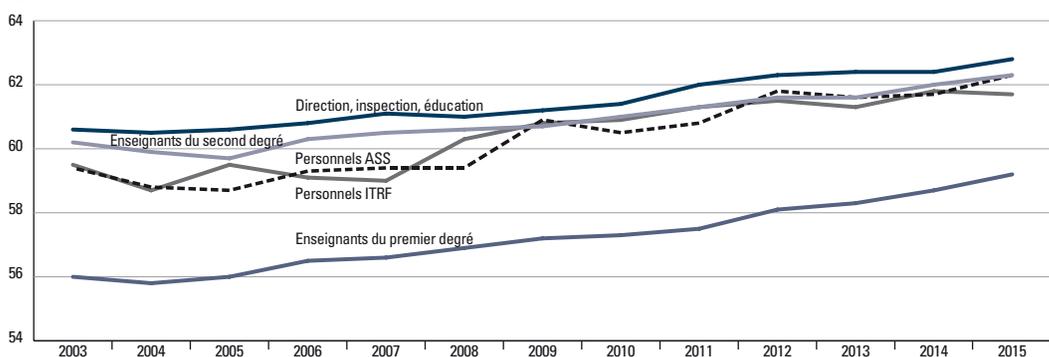
► Champ : France entière, secteur public.

2 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par famille de professions



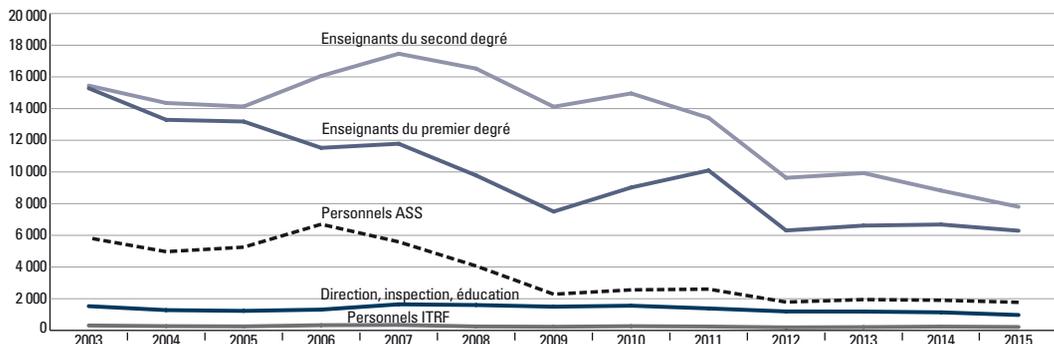
► Champ : France entière, secteur public.

3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par famille de professions



► Champ : France entière, secteur public.

4 Évolution du nombre de départs en retraite par famille de professions



► Champ : France entière, secteur public.

DÉFINITIONS

En 2015, 11 738 postes ont été ouverts aux concours externes de professeurs des écoles dans l'enseignement public (1). Ces ouvertures représentent une progression de 41 % par rapport aux 8 342 postes offerts aux recrutements externes de la session 2014, si l'on ne tient pas compte des 8 500 postes supplémentaires ouverts exceptionnellement en 2014. Le nombre d'admis a aussi fortement augmenté, au même rythme que les postes ouverts (2). Pour la deuxième année consécutive, la quasi-totalité des postes a été pourvue aux concours externes. De plus, un concours externe supplémentaire de recrutement de 500 professeurs des écoles a été organisé dans l'académie de Créteil pour l'enseignement public.

Par ailleurs, 329 postes étaient proposés à l'ensemble des concours internes en 2015, 137 postes au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 192 au titre des seconds concours. Au premier concours interne, le nombre de postes reste proche de celui de 2014 (5 postes supplémentaires), mais la baisse des dix dernières années reflète celle du vivier des instituteurs. Aux seconds concours internes, l'offre de postes augmente de nouveau en 2015 (+ 21,5 %). Le nombre de candidats présents progresse dans la même proportion (+ 21,0 %). Aucun de ces deux types de concours ne fait le plein ; globalement, 75 % des postes ouverts ont été pourvus.

De plus, pour la troisième session de l'examen professionnalisé réservé de professeurs des écoles, 14 candidats ont été admis pour 40 postes proposés.

À la session 2015, près de 900 contrats ont été ouverts aux concours de professeurs des écoles dans l'enseignement privé sous contrat, dont plus de neuf sur dix dans la voie externe (3). L'offre de postes dans cette voie est comparable à celle de la session 2014 (+ 0,5 %), si l'on ne tient pas compte des 875 postes supplémentaires ouverts exceptionnellement en 2014. Le nombre de candidats augmente de 4 % pour les présents, de 2 % pour les admis, plus vite que les postes. Comme les années précédentes, des postes sont restés non pourvus aux concours externes, soit un taux de couverture de 97,6 % (96,2 % en 2014) légèrement inférieur à celui des concours correspondants de l'enseignement public (98,9 %). Par ailleurs, 510 contrats supplémentaires ont été ouverts à l'examen professionnalisé réservé : 445 candidats ont été reçus.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT - Les concours externes et internes 2015 de recrutement des professeurs des écoles constituent la deuxième session d'épreuves « renouvelées » dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 19 avril 2013. Le premier concours interne n'est pas concerné par la rénovation. Depuis 2014, ces concours s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants désormais recrutés au niveau master 1. Ils se situent en milieu de formation (année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master. Ils s'adressent également aux titulaires d'un master ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de services publics (ancienneté notamment) en qualité d'agent public. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ils ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ces modes de recrutement doivent valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en %.

SOURCES

- MENESR-DEPP, Système de gestion Ocean.
- MENESR-DGRH-DAF.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.15 ; 15.21 ; 14.21 ; 13.17 ; 13.03.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

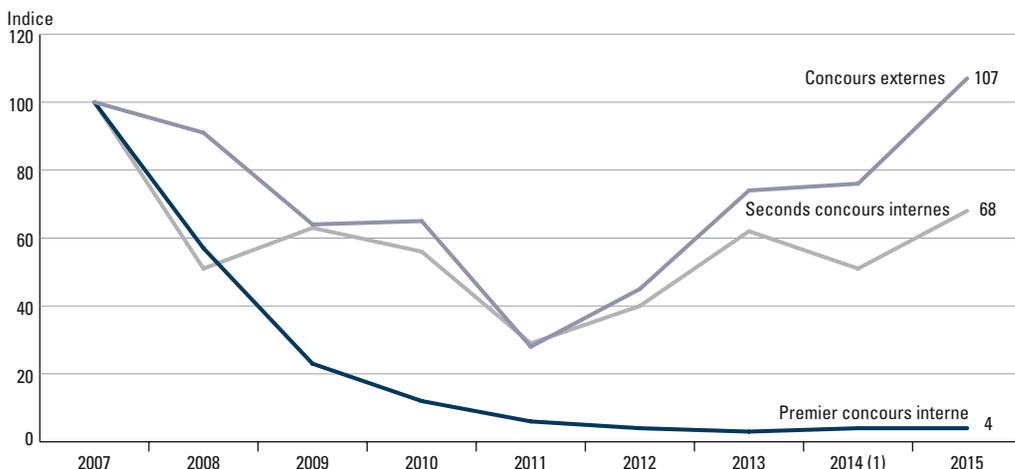
1 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015 (1)
Concours externes	Postes	10 900	9 874	6 999	7 000	3 100	4 903	8 413	16 842	8 342	11 738
	Présents	52 672	48 030	44 907	37 520	18 136	18 617	20 436	52 163	26 100	30 735
	Admis	10 896	9 886	7 014	7 029	3 086	4 883	8 111	16 043	8 286	11 607
Premier concours interne	Postes	2 934	1 900	740	450	210	130	110	132	132	137
	Présents	2 998	1 736	780	472	219	289	225	199	199	147
	Admis	2 461	1 395	566	303	138	108	85	100	100	88
Seconds concours internes	Postes	250	135	165	165	54	97	187	158	158	192
	Présents	886	720	576	661	926	559	555	480	480	581
	Admis	234	119	148	130	68	94	146	120	120	159
Tous concours	Postes	14 084	11 909	7 904	7 615	3 364	5 130	8 710	17 132	8 632	12 067
	Présents	56 556	50 486	46 263	38 653	19 281	19 465	21 216	52 842	26 779	31 463
	Admis	13 591	11 400	7 728	7 462	3 292	5 085	8 342	16 263	8 506	11 854
Recrutements réservés	Postes							20	39	39	40
	Présents							57	41	41	26
	Admis							16	15	15	14

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le concours externe supplémentaire de Créteil n'est pas pris en compte, soit 500 admis pour 5 027 présents et 500 postes.

2 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2007.



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Hors session exceptionnelle.

3 Évolution du nombre de contrats, de présents et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré privé

		2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015
Concours externes	Contrats	731	825	920	1 695	820	824
	Présents	2 325	3 312	3 160	6 150	3 155	3 280
	Admis	648	790	861	1 573	789	804
Premier concours interne	Contrats	58	29	34	21	21	21
	Présents	6	6	4	6	6	19
	Admis	5	4	1	2	2	3
Seconds concours internes	Contrats	107	93	100	68	68	37
	Présents	624	459	279	153	153	117
	Admis	65	59	60	49	49	34
Tous concours	Contrats	896	947	1 054	1 784	909	882
	Présents	2 955	3 777	3 443	6 309	3 314	3 416
	Admis	718	853	922	1 624	840	841
Recrutements réservés	Contrats			340	340	340	510
	Présents			1 695	1 334	1 334	814
	Admis			338	330	330	445

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

DÉFINITIONS

En 2015, 30 735 personnes se sont présentées aux différents concours externes, pour 26 100 en 2014 (hors session exceptionnelle), soit une hausse de 18 % (1). Au cours de ces dernières années, le nombre de candidats augmente toutefois moins vite que le nombre de postes. Les académies de Créteil et de Versailles sont celles qui proposent le plus de postes (respectivement 1 635 et 1 490), loin devant Lyon (700) et Grenoble (670). Ce sont également celles où le nombre de candidats est le plus élevé, particulièrement à Versailles (2 451 présents, 2 142 à Créteil).

Ces deux académies d'Île-de-France se caractérisent encore en 2015 par des taux d'attractivité faibles, qui ne dépassent pas 1,6 candidat pour un poste, alors que la moyenne académique s'élève à 2,6 (3,1 en 2014) (2).

En revanche, l'académie de Rennes bénéficie d'une attractivité parmi les plus fortes. Elle compte 1 170 candidats pour 238 postes, soit près de 5 présents pour 1 poste. Le ratio varie de 1,3 candidat par poste dans l'académie de Créteil à 7,3 dans celle de La Réunion

Alors que les postes offerts aux différents concours externes sont pourvus dans presque toutes les académies, plus de 300 postes sont restés vacants dans l'académie de Créteil : 20 % des postes n'ont pas trouvé preneur au lieu de 6 % en 2014. Cependant, le différentiel de postes restés vacants dans cette académie a été compensé grâce à l'organisation d'un concours supplémentaire.

En effet, pour pallier le manque de professeurs des écoles en Seine-Saint-Denis, l'académie de Créteil a mis en place en 2015 un concours supplémentaire ouvert aux étudiants. Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques à celles du concours externe classique. Les 500 postes offerts ont suscité 11 603 inscriptions, originaires de toute la France. 5 027 candidats se sont présentés à l'admissibilité, soit un taux de candidature de 10,1, très supérieur au concours externe classique pour cette académie. Tous les postes ont été pourvus.

LES CONCOURS EXTERNES DE RECRUTEMENT - Les concours externes 2015 de recrutement des professeurs des écoles constituent la deuxième session d'épreuves « renouvelées » dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 19 avril 2013. Depuis 2014, ces concours s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants désormais recrutés au niveau master 1. Ils se situent en milieu de formation (année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master. Ils s'adressent également aux titulaires d'un master ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE CANDIDATURE, D'ATTRACTIVITÉ - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.15 ; 15.21 ; 14.21 ; 13.17 ; 13.03.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

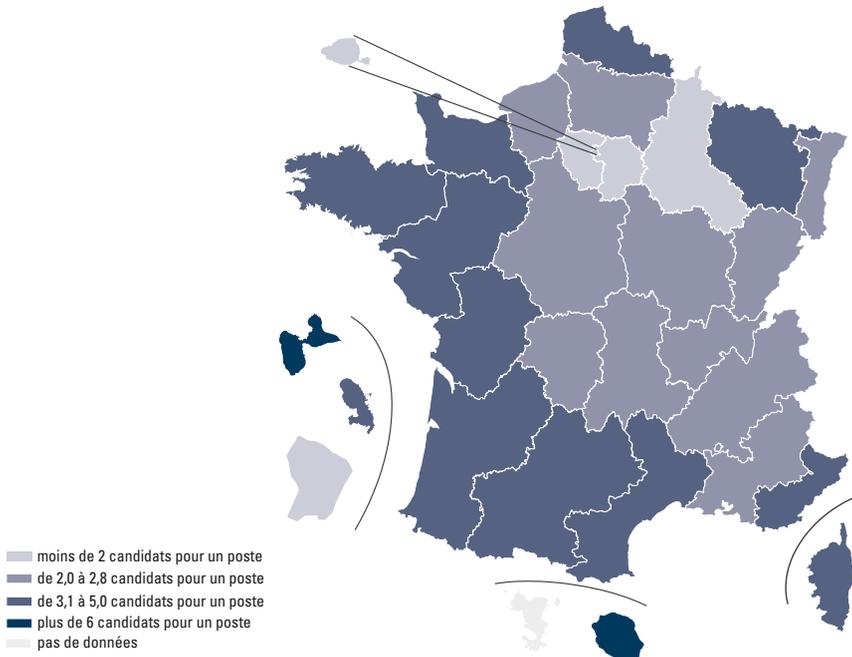
1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie en 2015, concours externe, externe spécial et troisième concours confondus.

Académies	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture
Aix-Marseille (1)	550	1 515	2,8	660	120,0
Amiens	350	765	2,2	350	100,0
Besançon	265	535	2,0	265	100,0
Bordeaux (1)	438	1 679	3,8	453	103,4
Caen	216	669	3,1	215	99,5
Clermont-Ferrand	205	539	2,6	205	100,0
Corse	35	174	5,0	35	100,0
Créteil (2)	1 635	2 142	1,3	1 314	80,4
Dijon	270	561	2,1	270	100,0
Grenoble (1)	670	1 560	2,3	671	100,1
Lille	600	1 990	3,3	600	100,0
Limoges	125	312	2,5	125	100,0
Lyon	700	1 746	2,5	700	100,0
Montpellier	340	1 417	4,2	340	100,0
Nancy-Metz	300	936	3,1	300	100,0
Nantes	450	1 601	3,6	450	100,0
Nice	247	934	3,8	247	100,0
Orléans-Tours (1)	414	988	2,4	487	117,6
Paris	332	781	2,4	332	100,0
Poitiers	174	741	4,3	174	100,0
Reims	275	494	1,8	275	100,0
Rennes (1)	238	1 170	4,9	239	100,4
Rouen	370	810	2,2	370	100,0
Strasbourg	347	827	2,4	329	94,8
Toulouse	314	1 419	4,5	311	99,0
Versailles	1 490	2 451	1,6	1 490	100,0
Guadeloupe (1)	56	341	6,1	57	101,8
Guyane (1)	123	242	2,0	134	108,9
Martinique	55	275	5,0	55	100,0
La Réunion	154	1 121	7,3	154	100,0
France métropolitaine + DOM	11 738	30 735	2,6	11 607	98,9
Rappel 2014 (hors session exceptionnelle)	8 342	26 100	3,1	8 286	99,3

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes, à des dotations supplémentaires, ou affectation de tout ou partie de la liste complémentaire dans la liste principale.

2. Le concours externe supplémentaire de Créteil n'est pas pris en compte, soit 500 admis pour 5 027 présents et 500 postes.

2 Taux de candidature aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles en 2015



DÉFINITIONS

En 2015, 14 764 postes ont été offerts aux concours du second degré public (12 609 aux concours externes, 2 155 aux concours internes) (1). Cette offre augmente sensiblement aux concours externes : + 21 % entre les sessions 2014 et 2015, si l'on ne tient pas compte des 10 450 postes supplémentaires ouverts exceptionnellement en 2014. Les concours du Capes demeurent les principaux concours de recrutement de l'Éducation nationale (56 % des postes offerts), devant l'agrégation (19 %). Les admissions ont progressé au même rythme que le nombre de postes dans chacune des voies de recrutement (3). Aux concours externes, elles restent toutefois inférieures de 13 % à l'offre de postes comme en 2014. Aux concours internes en revanche, quasiment tous les postes offerts ont été pourvus, comme les années précédentes : 2 % d'entre eux n'ont pas trouvé preneur.

Par ailleurs, comme en 2014, le nombre d'admis aux concours et examens professionnels réservés dans l'enseignement public (1 283) est très inférieur aux 2 805 postes offerts. Le taux de couverture se dégrade encore : 54,3 % des postes ne sont pas pourvus.

En 2015, 2 750 contrats ont été ouverts aux concours de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement privé sous contrat : un sur deux dans la voie externe (Cafep) (2). Le taux de couverture reste plus élevé au CAER (94 %) qu'au Cafep (91 %). À la différence du secteur public, seuls 8,5 % des concours et examens professionnels réservés n'ont pas été pourvus (732 admis pour 800 contrats).

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT - Les concours externes et internes 2015 de recrutement d'enseignants du secondaire constituent la deuxième session d'épreuves « renouvelées » dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 19 avril 2013. L'agrégation n'est pas concernée par la rénovation. Depuis 2014, ces concours s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants désormais recrutés au niveau master 1. Ils se situent en milieu de formation (année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master. Ils s'adressent également aux titulaires d'un master ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de services publics (ancienneté notamment) en qualité d'agent public. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Les concours réservés pour les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive, et l'examen professionnalisé réservé pour les professeurs de lycée professionnel, mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ces modes de recrutement doivent valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CAFEP, CAER - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.16 ; 15.20 ; 14.15 ; 13.23 ; 12.28.

- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

1 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015
Agréation	Postes	2 203	2 005	2 005	1 992	1 914	2 007	2 420	2 445	2 445	2 865
	Admis	2 201	2 001	1 995	1 986	1 911	2 003	2 324	2 300	2 300	2 649
Capes	Postes	6 994	5 753	5 753	5 684	5 546	5 557	6 910	14 402	6 900	8 219
	Admis	6 976	5 755	5 726	5 673	4 717	4 851	5 938	11 165	5 998	7 151
Capeps (1)	Postes	400	400	400	490	608	660	825	1 604	765	865
	Admis	400	400	400	490	608	660	826	1 428	765	865
Capet	Postes	325	254	254	275	318	229	513	1 051	510	670
	Admis	325	254	254	275	308	227	348	812	449	588
CAPLP	Postes	1 728	1 538	1 538	1 644	1 669	1 632	1 767	3 308	1 740	2 145
	Admis	1 702	1 498	1 521	1 591	1 526	1 513	1 467	2 436	1 471	1 789
Tous concours	Postes	11 650	9 950	9 950	10 085	10 055	10 085	12 435	22 810	12 360	14 764
	Admis	11 604	9 908	9 896	10 015	9 070	9 254	10 903	18 141	10 983	13 042
Concours externes	Postes	9 750	8 350	8 350	8 300	8 275	8 305	10 632	20 890	10 440	12 609
	Admis	9 713	8 316	8 314	8 237	7 297	7 478	9 105	16 274	9 116	10 933
Concours internes (1)	Postes	1 900	1 600	1 600	1 785	1 780	1 780	1 803	1 920	1 920	2 155
	Admis	1 891	1 592	1 582	1 778	1 773	1 776	1 798	1 867	1 867	2 109
Recrutements réservés	Postes							2 483	2 808	2 808	2 805
	Admis							2 332	1 724	1 724	1 283

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le Capeps interne a été gelé de 2007 à 2009.

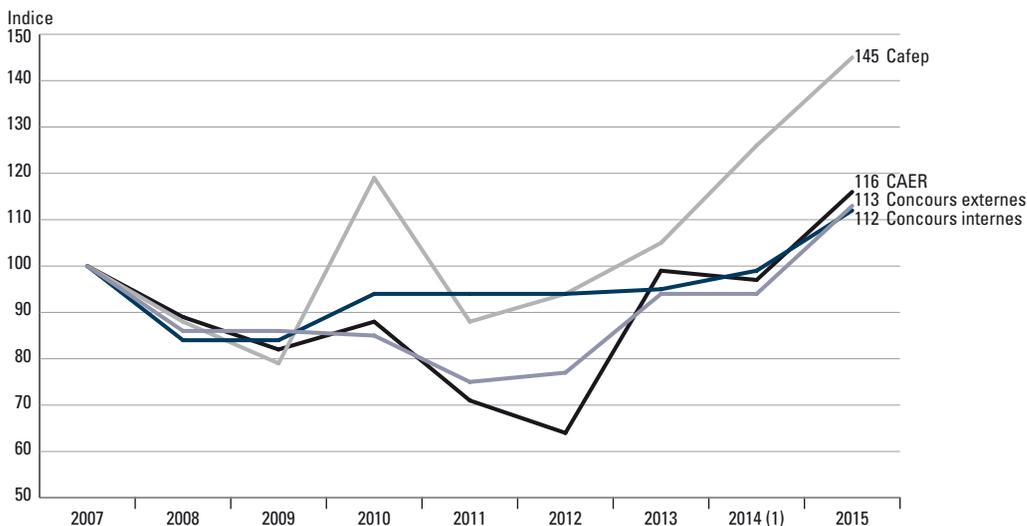
2 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015
Cafep	Contrats	1 276	1 210	776	1 800	1 200	1 100	1 100	2 501	1 301	1 450
	Admis	904	795	713	1 073	791	854	952	1 988	1 140	1 315
CAER (1)	Contrats	1 350	1 080	980	980	800	700	1 090	1 080	1 080	1 300
	Admis	1 056	938	865	924	755	679	1 046	1 027	1 027	1 225
Tous concours	Contrats	2 626	2 290	1 756	2 780	2 000	1 800	2 190	3 581	2 381	2 750
	Admis	1 960	1 733	1 578	1 997	1 546	1 533	1 998	3 015	2 167	2 540
Recrutements réservés	Contrats							560	560	560	800
	Admis							531	547	547	732

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le CAER - Capeps a été gelé de 2007 à 2009.

3 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2007.



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Hors session exceptionnelle.

DÉFINITIONS

En 2015, le nombre de candidats présents aux concours externes est proche de 43 000, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à la session 2014, en excluant la session exceptionnelle (1). La diminution des candidatures au Capes (- 8 %) est à l'origine de cette faible progression annuelle globale, alors que dans le même temps les candidatures au Capet augmentent de 20,5 % et celles au CAPLP de 18,5 %. Face à une offre de postes fortement en hausse, le taux de candidature aux concours externes s'établit à 3,4 en 2015 contre 4,0 en 2014.

Pour le seul Capes externe, 14 % des postes sont restés vacants en 2015, comme en 2014. En moyenne, moins de trois candidats se sont présentés pour un poste, soit le taux de candidature le plus bas des concours externes. Le déficit n'est pas comblé en mathématiques, en anglais et en lettres modernes, les trois principales disciplines de recrutement. Parmi les 1 055 postes non pourvus au Capes externe, un tiers concerne les mathématiques. Néanmoins, les admissions y sont plus nombreuses (+ 32 %), et le taux de couverture des postes offerts s'améliore, passant de 69 % en 2014 à 77 % en 2015. Le taux de postes vacants se réduit en lettres modernes, soit 15 % au lieu de 17 %. En revanche, il s'aggrave en anglais, car 20 % des postes n'ont pas trouvé preneur contre 8 % en 2014. Le taux de couverture à l'agrégation externe de mathématiques se dégrade, passant de 70 % à 60 % entre 2014 et 2015. Le déficit concerne aussi les sections professionnelles, soit 13 % au Capet externe et 28 % au CAPLP externe.

Aux concours internes, le nombre de candidats présents est comparable à celui de 2014 pour une offre qui progresse de 12 %. Le rapport du nombre de candidats au nombre de postes (9,1) demeure nettement plus élevé qu'aux concours externes. Quasiment tous les postes ont été pourvus comme les années précédentes.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE CANDIDATURE - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

DISCIPLINES SCIENTIFIQUES - Sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre (Capes).

DISCIPLINES LITTÉRAIRES ET SCIENCES HUMAINES - Sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes).

LANGUES - Sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, russe, japonais, néerlandais, portugais) (agrégation et Capes) ; sections langue corse, tahitien (Capes) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes).

DISCIPLINES ARTISTIQUES - Sections musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes).

LANGAGES SPÉCIAUX - Section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010).

DISCIPLINES BIVALENTES - Sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres) (CAPLP).

DISCIPLINES PROFESSIONNELLES - Sections mécanique, biochimie-génie biologique (agrégation) ; économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration (Capet et CAPLP) ; arts appliqués, biotechnologies ; génie industriel, réparation et revêtement en carrosserie, génie civil, bâtiment, génie mécanique, génie électrique, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique, coiffure (CAPLP).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.16 ; 15.20 ; 14.15 ; 13.23 ; 12.28.

1 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2015

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture
Agrégation										
Disciplines scientifiques	683	3 483	5,1	500	73,2	230	3 337	14,5	229	99,6
<i>dont : mathématiques</i>	457	1 969	4,3	274	60,0	145	1 544	10,6	144	99,3
<i>physique-chimie</i>	125	836	6,7	125	100,0	40	961	24,0	40	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	501	3 035	6,1	499	99,6	329	3 169	9,6	329	100,0
<i>dont : lettres modernes</i>	154	820	5,3	154	100,0	123	1 331	10,8	123	100,0
<i>histoire</i>	91	776	8,5	91	100,0					
<i>histoire et géographie (1)</i>						116	1 042	9,0	116	100,0
Langues	376	2 068	5,5	376	100,0	146	2 139	14,7	146	100,0
<i>dont : anglais</i>	202	1 103	5,5	202	100,0	71	1 230	17,3	71	100,0
<i>allemand</i>	83	282	3,4	83	100,0	40	221	5,5	40	100,0
Disciplines professionnelles	231	1 603	6,9	227	98,3	70	1 117	16,0	70	100,0
<i>dont : économie et gestion</i>	121	776	6,4	117	96,7	43	535	12,4	43	100,0
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	87	500	5,7	87	100,0	19	496	26,1	19	100,0
Disciplines artistiques	101	663	6,6	75	74,3	38	464	12,2	38	100,0
Éducation physique et sportive	48	536	11,2	48	100,0	112	1 152	10,3	112	100,0
Total Agrégation	1 940	11 388	5,9	1 725	88,9	925	11 378	12,3	924	99,9
Évolution 2015/2014 (2)	19,8	10,2	-0,5	16,9	-2,1	12,1	-1,6	-1,7	12,0	-0,1
Capes (3)										
Disciplines scientifiques	2 171	5 062	2,3	1 828	84,2	237	1 226	5,2	238	100,4
<i>dont : mathématiques</i>	1 505	2 501	1,7	1 162	77,2	187	820	4,4	188	100,5
<i>sciences de la vie et de la Terre</i>	394	1 414	3,6	394	100,0	39	310	7,9	39	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	2 743	7 857	2,9	2 400	87,5	298	2 467	8,3	297	99,7
<i>dont : lettres modernes</i>	1 345	1 942	1,4	1 143	85,0	111	771	6,9	111	100,0
<i>histoire et géographie</i>	685	3 108	4,5	685	100,0	72	730	10,1	72	100,0
Langues	2 088	6 168	3,0	1 749	83,8	203	1 317	6,5	196	96,6
<i>dont : anglais</i>	1 270	2 885	2,3	1 011	79,6	133	644	4,8	133	100,0
<i>espagnol</i>	385	2 023	5,3	385	100,0	24	435	18,1	24	100,0
Disciplines artistiques	400	1 186	3,0	372	93,0	72	383	5,3	66	91,7
Langages spéciaux	7	10	1,4	5	71,4					
Total Capes	7 409	20 283	2,7	6 354	85,8	810	5 393	6,7	797	98,4
Évolution 2015/2014 (2)	19,7	-8,0	-0,9	19,8	0,1	14,1	3,1	-0,7	14,7	0,5
Capeps	800	2 801	3,5	800	100,0	65	739	11,4	65	100,0
Évolution 2015/2014 (2)	12,7	12,4	0,0	12,7	0,0	18,2	-11,2	-3,7	18,2	0,0
Capet	610	2 438	4,0	529	86,7	60	425	7,1	59	98,3
<i>dont : sciences industrielles de l'ingénieur</i>	255	454	1,8	191	74,9					
<i>économie et gestion</i>	208	1 299	6,2	203	97,6	32	318	9,9	32	100,0
Évolution 2015/2014 (2)	32,6	20,5	-0,4	31,6	-0,7	20,0	9,5	-0,7	25,5	4,3
CAPLP										
Disciplines d'enseignement général	689	2 548	3,7	689	100,0	80	718	9,0	78	97,5
<i>dont : mathématiques-physique chimie</i>	218	818	3,8	218	100,0	35	223	6,4	34	97,1
<i>lettres-histoire et géographie</i>	210	702	3,3	210	100,0	20	267	13,4	20	100,0
Disciplines professionnelles	1 161	3 387	2,9	836	72,0	215	860	4,0	186	86,5
<i>dont : biotechnologies</i>	254	359	1,4	100	39,4	45	248	5,5	45	100,0
<i>économie et gestion</i>	206	1 275	6,2	206	100,0	25	141	5,6	25	100,0
Total CAPLP	1 850	5 935	3,2	1 525	82,4	295	1 578	5,3	264	89,5
Évolution 2015/2014 (2)	26,7	18,5	-0,2	24,4	-1,6	5,4	-10,0	-1,0	7,8	2,0
Tous concours	12 609	42 845	3,4	10 933	86,7	2 155	19 513	9,1	2 109	97,9
Évolution 2015/2014 (2)	20,8	2,2	-0,6	19,9	-0,6	12,2	-1,3	-1,2	13,0	0,7

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

2. Évolution en %, en point pour le taux de réussite. Pour les concours externes, l'évolution ne tient pas compte de la session exceptionnelle de 2014.

3. Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.

DÉFINITIONS

En 2015, 375 postes de conseillers principaux d'éducation (CPE) ont été proposés (310 au concours externe et 65 au concours interne) (1), soit une offre comparable à celle de la session 2014, si l'on ne tient pas compte des 300 postes supplémentaires ouverts exceptionnellement en 2014 au concours externe. Globalement, la hausse du nombre de candidats présents est plus forte que celle des admis (2). Cependant, le nombre de présents progresse sensiblement (+ 20 %) dans la voie externe, tandis qu'il augmente à peine de 3 % dans la voie interne. 9,7 % des candidats présents au concours externe ont été admis (11,2 % en 2014), 3,6 % au concours interne, soit une moyenne de 7,5 % au lieu de 8,1 % l'année précédente (3). Tous les postes ont été pourvus.

Le nombre de postes mis aux concours de conseillers d'orientation-psychologues (COP) passe de 80 à 111 en un an, soit + 39 %. La hausse du nombre de candidats présents est moins rapide (+ 10 %). Tous les postes offerts ont été pourvus. Le taux de réussite demeure moins élevé au concours externe (17,0 %) qu'au concours interne (24,1 %), soit une moyenne de 18,0 % (14,3 % en 2014).

De plus, 62 candidats ont été reçus aux concours réservés de CPE et de COP pour 155 postes offerts.

La proportion de femmes diminue légèrement parmi les lauréats, passant de 79,5 % en 2014 (hors session exceptionnelle) à 78,2 % en 2015, principalement aux concours de COP. Néanmoins, le taux de féminisation y demeure sensiblement plus fort (84 %) qu'aux concours de CPE (77 %). En 2015, l'âge moyen des lauréats est supérieur à celui de 2014, soit 30,7 ans au lieu de 29,9 ans.

En 2015, les étudiants issus des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) deviennent le premier vivier de recrutements de CPE, suivi par les personnels d'éducation et de surveillance (presque exclusivement des assistants d'éducation). Aux concours de COP, près de 60 % des postes sont pourvus par des conseillers d'orientation intérimaires (4). Depuis 2014, deux générations de candidats se côtoient. Près de quatre admis sur dix aux concours de CPE ont déclaré posséder une maîtrise (13 %) ou être inscrits en M1 (25 %). Un sur deux est titulaire d'un master (35 %) ou engagé dans la finalisation du diplôme (15 %). Aux concours de COP, quatre lauréats sur dix possèdent un diplôme en psychologie de niveau master et trois sur dix une licence.

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE) - L'arrêté du 19 avril 2013 modifié fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation. Depuis 2014, les concours s'adressent aux étudiants inscrits en master 1, mais les étudiants inscrits ou diplômés en master 2 peuvent également s'y présenter, de même que les titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. Les candidats au concours interne doivent en outre remplir les conditions de services publics (ancienneté notamment) en qualité d'agent public.

CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES (COP) - Les épreuves sont décrites dans l'arrêté du 20 mars 1991 modifié fixant les modalités des concours de recrutement dans le corps des conseillers d'orientation-psychologues. Peuvent se présenter aux concours les candidats justifiant de la licence en psychologie, d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue dont la liste est fixée par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990, ou d'un diplôme équivalent à la licence en psychologie.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Les concours réservés pour les CPE et les COP, mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ce mode de recrutement doit valoriser les acquis professionnels ; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou candidats ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE RÉUSSITE - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système de gestion Ocean.

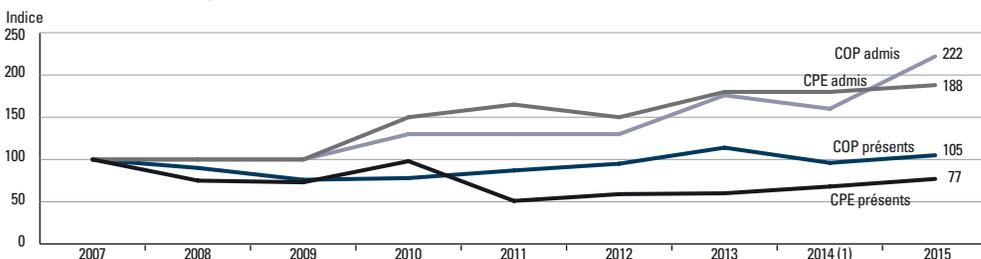
1 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015
Conseillers principaux d'éducation (CPE) (1)	Postes	200	200	200	300	330	300	360	660	360	375
	Présents	6 553	4 890	4 757	6 394	3 354	3 875	3 962	6 946	4 445	5 027
	Admis	200	200	200	300	330	300	360	632	360	375
Conseillers d'orientation-psychologues (COP) (1)	Postes	50	50	50	65	65	65	88	80	80	111
	Présents	584	524	445	453	507	557	664	560	560	616
	Admis	50	50	50	65	65	65	88	80	80	111
Tous concours	Postes	250	250	250	365	395	365	448	740	440	486
	Présents	7 137	5 414	5 202	6 847	3 861	4 432	4 626	7 506	5 005	5 643
	Admis	250	250	250	365	395	365	448	712	440	486
Recrutements réservés	Postes							100	152	152	155
	Présents							536	219	219	134
	Admis							95	137	137	62

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

2 Évolution du nombre de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation, base 100 en 2007.



► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Hors session exceptionnelle.

3 Concours de personnels d'éducation et d'orientation en 2015

	Postes	Présents	Admis	Taux de réussite	Part des femmes parmi les lauréats (%)	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation	375	5 027	375	7,5	76,5	30,0
Concours externe	310	3 210	310	9,7	76,8	28,9
Concours interne	65	1 817	65	3,6	75,4	35,3
Conseillers d'orientation-psychologues	111	616	111	18,0	83,8	33,0
Concours externe	90	529	90	17,0	85,6	32,6
Concours interne	21	87	21	24,1	76,2	34,7
Total	486	5 643	486	8,6	78,2	30,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

4 Origine et niveau de diplôme des lauréats des concours de personnels d'éducation et d'orientation en 2015

	CPE	COP	Tous concours
Étudiants en ESPÉ	159	–	159
Étudiants hors ESPÉ	3	4	7
Personnel d'éducation et de surveillance	136	1	137
Conseiller d'orientation intérimaire	–	66	66
Enseignants titulaires et non titulaires	49	22	71
Demandeurs d'emploi, secteur privé, fonctionnaires	28	18	46
Toutes origines	375	111	486
Doctorat	1	–	1
Master/niveau I	334	53	387
dont : master 1 (maîtrise)	47	–	47
inscription en M1	94	–	94
master 2	132	45	177
inscription en M2	57	–	57
Licence/niveau II	32	47	79
dont licence	32	34	66
Infra-bac/autres (1)	8	11	19
Tous niveaux de diplôme	375	111	486

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM (2).**

1. Dispense de titre et autres diplômes.

2. Il n'y a pas de lauréat en Nouvelle-Calédonie.

DÉFINITIONS

AUX CONCOURS de recrutement de personnels de direction, le nombre de postes ouverts au concours de première classe (C1) passe de 45 à la session 2014 à 40 à la session 2015. Le nombre de candidats présents baisse de 19 %, plus vite que les postes (1). Le taux de réussite s'établit à 27,2 %, un niveau parmi les plus sélectifs depuis 2008 (40,9 %). Le nombre de postes se réduit également au concours de deuxième classe (C2), passant de 605 à 560, et le nombre de présents diminue de 8 %, quasiment au même rythme que les postes. Le taux de réussite atteint aussi un de ses plus bas niveaux (16,1 %) depuis 2008 (26,0 %). Tous les postes ont été pourvus pour les deux concours, comme les six dernières années.

À la session 2015, le nombre de postes au concours de recrutement des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) reste inchangé (115) depuis la session 2013 ; les deux tiers d'entre eux sont offerts pour l'enseignement du premier degré (2). La baisse du nombre de candidats inscrits, engagée depuis 2011, se poursuit en 2015 (- 7 %). 32 % d'entre eux ont vu leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) retenu et sont ainsi admissibles, comme en 2013, contre 29 % en 2014. Le ratio admis/inscrits augmente globalement d'un point en 2015, avec néanmoins une baisse sensible en « information et orientation » (13,7 % au lieu de 19,7 %). Tous les postes ont été pourvus pour l'ensemble des spécialités, comme les années précédentes.

Pour la seconde année, 80 postes ont été offerts au concours 2015 de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) (3). Le nombre de candidats ayant présenté leur dossier RAEP se maintient, passant de 289 à 279 par rapport à la session précédente, la session 2015 ayant eu moins de spécialités ouvertes qu'en 2014. Le taux de réussite progresse, soit 28,7 % au lieu de 27,0 %. 61,5 % des inscrits en anglais ont été admis, quand ce taux de réussite dans la spécialité « administration et vie scolaire » s'établit à 11,5 %. Tous les postes ont été pourvus.

LES EMPLOIS DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION RELEVANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE - Ils sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours de recrutement : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 modifié fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IEN) ET INSPECTEURS D'ACADÉMIE-INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX (IA-IPR) - La session 2011 était celle de la rénovation des épreuves. Chacun des concours s'appuie désormais sur le dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les modalités de recrutement sont définies par l'arrêté du 22 juin 2010 modifié.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite des concours de personnels de direction. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

TAUX DE RÉUSSITE - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, ou rapport du nombre d'admis au nombre d'inscrits pour les concours de personnels d'inspection, en %.

SOURCES

MENESR-DGRH.

1 Concours de personnels de direction, session 2015.

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite (%)
Première classe (C1)	40	166	147	80	40	27,2
Deuxième classe (C2)	560	3 749	3 486	1 126	560	16,1
Total	600	3 915	3 633	1 206	600	16,5
Rappel 2014	650	4 226	3 979	1 301	650	16,3
Rappel 2013	700	4 384	4 069	1 404	700	17,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

2 Concours d'inspecteurs de l'Éducation nationale, session 2015.

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Enseignement du premier degré	75	575	168	75	100,0	13,0
Information et orientation	10	73	26	10	100,0	13,7
Enseignement général	7	50	19	7	100,0	14,0
Lettres-langues vivantes	1	15	3	1	100,0	6,7
Lettres-histoire géographie	6	35	16	6	100,0	17,1
Enseignement technique	23	157	56	23	100,0	14,6
Économie et gestion	9	63	23	9	100,0	14,3
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	3	24	7	3	100,0	12,5
Sciences et techniques industrielles	11	70	26	11	100,0	15,7
Total	115	855	269	115	100,0	13,5
Rappel 2014	115	923	265	115	100,0	12,5
Rappel 2013	115	943	298	115	100,0	12,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

3 Concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, session 2015.

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Administration et vie scolaire	10	87	22	10	100,0	11,5
Anglais	8	13	11	8	100,0	61,5
Arts plastiques	2	4	3	2	100,0	50,0
Économie et gestion	2	15	6	2	100,0	13,3
Éducation musicale	1	3	2	1	100,0	33,3
Éducation physique et sportive	5	27	12	5	100,0	18,5
Espagnol	3	5	5	3	100,0	60,0
Histoire-géographie	6	17	12	6	100,0	35,3
Lettres	11	31	22	11	100,0	35,5
Mathématiques	12	24	18	12	100,0	50,0
Sciences de la vie et de la Terre	5	16	10	5	100,0	31,3
Sciences médico-sociales	1	2	1	1	100,0	50,0
Sciences physiques et chimiques	5	20	10	5	100,0	25,0
STI - option arts appliqués	1	1	1	1	100,0	100,0
STI - option sciences industrielles	8	14	12	8	100,0	57,1
Total	80	279	147	80	100,0	28,7
Rappel 2014	80	289	146	78	97,5	27,0
Rappel 2013	70	254	135	70	100,0	27,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2015, 2 320 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ASS (55 % aux concours externes, 45 % aux concours internes) contre 1 962 en 2014, soit une hausse moyenne de 18 %, proche dans chacune des deux voies de recrutement (1). Le nombre de candidats présents évolue diversement selon la voie de recrutement : + 4 % aux concours externes, - 4 % aux concours internes. Plus de 9 postes sur 10 correspondent à des concours déconcentrés (secrétaire et adjoint administratifs, infirmier, assistant de service social) et plus des trois quarts sont destinés à la filière administrative. 4,9 % des présents aux concours externes ont été admis (4,2 % en 2014), 5,5 % aux concours internes (4,6 % en 2014). Les taux de réussite dans les deux voies de recrutement de la filière administrative sont particulièrement faibles, comparés à ceux de la filière sociale et de santé (2). Dans cette dernière, tous les postes n'ont pas été pourvus : plus de la moitié de ceux proposés au concours de médecin sont restés vacants. Par ailleurs, 88 candidats ont été admis aux concours et examens professionnalisés réservés (196 à la session précédente) pour 518 postes offerts dans les filières administrative, sociale et de santé. Le taux de couverture se dégrade, soit 17 % de postes pourvus en 2015 au lieu de 46 % en 2014.

111 postes ont été ouverts aux concours de recrutement 2015 de personnels des bibliothèques (55 % aux concours externes, 45 % aux concours internes) contre 99 en 2014 (3). Les évolutions sont très variables selon la voie de recrutement. Aux concours externes, le nombre de candidats présents progresse nettement plus vite (+ 56 %) que l'offre de postes (+ 13 %). Aux concours internes, les présents sont plus nombreux (+ 20 %) pour une offre en progression de 11 %. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (4,0 %) qu'aux concours externes (1,5 %). Tous les postes ouverts ont été pourvus, à l'exception du concours interne de conservateur. De plus, 15 candidats ont été admis pour 30 postes offerts aux examens professionnalisés réservés de la filière bibliothèque, soit un taux de couverture de 50 %, au lieu de 73 % en 2014.

LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTÉ (ASS) - Il s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Le lieu d'affectation est indépendant de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Pour les corps de catégories B et C, les concours sont « déconcentrés », organisés par les recteurs et les vice-recteurs : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice : le lieu d'affectation dépend directement de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Depuis la session 2012, les personnels de laboratoire sont intégrés dans les corps analogues de la filière ITRF.

LES CONCOURS DE PERSONNELS DES BIBLIOTHÈQUES - Ils sont organisés par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis la session 2009. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats bénéficiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur. Depuis 2013, des concours de bibliothécaires assistants spécialisés, classe normale et classe supérieure, ont été organisés pour ce corps regroupant l'ensemble de la catégorie B de la filière bibliothèque (assistants des bibliothèques et bibliothécaires adjoints spécialisés).

RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - La loi 2012-347 du 12 mars 2012, dite « loi Sauvadet », relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, autorise l'ouverture, durant quatre ans maximum, de concours et examens professionnalisés réservés pour les agents contractuels remplissant certaines conditions pour l'accès à certains corps de fonctionnaires.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

DÉFINITIONS DES TAUX - Voir 9.25.

SOURCES

- MENESR-DEPP, Système de gestion Ocean.
- MENESR-DGRH.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 14.35.

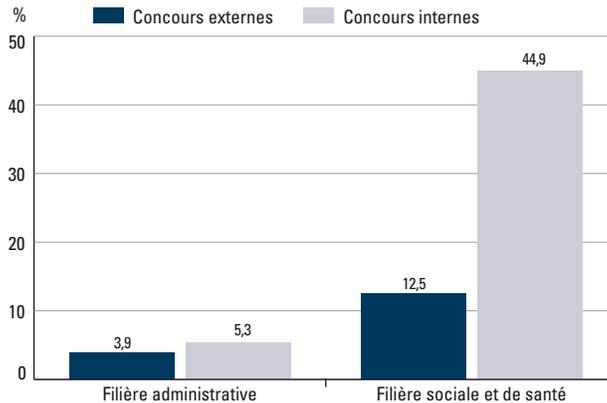
1 Concours de personnels ASS, session 2015.

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
Attaché d'administration (1)	—	—	—	—	—	80	5 260	3 320	80	2,4
Secrétaire administratif de classe normale (2) (3)	410	25 201	10 293	409	4,0	458	14 732	9 858	457	4,6
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	75	3 509	1 370	75	5,5	50	1 810	1 035	50	4,8
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe (2)	381	19 372	10 495	381	3,6	400	6 180	4 482	400	8,9
Total filière administrative	866	48 082	22 158	865	3,9	988	27 982	18 695	987	5,3
Évolution 2015/2014 (7)	23,7	6,4	1,5	23,6	0,7	16,6	-5,2	-3,8	16,7	0,9
Médecin (4)	47	34	27	—	22	81,5	—	—	—	—
Conseiller technique de service social (5)	—	—	—	—	—	21	60	46	21	45,7
Assistant de service social	68	1 119	680	71	10,4	35	65	43	19	44,2
Infirmier (6)	295	3 039	2 135	262	12,3	—	—	—	—	—
Total filière sociale et de santé	410	4 192	2 842	355	12,5	56	125	89	40	44,9
Évolution 2015/2014 (7)	10,8	22,5	27,3	13,1	-1,6	24,4	-12,0	-10,1	-7,0	1,5
Total	1 276	52 274	25 000	1 220	4,9	1 044	28 107	18 784	1 027	5,5
Évolution 2015/2014 (7)	19,3	7,5	3,9	20,3	0,7	17,0	-5,3	-3,9	15,5	0,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
- Pour la session 2015, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif de 1^{re} classe sont des concours interministériels.
- Y compris administration centrale.
- Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
- Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
- Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
- Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

2 Taux de réussite selon la filière, session 2015, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

3 Concours de personnels des bibliothèques, session 2015.

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
Conservateur	15	1 032	370	15	4,1	15	343	157	14	8,9
Bibliothécaire	17	2 584	954	17	1,8	8	561	292	8	2,7
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	15	3 978	1 375	15	1,1	13	624	356	13	3,7
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	6	469	174	6	3,4	4	217	137	4	2,9
Magasinier	8	3 770	1 175	8	0,7	10	521	270	10	3,7
Total	61	11 833	4 048	61	1,5	50	2 266	1 212	49	4,0
Évolution 2015/2014 (1)	13,0	68,6	56,0	13,0	-0,6	11,1	23,2	19,5	19,5	0,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

DÉFINITIONS

LE NOMBRE DE POSTES ouverts à la session 2015 aux différents concours de recrutement de personnels ITRF augmente de 9 % par rapport à la session précédente, soit 2 045 postes (57,5 % aux concours externes, 42,5 % aux concours internes) (1). 48 % des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieurs de recherche, d'études et assistants-ingénieurs), 31 % aux concours de techniciens de catégorie B, et 21 % aux concours d'adjoints techniques de catégorie C. On compte 23 candidats présents pour un poste aux concours externes, 17 aux concours internes.

Le nombre de candidats progresse un peu plus vite que l'offre, soit près de 12 % d'admis en plus entre 2014 et 2015. Ainsi, le taux de couverture global s'améliore, passant de 88,4 % en 2014 à 90,5 % en 2015. Toutefois, il demeure inférieur aux concours externes (89,4 %) par rapport aux concours internes (92,0 %). Les concours d'adjoints techniques enregistrent encore des taux parmi les plus élevés.

Le taux de réussite global (4,4 %), comparable à celui de 2014 (4,5 %), reste légèrement plus élevé aux concours internes (5,5 %) qu'aux concours externes (3,8 %). Pour les deux voies de recrutement, les taux les plus élevés concernent les concours de catégories B et C.

Pour la plupart des concours, l'existence de listes complémentaires (1 380 admis dont 61,5 % aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement et de pallier les éventuels désistements.

Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 43 % des lauréats ; cette part atteint 53 % aux concours internes au lieu de 35 % aux concours externes.

Par ailleurs, 881 postes supplémentaires ont été ouverts aux examens professionnalisés réservés dans le cadre du « dispositif Sauvadet ». 62 % d'entre eux ont été pourvus avec 548 candidats reçus.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INGÉNIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION (ITRF) - Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistique et calcul scientifique ; F : information, documentation, culture, communication, édition, TICE ; G : patrimoine, logistique, prévention et restauration ; J : gestion et pilotage).

Depuis la session 2012, les techniciens de laboratoire ont été intégrés aux ITRF. Les recrutements s'opèrent désormais dans le corps des techniciens de recherche et de formation dans les BAP A et B.

L'arrêté du 28 décembre 2011 fixe les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ITRF. Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Le jury d'admission établit la liste des candidats admis au niveau de chaque établissement dans lequel au moins un poste est offert dans un emploi-type. Les concours de catégories B et C sont organisés au niveau des académies, dans le cadre de zones géographiques, par un établissement d'enseignement supérieur appartenant à chacune de ces dites zones.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - La loi Sauvadet du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique prévoit un plan de titularisation d'agents non titulaires pendant quatre années à partir de la session 2013, sous condition d'ancienneté de service. Les épreuves prennent en compte les acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

INSCRITS - Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) au centre organisateur. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite du concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été reçu.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

TAUX DE RÉUSSITE - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

SOURCES

MENESR-DGRH, Système d'information Senorita.

1 Concours de personnels ITRF, session 2015.

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Ingénieur de recherche (IGR)	A	17	342	331	16	4,8	1	1	1	1	100,0
	B	5	179	165	5	3,0					
	C	17	372	347	17	4,9					
	D	4	111	108	4	3,7	2	12	11	2	18,2
	E	37	784	774	32	4,1	20	303	303	17	5,6
	F	6	93	91	6	6,6	6	47	45	5	11,1
	G	6	68	68	6	8,8	2	13	13	2	15,4
	J	13	195	195	10	5,1	22	354	354	19	5,4
Total		105	2 144	2 079	96	4,6	53	730	727	46	6,3
Ingénieur d'études (IGE)	A	22	844	744	21	2,8	4	19	19	4	21,1
	B	10	453	450	10	2,2	2	15	14	2	14,3
	C	15	358	358	14	3,9	6	48	48	6	12,5
	D	9	251	249	7	2,8	1	12	11	1	9,1
	E	95	3 261	3 223	80	2,5	33	609	607	25	4,1
	F	50	2 005	2 001	44	2,2	19	171	170	18	10,6
	G	29	740	738	25	3,4	7	84	84	5	6,0
	J	133	7 830	7 801	111	1,4	79	2 548	2 548	64	2,5
Total		363	15 742	15 564	312	2,0	151	3 506	3 501	125	3,6
Assistant ingénieur (ASI)	A	11	415	223	10	4,5	5	94	94	5	5,3
	B	4	149	75	4	5,3	4	58	58	4	6,9
	C	15	301	110	14	12,7	11	87	82	11	13,4
	D	1	22	12	1	8,3					
	E	26	961	558	23	4,1	20	582	580	19	3,3
	F	18	567	304	15	4,9	19	230	228	15	6,6
	G	19	351	213	15	7,0	24	305	304	20	6,6
	J	65	5 216	2 778	52	1,9	75	4 056	4 037	63	1,6
Total		159	7 982	4 273	134	3,1	158	5 412	5 383	137	2,5
Technicien RF	A	44	451	305	40	13,1	9	72	71	8	11,3
	B	16	318	197	15	7,6	10	70	70	10	14,3
	C	37	178	114	28	24,6	10	21	20	8	40,0
	D	2	8	4	2	50,0					
	E	45	527	381	44	11,5	24	117	115	23	20,0
	F	34	537	357	31	8,7	26	179	178	25	14,0
	G	20	149	105	13	12,4	33	242	241	32	13,3
	J	141	3 105	2 101	137	6,5	183	2 559	2 547	182	7,1
Total		339	5 273	3 564	310	8,7	295	3 260	3 242	288	8,9
Adjoint technique	A	44	273	196	42	21,4	38	113	110	35	31,8
	B	42	312	229	42	18,3	29	88	85	29	34,1
	C	6	33	14	3	21,4	2	5	5	2	40,0
	D										
	E										
	F	8	124	78	8	10,3	7	28	28	5	17,9
	G	55	343	257	49	19,1	40	151	149	37	24,8
	J	54	1 519	1 116	54	4,8	97	1 211	1 209	96	7,9
Total		209	2 604	1 890	198	10,5	213	1 596	1 586	204	12,9
Ensemble	A	138	2 325	1 799	129	7,2	57	299	295	53	18,0
	B	77	1 411	1 116	76	6,8	45	231	227	45	19,8
	C	90	1 242	943	76	8,1	29	161	155	27	17,4
	D	16	392	373	14	3,8	3	24	22	3	13,6
	E	203	5 533	4 936	179	3,6	97	1 611	1 605	84	5,2
	F	116	3 326	2 831	104	3,7	77	655	649	68	10,5
	G	129	1 651	1 381	108	7,8	106	795	791	96	12,1
	J	406	17 865	13 991	364	2,6	456	10 728	10 695	424	4,0
Total		1 175	33 745	27 370	1 050	3,8	870	14 504	14 439	800	5,5
Rappel 2014		1 093	29 463	23 428	959	4,1	780	13 422	13 331	697	5,2

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

DÉFINITIONS

LE COMPTE ÉCONOMIQUE DE L'ÉDUCATION comprend, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes (scolaires de tous niveaux y compris apprentissage ou extrascolaires), des activités annexes permettant l'organisation du système éducatif (administration générale et recherche sur l'éducation) ou accompagnant et facilitant sa fréquentation (hébergement, restauration, orientation et médecine scolaires). S'ajoutent également des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels scolaires, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers).

Tous financeurs confondus, l'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, en 2014, à 146,0 milliards d'euros (données provisoires) (1). Il représente 6,8 % du PIB (voir 10.3). Les seules activités d'enseignement représentent 124,3 milliards d'euros, soit 85,1 % de la dépense intérieure d'éducation [DIE]. Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 7,3 %. Les 7,6 % restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, transports scolaires, achat de fournitures, manuels scolaires, habillement et leçons particulières. La dépense d'enseignement du premier degré représente 27,5 % (34,2 milliards d'euros) de la dépense d'enseignement, celle du second degré 38,1 % (47,3 milliards d'euros), celle du supérieur 20,6 % (25,6 milliards d'euros) et celle de la formation continue et des autres activités extrascolaires 13,7 % (17,1 milliards d'euros).

L'État assure 54,4 % du financement final total de la dépense intérieure d'éducation, les collectivités territoriales 24,1 %, les ménages 11,2 %, les entreprises 8,9 % (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses pour financer la formation continue) et les autres administrations publiques 1,4 % (2).

Il est à noter qu'en termes de financement initial (avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales), la part de l'État est encore plus importante, s'élevant à 57,4 %. En revanche, celles des collectivités territoriales (23,7 %) et surtout des ménages (7,6 %) sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent en tant que financeur initial, à hauteur de 1,3 %, au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

COMPTE ÉCONOMIQUE DE L'ÉDUCATION - Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux monétaires intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent, partageant des concepts et des nomenclatures avec la comptabilité nationale.

DÉPENSE INTÉRIEURE D'ÉDUCATION (DIE)

Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement, y compris formation continue, ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) - Agrégat de la comptabilité nationale, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité).

FINANCEUR FINAL ET FINANCEUR INITIAL - Financeur final : dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

Par contre, en reprenant l'exemple ci-dessus, si on choisit d'affecter la subvention au financeur État, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

ÉDUCATION NATIONALE - L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

AVERTISSEMENT

Une correction a été apportée cette année à la mesure de la dépense des communes pour la restauration.

SOURCES

MENESR-DEPP, Compte provisoire de l'éducation pour 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.41 ; 14.37 ; 13.28 ; 12.29 ; 12.17.
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

1 Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2014,
dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire en millions d'euros).

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	21 175	72	21 247	11 876	242	866	1	34 233
	Second degré	33 000	1 350	34 350	9 935	280	1 658	1 124	47 348
	Enseignement supérieur (3)	15 395	1 651	17 046	2 642	546	2 674	2 743	25 650
Enseignement de type extrascolaire (4)		351	1 044	1 394	3 880	833	1 949	9 024	17 081
Total dépense intérieure d'enseignement		69 921	4 117	74 038	28 334	1 901	7 148	12 892	124 312
Activités annexes	Hébergement, restauration	1 446	143	1 589	3 773	79	5 160	79	10 681
	Médecine scolaire	687		687	20				707
	Orientation	308		309	13		7	2	331
	Administration générale	2 567	261	2 827	460	2	5	65	3 359
Achats de biens et service liés	Transports scolaires				2 459		460		2 918
	Fournitures et livres scolaires				181		2 722		2 904
	Habillage, leçons part.						825		825
Total dépense intérieure d'éducation		74 929	4 520	79 450	35 240	1 983	16 327	13 037	146 037

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. Voir « Définitions » ci-contre.

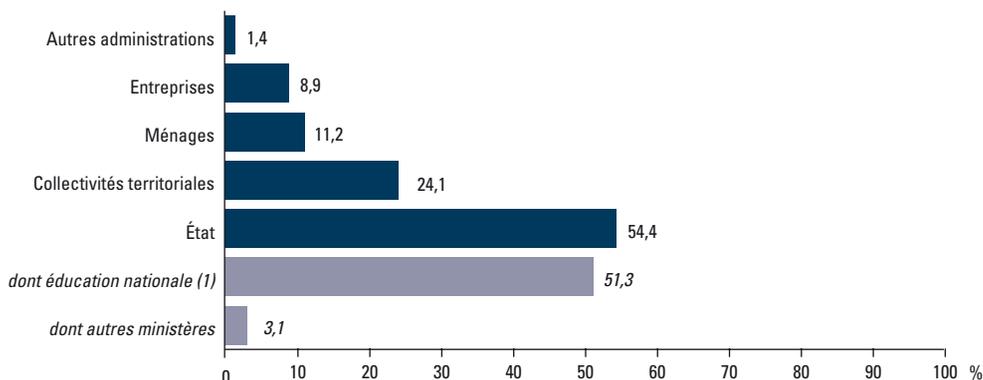
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

3. Y compris la recherche universitaire.

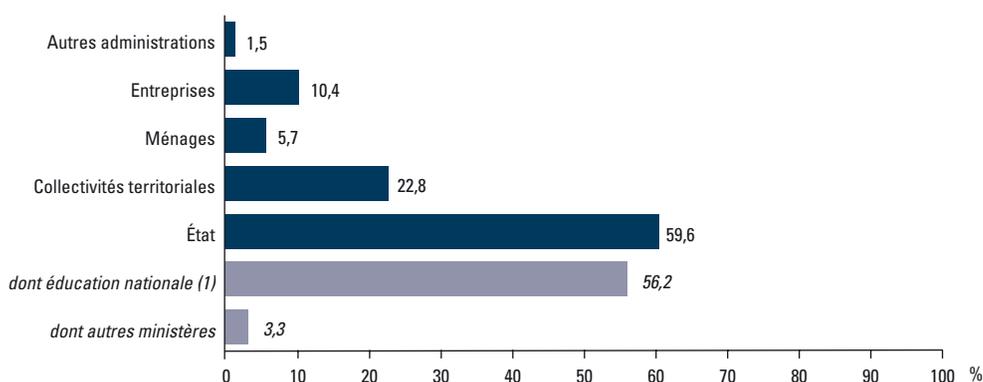
4. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

2 Structures du financement final en 2014, en %.

Ensemble des activités



Activités d'enseignement



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Voir « Définitions » ci-contre.

DEPUIS LA MISE EN PLACE de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) le 1^{er} janvier 2006, le budget du MENESR (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIREs) ». Les crédits votés pour 2016 au titre de ces deux missions s'élevaient à 93,3 milliards d'euros de dépenses, soit 30,1 % du budget de l'État et 4,2 % du PIB (1).

En 2016, 67,1 milliards d'euros sont consacrés à la mission « Enseignement scolaire » (Éducation nationale), soit une hausse de 1,0 % par rapport aux crédits exécutés en 2015. Les évolutions par programme des crédits demandés en 2016 font apparaître une augmentation des crédits alloués légèrement plus forte dans le premier degré (+ 1,6 % contre + 1,2 % dans le second degré) (2). Les crédits votés au titre du programme 230 « Vie de l'élève » restent stables (+ 0,4 %) après la forte hausse de 2015 essentiellement due à la prorogation du fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des rythmes scolaires. Les crédits du programme 139 « Enseignement privé des premier et second degrés » progressent très légèrement (+ 0,5 %). Le programme 408 « Internats de la réussite », apparu en 2014 pour adapter l'offre d'internat « *aux besoins des élèves qui vivent dans des conditions peu favorables à la réussite de leurs études* », n'a pas été reconduit ensuite.

Au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs), les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élevaient à 12,9 milliards d'euros pour 2016 soit une hausse de 1,2 % par rapport aux crédits exécutés en 2015. Ceux du programme 231 « Vie étudiante » sont en baisse de 2,7 %, à 2,5 milliards d'euros en raison du recul des aides directes et indirectes.

Par ailleurs, la MIREs comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2016 pour les « autres programmes » restent à un niveau très proche de celui de 2015 (+ 0,9 %).

CHAMP - Le champ des données présentées ici prend en compte la totalité des deux missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » et ne correspond donc pas au champ des données figurant en 10.1 et 10.3 à 10.5 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

LFI - Loi de finances initiale.

CRÉDITS EXÉCUTÉS (OU CRÉDITS CONSOMMÉS) - Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.

CRÉDITS VOTÉS EN LFI - Crédits ouverts après leur approbation par le parlement.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT - Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la Défense.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) - Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmenté des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). L'estimation du PIB pour 2016 est tirée de la note de conjoncture de l'Insee publiée en juin 2016, qui a retenu une hypothèse d'évolution de + 1,6 % en volume et + 0,8 % en prix, soit + 2,4 % en valeur.

LOLF - Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La LOLF se décline en missions, programmes et actions.

MISSION - Une mission comprend un ensemble de programmes dépendant d'un (ou plusieurs) ministère(s), concourant à une politique publique définie.

PROGRAMME - Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

SOURCES

MENESR-DEPP, LFI 2016 - Missions Enseignement scolaire et Recherche et enseignement supérieur.

1 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2013 à 2016, en millions d'euros, prix courants.

	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2016	Évolution (%) 2016/2015
	2013	2014	2015		
Mission Enseignement scolaire (MIES)	63 436,2	65 111,4	66 395,3	67 069,5	1,0
Mission Recherche et enseignement supérieur (MIRES)	25 795,6	30 554,3	26 006,1	26 189,3	0,7
Ensemble	89 231,8	95 665,7	92 401,4	93 258,9	0,9
Part dans le budget État (%)	30,2	32,0	31,2	30,1	
Part dans le PIB (%) (1)	4,2	4,5	4,2	4,2	

1. PIB, voir « Définitions ».

2 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2013 à 2016, en millions d'euros, prix courants.

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES)	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2016		Évolution (%) 2016/2015
	2013	2014	2015	Montant	%	
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	18 748,4	19 383,0	19 874,9	20 193,3	30,1	1,6
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	29 880,9	30 510,8	30 912,9	31 273,1	46,6	1,2
Programme 230 : Vie de l'élève	4 245,5	4 449,4	4 810,6	4 829,6	7,2	0,4
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 084,6	7 112,7	7 166,0	7 203,4	10,7	0,5
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 148,3	2 164,0	2 273,2	2 185,6	3,3	-3,9
Programme 408 : Internats de la réussite		138,0				
Sous total scolaire MENESR	62 107,7	63 757,9	65 037,6	65 685,0	97,9	1,0
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 328,5	1 353,6	1 357,7	1 384,5	2,1	2,0
Total mission « Enseignement scolaire »	63 436,2	65 111,4	66 395,3	67 069,5	100,0	1,0

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES)	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2016		Évolution (%) 2016/2015
	2013	2014	2015	Montant	%	
Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	5 509,2	5 588,8	5 573,6	5 738,6	21,9	3,0
Établissements d'enseignement privés (action 4)	81,1	74,0	73,4	78,9	0,3	7,5
Bibliothèques et documentation (action 5)	444,5	443,9	445,4	436,9	1,7	-1,9
Recherche universitaire (actions 6 à 12, puis action 17 à partir de 2015)	3 745,9	3 739,0	3 762,1	3 831,7	14,6	1,8
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	108,1	108,6	118,3	103,7	0,4	-12,3
Immobilier (action 14)	1 358,5	1 262,0	1 228,6	1 183,3	4,5	-3,7
Pilotage et support du programme (action 15)	1 540,8	1 527,2	1 542,5	1 520,0	5,8	-1,5
Total programme 150	12 788,1	12 743,5	12 743,7	12 893,1	49,2	1,2
Programme 231 : Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	1 918,2	2 049,5	2 133,6	2 114,7	8,1	-0,9
Aides indirectes (action 2)	266,0	252,9	275,3	219,9	0,8	-20,1
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	55,6	57,9	56,8	60,7	0,2	6,9
Pilotage et animation du programme (action 4)	89,5	90,7	90,3	91,5	0,3	1,3
Total programme 231	2 329,3	2 451,0	2 556,0	2 486,8	9,5	-2,7
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	304,2	315,9	320,7	330,9	1,3	3,2
Autres programmes : 172, 186, 187, 190 à 193, 409, 410	10 374,0	15 043,9	10 385,6	10 478,5	40,0	0,9
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	25 795,6	30 554,3	26 006,1	26 189,3	100,0	0,7

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

DÉFINITIONS

LA DÉPENSE INTÉRIEURE D'ÉDUCATION (DIE) est évaluée pour 2014 à 146,0 milliards d'euros (données provisoires) (1). Elle a augmenté de 93 % depuis 1980 (aux prix de 2014). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,0 %. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a crû de 1,8 % en moyenne par an. La part de la DIE dans le PIB progresse donc, passant de 6,5 % en 1980 à 6,8 % en 2014. Depuis 1980, elle a fluctué pour atteindre un maximum de 7,7 % au cours des années 1995 et 1996 (2). Ensuite, elle a décliné régulièrement pour revenir à 6,6 % en 2007. Puis, après une remontée en 2009, sous l'effet d'une hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB en raison de la crise, elle reste proche de 7,0 % jusqu'en 2010. Entre 2011 et 2014, elle se stabilise autour de 6,8 % du PIB.

La structure du financement de la DIE s'est également modifiée. La part de l'État (MENESR et autres ministères) baisse de près de 12 points, de 66,2 % en 1980 à 54,4 % en 2014 (3). *A contrario*, celle des collectivités locales croît de plus de 10 points (de 14,0 % en 1980 à 24,1 % en 2014). En effet, les différentes lois de décentralisation ont progressivement transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences : fonctionnement et équipement des établissements du second degré, apprentissage, formation professionnelle et transport scolaire, puis formations sociales et de santé, ainsi que la rémunération et la gestion des ex-personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) du second degré.

La structure de la DIE par niveau d'enseignement présente des évolutions notables (4). Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît jusqu'à 26,6 % en 1992 (contre 29,2 % en 1980). Puis, elle augmente tendanciellement à nouveau pour atteindre 28,7 % en 2013 et 2014 sous l'effet d'une hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et de la priorité accordée au premier degré au cours des années récentes.

À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,1 % de 1980 à 1998, baisse depuis pour atteindre 39,2 % en 2013. En 2014, elle se redresse légèrement à 39,6 %.

La part consacrée à l'enseignement supérieur croît de façon continue sur la période, de 15,1 % de la DIE en 1980 à 20,2 % en 2013, mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants doublent. À 20 %, elle est en très léger repli en 2014.

ÉDUCATION NATIONALE - L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ÉVALUATION AUX PRIX DE 2014 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

FINANCEUR FINAL ET FINANCEUR INITIAL - Financeur final : dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Par contre, en reprenant l'exemple ci-dessus, si on choisit d'affecter la subvention au financeur État, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

AVERTISSEMENT

Une correction a été apportée cette année à la mesure de la dépense des communes pour la restauration. Pour permettre un suivi chronologique, les séries de données concernées ont fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de RERS.

SOURCES

MENESR-DEPP, Compte provisoire de l'éducation pour 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

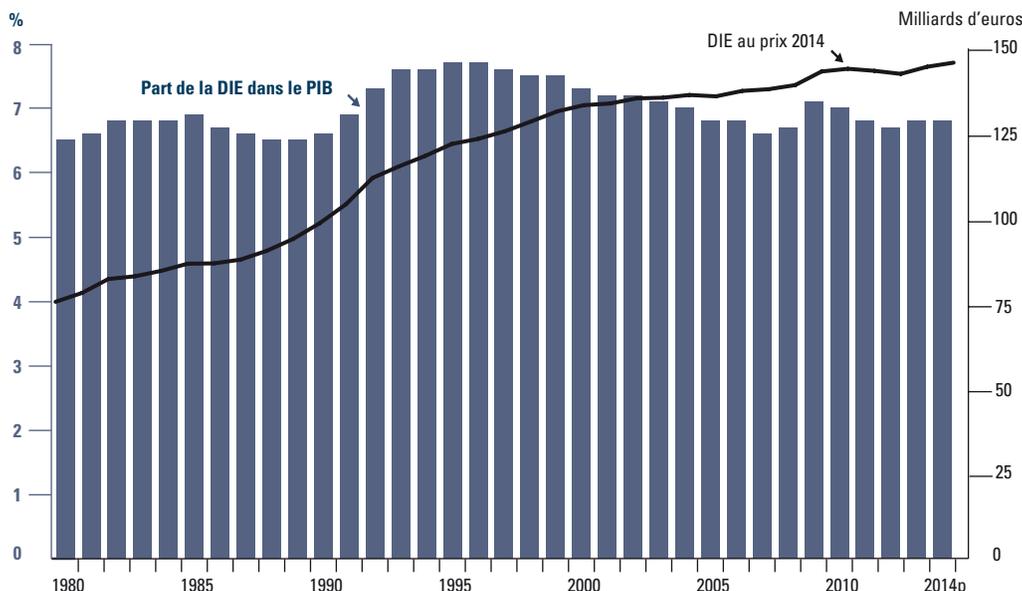
- *Notes d'Information* : 15.41 ; 14.37 ; 13.28 ; 12.29 ; 12.17.
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation et de sa part dans le PIB depuis 1980

	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	94 152	108 202	121 231	139 337	143 997	146 037
DIE (millions d'euros, prix constants estimation aux prix 2014)	75 740	98 786	122 085	133 548	136 149	144 177	144 818	146 037
% du PIB	6,5	6,6	7,7	7,3	6,8	7,0	6,8	6,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB depuis 1980



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

Lecture : en 2014, la DIE s'élève à 146 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,8 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final depuis 1980, en %.

	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014p
Structure du financement par financeur final (%)								
Éducation nationale (1)	58,7	54,2	54,2	55,1	53,5	51,3	51,1	51,3
Autres ministères (2)	7,5	5,0	5,7	5,0	4,4	3,9	3,2	3,1
Total État	66,2	59,2	59,9	60,1	57,9	55,2	54,3	54,4
Collectivités territoriales	14,0	19,8	21,1	21,8	22,4	24,4	24,2	24,1
Autres administrations publiques (1)	6,8	7,3	6,7	6,7	7,9	8,4	9,0	8,9
Ménages	12,6	12,9	11,2	10,6	11,0	10,7	11,1	11,2
Entreprises et autres financeurs privés	0,4	0,8	1,1	0,8	0,8	1,3	1,4	1,4
Total général	100,0							

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

1. Voir « Définitions » ci-contre.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne + pays étrangers).

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement depuis 1980, en %.

Niveaux d'enseignement	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014p
Premier degré	29,2	27,1	26,9	27,5	27,8	27,2	28,7	28,7
Second degré	42,9	43,2	43,1	42,6	41,9	40,7	39,2	39,6
Supérieur	15,1	16,9	17,4	17,2	18,1	19,7	20,2	20,0
Formation continue	11,6	11,6	11,4	11,0	10,2	10,4	10,0	9,9
Extrascolaire	1,2	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,9	1,8
Total	100,0							

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

DÉFINITIONS

LES UNITÉS DE PRODUCTION du compte de l'éducation sont les agents économiques qui ont une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.) et qui utilisent les ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir 10.1 et 10.3). Le montant total de ces ressources s'élève à 139,4 milliards d'euros en 2014 (1). La très grande majorité (134,7 milliards d'euros, soit 96,6 % du total) finance les activités des établissements publics ou privés, subventionnés ou non : enseignement de tous niveaux, scolaire ou extrascolaire, mais aussi hébergement et restauration, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État y figurent également.

Le producteur « Services administratifs et organismes publics », dont les ressources s'élèvent à 4,7 milliards d'euros, ne produit pas d'enseignement, mais assure des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, mais aussi d'hébergement et de restauration avec le Cnous (1) (2).

L'activité des écoles maternelles et élémentaires publiques a bénéficié d'un financement de 36,0 milliards d'euros. La part des collectivités territoriales est importante (14,3 milliards d'euros, soit 39,7 % du total), mais reste inférieure à celle de l'État qui participe à hauteur de 19,7 milliards d'euros, soit 54,6 % de leurs ressources (1) (3).

L'activité des lycées et collèges publics s'appuie sur un financement de 45,4 milliards d'euros, dont 32,8 milliards d'euros provenant de l'État, premier financeur avec 72,2 % du total de leurs ressources, correspondant en grande partie aux rémunérations des personnels enseignants. Les collectivités territoriales ont, quant à elles, fourni 9,6 milliards d'euros, soit 21,2 % du total. On peut aussi noter que les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour près des deux tiers par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et qui verse à ces établissements, un forfait d'externat par élève selon le niveau d'enseignement) et pour près d'un quart par les familles.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics reçoivent 13,9 milliards d'euros de l'État, soit 76,0 % du financement total. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout soutenus par les autres financeurs privés à hauteur de 78,5 % (dont presque deux tiers venant des ménages).

ÉDUCATION NATIONALE - L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FINANCEUR FINAL ET FINANCEUR INITIAL - Financeur final : dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Par contre, en reprenant l'exemple ci-dessus, si on choisit d'affecter la subvention au financeur État, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SUBVENTIONNÉS - Pour les établissements du 1^{er} et du 2nd degré, il s'agit des établissements privés comprenant des classes sous contrat d'association ou plus rarement sous contrat simple. Les établissements de niveau enseignement supérieur privés subventionnés, sans être à proprement parler sous contrat, touchent une subvention de l'État ; ils relèvent pour la plupart des grandes fédérations d'établissements privés.

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS NON SUBVENTIONNÉS - Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières. Dans le cas, peu fréquent, où un établissement privé comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes hors contrat est rattachée à ce producteur.

CNOUS - Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

AVERTISSEMENT

Une correction a été apportée cette année à la mesure de la dépense des communes pour la restauration.

SOURCES

MENESR-DEPP, Compte provisoire de l'éducation pour 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.41 ; 14.37 ; 13.28 ; 12.29 ; 12.17.
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

1 Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2014, dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire millions d'euros).

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Reste du monde	Total
Écoles maternelles et élémentaires	19 615	56	14 310	242	1 796	–	–	36 019
Collèges et lycées	32 029	737	9 637	293	2 074	592	21	45 383
Centre de formation d'apprentis	7	107	271	27	10	224	–	647
Universités	11 407	53	530	320	393	1 268	141	14 111
Autres étab. d'enseignement supérieur	1 219	1 217	947	153	106	497	44	4 183
Centres de formation artistique	–	18	1 570	–	–	–	–	1 588
Centres d'enseignement spécial	248	362	19	1	10	4	–	644
Organismes d'enseignement à distance	94	–	–	–	48	18	–	161
Organismes de formation extrascolaire (2)	49	330	432	193	67	444	–	1 514
Total établissements publics d'enseignement	64 669	2 881	27 715	1 229	4 504	3 046	206	104 250
Écoles maternelles et élémentaires	1 742	–	744	–	857	–	–	3 343
Collèges et lycées	5 156	541	759	–	2 110	143	–	8 709
Centres de formation d'apprentis	–	29	481	51	19	413	–	993
Établissements d'enseignement supérieur	76	58	172	10	709	447	–	1 472
Organismes de formation extrascolaire (2)	77	290	1 127	355	317	3 123	–	5 289
Total établissements privés subventionnés	7 051	918	3 283	416	4 013	4 126	–	19 807
Écoles maternelles et élémentaires	–	–	–	–	127	–	–	127
Établissements du second degré	–	–	–	–	194	28	–	222
Centres de formation d'apprentis	–	10	735	73	26	596	–	1 441
Écoles supérieures	–	–	–	54	1 306	270	–	1 630
Organismes de formation extrascolaire (2)	–	220	374	207	1 506	4 878	–	7 186
Total établissements privés non subventionnés	–	230	1 110	335	3 159	5 773	–	10 606
Total producteurs d'enseignement	71 719	4 030	32 108	1 980	11 675	12 945	206	134 663
Services administratifs et organismes publics	3 210	279	492	3	645	92	6	4 727
Total	74 929	4 309	32 600	1 983	12 320	13 037	211	139 390

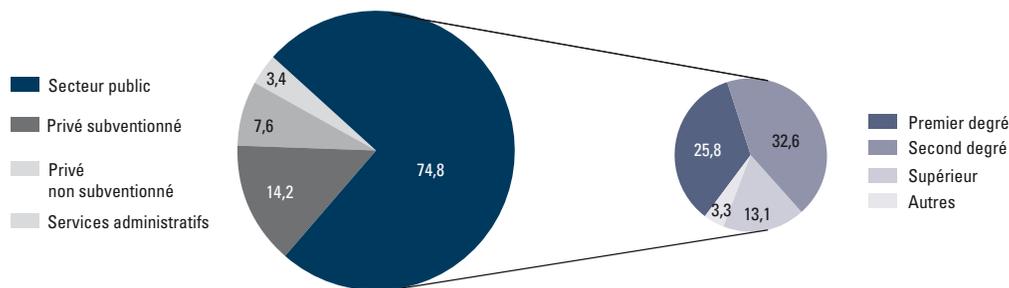
► Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. Voir « Définitions » ci contre.

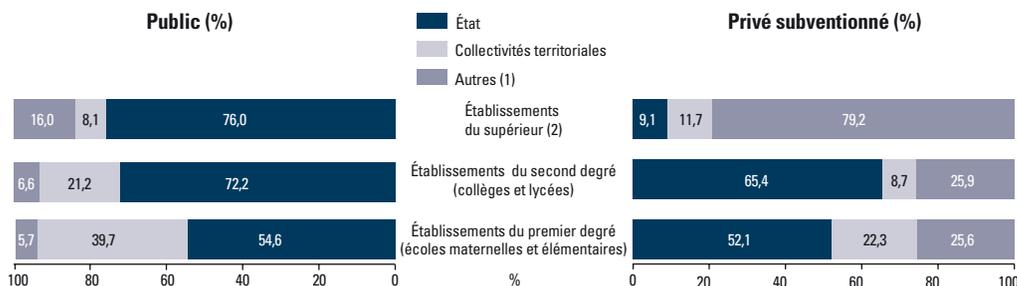
2. Y compris la formation continue.

2 Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2014, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

3 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2014, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Autres = autres administrations + entreprises + ménages + reste du monde.

2. Établissements du supérieur = universités + autres établissements d'enseignement supérieur.

DÉFINITIONS

EN 2014, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 8 360 euros (donnée provisoire). Elle varie presque du simple au double entre un élève du premier degré (6 120 euros) et un étudiant (11 560 euros), la dépense pour le second degré se situant à un niveau intermédiaire (9 640 euros). De façon détaillée, l'écart est encore plus important : de 6 050 euros pour un élève scolarisé en élémentaire, jusqu'à 14 980 euros pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) (1) (2).

La moitié des dépenses des producteurs d'éducation sont des dépenses de personnels enseignants (et trois quarts sont des dépenses de personnels). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement primaire, le coût moyen par élève de préélémentaire (6 240 euros) est un peu supérieur à celui d'un élève d'élémentaire (6 050 euros). La présence des Atsem dans les classes maternelles contribue, en effet, à accroître la dépense pour un élève de maternelle.

Dans le second degré, le coût moyen du collégien (8 410 euros) est inférieur à celui du lycéen (11 190 euros en enseignement général ou technologique et 12 230 euros en enseignement professionnel). Ces écarts sont dus principalement aux différences de statut et de rémunération des personnels enseignants, mais aussi au nombre d'élèves plus faible par classe dans le second cycle professionnel que dans le premier cycle et le second cycle général et technologique. Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart de coût très important observé entre les formations universitaires (10 800 euros), d'une part, et les classes de type CPGE (14 980 euros) ou STS (13 660 euros) d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement. De plus, les personnels enseignants intervenant dans les filières post-baccalauréat en lycée sont souvent agrégés, voire, pour les CPGE, professeurs de chaire supérieure, corps où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible que dans l'enseignement secondaire.

DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE - La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels + fonctionnement), les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Cette dépense comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers). Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves de l'année civile n , calculé en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n-1/n$ et un tiers de l'année scolaire $n/n+1$.

ATSEM - Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

CPGE - Classe préparatoire aux grandes écoles.

STS - Section de techniciens supérieurs.

ÉVALUATION AUX PRIX 2014 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

AVERTISSEMENT

Une correction a été apportée cette année à la mesure de la dépense des communes pour la restauration. Pour permettre un suivi chronologique, les séries de données concernées ont fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980.

Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de RERS.

SOURCES

MENESR-DEPP, Compte provisoire de l'éducation pour 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.41 ; 14.37 ; 13.28 ; 12.29 ; 12.17.
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

1 Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant, en euros, prix 2014.

Niveaux	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2013	2014p
Prélémentaire	n.d.	3 550	4 490	5 340	5 430	5 740	6 210	6 240
Élémentaire	n.d.	4 240	4 870	5 540	5 770	5 840	6 040	6 050
Premier degré (1)	3 200	4 000	4 760	5 490	5 640	5 800	6 100	6 120
Premier cycle	n.d.	6 070	7 020	7 900	8 320	8 520	8 320	8 410
Second cycle général et technologique	n.d.	7 880	9 730	10 730	10 580	11 770	11 120	11 190
Second cycle professionnel	n.d.	9 600	11 150	12 030	11 820	12 510	12 140	12 230
Second degré (2)	5 810	6 980	8 210	9 140	9 360	9 910	9 520	9 640
STS	n.d.	n.d.	12 850	14 020	14 540	14 400	13 530	13 660
CPGE	n.d.	n.d.	14 970	15 700	16 090	15 830	14 890	14 980
Universités (3)	n.d.	n.d.	7 470	8 780	8 820	10 710	11 070	10 800
Supérieur (4)	8 280	9 120	9 410	10 520	10 700	11 910	11 760	11 560
Coût moyen tous niveaux	4 650	5 810	6 850	7 710	7 890	8 350	8 330	8 360

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série, Public + Privé.**

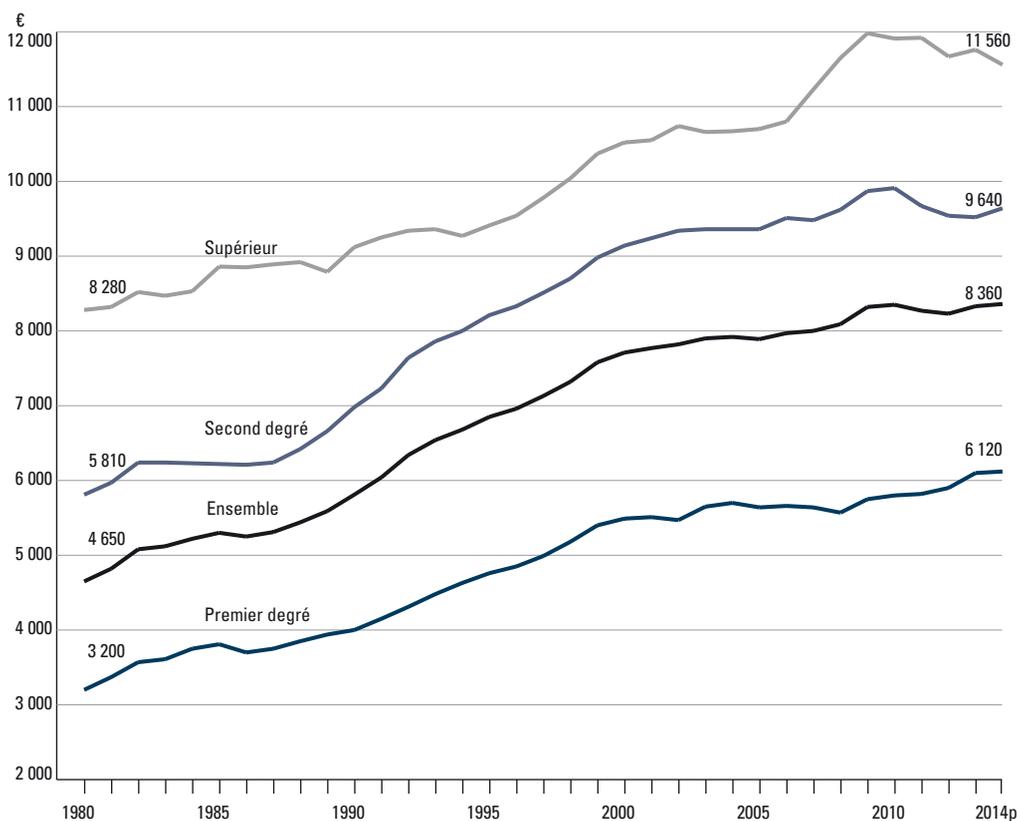
1. Y compris l'enseignement spécial.

2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

2 Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant, en euros, prix 2014.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série, Public + Privé.**

EN 2015-2016, 1 357 700 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 24,5 % des élèves du second degré, ont bénéficié d'une bourse nationale (1). Cette proportion est beaucoup plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 28,0 % contre 11,6 %. Elle est également beaucoup plus élevée dans les départements d'outre-mer, qui comptent un peu plus de la moitié de leurs élèves boursiers dans l'enseignement secondaire.

Le pourcentage de boursiers (24,5 %) varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : en collège, il atteint 25,6 % ; il est moindre en lycée (22,6 %). L'enseignement professionnel compte un plus fort pourcentage de boursiers (34,0 %) que l'enseignement général et technologique (17,8 %).

Les bourses nationales de collège concernent 840 800 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 29,5 % des élèves des collèges publics et 11,2 % dans les collèges privés.

En lycée, 516 800 jeunes ont bénéficié d'une bourse nationale en 2015-2016, ce qui représente 22,9 % des lycéens de France métropolitaine et des DOM, soit 25,8 % des élèves de l'enseignement public et 12,4 % des élèves de l'enseignement privé.

Globalement, la part des élèves boursiers du second degré a progressé sensiblement entre 2015 et 2016 (+ 0,3 point). C'est dans le secteur public que l'augmentation est visible (+ 0,4 point en collège, + 0,3 point en lycée), le secteur privé restant stable dans l'ensemble. Le second cycle professionnel progresse comme le second cycle général et technologique de + 0,4 point et le collège de + 0,3 point.

BOURSES NATIONALES - Bourses payées sur des crédits du budget du ministère en charge de l'éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge sur les budgets des conseils départementaux. D'autres aides à la scolarité sont également accordées par les conseils régionaux (lycéens) ou par les conseils départementaux (collégiens).

BOURSE DU SECOND DEGRÉ - Le montant d'une bourse d'études du second degré est déterminé en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national.

BOURSES DE COLLÈGE - Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 84 euros, 231 et 360 euros, pour l'année scolaire 2015-2016.

BOURSE DE LYCÉE - Elle concerne les élèves scolarisés en lycée et en EREA y compris ceux de premier cycle (troisième prépa pro., DIMA en CFA et MFR, et 6^e à 3^e en EREA).

CONSTITUTION DE LA BOURSE DE LYCÉE

- Les parts de base, déterminées en fonction des ressources et des charges familiales ; leur nombre peut varier de 3 à 10. Le montant de la part de bourse est de 45,33 euros en 2015-2016.

- Les parts supplémentaires (au nombre de 2) pour tous les boursiers qui suivent une formation professionnelle ou technologique dans le second cycle.

- Les primes liées à la scolarité du boursier :

- prime de qualification (435,84 euros), pour les boursiers en CAP et en seconde du baccalauréat professionnel.

- prime d'entrée (217,06 euros) en seconde, première et terminale générale et technologique, ainsi qu'en première et terminale du baccalauréat professionnel.

- prime d'équipement (341,71 euros) lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté).

- prime à l'internat (256,71 euros), versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et d'EREA.

- La bourse au mérite (800 euros), qui est un complément à la bourse de lycée, est attribuée de droit aux élèves, boursiers de lycée, ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB). Elle peut également être attribuée à des élèves boursiers de lycée qui, sans avoir obtenu de mention au DNB, se sont distingués par leur effort dans le travail au cours de la classe de troisième.

SOURCES

MENESR-DGESCO, Enquêtes sur les bourses.

1 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2015-2016

	Public		Privé		Total		Part des élèves boursiers en 2014-2015 (%)		
	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Public	Privé	Total
En collège									
Taux : 84 euros	322 939		40 651		363 590				
Taux : 231 euros	191 870		19 776		211 646				
Taux : 360 euros	248 996		16 612		265 608				
Total collège	763 805	29,5	77 039	11,2	840 844	25,6	29,1	11,2	25,3
Primes à l'internat	3 266		2 629		5 895				
En lycée (2)									
Second cycle professionnel	195 836	37,2	30 274	21,8	226 110	34,0	36,9	21,4	33,6
Nombre de parts/boursier	10,14		9,76		10,09				
Montant/boursier (euros)	459,72		442,26		457,38				
Primes d'équipement	36 825		3 616		40 441				
Primes à la qualification	90 085		13 504		103 589				
Primes d'entrée en seconde	22		6		28				
Primes d'entrée en première	51 757		7 963		59 720				
Primes d'entrée en terminale	48 763		7 869		56 632				
Bourses au mérite	4 296		572		4 868				
Primes à l'internat	23 808		2 377		26 185				
Second cycle général et techno	248 922	20,3	26 828	8,2	275 750	17,8	20,0	8,1	17,4
Enseignement général	186 819	18,7	20 746	7,4	207 565	16,2	18,2	7,4	15,8
Nombre de parts/boursier	7,70		7,46		7,65				
Montant/boursier (euros)	349,21		338,25		346,67				
Primes d'équipement	6		0		6				
Primes d'entrée en seconde	79 778		7 961		87 739				
Primes d'entrée en première	47 181		5 776		52 957				
Primes d'entrée en terminale	46 805		5 771		52 576				
Bourses au mérite	62 805		7 532		70 337				
Primes à l'internat	11 186		1 577		12 763				
Enseignement technologique	62 103	27,8	6 082	12,7	68 185	25,1	27,4	12,5	24,7
Nombre de parts/boursier	9,72		9,37		9,68				
Montant/boursier (euros)	440,39		424,78		439,00				
Primes d'équipement	7 826		480		8 306				
Primes d'entrée en seconde	380		36		416				
Primes d'entrée en première	28 051		2 567		30 618				
Primes d'entrée en terminale	29 320		2 921		32 241				
Bourses au mérite	5 561		599		6 160				
Primes à l'internat	4 780		524		5 304				
Total second cycle	444 758	25,4	57 102	12,3	501 860	22,6	25,1	12,2	22,4
Total lycée (y c. 1^{er} cycle en lycée) (3)	457 629	25,8	59 184	12,4	516 813	22,9	25,5	12,2	22,6
Total second degré	1 221 434	28,0	136 223	11,6	1 357 657	24,5	27,6	11,6	24,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.
2. Voir « Définitions » pour la valeur de la part de bourse en lycée et celles des différentes primes.
3. Premier cycle en lycée : 3^e prépa pro, DIMA en CFA et MFR et 6^e à 3^e en EREA.

Lecture : en 2015 dans le second degré public, 1 221 434 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 28,0 % des élèves du second degré public.

En 2015-2016, 711 300 étudiants reçoivent au moins une aide financière (1). Ils sont plus nombreux que l'année précédente (+ 4,0 %), et leur part relative à l'ensemble des étudiants éligibles est en hausse pour la seconde année consécutive (+ 0,3 point), à 36,3 %. Après une période de forte hausse entre les rentrées 2005 (30,2 %) et 2010 (37,5 %), cette proportion avait baissé au cours des trois années suivantes.

96 % des étudiants aidés sont boursiers sur critères sociaux. Ils sont 681 100 et leur nombre est en hausse de 3,8 %, soit un rythme supérieur à la hausse des effectifs étudiants (3,2 %).

En 2015, 5 743 étudiants bénéficient d'une allocation spécifique annuelle et 40 560 ont reçu au moins une aide ponctuelle sur l'année. 16 100 étudiants cumulent une aide ponctuelle et une bourse sur critères sociaux (BCS) ou une allocation annuelle. 5,3 % des étudiants boursiers, soit 36 200, reçoivent une aide au mérite en complément de leur BCS.

À l'université, la part des étudiants boursiers sur critères sociaux s'élève à 34,5 %, en baisse de 0,2 point (1). Plus de la moitié des étudiants en STS sont désormais boursiers (50,3 %). C'est dans cette filière que la part des étudiants boursiers est la plus élevée, avec de nouveau en 2015 une hausse de 2,8 points. Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 28,4 %. Il a fortement augmenté depuis 2005 (19,0 %) et encore de 0,7 point cette année. Les trois quarts des boursiers sont à l'université et près de 17 % en STS. Les CPGE, les écoles d'ingénieur (hors université) et les écoles de commerce accueillent environ 9 % des boursiers (2).

En 2015, la structure par échelon évolue peu, car les plafonds n'ont pas été modifiés (voir « Définitions »). 3,7 % des boursiers sont à l'échelon 0, part stable entre 2014 et 2015, après avoir été divisée par plus de 4 entre 2013 et 2014. La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'échelon 0 bis augmente de 2,5 points et atteint 25,7 %, après avoir été multipliée par presque 3 entre 2013 et 2014. Les effectifs de boursiers aux échelons 1 à 5 diminuent tandis qu'ils sont stables à l'échelon 6 et progressent de 9 % à l'échelon 7 (3).

Entre 2014 et 2015, les montants des bourses sur critères sociaux ont été revalorisés de 0,1 % pour tous les échelons de 0 bis à 7. La déflation estimée est de 0,1 % sur la période (inflation moyenne entre mars 2015 et mars 2016).

AIDES FINANCIÈRES - Sont comptabilisées en 2015, les principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère en charge de l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS) - Elles sont accordées en fonction des ressources (revenu brut global) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse et qui croît de l'échelon 0 à l'échelon 7 (échelon pour les ressources les plus faibles). L'échelon 0 donne droit uniquement à l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale. Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein, dans une formation habilitée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme.

LES BOURSES DE MÉRITE - Ce dispositif, mis en place à la rentrée 1998, permettait aux plus méritants des étudiants boursiers d'accéder dans de bonnes conditions à certaines formations supérieures. Il a été remplacé par les aides au mérite.

LES AIDES AU MÉRITE - Sous conditions liées au mérite, elles viennent compléter la bourse sur critères sociaux. En 2015, le montant de l'aide au mérite était de 900 euros pour les bacheliers de 2015 et 1 800 euros pour ceux ayant obtenu leur bac avant 2015.

AIDES SPÉCIFIQUES - Elles ont remplacé les aides du fonds national d'aide d'urgence (FNAU), mis en place à la rentrée 2008. Elles permettent d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants de moins de 35 ans rencontrant de graves difficultés et à ceux qui doivent faire face à des difficultés pérennes, comme la rupture familiale ou la situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler les deux aides, ponctuelle et annuelle ou de percevoir à la fois une bourse sur critères sociaux et l'aide d'urgence ponctuelle.

PROPORTION D'ÉTUDIANTS AIDÉS - Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé), les élèves des STS et CPGE public MENESR ou privé sous contrat MENESR et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (sous tutelle du MENESR) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II, voir 6.9).

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 10.8.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information Aglaé (extraction au 15 mars 2016).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Tableau statistique n° 7199.

1 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2001 2002	2005 2006	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	620 213	629 035	639 884	655 858	681 078
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	25 332	26 617	30 821	33 898	36 239
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)	488 059	522 242	665 114	647 101	655 184	664 675	683 647	711 261
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	36,1	36,0	35,7	36,0	36,3
Boursiers par type de formation (2)								
Université (3)	335 187	369 365	441 304	460 261	465 690	474 558	484 239	500 578
En % d'étudiants concernés	26,6	28,8	33,8	35,0	35,1	34,8	34,7	34,5
CPGE	13 120	13 685	20 016	20 916	21 984	22 375	22 341	23 455
En % d'étudiants concernés	19,3	19,0	25,7	26,9	27,7	27,9	27,7	28,4
STS	86 969	87 240	94 771	99 342	100 000	101 334	106 644	113 755
En % d'étudiants concernés	42,4	42,8	44,1	46,3	45,2	45,3	47,5	50,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013-2014.

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2015-2016, 14 639 étudiants percevoient une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1 481 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

2. Uniquement bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008) et bourses de mérite (remplacées à partir de 2008 par les aides au mérite).

3. Y compris établissements assimilés : voir définitions en 10.8. Hors IUFM jusqu'en 2009-2010.

2 Répartition des boursiers sur critères sociaux selon la nature de l'établissement fréquenté en 2015-2016

	Effectifs	Répartition (%)
Total universités (1)	500 578	73,5
<i>dont : IUT</i>	49 374	7,2
<i>filiales ingénieurs</i>	13 284	2,0
CPGE	23 455	3,4
STS	113 755	16,7
Ingénieurs hors université	19 533	2,9
Écoles de commerce	16 198	2,4
Autres écoles	7 559	1,1
Total bourses	681 078	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris établissements assimilés : voir définitions en 10.8.

3 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2015-2016

Bourse sur critères sociaux	Montant annuel (euros)	Boursiers 2015	Boursiers 2015 (%)	Rappel boursiers 2014	Rappel boursiers 2014 (%)
Échelon 0	(1)	24 953	3,7	22 780	3,5
Échelon 0 bis	1 008	175 128	25,7	151 886	23,2
Échelon 1	1 667	103 612	15,2	103 520	15,8
Échelon 2	2 510	54 067	7,9	54 593	8,3
Échelon 3	3 215	54 447	8,0	55 031	8,4
Échelon 4	3 920	51 570	7,6	52 242	8,0
Échelon 5	4 500	92 539	13,6	95 231	14,5
Échelon 6	4 773	81 709	12,0	81 210	12,4
Échelon 7	5 545	43 053	6,3	39 365	6,0
Ensemble		681 078	100,0	655 858	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.

A LA RENTRÉE 2015, 500 600 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université (y compris les établissements assimilés, voir « Définitions »). Celle-ci accueille ainsi près des trois quarts des étudiants boursiers.

La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 34,5 %. Elle est particulièrement élevée en IUT (42,1 %) (1) (2). Elle est également supérieure à la moyenne universitaire en sciences humaines et sociales (35,2 %) et en lettres - arts - langues (39,1 %). À l'inverse, la part des étudiants boursiers lui est inférieure en droit - sciences politiques (33,2 %), dans les disciplines médicales (31,1 %) et en sciences économiques - gestion - AES (30,8 %). Depuis la rentrée 2006, la part des boursiers sur critères sociaux a augmenté de 7 points à l'université.

En 2015-2016, 4 % des boursiers étudiant dans les universités perçoivent une aide à l'échelon 0, c'est-à-dire qu'ils sont exonérés des droits d'inscription universitaires et de sécurité sociale étudiante (aucune somme d'argent ne leur est versée) (3). L'échelon 0 bis, créé en 2013, concerne 25,8 % des boursiers à l'université (contre 23,7 % l'année précédente et 8,6 % en 2013). Ils perçoivent une aide annuelle de 1 008 euros. Le plafond de l'échelon 0 bis avait été relevé à la rentrée 2014 pour accueillir 77 500 boursiers supplémentaires. Les étudiants les plus aidés (échelons 5 à 7) représentent 31,9 % des boursiers universitaires (contre 32,6 % l'année précédente) et reçoivent entre 4 500 et 5 545 euros pour l'année scolaire.

Le poids des échelons intermédiaires (de 2 à 4) varie très peu d'une discipline à l'autre. En revanche, la proportion de boursiers cumulée dans les échelons 0 à 1 varie de 36,7 % en sciences économiques à 52,7 % dans les IUT. Mécaniquement, il varie en sens inverse pour les boursiers des échelons 5 à 7 : en sciences économiques - gestion - AES, il concerne 40,4 % des étudiants boursiers, contre 24,6 % en IUT.

DÉFINITIONS

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS) - Elles sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts) et des charges de la famille (par exemple, nombre de frères et sœurs et éloignement entre le domicile familial et le lieu d'études) appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse : le barème croît de l'échelon 0 à l'échelon 7. Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein dans une formation habilitée, par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme.

PROPORTION D'ÉTUDIANTS AIDÉS - Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités et établissements assimilés inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômés nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la sixième année des études de santé pour les formations universitaires).

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4. Dans les statistiques présentées ici et en 10.7, sont également inclus dans la catégorie universités, en plus des établissements pris en compte en 6.4 : les universités de technologie (UT), les écoles nationales supérieures (ENS), les instituts nationaux polytechniques (INP), les instituts d'études politiques (IEP), les établissements privés d'enseignement universitaire.

INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (IUT) - Les effectifs recensés comprennent les préparations au diplôme universitaire de technologie (DUT), au diplôme national de technologie spécialisé (DNST) et les formations post-DUT.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information Aglaé (extraction au 15 mars 2016).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Tableau statistique n° 7199.

1 Répartition des étudiants et des boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline en 2015-2016, en %.

	Étudiants	Boursiers
IUT	8,1	9,9
Sciences humaines et sociales	18,6	18,9
Lettres - arts - langues	13,5	15,3
Sciences et ingénieurs	23,2	22,1
Sciences économiques - gestion - AES	13,1	11,7
Médecine - pharmacie - odontologie	9,4	8,4
Droit - sciences politiques	14,2	13,6
Total université	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

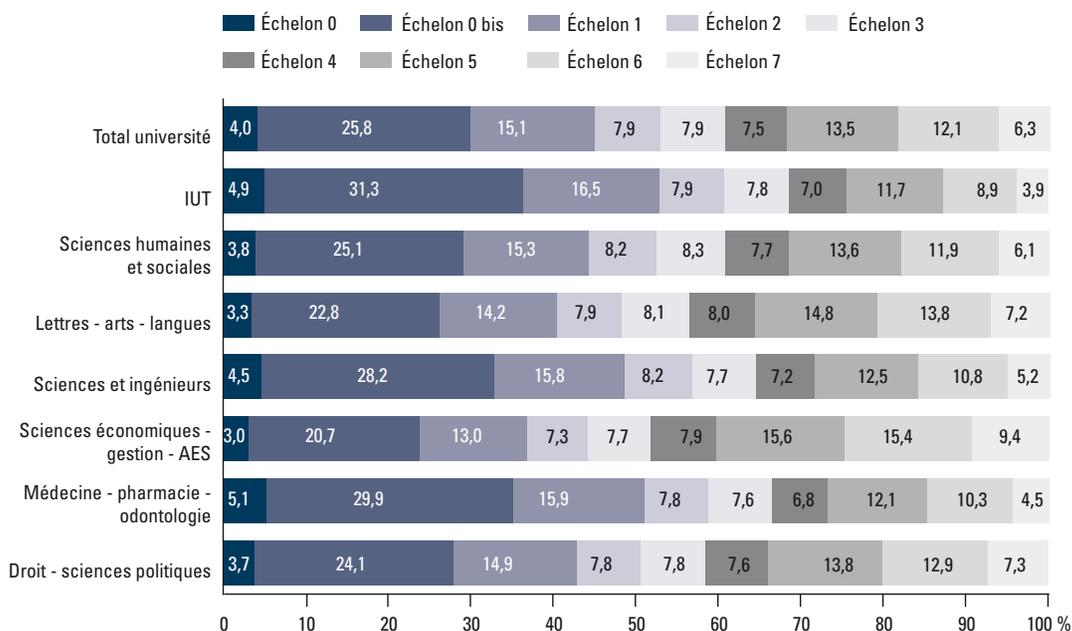
2 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation et la discipline universitaire, en %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
IUT	36,7	36,0	39,7	42,6	44,7	44,9	43,2	42,6	42,3	42,1	42,1
Sciences humaines et sociales	29,3	29,4	32,8	34,3	36,4	37,9	37,8	36,8	35,6	35,2	35,2
Lettres - arts - langues	28,8	28,5	32,4	34,0	35,8	36,4	37,7	38,0	37,9	39,1	39,1
Sciences et ingénieurs	26,3	26,7	30,3	31,8	33,5	35,0	34,6	34,2	34,5	32,9	32,9
Sciences économiques - gestion - AES	23,0	23,1	26,7	27,5	28,8	29,9	32,2	32,1	30,8	30,8	30,8
Médecine - pharmacie - odontologie	23,7	24,3	27,6	29,2	28,7	30,6	31,1	31,3	31,2	31,1	31,1
Droit - sciences politiques	25,0	25,3	28,4	29,8	30,1	30,6	31,2	30,6	32,6	33,2	33,2
Total université (1)	27,2	27,3	30,3	31,9	33,6	34,8	35,2	34,8	34,7	34,5	34,5

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. À compter de 2008, les étudiants des IUUFM puis des ESPÉ depuis 2013, sont rattachés aux universités et pris en compte.

3 Poids des différents échelons de boursiers sur critères sociaux dans les formations et disciplines universitaires en 2015-2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

EN 2015, les aides aux étudiants (voir rubrique « Définitions ») atteignent 6 062,5 millions d'euros (1). Elles s'élevaient à 3 510,7 millions d'euros en 1995. Cela correspond à une progression de 72,7 % en prix courants et de 32,4 % en prix constants entre 1995 et 2015. En 2015, les aides de l'État représentent 90,8 % de l'ensemble des aides retenues ici, les autres aides (sécurité sociale et universités elles-mêmes) en constituent 9,2 %.

Les aides directes de l'État représentent, en 2015, 60,8 % du total et, à elle seule, l'allocation de logement social (ALS) pèse plus de 22 %, soit 1,3 milliard d'euros. Elle affiche une augmentation de 52,6 % par rapport à 1995 en euros constants (prix de 2015). Les bourses et prêts, autres formes d'aides directes, demeurent néanmoins la dépense la plus importante au titre de l'action sociale en faveur des étudiants avec plus de 2 milliards d'euros (33,6 % du total), en progression de 68,4 % par rapport à 1995 en euros constants. La principale aide fiscale, constituée par la majoration du quotient familial pour les enfants rattachés au foyer fiscal de leurs parents, représente un peu plus de 1,2 milliard d'euros, soit 20,1 % du total des aides, en légère baisse par rapport à 1995 en euros constants (- 1,0 %).

Les autres aides sont essentiellement constituées de la contribution des différents régimes de sécurité sociale au financement des assurances sociales des étudiants. Cette contribution, dont le montant atteint 540 millions d'euros en 2015, soit près de 9 % du total des aides, est en progression de 10,3 % par rapport à 1995 en euros constants.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) gèrent les bourses, les restaurants et les résidences universitaires dépendant de l'enseignement supérieur. Les restaurants universitaires ont servi un peu plus de 45 millions « d'équivalents repas » pendant l'année universitaire 2015-2016, en légère baisse par rapport à 2014-2015 (2). Le prix du ticket restaurant était fixé à 3,25 euros pour 2015-2016, il restera figé à ce montant pour la rentrée 2016-2017. En 2015-2016, les résidences universitaires proposent un peu plus de 165 200 places pour les étudiants, soit une offre supplémentaire de plus de 2 300 places en un an.

LES AIDES AUX ÉTUDIANTS - Elles se décomposent en aides directes et aides indirectes. Les aides directes sont constituées par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. Depuis la rentrée 2008, l'allocation unique d'aide d'urgence fait partie du fonds national d'aide d'urgence (FNAU). Figurent aussi dans les aides directes, l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF. S'ajoutent également pour certaines familles, divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal. Les aides indirectes sont les œuvres sociales des Crous, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. L'aide au mérite est un complément de la bourse sur critères sociaux pour les étudiants de l'enseignement supérieur les plus méritants.

ALLOCATION DE LOGEMENT À CARACTÈRE SOCIAL (ALS), AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL) - L'ALS, créée en 1971, vient en aide aux personnes seules ou aux ménages sans enfant et au niveau de ressources modestes. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont, de fait, les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. L'APL, mise en place en 1977, relève du code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Depuis 2006, l'APL et l'ALS sont financées par un fonds unique, le FNAL (fonds national d'aide au logement), alimenté notamment par une contribution des régimes de prestations familiales, par le produit des prélèvements mis à la charge des employeurs et par une contribution de l'État.

CNAF - Caisse nationale des allocations familiales.

CNOUS - Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

CROUS - Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Les Crous gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociale en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et résidences universitaires.

FSDIE - Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

SOURCES

MENESR-DGESIP, CNAF, Cnous, ministère délégué auprès du ministère en charge de l'économie, chargé du Budget - DGFIP.

1 Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants, en millions d'euros, en %.

Nature des aides	1995	2015	Structure 2015 (%)	Évol 2015/1995 (%)	
				en € courants	en € constants
Aides budgétaires de l'État	2 062,4	4 144,6	68,4	101,0	54,0
Aides directes	1 787,8	3 686,2	60,8	106,2	58,0
Bourses et prêts (programme 231 action 1)	927,7	2 038,4	33,6	119,7	68,4
Aides au mérite (programme 231 action 1) (1)		66,3	1,1		
Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 339,3	22,1	99,1	52,6
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	242,2	4,0	29,2	-1,0
Aides indirectes	274,6	458,4	7,6	66,9	27,9
Œuvres universitaires	253,4	325,5	5,4	28,5	-1,5
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	26,0	0,4	102,9	55,5
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers (2)	8,4	106,9	1,8	1 172,6	875,4
Aides fiscales de l'État (3)	1 067,1	1 362,0	22,5	27,6	-2,2
Majoration du quotient familial pour enfants/étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents (3)	942,1	1 217,0	20,1	29,2	-1,0
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	145,0	2,4	16,0	-11,1
Total des aides de l'État	3 129,5	5 506,6	90,8	76,0	34,9
Versements des régimes sociaux					
Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	539,7	8,9	43,9	10,3
Versements des universités					
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) (3)	6,1	16,2	0,3	166,2	104,1
Total des autres aides	381,2	555,9	9,2	45,8	11,8
Total général	3 510,7	6 062,5	100,0	72,7	32,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Les aides au mérite ont été mises en place en 2008.
2. Sur le champ des universités et des écoles d'ingénieurs.
3. Données 2013.

2 Évolution de divers indicateurs sur les œuvres universitaires

	1995 1996	2001 2002	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Nombre de places gérées par les Crous	146 712	148 145	156 538	158 520	161 500	163 886	165 990	162 906	162 889	165 244
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	187 421	n.d.	187 297	188 351	187 570	190 393	189 969	189 786	187 656
Nombre de repas servis aux étudiants (en milliers) (1)	67 990	57 060	56 500							
Nombre « d'équivalents repas étudiant » (en milliers) (1)			52 910	50 900	49 247	48 472	49 650	45 930	45 816	45 192

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Le nombre de repas servis n'est plus suivi depuis 2008 et a été remplacé par le nombre « d'équivalents repas » (recettes des restaurants universitaires en provenance des étudiants/prix du ticket étudiant).

A LA RENTRÉE 2014, 275 écoles doctorales accréditées accueillent 75 600 doctorants, soit une baisse des effectifs de 6 % en quatre ans. La baisse la plus importante (- 9 %) concerne les sciences humaines et sociales, qui accueillent près de 50 % des inscrits. 35 % des doctorants sont inscrits en sciences et leurs interactions (en baisse de 3 %) et 16 % en sciences du vivant (en baisse de 3 %) (1).

Une diminution progressive de la durée des doctorats contribue au repli du nombre d'inscrits : en 2014, 41 % des doctorants ont effectué leur thèse en moins de quarante mois contre 35 % en 2010. Toutefois, ce repli tient aussi à une baisse de l'attractivité du doctorat. Le nombre d'inscrits en première année accuse en effet une baisse assez nette en 4 ans (- 10 %), pour s'établir à 17 300 à la rentrée 2014.

La quasi-totalité des disciplines enregistre une diminution des inscrits en première année. Les sciences humaines et sociales, qui accueillent 43 % des doctorants de première année, enregistrent une diminution de 15 %. Il s'agit d'une baisse de 8 % pour les sciences et leurs interactions, regroupant 39 % des inscrits en première année de doctorat : la baisse est de 17 % pour les mathématiques, elle est de 8 % pour la chimie et les sciences et technologies de l'information et de la communication, et de 5 % pour les sciences pour l'ingénieur, les sciences de la terre et de l'Univers, et la physique. En sciences du vivant, en baisse de 1 % pour 18 % des inscrits en première année, les évolutions sont également contrastées : les effectifs de première année baissent de 11 % pour les sciences agronomiques et écologiques, tandis qu'ils augmentent de 1 % pour la biologie, la médecine et la santé.

Les femmes, qui constituent 45 % des effectifs de doctorants de première année, sont majoritaires en sciences du vivant (57 % des effectifs) et en sciences humaines et humanités (54 %). Elles ne représentent en revanche que 30 % des effectifs en sciences et leurs interactions (2).

Parmi les doctorants en première année dont la situation financière est connue, 69 % bénéficient d'un financement pour leur doctorat. L'accès aux financements est meilleur en sciences et leurs interactions : 96 % des inscrits en première année de doctorat sont financés pour leur doctorat. En sciences du vivant, les taux d'accès aux financements sont également élevés : 82 % en biologie, médecine et santé, 92 % en agronomie et écologie. En revanche, en sciences humaines et sociales, seulement 38 % des doctorants ont accès à un financement pour leur doctorat, et dans ces disciplines 29 % sont salariés (3).

ÉCOLES DOCTORALES - Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

CHAMP DISCIPLINAIRE - Le mode d'accréditation des écoles doctorales repose sur un principe d'accréditation par grand champ disciplinaire.

Le référentiel d'accréditation des écoles doctorales, dérivé du référentiel de labellisation des laboratoires de recherche reconnus par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, est décliné en dix champs disciplinaires :

- sciences et leurs interactions : mathématiques et leurs interactions ; physique ; sciences de la terre et de l'Univers, espace ; chimie ; sciences pour l'ingénieur ; sciences et technologies de l'information et de la communication ;
- sciences du vivant : biologie, médecine et santé ; sciences agronomiques et écologiques ;
- sciences humaines et sociales : sciences humaines et humanités ; sciences de la société.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent l'ensemble des écoles doctorales, ce qui explique la différence avec celles des pages 6.4 et 8.21 qui ne concernent que celles rattachées aux universités.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information (ESR)* : 16.01 ; 15.02 ; 15.01 ; 14.04 ; 13.08 ; 13.03 ; 13.01.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 9, MENESR-SIES, juin 2016.

- *L'état de l'enseignement scientifique en France*, MENESR-SIES, décembre 2014.

Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquête sur les écoles doctorales menée par le MENESR.

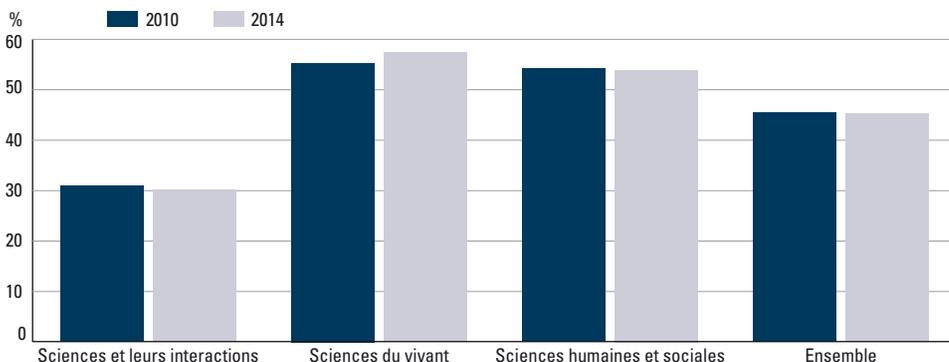
1 Effectifs de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs diplômés

	Doctorants		Inscrits en 1 ^{re} année de doctorat		Docteurs diplômés dans l'année	
	2010	2014	2010	2014	2010	2014
Sciences et leurs interactions	27 136	26 200	7 313	6 756	5 977	6 463
Mathématiques et leurs interactions	2 620	2 283	731	604	512	534
Physique	3 493	3 442	990	937	830	810
Sciences de la terre et de l'Univers, espace	2 330	2 320	609	574	490	593
Chimie	4 620	4 421	1 306	1 182	1 123	1 208
Sciences pour l'ingénieur	6 410	6 576	1 703	1 636	1 331	1 614
Sciences et technologies de l'information et de la communication	7 663	7 158	1 974	1 823	1 691	1 704
Sciences du vivant	12 273	11 949	3 160	3 121	2 857	2 838
Biologie, médecine et santé	10 166	10 079	2 628	2 647	2 388	2 320
Sciences agronomiques et écologiques	2 107	1 870	532	474	469	518
Sciences humaines et sociales	40 948	37 457	8 709	7 385	4 924	5 065
Sciences humaines et humanités	26 384	22 447	5 527	4 439	3 102	3 026
Sciences de la société	14 564	15 010	3 182	2 946	1 822	2 039
Ensemble	80 357	75 606	19 182	17 262	13 758	14 366

► Champ : France entière, y compris DOM et TOM.

Note : la répartition des doctorants est effectuée en fonction de la discipline de la thèse, qui peut être différente de la discipline principale de l'école doctorale. Les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat (1^{re} année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

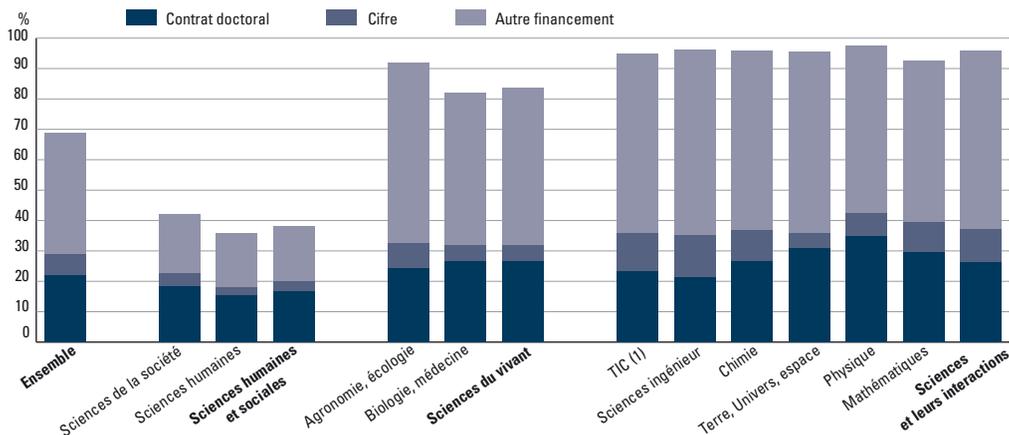
2 Proportion de femmes parmi les doctorants en première année de thèse selon la discipline



► Champ : France entière y compris DOM et TOM.

Note : voir ci-dessus tableau 1.

3 Proportion d'inscrits en première année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse en 2014



► Champ : France entière y compris DOM et TOM.

1. Technologies de l'information et de la communication.

Note : voir ci-dessus tableau 1.

LE PERSONNEL total rémunéré pour les activités de recherche et développement (R&D) en 2013 est évalué à 418 100 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 60 % sont rémunérées par les entreprises (1).

Les effectifs augmentent de 1,5 % par rapport à l'année 2012, avec une progression plus soutenue pour les chercheurs (+ 2,8 %). Parmi les 266 200 chercheurs (64 % de l'effectif total), 61 % sont rémunérés par les entreprises soit 38 % de l'effectif total.

Dans le secteur des entreprises, l'effectif de R&D (251 400 ETP) augmente de 2,0 % par rapport à 2012. La population des chercheurs (161 900 ETP) progresse plus rapidement (+ 3,5 %). Depuis 1993, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1993-2013, pour 95 400 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué, de près de 8 400 ETP. Les chercheurs représentent ainsi presque les deux tiers de l'effectif de R&D des entreprises en 2013 (64 %). Il existe néanmoins une grande disparité selon la branche d'activité de recherche : 90 % pour le secteur des équipements de communication, 79 % pour les activités informatiques et services d'information, 74 % pour la construction aéronautique et spatiale et seulement, 44 % pour l'industrie chimique, 50 % pour l'industrie pharmaceutique et 55 % pour l'industrie automobile (2).

L'effectif des administrations, avec 166 700 ETP, progresse de 0,8 % par rapport à 2012, et plus du double pour les chercheurs (+ 1,8 %) que pour les personnels de soutien (1). Dans les administrations, parmi les 104 300 chercheurs en équivalent temps plein recherche, on retrouve différentes catégories de personnel : les chercheurs ou enseignants-chercheurs (voir « Définitions »), qui représentent 45 % de l'effectif total de R&D, les ingénieurs de recherche (5 %) et les doctorants rémunérés (12 %) (3). Les personnels de soutien de la recherche représentent 37 % de l'effectif total. L'employeur le plus important est constitué par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche suivis par le CNRS et le CEA civil.

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée, d'environ 15 points, dans la recherche publique que dans les entreprises avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. En 2013, dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur, 35 % des chercheurs sont des femmes. La présence des femmes est moindre dans les postes les plus élevés. Seuls 20 % des femmes sont professeurs des universités, directeurs de recherche ou chercheurs bien que 40 % des maîtres de conférences et des chargés de recherche soient des femmes. Les femmes sont un peu plus nombreuses parmi les doctorants rémunérés (42 %) (4).

LES EFFECTIFS DE R&D - Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (contrats doctoraux, Cifre), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs.

Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN RECHERCHE - Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50 % de leur temps.

BRANCHE DE RECHERCHE - Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

MODIFICATION DE L'ÉVALUATION DU PERSONNEL - Depuis 2006, les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

Pour les administrations : de 1992 à 2009, le personnel ne prend pas en compte le ministère de la Défense. En 2010, interviennent un changement méthodologique et l'intégration du personnel de la Défense. À des fins de comparaison, les données 2009 ont été recalculées.

DR, PU, CR, MCF, IGR - Directeur de recherche, professeur d'université, chargé de recherche, maître de conférences, ingénieur de recherche.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

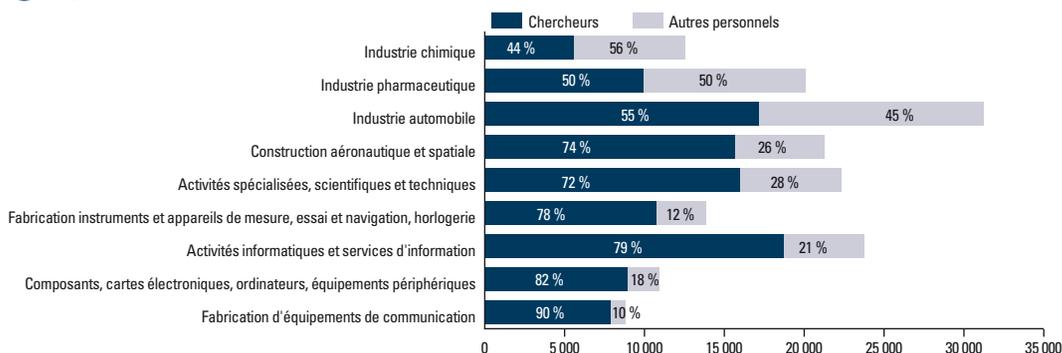
- *Notes Flash* (ESR) : 16.03 ; 16.02 ; 15.05.
- *Notes d'Information* (ESR) : 16.05 ; 15.09 ; 15.07 ; 15.03 ; 14.04 ; 13.03.
- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 9, MENESR-SIES, juin 2016.
- *L'état de l'enseignement scientifique en France*, MENESR-SIES, décembre 2014.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Évolution du personnel de R&D, en ETP.

	1993	2008 (3)	2009 (4)	2010 (5)	2011	2012 (6)	2013 (7)	2013 en %	Évolution en % (8)
Personnel total de R&D	293 272	382 653	387 847	397 756	402 492	411 780	418 140	100	1,5
dont total chercheurs (1)	142 772	227 678	232 764	243 533	249 247	258 913	266 221	100	2,8
dont chercheurs en %	48	60	60	61	62	63	64		
Personnel total de R&D des entreprises	164 384	220 016	225 891	235 588	239 111	246 438	251 446	60	2,0
dont chercheurs des entreprises (2)	66 455	128 373	133 701	143 828	148 439	156 392	161 882	61	3,5
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 636	161 956	162 168	163 380	165 342	166 694	40	0,8
dont chercheurs des administrations (1)	76 317	99 305	99 063	99 705	100 807	102 521	104 340	39	1,8

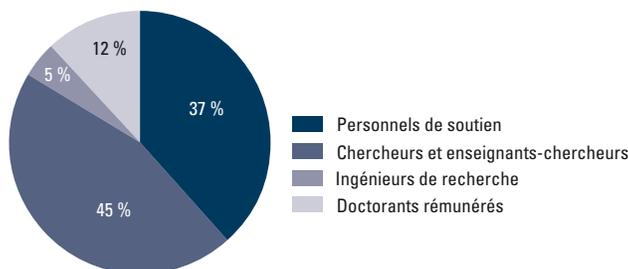
1. Chercheurs et doctorants rémunérés.
2. Rupture de série, à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.
3. Série 1993 à 2008 (ancienne méthodologie et hors Défense).
4. Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.
5. Changement méthodologique et y compris le ministère de la Défense.
6. Résultats définitifs.
7. Résultats semi-définitifs.
8. Évolution entre 2012 et 2013.

2 Répartition des effectifs de R&D selon les branches de recherche (1) en 2013, en ETP.

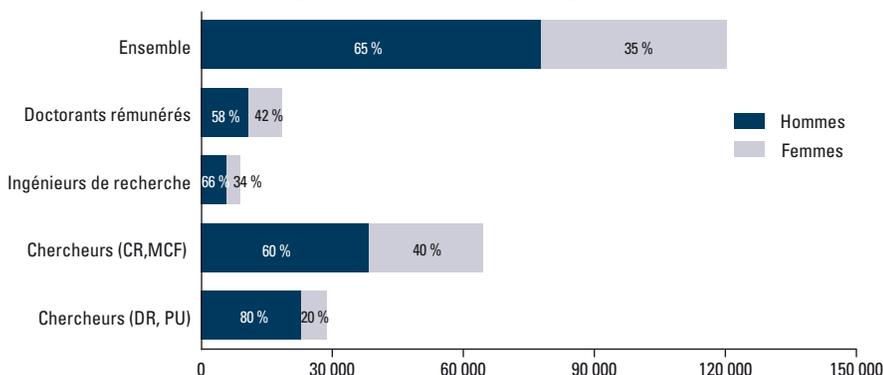


1. Voir définitions des branches ci-contre.

3 Répartition des effectifs de R&D des administrations par catégorie en 2013, en ETP.



4 Répartition hommes/femmes des chercheurs dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur selon le grade en 2013, en personnes physiques.



En 2013, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) est estimée à 49,4 milliards d'euros (Md€), soit une progression de 1,1 % en volume par rapport à 2012 (1). L'évolution des financements entre 2012 et 2013 résulte principalement d'une augmentation du financement des administrations de 2,4 % en volume. Par contre, le financement des entreprises reste stable (+0,2 %). La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) atteint 47,5 Md€. Elle progresse de 1,3 % en volume entre 2012 et 2013. La progression, par rapport à 2012, résulte majoritairement de celle des entreprises (1,4 %), celle des administrations progresse plus légèrement (1,0 %).

La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est supérieure à celle des administrations. En 2013, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises représente 65 % de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises.

Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) consacré à la recherche. Il s'élève à 2,2 % en 2013, avec un ratio respectivement de 1,5 % pour les entreprises et de 0,8 % pour les administrations.

La R&D exécutée en France a présenté, de 1979 à 1993, une croissance plus rapide que celle du PIB (2). Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,6 % en 1978 à 2,3 % en 1993 ; de 1993 à 1998 il a décliné. À partir de 1999, il a amorcé une remontée pour atteindre 2,2 % du PIB en 2002. De 2003 à 2007, le ratio a diminué à la fois pour les entreprises et les administrations. Les années 2008 et 2009 marquent une rupture avec cette tendance à la baisse : l'indicateur DIRD/PIB s'est redressé sous l'effet conjugué d'une augmentation de la DIRD et d'une dégradation du PIB. Depuis, ce ratio s'est légèrement accru.

En 2013, l'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,3 %. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et a dépassé celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations (3). La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années et représente 41 % en 2013 (1).

Le financement des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger et des organisations internationales (O.I.) s'élèvent à 3,8 Md€ courants en 2012, soit 8 % de la DNRD (4). La part des entreprises est prépondérante, elle représente les trois quarts de ces ressources.

DÉPENSE INTÉRIEURE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DIRD

Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

DÉPENSE NATIONALE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DNRD

Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

MÉTHODOLOGIE - Entreprises : enquête réalisée auprès de 11 000 entreprises et centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations : enquête réalisée auprès des organismes ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des institutions sans but lucratif.

Depuis 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série). L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série (voir RERS précédents).

En 2010, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été modifiée. Les dépenses de R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui conduit à distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de la DIRD d'environ 1 Md€. Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

Les données 2012 sont définitives et les données 2013 semi-définitives.

Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014 : l'effort de recherche représentait 2,23 % du PIB, alors qu'il serait évalué à 2,29 % du PIB sans le changement du calcul du PIB. Les évolutions en volume ont été également modifiées de ce fait.

R&D - Recherche et développement.

SOURCES

MENESR-DGESP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

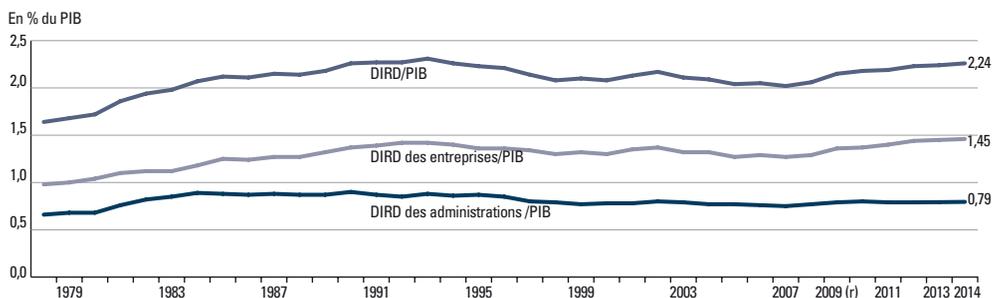
- Notes Flash (ESR) : 16.03 ; 16.02 ; 15.05.
- Notes d'Information (ESR) : 15.09 ; 15.07 ; 15.03 ; 14.04 ; 13.08 ; 13.01, 12.09.
- L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, n° 9, MENESR-SIES, juin 2016.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros.

	1978	1999	2006 (2)	2008	2009 (3)	2010 (4)	2011	2012 (5)	2013 (6)	Évolution en % (7)
DNRD	5 897	29 885	38 738	42 190	43 411	44 841	46 474	48 537	49 424	1,1
DNRD par les administrations (1)	3 459	13 267	17 545	19 324	18 850	19 172	19 097	19 633	20 252	2,4
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	21 193	22 866	24 561	25 668	27 377	28 904	29 172	0,2
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	54,7	54,2	56,6	57,2	58,9	59,5	59,0	
DIRD	5 743	29 529	37 904	41 066	41 758	43 469	45 112	46 519	47 480	1,3
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 873	13 994	15 305	15 332	16 014	16 261	16 478	16 772	1,0
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	23 911	25 761	26 426	27 455	28 851	30 041	30 708	1,4
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,1	62,7	63,3	63,2	64,0	64,6	64,7	
Part de la DIRD dans le PIB (8) (%)	1,64	2,10	2,05	2,06	2,15	2,18	2,19	2,23	2,24	

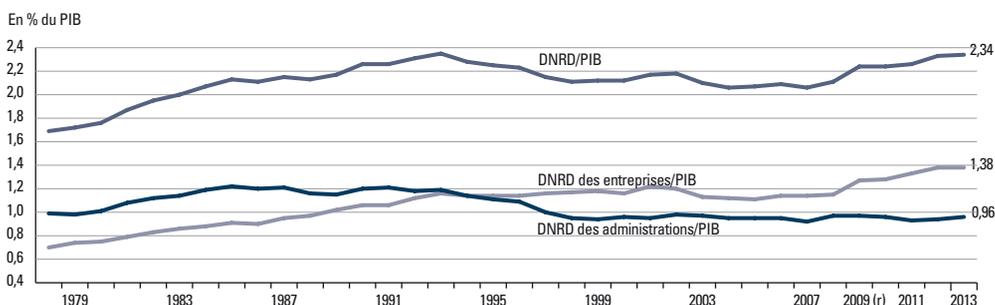
1. Administrations publiques et privées (État, Enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).
2. Changement méthodologique. À partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.
3. Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.
4. Changement méthodologique.
5. Résultats définitifs.
6. Résultats semi-définitifs.
7. Évolution 2012-2013 (en volume en %).
8. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

2 Évolution de la DIRD par rapport au PIB



(r) : recalculé.

3 Évolution du financement par rapport au PIB



(r) : recalculé.

4 Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger, en millions d'euros.

	2006 (1)	2008	2009 (2)	2010 (3)	2011	2012 (4)	2013 (5)
Ressources des administrations en provenance de l'étranger et des O.I. (6)	580	635	621	761	858	790	848
Ressources des entreprises en provenance de l'étranger et des O.I.	2 065	2 636	2 392	2 518	2 636	2 744	2 960
Total en provenance de l'étranger et des O.I.	2 645	3 271	3 013	3 279	3 495	3 534	3 808
Part des ressources en provenance de l'étranger et des O.I. vers les entreprises (%)	78	81	79	76	75	78	78
Part des financements étrangers dans la DNRD (%)	7	8	7	7	8	7	8

1. Changement méthodologique. À partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.
2. Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.
3. Changement méthodologique.
4. Résultats définitifs.
5. Résultats semi-définitifs.
6. O.I. : organisations internationales.

DÉFINITIONS

EN 2013, la dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) s'élève à 16,8 milliards d'euros (Md€) et correspond à 35 % de la DIRD (voir 11.3) (1). La part de la DIRDA dans le PIB représente 0,8 % depuis 2009. Avec un taux d'évolution en volume (corrigée de l'évolution des prix) de 1,0 %, la DIRDA augmente légèrement plus vite que le PIB (0,7 %) entre 2012 et 2013.

Dans le public, les travaux de recherche sont effectués majoritairement dans les organismes de recherche, pour un montant de 9,3 Md€ (56 % de la DIRDA) et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour un montant de 6,7 Md€ (40 % de la DIRDA). Le secteur associatif y contribue pour 4 % (0,7 Md€).

Les EPST et les EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. Les EPST sont de taille très hétérogène. Le CNRS, multidisciplinaire, réalise à lui seul 19 % de la DIRDA (3,1 Md€) soit 6 points de plus que les sept autres EPST (2). Viennent ensuite l'Inra et l'Inserm avec 0,8 Md€ chacun. Les EPIC, avec une DIRD de 3,8 Md€, exécutent 23 % de la DIRDA (3). Parmi eux, le poids du CEA civil est prépondérant, avec 2,4 Md€. On trouve en deuxième position le CNES avec 0,5 Md€ de DIRD, suivi de l'Onera et de l'Ifremer avec 0,2 Md€ chacun.

Le secteur de l'enseignement supérieur réalise 40 % des travaux de recherche de la DIRDA. Les administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures (soit 2,6 Md€ en 2013) (1). La part la plus importante, 1,5 Md€, soit 58 % de la DERD, provient de la sous-traitance de recherche des services ministériels, notamment des contrats de recherche du ministère de la Défense.

Le financement de la dépense totale de la recherche publique repose sur les subventions publiques, les ressources externes de nature souvent contractuelles et les autres ressources propres des exécutants de la R&D (4). Les subventions d'État représentent 69 % du financement total. Elles proviennent essentiellement de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs), soit 60 %. Les ressources contractuelles correspondent à 23 % du financement total. Le secteur de l'État est le principal contributeur des ressources contractuelles (52 %), à travers les financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les autres crédits incitatifs (5). Les entreprises, ainsi que « l'étranger et les organisations internationales » financent chacun un cinquième des ressources contractuelles. Le secteur associatif contribue à hauteur de 5 %.

LES SECTEURS INSTITUTIONNELS - Dans les statistiques de recherche et développement (R&D), on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels sont : l'État (y compris la Défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et les établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA) et les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements d'enseignement et de recherche (tous ministères de tutelle), les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations, associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs institutionnels du fait, principalement, de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

STATUTS JURIDIQUES - Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), à caractère industriel et commercial (EPIC), à caractère administratif (EPA), institution ou association sans but lucratif (ISBL).

DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D - Voir la rubrique « Définitions » en 11.3.

DÉPENSES EXTÉRIEURES DE R&D - Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agents d'un même secteur.

DÉPENSE TOTALE OU BUDGET TOTAL - Somme des dépenses intérieures et extérieures.

MIREs - Mission interministérielle de recherche et d'enseignement supérieur.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (ESR) : 16.03 ; 16.02 ; 15.05.
 - *Notes d'Information* (ESR) : 15.09 ; 15.07 ; 15.03 ; 14.04 ; 13.08.
 - *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 9, MENESR-SIES, juin 2016.
 Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

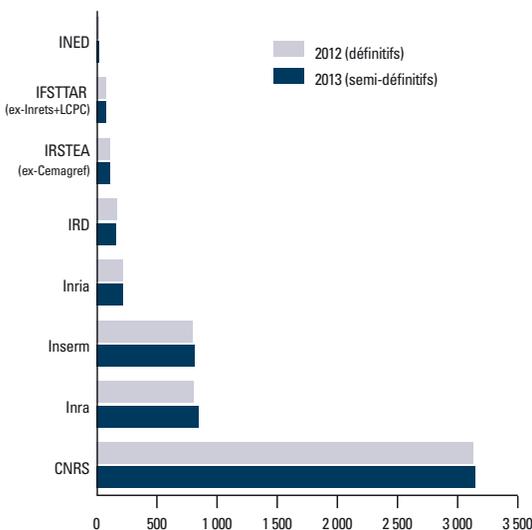
1 Dépenses intérieures et extérieures de R&D de 2011 à 2013 par secteur institutionnel, en millions d'euros.

	2011		2012 (1)		2013 (2)		2013 en %	
	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures						
État	9 343	2 100	9 251	2 020	9 329	2 224	56	85
EPST/hors CNRS	2 163	146	2 207	153	2 254	171	13	7
CNRS	3 094	177	3 131	166	3 144	175	19	7
EPIC	3 934	355	3 755	348	3 776	350	23	13
Services ministériels et autres établissements publics	151	1 422	157	1 352	155	1 528	1	58
Enseignement supérieur	6 355	89	6 558	109	6 745	146	40	6
États d'enseignement supérieur hors MENESR	451	7	441	19	453	11	3	0
Universités et établissements d'enseignement supérieur	5 905	82	6 117	90	6 292	135	38	5
Associations	563	183	669	185	698	245	4	9
Total administrations	16 261	2 372	16 478	2 314	16 772	2 615	100	100

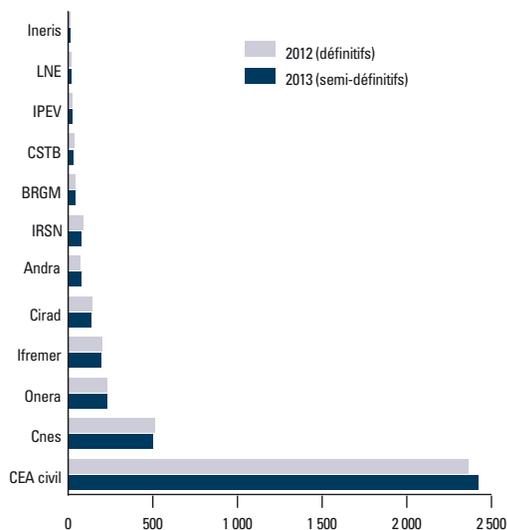
1. Données définitives.

2. Données semi-définitives.

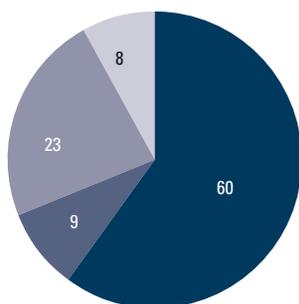
2 Classement des EPST d'après leur DIRD en 2012 et 2013, en millions d'euros.



3 Classement des EPIC d'après leur DIRD en 2012 et 2013, en millions d'euros.

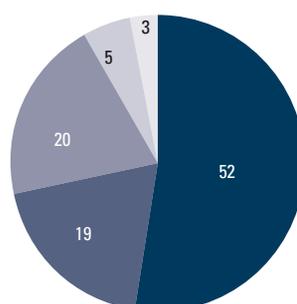


4 Nature des ressources de la recherche publique en 2013, en %.



■ Subventions (MIRES)
 ■ Subventions (hors MIRES)
 ■ Ressources contractuelles
 ■ Autres ressources propres

5 Origine des ressources contractuelles en 2013, en %.



■ État
 ■ Étranger et organisations internationales
 ■ Entreprises
 ■ Associations
 ■ Enseignement supérieur

DÉFINITIONS

EN 2013, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées sur le territoire national s'élève à 30,7 milliards d'euros (Md€). Elle croît de 1,4 % en volume par rapport à 2012. Sur une période de trois ans (de 2010 à 2013), la DIRDE enregistre une croissance annuelle moyenne en volume de 2,8 %, supérieure à celle du PIB (+ 1,0 %) (1).

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité de recherche. Les grandes entreprises réalisent 57 % des travaux de recherche et développement (R&D) pour un montant de 17,5 Md€ et reçoivent 1,9 Md€ des financements publics (soit 68 %) (2). La recherche est effectuée principalement dans l'industrie manufacturière (74 %) (1). Cinq branches de recherche réalisent la moitié des dépenses intérieures de R&D. L'industrie automobile, qui réalise 13 % du montant de la DIRDE, est la première branche de recherche. Sur la période 2010-2013, son taux d'évolution annuel moyen diminue (- 3,0 %). En deuxième position, la construction aéronautique et spatiale (11 % de la DIRDE) avec une évolution annuelle moyenne en volume de 9,1 % sur la période 2010-2013. L'industrie pharmaceutique (10 % de la DIRDE) a rétrogradé en troisième position en 2012, son taux de croissance annuel moyen en volume en baisse de 2,1 % (entre 2010 et 2013). Vient ensuite l'industrie chimique (6 % de la DIRDE), avec sur la période 2010-2013, un taux d'évolution annuel moyen en volume de 4,8 %. Enfin, la branche de recherche « fabrication d'instruments et appareil de mesure, essai et navigation, horlogerie » représente 5 % de la DIRDE des entreprises, avec une évolution annuelle moyenne en volume de + 2,9 %. Les branches de services exécutent 21 % des dépenses de R&D. Elles sont très dynamiques : sur les trois dernières années, l'évolution moyenne annuelle en volume est beaucoup plus importante dans les branches de services avec une évolution sur la période de 7,3 %. Les branches « Primaire, énergie, construction » qui représentent 5 % de la DIRDE, ont une évolution moyenne annuelle en volume (4,7 %) sur la période plus élevée que celle des branches des industries manufacturières (1,5 %).

En 2013, le montant des travaux externes de R&D des entreprises (DERDE), qui correspond à l'ensemble des contrats de sous-traitance de R&D passés par les entreprises vers les différents secteurs d'exécution, s'élève à 9,4 Md€ (1). Ces travaux sont réalisés à hauteur de 59 % par des entreprises implantées en France et à hauteur de 35 % à l'étranger (entreprises ou organismes internationaux), le reste étant effectué par le secteur des administrations (3). Avec un taux de croissance annuel moyen en volume de 7,2 % sur les trois dernières années, l'évolution de la DERDE s'effectue à un rythme plus soutenu que celle de la DIRDE (+ 2,8 %) (1).

BRANCHE DE RECHERCHE - Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de recherche et développement (R&D). Les 31 branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2). Les données de la période 2001 à 2006 ont été rétropolées en NAF révisée. À partir de 2007, les données ont été collectées avec la nouvelle nomenclature. Dans cette nouvelle nomenclature, il y a transfert vers l'industrie automobile des activités annexes de ce secteur. Les activités récentes sont décrites plus finement, en particulier les activités de services. Le contour des activités informatiques est plus précis du fait du retrait des activités d'éditions de logiciel.

DÉPENSE EXTÉRIEURE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (DERDE) - Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

FINANCEMENT PUBLIC DE LA R&D - Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

MICRO-ENTREPRISE (MIC) - Elle occupe moins de 10 personnes et a un chiffre d'affaires annuel (CA) ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros (M€).

PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE (PME) - Elle occupe moins de 250 personnes et a un CA n'excédant pas 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€. Remarque : les micro-entreprises appartiennent à la catégorie des PME.

ENTREPRISE DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI) - Entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, occupe moins de 5 000 personnes et a un CA n'excédant pas 1 500 M€ ou un bilan n'excédant pas 2 000 M€.

GRANDE ENTREPRISE (GE) - Entreprise qui n'est pas classée dans les catégories précédentes

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.3.

SOURCES

- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations,
- Insee, Lifi-Sirus.

POUR EN SAVOIR PLUS

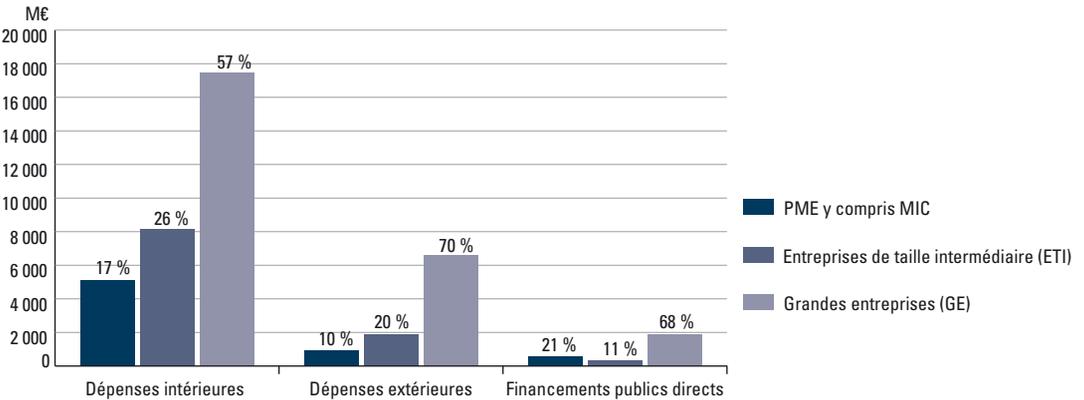
- *Notes Flash* (ESR) : 16.03 ; 16.02 ; 15.05.
- *Notes d'Information* (ESR) : 15.09 ; 15.07 ; 15.03 ; 14.04 ; 13.08 ; 13.03 ; 13.01 ; 12.09.
- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 9, MENESR-SIES, juin 2016.
Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Dépenses intérieures (DIRDE) et extérieures (DERDE) de recherche et développement dans les branches de recherche de 2005 à 2013, en millions d'euros.

	2005	2006 (2)	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (3)	2013 (4)	% de la DIRDE	2010-2013 (5)
Branches des industries manufacturières (1)	19 320	20 480	20 605	21 066	20 946	21 039	22 058	22 596	22 660	74	1,5
Industrie chimique	1 303	1 377	1 447	1 445	1 451	1 496	1 541	1 638	1 774	6	4,8
Industrie pharmaceutique	3 101	3 375	3 493	3 490	3 391	3 222	3 141	3 132	3 113	10	-2,1
Composants, cartes électroniques, ordinateurs, équipements périphériques	1 597	1 611	1 537	1 373	1 421	1 506	1 422	1 502	1 450	5	-2,2
Fabrication d'équipements de communication	1 312	1 277	1 247	1 089	987	908	979	980	996	3	2,1
Fabrication d'instruments et appareils de mesure, d'essai et navigation, horlogerie	965	1 170	1 171	1 257	1 430	1 384	1 362	1 457	1 553	5	2,9
Fabrication de machines et équipements non compris ailleurs	788	890	847	924	916	949	1 022	1 100	1 107	4	4,3
Industrie automobile	3 886	4 044	3 957	4 361	4 279	4 218	4 705	4 496	3 959	13	-3,0
Construction aéronautique et spatiale	2 660	2 358	2 549	2 724	2 546	2 624	2 869	3 214	3 509	11	9,1
Autres branches des industries manufacturières	3 707	4 377	4 357	4 402	4 524	4 732	5 017	5 078	5 201	17	2,2
Branches de service (1)	2 223	2 412	3 051	3 606	4 227	5 165	5 444	6 031	6 571	21	7,3
Télécommunications	760	782	803	850	801	807	807	927	986	3	5,9
Activités informatiques et services d'information	734	730	1 183	1 210	1 455	1 777	1 860	1 937	2 027	7	3,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	324	414	454	673	935	1 339	1 495	1 780	2 053	7	14,2
Autres branches de service	404	487	611	873	1 036	1 243	1 282	1 388	1 505	5	5,6
Primaire, énergie, construction (1)	960	1 018	1 097	1 089	1 253	1 250	1 349	1 415	1 477	5	4,7
Ensemble	22 503	23 911	24 753	25 761	26 426	27 455	28 851	30 041	30 708	100	2,8
DERDE	5 768	6 354	6 593	7 066	6 999	7 430	8 426	9 196	9 429		7,2

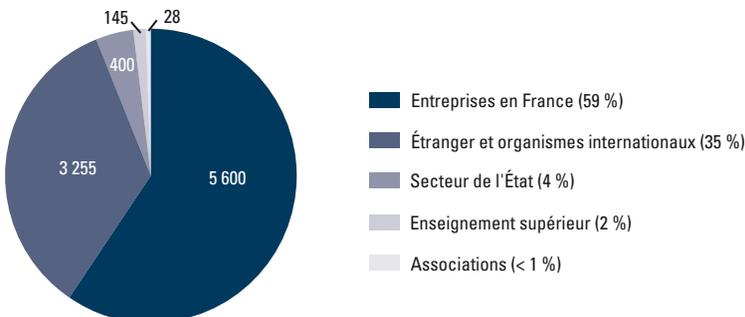
1. NAF révision 2. Voir « Définitions » ci-contre.
2. Rupture de série. À partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.
3. Résultats définitifs.
4. Résultats semi-définitifs.
5. Taux d'évolution annuel moyen sur la période, en volume (PIB de mai 2014) en %, changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

2 Dépenses de R&D et financement public selon la catégorie d'entreprise en 2013, en M€, en %.



Lecture : la DIRD des PME représente 17 % de la DIRD de l'ensemble des entreprises. La DERD des PME représente 10 % de la DERD totale. Pour financer leurs travaux de R&D, les PME bénéficient de 21 % de l'ensemble des financements publics directs.

3 La sous-traitance de la R&D des entreprises en 2013 : répartition par secteur d'exécution, en millions d'euros.



DÉFINITIONS

LE FINANCEMENT de la dépense totale de recherche et développement expérimental (R&D) des entreprises provient principalement des entreprises elles-mêmes. En 2013, les entreprises ont financé 84 % de leurs propres travaux de R&D, pour un montant de 28,8 milliards d'euros (Md€) avec un taux d'évolution en volume de 0,2 % par rapport à 2012 (1). Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche. Le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes) et le financement public y contribuent à part équivalente pour environ 8 % pour le premier et 9 % pour le second.

La contribution publique au financement des entreprises s'élève à 2,7 Md€, dont 1,4 Md€ pour les programmes civils et 1,3 Md€ pour les programmes de recherche et développement (R&D) militaires (2). Ces financements s'effectuent dans le cadre de subventions, d'appels à projets ou de contrats soutenant des programmes porteurs d'enjeux majeurs. Les travaux de R&D effectués peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment du ministère de la Défense (49 %) et de la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC) ou à des travaux menés par les entreprises, et soutenus par des organismes tels Bpifrance, l'agence nationale de la recherche (ANR) ou par le ministère en charge de la recherche. Entre 2012 et 2013, le financement par les administrations des travaux de R&D des entreprises augmente de 8,7 % (en volume). Du fait de l'importance des programmes de recherche militaire, les financements publics sont concentrés dans quelques branches de recherche. Quatre branches reçoivent près de la moitié des financements publics : la construction aéronautique et spatiale (31 %), la fabrication de production métallique sauf machine et équipement (11 %), la fabrication d'équipements de communication (10 %), et la fabrication d'instruments de mesure, de navigation et d'horlogerie (9 %).

Les financements en provenance de l'étranger progressent (+ 7,0 % en volume entre 2012 et 2013) (1). Ces flux proviennent principalement des entreprises du groupe ou en dehors du groupe (pour 79 %) et le poids des flux intragroupes est prépondérant (3). À noter que les fonds reçus des autres filiales de groupes constituent l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers (4). Les variations des ressources en provenance des organisations et organismes internationaux sont largement déterminées par les contrats de l'agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA se monte à 0,84 Md€ en 2013.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2013, 19 700 entreprises ont bénéficié du CIR pour un montant total de 5,6 Md€ contre 5,3 Md€ en 2012.

LA DÉPENSE TOTALE DE R&D - La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

FINANCEMENT PUBLIC - Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de recherche et développement (R&D) effectués par des entreprises. Sont exclues de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

FINANCEMENT ÉTRANGER - Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

FINANCEMENT PAR LES ENTREPRISES - Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D, que ce soit de l'autofinancement ou un financement par d'autres entreprises.

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE - Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des entreprises, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 10 % des dépenses engagées, cumulable avec une part croissante qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 40 % (avec un plafond de 16 M€). À partir de 2008, le dispositif a été simplifié et déplafonné : crédit de 30 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.3.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (ESR) : 16.03 ; 16.02 ; 15.05.

- *Notes d'Information* (ESR) : 15.09 ; 15.07 ; 15.03 ; 14.04.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 9, MENESR-SIES, juin 2016.

Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Évolution du financement de la dépense totale (1) de R&D des entreprises, en %.

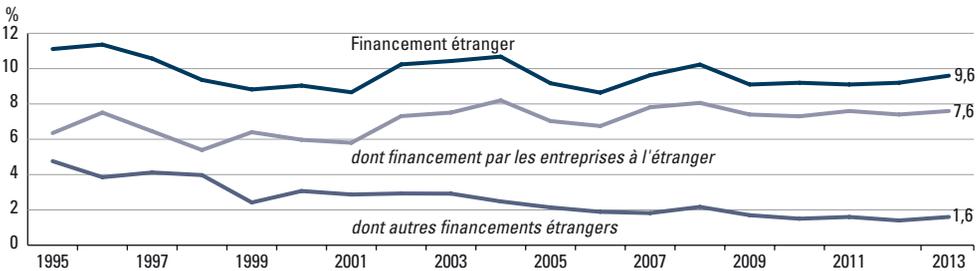
Origine des financements	1991	1995	2004 (2)	2005	2006 (3)	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (4)	2013 (5)	Évolution en % (6)
Entreprises	68,8	76,6	79,0	80,8	81,1	81,3	79,8	83,1	83,4	84,7	84,5	83,5	0,2
Financement public	20,7	13,1	11,0	10,7	10,9	9,9	10,9	8,7	8,3	7,1	7,4	7,9	8,7
Financement étranger	10,6	10,3	10,1	8,6	8,0	8,8	9,3	8,2	8,3	8,2	8,1	8,6	7,0
Ensemble	100,0												
Dépenses totales (1) des entreprises (en millions d'euros)	16 567	17 664	23 894	24 069	25 731	26 939	28 343	29 166	30 422	31 974	33 814	34 537	1,4

1. Voir « Définitions » (DIRD + DERY dans le secteur de l'État + DERY à l'étranger).
2. Changement méthodologique.
3. Rupture de série. À partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en ETP sont incluses dans les résultats.
4. Résultats définitifs.
5. Résultats semi-définitifs.
6. Évolution 2012-2013 en volume.

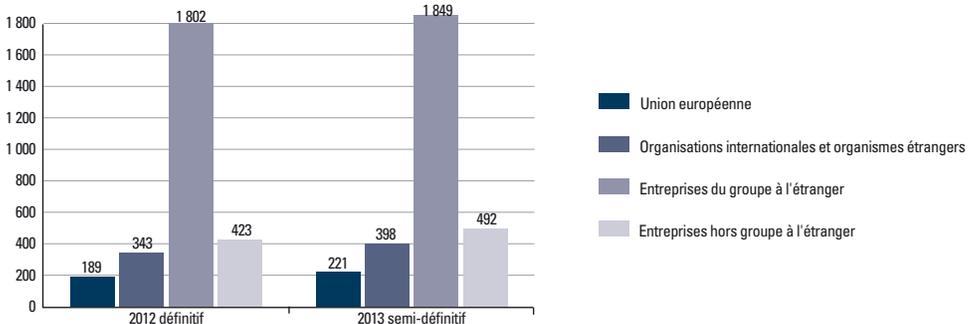
2 Financement public des programmes de recherche militaire et civile en 2013 des entreprises, en millions d'euros.

Branches de recherche	2012 définitif				2013 semi-définitif			
	Financement militaire	Financement civil	Total	Total en %	Financement militaire	Financement civil	Total	Total en %
Activité spécialisée, scientifique et technique	21	176	197	8	15	216	231	8
Activité informatique et services d'information	3	80	83	3	0	105	105	4
Construction aéronautique et spatiale	419	264	683	28	513	337	850	31
Construction automobile	0	32	32	1	0	37	37	1
Composant, carte électronique, ordinateur et périphérique	11	161	172	7	4	153	157	6
Industrie pharmaceutique	0	38	38	2	0	40	40	1
Fabrication instruments mesure, navigation, horlogerie	146	63	209	9	169	78	246	9
Fabrication d'équipements de communication	203	44	247	10	221	41	262	10
Fabrication production métallique sauf machine et équipement	212	15	227	9	282	13	295	11
Agriculture, sylviculture et pêche	0	54	54	2	0	51	51	2
Autres branches	158	306	464	19	141	308	449	16
Total	1 173	1 232	2 405	100	1 345	1 380	2 725	100
% financement	49	51	100		49	51	100	

3 Part des financements étrangers dans le financement des entreprises depuis 1995, en %.



4 Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2012 et 2013, en millions d'euros.



LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D) est principalement concentrée en Île-de-France (38 % des effectifs de R&D et 40 % des chercheurs) (1). En 2013, 155 100 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 105 800 chercheurs, travaillent en Île-de-France. La surreprésentation du personnel de R&D y est plus marquée dans les entreprises que dans les administrations. Les entreprises y rémunèrent 40 % de leurs effectifs de R&D et 44 % de leurs chercheurs. La recherche publique présente un peu moins avec 34 % des effectifs et des chercheurs.

Par ailleurs, trois régions totalisent 32 % de l'ensemble du personnel de R&D et des chercheurs : Auvergne-Rhône-Alpes (58 100 ETP), suivie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (45 800 ETP) et Provence - Alpes-Côte d'Azur (31 200 ETP).

Le poids global des autres régions est inférieur à celui de l'Île-de-France. Elles emploient 122 900 ETP recherche dont 71 400 chercheurs. Le classement entre les régions évolue peu d'une année sur l'autre.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas identique selon les régions. Globalement supérieur pour les chercheurs (61 %) à celui des administrations, il lui est inférieur en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (49 %) et notamment pour les chercheurs (44 %). Il est proche de la parité pour les chercheurs en Nord - Pas-de-Calais-Picardie (51 %) et en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (53 %). À l'inverse, en Bourgogne-Franche-Comté 73 %, des effectifs de R&D et 67 % des chercheurs de R&D travaillent en entreprises. En Île-de-France, plus des deux tiers des chercheurs effectuent leurs travaux de R&D dans les entreprises et les deux tiers des effectifs de R&D qui effectuent leurs travaux en Normandie (67 %), Centre-Val de Loire (66 %).

Dans la recherche publique, la répartition entre les organismes qui effectuent et l'enseignement supérieur est assez différente. Les universités, présentes sur tout le territoire, contribuent à une moindre concentration de la recherche : moins d'un tiers des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de-France, contre 36 % des personnels des organismes de recherche (EPIC et EPST).

Si l'on rapporte le nombre de chercheurs sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 10 chercheurs pour 1 000 emplois. Il en est de même pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En Île-de-France, ce ratio est de 17 pour 1 000, en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (14) et Auvergne-Rhône-Alpes (11) (1). Ce ratio est au-dessous pour toutes les autres régions : environ 5 chercheurs pour 1 000 emplois sauf pour la Bretagne (8). La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de-France qu'est concentrée la DIRD (40 %), soit 42 % de la DIRDE et 36 % de la DIRDA. Les travaux de R&D exécutés en région francilienne se montent à 18,7 milliards d'euros (1). L'Auvergne-Rhône-Alpes et le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées concentrent plus de 10 % de la DIRD.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

LA RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D) - Elle s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes.

Pour les administrations, les travaux de R&D d'une partie des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2013, 99 % de la DIRDA, 99 % des effectifs totaux et 99 % des chercheurs sont répartis géographiquement.

Les pourcentages cités dans le texte sont calculés relativement au total des effectifs régionalisés sur le territoire français.

POUR DES RAISONS DE SECRET STATISTIQUE, en ce qui concerne les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

ÉVALUATION DU PERSONNEL ET DE LA DÉPENSE - Les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

En 2010, modification de l'évaluation des données des administrations (voir 11.3, « Définitions », méthodologie). Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

EMPLOI TOTAL - Emploi salarié et emploi non salarié.

DIRD, DIRDE, DIRDA, ETP - Dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, dépense intérieure de R&D des administrations, équivalent temps plein recherche (ETP).

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.4.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (ESR) : 16.03 ; 16.02 ; 15.05.
- *Notes d'Information* (ESR) : 15.09 ; 15.07 ; 15.03 ; 14.06.
- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 9, MENESR-SIES, juin 2016.
- *L'état de l'enseignement scientifique en France*, MENESR-SIES, décembre 2014.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Évolution de la R&D des entreprises et des administrations

	2011			2012			2013 semi-définitifs			2013 semi-définitifs			
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises (%)	Adminis-trations (%)	Total (%)	% (5) chercheurs/emploi total
Île-de-France													
DIRD (1)	12 350	6 101	18 451	12 625	5 785	18 410	12 767	5 897	18 664	42	36	40	
Effectifs de R&D (2)	95 753	54 608	150 360	97 982	55 185	153 167	99 925	55 210	155 135	40	34	38	
dont chercheurs (2)	65 823	33 666	99 489	68 696	34 207	102 903	71 102	34 715	105 817	44	34	40	17
Auvergne-Rhône-Alpes													
DIRD (1)	4 301	2 015	6 315	4 353	2 104	6 457	4 339	2 129	6 468	14	13	14	
Effectifs de R&D (2)	36 149	20 744	56 893	37 022	21 254	58 276	36 606	21 461	58 067	15	13	14	
dont chercheurs (2)	20 450	13 548	33 998	21 349	13 848	35 197	21 466	14 029	35 515	13	14	13	11
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées													
DIRD (1)	3 094	2 315	5 410	3 319	2 219	5 538	3 388	2 261	5 650	11	14	12	
Effectifs de R&D (2)	22 160	19 828	41 988	24 076	20 317	44 393	25 389	20 405	45 794	10	13	11	
dont chercheurs (2)	14 992	12 283	27 275	16 490	12 813	29 303	17 704	12 855	30 560	11	13	12	14
Provence - Alpes - Côte d'Azur (3)													
DIRD (1)	1 602	1 339	2 941	1 895	1 456	3 351	2 283	1 456	3 739	7	9	8	
Effectifs de R&D (2)	13 738	13 507	27 245	15 584	12 694	28 278	17 905	13 305	31 210	7	8	8	
dont chercheurs (2)	9 232	8 306	17 537	10 442	7 822	18 264	12 131	8 240	20 371	7	8	8	10
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes													
DIRD (1)	1 154	719	1 873	1 264	782	2 046	1 289	816	2 104	4	5	4	
Effectifs de R&D (2)	11 112	8 863	19 975	11 218	8 987	20 205	11 516	9 152	20 668	5	6	5	
dont chercheurs (2)	6 029	5 504	11 533	6 341	5 571	11 912	6 510	5 763	12 273	4	6	5	5
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine													
DIRD (1)	998	909	1 907	1 040	910	1 950	1 020	915	1 935	3	6	4	
Effectifs de R&D (2)	10 253	10 286	20 539	10 165	10 234	20 399	9 652	10 115	19 766	4	6	5	
dont chercheurs (2)	5 098	6 393	11 491	5 243	6 382	11 625	5 081	6 381	11 462	3	6	4	5
Bretagne													
DIRD (1)	1 015	581	1 595	1 047	667	1 714	1 088	667	1 755	4	4	4	
Effectifs de R&D (2)	9 343	6 621	15 965	9 715	6 726	16 440	9 457	6 888	16 345	4	4	4	
dont chercheurs (2)	6 227	4 003	10 229	6 748	4 043	10 791	6 563	4 105	10 668	4	4	4	8
Nord-Pas-de-Calais Picardie													
DIRD (1)	891	526	1 417	977	594	1 571	1 007	613	1 621	3	4	3	
Effectifs de R&D (2)	9 136	6 787	15 923	8 806	6 929	15 735	9 299	6 920	16 219	4	4	4	
dont chercheurs (2)	4 702	4 338	9 040	4 452	4 540	8 992	4 815	4 656	9 472	3	5	4	4
Pays de la Loire													
DIRD (1)	776	368	1 144	812	447	1 259	833	453	1 286	3	3	3	
Effectifs de R&D (2)	8 431	5 010	13 441	8 543	5 250	13 793	8 696	5 181	13 878	3	3	3	
dont chercheurs (2)	4 696	2 946	7 642	4 864	3 156	8 021	4 908	3 176	8 084	3	3	3	5
Normandie													
DIRD (1)	837	276	1 113	893	285	1 178	930	294	1 225	3	2	3	
Effectifs de R&D (2)	7 115	3 523	10 638	7 543	3 571	11 114	7 435	3 625	11 060	3	2	3	
dont chercheurs (2)	3 518	2 311	5 829	4 058	2 325	6 383	3 992	2 381	6 373	2	2	2	5
Bourgogne-Franche-Comté													
DIRD (1)	1 015	263	1 278	1 011	282	1 294	934	265	1 199	3	2	3	
Effectifs de R&D (2)	8 742	3 208	11 950	8 952	3 201	12 153	8 562	3 168	11 730	3	2	3	
dont chercheurs (2)	4 085	2 023	6 108	4 235	2 014	6 249	4 098	1 997	6 094	3	2	2	
Centre-Val de Loire													
DIRD (1)	805	282	1 087	788	303	1 090	805	317	1 123	3	2	2	
Effectifs de R&D (2)	6 963	3 444	10 408	6 593	3 396	9 990	6 674	3 445	10 120	3	2	2	
dont chercheurs (2)	3 494	1 854	5 348	3 362	1 837	5 199	3 319	1 888	5 207	2	2	2	5
Corse (3)													
DIRD (1)		23	23		20	20		22	22		0	0	
Effectifs de R&D (2)		269	269		283	283		287	287		0	0	
dont chercheurs (2)		146	146		156	156		160	160		0	0	n.s.
Régions d'outre-mer (4)													
DIRD (1)	13	252	265	17	242	259	24	255	278		2	1	
Effectifs de R&D (2)	216	2 262	2 478	239	2 314	2 553	330	2 447	2 777		2	1	
dont chercheurs (2)	93	1 108	1 200	111	1 296	1 408	174	1 392	1 566		1	1	n.s.
Total réparti													
DIRD (1)	28 851	15 968	44 819	30 041	16 095	46 136	30 708	16 360	47 068	100	100	100	
Effectifs de R&D (2)	239 111	158 962	398 073	246 438	160 340	406 778	251 446	161 610	413 057	100	100	100	
dont chercheurs (2)	148 439	98 428	246 867	156 392	100 013	256 404	161 882	101 739	263 621	100	100	100	10
Total non réparti (4)													
DIRD (1)		293	293		383	383		412	412				
Effectifs de R&D (2)		4 418	4 418		5 002	5 002		5 083	5 083				
dont chercheurs (2)		2 380	2 380		2 509	2 509		2 600	2 600				
Total													
DIRD (1)	28 851	16 261	45 112	30 041	16 478	46 519	30 708	16 772	47 480				
Effectifs de R&D (2)	239 111	163 380	402 492	246 438	165 342	411 780	251 446	166 694	418 140				
dont chercheurs (2)	148 439	100 807	249 247	156 392	102 521	258 913	161 882	104 340	266 221				

1. DIRD en millions d'euros.

3. Dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

5. Nombre de chercheurs pour mille emplois en 2013.

2. Effectifs de R&D en ETP recherche.

4. Voir « Définitions » ci-contre.

DÉFINITIONS

DANS LE MONDE, les activités de recherche et développement (R&D) sont concentrées dans quelques zones géographiques. En 2013, les États-Unis ont dépensé 457 milliards de dollars (courants à parité de pouvoir d'achat : Md\$ PPA) pour leur activité de recherche et développement, soit 40 % de la DIRD exécutée dans les pays de l'OCDE (1). L'ensemble des pays de l'Union européenne (UE 28) constitue le second pôle, avec 30 % de la DIRD de la zone OCDE, soit 342 Md\$ PPA de dépenses en 2013. Le Japon effectue 14 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'UE, quatre pays (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie), par ordre d'importance décroissante eu égard aux moyens engagés, effectuent 66 % de la DIRD de cette zone et 16 % de la zone OCDE.

En niveau de dépenses de R&D, la France (56 Md\$ PPA) reste en 2013 au 6^e rang mondial derrière les États-Unis, la Chine (336 Md\$ PPA), le Japon (160 Md\$ PPA), l'Allemagne (101 Md\$ PPA) et la Corée du Sud (69 Md\$ PPA). La Chine a dépassé le Japon en 2009 et la Corée du Sud devance le Royaume-Uni depuis 2006 et la France depuis 2010.

Effectué selon le ratio DIRD/PIB, le classement des pays diffère de celui réalisé en fonction du montant de la DIRD (2). En termes d'effort de R&D en 2013, la France (2,2 %) occupe la 13^e place des pays de l'OCDE, derrière la Corée du Sud (4,1 %), le Japon (3,5 %), l'Allemagne (2,9 %) et les États-Unis (2,7 %), mais aussi derrière des pays de taille économique moyenne qui consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : la Finlande (3,3 %) et la Suède (3,3 %) qui se trouvent en 3^e et 5^e place. La France se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE (2,4 %) mais au-dessus de la moyenne de l'UE (1,9 % en 2013).

Depuis la crise économique et financière mondiale de 2008, les dépenses intérieures de R&D de l'UE progressent à un rythme inférieur (3). Elles sont stables en 2013 (- 0,1 %), après avoir augmenté de 1,6 % en volume en 2012, 3,9 % en 2011 et 1,9 % en 2010. Aux États-Unis, les dépenses intérieures de R&D connaissent des à-coups depuis 2011 (+ 3,3 % en 2013, - 0,1 % en 2012 et + 2,4 % en 2011), après avoir diminué en 2009 et 2010, alors qu'elles progressaient annuellement de près de 5,0 % auparavant. Au Japon, les dépenses de R&D se sont fortement contractées en 2009 (- 8,5 %) et progressent depuis (+ 5,6 % en 2013, après + 0,6 % en 2012, + 3,5 % en 2011 et + 1,4 % en 2010). En Corée du Sud, les dépenses intérieures sont très dynamiques, mais connaissent un ralentissement depuis 2010 (+6,0 % en 2013, après + 10,0 % en 2012 et + 12,0 % en 2011).

Hors zone OCDE, les pays qui connaissaient des taux de croissance annuelle de la DIRD très élevés auparavant ont des comportements différents. La Chine a ralenti sa progression depuis 2010, mais enregistre une augmentation de ses dépenses avec 16,2 % en 2012 et 12,5 % en 2013. Par contre, la Fédération de Russie voit ses dépenses diminuer de 5,7 % en volume en 2010 et remonter à partir de 2011 avec une hausse de 6,7 % en 2012 et seulement 1,2 % en 2013.

OCDE - L'Organisation de coopération et de développement économiques regroupe, depuis 2010, trente-quatre pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

UNION EUROPÉENNE (UE) - Les données concernent l'Europe des vingt-huit : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Bulgarie, Roumanie.

PPA - Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en dollars américains (USD ou \$) en utilisant les parités de pouvoir d'achat (pour l'année 2005).

REMARQUES SUR LES COMPARAISONS INTERNATIONALES - Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux, ni les dépenses en capital (exclues toutes ou en partie). Les données de la France sont calculées avec les dernières prévisions du MENESR.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.3.

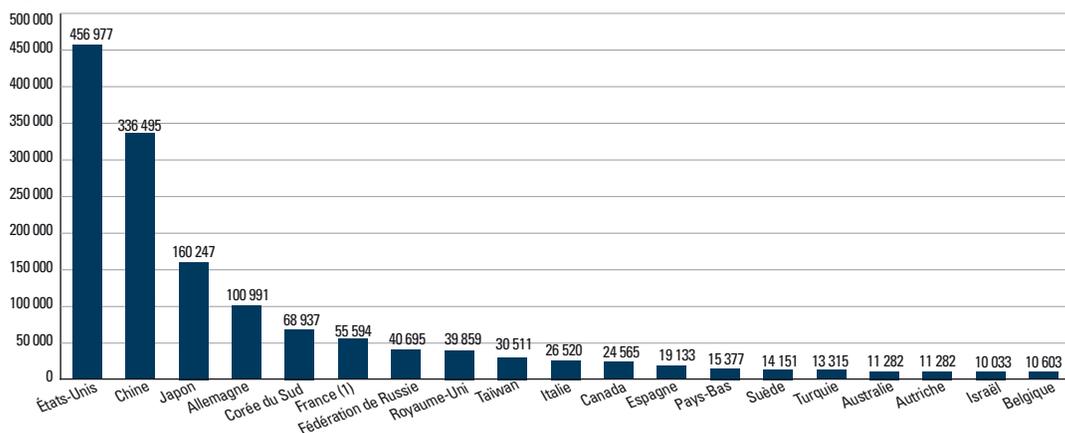
SOURCES

- OCDE (PIST juillet 2015)
- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (ESR) : 16.03 ; 16.02 ; 15.05.
- *Notes d'Information* (ESR) : 15.09 ; 15.07 ; 15.03 ; 14.06 ; 14.04 ; 13.08 ; 13.06 ; 13.03 ; 13.01 ; 12.11 ; 12.09.
- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 9, MENESR-SIES, juin 2016.
Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Comparaison internationale de la DIRD en 2013, en millions de \$-PPA courants.



1. Données MENESR.

2 Indicateurs de l'effort de recherche et développement des principaux pays de l'OCDE (1)

	DIRD/PIB (%)					Chercheurs/population active (pour mille actifs)				
	2000	2010	2011	2012	2013	2000	2010	2011	2012	2013
États-Unis (2)	2,6	2,7	2,8	2,8	2,7	6,8	7,7	8,0	8,1	
Japon	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5	9,6	9,9	10,0	9,9	10,0
Allemagne	2,5	2,8	2,9	3,0	2,9	6,5	7,9	8,0	8,2	8,4
Corée du Sud (3)	2,3	3,7	4,0	4,4	4,1	4,9	10,7	11,5	12,4	12,4
France (4)	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	6,6	8,6	8,8	9,1	9,3
Royaume-Uni	1,8	1,8	1,8	1,7	1,6	5,9	8,2	7,9	8,0	8,1
Italie	1,0	1,3	1,3	1,3	1,3	2,8	4,2	4,3	4,4	4,7
Canada	1,9	1,8	1,7	1,7	1,6	6,8	8,6	8,7	8,3	
Suède	3,6	3,4	3,4	3,4	3,3	8,8	10,0	9,7	9,7	12,2
Finlande (5)	3,3	3,9	3,8	3,6	3,3	13,4	15,4	14,8	14,9	14,5
Union européenne EU-28 (6)	1,7	1,9	1,9	2,0	1,9	5,0	6,7	6,8	6,9	7,1
Total OCDE (6)	2,2	2,3	2,4	2,4	2,4	6,3	7,0	7,2	7,3	

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du montant de leurs dépenses de recherche.

2. Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie et estimé d'après le plan comptable SCN 2008).

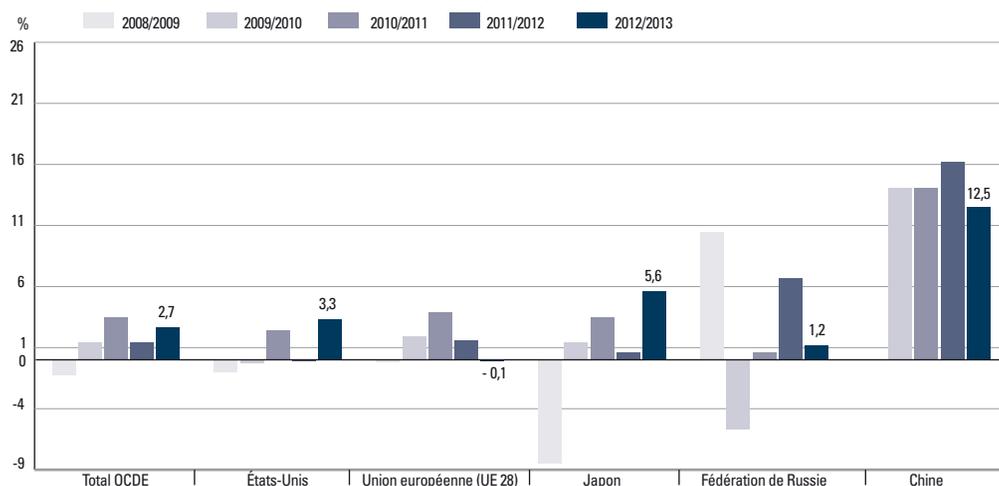
3. Sciences humaines et sociales exclues jusqu'en 2006 compris.

4. PIB 2010, changement méthodologique en mai 2014, sauf pour le Japon.

5. Rupture de série en 2011.

6. Estimation ou projection.

3 Taux de croissance de la DIRD dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine, en % (1).



1. À prix constant et à parité de pouvoir d'achat.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 628 200 élèves, étudiants et apprentis (1). Les effectifs progressent légèrement par rapport à la rentrée 2014 (+ 0,8 %). Cette progression est portée par l'enseignement supérieur dont les effectifs augmentent de 6,6 %. En excluant les doubles inscriptions CPGE/université, la croissance reste importante (+ 5,5 %).

Dans le premier degré (309 900 écoliers), les effectifs sont stables. Ils diminuent légèrement dans le préélémentaire et augmentent d'autant dans l'élémentaire. La légère hausse du nombre d'élèves du second degré (259 500 élèves) dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale concerne essentiellement le second cycle général et technologique. Le recul des effectifs des lycées professionnels, entamé depuis plusieurs années, s'est amplifié à la rentrée 2012 (- 5,0 %), dernière année de la période de coexistence de l'ancien cursus en quatre ans après la classe de troisième et du nouveau cursus menant au baccalauréat professionnel en trois ans. Depuis 2013, le nombre d'inscrits dans la voie professionnelle reste relativement stable. Le repli du nombre d'apprentis observé depuis la rentrée 2013 semble stoppé cette année.

Les effectifs de l'enseignement supérieur, 44 300 étudiants, croissent dans tous les types de formations, et, notamment, à l'université. Dans les DOM, l'université forme deux étudiants sur trois et les classes supérieures des lycées en accueillent un sur quatre, essentiellement en STS.

D'une académie à l'autre, les évolutions des effectifs de l'enseignement scolaire (premier et second degrés) sont contrastées. À Mayotte, les effectifs augmentent dans les deux degrés. En Martinique et en Guadeloupe, des baisses sont enregistrées dans le premier comme dans le second degré (2) (3). La contribution de chacun des secteurs d'enseignement (public/privé) à la scolarisation des élèves est stable dans le temps (92 % pour le public), et varie peu d'une académie à l'autre, si l'on excepte Mayotte.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (DOM) - Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

Mayotte scolarise des élèves dans les premier et second degrés (y compris dans l'enseignement secondaire agricole et par voie d'apprentissage). Dans l'enseignement supérieur, Mayotte offre des places en STS, et, depuis la rentrée 2012, en université avec l'ouverture d'un centre universitaire de recherche et de formation (CUFR) qui a accueilli 1 050 étudiants à la rentrée 2015.

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Voir 1.2.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir 4.1.

DUT - Diplômes universitaires de technologie.

CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS - Sections de techniciens supérieurs.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM, en milliers.

	1980	1990	2000	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015p	Évolution (%) 2015/2014
Premier degré	272,0	248,5	271,0	268,6	265,1	318,2	313,1	311,7	309,8	309,9	0,0
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	97,6	96,8	113,6	112,1	111,5	110,3	110,1	-0,2
Élémentaire (CP-CM2)	194,9	155,8	169,8	168,5	165,9	200,4	198,1	197,3	196,8	197,2	0,2
ASH (1)	4,6	4,3	4,0	2,5	2,5	4,2	2,9	2,9	2,8	2,7	-3,7
Second degré Éducation nationale	170,6	186,6	219,5	224,8	225,0	256,1	256,0	257,1	258,3	259,5	0,5
Premier cycle	119,8	114,8	130,0	128,5	130,1	149,4	150,1	151,3	152,1	151,6	-0,3
Second cycle professionnel	25,6	29,7	33,7	39,3	38,3	41,9	39,8	40,0	39,9	40,0	0,1
Second cycle général et technologique	21,8	36,4	50,2	51,3	50,9	57,8	58,2	58,2	59,1	61,1	3,4
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	3,5	5,7	5,7	5,6	5,7	7,0	7,9	7,6	7,2	6,8	-5,3
Second degré Agriculture	1,3	2,6	2,5	3,2	3,2	3,5	3,4	3,6	3,6	3,7	2,8
Centres de formation des apprentis (2)	2,6	5,0	7,0	7,4	7,9	8,2	9,1	8,8	8,5	8,7	1,9
Scolarisation dans établissements de la Santé	1,5	1,4	1,6	1,6	1,7	1,7	2,0	1,7	1,6	2,0	22,4
Enseignement supérieur	6,3	15,0	32,3	36,8	37,2	37,8	39,1	40,8	41,6	44,3	6,6
Universités (hors DUT et formations d'ingénieurs) (3)	5,3	10,9	21,1	23,3	23,2	23,2	24,3	25,5	26,0	28,4	9,2
Préparation au DUT	-	-	0,4	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	2,9
CPGE	-	-	0,7	1,3	1,3	1,3	1,5	1,6	1,6	1,7	3,0
STS et assimilés	0,6	2,7	5,7	7,2	7,6	7,9	8,1	8,6	8,8	9,0	2,6
Écoles de commerce, gestion, et vente	-	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0
Écoles paramédicales et sociales (4)	-	0,7	1,2	2,9	2,9	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	n.s.
Autres formations supérieures (5)	0,3	0,5	2,8	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,0	1,0	4,5
Total général	454,3	459,1	533,9	542,4	540,3	625,4	622,6	623,9	623,5	628,2	0,8

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

1. Avant 2012, les effectifs de l'ASH à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).
2. Y compris les effectifs de préapprentis en CFA. Données provisoires pour 2015.
3. Y compris les effectifs des IUFM depuis leur rattachement à une université (2008 pour l'IUFM de La Réunion, 2010 pour les IUFM des Antilles-Guyane).
4. Données provisoires pour 2015 (reconduction des données 2014).
5. Y compris les effectifs des formations d'ingénieurs et des IUFM avant leur rattachement à une université (voir *supra* [3]).

2 Effectifs du premier degré dans les DOM à la rentrée 2015

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	46 060	41 327	35 539	52 454	109 332	284 712
Préélémentaire	16 159	14 721	13 211	17 052	40 083	101 226
Élémentaire	29 415	26 124	22 033	35 128	68 143	180 843
ASH	486	482	295	274	1 106	2 643
Privé	6 321	2 970	3 756	2 693	9 462	25 202
Préélémentaire	2 307	863	1 168	1 129	3 373	8 840
Élémentaire	3 994	2 107	2 588	1 564	6 086	16 339
ASH	20	-	-	-	3	23
Total premier degré	52 381	44 297	39 295	55 147	118 794	309 914
Évolution 2015/2014 (%)	-3,1	0,6	-1,6	4,8	-0,3	0,0
Part du public (%)	87,9	93,3	90,4	95,1	92,0	91,9

3 Effectifs du second degré dans les DOM à la rentrée 2015

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	42 884	31 537	33 283	38 623	93 903	240 230
Premier cycle	24 130	19 100	18 218	25 032	53 282	139 762
Segpa	1 127	1 223	895	1 116	2 304	6 665
Second cycle professionnel	6 578	5 825	5 514	4 494	15 051	37 462
Second cycle général et technologique	11 049	5 389	8 656	7 981	23 266	56 341
Privé	5 085	2 617	3 837	172	7 601	19 312
Premier cycle	2 968	1 667	2 265	-	4 984	11 884
Segpa	-	-	12	109	38	159
Second cycle professionnel	1 065	455	385	63	567	2 535
Second cycle général et technologique	1 052	495	1 175	-	2 012	4 734
Total second degré	47 969	34 154	37 120	38 795	101 504	259 542
Évolution 2015/2014 (%)	-1,7	1,6	-1,7	5,3	0,2	0,5
Part du public (%)	89,4	92,3	89,7	99,6	92,5	92,6

DÉFINITIONS

EN 2015-2016, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 148 300 élèves et étudiants, effectif en légère diminution par rapport à 2014-2015. L'augmentation du nombre d'étudiants ne permet pas de compenser la diminution des effectifs du second degré (1).

Le premier degré scolarise 73 600 écoliers, avec une perte d'une centaine d'élèves dans l'enseignement élémentaire. Dans le second degré sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale (63 900 élèves), la baisse du nombre d'élèves est, comme l'an dernier, surtout le fait des collégiens. Les effectifs du second cycle professionnel stagnent pour la troisième année consécutive après le repli (- 6,6 %) observé à la rentrée 2012, dernière année de coexistence de l'ancien cursus en quatre ans après la classe de troisième et du nouveau cursus en trois ans (baccalauréat professionnel en trois ans). En revanche, les inscrits en second cycle général et technologique continuent leur progression entamée à la rentrée 2014.

Avec 9 500 étudiants accueillis en 2015, les effectifs sont en hausse dans toutes les composantes de l'enseignement supérieur. Les étudiants s'inscrivent principalement à l'université (sept étudiants sur dix) et dans les sections de techniciens supérieurs (un sur quatre).

Dans l'enseignement scolaire, les effectifs du second degré diminuent dans tous les territoires, à l'exception de Wallis-et-Futuna où ils augmentent. Les évolutions sont plus contrastées pour le premier degré : progression à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Nouvelle-Calédonie, baisse en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna (2) (3).

Les établissements publics accueillent trois élèves sur quatre dans les deux degrés d'enseignement. Les variations entre territoires sont cependant plus accentuées dans le premier degré : 53,4 % des écoliers de Saint-Pierre-et-Miquelon fréquentent une école publique contre 82,5 % de ceux de Polynésie française. Wallis-et-Futuna se démarque des autres territoires par la présence exclusive du privé dans le premier degré et du public dans le second degré.

COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER (COM) - Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est devenue département le 31 mars 2011. À partir de cette date, ses effectifs d'élèves et d'étudiants sont comptabilisés avec ceux des DOM (voir « Définitions » en 12.1).

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 1.2.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir « Définitions » en 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir 4.1.

CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS - Sections de techniciens supérieurs.

IUFM - Institut de formation des maîtres.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de Repères et références statistiques.

- Institut de la statistique et des études économiques (Isee, Nouvelle-Calédonie) pour les données 2010 du premier degré.

1 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

	1990	2000	2005	2010 (1)	2011 y c. Mayotte	2011 hors Mayotte	2012	2013	2014	2015p	Évolution 2015/2014 (%)
Premier degré	97 669	118 129	123 146	131 201	129 196	76 184	75 433	73 428	73 654	73 578	-0,1
Préélémentaire	29 333	37 026	40 799	45 004	44 618	27 801	27 846	27 210	27 315	27 366	0,2
Élémentaire (CP-CM2)	67 492	78 328	80 493	83 339	82 519	48 007	47 255	45 858	45 974	45 836	-0,3
ASH (2)	844	2 775	1 854	2 858	2 059	376	332	360	365	376	3,0
Second degré Éducation nationale	46 102	78 737	88 233	95 420	97 524	66 430	65 450	65 417	64 723	63 927	-1,2
Premier cycle	29 060	50 158	53 678	55 848	57 095	37 801	37 713	37 691	36 693	35 729	-2,6
Segpa	174	1 069	1 394	1 950	2 664	1 374	1 354	1 395	1 390	1 351	-2,8
Second cycle professionnel	9 176	13 477	16 224	18 419	18 199	14 612	13 642	13 557	13 498	13 430	-0,5
Second cycle général et technologique	7 692	14 033	16 937	19 203	19 566	12 643	12 741	12 774	13 142	13 417	2,1
Second degré Agriculture	724	1 471	1 452	1 535	1 507	1 211	1 268	1 221	1 225	1 314	7,3
Enseignement supérieur	1 962	4 622	6 902	8 311	8 142	7 867	8 242	8 666	9 215	9 475	2,8
Universités	1 418	3 371	4 784	5 661	5 371	5 371	5 608	6 033	6 340	(4) 6 487	2,3
CPGE	50	86	142	207	202	202	232	253	307	382	24,4
STS et assimilés	425	882	1 264	1 920	2 046	1 771	1 835	1 924	2 081	2 197	5,6
Autres formations (3)	69	94	274	523	523	523	567	456	487	409	-16,0
IUFM		189	438								
Total général	146 457	202 959	219 733	236 467	236 369	151 692	150 393	148 732	148 817	148 294	-0,4

► **Champ : hors Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

- À partir de la rentrée 2009, les effectifs du premier degré de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie, dont la rentrée scolaire est décalée (mars $n + 1$), sont affectés à la rentrée n et non plus à la rentrée $n + 1$.
- Avant 2011, les effectifs de l'ASH à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).
- Établissements universitaires privés et écoles d'enseignement supérieur diverses (commerce, formations comptables, etc.).
- Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

2 Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2015-2016

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle- Calédonie	Total	Rappel 2014-2015
Public	330	29 854	-	27 011	57 195	56 964
Préélémentaire	109	11 416	-	9 979	21 504	21 276
Élémentaire (CP-CM2)	221	18 353	-	16 762	35 336	35 343
ASH	-	85	-	270	355	345
Privé	288	6 322	1 701	8 072	16 383	16 690
Préélémentaire	96	2 195	607	2 964	5 862	6 039
CP-CM2	192	4 115	1 085	5 108	10 500	10 631
ASH	-	12	9	-	21	20
Total premier degré	618	36 176	1 701	35 083	73 578	73 654
Évolution 2015/2014 (%)	1,5	-0,7	-2,2	0,6	-0,1	
Part du public (%)	53,4	82,5	-	77,0	77,7	

3 Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2015-2016

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle- Calédonie	Total	Rappel 2014-2015
Public	437	22 281	1 684	21 641	46 043	46 727
Premier cycle	186	12 598	908	12 896	26 588	27 393
Segpa	-	414	61	753	1 228	1 241
Second cycle professionnel	119	4 843	376	3 192	8 530	8 593
Second cycle général et technologique	132	4 426	339	4 800	9 697	9 500
Privé	119	8 116	-	9 649	17 884	17 956
Premier cycle	102	4 586	-	4 453	9 141	9 300
Segpa	17	-	-	106	123	149
Second cycle professionnel	-	1 539	-	3 361	4 900	4 905
Second cycle général et technologique	-	1 991	-	1 729	3 720	3 642
Total second degré	556	30 397	1 684	31 290	63 927	64 723
Évolution 2015/2014 (%)	-4,0	-1,1	2,1	-1,5	-1,2	
Part du public (%)	78,6	73,3	100,0	69,2	72,0	

EN 2015, la population du premier degré dans les départements d'outre-mer (DOM) s'établit à 309 900 élèves, 25 200 dans le secteur privé et 284 700 dans le secteur public (1). Le partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans l'enseignement élémentaire et préélémentaire. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (8,1 %) qu'en France métropolitaine (13,5 %).

Entre 2014 et 2015, les effectifs dans les écoles publiques et privées des DOM sont stables. Ils diminuent dans le secteur public, de respectivement 0,4 % dans l'enseignement préélémentaire et 0,1 % dans l'enseignement élémentaire, mais augmentent dans le secteur privé (respectivement de 2,7 % et de 4,3 %). Le nombre d'élèves en classes d'inclusion scolaire diminue de 3,7 % à la rentrée 2015.

Dans les écoles publiques des DOM, les retards à l'entrée dans un niveau sont plus fréquents qu'au niveau national (voir 3.3). En CM2, 13,9 % des filles sont en retard et 20,1 % des garçons. Cet écart entre filles et garçons augmente et se cumule au fil des niveaux : il est de 0,4 point en CP, 2,2 en CE1 et 6,2 en CM2 (2).

Les taux de redoublement dans les écoles publiques demeurent supérieurs à ceux de la France métropolitaine, notamment pour les niveaux de CP, CE1 et CM2 (écarts respectivement de 1,2, de 2,4 et de 1,3 points), mais diminuent à tous les niveaux, notamment en CE1 où la baisse est de plus de deux points (3).

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles primaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2015 pour l'année scolaire 2015-2016 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2015-2016 sont nés en 2013.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 10 ans en CM2. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE RETARD - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n . Le calcul est fait pour des élèves scolarisés en $n-1$ et en n dans une école publique.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24 ; 11.26.

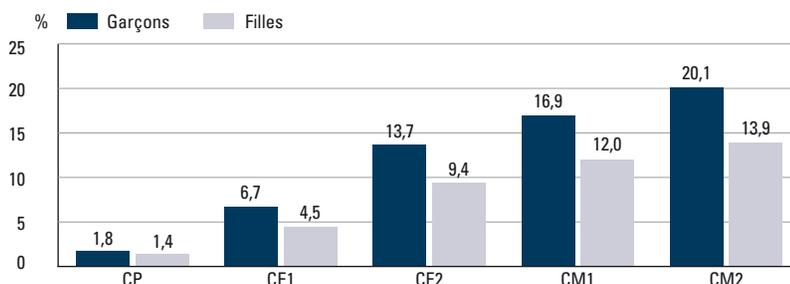
1 Évolution des effectifs du premier degré par sexe

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2015									
Préélémentaire	51 040	50 186	101 226	4 446	4 394	8 840	55 486	54 580	110 066
Élémentaire (CP-CM2)	92 135	88 708	180 843	8 295	8 044	16 339	100 430	96 752	197 182
ULIS	1 789	854	2 643	16	7	23	1 805	861	2 666
Total y compris Mayotte	144 964	139 748	284 712	12 757	12 445	25 202	157 721	152 193	309 914
Total hors Mayotte	118 643	113 615	232 258	11 408	11 101	22 509	130 051	124 716	254 767
2014									
Préélémentaire	51 402	50 258	101 660	4 353	4 258	8 611	55 755	54 516	110 271
Élémentaire (CP-CM2)	92 591	88 504	181 095	7 982	7 676	15 658	100 573	96 180	196 753
ULIS	1 853	899	2 752	11	5	16	1 864	904	2 768
Total y compris Mayotte	145 846	139 661	285 507	12 346	11 939	24 285	158 192	151 600	309 792
Total hors Mayotte	120 261	114 995	235 256	11 141	10 771	21 912	131 402	125 766	257 168
2013									
Préélémentaire	52 465	50 517	102 982	4 307	4 222	8 529	56 772	54 739	111 511
Élémentaire (CP-CM2)	92 563	89 088	181 651	7 960	7 671	15 631	100 523	96 759	197 282
ULIS	1 885	994	2 879	16	10	26	1 901	1 004	2 905
Total y compris Mayotte	146 913	140 599	287 512	12 283	11 903	24 186	159 196	152 502	311 698
Total hors Mayotte	121 323	116 123	237 446	11 036	10 684	21 720	132 359	126 807	259 166
2012									
Préélémentaire	44 526	42 849	87 375	3 767	3 586	7 353	48 293	46 435	94 728
Élémentaire (CP-CM2)	76 542	73 372	149 914	7 205	6 965	14 170	83 747	80 337	164 084
ULIS	1 623	790	2 413	13	6	19	1 636	796	2 432
Total y compris Mayotte (1)	n.d.	n.d.	289 445	n.d.	n.d.	23 616	n.d.	n.d.	313 061
Total hors Mayotte	122 691	117 011	239 702	10 985	10 557	21 542	133 676	127 568	261 244
2011									
Préélémentaire	45 923	43 539	89 462	3 757	3 585	7 342	49 680	47 124	96 804
Élémentaire (CP-CM2)	77 569	74 154	151 723	7 236	6 900	14 136	84 805	81 054	165 859
ULIS	1 583	800	2 383	63	32	95	1 646	832	2 478
Total y compris Mayotte (1)	n.d.	n.d.	294 163	n.d.	n.d.	23 990	n.d.	n.d.	318 153
Total hors Mayotte	125 075	118 493	243 568	11 056	10 517	21 573	136 131	129 010	265 141
2010									
Préélémentaire	46 275	44 159	90 434	3 651	3 503	7 154	49 926	47 662	97 588
Élémentaire (CP-CM2)	78 923	75 658	154 581	7 114	6 818	13 932	86 037	82 476	168 513
ULIS	1 591	850	2 441	12	10	22	1 603	860	2 463
Total	126 789	120 667	247 456	10 777	10 331	21 108	137 566	130 998	268 564
2009									
Préélémentaire	46 183	44 275	90 458	3 427	3 711	7 138	49 610	47 986	97 596
Élémentaire (CP-CM2)	79 859	75 721	155 580	6 693	7 142	13 835	86 552	82 863	169 415
ULIS	1 787	831	2 618	44	39	83	1 831	870	2 701
Total	127 829	120 827	248 656	10 164	10 892	21 056	137 993	131 719	269 712
2005									
Préélémentaire	47 374	45 442	92 816	3 430	3 634	7 064	50 804	49 076	99 880
Élémentaire (CP-CM2)	77 797	74 523	152 320	6 600	6 829	13 429	84 397	81 352	165 749
ULIS	2 113	1 288	3 401	174	49	223	2 287	1 337	3 624
Total	127 284	121 253	248 537	10 204	10 512	20 716	137 488	131 765	269 253

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. La répartition des élèves par âge et par sexe n'est pas disponible pour Mayotte en 2011 et 2012.

2 Taux de retard à l'entrée à un niveau selon le sexe à la rentrée 2015, en %.



► Champ : DOM, Public ; indicateur non disponible pour le secteur privé.

3 Taux de redoublement par niveau à la rentrée 2015, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	3,2	3,4	1,2	0,8	1,7
Guyane	4,6	6,6	2,2	1,1	2,0
Martinique	2,8	3,4	0,8	0,5	0,9
La Réunion	2,9	3,9	1,3	0,5	1,3
Mayotte	3,8	5,2	2,1	1,5	4,7
DOM	3,3	4,2	1,3	0,8	1,9
France métropolitaine	2,1	1,8	0,7	0,5	0,6

► Champ : DOM, Public ; indicateur non disponible pour le secteur privé.

A LA RENTRÉE 2015, les DOM scolarisent 259 500 élèves dans le second degré, un effectif légèrement en hausse par rapport à la rentrée 2014. Le secteur privé est peu implanté dans les DOM : il concerne 7,4 % des élèves du second degré, contre plus de 20 % sur l'ensemble du territoire français.

151 600 élèves sont inscrits en premier cycle (hors Segpa), soit une baisse des effectifs de 500 élèves (1).

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) scolarisent 6 800 élèves à la rentrée 2015, ce qui représente moins de 5 % de l'ensemble des élèves du premier cycle du second degré (2). Sur l'ensemble du territoire, la part des élèves scolarisés en Segpa est d'environ 3 %. Dans les DOM comme en France métropolitaine, les deux tiers de ces élèves sont des garçons.

Le second cycle général et technologique accueille 61 100 élèves : les séries générales accueillent un peu moins des deux tiers des élèves de première ou de terminale (3). Comme en France métropolitaine, la série S est la série la plus représentée parmi les élèves de terminale. Les filles sont majoritaires dans l'ensemble du second cycle général et technologique, y compris dans la série S. Toutefois, comme en France métropolitaine, elles se retrouvent, comparativement aux garçons, davantage en série littéraire ou dans le domaine de la santé et du social (ST2S). Il existe ainsi une grande disparité dans les parts de filles selon les séries du second cycle général et technologique : par exemple les séries S, STI2D et STMG scolarisent respectivement 51,1 %, 12,0 % et 57,9 % de filles en terminale.

Avec 40 000 élèves, les effectifs du second cycle professionnel ont un poids plus important dans les DOM qu'en France métropolitaine : 39,6 % des élèves du second cycle contre 30,0 % (4). Les formations en CAP regroupent près de trois élèves de l'enseignement professionnel sur dix, contre moins de deux sur dix sur l'ensemble du territoire. La part des garçons dans le second cycle professionnel est plus importante que celle des filles, notamment dans les préparations au CAP.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance mis en place à la rentrée 2008.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire qui remplacent les unités pédagogiques d'intégration (UPI) depuis la rentrée 2010.

PREMIÈRES ET TERMINALES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES - Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- *des séries générales* :

- S : Scientifique ;
- ES : Économique et sociale ;
- L : Littéraire.

- *des séries technologiques* :

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les effectifs du premier cycle du second degré dans les DOM à la rentrée 2015

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	17 597	17 263	34 860	1 606	1 624	3 230	38 090	49,6
Cinquième	17 106	16 941	34 047	1 396	1 557	2 953	37 000	50,0
Quatrième	17 028	16 965	33 993	1 393	1 467	2 860	36 853	50,0
Troisième	17 238	17 607	34 845	1 342	1 487	2 829	37 674	50,7
ULIS 1 ^{er} cycle	1 329	658	1 987	10	2	12	1 999	33,0
DIMA	24	6	30				30	20,0
Total	70 322	69 440	139 762	5 747	6 137	11 884	151 646	49,8

► Champ : DOM, MENESR, hors Segpa.

2 Les effectifs de Segpa dans les DOM à la rentrée 2015

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	878	430	1 308	25	11	36	1 344	32,8
Cinquième	1 157	515	1 672	18	17	35	1 707	31,2
Quatrième	1 164	571	1 735	30	19	49	1 784	33,1
Troisième	1 339	611	1 950	28	11	39	1 989	31,3
Total	4 538	2 127	6 665	101	58	159	6 824	32,0

► Champ : DOM, MENESR.

3 Les effectifs du second cycle général et technologique du second degré dans les DOM à la rentrée 2015

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Seconde	9 074	12 399	21 473	766	921	1 687	23 160	57,5
Première	7 307	10 288	17 595	696	800	1 496	19 091	58,1
S	2 584	2 752	5 336	353	322	675	6 011	51,1
ES	445	1 976	2 421	49	123	172	2 593	80,9
L	1 246	2 078	3 324	148	207	355	3 679	62,1
STI2D	1 072	169	1 241	12		12	1 253	13,5
STMG	1 631	2 154	3 785	122	108	230	4 015	56,3
ST2S	118	835	953	12	40	52	1 005	87,1
Autres (1)	211	324	535				535	60,6
Terminale	7 111	10 162	17 273	705	846	1 551	18 824	58,5
S	2 394	2 549	4 943	337	308	645	5 588	51,1
ES	465	2 032	2 497	33	128	161	2 658	81,3
L	1 238	2 080	3 318	152	213	365	3 683	62,3
STI2D	1 106	151	1 257	10	1	11	1 268	12,0
STMG	1 596	2 262	3 858	164	159	323	4 181	57,9
ST2S	140	814	954	9	37	46	1 000	85,1
Autres (1)	172	274	446				446	61,4
Total	23 492	32 849	56 341	2 167	2 567	4 734	61 075	58,0

► Champ : DOM, MENESR.

1. Séries des baccalauréats technologiques STL, STD2A, TMD et hôtellerie.

4 Les effectifs du second cycle professionnel du second degré dans les DOM à la rentrée 2015

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
CAP 2 ans (1)	Total	6 459	3 971	10 430	273	321	594	11 024	38,9
	1 ^{re} année	3 497	2 124	5 621	149	163	312	5 933	38,5
	2 ^e année	2 962	1 847	4 809	124	158	282	5 091	39,4
Bac pro/BMA (2)	Total	14 920	11 532	26 452	998	914	1 912	28 364	43,9
	Seconde professionnelle	5 154	3 894	9 048	355	341	696	9 744	43,5
	Première professionnelle	5 133	3 894	9 027	342	305	647	9 674	43,4
	Terminale professionnelle	4 633	3 744	8 377	301	268	569	8 946	44,8
Autres formations de niveaux IV et V	Total	138	216	354	16	13	29	383	59,8
ULIS en second cycle professionnel	Total	135	91	226				226	40,3
Total		21 652	15 810	37 462	1 287	1 248	2 535	39 997	42,6

► Champ : DOM, MENESR.

1. Sont inclus 34 élèves préparant un CAP en 1 an.

2. Sont inclus 14 élèves préparant un BMA en 2 ans.

DÉFINITIONS

LES TAUX DE REDOUBLEMENT en sixième, cinquième et quatrième poursuivent une baisse globalement observée depuis le début des années 2000 (excepté en 2006). Ils s'établissent désormais à 1,7 % en sixième, 0,9 % en cinquième, 1,2 % en quatrième (1). En revanche, le taux de redoublement en troisième a légèrement augmenté (0,2 point) à la rentrée 2015 pour atteindre 2,4 %.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2014, 58,2 % se sont orientés en second cycle général et technologique à la rentrée 2015, 33,1 % en second cycle professionnel et 2,4 % ont redoublé. Les poursuites d'études dans la voie générale et technologique augmentent, par rapport à la rentrée 2014, alors que celles dans la voie professionnelle diminuent.

En second cycle général et technologique, le redoublement est également moins fréquent que par le passé (2). Toutefois, les redoublements des élèves en terminale générale et technologique évoluent en fonction des résultats au baccalauréat. Depuis la rentrée 2008, les passages dans la classe supérieure continuent de progresser. Ainsi, en fin de seconde, les élèves sont moins nombreux à se réorienter vers un second cycle professionnel : soit 3,7 % en 2015 contre 7,4 % en 2008. Enfin, 3,7 % des élèves de seconde et 2,2 % des élèves de première sortent du champ des établissements de l'Éducation nationale.

Quelques années après la réforme de la voie professionnelle, les taux de redoublement dans le second cycle professionnel restent globalement faibles, même si ceux des années diplômantes demeurent légèrement supérieurs à ceux des années intermédiaires (3).

Après une seconde professionnelle, 86,2 % des élèves passent en première professionnelle et 88,1 % des élèves de ce niveau arrivent en terminale à la rentrée 2015.

En fin de seconde année de CAP, 16,6 % des élèves se dirigent vers la préparation d'un baccalauréat professionnel en 2015.

Les sorties des formations dispensées par l'Éducation nationale sont fréquentes. Elles concernent environ un élève de première année de CAP sur cinq et un élève de seconde ou de première professionnelle sur dix.

POPULATION CONCERNÉE - Éléves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

SECONDE PROFESSIONNELLE - Première année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE - Seconde année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

TERMINALE PROFESSIONNELLE - Troisième année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans la même classe (du ministère en charge de l'éducation nationale) l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure (du ministère en charge de l'éducation nationale, hors ULIS) l'année n .

TAUX DE SORTIES - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les taux de redoublement et de passage en premier cycle dans les DOM, en %.

	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Redoublements										
Sixième	10,5	9,2	5,6	4,8	3,9	3,4	3,0	2,3	2,3	1,7
Cinquième	3,9	3,3	3,3	2,4	2,0	1,8	1,5	1,2	1,0	0,9
Quatrième	5,9	5,2	5,0	3,8	3,2	2,9	2,7	1,8	1,8	1,2
Troisième	5,5	4,7	3,9	2,7	2,4	2,7	2,9	2,3	2,2	2,4
Passages										
Sixième - cinquième	88,7	90,4	92,8	93,6	94,5	94,8	94,9	95,6	95,8	96,3
Cinquième - quatrième	94,5	94,9	95,0	96,2	96,5	96,8	97,2	97,7	97,8	98,1
Quatrième - troisième	91,7	92,9	91,9	92,2	93,7	94,3	94,6	95,7	96,7	97,5
Troisième - seconde GT	50,6	49,9	51,7	53,2	54,4	54,6	54,5	55,8	57,0	58,2
Troisième - second cycle pro	35,6	36,2	35,9	37,1	36,6	35,7	35,6	34,8	34,5	33,1

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

2 Les taux de redoublement, passage et sortie en second cycle général et technologique dans les DOM, en %.

	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
Redoublements										
Seconde	14,6	13,3	12,8	11,5	9,5	9,9	8,6	7,8	7,9	7,0
Première	7,6	7,3	6,7	6,8	4,9	4,8	4,6	3,7	3,4	2,8
Terminale	11,9	11,8	10,2	10,9	11,6	13,4	12,8	9,3	9,0	8,1
Passages										
2 ^{de} vers 2 nd cycle pro	7,1	7,4	5,8	5,9	4,8	4,8	4,4	4,5	4,5	3,7
2 ^{de} vers 1 ^{re}	75,0	76,3	77,2	79,0	81,8	81,5	82,7	84,0	83,5	85,5
1 ^{re} vers terminale	88,8	89,1	88,6	89,6	91,3	92,0	92,3	93,4	94,2	94,8
Sorties										
Seconde	3,2	3,0	4,2	3,6	3,8	3,8	4,3	3,7	4,0	3,7
Première	3,1	3,2	4,2	3,1	3,3	2,8	2,8	2,5	2,2	2,2

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

3 Les taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel dans les DOM, en %.

	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015
CAP 2 ans								
1^{re} année								
Redoublement	3,6	3,6	2,6	2,4	2,6	2,1	2,3	2,2
Passage en 2 ^e année	73,7	75,2	75,9	78,1	76,6	78,4	77,6	77,7
Autres orientations	1,3	1,7	1,4	1,3	0,9	0,7	0,8	0,9
Sorties	21,4	19,5	20,1	18,2	19,9	18,8	19,3	19,2
CAP 2 ans								
2^e année								
Redoublement	4,1	3,2	3,6	3,3	3,5	2,5	3,5	3,0
Passage en bac pro	17,0	21,0	19,0	17,9	17,8	16,8	17,0	16,6
Autres orientations	9,5	4,6	5,0	4,5	3,5	3,2	3,7	3,3
Sorties	69,4	71,0	72,4	74,3	75,2	77,5	75,8	77,1
Seconde pro								
Redoublement	3,6	3,3	3,3	3,2	2,3	2,3	2,1	2,3
Passage en 1 ^{re} pro	83,2	80,0	81,8	82,5	83,4	86,8	85,6	86,2
Autres orientations	2,3	3,0	2,5	2,4	2,8	2,5	2,7	2,7
Sorties	10,9	13,7	12,3	11,9	11,5	8,4	9,6	8,8
Première pro								
Redoublement		1,9	1,2	1,2	1,4	1,0	1,3	1,2
Passage en terminale pro		86,1	86,8	87,5	86,5	86,8	88,7	88,1
Autres orientations		0,3	0,5	0,5	0,8	0,7	0,7	0,7
Sorties		11,7	11,5	10,8	11,3	11,5	9,3	10,0
Terminale pro								
Redoublement			3,6	3,8	5,3	5,9	4,6	4,9
Autres orientations			1,4	1,4	1,7	2,1	2,3	2,3
Sorties			95,0	94,8	93,0	92,0	93,1	92,8

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

À LA RENTRÉE 2015, les lycées professionnels des DOM préparent 11 300 élèves à un CAP. En CAP, les élèves sont plus nombreux dans les spécialités de la production (54,6 %) que dans celles des services (1). Mais alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 18,9 % des élèves (« Commerce, vente »), les effectifs des groupes de spécialités de la production sont moins concentrés. Six groupes représentent chacun 5 à 10 % des élèves : « Bâtiment : finitions », « Agroalimentaire, alimentation, cuisine », « Moteurs et mécanique auto », « Travail du bois », « Électricité, électronique » et « Structures métalliques ».

Les filles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 65,8 % des effectifs en CAP. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production (16,5 %), exception faite des spécialités « Textile » et « Habillement » dans lesquelles elles sont largement majoritaires (plus de sept inscrits sur dix sont des filles dans ces spécialités).

Dans les cinq DOM, 28 500 élèves préparent un baccalauréat professionnel ou un BMA à la rentrée 2015. 55,6 % de ces élèves sont inscrits dans une spécialité des services, contre 45,4 % de ceux qui préparent un CAP. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (6,7 %) qu'en CAP (5,3 %). Les quatre groupes de spécialités prépondérants en baccalauréat professionnel sont « Spécialités plurivalentes des services » regroupant 19,3 % des élèves, suivi de « Commerce, vente » avec 18,7 % des élèves, « Électricité, électronique » avec 13,3 % et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (9,4 %).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère en charge de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2015

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	–	–	–	–	54	0,2	–	20,4
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	43	0,4	–	7,0	32	0,1	–	15,6
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	24	0,2	–	4,2	–	–	–	–
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	14	0,1	–	42,9	163	0,6	–	54,0
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	995	8,8	6,6	43,8	704	2,5	–	37,4
223 Métallurgie	56	0,5	–	69,6	–	–	–	–
225 Plasturgie, matériaux composites	10	0,1	100,0	0,0	–	–	–	–
227 Énergie, génie climatique	125	1,1	4,8	5,6	327	1,1	–	0,9
230 Spécialités pluritechnologique, génie civil, construction, bois	236	2,1	10,2	0,8	947	3,3	4,3	24,8
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	147	1,3	–	0,0	414	1,5	–	8,7
232 Bâtiment : construction et couverture	338	3,0	–	2,4	494	1,7	–	3,0
233 Bâtiment : finitions	1 027	9,1	4,3	4,2	778	2,7	–	9,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	654	5,8	0,3	1,8	897	3,1	–	3,7
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	–	–	–	–	–	–	–	–
241 Textile	15	0,1	–	73,3	–	–	–	–
242 Habillement	450	4,0	–	86,9	392	1,4	–	92,6
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	–	–	–	–	1 070	3,8	11,1	2,7
251 Mécanique générale et de précision, usinage	–	–	–	–	109	0,4	–	4,6
252 Moteurs et mécanique auto	854	7,6	6,4	2,1	1 593	5,6	4,8	2,1
253 Mécanique aéronautique et spatiale	–	–	–	–	103	0,4	32,0	1,0
254 Structures métalliques	577	5,1	0,9	4,2	780	2,7	5,4	3,2
255 Électricité, électronique	573	5,1	1,4	2,3	3 794	13,3	5,7	2,2
Total spécialités de la production	6 138	54,6	3,6	16,5	12 651	44,4	4,2	10,3
300 Spécialités plurivalentes des services	–	–	–	–	5 509	19,3	10,5	76,7
311 Transport, manutention, magasinage	101	0,9	–	14,9	731	2,6	–	14,6
312 Commerce, vente	2 128	18,9	5,9	55,1	5 322	18,7	10,3	65,9
314 Comptabilité, gestion	–	–	–	–	–	–	–	–
321 Journalisme et communication	–	–	–	–	–	–	–	–
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	72	0,6	–	33,3	87	0,3	–	33,3
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	–	–	–	–	180	0,6	–	33,9
324 Secrétariat, bureautique	–	–	–	–	–	–	–	–
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	–	–	–	–	2 672	9,4	8,1	91,5
331 Santé	–	–	–	–	43	0,2	–	51,2
332 Travail social	917	8,1	10,9	97,5	–	–	–	–
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	995	8,8	5,9	81,5	463	1,6	9,7	64,6
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	349	3,1	17,5	84,2	234	0,8	–	99,1
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	29	0,3	–	17,2	–	–	–	–
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	282	2,5	–	35,5	348	1,2	–	57,5
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	241	2,1	12,0	20,7	241	0,8	–	28,6
Total spécialités des services	5 114	45,4	7,3	65,8	15 830	55,6	8,7	70,7
Ensemble des spécialités	11 252	100,0	5,3	38,9	28 481	100,0	6,7	43,9

► Champ : DOM, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 45,4 % des élèves de CAP dans les DOM se forment dans les spécialités des services.

7,3 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 65,8 % des élèves formés dans ces spécialités.

DÉFINITIONS

DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, l'origine sociale des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine (1). Plus d'un élève sur trois est issu d'une famille dont le responsable est inactif (7,5 % en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'employés sont sensiblement plus représentés que les enfants d'ouvriers (respectivement 17,5 % et 16,6 %). En revanche, en France métropolitaine, le poids des enfants d'ouvriers est très supérieur à celui des enfants d'employés (respectivement 26,0 % et 17,1 %). Enfin, les professions libérales et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, la part des élèves issus de familles d'enseignants est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et technologique. Il en va de même pour celle des enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Comme en France métropolitaine, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans le premier cycle général, un élève sur trois est enfant d'inactif (36,7 %), cette proportion s'élève à près de deux élèves sur trois dans l'enseignement adapté (64,5 %).

Les élèves de première et terminale générales sont nettement plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres ou enseignants) que ceux des classes de première et terminale technologiques (respectivement 21,2 % et 8,2 %). Les formations technologiques rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (3,7 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (2). La structure sociale des établissements privés est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories, excepté pour la catégorie sociale « moyenne ». Cependant, compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés, il convient de rester prudent sur ces observations.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur dernière situation professionnelle.

ORIGINE SOCIALE REGROUPEE

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale à la rentrée 2015, en %.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	1,4	8,5	7,1	7,8	3,7
ULIS en 1 ^{er} cycle, DIMA, dispositifs relais	1,1	4,8	1,6	3,7	0,5
Segpa	1,2	3,7	1,0	3,1	0,3
Total premier cycle (y compris Segpa)	1,4	8,2	6,8	7,5	3,5
Seconde générale et technologique	1,8	10,4	10,1	10,1	5,8
Première et terminale générales	1,7	11,3	13,4	11,1	7,8
Première et terminale technologiques	1,6	9,9	5,4	8,1	2,8
ULIS en 2 nd cycle général et technologique	-	-	-	-	-
Total second cycle général et techno	1,7	10,6	10,4	10,1	5,9
CAP	1,1	4,7	1,3	3,3	0,4
Bac pro, BMA	1,5	6,8	2,8	5,8	0,9
ULIS en 2 nd cycle professionnel	1,5	7,0	2,5	4,0	1,0
Autres niveaux IV et V	1,8	4,1	1,8	6,1	1,5
Total second cycle professionnel	1,4	6,3	2,4	5,1	0,8
Ensemble	1,5	8,5	7,0	7,8	3,7
France métropolitaine	1,7	10,6	19,2	13,0	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs (4)
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	17,2	16,7	1,0	36,7	100,0	149 617
ULIS en 1 ^{er} cycle, DIMA, dispositifs relais	10,2	14,4	1,1	62,5	100,0	2 029
Segpa	9,7	15,9	0,7	64,5	100,0	6 824
Total premier cycle (y compris Segpa)	16,8	16,6	1,0	38,1	100,0	158 470
Seconde générale et technologique	19,6	15,5	1,8	24,8	100,0	23 160
Première et terminale générales	20,0	13,2	2,4	19,1	100,0	24 212
Première et terminale technologiques	20,8	18,8	1,9	30,7	100,0	13 703
ULIS en 2 nd cycle général et technologique	-	-	-	-	-	-
Total second cycle général et techno	20,0	15,3	2,1	23,8	100,0	61 075
CAP	13,2	16,9	1,2	57,8	100,0	11 024
Bac pro, BMA	17,9	19,1	1,2	44,1	100,0	28 364
ULIS en 2 nd cycle professionnel	7,0	23,6	1,0	52,3	100,0	226
Autres niveaux IV et V	22,5	18,7	1,5	42,1	100,0	383
Total second cycle professionnel	16,6	18,5	1,2	47,8	100,0	39 997
Ensemble	17,5	16,6	1,3	36,1	100,0	259 542
France métropolitaine	17,1	26,0	1,6	7,5	100,0	5 276 876

► Champ : DOM, Public + Privé, MENESR.

1. Professeurs non compris.
2. Instituteurs non compris.
3. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée (7,7 % des effectifs dans les DOM).

2 Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale (1) regroupée à la rentrée 2015, en %.

Formations	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général (6 ^e à 3 ^e)	10,1	7,4	25,0	57,6	100,0	37,6	15,7	33,2	13,6	100,0
ULIS 1 ^{er} cycle, DIMA, dispositifs relais	2,5	3,8	15,8	77,9	100,0	-	-	33,3	66,7	100,0
Segpa	1,5	3,2	14,5	80,9	100,0	2,7	8,1	16,2	73,0	100,0
Total premier cycle (y compris Segpa)	9,6	7,1	24,4	58,9	100,0	37,4	15,6	33,1	13,8	100,0
Seconde générale et technologique	16,0	10,5	29,8	43,8	100,0	43,9	15,8	30,9	9,4	100,0
Première et terminale générales	21,7	11,7	30,4	36,3	100,0	44,3	15,6	32,5	7,6	100,0
Première et terminale technologiques	8,8	8,3	30,5	52,4	100,0	27,4	14,8	38,7	19,2	100,0
ULIS en 2 nd cycle général et technologique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total second cycle général et techno	16,6	10,4	30,2	42,8	100,0	41,8	15,6	32,8	9,9	100,0
CAP	2,1	3,4	18,4	76,2	100,0	3,9	5,6	28,8	61,7	100,0
Bac pro, BMA	3,9	5,8	24,7	65,6	100,0	9,4	7,8	40,5	42,3	100,0
ULIS en 2 nd cycle professionnel	4,0	4,0	15,1	76,9	100,0	-	-	-	-	-
Autres niveaux IV et V	3,7	5,5	27,2	63,6	100,0	6,7	20,0	46,7	26,7	100,0
Total second cycle professionnel	3,4	5,1	22,9	68,5	100,0	8,3	7,5	38,3	45,8	100,0
Ensemble	10,3	7,6	25,6	56,5	100,0	34,9	14,6	33,7	16,8	100,0

► Champ : DOM, Public + Privé, MENESR.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

DÉFINITIONS

EN 2015, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements d'outre-mer (DOM) augmente de 6,6 % : il s'établit à 44 300 (1). Hors doubles inscriptions en CPGE, la hausse est de 5,5 %.

L'université, qui accueille 66,9 % des effectifs dans les DOM, voit ses effectifs augmenter de 8,8 % entre 2014 et 2015. Les effectifs d'étudiants préparant un DUT sont en augmentation (+ 2,9 %), après une stabilisation en 2014 (+ 0,2 %) et une baisse de 2,9 % en 2013. En STS, le nombre d'étudiants augmente de 2,6 %. Les effectifs augmentent également en CPGE (+ 3,0 %).

Après une croissance quasi continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants dans les DOM a diminué régulièrement depuis 2009, passant de 64,1 % à 60,6 %. Elle reste cependant supérieure de 5,6 points à celle de la France métropolitaine.

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur augmente de 2,8 % en 2015 pour s'établir à 9 500 (2). L'université accueille 68,5 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part diminue de 0,3 point par rapport à l'année précédente, car le nombre d'inscrits augmente plus rapidement en STS et formations assimilées, ainsi qu'en CPGE. La part des étudiantes reste élevée : 62,7 % des étudiants, soit 7,7 points de plus qu'en France métropolitaine.

DOM, COM - Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Depuis la rentrée 2011, les effectifs de Mayotte sont donc comptabilisés avec ceux des DOM. Depuis la départementalisation de Mayotte, la seule collectivité d'outre-mer à compter des étudiants est la Polynésie française.

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS - À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest en Polynésie.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4. Le 30 juillet 2014, l'université des Antilles et celle de Guyane ont été créées par scission de l'université Antilles-Guyane. L'université des Antilles a des composantes en Guadeloupe et en Martinique.

L'université de Nouvelle-Calédonie et celle de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

IUT - Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université de Guyane, et l'IUT de La Réunion.

IUFM - Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, on recensait jusqu'en 2010 quatre IUFM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion). Dans le reste de l'outre-mer, l'IUFM du Pacifique avait son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete. En 2008-2009, les IUFM ont été intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. En 2010-2011, les IUFM ont été complètement intégrés aux universités (masterisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants. Il existe aujourd'hui des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) rattachées aux universités, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion, ainsi qu'en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

CPGE, STS - Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Voir 6.10 et 6.11.

AUTRES ÉCOLES ET FORMATIONS - Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et culturelles, des écoles paramédicales et sociales, des formations comptables, des formations post-BTS et d'autres écoles.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 15.08.

1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Type d'établissement	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Universités (1)	22 853	22 483	22 580	23 240	24 272	24 316	24 303	25 631	26 792	27 240	29 631
Part des femmes (%)	63,1	62,4	63,4	64,3	62,7	63,4	63,0	63,1	62,5	61,9	61,3
<i>dont préparation DUT</i>	<i>571</i>	<i>677</i>	<i>770</i>	<i>837</i>	<i>842</i>	<i>919</i>	<i>959</i>	<i>1 120</i>	<i>1 087</i>	<i>1 089</i>	<i>1 121</i>
Part des femmes en DUT (%)	51,8	48,6	50,5	51,1	52,7	53,0	55,3	55,8	56,2	52,8	51,2
IUFM	2 726	2 672	2 589	2 550	2 435						
Part des femmes (%)	73,8	73,2	74,3	75,8	76,3						
STS et assimilés	6 384	6 634	6 852	6 984	7 092	7 195	(3) 7 910	8 144	8 564	8 768	8 997
Part des femmes (%)	52,6	52,5	52,2	53,0	54,4	53,4	54,7	53,8	53,1	53,0	52,7
CPGE	1 132	1 183	1 212	1 297	1 320	1 290	1 302	1 471	1 581	1 636	1 685
Part des femmes (%)	52,3	56,0	54,1	52,4	54,4	54,3	53,6	52,5	51,4	50,2	48,6
Autres écoles (2)	3 597	3 752	3 740	3 880	4 048	4 058	4 188	4 285	3 907	3 939	4 006
Part des femmes (%)	76,0	76,4	76,4	76,6	76,7	76,7	77,6	76,9	75,1	78,2	77,8
Ensemble	36 692	36 724	36 973	36 894	38 167	36 800	37 703	39 531	40 844	41 583	44 319
Part des femmes (%)	62,7	62,5	63,1	63,6	64,1	62,7	62,7	62,3	61,3	61,1	60,6

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. La ligne « Universités » comprend le CUFR de Mayotte, créé en 2012.

2. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués).

3. En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de plus en STS et assimilés.

2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

Type d'établissement	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016p
Universités	4 784	4 959	4 789	5 492	5 732	5 661	5 371	5 608	6 033	6 340	(3) 6 487
Part des femmes (%)	64,0	62,4	62,6	63,2	62,8	64,2	64,3	64,9	63,9	64,0	(3) 64,5
IUFM	438	495	520	640	589						
Part des femmes (%)	71,2	72,5	74,0	70,5	68,8						
STS et assimilés	1 264	1 396	1 436	1 528	1 717	1 920	(2) 1 771	1 835	1 924	2 081	2 197
Part des femmes (%)	52,8	55,5	55,6	56,1	56,3	59,4	58,6	59,2	57,7	57,4	57,7
CPGE	142	173	181	176	179	207	202	232	253	307	382
Part des femmes (%)	49,3	52,5	50,3	49,4	44,7	41,1	37,1	37,5	39,9	44,0	48,2
Autres écoles (1)	274	322	375	398	486	523	523	567	456	487	409
Part des femmes (%)	72,6	70,2	66,1	68,1	71,0	72,3	69,8	69,1	72,8	74,3	75,1
Ensemble	6 902	7 345	7 301	7 594	8 114	8 311	7 867	8 242	8 666	9 215	9 475
Part des femmes (%)	63,5	61,8	61,9	61,7	61,5	63,0	62,7	63,2	62,5	62,4	62,7

► **Champ : COM hors Mayotte à partir de 2011.**

1. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

2. En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de moins en STS et assimilés.

3. Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

DÉFINITIONS

En 2015-2016, 36 100 étudiants sont inscrits dans l'une des six universités françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 7,6 % par rapport à l'année précédente (1). Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont été créées à la rentrée 2013. Elles organisent les formations des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). L'ESPE de l'académie de Guadeloupe compte 440 inscriptions, l'ESPE de l'académie de Martinique 460, l'ESPE de l'académie de Guyane 650 ; l'ESPE de La Réunion recense 1 040 inscriptions et l'ESPE de Polynésie Française 420. Le CUFR de Mayotte, ouvert pour la rentrée 2012, accueille 1 050 étudiants tous inscrits dans le cursus licence, soit une augmentation de 30,8 % pour cette quatrième année universitaire.

La grande majorité (75,0 %) des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 60,7 % en France métropolitaine. Par voie de conséquence, le poids des cursus master et doctorat est faible : 23,1 % en cursus master contre 35,6 % pour la France métropolitaine ; seulement 1,9 % des étudiants sont inscrits en cursus doctorat contre 3,7 % en France métropolitaine.

33,2 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, langues ou sciences humaines, 30,3 % en droit, sciences politiques, sciences économiques ou AES, 22,0 % en sciences ou Staps et 11,2 % dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 3,3 % à préparer un DUT. Les disciplines de santé et les DUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en France métropolitaine où la filière santé représente 14,1 % des inscriptions et les DUT 7,4 %.

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer diminue légèrement (61,7 %) (2). En France métropolitaine, cette proportion est plus faible (56,8 %). Les femmes restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (73,0 %), dans les disciplines de santé (67,9 %) et en droit, sciences politiques, sciences économiques, AES (63,6 %), mais minoritaires en sciences (45,3 %) et Staps (26,0 %).

En 2015-2016, le nombre de nouveaux entrants augmente (+ 11,6 %) après une légère baisse en 2014 (- 1,4 %) (2).

DOM, COM - Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Voir « Note de lecture » en début d'ouvrage et « Définitions » en 6.1.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi qu'aux préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées.

UNIVERSITÉS DES DOM-COM ET DE NOUVELLE-CALÉDONIE Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane, de l'université de La Réunion et du CUFR de Mayotte pour les DOM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la rentrée 2012. Toutefois, des étudiants de Mayotte étaient comptabilisés les années précédentes, dans des établissements d'autres DOM, notamment La Réunion, à travers des conventions.

Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université des Antilles-Guyane.

ESPE - Depuis la rentrée 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) forment les futurs enseignants (voir 6.4). Trois ESPE ont été créées pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, et une ESPE pour l'académie de La Réunion.

Les inscriptions qui relèvent des ESPE ne sont pas comptabilisées au niveau des établissements partenaires.

CURSUS LMD - Licence-master-doctorat. Il correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

NOUVEAUX ENTRANTS - Étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

SOURCES

MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2015-2016

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 428	468	78	2 974
	Lettres, sciences humaines, langues	1 394	779	121	2 294
	Sciences, Staps	2 272	197	87	2 556
	Santé	1 132	1 093	2	2 227
	DUT	453			453
	Total	7 679	2 537	288	10 504
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	717	46		763
	Lettres, sciences humaines, langues	813	111		924
	Sciences, Staps	343	4		347
	Santé	54			54
	DUT	146			146
	Total	2 073	161		2 234
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 680	587	56	4 323
	Lettres, sciences humaines, langues	2 800	581	91	3 472
	Sciences, Staps	2 790	419	163	3 372
	Santé	978	584		1 562
	DUT	522			522
	Total	10 770	2 171	310	13 251
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	535			535
	Lettres, sciences humaines, langues	363			363
	Sciences	150			150
	Total	1 048			1 048
Nouvelle-Calédonie (1)	Total DOM (y compris ESPÉ)	21 570	7 463	598	29 631
	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	740	42	8	790
	Lettres, sciences humaines, langues	737	109	9	855
	Sciences, Staps	957	14	34	1 005
	Santé	58		3	61
	DUT	56			56
	Total	2 548	165	54	2 767
Polynésie Française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 413	149	12	1 574
	Lettres, sciences humaines, langues	913	56	6	975
	Sciences	488	12	18	518
	Santé	147			147
	Total	2 961	217	36	3 214
	Total COM + Nouvelle-Calédonie (y compris ESPÉ)	5 509	888	90	6 487
Ensemble (y compris ESPÉ)		27 079	8 351	688	36 118
Pourcentage par cursus		75,0	23,1	1,9	100,0
Évolution des effectifs 2014/2015 (%)		6,6	11,9	-4,3	7,6

1. Données 2014-2015.

2 Étudiants et nouveaux entrants dans les universités d'outre mer

Universités		2014-2015				2015-2016			
		Total		Nouveaux entrants		Total		Nouveaux entrants	
		Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 192	66,4	883	65,0	2 974	63,9	927	61,2
	Lettres, sciences humaines, langues	2 133	74,3	394	75,6	2 294	73,8	405	70,6
	Sciences	1 688	53,4	430	50,9	1 914	51,7	552	44,6
	Staps	544	25,7	222	23,4	642	26,9	291	23,7
	Santé	1 982	67,9	705	72,5	2 227	66,2	813	73,9
	DUT	306	55,2	147	52,4	453	52,3	202	54,0
	Total	9 845	63,6	2 781	62,2	10 504	61,6	3 190	58,9
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	576	59,5	168	62,5	763	61,7	356	62,9
	Lettres, sciences humaines, langues	829	77,6	258	74,8	924	75,5	212	72,2
	Sciences	297	43,4	115	36,5	347	48,7	145	51,0
	Santé	140	65,7	53	86,8	54	81,5	45	84,4
	DUT	236	37,7	89	28,1	146	37,0	69	44,9
		Total	2 078	62,4	683	60,2	2 234	64,3	827
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	4 165	62,7	1 417	62,9	4 323	62,7	1 467	63,4
	Lettres, sciences humaines, langues	3 461	66,6	1 195	67,1	3 472	68,6	1 142	68,3
	Sciences	2 022	36,8	559	32,7	2 378	36,0	801	35,0
	Staps	811	24,5	321	18,7	994	25,3	444	24,5
	Santé	1 130	65,3	557	69,8	1 562	70,2	641	71,0
	DUT	547	58,0	257	54,5	522	54,2	258	52,7
	Total	12 136	57,0	4 306	57,3	13 251	57,2	4 753	56,6
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	440	69,5	144	66,7	535	67,9	163	65,6
	Lettres, sciences humaines, langues	283	74,9	102	67,6	363	73,3	147	72,8
	Sciences	78	47,4	41	46,3	150	58,0	60	46,7
	Total	801	69,3	287	64,1	1 048	68,3	370	65,4
Nouvelle-Calédonie (1)	Total DOM (y compris ESPÉ)	27 240	61,9	8 057	59,5	29 631	61,7	9 140	58,3
	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	790	63,9	315	65,7	790	63,9	315	65,7
	Lettres, sciences humaines, langues	855	69,5	190	68,9	855	69,5	190	68,9
	Sciences	987	52,1	341	47,2	987	52,1	341	47,2
	Staps	18	33,3	44	75,0	18	33,3	44	75,0
	DUT	61	60,7		61	60,7		60,7	
	DUT	56	78,6		56	78,6		78,6	
	Total	2 767	61,4	890	59,8	2 767	61,4	890	59,8
Polynésie Française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 538	65,9	336	64,6	1 574	64,7	360	64,4
	Lettres, sciences humaines, langues	1 029	76,9	239	74,1	975	75,1	273	72,9
	Sciences	548	43,1	177	44,6	518	45,2	171	48,0
	Santé	140	65,7	89	67,4	147	67,3	93	64,5
	Total	3 255	65,5	841	63,4	3 214	64,8	897	63,9
	Total COM + Nouvelle-Calédonie (y compris ESPÉ)	6 340	64,0	1 731	61,5	6 487	64,5	1 787	61,8
Ensemble (y compris ESPÉ)		33 580	62,3	9 788	59,8	36 118	62,2	10 927	58,9

1. Données 2014-2015 reconduites en 2015-2016.

A LA SESSION 2015, 39 400 diplômes de l'enseignement secondaire (y compris diplômes agricoles) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer : 14 400 au niveau V (CAP et BEP essentiellement), 25 000 au niveau IV (baccalauréats presque exclusivement) (1). Le nombre de diplômes de niveau V délivrés est en léger recul en 2015 (notamment en BEP : - 250 lauréats en un an), de même que le nombre total de diplômes délivrés dans la voie professionnelle (22 350 contre 22 700 à la session 2014).

Au niveau V, le taux de réussite global est de 77,8 %, il est constant par rapport à la session précédente (+ 0,1 point). De manière générale, les taux de réussite dans les DOM sont inférieurs à ceux de France métropolitaine, même si les écarts ont tendance à se resserrer. Avec un taux de réussite de 80,2 % pour le CAP et de 74,8 % pour le BEP (voir « Définitions »), les écarts de réussite avec la France métropolitaine sont respectivement de - 3,8 et - 6,7 points.

24 600 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2015 dans les DOM. Le taux de réussite s'élève ainsi à 83,5 %, inférieur de 4,6 points à celui observé en France métropolitaine. L'écart de réussite en défaveur des départements d'outre-mer varie de 6,6 points en série technologique à 2,9 points en série générale.

3 500 BTS ont été délivrés en 2015 dans les DOM (dont 100 BTS agricoles). Le taux de réussite de 63,1 % reste nettement inférieur à celui de France métropolitaine (- 11,4 points) (2).

À la session 2014, dans les cinq universités d'outre-mer et le CUFR de Mayotte, 2 900 licences et 1 600 masters ont été délivrés (soit + 1,8 % et + 11,3 % respectivement par rapport à la session 2013) (3). 96 thèses ont été soutenues contre 74 à la session 2013. 428 diplômes universitaires de technologie (DUT) ont été délivrés (une augmentation qui se poursuit : + 28 par rapport à 2013, + 18 entre 2012 et 2013, + 100 entre 2012 et 2011).

Toujours en 2014, trois écoles de commerce ont délivré 121 diplômes (y compris en Nouvelle-Calédonie), et une école d'ingénieurs universitaire en a délivré 48 à La Réunion.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

Taux de réussite - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présents.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles). La plupart des BEP délivrés en 2014 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans (réforme de la voie professionnelle).

BP - Brevet professionnel.

MC - Mention complémentaire.

BTS(A) - Brevet de technicien supérieur (agricole).

DCG, DSCG - Diplôme de comptabilité et gestion, diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

DEUST - Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

AES - Filière administrative, économique et sociale.

STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

SOURCES

MENESR-DEPP / MENESR-DGSIP-DGRI-SIES

- (1) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- (2) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- (3) Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.08 ; 14.17 ; 13.05 ; 13.02.

1 Les diplômes de l'enseignement secondaire dans les DOM, session 2015.

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)										
CAP/CAPA	1 470	78,9	1 091	72,5	1 198	76,6	929	90,3	3 123	80,6	7 811	80,2
BEP/BEPA (1)	1 372	75,6	787	66,9	1 113	83,5	752	79,2	2 319	72,4	6 343	74,8
MC niveau V	48	81,4	n.s	n.s	46	82,1	12	n.s	109	80,1	216	81,8
Total niveau V	2 890	78,2	1 879	71,6	2 357	81,3	1 693	82,8	5 551	76,9	14 370	77,8
Baccalauréat général	2 592	90,4	984	86,7	1 964	93,4	975	68,7	4 395	92,0	10 910	88,7
Baccalauréat technologique	1 151	92,5	576	82,2	923	90,0	949	67,6	2 498	87,6	6 097	84,4
Baccalauréat professionnel	1 712	78,3	937	72,9	1 423	81,1	729	72,7	2 814	75,6	7 615	76,5
Total baccalauréat	5 455	86,6	2 497	80,0	4 310	88,2	2 653	69,3	9 707	85,5	24 622	83,5
Brevet professionnel (BP)	49	55,1	24	42,9	40	51,3	–	–	179	57,7	292	54,8
MC niveau IV	29	100,0	19	67,9	n.s	n.s	–	–	23	62,2	77	75,5
Total niveau IV	5 533	86,2	2 540	79,3	4 350	87,6	2 653	69,3	9 909	84,7	24 991	83,0
<i>dont niveau IV professionnel</i>	<i>1 790</i>	<i>77,7</i>	<i>980</i>	<i>71,6</i>	<i>1 463</i>	<i>79,8</i>	<i>729</i>	<i>72,7</i>	<i>3 016</i>	<i>74,1</i>	<i>7 984</i>	<i>75,4</i>

1. La plupart des BEP délivrés en 2015 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans.

2 Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DOM, session 2015.

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)										
BTS/BTSA	874	61,6	190	53,5	866	59,3	81	38,9	1 473	70,9	3 484	63,1
DCG et DSCG	24	26,1	1	8,3	27	25,2	–	–	65	37,4	117	30,4

3 Les diplômes délivrés par les universités en 2014 dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1), DEUST	Licences LMD, licences pro.	Maîtrises (1)	Masters professionnels	Masters recherche	Masters indifférenciés	Doctorats	DUT	Total
DOM	Droit, sciences politiques	239	360	199	125	10	43	3		979
	Sciences économiques, AES	248	579	176	157		97	3	226	1 486
	Lettres, langues, sciences humaines	500	712	782	284	89	446	19	43	2 875
	Sciences	318	464	213	9	61	112	45	159	1 381
	Staps	141	115	23		10	26	2		317
	Total DOM	1 446	2 230	1 393	575	170	724	72	428	7 038
COM et Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	40	105				16	1		162
	Sciences économiques, AES	33	198				31			262
	Lettres, langues, sciences humaines	57	179	9	11		17	5		278
	Sciences	54	191		6		13	18		282
	Staps	–			8					8
	Total COM et Nouvelle-Calédonie	184	673	9	25	77	24	992		
Total	1 630	2 903	1 402	600	170	801	96	428	8 030	

1. Il s'agit de diplômes intermédiaires (voir « Définitions » en 8.20).

DANS LES DOM, avec 29 500 candidats et 24 600 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2015 est de 83,5 % (1). Il est inférieur de 4,6 points à celui de la France métropolitaine, et l'écart dépasse 6 points dans la voie technologique.

Au sein des DOM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite au baccalauréat les plus élevés, supérieurs à 85 % et même à 88 % en Martinique. En Guadeloupe, ce sont les candidats de la voie technologique qui réussissent le mieux, loin devant ceux des autres voies. À La Réunion et en Martinique, la réussite est bien plus élevée dans la voie générale que dans les voies technologique et professionnelle.

Les taux de réussite de la Guyane et de Mayotte sont plus faibles, mais il est inférieur à 70 % à Mayotte tandis que celui de la Guyane atteint 80 % grâce à la forte progression de la voie technologique (plus de 23 points depuis 2012). Les candidats de la voie générale en Guyane réussissent mieux que les autres. À Mayotte, ceux de la voie technologique ont fortement progressé (+ 8,4 points) et réussissent presque aussi bien que ceux de la voie générale, mais loin derrière la voie professionnelle.

De 1997 à 2009, le taux de réussite a progressé régulièrement dans la voie générale (+ 19,9 points) (2). Après deux années de baisse, la réussite dans la voie générale augmente de 7,5 points entre 2011 et 2015. Dans la voie technologique, la progression est plus faible entre 1997 et 2012 (+ 10,7 points hors Mayotte), suivie d'un saut de 11,8 points entre 2012 et 2015. Dans la voie professionnelle, le taux de réussite a fortement augmenté, notamment en 2009 (+ 14,7 points par rapport à 2008), suite à une évolution réglementaire (instauration d'une « épreuve de contrôle »). L'augmentation s'est poursuivie en 2010 allant jusqu'à dépasser le taux de réussite de la voie générale. Après trois années de baisse, le taux de réussite de la voie professionnelle fluctue à un niveau légèrement supérieur à celui de 2012.

Les filles réussissent en général mieux que les garçons (84,7 % contre 82,1 % tous baccalauréats confondus en 2015) (3). Par rapport à 2014, l'écart entre filles et garçons diminue dans la voie professionnelle (1,8 point en 2015 contre 4,1 en 2014) et dans la voie générale (1,1 point en 2015 contre 1,4 en 2014). Dans la voie technologique, la réussite des garçons, qui était plus importante que celle des filles en 2014, devient plus faible (0,5 point en faveur des filles en 2015 contre 1,6 point en faveur des garçons en 2014).

LES TROIS VOIES OU FILIÈRES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles, est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.

- STL : Sciences et technologies de laboratoire.
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.

- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

- Hôtellerie.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

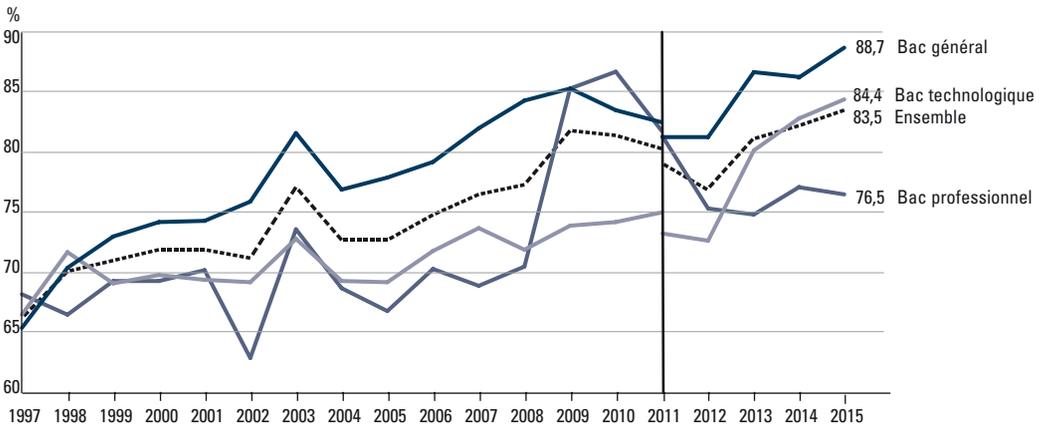
- *Notes d'Information* : 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 ; 12.03 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Réussite au baccalauréat selon la série, session 2015.

Séries	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DOM	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)								
S	1 251	91,3	390	84,2	974	93,1	328	77,4	2 280	92,7	5 223	90,6
ES	783	89,0	321	88,7	587	94,4	396	67,5	1 218	92,1	3 305	87,6
L	558	90,4	273	88,1	403	92,6	251	61,4	897	90,2	2 382	86,1
Bac général	2 592	90,4	984	86,7	1 964	93,4	975	68,7	4 395	92,0	10 910	88,7
STI2D	161	85,6	106	77,4	172	87,8	67	61,5	556	85,7	1 062	83,0
STL	41	100,0	40	93,0	50	100,0	36	87,8	128	94,1	295	94,9
STAV	19	73,1	14	100,0	18	94,7	—	—	25	75,8	76	82,6
STMG	695	92,8	269	84,1	488	88,4	796	67,2	1 373	86,7	3 621	82,5
ST2S	181	97,8	134	80,7	180	93,3	50	71,4	368	91,8	913	90,0
STD2A	31	100,0	—	—	—	—	—	—	32	100,0	63	100,0
TDM	5	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	5	100,0
Hôtellerie	18	94,7	13	61,9	15	93,8	—	—	16	88,9	62	83,8
Bac technologique	1 151	92,5	576	82,2	923	90,0	949	67,6	2 498	87,6	6 097	84,4
Production	801	77,2	391	70,7	715	79,6	322	72,4	1 193	74,7	3 422	75,6
Services	911	79,2	546	74,6	708	82,6	407	72,9	1 621	76,3	4 193	77,3
Bac professionnel	1 712	78,3	937	72,9	1 423	81,1	729	72,7	2 814	75,6	7 615	76,5
Ensemble	5 455	86,6	2 497	80,0	4 310	88,2	2 653	69,3	9 707	85,5	24 622	83,5

► Champ : DOM, Public + Privé.

2 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière, en %.



► Champ : DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public+ Privé.

3 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe, en %.

	2001	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2015 France métro.
Bac général										
Garçons	71,9	75,6	83,4	80,7	78,8	79,2	86,3	85,3	88,0	90,0
Filles	75,9	79,4	83,6	83,5	82,7	82,5	87,1	86,8	89,1	92,8
Ensemble	74,3	77,9	83,5	82,5	81,2	81,2	86,8	86,2	88,7	91,6
Bac technologique										
Garçons	67,4	64,9	73,4	72,6	72,0	74,2	82,2	83,7	84,1	89,7
Filles	71,2	73,3	74,8	77,0	74,3	71,4	78,5	82,1	84,6	92,4
Ensemble	69,4	69,2	74,2	75,0	73,2	72,6	80,1	82,8	84,4	91,0
Bac professionnel										
Garçons	66,8	62,8	85,7	79,5	79,0	73,7	74,1	75,3	75,7	78,1
Filles	73,9	71,3	88,0	84,0	83,5	77,5	75,6	79,3	77,5	84,0
Ensemble	70,2	66,8	86,7	81,8	81,3	75,3	74,8	77,1	76,5	80,7
Tous baccalauréats										
Garçons	69,2	68,6	80,9	78,0	77,0	75,6	80,3	80,8	82,1	85,7
Filles	74,2	76,0	81,9	82,0	80,7	78,1	81,7	83,4	84,7	90,4
Ensemble	71,9	72,7	81,4	80,3	79,1	76,9	81,1	82,2	83,5	88,1

► Champ : DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

DANS LES DOM, y compris Mayotte, 50 100 personnes, dont plus de trois quarts d'enseignants, exercent leurs fonctions dans le secteur public (1). Les classes sous contrat des établissements privés (non compris Mayotte) regroupent 2 600 enseignants (2).

Plus de la moitié des enseignants du secteur public exercent dans le second degré, principalement en collège. Le premier degré concerne 17 350 enseignants et moins de 1 000 d'entre eux sont dans l'enseignement supérieur. Les enseignants du secteur public sont en moyenne âgés de 43,4 ans. Ils sont plus âgés dans l'enseignement supérieur (48 ans) que dans le second et le premier degré (respectivement 44,6 ans et 41,7 ans). Cette population enseignante est majoritairement féminine (60,3 %), mais les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans le premier degré (72,2 %) que dans le second degré (51,5 %) et le supérieur (36,5 %). Le temps partiel est peu fréquent parmi les enseignants du secteur public (7 %).

Dans les DOM, 10 700 personnels non enseignants, parmi lesquels 67,6 % de femmes, exercent également leurs fonctions dans le secteur public, principalement au titre des programmes budgétaires « Vie de l'élève » (57,4 %) et « Enseignements des premier et second degrés publics » (24,3 %) (1). La part du temps partiel est élevée (37,2 %), du fait de la présence d'assistants d'éducation, rémunérés au titre du programme budgétaire « Vie de l'élève ».

Les enseignants du secteur privé sont plus âgés que ceux du public (45,5 ans en moyenne). Le premier degré est plus féminisé que le second degré (86,9 % contre 60,2 %). Le temps partiel ou incomplet (temps partiel non choisi) est plus fréquent parmi les enseignants du privé (11,7 %) que ceux du public.

LOLF - Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Les personnels recensés dans le tableau (1) sont répartis selon les différents programmes de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES, programmes des enseignements scolaires des premier et second degrés, « Vie de l'élève », « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). Les personnels qui relèvent de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) sont regroupés en un seul poste (« Supérieur »).

ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ - Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, y compris les directeurs d'écoles et les enseignants stagiaires.

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - Enseignants titulaires, non titulaires et stagiaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collèges sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public. Sur la ligne « Autre second degré » sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, de l'aide à l'insertion professionnelle, de la validation des acquis, du remplacement, etc.

ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR - Professeurs dispensant des cours dans les établissements publics.

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, D'ÉDUCATION, D'ENCADREMENT, DE SURVEILLANCE OU D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE - Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions, en établissement, en rectorat ou dans les services départementaux de l'Éducation nationale.

SOURCES

MENESR-DEPP, Fichier de paye, janvier 2015.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives au personnel, dont la source est le fichier de paye, ne peuvent être actualisées pour l'année 2015-2016 dans les délais impartis pour la publication, en raison d'une alimentation défectueuse des données. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

1 Le personnel du secteur public dans les DOM en 2014-2015 Mise à jour Mars 2017

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
Enseignants du secteur public									
Premier degré	2 939	2 612	2 551	2 752	6 494	17 348	41,7	72,2	4,1
Second degré	4 088	2 743	3 446	2 361	8 550	21 188	44,6	51,5	5,4
Collège (1)	1 857	1 395	1 466	1 371	3 911	10 000	43,0	55,0	5,3
LEGT et post-bac	1 104	541	918	671	2 109	5 343	47,1	48,2	4,1
Lycée professionnel	750	600	733	308	1 681	4 072	46,2	47,2	3,1
Autre second degré	377	207	329	11	849	1 773	42,9	52,2	14,7
Supérieur (2)		465		11	436	912	48,0	36,5	n.d.
Total enseignants du secteur public	7 027	5 820	5 997	5 124	15 480	39 448	43,4	60,3	7,0
Personnel administratif, technique et d'encadrement									
Premier et second degrés	583	374	565	6	1 070	2 598	49,4	65,3	2,2
Vie de l'élève	1 126	758	1 091	255	2 905	6 135	34,0	68,6	62,9
Soutien de la politique de l'éducation nationale	308	178	258		409	1 153	48,2	72,0	4,9
Supérieur	335	23	43	3	401	805	47,0	60,9	1,0
Total personnel administratif, technique et d'encadrement	2 352	1 333	1 957	264	4 785	10 691	40,3	67,6	37,2
Total Public	9 379	7 153	7 954	5 388	20 265	50 139	42,8	61,8	13,4

1. Collèges, y compris enseignement spécialisé.

2. Les personnels sont toujours comptabilisés à l'université des Antilles et de la Guyane, qui a des composantes en Guadeloupe, Guyane et Martinique.

2 Le personnel enseignant du secteur privé dans les DOM en 2014-2015 (1) Mise à jour Mars 2017

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
Premier degré	244	128	404	221	997	45,5	86,9	4,8
Second degré	437	202	532	403	1 574	45,5	60,2	16,0
Collège	156	114	281	136	687	45,1	62,4	19,5
Lycée	262	85	236	265	848	46,1	58,0	13,1
Autre second degré	19	3	15	2	39	37,9	66,7	17,9
Total Privé	681	330	936	624	2 571	45,5	70,5	11,7

1. Données non disponibles pour Mayotte.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, 19 200 enseignants exercent dans le second degré public des DOM : 9 500 (49,5 %) effectuent leur service principal dans un collège, 6 800 (35,2 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 2 900 (15,3 %) dans un lycée professionnel (LP) (1).

La féminisation des corps enseignants dans les DOM est plus faible qu'en France métropolitaine : 50,7 % en moyenne, contre 58,2 % en France métropolitaine. Elle est plus importante dans les collèges (53,9 %), que dans les LEGT (47,6 %) et les LP (47,4 %) (1). Le temps partiel est également moins fréquent dans les DOM : il concerne 3,5 % des titulaires contre 8,9 % en France métropolitaine.

Tous types d'établissements confondus, 13,5 % des enseignants ne sont pas titulaires, contre 5,3 % en France métropolitaine (2). Au collège, les enseignants sont majoritairement des certifiés ou assimilés (75,2 %), mais en plus faible proportion qu'en France métropolitaine (86,8 %), tandis que les non-titulaires y représentent 18,0 % du corps enseignant (contre 4,9 % en France métropolitaine). Au lycée professionnel, la part des professeurs de lycée professionnel (PLP) est prépondérante et de même niveau dans les DOM qu'en France métropolitaine : 81,5 % et 81,8 %. En LEGT, les enseignants sont surtout des certifiés et assimilés (56,8 %), dans une proportion supérieure à celle de la France métropolitaine (55,0 %) ; à l'inverse, les professeurs de chaire supérieure et agrégés n'y représentent que 16,3 % du corps enseignant, soit nettement moins qu'en France métropolitaine (28,5 %).

Le ratio global d'heures par élève (« H/E ») est de 1,43 contre 1,35 en France métropolitaine (3). Comme en France métropolitaine, il est plus faible en collège (1,19), et plus élevé dans les Segpa et en lycée professionnel (LP) (respectivement 2,27 et 2,16), car les formations sont dispensées en plus petits effectifs (ateliers, etc.).

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») est de 21,2 contre 21,9 en France métropolitaine. Il est plus élevé dans les collèges et lycées pré-baccalauréat (respectivement 23,5 et 23,1).

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 9.10.

HEURES D'ENSEIGNEMENT PAR ÉLÈVE (H/E) - Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (aussi appelées classes dans le langage courant).

E/S - Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE - Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

CERTIFIÉS ET ASSIMILÉS - Professeurs certifiés (titulaires d'un Capes ou Capet ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

PEGC, PLP - Professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de lycée professionnel.

TEMPS PARTIEL - Sont comptés à temps partiel les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

SOURCES

MENESR-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.38 ; 12.27.

1 Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2015-2016 (1)

	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	194	33	1 104	1 331	39,4	3,1
Certifiés et assimilés	7 154	209	3 841	11 204	53,8	3,9
Adjoints et chargés d'enseignement	49	7	13	69	27,5	1,4
PEGC	202	–	–	202	50,0	7,4
PLP	206	2 402	1 223	3 831	47,2	2,2
Total titulaires	7 805	2 651	6 181	16 637	51,0	3,5
Maîtres auxiliaires	44	5	16	65	40,0	
Professeurs contractuels	1 668	292	565	2 525	49,0	
Total non-titulaires	1 712	297	581	2 590	48,8	
Ensemble	9 517	2 948	6 762	19 227	50,7	
Part des femmes (%)	53,9	47,4	47,6	50,7		
Part des titulaires à temps partiel (%)	4,2	2,3	3,1	3,5		

1. Y compris les fonctionnaires stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

Lecture : 1 331 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DOM. 39,4 % sont des femmes et 3,1 % travaillent à temps partiel.

En collège, 53,9 % des enseignants sont des femmes et 4,2 % des titulaires travaillent à temps partiel.

2 Répartition selon le corps des enseignants du second degré public devant élèves par type d'établissement dans les DOM en 2015-2016 (1), en %.

	Collège et Segpa (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	2,0	1,1	16,3	6,9
Certifiés et assimilés	75,2	7,1	56,8	58,3
Adjoints et chargés d'enseignement	0,5	0,2	0,2	0,4
PEGC	2,1	–	–	1,1
PLP	2,2	81,5	18,1	19,9
Total titulaires	82,0	89,9	91,4	86,5
Non-titulaires	18,0	10,1	8,6	13,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

3 Indicateurs d'heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S) dans le second degré public dans les DOM en 2015-2016 (1)

Académies	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,26	23,4	2,53	12,7	2,19	17,0	1,48	22,2	1,75	20,0	1,50	21,1
Guyane	1,24	21,7	2,21	14,0	2,12	16,8	1,50	21,0	1,93	16,7	1,49	19,8
Martinique	1,28	22,7	2,59	11,8	2,24	16,2	1,43	22,7	1,76	19,1	1,53	20,5
Mayotte	1,01	26,6	2,00	13,7	1,89	18,5	1,22	25,9	1,75	18,3	1,19	24,3
La Réunion	1,21	23,2	2,19	14,4	2,22	16,0	1,35	23,3	1,74	19,6	1,44	21,1
Total	1,19	23,5	2,27	13,5	2,16	16,6	1,38	23,1	1,76	19,3	1,43	21,2
France métropolitaine	1,18	23,6	2,35	12,3	2,12	15,8	1,28	24,3	1,57	21,3	1,35	21,9

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Définitions ».

A

AA	Arts appliqués.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap.
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ALS	Aide au logement social.
ANR	Agence nationale de la recherche.
APL	Aide personnalisée au logement.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-Cnasea).
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
AVS (AVS-co)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS collectif).
AVS (AVS-i)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel).
AVS (AVS-m)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS mutualisé).

B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
Biatoss	(Personnels) bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service et de santé.
BIT	Bureau international du travail.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BO (B.O.EN)	Bulletin officiel (du ministère de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BT	Brevet de technicien.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. <i>Également</i> : Chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
Capeps	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
Capes	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
Capet	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDI	Centre de documentation et d'information. <i>Également</i> : Contrat à durée indéterminée.
CE	Chargé d'enseignement. <i>Également</i> : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues.
Cedre	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.
CEP	Certificat d'études primaires.
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFG	Certificat de formation générale.
CIE	Contrat initiative-emploi.
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CITE	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer.
Comue	Communauté d'universités et d'établissements.
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. <i>Également</i> : Crédits de paiement des dépenses en capital. Également contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPF	Compte personnel de formation (se substitue au DIF à partir du 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CR	Classe-relais. <i>Également</i> : chargé de recherche.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.
CUI	Contrat unique d'insertion.
D	
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).
DALF	Diplôme approfondi de langue française.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.

DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Division des examens et concours.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEETS	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
DELF	Diplôme d'études en langue française.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENESR).
DERD	Dépense extérieure de recherche et développement.
DERDE	Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MENESR).
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MENESR).
DGFIP	Direction générale des finances publiques.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MENESR).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MENESR).
DGS	Direction générale de la Santé.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIEO	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIF	Droit individuel à la formation (remplacé par le compte professionnel de formation au 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DIS	Diplôme interuniversitaire de spécialisation.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DOM	Département d'outre-mer (voir page 2).
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge du travail).
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSN	Direction du service national.
DTS	Diplôme de technicien supérieur.
DU	Diplôme d'université.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E	
Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Emploi à durée indéterminée.
EEES	Espace européen d'enseignement supérieur.
EFS	Économie familiale et sociale.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENR	École numérique rurale.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPHE	École pratique des hautes études.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ES	Économique et social (baccalauréat général).
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	<i>European Spatial Agency</i> (Agence spatiale européenne).
ESPÉ	École supérieure du professorat et de l'éducation.
ETP	Équivalent temps plein.
F	
FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNAU	Fonds national d'aide d'urgence.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.
G	
GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements.
GT	Général et technologique.
H	
H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HSA	Heures supplémentaires année.
I	
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
INEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IGE	Ingénieur d'études.
IGR	Ingénieur de recherche.

IMC	Indice de masse corporelle.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
INP	Institut national polytechnique.
INRA	Institut national de recherche agronomique.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.
J	
JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense (remplacée par la JDC).
JDC	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).
JO	Journal officiel.
L	
L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LMD	Licence-master-doctorat.
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).
M	
M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
MBA	<i>Master of Business Administration</i> (Maîtrise en administration des affaires ; à ne pas confondre avec le « master en administration des affaires »).
MC4, MC5	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
MFR	Maison familiale rurale.
MGIEN	Mission générale à l'insertion de l'éducation nationale.
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
MPS	Méthodes et pratiques scientifiques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (remplacé par FIP).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développements économiques.
OCTA	Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.

P

PACA	Provence - Alpes - Côte d'Azur.
Paces	Première année commune des études de santé.
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAI	Projet d'accueil individualisé.
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	<i>Program for International Student Assessment</i> (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
PIST	Principaux indicateurs de la science et de la technologie.
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PPA	Parités de pouvoir d'achat.
PPS	Projet personnalisé de scolarisation.
PRAG	Professeur agrégé.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.
PU	Professeur des universités.

Q

QCM	Question à choix multiples.
-----	-----------------------------

R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
R&D	Recherche et développement.
REP/REP+	Réseau d'éducation prioritaire/Réseau d'éducation prioritaire renforcée.
RERS	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RP	Recensement rénové de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.

SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MENESR).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête Signa).
SMS	Sciences médico-sociales (remplacé par ST2S).
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG).
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG puis par STMG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.
T	
TBI	Tableau blanc interactif.
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TNI	Tableau numérique interactif.
U	
UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UFA	Unité de formation en apprentissage.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat.
UPE2A	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollar américain.
UT	Université de technologie.
V	
VAE	Validation des acquis de l'expérience.
Z	
ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

1. LE SYSTEME ÉDUCATIF

Notes d'information

- 15.35 « Année scolaire 2014-2015 : 52 500 élèves allophones scolarisés dont 15 300 l'étaient déjà l'année précédente », octobre 2015.
- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.

2. LES ÉTABLISSEMENTS

Notes d'information

- 09.09 « Les réseaux « ambition réussite » – État des lieux en 2006-2007 », mai 2009.
- 11.13 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2010-2011 », octobre 2011.
- 11.14 « Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011 », octobre 2011.
- 11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
- 12.08 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2010-2011 », mai 2012.
- 12.18 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2011-2012 », novembre 2012.
- « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
- 12.24 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2011-2012 », février 2013.
- 13.01 « L'éducation prioritaire – État des lieux », mai 2013.
- 13.07 « La perception du climat scolaire par les collégiens reste très positive », novembre 2013.
- 13.26 « Des actes de violence fortement concentrés sur une minorité d'établissements », décembre 2013.
- 13.32 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
- 13.33
- 14.02 « L'absentéisme des élèves est stable depuis trois ans », février 2014.
- 14.38 « Augmentation des actes de violence dans les lycées professionnels », novembre 2014.
- 14.39 « Un collégien sur cinq concerné par la cyberviolence », novembre 2014.
- 14.41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15.05 « L'absentéisme des élèves continue à être très élevé dans une partie des lycées professionnels », février 2015.
- 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
- 15.49 « Les signalements d'incidents graves dans le second degré public sont stables en 2014-2015 », décembre 2015.
- 15.50 « Neuf élèves sur dix déclarent se sentir bien dans leur lycée », décembre 2015.
- 16.11 « La moitié des élèves absentéistes concentrés dans 10 % des établissements », avril 2016.

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Notes d'information

- 11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.
- 12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
- 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
- 14.41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15.23 « En forte baisse depuis trente ans, le retard à l'entrée en CE2 reste très dépendant du milieu social de l'élève – Comparaison des panels 1978, 1997 et 2011 », juillet 2015.
- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.
- 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

Notes d'information

- 11.20 « L'évolution sur trois ans des élèves accueillis en dispositifs relais – Années scolaires 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 », décembre 2011.
- 11.27 « Les élèves du second degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.
- 12.25 « Les élèves du second degré à la rentrée 2012 dans les établissements publics et privés », décembre 2012.

- 13.24 « Le déroulement de l'orientation en fin de troisième reste marqué par de fortes disparités scolaires et sociales », novembre 2013.
- 13.34 « Les élèves du second degré à la rentrée 2013 : forte augmentation des passages en seconde générale et technologique », décembre 2013.
- 14.42 « Les élèves du second degré : toujours plus de passages en seconde GT à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15.45 « Les élèves du second degré à la rentrée 2015 : 52 000 lycéens de plus dans l'enseignement général et technologique », novembre 2015.

5. LES APPRENTIS

Notes d'information

- 16.04 « L'apprentissage au 31 décembre 2014 », février 2016.

6. LES ÉTUDIANTS

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 10.03 « Profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur. Évolution 2000-2008 », mars 2010.
- 10.10 « Les étudiants dans les écoles de management reconnues à diplôme visé en 2009-2010 – Augmentation continue des effectifs », décembre 2010.
- 11.08 « Les bacheliers 2008 : où en sont-ils à la rentrée 2009 », mai 2011.
- 11.15 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2010-2011 », novembre 2011.
- 12.04 « Les bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur », juin 2012.
- 12.13 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2011-2012 », décembre 2013.
- 13.11 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2012-2013 », décembre 2013.
- 14.02 « Les stages effectués dans les universités en 2011-2012 », avril 2014.
- 14.03 « Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la quatrième année », avril 2014.
- 15.01 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2013-2014 », mars 2015.
- 15.06 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2014-2015, août 2015.
- 15.08 « Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2014-2015 en forte progression, notamment à l'université », décembre 2015.
- 16.03 « Près de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE », juin 2016.

Notes flash (ESR)

- 15.07 « Un tiers des étudiants a suivi un stage en 2013-2014 », décembre 2015.
- 16.04 « Les étudiants en sections de techniciens supérieurs en 2015-2016 », avril 2016.
- 16.05 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles, mai 2016.
- 16.09 « Les étudiants inscrits en 2015-2016 en formation d'ingénieur », juillet 2016.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7165 « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2012-2013. Diplômes délivrés en 2012, à l'issue de l'année scolaire 2011-2012. Public, privé ».
- 7175 « Les effectifs dans les instituts universitaires de technologie, 2012-2013 ».
- 7178 « Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2012-2013. Public, privé. »
- 7196 « Les classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2014-2015. Public, privé ».
- 7197 « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année scolaire 2014-2015. Public, privé ».

7. LA FORMATION CONTINUE

Notes d'information

- 15.36 « La formation continue universitaire marquée en 2013 par son caractère diplômant », octobre 2015.

8. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

Notes d'information

- 08.37 « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », décembre 2008.

- 10.12 « La baisse des sorties sans qualification », août 2010.
- 11.16 « Compréhension de l'écrit en fin d'école », novembre 2011.
- 12.02 « Diplôme national du brevet, session 2011 – Une réussite qui se stabilise », avril 2012.
- 12.03 « Résultats définitifs de la session 2011 du baccalauréat », avril 2012.
- 12.09 « Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme », mai 2012.
- 12.15 « Sortants sans diplôme et sortants précoces », septembre 2012.
- 13.02 « Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat », mars 2013.
- 13.04 « Diplôme national du brevet – Session 2012- Un taux de réussite en hausse », avril 2013.
- 13.05 « Les diplômes de l'enseignement professionnel – Session 2012 », avril 2013.
- 14.06 « Les résultats définitifs de la session 2013 au baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », mars 2014.
- 14.07 « Diplôme national du brevet, session 2013 : le taux de réussite se stabilise à 85 % », mars 2014.
- 14.12 « Journée Défense et Citoyenneté 2013 : des difficultés en lecture pour un jeune français sur dix », avril 2014.
- 14.17 « Examens professionnels du second degré – Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », mai 2014.
- 14.32 « La validation des acquis de l'expérience : 129 000 diplômes délivrés en dix ans », septembre 2014.
- 14.40 « Dispositif académique de validation des acquis : le nombre des diplômes délivrés par la VAE en très légère hausse en 2013 », décembre 2014.
- 15-08 « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », mars 2015.
- 15-10 « Diplôme national du brevet 2014 : près de deux tiers des candidats ont une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de mathématiques », mars 2015.
- 15-11 « Examens professionnels du second degré session 2014 : plus de 80 % de réussite », mars 2015.
- 15-14 « En février 2014, 62 % des jeunes ont un emploi sept mois après la fin de leur formation », avril 2015.
- 15.15 « En février 2014, 44 % des jeunes sortants de lycée ont un emploi sept mois après la fin de leurs études », avril 2015.
- 15-16 « Journée Défense et Citoyenneté 2014 : un jeune sur dix handicapé par ses difficultés en lecture », mai 2015.
- 15.36 « La formation continue universitaire marquée en 2013 par son caractère diplômant », octobre 2015.
- 15.39 « Dispositif académique de validation des acquis : baisse de 3 % du nombre de diplômes délivrés par la VAE en 2014 », novembre 2015.
- 15.40 « La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les établissements d'enseignement supérieur : nouvelle baisse en 2014 », novembre 2015.
- 15.42 « Lecture sur support numérique en fin d'école primaire : un peu plus d'un élève sur deux est capable d'accéder à l'information et de la traiter », novembre 2015.
- 15.43 « Lecture sur support numérique en fin de collège : un peu plus d'un élève sur deux est capable de développer des stratégies d'appropriation de l'information », novembre 2015.
- 16.06 « Diplôme national du brevet 2015 : à partir de 11/20 de moyenne au contrôle continu, la quasi-totalité des candidats réussit aussi l'examen », mars 2016.
- 16.07 « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat », mars 2016.
- 16.08 « Examens professionnels – session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons », mars 2016.
- 16.12 « Le niveau de formation et de diplôme pour obtenir un emploi : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », avril 2016.
- 16.13 « Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis », avril 2016.
- 16.14 « Journée Défense et Citoyenneté 2015 : un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », mai 2016.
- 16.20 « Cedre 2003-2009-2015 Maîtrise de la langue en fin d'école : l'écart se creuse entre filles et garçons », juillet 2016.
- 16.21 « Cedre 2015 - Nouvelle évaluation en fin de collège : compétences langagières et littératie », juillet 2016.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 13.10 « Réussite et échec en premier cycle », novembre 2013.

Notes flash (ESR)

- 16.01 « Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2014 », février 2016.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7195 « Effectifs des étudiants dans les établissements du supérieur non rattachés aux universités (écoles de commerce, ENS, écoles vétérinaires, écoles d'architecture, de journalisme, de communication, etc.) en 2013-2014 ».
- 7198 « Les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; les écoles de management ; les universités privées. 2014-2015. Diplômes délivrés en 2014 ».
- 7200 « Écoles d'Ingénieurs. Effectifs des élèves en 2013-2014. Diplômes délivrés en 2013, à l'issue de l'année scolaire 2012-2013 ».
- 7201 « Écoles d'Ingénieurs. Effectifs des élèves en 2014-2015. Diplômes délivrés en 2014, à l'issue de l'année scolaire 2013-2014 ».

9. LES PERSONNELS

Notes d'information

- 12.27 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », décembre 2012.
- 12.28 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public et privé à la session 2011 », décembre 2012.
- 13.03 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2011 », avril 2013.
- 13.08 « Heures supplémentaires dans le second degré public : dans l'emploi du temps de trois enseignants sur quatre en 2011-2012 », mai 2013.
- 13.17 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2012 », août 2013.
- 13.23 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public : le nombre de candidats remonte à la session 2012 », octobre 2013.
- 14-15 « Les Concours enseignants du secondaire dans l'enseignement public : hausse sensible des recrutements en 2013 », mai 2014.
- 14-21 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public : une offre de postes encore accrue en 2013 », juin 2014.
- 14-35 « Les concours externes de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé : des recrutements en baisse entre 2003 et 2013 », Octobre 2014.
- 15-20 « Concours enseignants du secondaire public : les recrutements externes ont presque doublé en 2014 », juin 2015.
« Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : deux fois plus de recrutements externes en 2014 » juin 2015.
- 15-21 « Les heures supplémentaires annualisées des enseignants : une pratique bien ancrée dans le second degré public », octobre 2015.
- 15.38 « À la rentrée 2014, dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours », novembre 2015.
- 16.15 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : 40 % de recrutements externes en plus en 2015 », juin 2016.
- 16.16 « Concours enseignants 2015 du secondaire public : 20 % d'admissions en plus aux concours externes rénovés », juin 2016.

10. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

Notes d'information

- 12.17 « Coût de l'éducation en 2011 – Évaluation provisoire du compte », novembre 2012.
- 12.19 « Une insertion professionnelle des sortants de lycée entravée par la crise économique de 2008 », novembre 2012.
- 12.29 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », décembre 2012.
- 13.28 « Le coût de l'éducation en 2012 – Évaluation provisoire du compte », novembre 2013.
- 14-37 « Le coût de l'éducation en 2013 : évaluation provisoire du compte », novembre 2014.
- 15.41 « Le coût de l'éducation en 2014 : évaluation provisoire du compte », novembre 2015.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7199 « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur, 2014-2015 ».

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 12.09 « Un déficit d'effort de recherche des entreprises françaises ? Comparaison France-Allemagne », juillet 2012.
- 12.11 « Dépenses de recherche et développement en France en 2010 – Premières estimations pour 2011 », août 2012.
- 13.01 « Les PME, des acteurs méconnus de la recherche en France », février 2013.
- 13.03 « Chercheurs-chercheurs : des stéréotypes de genre dès les formations », avril 2013.
- 13.06 « Dépenses de recherche et développement en France en 2011. Premières estimations pour 2012 », juillet 2013.
- 13.08 « Les entreprises étrangères représentent un cinquième de la R&D privée française », octobre 2013.
- 14.04 « Les chercheurs en entreprise en 2011 », juillet 2014.
- 14.06 « Dépenses de recherche et développement en France en 2012. Premières estimations pour 2013 », août 2014.
- 15.01 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2013-2014 », mars 2015.
- 15.02 « Projections des effectifs de l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2014 à 2023 », avril 2015.
- 15.03 « Les efforts de recherche en Union européenne », juillet 2015.
- 15.07 « Les dépenses de R&D dans les régions françaises en 2012 », septembre 2015.
- 15.09 « Dépenses de recherche et développement en France en 2013 - Premières estimations pour 2014 », décembre 2015.
- 16.01 « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2015 à 2024 », février 2016.
- 16.05 « Les chercheurs en entreprises en 2013 », juillet 2016.

Notes flash (ESR)

- 15.05 « Les dépenses intérieures de R&D s'élevaient à 47,5 milliards en 2013 », septembre 2015.
- 16.02 « Le financement de la R&T par les collectivités territoriales : 1,3 Md euros en 2014 », février 2016.
- 16.03 « La DIRDE en hausse de 2,3 % en 2014 », mars 2016.

12. LA FRANCE D'OUTRE-MER

Notes d'information

- 11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
- 12.03 « Résultats définitifs de la session 2011 du baccalauréat », avril 2012.
- 12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
- 12.27 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », décembre 2012.
- 13.02 « Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat », mars 2013.
- 13.05 « Les diplômes de l'enseignement professionnel – Session 2012 », avril 2013.
- 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
- 14-06 « Les résultats définitifs de la session 2013 au baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », mars 2014.
- 14-17 « Examens professionnels du second degré – Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », mai 2014.
- 14-41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15-08 « La dépense pour le parcours d'un élève ou d'un étudiant en France et dans l'OCDE en 2011 », février 2015.
- 15.38 « À la rentrée 2014, dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours », novembre 2015.
- 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
- 16.07 « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat », mars 2016.
- 16.08 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2016.

VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION STATISTIQUE ?

Le centre de documentation
de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
permet d'obtenir des informations statistiques nationales
sur le système éducatif.

**Vous pouvez contacter
LE CENTRE DE DOCUMENTATION**

par téléphone au **01.55.55.73.58**
les lundi, mercredi et jeudi de 14 heures à 16 heures 30

ou par courriel à l'adresse **depp.documentation@education.gouv.fr**

Toutes les publications sont en vente par correspondance
auprès du département de la valorisation et de l'édition (DEPP)

61-65, rue Dutot, 75732 PARIS Cedex 15
rers@education.gouv.fr

Achévé d'imprimer en août 2016
sur les presses des Ateliers modernes d'impressions
19, rue Latérale, 92404 Courbevoie Cedex

Le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participe au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'il détient.

À ce titre, il encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations statistiques de cet ouvrage.

Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition sur les sites Internet institutionnels.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable.
L'utilisateur doit veiller à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *Repères et références statistiques*
sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers

- téléchargez l'ouvrage au format .pdf
- téléchargez les tableaux et graphiques au format .xls

Retrouvez sur les sites Internet du Ministère l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
- les publications et rapports de référence ;
- des données détaillées et actualisées ;
- des répertoires, nomenclatures et documentation.

www.education.gouv.fr/statistiques

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques

Nous vous remercions d'adresser vos observations
et suggestions éventuelles à :

Repères et références statistiques
ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance,
61-65, rue Dutot, 75015 Paris

ou par message électronique à rers@education.gouv.fr

Restez informé sur www.education.gouv.fr/statistiques

- Consultez l'actualité des publications statistiques
- Abonnez-vous à la liste d'information pour recevoir les avis de parution



La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Ces publications permettent, par-delà les données succinctes contenues dans Repères et références statistiques, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



Chacun des DOSSIERS DE LA DEPP consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



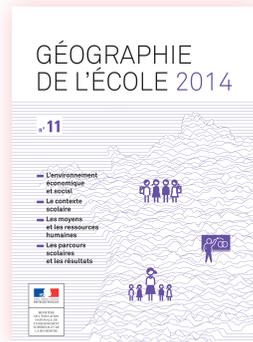
FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES : synthèse des caractéristiques et des tendances du système éducatif français qui présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offre de formation, moyen et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



ATLAS ACADÉMIQUE DES RISQUES SOCIAUX D'ÉCHEC SCOLAIRE L'ouvrage décrit finement la situation de chaque académie d'un double point de vue : il analyse et cartographie, à l'échelon cantonal, les facteurs plus ou moins propices à la réussite scolaire et la difficulté scolaire qui peut conduire à l'abandon précoce des études.



LES NOTES D'INFORMATION font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.

Chaque année, le BILAN SOCIAL dresse un portrait de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines contribuant au fonctionnement du système éducatif : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail.



Retrouvez tous les contenus de la DEPP gratuitement en ligne. La plupart proposent le téléchargement d'un format imprimable et de tableaux de données chiffrées. education.gouv.fr/statistiques

Les articles de la revue ÉDUCATION & FORMATIONS, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES 2016

SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Toute l'information statistique disponible
sur le fonctionnement et les résultats du **système éducatif**.

Un aperçu synthétique des principales données sur la **recherche française**.

187 thèmes organisés en 12 chapitres

1. Système éducatif
2. Établissements
3. Élèves du premier degré
4. Élèves du second degré
5. Apprentis
6. Étudiants
7. Formation continue
8. Résultats, diplômes, insertion
9. Personnels
10. Budgets, coûts, financements
11. Recherche & Développement
12. France d'outre-mer

Une **information suivie** et actualisée
sur tous les aspects structurels
de l'éducation
et de la recherche.

Des **séries chronologiques** longues.



Retrouvez tous les contenus
de la **DEPP** gratuitement en ligne.
La plupart proposent
le téléchargement d'un format
imprimable et de tableaux
de données chiffrées.
education.gouv.fr/statistiques



Entièrement téléchargeable sur
www.education.gouv.fr

ISBN 978-2-11-151353-2
26 €

